REVUE
D'HISTOIRE MODERNE
ET CONTEMPORAINE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

HMod
R

REVUE
D'HISTOIRE MODERNE
ET CONTEMPORAINE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

TOME XIV

(XIe Année, 2e Semestre)

163843
16/8/21

PARIS
ÉDOUARD CORNÉLY ET Cie, ÉDITEURS
101, RUE DE VAUGIRARD, 101
—
1910

Tous droits réservés.

D
1
R27
t.14

LIBRARY
JAN 29 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

Les publications officieuses du Ministère de l'Intérieur en 1793 et 1794

M. Aulard a publié, il y a vingt-cinq ans, un intéressant article sur *La presse officieuse pendant la Terreur* [1]. Des documents nouveaux me permettent de compléter et de préciser ce qu'il a dit des publications faites par le ministère de l'intérieur en 1793 et 1794.

I

Le 1er juillet 1793 fut mis en vente à Paris le premier numéro d'un journal intitulé : *Feuille du salut public, rédigée par une société de gens de lettres patriotes* [2]. Le peuple, disait le prospectus [3], est trop souvent ignorant des événements politiques, ou trompé sur leur véritable sens ; on se propose de les lui faire connaître, non à la façon de Roland, qui a corrompu l'esprit public sous prétexte de l'éclairer, mais avec franchise, sans épouser aucun parti, sinon celui de la République, et en appréciant librement les hommes et les choses. Le nouveau journal sera surtout, mais non exclusivement politique ; il fera une certaine place aux beaux-arts, à la philosophie ; il « tiendra les principaux événements des sources officielles ; il rendra compte des nouvelles militaires et étrangères de la manière la plus prompte et la plus sûre ».

---

1. Cf. ses *Études et Leçons sur la Révolution française*, première série, p. 227-240.

2. Il y en a un exemplaire complet à la Bibliothèque nationale (Lc 2 791), en 273 numéros, in-8, du 1er juillet 1793 au 13 germinal an II. En épigraphe, cette phrase, tirée du *Contrat social* : « Sitôt que quelqu'un dit des affaires de l'État : *Que m'importe ?* l'État est perdu. » La mention : *rédigée par une société de gens de lettres patriotes* disparaît à partir du numéro du 24 du premier mois inclusivement.

3. Il est relié en tête de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale.

La *Feuille du salut public* s'imprimait chez la veuve Guillot, 11, rue Christine. Le directeur — nous dirions aujourd'hui l'administrateur — était un obscur citoyen du nom de Remy. Le rédacteur en chef, au contraire, devait s'acquérir plus tard une large notoriété, et sa vie est bien connue : il s'appelait Alexandre Rousselin [1]. Bien qu'il ne fût âgé que de vingt ans, Rousselin venait de débuter avec éclat dans la carrière politique ; il avait été l'orateur des députations des sections de Paris qui avaient demandé à la Convention, le 15 avril, la proscription des vingt-deux députés girondins, et, le 30 mai, la suppression du Comité des douze et la cassation de ses actes. Membre de la Société des Jacobins, en relations avec des conventionnels influents, lié avec Danton et avec le ministre de l'intérieur, Garat, il était à Paris un des personnages en vue du parti dominant depuis la révolution du 31 mai.

C'est Rousselin qui avait réglé les détails matériels d'organisation de la *Feuille du salut public*, qui en avait lancé le prospectus ; en apparence, il en était le fondateur. En réalité, il n'avait agi que comme prête-nom du ministre de l'intérieur, et aussi, très probablement, du Comité de salut public.

Le 2 août 1793, Garat, ayant été dénoncé par Collot d'Herbois et traduit à la barre de la Convention, se présenta immédiatement pour se justifier. Une des accusations portées, depuis quelque temps déjà, contre lui, c'était qu'il ne faisait rien pour « diriger » l'esprit public, pour « détruire la mauvaise impression qu'avaient produite les écrits répandus avec profusion par Roland ». Garat répondit qu'en effet il s'était d'abord abstenu de toute propagande officieuse ; il avait pensé que l'esprit républicain se fortifierait assez par la lecture des décrets ; d'ailleurs la Convention avait supprimé les fonds secrets attribués à son département pour la « formation de l'esprit public » : n'était-ce pas interdire le retour aux pratiques de Roland ? Garat ajouta [2] :

Cependant, à l'époque du 31 mai, où plusieurs parties de la République semblaient vouloir faire une scission, j'ai cru qu'il était de mon devoir

1. Alexandre-Charles-Omer, comte Rousselin de Corbeau de Saint-Albin, né à Paris en 1773, mort en 1847, le biographe de Hoche et le fondateur du *Constitutionnel*.
2. D'après le *Moniteur* du 4 août, qui donne le texte de sa déclaration.

de les ramener à l'unité et d'éclairer ceux qui avaient été égarés. Plusieurs députés à la Convention me présentèrent des ouvrages dont l'esprit me parut propre à améliorer celui de la République, et aussitôt des courriers partirent de mes bureaux pour les répandre dans les départements. D'autres citoyens encore, et je me contenterai de nommer Julien, de Carentan, voulurent concourir avec moi à faire circuler des écrits qui, respirant le plus pur patriotisme, devaient réchauffer l'esprit public et le retenir dans le véritable sentier de la liberté. Dans le même temps, le Comité de salut public me témoigna le désir qu'il avait de faire paraître un journal qui fût rédigé dans les vrais principes, qui présentât les événements sous leur véritable point de vue, et les débats de la Convention sous les couleurs qui leur conviennent. Je fis en grande partie le prospectus de ce journal (la *Feuille du salut public*), dont le rédacteur est un ami intime d'un représentant du peuple connu par un patriotisme éclatant, un de ceux qui ont le mieux servi la cause de la liberté, et, si je le nommais, il n'y aurait plus de doute.

Voilà qui est formel. Sur l'invitation du Comité de salut public — le premier, celui qui fut un « ministère Danton » [1], — Garat a fondé un journal officieux, dont il a confié la rédaction à Rousselin, un ami de Danton. Et ce journal est la *Feuille du salut public*.

Cette déclaration de Garat ne souleva pas de protestation. Pourtant, elle pouvait paraître en contradiction avec un passage du rapport que Cambon avait présenté à la Convention, le 11 juillet précédent, sur les travaux du premier Comité de salut public [2]. Cambon avait dit : « Quant aux dépenses secrètes, on a proposé à votre Comité de faire, comme Roland, des bureaux de l'esprit public, de faire les frais d'écrits, de journaux, de commissaires. Nous nous y sommes constamment refusés, et tout notre compte consiste à vous dire que nous n'avons pas touché [à] un sou des 300.000 livres que nous avons eues à notre disposition. » A première vue, ce langage semble difficilement conciliable avec celui que Garat tint le 2 août. Mais on remarquera que, si Cambon dit que le Comité n'a pas fait de propagande officieuse, il ne dit pas que la même réserve ait été recommandée ou imposée aux ministres. Il faut admettre, ou que le

1. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, 1re édit., p. 335.
2. Cf. ce rapport dans le *Moniteur* du 13 juillet.

Comité, y compris Danton, n'a rien su, ce qui est invraisemblable, ou que Danton s'est entendu avec Garat et Rousselin pour la création du journal et n'a pas mis ses collègues au courant [1], ou enfin que le Comité a suggéré, ou connu et approuvé l'entreprise. Je crois cette dernière hypothèse bien préférable; il n'est pas surprenant que le Comité, ramené par la force des choses aux procédés de propagande employés par Roland, ait jugé politique, tout en y recourant ou en laissant le ministre de l'intérieur y recourir, d'affirmer qu'il les avait écartés. L'affaire devait être tenue secrète; elle avait été traitée directement entre le Comité et Garat, sans intervention du Conseil exécutif provisoire [2]. Le Comité ne pouvait prévoir que, trois semaines après le rapport de Cambon, Garat, décrété d'arrestation et craignant pour sa tête [3], commettrait une indiscrétion qui, d'ailleurs, je le répète, passa inaperçue ou ne fut pas relevée.

S'il reste quelque incertitude sur la participation du Comité de salut public à la fondation du journal, le rôle qu'y a joué le ministère de l'intérieur ne prête à aucun doute. Consultons les dossiers, aujourd'hui conservés aux Archives nationales, de la comptabilité de ce ministère [4]. Nous y voyons que, le 26 juin 1793, Garat fait

---

1. Barère, dans son « Compte rendu à ses commettants », rédigé en l'an III et dont Hippolyte Carnot a donné des fragments dans son édition des *Mémoires de Barère*, t. III, p. 285 et suiv., cite le passage du rapport de Cambon que je viens de reproduire, et il ajoute en note : « Danton nous proposa avec insistance, plusieurs fois, de faire publier un journal patriotique par Camille Desmoulins ; le Comité ne voulut pas se mêler d'influencer l'esprit public. Camille Desmoulins nous demanda, un jour de la fin de juin, trente ou quarante mille livres pour faire un journal. C'était le même projet que le précédent; il fut rejeté par le Comité, dont j'invoque ici le témoignage » (*Mém. de Barère*, t. III, p. 344). Je ne sais si l'on trouverait ailleurs des renseignements sur cette proposition de Danton et C. Desmoulins. Les souvenirs de Barère sont-ils fidèles? Ne ferait-il pas confusion avec le projet de création de la *Feuille du salut public*?

2. Du moins, le registre des délibérations du Conseil, publié par M. Aulard dans son *Recueil des actes du Comité de salut public*, n'en porte pas trace.

3. Danton, qui présidait la Convention, dut quitter le fauteuil et passer à la tribune pour le tirer d'affaire.

Il y a encore une autre raison de douter de la sincérité de Cambon. Le Comité de salut public, disait-il, a refusé de faire les frais de « commissaires »: or nous savons que la création des « commissaires observateurs » du Conseil exécutif provisoire, le 3 mai 1793, a été approuvée par le Comité.

4. Ils forment la sous-série F4 (Comptabilité). Sont à consulter, pour les années 1793 et 1794, les cartons F4 1222 à 1225 (Comptes des dépenses générales du Ministère), F4 1308 à 1322 (États et pièces justificatives des paiements ordonnés), et, accessoirement, pour 1793 seulement, F4 1239 et 1240 (États des paiements faits à la Trésorerie nationale).

Un décret du 29 juin 1793 avait mis 10 millions à la disposition du Conseil exécutif pro-

passer à Bergeron, chef du bureau des ordonnances, la note suivante [1] : « Le citoyen Bergeron payera au citoyen Rousselin la somme de 3.000 livres imputables sur les fonds qui me sont accordés pour subvenir à l'encouragement des écrivains patriotes. » Le 16 juillet, nouvelle note à Bergeron [2] : il fera « au nom du citoyen Rousselin un nouveau mandat de la somme de 3.000 livres, pour servir aux frais d'impression de la *Feuille du salut public* ». Le 29 juillet, les bureaux présentèrent à Garat un rapport qu'il approuva sur-le-champ, et qui était ainsi conçu [3] :

Suivant le compte présenté le 29 de ce mois par le citoyen Rousselin, l'un des collaborateurs du *Journal* (sic) *du salut public*, et chargé des détails de son impression et de ses dépenses, la totalité des frais depuis le commencement du journal, en y comprenant le 31 du mois présent de juillet, se montera à la somme de 10.476 livres, sur quoi il a été délivré au citoyen Rousselin deux sommes de 3.000 livres, faisant ensemble 6.000 livres ; ajoutant à cela le produit des abonnements, qu'il annonce être de 1.050 livres, total : 7.050 livres. D'où il suit qu'il est redû, pour solder tous les frais jusqu'au 1er août exclusivement, la somme de 3.426 livres.

Et le Ministre ayant fixé les appointements du citoyen Rousselin à 300 livres par mois, et en même temps ayant décidé que, pour le dédommager des soins et mouvements qu'il s'est donnés pendant environ six semaines pour le prospectus et pour les dispositions préliminaires à l'établissement du journal, il lui serait payé antérieurement au 1er juillet un mois et demi de ses appointements, on ajoutera à la somme précédente celle de 450 livres ; total : 3.876 livres.

---

visoire « pour secours aux départements, tant pour les subsistances que pour déjouer les intrigues des contre-révolutionnaires ». Le Conseil, par délibération du 2 juillet, répartit cette somme entre les ministères ; celui de l'intérieur reçut 6 millions. Garat, le 14 juillet, décida que 4.500.000 livres seraient réservées pour les achats de subsistances, et que les 1.500.000 livres restantes seraient employées à lutter contre les machinations des contre-révolutionnaires. C'est sur ce fonds de 1.500.000 livres que furent imputées, à partir du 14 juillet, les dépenses de propagande par le journal et par le livre. Celles qui avaient été faites avant cette date furent payées sur un autre fonds, de 6 millions, attribué au Conseil exécutif, pour dépenses secrètes, par un décret du 16 avril 1793.

1. Arch. nat., F4 1315..

2. Arch. nat., F4 1315. — Dans l'état des ordonnancements de la 4e semaine de juillet 1793 (F4 1224), les bureaux ont commis un lapsus caractéristique : « Au citoyen Rousselin la somme de 3.000 livres, pour servir aux frais d'impression de la *Feuille du Comité de salut public.* »

3. Arch. nat., F4 1315.

En conséquence, on propose au Ministre de faire au nom du citoyen Rousselin un mandat de 3.876 livres sur la Trésorerie nationale, et d'imputer ladite somme sur la partie du fonds de 10 millions décrété le 29 juin dernier, destinée aux mesures convenables pour déjouer les machinations des contre-révolutionnaires.

Ainsi, toutes les dépenses du journal sont payées par le ministre de l'intérieur, et son rédacteur en chef est considéré comme ayant été, dès le début, l'agent appointé de Garat.

Le Comité de salut public avait été renouvelé le 10 juillet, et Danton avait cessé d'en faire partie. Le 3 août — le lendemain du jour où Garat était venu se justifier à la Convention, — le Comité prend l'arrêté suivant [1] :

Le Comité de salut public arrête qu'il sera rédigé un journal, lequel aura pour objet de développer et de répandre les principes des mœurs républicaines et de la liberté, d'exciter le courage des Français contre l'ennemi extérieur, de les prémunir contre la politique et l'intrigue des gouvernements étrangers et démasquer les conspirateurs.

Le 8 août, nouvel arrêté [2] :

Le Comité de salut public, considérant qu'il est urgent de rétablir le cours de l'opinion publique, si perfidement dépravée par une multitude de journaux contre-révolutionnaires, ou du moins inexacts ou insignifiants, ajoutant à son arrêté du 3 août par lequel il établit un journal républicain, arrête que le citoyen Garat est chargé de la rédaction de ce journal, avec le citoyen Rousselin, lequel est autorisé à acquérir pour le citoyen Garat les soumissions des journalistes qui offriront leurs correspondances.

On ne voit pas bien pourquoi ces deux arrêtés, ni comment ils se lient. Le premier a été pris au cours d'une séance à laquelle assistaient Couthon, Barère, Thuriot, Robespierre, Saint-Just et Prieur (de la Marne) ; nous ignorons par qui il fut proposé et rédigé. Marque-t-il de la défiance à l'égard du ministre de l'intérieur ?

Dans son laconisme, signifie-t-il que le nouveau Comité entend ne

1. Aulard, *Rec. des actes du Com. de sal. pub.*, t. V, p. 459.
2. *Ibid.*, p. 506. De la main de Hérault de Séchelles, et signé de lui, de Couthon, de Barère et de Robespierre.

pas tenir compte de l'entreprise trop nettement dantoniste de Garat, et qu'il veut avoir son journal bien à lui ? C'est possible. Je serais d'autant plus enclin à le supposer que le second arrêté a été rédigé par Hérault de Séchelles — un dantoniste ; Hérault, qui était absent le 3 août, aurait fait observer, le 8, que le journal dont le Comité avait décidé la création existait déjà, et il aurait obtenu pour la *Feuille du salut public* l'investiture dont l'arrêté du 3 impliquait, par voie de prétérition, le refus. C'est là une hypothèse. Ce qui est certain et ce qu'il faut retenir, c'est que, à partir du 8 août, le Comité reconnaît le caractère officieux de la *Feuille du salut public* et approuve qu'elle soit publiée aux frais du ministère de l'intérieur.

Garat quitta le ministère le 15 août. Dans la lettre qu'il écrivit à la Convention pour lui annoncer sa retraite, « il ajoute, dit le *Procès-verbal* [1], qu'en cessant d'être l'exécuteur d'une partie des lois de la Convention nationale, il deviendra l'historien de toutes, puisque le Comité de salut public veut bien se servir de lui pour la rédaction d'un journal patriotique, en sorte qu'il sera encore comme un mandataire de la République ». Il put alors se consacrer plus complètement à la *Feuille du salut public*, dont la publication se poursuivait régulièrement. A la fin d'août, la *Feuille* hérita des abonnés de deux journaux qui venaient de disparaître. Le 25 août, la *Chronique de Paris* [2] et le *Thermomètre du jour* [3] firent leurs adieux à leurs lecteurs et les invitèrent à prendre désormais la *Feuille du salut public* [4]. Malgré ces accroissements de clientèle, les dépenses restaient

---

1. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. XVIII, p. 421.

2. Cf. Tourneux, *Bibliogr. de l'hist. de Paris pendant la Révol. franç.*, t. II, n° 10310. La *Chronique de Paris* paraissait depuis le 24 août 1789.

3. Cf. Tourneux, t. II, n° 10699. Le *Thermomètre du jour, rédigé par une société de gens de lettres*, paraissait depuis le 11 août 1791 ; c'était le journal de Dulaure, le conventionnel.

4. A la fin d'août et au début de septembre, la *Feuille* publia à plusieurs reprises cet avis : « Les souscripteurs aux feuilles réunies à celle *du Salut public* dont l'abonnement expire à la fin du mois sont priés de la renouveler. » Le 2 octobre, elle publia la note suivante : « Le citoyen Dulaure, ci-devant rédacteur du *Thermomètre du jour*, répond, par la voie de ce journal, à plusieurs réclamants, qu'il n'existe plus de journal intitulé le *Thermomètre du jour*, que ce journal a été réuni à la *Feuille du salut public*, dont les propriétaires sont chargés de continuer les abonnements. »

Dans la notice qu'il a consacrée (cf. ci-dessus, note 3) au *Thermomètre du jour*, M. Tourneux dit que la *Feuille du salut public*, « en vertu d'un arrêté du 4 [lire : 3] août 1793, absorba le *Thermomètre du jour*, la *Chronique de Paris* et les *Annales patriotiques* de Carra et Mercier ». Ailleurs (t. II, n° 10896, notice sur la *Feuille du salut public*), M. Tourneux écrit : « Dulaure (*Supplément aux crimes des anciens Comités*) allègue que l'arrêté du 3 août 1793 avait égale-

très supérieures aux recettes. En août, elles montèrent, pour l'impression seulement, à 6.566 livres 10 sols; le produit des abonnements et ventes une fois défalqué, le déficit fut encore de 4.275 livres; de plus, Rousselin reçut en deux fois, le 25 août et le 1er septembre, 15.000 livres pour acheter « la soumission des journalistes qui offriront leurs correspondances [1] ». En septembre, les dépenses d'impression dépassèrent 12.500 livres, en excédent de 9.159 livres sur les recettes [2].

---

ment provoqué la fusion de la *Chronique de Paris* et des *Annales parisiennes* avec la *Feuille du salut public*; mais ce témoignage n'a jusqu'à présent été corroboré par aucun document officiel. »

L'absorption de la *Chronique de Paris* et du *Thermomètre du jour* est hors de doute. Quant aux *Annales patriotiques* — c'est évidemment par lapsus que M. Tourneux, dans son numéro 10896, parle des *Annales parisiennes*, journal éphémère de 1789, — Dulaure dit simplement (*op. cit.*, p. 114) qu'au moment où il négociait la cession du *Thermomètre* avec Rousselin, il savait que « le même acheteur marchandait depuis quelques jours pour réunir à la *Feuille du salut public* le journal intitulé les *Annales patriotiques* de Carra et de Mercier ». Qu'il y ait eu une tentative d'absorption de ce journal, dont les fondateurs avaient été proscrits au 31 mai, c'est fort possible ; mais Dulaure ne dit pas qu'elle ait abouti, et, en fait, les *Annales patriotiques* continuèrent à paraître, sous la direction de J.-B. Salaville, et durèrent jusqu'au 30 frimaire an III (Tourneux, t. II, n° 10337). Rousselin, nous dit Dulaure, paya la clientèle du *Thermomètre* 5.000 livres, et en effet nous voyons dans les pièces de comptabilité (Arch. nat., F4 1225, 1316) que cette somme fut ordonnancée à son nom le 1er septembre pour « acquérir la soumission des journalistes qui offriront leurs correspondances »; le 25 août, il avait déjà reçu (ibid., F4 1224, 1316), pour le même emploi, 9.000 livres : je suppose que cette somme était destinée à l'achat de la *Chronique de Paris*, qui était plus répandue que le *Thermomètre* et qui dut coûter plus cher. Dans tout cela, pas de trace de l'absorption d'un troisième journal.

Dans son factum, qui fut publié en l'an III, Dulaure raconte comment il traita avec Rousselin la vente du *Thermomètre*, dont il était « las », et comment, l'affaire une fois conclue, il eut la surprise d'apprendre que le véritable acheteur n'était ni Rousselin, ni Garat, mais le Comité de salut public. « Ainsi, dit-il (p. 115), non content de faire piller les imprimeries des journalistes courageux, de faire arrêter et saisir leurs numéros à la poste, de diriger la plume des uns par la corruption, d'enchaîner celle des autres par la terreur, les conspirateurs, à la faveur d'une imposture, s'emparaient des journaux de ceux qu'ils préjugeaient n'être ni faciles à corrompre ni faciles à épouvanter. » Je ne m'attarderai pas à faire la critique de ce récit, qui contient des inexactitudes de détail et des invraisemblances; peut-être est-il fidèle dans l'ensemble : mais alors il faut avouer que Dulaure, journaliste, se tenait bien mal au courant de ce qui se passait dans le monde du journalisme.

1. Cf. ci-dessus la note 4 de la page 11.

2. Renseignements tirés de Arch. nat., F4 1224, 1225, 1316. — Sur l'état de règlement des dépenses de la 1re quinzaine d'août figure une somme de 136 livres dont les bureaux, dans un rapport au ministre, justifièrent ainsi l'ordonnancement : « La section du citoyen Rousselin a ordonné et payé l'impression de son discours au nombre de 200 exemplaires ; mais il observe qu'il l'a fait tirer à ses frais à 3.500 exemplaires, qui ont été distribués aux fédérés et aux jacobins ; il demande en conséquence qu'il lui soit remboursé 134 livres, montant de ses avances » (F4 1316). Il s'agit du *Discours d'Alexandre Rousselin, auteur de la pétition des sections de Paris contre les 22 députés fédéralistes et rédacteur de la* Feuille du salut public, *sur les mesures de salut public qui doivent accompagner et suivre l'acceptation de l'Acte constitutionnel, et sur les*

Il faut y ajouter les dépenses de rédaction, soit 1.830 livres en août et autant en septembre. L'état des appointements des rédacteurs en août [1], le premier que nous ayons, nous fait connaître leurs noms. Ce sont le citoyen Follet [2], avec un auxiliaire « qu'il a choisi pour faire la copie des pièces officielles et des décrets », le secrétaire de la Commune Dorat-Cubières [3], les citoyens Grandchamp [4], Peissières [5], Pécourier [6], et un neveu de Garat, Garat-Mailla [7]. Follet reçoit 200 livres, son auxiliaire 80; les autres ont 250 livres, avec un préciput de 50 livres pour celui des rédacteurs qui est « chargé du détail ». Le nom de l'ex-ministre Garat n'est pas porté sur l'état.

Au début de septembre, Rousselin quitta les fonctions de rédacteur en chef de la *Feuille* pour entrer comme premier commis à la première division du ministère de l'intérieur, où l'appelait le succes-

---

précautions à prendre contre la sensibilité nationale à l'époque du 10 août, Paris, imprimé, par ordre de la section de l'Unité, par la citoyenne Guillot, in-8 (Bibl. nat., Lb40-528); la *Feuille du salut public* du 6 août en contient des fragments.

On voit que Rousselin obtenait de Garat le remboursement de dépenses étrangères à la publication de la *Feuille du salut public*. A la fin de septembre, il fit même ordonnancer, au nom de la citoyenne Guillot, une somme de 68 livres « pour les frais de l'impression d'une pétition du 15 avril dernier rédigée par les sections de Paris » (F4 1225, 1317). C'est la pétition contre les vingt-deux.

1. Arch. nat., F4 1316.

2. Pas de renseignements.

3. Michel Palmezeaux, chevalier de Cubières, l'homme de lettres bien connu (1752-1820); il avait pris le nom de Dorat-Cubières à partir de 1791. Il conserva ses fonctions de secrétaire-greffier adjoint du conseil général de la Commune jusqu'au 19 germinal an II.

4. André Grandchamp, liégeois, qui devint, au début de septembre, directeur de la *Feuille* (voir plus bas). Pas de renseignements sur lui; son nom ne se trouve pas dans les listes de réfugiés liégeois conservées dans la liasse F15 3506 des Archives nationales.

5. Je reproduis ce nom tel qu'il est sur l'état; mais je crois qu'il y a là un lapsus, et qu'il s'agit de Paul Perrière, « commissaire observateur » parisien sous Garat et Paré, et dont nous avons plusieurs rapports (cf. A. Schmidt, *Tableaux de la Révolution*, t. Ier et II, *passim*). A partir de son premier numéro, la *Feuille* a donné, sur l'esprit public à Paris, une série d'articles, signés P. P. — les initiales de Perrière — et intitulés : « Réflexions de l'observateur des groupes », qui avaient été annoncés par cette note : « Un patriote qui fréquente *les groupes*, et qui n'est point un agitateur, nous a fait part des observations fidèles qu'il s'amuse à recueillir ». Je remarque que la publication de ces articles a été interrompue à la fin d'août, au moment même où le nom de « Peissières » disparaissait des états et où Perrière était chargé, avec Clouet, de la rédaction du *Sans-Culotte observateur* (voir ci-après, p. 15 et 27). J'en conclus que Peissières et Perrière — que certains textes appellent Perrières — ne font qu'un.

6. Pas de renseignements.

7. Jacques-Joseph Garat-Mailla, fils de Dominique Garat, né à Bordeaux le 9 février 1767, mort dans la même ville à une date inconnue, membre du Tribunat, d'où il fut exclu en 1802, secrétaire général de la préfecture de la Gironde pendant les Cent-Jours.

seur de Garat, Paré, un dantoniste lui aussi. Le Comité de salut public prit alors, le 9 septembre, l'arrêté suivant [1] :

Le Comité de salut public, par suite des arrêtés qui instituent un journal national pour éclairer l'esprit public, nomme le citoyen André Grandchamp, liégeois, directeur de ladite feuille, à l'effet de veiller aux détails et dépenses que pourra nécessiter sa composition, et qui continueront à être payées sur les fonds secrets à la disposition du ministre de l'intérieur ; — Arrête qu'il sera, outre la feuille quotidienne, fait par le citoyen Garat, qui l'a proposé, un résumé périodique par huitaine des opérations générales de la Convention [2] ; — La citoyenne Rousselin [3] tiendra le bureau d'abonnement et de distribution desdites feuilles, qui seront régulièrement envoyées aux municipalités et aux armées ; — Le citoyen Grandchamp est de plus autorisé à se faire donner par la Régie nationale des domaines l'hôtel Crussol, cul-de-sac du Doyenné, ou toute autre maison nationale propre à y établir les bureaux et les presses.

En exécution de cet arrêté, les bureaux de la *Feuille* se transportèrent, à la date du 28 septembre, « cul-de-sac du Doyenné, n° 16, dans le passage qui conduit à la place de la Réunion ». A partir de la même date, le nom du citoyen Remy disparaît. Celui de la veuve Guillot, imprimeur, avait figuré pour la dernière fois dans le numéro 39 (8 août), et, du numéro 40 au numéro 95, la *Feuille* porte cette mention : « De l'Imprimerie de la Feuille du salut public, rue Christine, 11 », puis, à partir du numéro 96, du 3 octobre : « De l'Imprimerie de la Feuille du salut public », sans adresse. Un arrêté du Comité de salut public [4] donne à penser qu'à la fin d'août l'impression de la *Feuille* fut confiée au « patriote » Nicolas, déjà imprimeur du Tribunal révolutionnaire et du *Journal de la Montagne* ; mais,

1. Aulard, *Rec. des actes du Com. de sal. pub.*, t. VI, p. 374.
2. Ce projet ne semble pas avoir eu de suite.
3. J'ignore quelle est cette citoyenne Rousselin. Rousselin était-il marié dès 1793 ?
4. Cet arrêté, du 24 août, est de la main de Hérault de Séchelles et signé de lui, de Couthon, de C.-A. Prieur et de Carnot ; il est ainsi conçu : « Sur l'observation d'un membre, qui témoigne le désir que le patriote Nicolas, imprimeur, emploie ses presses à l'impression du journal que le Comité de salut public fait faire pour rétablir le cours de l'opinion publique dépravée depuis si longtemps par les aristocrates et les modérés, le Comité arrête que le journal qu'il fait sera imprimé par le citoyen Nicolas. » (Aulard, *rec. cit.*, t. VI, p. 88.)

Léopold Nicolas, né à Mirecourt vers 1755, membre de la Société des Jacobins et du conseil général de la Commune, fut guillotiné comme robespierriste le 12 thermidor an II.

comme le nom de Nicolas n'est indiqué dans aucun numéro, nous ne sommes pas sûrs que cet arrêté ait été suivi d'effet.

Jusqu'à pluviôse inclusivement, le ministère de l'intérieur continua à assumer les dépenses d'impression et de rédaction de la *Feuille du salut public*. A la fin de chaque mois, Grandchamp présente l'état de ses dépenses et de ses recettes, celles-ci toujours inférieures à celles-là, et on lui règle la différence. Au total, il reçoit, en six mois, 28.428 livres 15 sols pour les dépenses de fabrication et 9.111 livres pour les appointements des rédacteurs. Le personnel de ceux-ci subit quelques changements. Dorat-Cubières, Follet et son auxiliaire émargent jusqu'en pluviôse. Un nouveau venu, Landrieux [1], figure sur les états de septembre à pluviôse ; il a probablement remplacé Peissières [2], disparu depuis le 1er septembre. Les noms de Pécourier et de Rousselin sont maintenus jusqu'au 30 frimaire. Toujours pas de mention de Garat ; il est d'ailleurs probable qu'il cessa sa collaboration à la *Feuille* lors de son arrestation, le 2 octobre. Son neveu Garat-Mailla dut le suivre dans sa retraite ; on ne trouve plus son nom à partir du 30 vendémiaire [3].

Dans le courant de ventôse, la combinaison qui avait jusque-là assuré l'existence de la *Feuille du salut public* fut modifiée [4]. Désormais Grandchamp se chargeait de toutes les dépenses, et le concours du ministère était limité à un abonnement, rémunérateur du reste, à 2.000 exemplaires, à raison de 9 livres l'un par trimestre, payable chaque mois par tiers, soit 6.000 livres. Il devait courir à partir du 11 ventôse ; une indemnité extraordinaire de 1.000 livres était allouée à Grandchamp pour avoir servi aux municipalités, du 1er au 10 ventôse, 1.000 exemplaires de chaque numéro du journal. Cet abonnement dura trois mois. Le premier mois avait été payé à la fin de ventôse ; le second (11 germinal-10 floréal) le fut à la fin de germinal. Le troisième (11 floréal-10 prairial) ne devait être payé que le 11 floréal ; « mais, dit un rapport présenté au ministre, le 27 germinal, par Faypoult, chef de la deuxième division, d'après le décret de la Convention nationale qui supprime le Conseil exécutif

1. Pas de renseignements.
2. Voir ci-dessus, p. 13, note 5.
3. Renseignements tirés de Arch. nat., F4 1225, 1317 à 1321.
4. Rapport des bureaux à Paré, de la fin de ventôse an II (Arch. nat., F4 1321).

provisoire au premier du mois prochain, et [attendu] qu'on ne sait s'il serait possible d'ordonnancer le troisième paiement sur le fonds destiné à cet effet, et que de tout temps les abonnements des journalistes pour chaque trimestre se sont payés d'avance », on proposait à Herman, qui venait de remplacer Paré, l'ordonnancement immédiat du montant de ce troisième paiement ; ce qui fut fait [1]. Évidemment Grandchamp avait jugé prudent de s'assurer, avant la disparition du ministère, le versement des 6.000 livres qu'il lui restait à toucher.

Il avait en effet de bonnes raisons de prévoir qu'il allait être privé de l'appui du gouvernement. Le 12 germinal, le Comité de salut public avait arrêté [2] que « nul journal ne pourra prendre le titre de *Salut public*, dénomination réservée au Comité par un décret de la Convention », et en conséquence défendu « à l'auteur de la *Feuille du salut public* de continuer à prendre ce titre ». Cet arrêté est certainement lié au décret du même jour qui décida la suppression des ministères et leur remplacement par les commissions exécutives ; victorieux des Hébertistes, guillotinés du 4, et des Dantonistes, arrêtés de la veille, le Comité de salut public s'empressait de prendre une mesure radicale contre les ministères, livrés depuis trop longtemps aux créatures de l'une ou l'autre de ces factions. Le même jour, 12 germinal, Paré était mis en arrestation [3]. Il était logique que le Comité voulût enlever tout caractère officieux au journal dantoniste dont ce ministre avait assuré ou soutenu la publication.

Grandchamp s'exécuta aussitôt, et, le 14 germinal, son journal

---

1. Renseignements tirés de Arch. nat., F4 1225, 1322. Pour le second mois, Grandchamp ne reçut que 4.350 livres, au lieu de 6.000, parce qu'il n'avait servi aux adresses indiquées par le ministre que 1.450 exemplaires du journal, alors que l'abonnement était pris pour 2.000 exemplaires.

2. Aulard, *rec. cit.*, t. XII, p. 315. Cet arrêté est de la main de Barère et signé de lui, de Billaud-Varenne, de C.-A. Prieur, de Saint-Just, de Collot d'Herbois et de Carnot.

3. En exécution d'un arrêté du Comité de salut public (Aulard, *rec. cit.*, t. XII. p. 315). Notons qu'un arrêté du même jour ordonnait l'incarcération de Francqueville, premier commis au bureau de la correspondance ; il était le chef des « commissaires observateurs », l'auteur de ces « situations de Paris » remises chaque jour, depuis près de six mois, au Comité de salut public, et dont Saint-Just disait, dans son rapport du 11 germinal contre les Dantonistes, qu'elles étaient « calculées sur les sentiments qu'il importait de nous faire naître pour que le gouvernement marchât dans le sens qui convenait aux complots criminels ». La coïncidence de ces mesures marque bien l'intention de frapper le haut personnel dantoniste du ministère de l'intérieur.

parut sous le titre de *Feuille de la République* [1]. A partir de cette date, les renseignements nous manquent. L'abonnement souscrit par Paré fut-il continué après le 11 prairial ? Nous l'ignorons ; c'est d'ailleurs peu probable. Combien de temps Grandchamp resta-t-il à la tête de la *Feuille* ? Nous l'ignorons également. Les deux seuls documents que nous ayons sur l'histoire de la *Feuille de la République* sont deux arrêtés du Comité de salut public, retrouvés et publiés par M. Aulard. Le premier est du 18 vendémiaire an III [2] :

Le Comité de salut public, après s'être fait représenter l'arrêté du 9 septembre 1793 (vieux style) qui a nommé le citoyen Grandchamp, liégeois, pour directeur d'une feuille dont les dépenses devaient être payées sur les fonds secrets à la disposition du ci-devant ministre de l'intérieur, vu le mémoire présenté par la citoyenne Rousselin et le règlement des impressions faites par Ducros, arrête ce qui suit : 1° L'excédent de la dépense, distraction faite du produit des abonnements, sera remboursé à la citoyenne Rousselin. — 2° Les frais d'impression sont fixés à 11.581 livres 7 sols 6 deniers, conformément au règlement qui en a été fait par Ducros. — 3° La citoyenne Rousselin justifiera, par des reçus, de l'emploi des sommes portées en dépense pour frais de poste, de rédaction, de commis, et autres sommes. — 4° Elle justifiera, par l'exhibition de ses registres, du produit des abonnements. — 5° Le citoyen Ducros est autorisé à vérifier le montant des deux articles précédents, et il donnera ensuite son résultat signé de lui. — 6° Le Comité n'entre pour rien dans aucune dépense relative à ladite feuille, à compter du 15 fructidor dernier.

Le second est du 5 brumaire an III [3] :

Le Comité de salut public, après s'être fait représenter l'arrêté du 9 septembre 1793 (vieux style) et celui du 18 vendémiaire dernier, qui nomme le citoyen Ducros pour vérifier, sur les pièces et registres de la citoyenne Rousselin, l'emploi des sommes par elle portées en dépense dans son mémoire, ainsi que le produit des abonnements, vu le rapport du citoyen Ducros, en date du 3 du présent mois, qui fixe la dépense à 16.766 livres 10 sols, la déduction pour les abonnements à 8.453 livres 14 sols, et le débit à 8.312 livres 16 sols 2 deniers, arrête qu'il sera délivré à la citoyenne

1. Il y en a à la Bibliothèque nationale (Lc²792) un exemplaire complet (14 germinal an II-20 ventôse an III), qui fait suite à celui de la *Feuille du salut public*.
2. Aulard, *rec. cit.*, t. XVII, p. 319.
3. *Ibid.*, p. 626-627.

Rousselin un mandat de 8.312 livres 16 sols 2 deniers, qui seront payés par la Trésorerie nationale sur les fonds à la disposition du Comité.

Il ressort de ces textes qu'après le 9 thermidor la citoyenne Rousselin — qui paraît s'être substituée à Grandchamp, et qui, en tout cas, n'avait pas cessé de tenir le bureau d'abonnement du journal, — eut à régler ses comptes avec l'imprimeur, et que, excipant de l'arrêté du 9 septembre 1793, elle obtint du Comité de salut public de quoi s'acquitter. En l'absence des pièces de comptabilité, nous ne pouvons savoir à quelle période de la publication s'appliquait ce règlement de comptes.

Après brumaire an III, la *Feuille de la République* put se soutenir quelque temps encore par ses moyens propres. Elle ne disparut que le 20 ventôse suivant; une note insérée dans le dernier numéro prévint les abonnés qu'ils recevraient désormais *le Batave*, de Dusaulchoy [1].

En additionnant, telles qu'elles sont portées sur les états, les sommes versées par le ministère de l'intérieur, plus les 8.312 livres 16 sols 2 deniers payés par ordre du Comité de salut public en brumaire an III, nous constatons que la *Feuille du salut public* a coûté à l'État près de 100.000 livres, exactement 96.193 livres 11 sols 2 deniers.

Une question importante se pose. La *Feuille du salut public* a été un organe officieux : comment a-t-elle joué son rôle ? comment s'y est-elle prise pour faire l'opinion ?

Si nous parcourons la collection du journal, voici ce que nous y trouvons : dans chaque numéro, un compte rendu de la séance de la Convention de la veille ; très régulièrement aussi, le compte rendu des séances du conseil général de la Commune et de la Société des Jacobins ; assez fréquemment, surtout dans les derniers mois, l'indication des jugements prononcés par le Tribunal révolutionnaire ; dans tous les numéros, des nouvelles de l'intérieur ou de l'étranger ; dans presque tous les numéros, un ou plusieurs articles, d'étendue variable, et qui ne sont souvent que de simples notes, sur l'état de l'esprit public à Paris, sur telle ou telle question d'actualité, poli-

1. Voir ci-après, p. 32.

tique, économique, sociale, religieuse, militaire ; de temps à autre, un entrefilet contre un personnage suspect, contre un ennemi notoire du gouvernement révolutionnaire ; des analyses de pièces de théâtre, des annonces d'ouvrages républicains.

Le compte rendu de la Convention est le morceau essentiel. N'oublions pas que Garat avait dit, le 2 août, que la *Feuille* était destinée à « présenter les événements sous leur véritable point de vue, et les débats de la Convention sous les couleurs qui leur conviennent ». Un des rédacteurs assistait aux séances, prenait des notes, d'après lesquelles, le soir même, on mettait sur pied le compte rendu. Celui-ci est clair, a bonne apparence ; mais il est succinct, c'est un résumé. Que vaut ce résumé ? Pour l'apprécier, il faudrait en faire la critique, numéro par numéro. Cette observation s'applique aussi aux comptes rendus de la Commune et des Jacobins [1].

Les articles sur l'état des esprits à Paris sont intéressants, surtout pendant les premiers mois. Ils sont d'origine officieuse : une note rédigée dans les bureaux, en 1794, sur le service des « commissaires observateurs » créés par Garat et conservés par Paré, nous apprend qu'un extrait des rapports quotidiens des observateurs parisiens était communiqué à Rousselin, qui y prenait ce qu'il croyait bon d'insérer dans le journal [2]. Les entrefilets contre des individus, les nouvelles de l'intérieur et de l'étranger, les lettres d'émigrés ou de patriotes publiées de temps à autre viennent de la même source.

Le caractère dantoniste que la *Feuille du salut public* tient de ses origines et de la composition de son personnel de rédacteurs est sensible jusqu'en ventôse. Elle déplore la maladie de Danton (4 octobre) ; elle exprime le vœu que le congé qu'il a demandé le rétablisse complètement (23 du premier mois) ; elle a soin de faire

1. Je signale en passant le gros travail qui est encore à entreprendre sur les « actes » de la Convention. Les comptes rendus de tous les journaux sont tendancieux ; le *Procès-verbal* l'est aussi, et nous savons qu'en outre il a souvent été rédigé avec négligence. Nous avons les décrets, mais nous ne sommes pas sûrs de connaître la physionomie exacte des séances, la marche des débats. Pour arriver à reconstituer une séance de la Convention, il ne faut pas se borner à utiliser le *Procès-verbal*, le *Moniteur*, le *Journal des débats et des décrets*, ou le *Journal de la Montagne* : il faut comparer *tous* les comptes rendus qui en existent, et en faire la critique, en ayant bien soin de ne pas négliger les feuilles sourdement contre-révolutionnaires, comme *l'Observateur de l'Europe* ou le *Journal historique et politique*, qui donnent une version souvent assez différente de la version officielle ou des versions officieuses.

2. Arch. nat., F[1a] 550, doss. 4.

remarquer qu'aux Jacobins, le 13 frimaire, Danton n'avait pas besoin du secours de Robespierre pour subir avec succès l'épreuve du scrutin épuratoire (18 frimaire). Elle se félicite (3 octobre) de la prompte mise en liberté de Garat; elle annonce (19 nivôse) en termes flatteurs pour lui l'ouverture de son cours au Lycée républicain. A la fin de nivôse et en brumaire, elle s'associe nettement à la campagne antireligieuse approuvée, sinon inspirée, par les Dantonistes. Elle n'a garde, d'ailleurs, d'oublier Robespierre ; elle donne des fragments importants de plusieurs de ses grands discours, et ne lui marchande pas les éloges; elle flétrit, dans des termes qui ne pouvaient manquer de lui plaire, les crimes du ministère anglais. En frimaire, elle se prononce avec chaleur pour l'organisation durable du gouvernement révolutionnaire, pour la prorogation des pouvoirs du Comité de salut public, dont la fermeté mettra fin aux divisions entre patriotes. A la fin du premier mois de l'an II, elle prend la défense de Vincent; mais, à la fin de frimaire, elle signale les abus qui règnent dans les bureaux de la guerre, elle exprime sa défiance à l'égard des exagérés « à grandes moustaches et à grands sabres », et, en ventôse, elle se montre très dure pour les Hébertistes. Elle attaque en même temps les modérés, les « piteux » ; elle les représente comme aussi dangereux, sinon plus, que les ultra-révolutionnaires. Elle rend compte des séances des Cordeliers, ce qu'elle n'avait fait jusque-là que très rarement : c'est que le club, dominé par les Hébertistes, est entré en conflit avec le Comité de salut public et qu'il s'agit de le perdre dans l'opinion. Comme l'a justement observé M. Aulard [1], elle ne fait rien pour défendre Danton : elle se borne à dire qu'il est arrêté, qu'il est condamné; en revanche, elle donne, en plusieurs numéros, le rapport de Saint-Just contre les Dantonistes. Dans certains articles publiés en ventôse ou au début de germinal, on rencontre des violences de langage, des allusions à la guillotine, qui ne sont pas dans le ton ordinaire du journal. Il est visible que les rédacteurs font du zèle, veulent affirmer leur dévouement au gouvernement révolutionnaire.

En somme, la *Feuille du salut public* a suivi assez exactement les fluctuations de la politique de Danton et de ses amis jusqu'au moment

1. *Article cité*, p. 233.

où leurs appels à la clémence ont déterminé, par réaction, une aggravation de la Terreur : alors elle s'est rangée du côté des plus forts.

On a vu que Rousselin avait quitté les fonctions de directeur-rédacteur en chef de la *Feuille* au début de septembre 1793 pour entrer au ministère de l'intérieur. Mais sa retraite fut sans doute plus apparente que réelle, et il semble avoir conservé jusqu'au bout la direction politique du journal, avec une interruption peut-être en octobre 1793 et en frimaire an II, lorsqu'il fut chargé de missions à Provins et à Troyes par le Conseil exécutif provisoire : et encore resta-t-il, même alors, en rapports avec la *Feuille*, comme le prouve la publication, dans le numéro du 4 frimaire, d'une proclamation qu'il avait lancée sur la fermeture des églises, et l'insertion, le 14 du même mois, d'une note sur sa mission à Troyes. Il lui arrive de prendre le journal pour tribune, pour répondre à ses adversaires, le conventionnel Dubouchet par exemple, qui avait dénoncé son rôle à Provins, et auquel il décocha une longue et virulente réplique dans le numéro du 22 du premier mois. C'est aussi de lui, très probablement, que sont des articles assez perfides publiés, le 3, le 4 septembre et le 6 octobre, contre François (de Neufchâteau), à propos de *Paméla*.

Sur la répartition du travail entre les rédacteurs, comme les articles ne sont signés qu'exceptionnellement, nous en sommes réduits aux hypothèses. C'est sans doute le citoyen Follet qui faisait le compte rendu de la Convention. La collaboration de Dorat-Cubières ne s'est certainement pas bornée à deux poésies patriotiques, publiées le 2 septembre et le 28 du premier mois ; il est naturel de supposer qu'il s'occupait de la Commune. Grandchamp n'a rien signé ; c'est évidemment lui qui procure au journal, en nivôse et en pluviôse, plusieurs lettres du citoyen J. N. Bassenge, réfugié liégeois, sur le mouvement révolutionnaire en Belgique, particulièrement à Liége. J'ai dit [1] que j'attribuais à Perrière une série d'articles publiés en juillet et août sur l'esprit public à Paris. Outre ses rédacteurs réguliers, la *Feuille* avait des collaborateurs occasionnels ; des articles d'octobre

1. Cf. ci-dessus, p. 13, note 5.

signés des initiales J. B. B. me paraissent être de Jean-Baptiste Boucheseiche, dont j'aurai à reparler tout à l'heure; le citoyen Blanc, instituteur [1], écrit plusieurs lettres que la *Feuille* s'empresse d'insérer, et la réclame faite, dans le numéro du 27 frimaire, pour l'*Almanach républicain* qu'il venait d'éditer avec le citoyen Bouchard, montre qu'au journal on le traitait en ami [2].

Rousselin et ses amis avaient du savoir-faire. Au milieu de ces rivalités, de ces questions de personnes qui sont une des caractéristiques de l'histoire du gouvernement révolutionnaire, leur tâche était délicate ; ils s'en acquittèrent heureusement. Pourtant, il leur arriva de commettre une bévue qui les compromit assez gravement.

Le 22 du premier mois, Piorry présenta à la Convention, au nom du Comité des marchés, un projet de décret tendant à accorder un traitement de faveur aux fournisseurs de souliers qui s'étaient approvisionnés de matières premières, à grands frais, avant l'établissement du maximum général. Ce projet de décret fut repoussé. Voici comment la *Feuille du salut public* rendit compte de l'incident :

On rejette un projet de décret du Comité des marchés, tendant à faire accorder une indemnité aux fournisseurs de souliers qui se trouvent engagés à fournir au delà de cent paires. Ils avaient acheté leurs provisions à un prix exorbitant, eu égard à celui de la taxe. La loi de la taxe serait devenue la loi de la ruine de l'État, si on avait acquiescé à la demande du Comité ; puis ce projet de décret va directement contre nos principes fondamentaux, en proposant une indemnité pour les gros fournisseurs seulement. La loi qui fait perdre son denier à la veuve est cent fois plus rigoureuse que celle qui exige du financier le sacrifice de quelques-uns de ses millions.

Très ému de cette note, qui parut dans le numéro du 23, Piorry s'en plaignit immédiatement à la Convention, et demanda le ren-

1. Et aussi, à ce que je crois « commissaire observateur » parisien sous Garat (cf. A. Schmidt, *Tableaux de la Révolution*, t. Ier, p. 140).

2. Les renseignements qui précèdent ne concernent que la *Feuille du salut public*. Sous son nouveau nom, à partir du 14 germinal, la *Feuille* perd beaucoup de son intérêt ; les articles politiques deviennent de plus en plus rares, et prennent une allure académique. La *Feuille de la République* a beau rester, en fait, officieuse jusqu'en prairial, on sent qu'elle ne compte plus, ou qu'elle ne compte guère. Le journal véritablement officieux, pendant la période qui s'étend de germinal à thermidor, semble avoir été le *Journal universel* (voir la troisième partie de cette étude).

voi de la *Feuille du salut public* au Comité de sûreté générale. Cette motion amena un court débat, que le *Moniteur* [1] — le *Procès-verbal* est muet — retrace en ces termes :

Piorry, membre de la Commission des marchés, qui, dans une des dernières séances, fit un rapport au nom de la Commission, tendant à autoriser l'administration des habillements à payer en totalité les prix convenus pour leurs fournitures aux petits fournisseurs de la République, afin de donner aux citoyens peu fortunés plus d'aisance dans leur commerce, dénonce le journal intitulé : *Feuille du salut public*, pour avoir dit que la Commission des marchés avait voulu favoriser les fournisseurs et les accapareurs ; il demande le renvoi de ce journal au Comité de sûreté générale.

Coupé (de l'Oise). Je demande aussi le renvoi au même Comité de *l'Observateur sans-culotte* [2].

Chabot. Il est en ce moment des intrigants qui suivent la même marche que la faction impie que vous avez terrassée ; ils cherchent à avilir les commissaires de la Convention, afin de faire rejaillir ensuite le blâme sur la Convention entière : il faut décréter que nul Comité, nul ministre ne pourra solder aucune feuille publique, et que les rédacteurs des feuilles publiques répondront personnellement des calomnies qu'ils insèreront dans leurs journaux contre les Comités et les membres de la Convention ; c'est en payant des feuilles publiques que Roland était parvenu à couvrir d'ignominie les défenseurs de la liberté.

Bourdon (de l'Oise). En appuyant la dernière partie de la motion du préopinant, je demande la question préalable sur la première. Où est la preuve qu'il existe une feuille publique payée des deniers publics ? Il serait bien malheureux qu'on pût dire : telle feuille n'est patriote que parce qu'elle est payée ; alors les dépositaires des deniers publics seraient les maîtres de diriger l'opinion, et rien ne serait plus dangereux pour la liberté. Je me borne à demander le renvoi pur et simple, et la question préalable sur le surplus.

Cette proposition est décrétée.

Le Comité de sûreté générale fit diligence ; dans les vingt-quatre heures, son enquête était terminée, et il notifiait aux rédacteurs de la *Feuille du salut public* l'arrêté que voici [3] :

1. Numéro du 26 du premier mois.
2. Voir ci-après, p. 24 et suiv.
3. Arch. nat., AFII* 286, à la date du 24 du premier mois.

Le Comité, après avoir pris lecture du décret de ce jour qui lui renvoie le numéro CVI de la feuille intitulée *Feuille du salut public* ;

Considérant que cette feuille renferme un sens tout à fait opposé à celui du rapporteur du Comité des marchés, en ce qu'on y suppose qu'il a demandé une indemnité pour de gros fournisseurs de souliers, tandis qu'il est constant que cette indemnité n'a été réclamée que pour des fournisseurs nécessiteux ;

Considérant que, de ce sens opposé à celui du Comité des marchés, il en peut résulter son entier avilissement ;

Arrête que les rédacteurs de la *Feuille du salut public* inséreront dans son plus prochain numéro leur rétractation formelle de ce qu'ils ont faussement inséré dans leur numéro CVI ; et, attendu que le citoyen Piorry, organe du Comité des marchés, n'a point agi légèrement comme osent l'avancer les citoyens Rousselin et Grandchamp dans un écrit signé d'eux et adressé au président de la Convention nationale [1] ; arrête également que lesdits citoyens seront expressément tenus d'être plus circonspects ; et sera le présent arrêté notifié auxdits citoyens rédacteurs pour être ponctuellement exécuté, et être remis ensuite deux copies de leur réclamation, dont l'une au citoyen Piorry, comme organe du Comité des marchés, et l'autre au Comité de sûreté générale de la Convention nationale.

Cette alerte n'eut pas de lendemain, et l'arrêté du Comité de sûreté générale resta secret [2]. Il est remarquable qu'il ne fait pas allusion au caractère officieux de la *Feuille du salut public*. C'est toujours la même préoccupation — soulignée par le langage de Bourdon (de l'Oise) — de ne pas avouer les relations du gouvernement avec les journaux qui font l'opinion. Pourtant, depuis la déclaration de Garat le 2 août, nul ne pouvait ignorer, à la Convention, et même parmi les lecteurs du *Moniteur*, que la *Feuille* était publiée par le ministère de l'intérieur.

II

Dans le rapport qu'il adresse au ministre Paré le 22 septembre,

1. Je n'ai pas retrouvé cet écrit.

2. La note rectificative exigée par l'arrêté parut dans le numéro du 25 du premier mois, sous le titre : « Erreur n'est point compte ». Une seconde note fut publiée dans le numéro du 27, sans doute parce que la première n'avait pas été jugée suffisante.

le « commissaire observateur » parisien Latour-Lamontagne écrit [1] : « Il paraît depuis deux jours un nouveau journal en forme de placard, intitulé *l'Observateur sans-culotte*. Cette feuille, rédigée, à ce qu'il m'a paru, dans les vrais principes de la Révolution, est lue avec intérêt par les sans-culottes, et, si l'auteur ne s'écarte point de la route qu'il s'est tracée, son ouvrage peut contribuer d'une manière avantageuse aux progrès de l'esprit public ». Un autre commissaire, Rousseville, dans son rapport du 21, confirme que ce placard avait été affiché pour la première fois le 20 septembre. Plusieurs autres rapports de la fin de septembre notent son apparition : il est très lu, et il fait sensation. De son côté la *Feuille du salut public* disait, dans son numéro du 24 septembre : « Il paraît depuis peu un placard quotidien appelé *le Sans-Culotte observateur*. Ce titre terrible fait pâlir et reculer la gent muscadine ; mais, en récompense, il est lu avec intérêt par les bons citoyens. Ce coup d'œil politique est dans les meilleurs principes, et l'on peut affirmer qu'il peut rendre les plus grands services s'il atteint la hauteur de son épigraphe : *justice et vérité* », etc. ; quelques jours plus tard (numéro du 3 octobre), elle reproduisait un passage de l'affiche, sur les discordes qu'on voulait faire naître au sein de la Montagne, et elle ajoutait : « *Le Sans-Culotte observateur* est toujours lu par le peuple avec la plus grande attention. Cette affiche quotidienne doit très bien opérer ; elle réunit la raison à la vigueur. »

Ce placard périodique, dont, si je ne me trompe, la publication n'a pas encore été signalée par les bibliographes, mérite une mention très particulière.

Je n'en connais qu'un exemplaire. Il est relié en tête de l'exemplaire du journal *le Sans-Culotte observateur* — dont il sera question plus bas — que possède la Bibliothèque nationale. C'est une affiche de 0 m. 51 de haut sur 0 m. 39 de large, imprimée sur papier bleu. Après le titre, *Le Sans-Culotte observateur*, vient cette épigraphe : « *Justice et vérité, voilà les premiers besoins de l'homme. Humanité, patrie,*

1. Arch. nat., F7 3688³. — Les rapports des « commissaires observateurs » constituent une source de premier ordre pour l'histoire de Paris en 1793 et en 1794 ; les recueils de Schmidt et de Dauban n'en donnent qu'une faible partie ; j'en commencerai prochainement la publication intégrale, pour la période qui s'étend d'août 1793 à germinal an II, dans la collection de la Société d'histoire contemporaine, sous le titre : *Paris pendant la Terreur*.

voilà ses premières affections. J.-J. Rousseau. » Le texte est sur deux colonnes. En bas, cet avis : « Les citoyens qui désirent se procurer *le Sans-Culotte observateur* sont prévenus qu'ils le trouveront tous les jours dans la *Feuille de Paris*, journal qui paraît tous les soirs, et qui contient l'Assemblée nationale et la Municipalité. Le bureau de l'abonnement est à l'imprimerie de ladite feuille, Palais-Égalité. » Enfin cette indication : « De l'imprimerie de la citoyenne Fonrouge, rue Grange-Batelière, n° 26, et au Jardin-Égalité ».

La citoyenne Fonrouge semble avoir été un type intéressant de femme d'affaires, et il est regrettable que nous n'ayons sur elle que des renseignements succincts [1]. Née Adélaïde-Marguerite Calais, ou Calais-Bainville, elle avait épousé le citoyen Antoine-Joseph Fonrouge. En février 1791, elle avait entrepris, sous son nom de fille, la publication d'un journal qui eut le plus brillant succès, comme en témoignent les nombreuses contrefaçons dont il fut l'objet : c'est *le Postillon* [2]. Elle eut beaucoup de peine à défendre son bien, et nous avons connaissance de deux procès qu'elle intenta à ses contrefacteurs. *Le Postillon* cessa de paraître en octobre 1791. Moins d'un an après, la dame Fonrouge fonda un nouveau journal, la *Feuille de Paris* [3], dont le premier numéro est du 18 août 1792, et qui avait son bureau rue Grange-Batelière, n° 26, où sa directrice possédait une imprimerie. La *Feuille de Paris* prospéra-t-elle ? Nous l'ignorons. En tout cas elle dura, et, en septembre 1793, la dame Fonrouge l'augmenta d'un supplément, qui fut *le Sans-Culotte observateur*.

Qui eut l'idée de cette affiche ? Peut-être la citoyenne Fonrouge, peut-être un des rédacteurs qu'elle employa, et dont je vais parler ; peut-être le ministre de l'intérieur, Paré. Ce qui est certain, c'est que si Paré n'eut pas l'idée, il la fit sienne dès qu'elle lui fut soumise. Le 16 septembre, cinq jours avant l'apparition du premier numéro, il décidait qu'il serait alloué à la citoyenne Fonrouge une somme de 1.000 livres, pour accompte sur les frais d'une affiche

---

1. Ceux que je donne sont tirés de : la collection de la *Feuille de Paris* ; Tourneux, t. II, n°s 10430 à 10437, 10447 ; Tuetey, *Répertoire des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, t. II, n°s 1189, 1888, 2841, 2854.

2. Cf. Tourneux, *loc. cit.*

3. *Feuille de Paris, courrier du soir*, du 18 août 1792 au 26 frimaire an II (cf. Tourneux, t. II, n° 10797).

« que, disait Paré, je ferai répandre tous les jours dans Paris ». Le 29 septembre, le 21 du premier mois, nouveaux acomptes de 1.000 livres. Le 30 du premier mois, règlement général : l'impression de l'affiche a coûté jusqu'à cette date 4.643 livres ; la citoyenne Fonrouge a touché 3.000 livres ; on lui ordonnance le solde, 1.643 livres. Les paiements eurent lieu ensuite par décade, à raison de 145 livres 2 sols par jour ; le dernier est du 30 pluviôse : depuis dix jours, la publication de l'affiche avait pris fin. En cinq mois, la citoyenne Fonrouge avait reçu 15.961 livres [1].

Ce n'est pas tout. Paré a pris aussi à sa charge les dépenses de rédaction ; il est même probable que c'est lui qui a désigné les rédacteurs. Ils sont au nombre de deux. De l'un, le citoyen Clouet, nous ne connaissons que le nom. Sur la vie de l'autre, Paul Perrière [2], nous ne sommes pas beaucoup mieux renseignés ; mais nous savons que Garat, qui était son ami, l'avait employé pendant plusieurs mois comme observateur de l'esprit public, et que Paré lui avait maintenu sa confiance. Son traitement de septembre lui est alloué à titre de « rédacteur d'écrits patriotiques ». A partir du 1er octobre, lui et Clouet émargent au titre de rédacteurs de l'affiche *le Sans-Culotte observateur* ; ils reçoivent chacun 400 livres par mois [3].

A peine le placard commençait-il à paraître que la citoyenne Fonrouge songea à faire bénéficier la *Feuille de Paris* de sa publication. Le 25 septembre, la *Feuille* publia cette note : « Nous croyons faire plaisir à nos souscripteurs d'insérer dans notre journal une affiche qui paraît tous les jours, et dont les principes ont l'assentiment de tous les vrais patriotes. Ainsi, à compter de ce jour, on la trouvera exactement dans cette feuille ». A partir de cette date, la *Feuille* reproduisit régulièrement *le Sans-Culotte observateur* [4]. La citoyenne Fonrouge en prit texte pour obtenir de Paré une souscription. Le 1er octobre, le ministre décida qu'il serait pris, à compter dudit jour, un abonnement à 400 exemplaires de la *Feuille de Paris* ;

1. Renseignements tirés de Arch. nat., F4 1225, 1317, 1318.
2. Voir ci-dessus, p. 13, note 5.
3. Renseignements tirés de Arch. nat., cartons cités.
4. Cette particularité n'a pas échappé à M. Tourneux (cf. la notice sur la *Feuille de Paris*, au t. II, n° 10797, avec un lapsus : c'est le 25 et non le 28 que la reproduction de l'affiche a commencé) ; mais il n'indique pas l'origine de la rubrique *le Sans-Culotte observateur*.

ces exemplaires, qui étaient destinés aux sociétés populaires, seraient servis à raison de 9 livres l'un, pour trois mois; l'abonnement revenait donc à 3.600 livres, payables par tiers. Renouvelé ultérieurement, il dura jusqu'en ventôse; il avait coûté 7.200 livres [1]. Lorsqu'il fut supprimé, la *Feuille de Paris* avait depuis plus de deux mois changé de nom : elle avait pris celui de l'affiche même qui constituait son élément essentiel, et s'appelait *le Sans-Culotte observateur* [2]. Sous ce nouveau nom, le journal, dont Perrière et Clouet se trouvaient devenus les principaux rédacteurs, fut publié jusqu'au 19 ventôse. Le dernier numéro contient un « Avis des rédacteurs... à leurs souscripteurs » ; ils annoncent que « des circonstances impérieuses, qui tiennent à des fonctions indispensables à remplir », les forcent à cesser leur publication, et ils adressent leurs abonnés à la *Gazette historique et politique de la France et de l'Europe* [3], qui tiendra les engagements pris envers eux. Il ressort des pièces de comptabilité que Perrière ne s'occupa plus de la rédaction du journal à partir du jour où la publication de l'affiche fut arrêtée : le 21 pluviôse, il reprit ses fonctions d'observateur. Quant à Clouet, il fut appointé jusqu'au 20 ventôse comme « rédacteur d'une feuille patriote », qui est celle dont nous parlons.

Le Sans-Culotte observateur avait coûté au ministère, y compris l'abonnement à la *Feuille de Paris*, 27.827 livres 14 sols 4 deniers.

Voici en quels termes, dans le numéro du 9 brumaire, les rédacteurs du *Sans-Culotte observateur* définissaient leur programme :

Former la morale, la politique et la religion du peuple, le maintenir à la hauteur de la Révolution par le saint enthousiasme de la liberté, lui montrer toujours le but qu'il doit suivre, en déjouant les projets de l'aristocratie à l'instant qu'ils éclosent, voilà le grand objet de notre feuille, voilà ce que se proposait la Convention elle-même dans une feuille qu'elle voulait faire paraître avant la publication de celle-ci [4].

---

1. Renseignements tirés de Arch. nat., cartons cités.

2. Publié du 29 frimaire au 19 ventôse an II (cf. Tourneux, t. II, n° 10922); il était en vente « au Cabinet littéraire du Lycée des Arts, Jardin-Égalité ».

3. Publiée du 11 nivôse an II à l'an IV, avec une suite en l'an VII (cf. Tourneux, t. II, n°s 10923, 10924) ; l'exemplaire de la Bibliothèque nationale est très incomplet.

4. C'est la « feuille de morale » que Thuriot avait proposé de faire publier par le Comité d'instruction publique. La Convention adopta cette proposition le 25 septembre ; mais Thu-

Il n'y respire d'autre esprit de parti que l'esprit de parti de la République une et indivisible, et la haine de l'aristocratie sous toutes ses formes. Et, s'il pouvait y avoir quelque animosité entre les vrais serviteurs de la patrie, ces courtes inimitiés, aussi faibles et aussi particulières que leurs motifs, doivent expirer d'elles-mêmes; nous nous croirions coupables du crime de contre-révolution en cherchant à les exciter ou à les entretenir par nos écrits; ce serait vouloir diviser le seul point de salut qui existe dans la République.

Ainsi donc point de sarcasme, point de partialité dans cette feuille, point d'objet d'un intérêt secondaire tant qu'il s'en présente à notre plume de la nature de ceux dont nous avons parlé au commencement de cette explication.

Le contenu de l'affiche quotidienne répond assez exactement à ces déclarations. Les personnalités y sont rares; on n'y trouve guère d'attaques individuelles que contre quelques condamnés notables du Tribunal révolutionnaire, Marie-Antoinette, Philippe-Égalité, Gorsas, Bailly, la Dubarry. Perrière et Clouet évitent la politique pure; ils négligent les intrigues, les luttes d'influence dont l'Assemblée, la Commune, les sociétés populaires sont constamment le théâtre, ou ils n'en parlent qu'en termes très généraux, pour inviter les citoyens à se rallier autour de la Convention (30 septembre), pour démontrer que la Terreur doit rester à l'ordre du jour (8 octobre), pour déplorer les divisions au sein des Jacobins (26 nivôse); en frimaire, des lecteurs leur reprochent de ne rien dire du décret du 14 sur l'organisation du gouvernement révolutionnaire: ils répondent qu'ils n'ont rien à en dire, parce qu'ils ont pleine confiance dans la Convention, et que ce qu'elle fait est bien fait (17 frimaire). Ils préfèrent traiter les questions qui intéressent directement et pratiquement le public. Ainsi ils reviennent fréquemment sur la question des subsistances de Paris, du maximum, dont ils demandent l'application rigoureuse. La question religieuse est aussi un de leurs sujets favoris. En brumaire, ils s'associent à la campagne de déchristianisation; après les débats, à la Convention, sur les mascarades antireli-

---

riot fut dénoncé le soir même aux Jacobins par Coupé (de l'Oise) et Boissel, qui lui reprochèrent de vouloir endormir le peuple (*Moniteur*, 26, 27, 29 sept 1793; cf., sur la suite donnée au projet de Thuriot, le recueil de J. Guillaume, *Procès-verbaux du Com. d'instr. publ. de la Conv. nat.*, t. II, p. 488 et suiv.).

gieuses, ils changent de ton, prônent la liberté des cultes. Ils se disent partisans des cultes révolutionnaires, mais en protestant contre certains excès, comme les manifestations d'idolâtrie dont Marat est l'objet. Ils publient des articles sur l'enseignement, le tutoiement, l'assistance, la prostitution. En brumaire, ils approuvent la suppression des clubs de femmes ; ils regrettent qu'on ait laissé se former des sociétés d'enfants (30 nivôse). Ils n'hésitent pas à reproduire les bruits fâcheux qui courent sur la conduite de l'armée révolutionnaire, et ils invitent celle-ci à se justifier. Ils travaillent à unir les Français contre l'ennemi extérieur ; ils disent que les muscadins se battront aussi bien que les sans-culottes, et qu'en face des Autrichiens et des Prussiens il n'y aura que des Français (28 septembre). Le 14 pluviôse, pour couper court aux racontars persistants des alarmistes, ils affirment qu'on ne songe nullement à lever la seconde classe de la réquisition. Leur langage est mesuré, sans violences, et, s'ils s'attachent à maintenir les esprits dans la voie de la Révolution, ils les mettent en même temps en garde contre des exagérations dangereuses ou suspectes.

Le Sans-Culotte observateur est-il dantoniste ? Oui, mais avec discrétion. Le 3 frimaire, il publie un entrefilet flatteur pour Danton, à l'occasion de son retour de congé, et plusieurs fois, avant et après cette date, il lui décerne des éloges : mais ces éloges s'adressent aussi à Robespierre, en sorte que c'est plutôt en étudiant la ligne suivie par les rédacteurs, les tendances dont ils s'inspirent, qu'on peut saisir leurs sympathies pour la politique du groupe dantoniste. Ils apportent plus de soin encore à dissimuler l'origine ministérielle de leur publication : quelques allusions aux services que rend le Conseil exécutif provisoire, une protestation (13 octobre) contre des négligences reprochées à Paré ne suffiraient pas, si nous n'avions d'autre part des renseignements concluants, à révéler que *le Sans-Culotte observateur* était rédigé chaque jour dans les bureaux du ministère de l'intérieur. Maintenant, les contemporains s'y trompèrent-ils ? La dénonciation lancée par Coupé (de l'Oise) contre *le Sans-Culotte*, au cours du débat relatif à la *Feuille du salut public* [1],

1. Cf. ci-dessus, p. 23. — Dans le numéro du 27 du premier mois, les rédacteurs du *Sans-Culotte* répondirent avec raideur à Coupé (de l'Oise), qui avait été guidé, disaient-ils, par

prouve, semble-t-il, qu'à la Convention au moins on savait à quoi s'en tenir : on n'ignorait pas que *le Sans-Culotte* était, de même que la *Feuille*, un organe officieux, mais on était tacitement d'accord pour ne point le reconnaître comme tel.

Nous disposons donc, pour nous renseigner sur ce que pensaient, en 1793 et 1794, le ministre de l'intérieur et son entourage, de deux périodiques, qui ne sont pas absolument conçus sur le même plan et qui se complètent l'un l'autre : la *Feuille du salut public*, dirigée par un des collaborateurs les plus intimes de Garat, puis de Paré ; *le Sans-Culotte observateur*, rédigé, en quelque sorte sous les yeux du ministre, par deux employés de confiance. Grâce à l'heureuse idée qu'a eue la citoyenne Fonrouge de le reproduire dans la *Feuille de Paris*, nous avons la collection du *Sans-Culotte observateur* : les historiens du gouvernement révolutionnaire auraient tort, désormais, de ne pas l'utiliser.

III

Il me reste à parler d'un certain nombre de publications moins importantes faites par le ministère de l'intérieur, en 1793 et 1794, ou auxquelles il a participé.

J'ai d'abord à indiquer quelques journaux auxquels des subventions ont été accordées sous forme d'abonnements ou d' « encouragements ».

Le 10 septembre 1793, le Comité de salut public arrêta [1] que les ministres de la guerre et de l'intérieur étaient autorisés à prendre chacun pour trois mois un abonnement de 1.000 exemplaires au journal *l'Antifédéraliste ou le Correspondant des Sociétés populaires*, rédigé par Jullien, Payan et Fourcade [2]. Paré s'abonna dès le lende-

---

un mobile « très bas et très personnel ». « Notre seule réponse à la dénonciation du citoyen Coupé, que nous estimons d'ailleurs, sera de lui envoyer la totalité des numéros qui ont paru jusqu'à ce jour. Il lira, et, d'après sa lecture, nous attendons sa seconde dénonciation. En attendant, nous pouvons lui dire que plus d'un aristocrate a souri d'aise à la *première*, et en attend le succès avec impatience. Mais, de grâce, que les patriotes ne nous rejettent pas comme modérés, car certainement ces derniers nous feraient un fort mauvais parti. »

1. Aulard, *Rec. des actes du Com. de sal. pub.*, t. VI, p. 396.

2. *L'Antifédéraliste, ou le Correspondant des Sociétés populaires, rédigé par les citoyens Jullien,*

main, à raison de 6 livres par mois et par exemplaire, soit 6.000 livres par mois; les rédacteurs envoyaient directement les numéros dans les départements — sans doute aux administrations de district et aux sociétés populaires, — et on leur remboursait les frais de poste. L'abonnement fut renouvelé, pour un second trimestre, en nivôse an II; mais il ne fut payé que pendant un mois, la publication du journal ayant cessé le 30 nivôse [1]. Cet abonnement du ministère de l'intérieur est distinct de celui que le Comité de salut public prit pour lui-même, le 23 brumaire [2], abonnement de trois mois à 600 exemplaires, qu'on adressa aux sociétés populaires. On s'explique, lorsqu'on en parcourt la collection, que *l'Antifédéraliste* ait si largement bénéficié de l'appui du gouvernement : rédigé par trois agents dévoués du Comité de salut public, amis de Robespierre, il défend résolument la politique terroriste. Il est probable que beaucoup de ses articles ont été inspirés ou revus par des membres du Comité. Il présente donc un réel intérêt, et, quoiqu'il n'ait pas duré très longtemps, il faut, dans la longue liste des journaux révolutionnaires, lui réserver une place à part, à côté d'un autre organe officieux du Comité, le *Journal universel* de Xavier Audouin [3].

A la fin de septembre, Paré prit — spontanément, sans intervention du Comité de salut public — des abonnements à deux autres journaux parisiens, *le Batave*, de Dusaulchoy [4], et *le Créole patriote*,

---

Payan et Fourcade, 2 séries in-4, du 26 septembre 1793 au 30 nivôse an II (cf. Tourneux, t. II, n° 10904). — Marc-Antoine Jullien, dit Jullien de Paris (1775-1848), et Claude-François de Payan (1766-1794) sont bien connus. Pascal-Thomas Fourcade, né à Pau en 1768, prit part de bonne heure au mouvement révolutionnaire parisien, à côté de Palloy et de Gonchon; commissaire observateur du Conseil exécutif provisoire dans les départements du Sud-Ouest en 1793, adjoint à la Commission exécutive de l'instruction publique en 1794, il devint consul général à Sinope, correspondant de l'Institut, et mourut à Salonique en 1813.

1. Renseignements tirés de Arch. nat., F4 1225, 1317, 1319.

2. Cf. ci-après, p. 42, note 1.

3. *Journal universel, ou Révolution des trois Royaumes*, du 23 novembre 1789 au 14 prairial an III (cf. Tourneux, t. II, n° 10373). — Cf. ci-dessus, p. 22, note 2, et ci-après, p. 42, note 1.

4. *Le Batave ou le Nouvelliste étranger*, du 15 février au 30 septembre 1793, continué du 1er octobre 1793 au 28 germinal an II sous le titre : *Le Batave ou le Sans-Culotte*; il s'appela ensuite *Le Sans-Culotte*, puis *Le Batave*, et disparut le 5e jour complémentaire an III (cf. Tourneux, t. II, nos 10874 à 10877). — Sur Joseph-François-Nicolas Dusaulchoy de Bergemont, poète et publiciste (1761-1835), cf. les dictionnaires biographiques, et notamment la *Biographie universelle et portative des contemporains* de Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve.

de Milscent [1]. Dusaulchoy servit 300 exemplaires de son journal, pour 800 livres par mois ; les paiements se poursuivirent régulièrement jusqu'à la fin de germinal [2]. L'abonnement au *Créole patriote* coûta 1.200 livres par mois, pour 400 exemplaires ; fait pour trois mois, il fut renouvelé le 13 nivôse et dura jusqu'en germinal [3].

---

1. *Le Créole patriote*, *Bulletin de Milscent*, *créole*, *Journal du soir*, publié de 1792 à germinal (?) an II (cf. Tourneux, t. II, nos 10779, 10780, et Additions, p. 790 ; l'exemplaire de la Bibliothèque nationale présente de fortes lacunes, en partie comblées par celui des Archives nationales). — Charles-Louis Milscent de Mussé, né à Saint-Domingue vers 1740, mêlé au mouvement révolutionnaire à Angers, venu ensuite à Paris, où il fut membre de la Société des Jacobins, fut accusé de faux témoignage dans l'affaire des complices de la rébellion de Marseille et condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire le 7 prairial an II.

2. Arch. nat., F4 1225, 1319. — En germinal, l'abonnement fut porté à 500 exemplaires, et payé, pour deux mois, à raison de 1.333 livres 6 sols 8 deniers par mois.

3. Arch. nat., F4 1224, 1225, 1320. — La radiation de Milscent, votée par les Jacobins le 8 nivôse sur la proposition de Robespierre (Aulard, *La Soc. des Jacobins*, t. V, p. 586), n'empêcha pas le renouvellement de l'abonnement. Je reproduis, à titre de curiosité, la lettre (Arch. nat., F4 1320) par laquelle Milscent l'avait sollicité :

Pétition au Ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre,

La liberté a eu mon culte depuis que je suis parvenu à l'âge de la raison.

Ses principes étaient gravés dans mon cœur lorsque le gouvernement arbitraire faisait courber toutes les têtes.

J'en ai été le martyr et par ma fortune et par mon existence en me dévouant tout entier à la Révolution.

Je suis le premier qui ai proposé dans les colonies les principes sacrés de l'égalité.

La proscription a été le prix de mon zèle.

Les satrapes du despote et la caste tyrannique qui asservissaient ces malheureuses contrées se sont opposés à la publicité d'une doctrine qui rendait à l'homme sa dignité primitive.

Ils m'ont forcé de m'éloigner de ma patrie, parce que je refusais de me plier sous le joug dont ils avaient enchaîné les colons américains.

Transplanté en France, mon âme a pris un nouvel essor.

Sous le ciel de la liberté, mes facultés sont devenues plus actives.

Je me suis érigé l'apôtre le plus ardent de l'égalité par mes écrits.

J'ai la gloire d'avoir concouru à la formation de l'esprit public par le journal dont je suis l'auteur.

J'y ai depuis sa naissance prêché le respect aux lois et la soumission aux autorités constituées.

J'y ai combattu avec zèle et intrépidité les anarchistes et les fédéralistes.

J'y ai signalé le premier les Brissot, les Roland, qui voulaient diviser la République pour régner sur ses débris.

J'ai consommé le reste de ma fortune à ce dévouement pour ma patrie.

Persécuté par Roland, j'ai été forcé d'abandonner la carrière à laquelle je m'étais livré.

Je n'ai pu la reprendre qu'après que sa faction et lui ont été anéantis par les événements mémorables du 31 mai.

Renaissant de mes cendres, j'ai été fidèle aux principes qui m'avaient valu les honneurs de la persécution.

Par cette persévérance, j'ai contribué à l'épuration de l'opinion égarée par Roland.

Les états mentionnent encore un autre abonnement, pris par Garat en août 1793, au *Journal populaire* [1], sorte de factum paraissant à intervalles irréguliers depuis 1792. Le rédacteur, Pollet, devait fournir 600 exemplaires des numéros parus ou à paraître jusqu'à la fin de 1793 ; il reçut en trois versements 5.632 livres 13 sols. Mais Pollet n'était pas satisfait : il aurait voulu que le service de son journal fût fait aux 44.000 municipalités ! Fatigué de ses réclamations, Paré décida que l'abonnement ne serait pas continué, et Pollet eut l'amertume d'annoncer, dans son numéro XII, que le *Journal populaire*, sans souscripteurs et sans lecteurs, se voyait contraint de disparaître [2].

Dans les départements, Paré accorda des « encouragements » à deux journaux : à la fin d'août 1793, 4.000 livres à Pierre Pontard, évêque de la Dordogne, pour continuer dans son diocèse la publication de son *Journal prophétique* [3], où il s'efforcera « de familiariser les esprits avec le mariage des prêtres et les y inviter par des instruc-

---

Tu as jugé, Citoyen Ministre, que par ses principes mon journal méritait un encouragement et une protection particulière.

Guide et surveillant de l'esprit public, tu as pensé que la publicité de mon journal pourrait l'entretenir.

Tu t'y es abonné, et l'as transmis aux sociétés populaires, dont il contribue à augmenter le patriotisme.

La souscription finit le 12 nivôse présent mois.

En républicain ami de la patrie, j'ose t'en demander la continuation.

La pureté de ses principes et son utilité à la chose publique forment mon titre et ma recommandation.

L'un et l'autre motifs sont un droit à ta bienveillance et à ton estime.

Pour un ministre vertueux et patriote comme toi, faire le bien est un besoin et un devoir.

Salut, estime et fraternité.

MILSCENT, créole.

Paris, quintidi 5 de nivôse, l'an deuxième de la République française une et indivisible.

1. *Journal populaire ou le Peuple et ses amis, ouvrage sur l'éducation et l'instruction, par des Jacobins, dédié à la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, dans lequel on racontera ce qui se sera passé de plus intéressant aux Jacobins et à la Convention nationale*, 12 numéros in-8 (cf. Tourneux, t. II, n° 10862). Les numéros ne sont pas datés ; le premier a dû paraître à l'automne de 1792, le dernier, où il est fait allusion à la lettre de Philippeaux au Comité de salut public, doit être de frimaire an II ; il y a eu aussi un supplément de six numéros, dans la manière du Père Duchesne, sous le titre : *Je m'y perds, foutre !* (cf. Tourneux, t. II, n°s 10863 et 10864). — Pollet, qui semble avoir été un personnage agité et vaniteux, était commis à la Trésorerie nationale ; il fut dénoncé aux Jacobins, le 29 messidor an II, par son collègue Lhermina (Aulard, *La Soc. des Jacobins*, t. VI, p. 226, et Tourneux, *loc. cit.*)

2. Renseignements tirés de Arch. nat., F4 1224, 1225, 1315, et de la collection du journal.

3. Publié de janvier 1792 à octobre 1793 (cf. Tourneux, t. II, n° 15414). — Sur Pierre Pontard (1749-1832), cf. P. Pisani, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel*, p. 426-427.

tions patriotiques [1] » ; en brumaire an II, 1.000 livres à Publicola Pedon, pour le *Journal du département de la Haute-Vienne*, qu'il rédigeait sous la surveillance de la société populaire de Limoges [2].

J'en finis avec les journaux en indiquant une dernière dépense de 630 livres, ordonnancées le 10 août 1793 au « citoyen Corancez, l'un des propriétaires du *Journal de Paris* », pour frais d'insertions « dont l'objet était de répandre la connaissance des rapports sur des événements intéressants [3] ». Il s'agit : du rapport de Garat à la Convention, du 27 mai 1793 ; d'une lettre des administrateurs du département de la Gironde à Garat, du 8 juin 1793 ; des discours prononcés à la Convention, le 27 juin, par Garat et par le président de l'Assemblée, et du rapport fait par le ministre, au cours de la même séance, sur la question des subsistances. Ces documents avaient été publiés dans le *Journal de Paris* sous forme de suppléments aux numéros 32, 35 et 38.

La presse périodique n'est pas le seul moyen de propagande qu'aient employé Garat et Paré. Ils ont eu aussi recours au livre, à la brochure. Voici, dans l'ordre d'apparition, la liste des publications de cette nature faites en 1793 et en 1794 par le ministère de l'intérieur, ou avec son concours :

1° *Les Rivaux au Cardinalat, ou la Mort de l'abbé Maury, poème héroïque en quatre chants*, par Dorat-Cubières [4]. Le ministère souscrit, le 17 mai 1793, à 170 exemplaires, pour le prix de 127 livres 10 sols [5].

2° *La Mort de Basseville, ou la Conjuration de Pie VI dévoilée, suivie d'un poème intitulé : Le Pape malgré lui, et d'un Précis historique*

---

1. Arch. nat., F4 1225, 1316.

2. Arch. nat., F4 1225, 1318. — Sur le *Journal du département de la Haute-Vienne*, périodique fort intéressant qui parut du 6 septembre 1793 au 6 fructidor an II, et auquel collabora assidûment l'évêque député Gay-Vernon (c'est lui qui obtint les 1000 livres de Paré), cf. A. Fray-Fournier, *Le club des Jacobins de Limoges, 1790-1795* (Limoges, 1903, in-8), *passim*, notamment p. XIX. Voir aussi, *ibid.*, p. 162, la notice biographique sur Jean, puis Publicola Pedon, ex-ecclésiastique, professeur au collège de Limoges, un des Jacobins les plus influents de cette ville, venu en 1794 à Paris, où il aurait obtenu une place dans l'administration des finances, et qui se suicida, dit-on, après le 9 thermidor, pour échapper aux poursuites dont il était l'objet comme complice de Robespierre.

3. Arch. nat., F4 1316.

4. Paris, Imp. de Domergue, 1792, in-8 de XXI-43 p. (Bibl. nat., Ye 20471).

5. Arch. nat., AF II 10, plaq. 64, pièce 9.

sur Amédée VIII, par Dorat-Cubières [1]. Le ministère prend, le 5 juillet 1793, « pour les répandre dans les départements », 1000 exemplaires de l'ouvrage, qui lui coûtent 1.500 livres [2].

3° *Français! Voulez-vous sauver votre patrie? Lisez!* [3], par le citoyen Hazard, administrateur du district de Saint-Denis, envoyé en Vendée comme commissaire du Conseil exécutif provisoire en mai 1793. Hazard — ex-génovéfain, maître d'école, et qui fut finalement inscrit, en l'an III, sur la liste des généraux pour services rendus aux côtés de Rossignol [4] — fit imprimer cette pièce à Tours en juillet 1793, et la fit tirer à 5.000 exemplaires, qu'il répandit dans la région de la Basse-Loire. Le Conseil exécutif décida que la dépense, qui montait à 764 livres, lui serait remboursée par Garat; cette somme fut ordonnancée à la fin de juillet [5].

4° *Lettre de Morel, capitaine au premier bataillon du Jura, aux administrateurs régnants du même département* [6]. Cette pièce, où les fédéralistes sont pris à partie, fut imprimée, ou plutôt réimprimée en août, aux frais du ministère, par le citoyen Grand, imprimeur, rue des Fossés-Saint-Jacques; elle fut tirée à 10.000 exemplaires, qui revinrent à 533 livres 7 sols 6 deniers [7].

5° *Les Aventures politiques du Père Nicaise, ou l'Antifédéraliste* [8], brochure attribuée par Barbier à Lucius-Junius Frey, le beau-frère de Chabot. Elle fut tirée à 20.000 exemplaires par Grand, auquel on paya 4.390 livres le 22 septembre; en outre, 3.000 livres furent accordées à l'auteur « pour indemniser le libraire avec qui il avait contracté [9] ».

---

1. Paris, Imp. de G. F. Patris, 1793, in-8 de 71 p. (Bibl. nat., Lb41 709).
2. Arch. nat., AF II 10, plaq. 64, pièce 20.
3. S. l., 1793, in-4 de 6 p. Il y en a un exemplaire aux Archives nationales dans le carton F1b1 103, doss. 1.
4. Cf. le *Moniteur*, réimp., t. XXV, p. 370, et Arch. nat., carton cité.
5. Arch. nat., carton cité, et F4 1315.
6. (Paris), de l'imprimerie de Grand, s. d., in-8 de 4 p. Il y en a un exemplaire aux Archives nationales, dans le carton F4 1316.
7. Arch. nat., F4 1225, 1316.
8. Paris, chez les marchands de nouveautés, 1793, in-8 de 72 p. (Bibl. nat., Lb41 756). — La *Feuille du salut public* ne parut pas le 1er jour du 2e mois. Le lendemain elle publia une note où on lit : « Nous envoyons à nos souscripteurs, pour remplir cette lacune, *l'Antifédéraliste*, ou *le Père Nicaise*. Ce petit ouvrage simple et naïf renferme des vérités excellentes, et dont il est essentiel de se pénétrer dans le moment où la force révolutionnaire seule a pu réparer les attentats nombreux médités par la Gironde et ses complices contre l'unité de la République. »
9. Arch. nat., F4 1225, 1316, 1317.

6° *La France républicaine*, brochure également imprimée par Grand, en septembre, et qui coûta 7.148 livres 5 sols, pour 6.000 exemplaires [1].

7° Le 30 du premier mois, conformément à un arrêté du Conseil exécutif provisoire, Paré alloua une somme de 3.000 livres au citoyen Rozet « à titre de secours pour le mettre en état d'achever un...ouvrage intitulé *le Patriote rural* dont il s'occupe en ce moment [2] ». Rozet était l'ancien bibliothécaire de Mirabeau ; il avait publié en 1790 un livre intitulé : *Véritable origine des biens ecclésiastiques, Fragments historiques et curieux*, où il mettait en lumière les abus grâce auxquels le clergé français s'était enrichi ; puis, en 1792, des *Anecdotes historiques de la vie de Bogeslas X, duc de Poméranie, surnommé le Grand, suivies de : Corem et Zandar, conte tartare.* Il était malade, dans la détresse, et, le 11 septembre 1792, il sollicitait son admission aux Incurables [3]. *Le Patriote rural* vit-il le jour ? C'est peu probable [4].

8° *Vie secrète et politique de Brissot* [5]. Cet ouvrage — diatribe assez vague et qui ne contient rien de vraiment intéressant — fut imprimé par les soins de Grandchamp, et Paré en prit, pour 1.800 livres, 3.000 exemplaires, dont la distribution pouvait être « utile dans les circonstances présentes [6] ». D'après Barbier, l'auteur se nommait Turbat, du Mans : c'est Pierre Turbat, ex-moine, âgé de 22 ans en 1794, secrétaire du conseil général de la commune du Mans et membre de la société populaire de cette ville, qui fut impliqué, comme complice de Philippeaux, dans la « conspiration du Mans », arrêté en germinal an II, et traduit devant le Tribunal

---

1. Arch. nat., F4 1316, 1317. — Cette brochure n'est pas à la Bibliothèque nationale.
2. Arch. nat., F4 1225 ; AFII 10, plaq. 64, pièce 18.
3. Voir sa lettre dans Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 226. — Selon toute apparence, Rozet est l'auteur de la curieuse brochure signée : Le libraire Rozet, qui parut en pluviôse an II sur la destruction des signes de féodalité empreints sur les reliures des livres de la Bibliothèque nationale (cf. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Com. d'instr. pub. de la Conv. nat.*, t. III, p. 392 et suiv.). Nous trouvons le nom de « Rozet, bibliographe », sur la liste des savants et artistes auxquels il est accordé des encouragements par le décret du 14 nivôse an III (*Moniteur*, 17 nivôse).
4. Il n'est pas à la Bibliothèque nationale, et il n'y en a pas trace dans les bibliographies.
5. Paris, se trouve à l'Imprimerie de Franklin, rue de Cléry, n° 75, et chez les libraires du Palais de l'Égalité, l'an II, in-8 de 47 p. (Bibl. nat., Lb41 882).
6. Arch. nat., F4 1225, 1318.

révolutionnaire, qui l'acquitta le 11 floréal [1]. Barbier lui attribue d'autres *Vies*, de Manuel, de Petion, d'Hébert, de Philippe-Égalité.

9° *De la Nature et de ses Lois*, par Peyrard [2]. Sur le rapport de Paré, le Conseil exécutif provisoire décida, le 3 frimaire, l'achat de 3.600 exemplaires, pour 2.400 livres. L'ouvrage, disait l'arrêté, « renferme des maximes extraites des ouvrages des plus célèbres philosophes » ; il établit que « le malheur presque universel des hommes provient de trois causes : le partage trop inégal des richesses, le despotisme et la superstition » ; il est bon à répandre. Les 3.600 exemplaires n'ayant pas suffi, on en prit 2.000 autres, pour 2.800 livres, en pluviôse [3]. L'auteur, le géomètre François Peyrard, n'est pas un inconnu. Né en 1760, mort en 1822, il fut professeur de mathématiques et d'astronomie au lycée Bonaparte, bibliothécaire de l'École polytechnique. Membre de la Société des Jacobins depuis l'origine, électeur de la section du Louvre en 1792, il avait été élu administrateur du département de Paris le 11 janvier 1793. On lui doit plusieurs ouvrages de science et d'histoire, des traductions d'auteurs classiques, et un *Projet d'instruction civique* qu'il présenta à l'Assemblée électorale le 2 août 1793 [4].

10° *Discours familier et préparatoire à des instructions contre la religion des prêtres, prononcé dans le club des vrais sans-culottes, séant à Chartres, le dimanche 26 mai de l'an II de la République française, par le citoyen Lonqüeue, membre dudit club et député suppléant à la Convention nationale, et réimprimé le 25 brumaire par ordre du ministre de l'intérieur* [5]. C'est, comme le titre l'indique, une brochure de propagande anticléricale : il faut lutter énergiquement contre le fanatisme, sans cependant se laisser aller sur les prêtres à des rigueurs inutiles. Elle fut réimprimée par la citoyenne Fonrouge, dans son imprimerie du Lycée des Arts ; le ministère paya, en frimaire,

---

1. Cf. P. Mautouchet, *Le conventionnel Philippeaux* (Paris, 1900, in-8), à la table ; Wallon, *Hist. du Trib. révol.*, t. III, p. 365.

2. Paris, Louis, 1793, in-8 de LX-100 p., avec une gravure (Bibl. nat., R 21058).

3. Arch. nat., AFII 10, plaq. 65, pièce 29 ; F4 1225, 1319, 1320.

4. Cf. Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve, *Biographie universelle et portative des contemporains* ; Charavay, *Assemblée électorale de Paris*, t. III, à la table ; Sig. Lacroix, *Le département de Paris et de la Seine pendant la Révolution*, p. 473 ; Aulard, *La Soc. des Jacobins*, t. Ier, p. LXVII.

5. Paris, Imprimerie du Lycée des Arts, s. d., in-8 de 27 p. (Bibl. nat., Lb4° 950).

892 livres pour un tirage de 6.000 exemplaires [1]. Louis Lonqüeue, né à une date inconnue, mort à Paris le 1er décembre 1794, était professeur au collège de Chartres ; élu 4e suppléant de l'Eure-et-Loir à la Convention, il remplaça Petion le 14 juillet 1793.

11° *Catéchisme de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, par J.-B. Boucheseiche, maître de pension et ci-devant professeur en l'Université de Paris* [2]. Boucheseiche était, avant la Révolution, professeur au collège de Lisieux ; sous l'Empire, il devint chef de division à la préfecture de police ; il était chargé du service des mœurs (surveillance des filles publiques et impôt sur la prostitution) et remplissait, dit-on, ses fonctions avec beaucoup de sévérité ; il fut destitué en 1815 [3]. Il a écrit plusieurs ouvrages de pédagogie et de géographie. En 1792, il avait publié un *Catéchisme de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, dont il fit hommage à la Convention le 25 octobre [4]. En 1793, la Déclaration ayant été modifiée, ce *Catéchisme* se trouva périmé. Le 16 septembre 1793 la *Feuille du salut public*, avec laquelle Boucheseiche était en relations et dont il fut très probablement le collaborateur, reproduisit une lettre du citoyen Lefèvre, curé d'Ainville (?), réclamant une nouvelle édition, remaniée du *Catéchisme* : le curé Lefèvre, disait-elle, allait avoir satisfaction. Le 25 brumaire, elle annonça que Boucheseiche mettait sous presse son nouveau *Catéchisme* ; « cet ouvrage, qui lui était demandé depuis longtemps par les patriotes qui avaient adopté son catéchisme de l'ancienne Déclaration, paraîtra incessamment ». Il fut mis en vente à la fin de nivôse, et la *Feuille* ne manqua pas d'en parler encore une fois (numéro du 25 nivôse), dans des termes très élogieux. Quelques jours plus tard, Boucheseiche fit hommage d'un exemplaire au Conseil exécutif provisoire [5]. Cet hommage était dû : le 21 brumaire, sur le rapport de Paré, le Conseil avait

---

1. Arch. nat., F4 1225.
2. Paris, chez l'auteur, rue des Fossés-Saint-Jacques, n° 7, près de l'Estrapade, s. d., in-32 de 80 p. (Bibl. nat., Le3 34 A).
3. Cf. Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve, *Biogr. univ. et portat. des contemp.* ; *Biogr. moderne*, dite de Leipzig. — On trouve aux Arch. nat., F7 4610, un arrêté du Comité de sûreté générale, du 4 nivôse an II, portant qu'une perquisition sera faite chez Boucheseiche, nous ignorons pour quel motif.
4. Tuetey, *Répert. des sources manuscrit. de l'hist. de Paris pendant la Révol.*, t. VIII, n° 233.
5. *Feuille du salut public*, 9 nivôse an II.

alloué à Boucheseiche une somme de 400 livres, « à titre d'encouragement en considération de ses écrits utiles, propres à propager les principes de la raison et de la philosophie », et il avait décidé que le nouveau *Catéchisme* serait imprimé aux frais du ministère de l'intérieur. La citoyenne Rousselin, l'éditrice de la *Feuille du salut public*, en fournit 6.000 exemplaires coûtant 2.700 livres, et qui furent envoyés aux sociétés populaires [1]. Rien à dire de l'ouvrage : c'est, sous forme de demandes et de réponses, un commentaire « patriotique » de la Déclaration, article par article.

12° *Avis aux Mères républicaines, ou Mes Réflexions sur l'éducation des jeunes citoyennes, par la citoyenne Guérin-Albert* [2] Cette brochure, qui parut en pluviôse, fut tirée à 3.000 exemplaires, par les presses de la citoyenne Fonrouge, et coûta 792 livres [3]. La *Feuille du salut public* l'annonça dans son numéro du 26 pluviôse. La citoyenne Guérin-Albert partait de ce principe que la vertu est la base du gouvernement ; et, en trois chapitres, destinés aux « mères en général », aux institutrices, et aux « mères des campagnes », elle développait — en termes mesurés et dans un esprit très louable — les préceptes d'une saine pédagogie, accommodés à une société républicaine.

13° *Réponse à la Déclaration du roi d'Angleterre relativement à ses motifs pour continuer la guerre actuelle et à sa conduite envers la France, traduite de l'anglais* [4]. Paré en prit 2.000 exemplaires, pour une somme de 1.000 livres, qui fut ordonnancée au début de ventôse [5] « au citoyen Beresford [6], ou au citoyen Barrois l'aîné, son libraire ».

14° Enfin je range parmi les livres et brochures les imprimés suivants : un million d'exemplaires de la Constitution, précédée de la Déclaration des droits de l'homme, commandés par le ministre de l'intérieur conformément à un arrêté du Comité de salut public du 14 brumaire, et payés 15 deniers pièce, soit au total 37.500

---

1. Arch. nat., AFII 10, plaq. 65, pièce 2 ; F4 1225, 1318, 1321.
2. Paris, de l'Imprimerie de la citoyenne Fourouge, Jardin de l'Égalité, s. d., in-8 de 49 pages.
3. Arch. nat., F4 1225, 1320.
4. Paris, imprimé l'an deuxième de la République française, une et indivisible, s. d., pet. in-8 de 39 pages. Il y en a un exemplaire aux Archives nationales, dans le carton F4 1320.
5. Arch. nat., F4 1225, 1320.
6. Pas de renseignements.

livres [1] ; — des « travaux d'impression de lois et instructions relatives », exécutés par la citoyenne Fonrouge, et pour lesquels elle reçoit, le 29 ventôse, un acompte de 1.100 livres [2] ; — 20.000 exemplaires de la proclamation de la Convention au peuple français, du 2 germinal, sur le complot des Hébertistes, et 40.000 exemplaires du rapport de Saint-Just, du 23 ventôse, contre les mêmes, le tout livré par la citoyenne Rousselin et payé, en germinal, 7.214 livres 7 sols 6 deniers [3].

Je termine par quelques mots sur une dernière catégorie de publications de propagande : les chansons. On sait le rôle qu'elles ont joué dans l'histoire de la Révolution. Garat puis Paré jugèrent, en 1793, qu'elles pouvaient être un moyen de « propager l'esprit public ».

Le fournisseur du ministère fut un certain Perrin, dont nous ne savons rien, sinon qu'il s'intitulait « chansonnier de la République française ». Le 12 juillet, Garat lui accorda une première somme de 150 livres, « pour les frais d'impression d'une pièce patriotique que les membres du Comité de salut public ont jugée propre à ranimer le patriotisme » ; le 22 juillet, il lui alloue encore 100 livres pour le même objet [4]. En août, Perrin reçoit, en plusieurs fois, 1.600 livres pour 16.000 exemplaires d'une chanson sur la fête de la Réunion ; le 1er septembre, 375 livres pour 5.000 exemplaires d'une chanson sur « le départ du peuple » ; le 8 septembre, 450 livres pour 6.000 exemplaires de la même chanson ; enfin, le 22 septembre, 450 livres pour 6.000 exemplaires d'une « chanson patriotique dédiée à la jeunesse française républicaine » [5].

Deux lettres de Perrin, conservées dans le carton F4 1316, nous apprennent à quoi furent employés ces milliers d'exemplaires achetés par le ministère. La chanson sur « le départ du peuple », qui est un appel aux armes, fut distribuée dans les théâtres [6], au cours

1. Aulard, *Rec. des actes du Com. de sal. pub.*, t. VIII, p. 22 ; Arch. nat., F4 1225.
2. Arch. nat., F4 1321.
3. Ibid., F4 1225.
4. Ibid., F4 1314, 1315.
5. Ibid., F4 1224, 1225, 1315, 1316, 1317 (avec des exemplaires des trois chansons).
6. Le 30 pluviôse an II, en exécution d'un décret du 3 du même mois, le ministre de l'inté-

des représentations gratuites qui furent données en août et auxquelles assistèrent les envoyés des assemblées primaires, venus à Paris porter l'acceptation de l'Acte constitutionnel. La chanson « dédiée à la jeunesse française républicaine » est, elle aussi, une chanson militaire : elle fut répandue dans le public pour faciliter l'exécution du décret du 23 août sur la réquisition. La pauvre littérature du citoyen Perrin prend ainsi de l'intérêt ; imprimées par les soins du gouvernement, rapportées dans les départements par les hommes qui venaient d'exercer à Paris « l'initiative de la Terreur » et de réclamer des mesures suprêmes de défense nationale, ses chansons ont pu contribuer à ce grand mouvement, dirigé contre les ennemis de l'intérieur et les ennemis de l'extérieur, qui est le fait capital de l'année 1793.

*
* *

Pour avoir le tableau complet des publications officieuses faites en 1793 et 1794, il faudrait étendre au Comité de salut public et aux autres ministères, surtout à celui de la guerre et à celui des affaires étrangères, l'enquête à laquelle je me suis livré pour le ministère de l'intérieur. Je ne vois pas grand'chose à ajouter à ce qu'a dit M. Aulard [1] des publications subventionnées par le Comité de salut public. Aux archives de la guerre, on trouverait des éléments pour élucider la question des envois de journaux aux armées, sur laquelle nous avons déjà des renseignements, mais qui n'a pas encore été

---

rieur répartit 10.000 livres entre les « vingt spectacles de Paris qui, conformément au décret du 2 août 1793, ont donné chacun quatre représentations pour et par le peuple » (Arch. nat., F4 1320). — Les états mentionnent deux autres dépenses relatives à la propagande par le théâtre : en août 1793, 2000 livres aux citoyens Saulnier et Dutilh, pour avoir fait jouer *Le Siège de Thionville*, pièce « propre à soutenir l'esprit de patriotisme et l'amour de la liberté »; quelques jours plus tard, 2000 livres au citoyen Talma, « pour faire représenter par les divers théâtres des départements des pièces patriotiques ». (Ibid., F4 1224.)

1. Cf. l'article cité au début de cette étude. — Le Comité de salut public, prit, par arrêté du 23 brumaire an II, des abonnements au *Moniteur*, au *Journal universel* de Xavier Audouin, au *Père Duchesne*, au *Journal des hommes libres*, et à *l'Antifédéraliste* (cf. ci-dessus, p. 111); des arrêtés ultérieurs assurèrent le service du *Journal universel* et du *Journal des hommes libres*. Furent également subventionnées : la *Feuille du cultivateur*, *le Républicain français*, et *la Soirée du camp*, journal militaire auquel M. Aulard a consacré une étude spéciale (*Une gazette militaire en l'an II*, dans *Études et Leçons sur la Révolution française*, première série, p. 212-226).

l'objet d'une étude particulière [1] ; cependant il ne semble pas que le ministère de la guerre ait eu des publications officieuses à lui. Il en va autrement du ministère des affaires étrangères, qui a publié ou subventionné des journaux, des brochures : malheureusement, on ne peut songer, sans doute pour longtemps encore, à y entreprendre le travail, le fonds de la comptabilité étant rigoureusement fermé aux historiens [2]. Il est certain, d'ailleurs, que les documents des affaires étrangères ne feraient que confirmer la conclusion très nette qu'appelle l'exposé qui précède : c'est que le gouvernement révolutionnaire a eu largement recours dans la pratique — à lui seul, le ministère de l'intérieur y a dépensé plus de 250.000 livres — à des procédés de propagande qu'il condamnait en principe. On avait violemment reproché à Roland son « bureau d'esprit public » : moins de six mois après la retraite de ce ministre, le bureau était reconstitué, avec des journaux, des écrits, des rédacteurs et des imprimeurs attitrés. C'était là une des conséquences de la révolution du 31 mai : dans la lutte contre les fédéralistes, contre les modérés, contre tous ceux qui entravaient, consciemment ou inconsciemment, l'effort de défense nationale, la presse était une arme efficace, que le gouvernement révolutionnaire ne pouvait manquer d'employer.

Pierre CARON.

---

1. Cf. les indications données par A. Chuquet, *Wissembourg*, p. 74.

2. Cf. les renseignements, malheureusement trop sommaires, donnés par Fréd. Masson (*Le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution*, p. 262, 274, 300), qui a pu dépouiller ce fonds. — On trouve aux Archives nationales (AF II 10, plaq. 63, pièce 42, et plaq. 66, pièces 4 et 14) trois intéressants rapports de juin 1793, pluviôse et ventôse an II, sur la *Gazette de France* (devenue *Gazette nationale*), dont le Conseil exécutif provisoire avait repris la publication, qu'il avait confiée au ministre des affaires étrangères, et dont il faisait tous les frais.

La loi du 31 mai 1850.

(*Suite*) [1]

IV. LE PREMIER DÉBAT PUBLIC

Dès que la nomination de la Commission des Dix-sept avait été connue, les partis avaient pris leurs dispositions de combat. Naturellement l'opposition républicaine tout entière protesta ; au commencement de chaque séance, des députés déposaient des pétitions contre le projet, et, malgré tous les efforts du gouvernement [2], le 31 mai, le nombre des signataires s'élevait à 527.000, tandis que les citoyens qui, par le même moyen, demandaient l'adoption de la loi, n'étaient que 2158 [3].

L'extrême gauche, dans une réunion tenue le 5 mai, décida de demander la question préalable [4]. Mais les démocrates étaient divisés sur l'attitude qu'ils devaient prendre au cours de la discussion de la loi. Les uns étaient partisans de l'abstention motivée [5] ; d'autres étaient opposés à cette méthode. Ils n'étaient pas non plus d'accord sur la conduite qu'ils comptaient suivre si le projet était voté. Malgré l'irritation du peuple de Paris, aucun homme politique républicain ne préconisait l'insurrection immédiate. Quelques-uns voulaient seulement ajourner les moyens de résistance jusqu'au

---

1. Voir la *Revue*, 1909-1910, t. XIII, p. 277-304.

2. Le ministre de l'intérieur, par un arrêté en date du 14 mai, retirait son brevet d'imprimeur à Boulé, des presses duquel était sortie la pétition insérée dans la *Voix du Peuple* du 12 mai (Paris, le 11 mai). V. à ce sujet les discours de Dupont (de Bussac), de Pascal Duprat et de Baroche à la séance du 15 mai (*Moniteur* du 16). La pétition avait déjà du reste été saisie (*Voix du Peuple* du 13 mai ; Paris, le 12 mai).

3. Rapport de Léon Faucher au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi électorale sur les pétitions relatives à ce sujet, lu à l'Assemblée dans sa séance du 1er juin (*Moniteur* du 2 juin).

4. *Estafette*, 7 mai.

5. Lettre d'Esquiros à Barodet, du 27 mai 1850 (*La Révolution de 1848*, juillet-août 1905, p. 138).

moment de l'exécution de la loi [1]; d'autres étaient pour une adresse au peuple et, s'il y avait lieu, pour une démission [2].

Proudhon, du fond de sa prison de Doullens, tout en considérant que le peuple aurait le droit de se révolter, exhorta ses amis à ne pas organiser d'insurrection, celle-ci ne pouvant qu'aboutir à un nouveau 13 juin [3]. Mais il préconisait le refus de l'impôt [4]. Naturellement, la *Voix du Peuple* suivait la ligne de conduite tracée par son directeur. La *Presse*, tout en reprochant au journal de Proudhon de ne pas déconseiller assez nettement l'insurrection, demandait que l'on transformât « l'avertissement du percepteur en bourre de fusil » [5]. Mais dès que la *Voix du Peuple* eut cessé de paraître et qu'Émile de Girardin ne sentit plus « à ses trousses » les rédacteurs de ce journal, la *Presse* cessa de prêcher le refus de l'impôt [6]. Les autres journaux républicains, tels que le *Siècle*, le *Crédit*, la *République*, l'*Événement*, demandaient que l'on attendît les élections générales de 1852, pensant que la loi retrancherait des listes un certain nombre de conservateurs et que de plus elle provoquerait du mécontentement, même chez les citoyens qui garderaient leur droit de vote.

Le parti réactionnaire n'était pas moins divisé. Certes, la réunion du Conseil d'État avait, à plusieurs reprises, approuvé la réforme électorale, et la presque unanimité de la presse royaliste avait applaudi à ces résolutions : les légitimistes comme les orléanistes et les fusionnistes, l'*Union*, l'*Opinion publique* et le *Corsaire*, comme le *Journal des Débats*, le *Courrier français*, le *Pays*, le *Bulletin de Paris* et l'*Assemblée nationale*. Pourtant, dans les couloirs de l'Assemblée, Odilon Barrot, « incandescent, furieux, exprimait par des éclats de voix très sonores » les raisons qui l'avaient rendu hostile à la loi projetée. Il se plaignait de ne pas avoir été consulté sur les

---

1. *La Révolution de 1848*, juillet-août 1905, p. 137.
2. *Ibid.*, p. 138.
3. Proudhon, *Correspondance*, t. III, p. 243 (lettre à Mathey, du 6 mai).
4. *Ibid.*, p. 250 et 251 (lettre à Mathey, Darimon, Charles Edmond et Langlois, du 10 mai).
5. *Presse* du 9 mai (Paris, le 8 mai).
6. Proudhon, *Correspondance*, t. III, p. 266 (lettre du 22 mai au rédacteur de la *Voix du Peuple*). — En effet la *Voix du Peuple* cessa de paraître à partir du 14 mai, et le dernier article de la *Presse* en faveur du refus de l'impôt est du 18 mai.

mesures graves que la commission devait présenter d'urgence à l'Assemblée [1]. De plus, dans une réunion de la majorité tenue rue des Pyramides, il combattit la réforme électorale. Il considérait qu'avec la loi existante, la majorité était assurée au parti conservateur tant que le Président et l'Assemblée seraient d'accord ; que si, au contraire, un conflit s'établissait entre ces deux pouvoirs, la réforme proposée serait complètement impuissante et pourrait même devenir un danger sérieux pour la République. Car, par la nouvelle loi électorale, on enlevait au Président trois ou quatre millions d'électeurs et en revanche on ne lui donnait pas l'assurance qu'il pourrait tenter les chances d'une réélection et que, le cas échéant, s'il n'atteignait pas le chiffre de deux millions de suffrages exigés par la Constitution, le choix du Corps législatif lui serait d'avance garanti [2]. Mais son opposition n'avait au fond pour cause que son orgueil. Car l'offre, qu'il refusa du reste, d'un siège dans la commission parlementaire, et une phrase flatteuse au *Bulletin de Paris* suffirent pour rendre Barrot favorable à la réforme électorale [3]. Il préféra ne critiquer la loi que dans ses *Mémoires posthumes* [4]. En même temps, l'*Ordre*, qui était l'organe de l'ancien chef de la gauche dynastique, après s'être prononcé contre l'urgence [5], avait fini par s'y rallier sous la pression des autres journaux conservateurs.

Quelques députés purent se soustraire à l'obligation de prendre parti dans une aussi grave question. Dufaure se dit retenu à la commission d'enquête sur la marine [6]. De son côté, Tocqueville, alors malade et absent par congé, disait à Senior qu'il désapprouvait absolument ce qui se passait et que, s'il devait être malade, il était heureux de l'être à ce moment et de n'avoir rien à faire avec ces événements [7].

---

1. *Bulletin de Paris*, 4 mai.
2. Odilon Barrot, *Mémoires posthumes*, t. IV, p. 25 et 26.
3. *Bulletin de Paris*, 11 et 10 mai : « Il a donné dans cette occasion (à l'occasion de la réforme électorale) une preuve éclatante de son dévouement aux principes de l'ordre, et on a eu tort de suspecter un moment sa franche adhésion à la loi. »
4. Odilon Barrot, *Mémoires posthumes*, t. IV, p. 25 et 26.
5. *Ordre*, 5 mai.
6. Une preuve que ce prétexte n'était qu'une défaite, c'est que Daru, l'un des Dix-sept, faisait, lui aussi, partie de la commission d'enquête sur la marine.
7. Nassau William Senior, *Journals*, t. I, p. 238 (conversation entre Senior et Tocqueville, en date du 14 mai).

Cependant, tandis qu'Odilon Barrot entraînait avec lui son ami Chambolle [1], d'autres « Margraves » [2] restaient fidèles à la Constitution. Aussi des députés du centre gauche et du tiers parti (un grand nombre, selon l'*Événement*, une vingtaine seulement, selon l'*Ordre*) se réunissaient-ils, le 7 mai au matin, dans le 7e bureau, sous la présidence du pasteur Coquerel. Ces représentants reconnurent à la presque unanimité que, sans même qu'on eût besoin de traiter la question de fonds, l'urgence donnerait à cette loi un caractère de réaction violente et de provocation, et qu'il y aurait lieu de défendre le principe constitutionnel du renvoi au Conseil d'État et les trois lectures pour le vote des lois. L'*Ordre* prétendit que la résolution à laquelle s'était arrêtée la majorité de la réunion n'était pas irrévocable, et que le vote de ses membres restait subordonné, sur l'urgence même, au caractère de la loi, dont toutes les dispositions n'étaient pas encore connues à ce moment [3]. Cependant la décision du tiers parti et du centre gauche n'en avait pas moins une certaine importance. De son côté, Gustave de Beaumont, l'ami et le collaborateur de Tocqueville, dans une conversation avec Senior, accusait les conservateurs, et surtout Carlier, de vouloir, à l'aide de la réforme électorale, provoquer une émeute. « Tel est, disait-il, l'étrange état des esprits, que le « parti de l'ordre » ne cherche rien que la guerre civile, et que les « anarchistes » essayent de maintenir la paix. » En cas de guerre civile, Beaumont craignait également le triomphe des deux partis extrêmes [4].

---

1. Chambolle était rédacteur en chef de l'*Ordre*.

2. C'est ainsi que l'on surnommait les chefs du tiers parti, par opposition aux Burgraves (*Corsaire*, 7 mai).

3. L'*Événement* avait une édition du soir et une du matin. Il n'y a à la Bibliothèque nationale que l'édition du matin. Or, l'*Événement* du 8 mai (édition du matin) disait : « Un grand nombre de députés du centre gauche et du tiers parti se sont réunis *ce matin*... » Outre l'impossibilité qu'il y aurait à fixer la date de la réunion au 8 mai au matin, vu l'heure à laquelle paraissait le journal, comme l'*Ordre* (antidaté) du 8 mai, reproduisant la nouvelle et essayant d'en atténuer l'importance, dit : « On lit *ce soir* dans l'*Événement*... », il est évident que la note parue dans l'*Événement* du 8 mai au matin est la reproduction exacte d'une note semblable parue la veille dans l'édition du soir. Donc, lorsque ce journal parle de la réunion de « ce matin », il s'agit évidemment de la matinée du 7 mai. La Constitution exigeait trois lectures et le renvoi au Conseil d'État, sauf urgence déclarée, pour remédier aux inconvénients d'une chambre unique.

4. Nassau William Senior, *Journals*, t. I, p. 233, 234 (conversation entre Beaumont et Senior, en date du 12 mai 1850).

Chez les légitimistes aussi, la question de la réforme électorale avait fait naître des dissidences. Un courant d'opinions contraires au projet s'était manifesté, malgré les efforts de Berryer, le 5 mai dans la matinée, à leur réunion de la rue de Rivoli [1]. Le même jour, La Rochejacquelein et Léo de Laborde combattaient la réforme électorale, sans succès, il est vrai, au sein même de la réunion du Conseil d'État ; le premier la considérait comme inefficace, le second y voyait une violation de la Constitution [2]. La *Gazette de France* appuyait ces critiques. Quant aux partisans de l'Élysée, ils se divisèrent : les uns, avec Pierre et Napoléon Bonaparte, le général Montholon et le prince de la Moscowa, votèrent avec les républicains ; les autres, avec Antoine et Louis-Lucien Bonaparte, Lucien Murat et Edgard Ney, appuyèrent les conservateurs. Persigny figurait régulièrement parmi les abstentionnistes [3]. La plupart des journaux du parti, la *Patrie*, le *Constitutionnel*, le *Moniteur du Soir* et le *Napoléon*, s'étaient tout de suite prononcés en faveur de la réforme électorale (même, ce dernier l'avait fait dès le 7 avril). De plus le *Dix-Décembre*, qui avait d'abord protesté contre la restriction du suffrage universel [4], en arrivait à se trouver d'accord avec la presque unanimité de la presse réactionnaire [5]. On eût dit

1. On le sent bien dans la note du *Bulletin de Paris* du 6 mai : « L'honorable M. Berryer avait parlé avec son éloquence ordinaire et une grande supériorité de raison en faveur de la nécessité de modifier la loi électorale. Son discours avait produit une vive impression. Mais comme il avait été obligé de sortir, les esprits avaient pris, après, une direction moins favorable. » — *Bulletin de Paris* du 8 mai : « Le parti légitimiste avait déclaré que, si l'on violait la Constitution, il refuserait son concours à la majorité pour le projet relatif à la réforme électorale. »

2. *Bulletin de Paris*, 6 mai. La Rochejacquelein, dans une lettre à la *Gazette de France* du 8 mai, explique que la majorité n'aboutira à rien, tant que tous ses membres ne seront pas d'accord sur le but à atteindre : « J'ai dit [à la réunion du Conseil d'État] que la majorité, unie contre l'idée de désordre, était impuissante pour l'action tant qu'elle serait divisée sur les doctrines politiques, et qu'à mon avis c'était là le vrai danger de la situation, danger prochain, irrémédiable sans le concours de toutes les bonnes volontés, dans un intérêt de salut général. » Au su de tout le monde, le but qu'il se proposait, c'était le retour au trône du comte de Chambord, par le moyen de l'appel au peuple.

3. Voir le scrutin du 8 mai sur la question préalable (*Moniteur* du 9), et celui du 31 mai sur l'ensemble de la loi (*Moniteur* du 1er juin.)

4. *Dix-Décembre* du 3 mai.

5. Le *Dix-Décembre* du 10 mai trouve les intentions bonnes, mais n'approuve pas tous les moyens employés ; le 15, il déclare approuver le Président de baser le droit de vote « sur le travail, sur la famille et sur la propriété » ; enfin, le 16, avant même que le rapport de Léon Faucher soit déposé, le journal se prononce pour l'adoption sans modification aucune du projet de la commission parlementaire.

que ce journal voulait, par son attitude, confirmer la version du *Bulletin de Paris*, d'après laquelle le Président n'aurait consenti à la nomination de la Commission des Dix-sept qu'après avoir hésité quelque temps.

Cependant, malgré tout, le mouvement contre la réforme électorale était tel que certains Burgraves posèrent en quelque sorte la question de confiance devant leurs amis : Berryer [1], Vatimesnil, de Broglie [2] et Thiers [3] firent annoncer par les journaux qu'ils donneraient leur démission de députés, si le projet était repoussé par l'Assemblée. Il fallait donc, dans l'exposé des motifs [4], effrayer les conservateurs qui ne voyaient pas l'opportunité et l'urgence de la loi, persuader à ceux qui ne croyaient pas à l'efficacité du projet que l'adoption de la proposition du gouvernement aurait d'excellents résultats pour le « parti de l'ordre », et enfin rassurer ceux qui craignaient de voir violer la Constitution.

Aux premiers, Baroche, traçant un tableau très sombre de la situation, affirmait que la société était menacée, les transactions arrêtées, l'essor de l'industrie suspendu, les denrées dépréciées au grand préjudice des cultivateurs. Il montrait le sort de l'élection, grâce aux six mois de domicile seulement exigés par la loi du 15 mars 1849, comme étant entre les mains « d'une masse flottante d'électeurs étrangers aux sentiments de la localité, indifférents à ses intérêts, éloignés eux-mêmes de leurs familles, de leurs relations ordinaires, livrés ainsi sans défense à toutes les séductions, à tous les entraînements, pouvant enfin ainsi créer dans divers milieux et suivant les passions du moment des majorités de hasard ». Après avoir ainsi dépeint l'état de la société, il indiquait à quels résultats aboutirait, à son avis, le vote de la loi. « En épurant ainsi de plus en plus la liste électorale, disait-il, vous aurez plus fait pour la cause de l'ordre que vous ne seriez peut-être tentés de l'espérer. Vous aurez enlevé aux factions leurs instruments les plus actifs, leurs agents les plus désespérés, les plus infati-

1. *Gazette de France*, 10 et 11 mai.
2. *Corsaire*, 9 mai.
3. *Ibid.* et *Bulletin de Paris*, 7 mai.
4. Lu par Baroche à l'Assemblée législative, dans sa séance du 8 mai.

gables [1]. Après avoir replacé chaque électeur dans sa position naturelle, au milieu de sa famille, en présence de ses véritables intérêts [2], vous protégerez son honnêteté, quelquefois son ignorance ; vous éloignerez de lui ceux qui tenteraient surtout de l'égarer ou de le corrompre. »

Mais le ministre tenait surtout à défendre la constitutionnalité de son projet. Tout d'abord, ce sont de hautaines affirmations : « On doit respecter la Constitution dans sa lettre et dans son esprit, dit-il ; il n'est permis ni de l'enfreindre, ni de l'éluder. » Or, Thiers avait dit le contraire à la réunion tenue par les Burgraves chez de Broglie, le 30 avril [3]. Mais Baroche va plus loin encore. Il déclare que, si le gouvernement s'est prononcé en faveur de la réforme électorale, c'est pour sauvegarder « les principes sacrés » proclamés dans le préambule de la Constitution. Afin de démontrer l'exactitude de ces allégations, le ministre prenait la condition de six mois de résidence exigés pour être électeur, pour une garantie morale, alors qu'en réalité ce n'était qu'une façon de contrôler l'identité des citoyens. Puis, s'appuyant sur ce fait que la Constitution n'avait pas parlé du domicile, il considérait cette garantie morale comme absolument insuffisante. Aussi proposait-il de faire résulter le domicile électoral d'une habitation continuée pendant trois ans. Baroche ajoutait que cette durée avait été choisie parce qu'elle était égale à celle d'une législature, et qu'ainsi le même citoyen ne pourrait voter deux fois en trois ans dans deux communes différentes. Il devait encore justifier au point de vue constitutionnel la nouvelle manière de prouver le domicile. Baroche déclarait que ces dispositions avaient pour but de soustraire l'appréciation de ce fait « à l'arbitraire des passions » et il soutenait qu'en admettant comme principale preuve l'inscription au rôle de la contribution personnelle, il ne violait pas l'article 25 de la Constitution [4]. Tout d'abord, il mettait en fait que, d'après la loi du

1. Par l'extension de la liste des incapacités.

2. En exigeant le domicile triennal.

3. « On ne peut rien faire d'efficace en restant dans la lettre de la Constitution... » Et plus loin : « Si on viole un peu l'esprit de la Constitution, on ne le fait pas trop sentir. » (Emile Ollivier, *l'Empire libéral*, t. II, p. 281 et 282.)

4. Article 25 : « Sont électeurs sans conditions de cens tous les Français âgés de 21 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques. »

21 avril 1832, tous les habitants de toutes les communes de France étaient inscrits au rôle de la contribution personnelle au lieu de leur domicile réel, sous l'unique condition de n'être pas indigent. Puis, feignant d'oublier la restriction qu'il venait de faire, il concluait que l'on n'avait pas voulu chasser de la liste électorale tous ceux qui étaient exemptés de la contribution personnelle et il citait les fils majeurs vivant dans la maison paternelle, les domestiques à gages et les ouvriers habitant chez leurs patrons, les fonctionnaires, les militaires et marins et les imposables non imposés dans les villes rédimées.

Après avoir défendu l'extension de la liste des incapacités et les articles concernant les trois tours de scrutin, il demandait que l'on permît au gouvernement de ne convoquer les électeurs que six mois après que le siège aurait été déclaré vacant, sous prétexte que de trop fréquentes consultations du suffrage universel agitaient le pays, la loi alors en vigueur ne donnant que quarante jours au gouvernement. Puis il s'attachait à démontrer que les dispositions concernant les militaires et les marins sauvegarderaient plus sûrement le secret de leur vote que les dispositions alors en vigueur. Enfin, il terminait par des paroles qui contrastaient étrangement avec celles que Thiers avait prononcées, le 30 avril, à la réunion des Burgraves tenue chez de Broglie, et avec les déclarations faites à Senior par Guizot, Faucher, Vieil-Castel et Gustave de Beaumont.

« Telles sont, Messieurs, concluait Baroche, les modifications graves que nous vous proposons d'introduire dans notre système électoral. Nous avons voulu respecter la Constitution, mais, en même temps, nous avons usé de tout ce qu'elle nous a laissé de latitude et de liberté pour remédier aux imperfections de notre législation actuelle. Si ces changements obtiennent votre approbation, aurons-nous réussi à rassurer les esprits, à faire renaître la sécurité dans les cœurs, à rouvrir pour notre pays les voies de la prospérité ? Tel est notre vœu et notre espoir. S'il en était autrement, ce qu'à Dieu ne plaise, nous aurions au moins la conviction d'avoir tenté loyalement et sans arrière-pensée tout ce que la Constitution nous permettait d'entreprendre pour assurer au suffrage universel sa sincérité et sa moralité, conditions sans lesquelles il ne saurait être l'expression de la volonté du pays. »

L'extrême gauche demanda la question préalable, qui fut repoussée par 433 voix contre 197 [1].

La discussion s'ouvrit alors sur la prise en considération de l'urgence, réclamée en peu de mots par le ministre, afin, disait-il, de ne pas perpétuer « l'agitation qu'on a cherché à produire sur la seule annonce de cette loi ». Pour la même raison, Gustave de Beaumont, tout en considérant la proposition comme « très inopportune et très mal avisée », appuya brièvement Baroche. Au contraire, Michel (de Bourges) au nom des montagnards, et Victor Lefranc, au nom des républicains modérés, demandèrent à l'Assemblée de ne pas soustraire la loi à l'épreuve du renvoi au Conseil d'État et des trois délibérations.

La gauche était restée silencieuse pendant la lecture du projet et de l'exposé des motifs; mais sa colère éclata, lorsque le ministre rejeta sur les républicains la responsabilité de l'agitation produite par la loi. Michel (de Bourges) se fit l'interprète de l'indignation de son parti. Tout d'abord, il flétrit cette loi, « au frontispice de laquelle, s'écriait-il, je lis : mensonge, hypocrisie, et au bout de laquelle j'entrevois les horreurs de la guerre civile ». Après avoir rappelé que les conservateurs, lorsqu'ils réprimaient les insurrections, exhortaient le peuple à respecter la légalité et à se servir, pour arriver à ses fins, de ce « merveilleux instrument » qu'est le suffrage universel, il montrait que leurs conseils avaient été suivis : c'était là, à son avis, le vrai motif de la réforme électorale. Selon Michel (de Bourges), « le crime du peuple, aux yeux du projet de loi, c'est de s'incarner dans la Constitution, c'est d'aimer la Constitution, et surtout la République, qui est au-dessus de la Constitution. » Dans ces conditions, l'urgence ne pouvait qu'accentuer le caractère agressif de la loi et faire croire à cette accusation, dont l'exactitude sera confirmée quelques jours après par le discours de Montalembert, à savoir : « que les conservateurs voulaient faire sur

1. Dans la majorité se trouvaient tous les conservateurs, y compris les légitimistes dissidents, les membres du tiers parti et aussi les bonapartistes qui, comme Larabit, voteront contre l'ensemble de la loi, et même certains républicains modérés, tels que Barthélemy-Saint-Hilaire, Victor Lefranc et Oscar de La Fayette. La plupart des républicains modérés, avec Cavaignac et Charras, et quelques bonapartistes, avec Pierre et Napoléon Bonaparte, le général Montholon et le prince de la Moscowa, figuraient dans la minorité à côté des montagnards.

les bords de la Seine ce qu'ils avaient fait sur les bords du Tibre en frappant les soutiens de la République : l'étouffer ». Aussi craignait-il que la déclaration d'urgence n'empêchât le peuple de réfléchir, ne lui fît croire que l'on voulait lui enlever plus que l'on ne lui enlevait en réalité, d'autant plus que, selon la jurisprudence suivie jusqu'à ce moment par l'Assemblée, il fallait, pour justifier une telle demande, qu'il y eût dans la loi une lacune, que cette lacune fût en présence d'une nécessité formelle, ou enfin que l'on se trouvât dans des circonstances graves rendant nécessaire l'application de cette désastreuse maxime « qu'il est des temps où l'exception devient la règle ». Or, il n'y avait pas de lacune dans la loi et les élections générales ne devaient avoir lieu qu'en 1852 ; il ne restait donc plus que l'argument invoqué par Baroche : la gravité des circonstances. Mais Michel (de Bourges) se demande « où, quand et comment » l'agitation s'est manifestée ? « Est-ce dans l'élection du 10 mars ? Est-ce dans celle du 28 avril ? Est-ce dans la célébration de la fête du 4 mai ? » Puis l'orateur, devinant l'argument que l'on pourrait lui opposer et d'après lequel le gouvernement demanderait le vote du projet, non pas pour calmer une agitation matérielle, mais pour faire, comme le dit l'exposé des motifs, « renaître la sécurité dans les cœurs [1] », résume encore en ces termes l'argument du ministre : « Il y a une agitation que j'ai produite, je vous engage à la calmer, donnez-moi ma loi. » Il montre que la procédure des trois délibérations a été justement établie afin d'éviter la précipitation et pour remédier aux inconvénients d'une Chambre unique. Aussi le caractère inconstitutionnel de la loi se trouverait encore accusé par la déclaration d'urgence ; c'est pourquoi Michel (de Bourges) craignait que le peuple, en 1852, ne se crût le droit de se présenter dans les collèges électoraux et que « la Constitution d'une main et le bulletin de vote de l'autre, il ne voulût forcer les portes du collège ». Aussi l'orateur montagnard repoussait-il l'urgence, parce qu'il ne voulait pas d'une loi qui risquait d'amener une guerre civile.

Victor Lefranc demandait, lui aussi, à l'Assemblée de renvoyer le projet au Conseil d'État et de lui faire subir trois délibérations.

---

1. Séance du 8 mai, exposé des motifs.

Mais son discours était d'une forme bien plus modérée, bien plus conciliante que celui de Michel (de Bourges); il se cantonnait exclusivement dans la question de l'urgence et feignait même de croire que les Dix-sept n'avaient aucune arrière-pensée ; aussi, examinant si le péril dont parlait Baroche venait des élections passées, déclarait-il que, si quelque chose devait déterminer l'Assemblée à retarder, à prolonger une discussion sur cette loi, « ce serait, disait-il, la crainte qu'on ne supposât que vous ne l'avez imaginée, rédigée, présentée et que vous ne la voterez que pour effacer jusqu'à un certain point un résultat régulièrement obtenu en vertu des lois précédentes que vous voulez modifier ». D'autre part, l'orateur est d'avis que le seul péril qui agitait le peuple a disparu, puisque le *Constitutionnel* a cessé sa campagne en faveur de la prorogation des pouvoirs présidentiels ; mais la loi a continué un peu l'émotion qui existait auparavant : « elle est moindre, dit-il, parce qu'il ne s'agit plus de la violation avouée et systématique de la Constitution, mais de la votation d'une loi qui, par quelques-unes de ses dispositions, pourrait fausser jusqu'à un certain point l'esprit de la Constitution. » Aussi Victor Lefranc demande-t-il de permettre que cette émotion soit passée avant de donner un jugement sur la loi qui cause cette émotion. En effet, de deux choses l'une : ou bien l'agitation vient de ce que le projet n'est pas bien connu ; en ce cas, le moyen sûr de la faire cesser, c'est de donner le temps d'étudier la loi proposée, et « à chaque pas qu'elle fera, elle conquerra cette autorité qui s'attache à chaque délibération et qui lui arrachera toujours ce caractère inconstitutionnel que l'on croirait d'abord y apercevoir ». Au contraire, si cette loi est grave et approche de très près de la violation « même involontaire » de la Constitution, cette gravité même commande un profond examen. En outre, Victor Lefranc déclare qu'en tous cas le renvoi au Conseil d'État et la triple lecture s'imposent d'autant plus que, pour la rédaction de la loi du 15 mars 1849, on avait suivi la méthode des trois délibérations, alors que l'urgence eût pu à ce moment se justifier, puisqu'il y avait un fait qui ne pouvait se passer sans que la loi existât : la réélection des représentants. Aussi l'orateur craint-il que le projet en discussion, voté d'urgence, n'ait pas la même autorité que la loi qu'il modifie. Enfin, il fait un der-

nier appel à la majorité. Il demande à ceux qui, comme lui, n'ont pas voulu de la question préalable, « qui est la négation de l'examen », de voter avec lui « l'examen préalable, l'examen complet », et de repousser l'urgence. Mais c'est en vain : le siège de la majorité était déjà fait, l'urgence fut prise en considération à une forte majorité [1].

V. LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

Le 9 mai [2], les Dix-sept s'étaient réunis pour délibérer sur la nomination de la commission parlementaire. Ils avaient décidé de prendre plusieurs membres parmi les députés les plus influents du parti légitimiste, pour que les représentants de cette opinion « qui manifestaient des dispositions défavorables à la loi n'eussent aucun motif sérieux à lui opposer », leurs chefs ayant été placés dans la commission [3]. Aussi Molé, qui siégeait dans le même bureau que Vatimesnil, se retira-t-il devant son collègue légitimiste [4]. Deux des membres de ce parti qui siégeaient dans la Commission des Dix-sept, de Sèze et Benoist d'Azy, furent remplacés, dans celle qui fut élue par l'Assemblée, par deux autres députés de la même opinion : Montigny et de l'Espinasse. Au contraire, les orléanistes ne firent entrer comme personnages connus dans la commission parlementaire que Baze, Bocher et Léon de Maleville, pour remplacer Thiers, Molé, Buffet, Chasseloup-Laubat, Daru et Montebello. Le même jour, les Dix-sept avaient décidé d'élire aussi Odilon Barrot [5], mais il refusa [6].

Le 10 mai, l'Assemblée se réunit pour nommer la commission. Les Dix-sept étaient de bonne heure à leur poste. Thiers allait de bureau en bureau « comme un bourdon affairé » [7].

Cependant, il semble que la discipline qui régnait dans le parti

1. Il n'y eut pas de scrutin public.
2. *Bulletin de Paris*, 10 mai.
3. *Ibid.*, 11 mai.
4. *Ibid.*, 10 mai.
5. *Ibid.*, 10 mai.
6. *Ibid.*, 11 mai.
7. *National*, 11 mai (Paris, le 10 mai).

conservateur, depuis le début de la République, se relâchait. En effet, sur 750 représentants, 330 seulement votèrent pour les candidats qui s'étaient prononcés en faveur du projet [1]. Mais les républicains ne surent pas profiter de cette occasion. S'ils avaient bien manœuvré, la commission élue aurait « adouci ou écarté les parties les plus violentes de la loi » [2]. Les conservateurs eux-mêmes s'attendaient à voir un démocrate nommé dans le bureau que présidait le général Cavaignac [3]. Mais 200 républicains environ s'abstinrent de voter [4] pour des raisons de principe ; les uns protestèrent contre la loi, les autres n'assistèrent même pas au débat qui avait lieu dans chaque bureau [5]. Aussi, parmi les 110 députés [6] qui donnèrent leurs voix aux candidats plus ou moins opposés au projet, y avait-il relativement peu de démocrates. La plupart étaient bonapartistes, membres du tiers parti ou légitimistes dissidents [7].

Cependant, le bonapartiste Combarel de Leyval, qui s'était prononcé contre quelques-unes des dispositions du projet, fut nommé dans le 14e bureau parce que, pour faire triompher sa candidature, la plupart des montagnards s'étaient joints au républicain modéré Charamaule, au légitimiste dissident Raudot et au général de Lamoricière, membre du tiers parti [8]. Mais, par la faute des montagnards et d'un grand nombre de républicains modérés, les quatorze autres élus étaient des « modérés enragés » [9]. Voici les noms des quinze commissaires élus, dans l'ordre des bureaux qui les choisirent : le colonel de l'Espinasse, Berryer, Faucher, Piscatory, Bocher, de Vatimesnil, Boinvilliers, Baze, de Laussat, Saint-Priest, J. de Lasteyrie, de Broglie, de Montigny, Combarel de Leyval et Léon de

---

1. *Journal des Débats*, 11 mai (Paris, le 10 mai).
2. Nassau William Senior, *Journals*, t. I, p. 234 (conversation du 12 mai 1850 avec Gustave de Beaumont).
3. *Bulletin de Paris*, 10 mai.
4. *Journal des Débats*, 11 mai (Paris, le 10 mai).
5. *National*, 11 mai ; *Gazette de France*, 12 mai (Paris, le 11 mai).
6. *Journal des Débats*, 11 mai (Paris, le 10 mai).
7. Archives de la Chambre (Procès-verbaux des bureaux pendant l'année 1850).
8. Le procès-verbal du 14e bureau (Archives de la Chambre) relate que Chamaraule et Raudot appuyèrent les arguments de Combarel de Leyval. La *Patrie* du 11 mai dit qu'il passa grâce à leurs suffrages, à ceux de Lamoricière et de quelques montagnards.
9. G. de Beaumont qualifie ainsi les membres de la commission parlementaire dans sa conversation du 12 mai avec Senior (*Journals*, t. I, p. 234).

Maleville. Parmi ces hommes figuraient sept Burgraves et le colonel de l'Espinasse, l'auteur du premier projet de réforme électorale. En outre, le bonapartiste Boinvilliers, qui s'était prononcé en faveur de la loi, était parmi les élus.

Les partisans du projet [1] et quelques-uns de ses adversaires, tels que Gustave de Beaumont [2], étaient d'accord pour réclamer l'urgence, sous prétexte que renvoyer la loi au Conseil d'État et lui faire subir l'épreuve des trois lectures, c'était prolonger l'agitation créée par la proposition du gouvernement. La plupart des adversaires du projet combattaient vigoureusement cette opinion ; le pasteur Coquerel qui, au scrutin du 21 mai, allait voter l'urgence, déclarait que tout ce que l'on avait dit pour la justifier pouvait se retourner contre l'opportunité du projet [3]. Le légitimiste La Rochejacquelein qui, lui aussi, le 21 mai, allait voter l'urgence, rappelait qu'à son avis un des plus grands défauts de la Constitution était l'institution d'une Chambre unique et que, par conséquent, l'urgence ne devait pas être accordée à la légère [4]. Le montagnard Sautayra faisait remarquer que les élections générales ne devaient avoir lieu qu'en 1852 ; il montrait le calme profond qui avait régné à Paris le 28 avril [5]. Si l'on prononçait l'urgence, ce serait, d'après le montagnard Laurent (de l'Ardèche), avouer que le projet renfermait un piège, une surprise que la maturité de la discussion ruinerait aisément. Aussi, d'après lui, la déclaration d'urgence augmenterait-elle l'irritation causée par la proposition de réforme électorale en accentuant son caractère de loi de circonstance [6]. Charamaule demandait que la commission nommée statuât seulement sur l'urgence [7] ; c'était une motion de ce genre qui, en séance publique, le 3 juillet et le 7 novembre 1849, avait manqué de faire

1. Archives de la Chambre (Procès-verbaux de tous les bureaux, séance du 10 mai).
2. Procès-verbal du 2e bureau.
3. *Journal des Débats*, 11 mai (Paris, le 10 mai) ; compte rendu de la discussion des bureaux. Le procès-verbal du 13e bureau, signé du secrétaire Victor Lefranc, est presque illisible ; de plus le nombre des orateurs n'est pas indiqué. Quand un député prend la parole, c'est « un membre » qui fait une observation.
4. Procès-verbal du 14e bureau (séance du 10 mai).
5. Procès-verbal du 15e bureau (même séance).
6. Procès-verbal du 8e bureau.
7. Procès-verbal du 14e bureau.

échouer la loi Falloux [1]. Mais ici, le cas n'était pas le même, puisque l'urgence du projet Baroche avait été prise en considération le 8 mai. Aussi Charamaule fut-il le seul à présenter une semblable observation.

La discussion qui s'ouvrit à propos du projet lui-même porta sur l'esprit dans lequel il avait été rédigé, sur la question de constitutionnalité et sur un grand nombre de points de détail. Le nouveau mode de votation de l'armée [2] ne fut attaqué par personne, il fut même approuvé par le républicain Ferdinand de Lasteyrie [3]. Une autre disposition, celle qui donnait six mois au gouvernement pour convoquer les électeurs en cas de vacance, fut soutenue par un adversaire du projet, par Gustave de Beaumont. L'orléaniste Resal aurait voulu que l'on ne convoquât les électeurs que si la représentation du département était réduite des deux tiers [4]. Au contraire, l'article prévoyant l'institution des trois scrutins fut vigoureusement combattu, non seulement par les adversaires du projet, mais aussi par certains de ses partisans. Ils furent si nombreux que deux membres de la Commission des Dix-sept, Faucher [5] et Benoist d'Azy [6], se déclarèrent prêts à supprimer le troisième tour. D'autres députés [7] se prononçaient même contre la nécessité, approuvée par Ferdinand de Lasteyrie, d'obtenir la majorité absolue des suffrages pour être élu au premier scrutin. Pourtant, le légitimiste Béchard aurait voulu des élections préparatoires au chef-lieu de canton, en sorte que, pour siéger à l'Assemblée nationale, il aurait fallu avoir obtenu une majorité dans son canton ou bien une majorité absolue dans le département [8]. De leur côté, les légitimistes Tinguy [9], de l'Espinasse [10] et Laboulie [11] auraient voulu voir instituer le vote obligatoire.

---

1. Henry Michel (*La loi Falloux*, p. 249, 252 et 283, 290).
2. Procès-verbaux de tous les bureaux.
3. Procès-verbal du 10e bureau.
4. Procès-verbal du 15e bureau.
5. Procès-verbal du 3e bureau.
6. Procès-verbal du 15e bureau.
7. Le républicain Monet, le légitimiste Tinguy, le bonapartiste Combarel de Leyval, l'orléaniste Bocher, etc.
8. Procès-verbal du 6e bureau.
9. Procès-verbal du 3e bureau.
10. Procès-verbal du 1er bureau.
11. Procès-verbal du 15e bureau.

Quant à l'extension de la liste des incapacités, elle fut approuvée non seulement par tous les partisans de la réforme électorale, mais aussi par quelques-uns de ses adversaires et notamment par Gustave de Beaumont. Certains députés, comme Béchard, pensaient que tout homme ayant subi une condamnation devait être exclu de la liste électorale ; c'était aussi l'avis du bonapartiste Larabit, qui combattait la plupart des autres dispositions de la loi [1]. Resal demandait en outre que le soldat ayant commis des actes d'insubordination et les instituteurs révoqués par le conseil académique fussent privés du droit de vote.

Mais le débat le plus vif fut celui qui, dans chaque bureau, s'engagea sur le fond même du projet et sur les deux articles essentiels : sur le domicile triennal et sur les manières de le prouver.

Les partisans de la réforme électorale déclaraient qu'ils la considéraient comme un moyen de sauver la société mise en péril par certaines dispositions de la loi du 15 mars 1849 [2] qui, selon Béchard, faisaient disparaître la confiance commerciale, souffrir l'agriculture et émigrer les capitaux. Vatimesnil était du même avis [3]. D'après ce dernier, ces inquiétudes venaient de ce que le suffrage universel, tel qu'il était alors organisé, était incohérent, puisque les trois élections que l'on avait faites avec ce système avaient abouti à des résultats contradictoires [4]. Aussi Berryer [5] et Béchard déclaraient-ils que l'on devait chercher dans le domicile triennal et les manières de le prouver, les garanties que l'on cherchait auparavant dans des conditions de cens. Baze [6], Faucher et Vatimesnil déclaraient que le but de ces dispositions était de définir les droits civils et politiques, ce qui, selon eux, n'avait été fait nulle part. Enfin Berryer et Benoist d'Azy pensaient que l'on aurait là un moyen d'exclure de la liste électorale les mendiants et les vagabonds.

De plus, les uns, comme Béchard et Vatimesnil, ne faisaient

1. Procès-verbal du 6e bureau.
2. Procès-verbaux de tous les bureaux.
3. Procès-verbal du 6e bureau.
4. L'élection de la Constituante, du Président et de la Législative.
5. Procès-verbal du 2e bureau.
6. Procès-verbal du 8e bureau.

aucune allusion aux élections de Paris et se contentaient d'énumérer les dispositions de la loi du 15 mars qui, à leur avis, mettaient la société en péril. D'autres, avec Daru [1] et Léon Faucher, disaient que la loi avait été présentée pour calmer l'émotion causée par la nomination de Carnot, Vidal, de Flotte et Eugène Süe. Berryer et Molé furent seuls à prétendre que les résultats du suffrage universel n'étaient pour rien dans la décision de ceux qui avaient eu la première pensée de la loi : « C'est une loi de principe et non de circonstance », ajoutait ce dernier [2]. Tous les partisans du projet affirmaient leur volonté de respecter la Constitution [3], mais certains d'entre eux laissaient échapper des aveux : Boinvilliers disait qu'« au point de vue pratique, le suffrage universel est contraire au bon sens, à côté de ce qu'il peut présenter de logique » [4] et Baze s'écriait : « Mais faut-il, sous prétexte de respecter la Constitution, laisser périr la société ? »

Aussi la plupart des adversaires de la réforme électorale accusaient-ils la loi de violer l'article 25 du pacte fondamental. Parmi ceux qui, ce jour-là, attaquèrent la proposition à ce point de vue, on trouvait non seulement les montagnards, les républicains modérés, les légitimistes dissidents, les membres du tiers parti et les bonapartistes qui, au scrutin du 31 mai, allaient voter contre la réforme électorale, mais aussi des députés qui, dans le vote d'ensemble, allaient approuver le projet, notamment Combarel de Leyval (élu commissaire) [5], l'orléaniste Martel [6], le fusionniste Vesin [7] : ce dernier déclarait même que la loi éludait la Constitution et qu'elle manquait de franchise. C'était aussi l'avis du légitimiste dissident Bouhier de l'Écluse [8] et du républicain modéré Canet [9] ; Gustave de Beaumont disait qu'elle avait seulement l'apparence d'une violation de la Constitution ; il la considérait surtout comme

1. Procès-verbal du 10e bureau.
2. Procès-verbal du 6e bureau.
3. Procès-verbaux de tous les bureaux.
4. Procès-verbal du 7e bureau.
5. Procès-verbal du 14e bureau.
6. Procès-verbal du 5e bureau.
7. Procès-verbal du 1er bureau. Vesin était un ancien orléaniste qui, au mois de juin 1850, se rendra à Wiesbaden auprès du comte de Chambord.
8. Procès-verbal du 1er bureau.
9. Procès-verbal du 9e bureau.

inopportune, ayant été déposée peu de temps après les élections de Paris. Aussi ce dernier pensait-il que la loi aurait des effets mauvais pour ceux qui la soutenaient. Lamartine prédisait aux conservateurs une catastrophe électorale pour 1852 au cas où le projet serait adopté [1]. Vesin rappelait les événements de 1830 [2] et le montagnard Laurent (de l'Ardèche) suppliait ses collègues de ne pas proclamer leur propre déchéance et de ne pas provoquer la guerre civile. Quant au prétendu péril couru par la société, venant de l'alliance des républicains modérés et des socialistes, Lamartine montrait que cette union n'avait d'autre cause que les mesures prises par l'Assemblée et surtout la loi Falloux, l'expédition de Rome et la loi de déportation.

De plus, parmi ceux qui se déclaraient prêts à voter la réforme électorale telle qu'elle était, il y en avait qui faisaient des réserves. Tout en considérant le projet comme parfaitement constitutionnel, l'orléaniste Fresneau, ancien secrétaire de Duchâtel, craignait que la loi ne fût aveugle, tous les citoyens n'étant pas inscrits au rôle de la taxe personnelle [3]. Le légitimiste Tinguy pensait que le délai de trois ans était un peu long et attaquait la disposition qui obligeait les gens qui avaient changé de domicile à voter à leur ancienne résidence.

Enfin les critiques à propos des certificats des maîtres et des patrons portèrent tellement, que Berryer, Benoist d'Azy et Faucher, membres de la Commission des Dix-sept, furent obligés de déclarer que le domestique et l'ouvrier pourraient faire la preuve de leur domicile contre leur maître et leur patron [4].

La commission parlementaire se réunit le 11 mai et élut de Broglie président, et Léon Faucher secrétaire. Elle marcha les yeux fermés dans la voie tracée par les Dix-sept. L'incident des documents statistiques relatifs à la révision de la loi électorale en est

---

1. Procès-verbal du 10e bureau.

2. L'exemple était bien choisi, puisque Baroche et les Dix-sept violaient la loi de la même façon que Charles X et Polignac avaient violé la Charte, c'est-à-dire par interprétation.

3. Procès-verbal du 15e bureau.

4. Les événements qui eurent lieu à l'intérieur de la commission sont racontés d'après le procès-verbal inédit de la commission parlementaire (Archives de la Chambre, dossier 683, n° 1).

une preuve : le 12 mai, comme Combarel de Leyval demandait quel était le nombre des imposés à la taxe personnelle et celui des imposables, la commission décida que la communication de ces documents serait réclamée au ministre de l'intérieur. Comme l'on n'avait probablement pas donné suite à cette demande, le 14 mai, Combarel de Leyval, profitant de ce que Baroche était entendu par la commission, lui demanda s'il pouvait produire l'état des imposés à la contribution personnelle et la matrice des imposables faite tous les quatre ans. Le procès-verbal ne dit pas ce que répondit le ministre, mais en tout cas, la commission décida, en présence de Baroche, que ces pièces ne seraient « pas officiellement demandées », qu'une pareille demande était « absolument inutile et qu'elle pourrait donner lieu aux plus fausses inductions ».

C'est sans doute cette fin de non-recevoir qui provoqua le même jour, pendant la séance publique de l'Assemblée, le dépôt d'une proposition du représentant Rigal « pour obtenir d'urgence une statistique relative à la discussion du projet de loi sur les modifications à introduire dans la loi du 15 mars 1849 ». Mais le député s'aperçut que sa proposition, renvoyée par le président à la commission d'initiative parlementaire, comme s'il s'agissait d'un projet de loi, risquait de ne revenir devant ses collègues que longtemps après le vote de la réforme électorale. Aussi, le lendemain, reprit-il son projet sous la forme d'une rectification au procès-verbal, puis d'un rappel au règlement, et enfin d'une interpellation au ministre de l'intérieur pour obtenir un dépôt de pièces. Baroche déclara qu'il était aux ordres de l'Assemblée, rejetant toute la responsabilité sur la commission parlementaire. « Si, disait-il, la commission parlementaire chargée d'examiner le projet sur la révision de la loi du 15 mars 1849 avait demandé la production des pièces, il est certain que cette production aurait été faite. » Finalement, après une vive discussion, Rigal obtint gain de cause, et le dépôt des pièces fut ordonné. Dans la pensée du député républicain, les documents devaient être distribués à tous les représentants [1]. Ce n'est pas ainsi que le président Dupin interpréta la déci-

1. Rigal dit, en effet, à la séance du 15 mai : « Je demande que M. le ministre de l'intérieur et M. le ministre des finances veuillent bien déposer sur le bureau de l'Assemblée,

sion de l'Assemblée. Aussi, le 17 mai, Rigal réclama-t-il de nouveau lorsqu'il apprit que les pièces déposées, le même jour, par le ministre des finances ne seraient ni imprimées, ni par conséquent, distribuées ; l'Assemblée se rangea encore à son avis et ordonna l'impression et la distribution des documents déposés par le ministre des finances. Mais le lendemain, Léon Faucher déposait son rapport et il n'était plus possible à l'Assemblée de peser efficacement sur sa commission, la majorité étant dès ce moment disposée à la suivre pour aller vite en besogne.

L'incident des documents statistiques permet de juger avec quelle conscience la commission parlementaire examina l'œuvre des Dix-sept. Aussi la discussion générale occupa-t-elle à peine la séance du 11 mai. Le même jour, la commission décida de porter le délai d'application de la loi de douze à vingt jours. En effet, les questions de domicile prenant « une importance qu'elles n'avaient pas dans la loi du 15 mars, un délai de douze jours » ne suffisait plus pour « constater les titres de chacun » [1].

Le lendemain, elle adjoignit au maire, pour dresser la liste électorale, deux délégués désignés par le juge de paix pour chaque commune, et deux domiciliés dans la commune. Vatimesnil proposa de décider que les assistants du maire, en cas de discussion, pourraient consigner leurs observations sur le procès-verbal et que ces observations seraient soumises à une commission composée [2], à Paris, du maire et de deux adjoints, et partout ailleurs, du maire et de deux membres du Conseil municipal désignés à cet effet par le Conseil. Cette disposition, grâce au contrôle qu'auraient exercé les corps élus, offrait quelques garanties contre l'arbitraire administratif ; aussi fut-elle repoussée, le 14 mai, sur la proposition de Baze, remplacée par une autre d'après laquelle le procès-verbal contenant les observations et dires des délégués serait déposé au secrétariat de la mairie pour être communiqué à tout requérant. La commission pensait que « les listes contrôlées ainsi à leur origine »

---

pour être livrés à l'impression avant la discussion de la loi électorale, les renseignements que j'ai cru devoir demander. » Le 17 mai, il répète encore qu'à son avis, le fait que l'Assemblée a décidé le dépôt des pièces implique leur impression et leur distribution.

1. Rapport de Léon Faucher lu à la séance du 18 mai.

2. Conformément à l'article 8 de la loi du 15 mars 1849.

ne pourraient « que gagner en exactitude ; une simple observation des délégués arrêtera souvent dans leur germe des difficultés qui auraient sans cela épuisé sous la forme contentieuse tous les degrés de juridiction [1] ».

Lorsque, le 12 mai, la discussion s'ouvrit sur l'article qui fixait le délai de séjour demandé aux électeurs, Combarel de Leyval proposa à la commission de n'exiger que deux ans de domicile. Celle-ci repoussa l'amendement, mais accepta celui de Laussat. D'après cette nouvelle disposition, la résidence pendant trois ans dans la même commune n'était plus exigée : il suffisait d'être domicilié depuis aussi longtemps dans le même canton. Cette rédaction fut définitivement adoptée dans la matinée du 13 mai. « En effet, il y avait, dit Léon Faucher, trop de rigueur à exiger les trois années de domicile dans la même commune, lorsque la loi fondamentale a voulu renfermer l'exercice du droit électoral dans la circonscription du canton [2]. »

Sur la nouvelle manière de prouver le domicile, la discussion fut plus longue. Le 12 mai, la commission repoussa un amendement de Montigny qui demandait que l'on pût le faire par la déclaration de deux témoins domiciliés, pourvu que le réclamant justifiât d'un acte de naissance prouvant qu'il était né dans la commune. Le lendemain dans la soirée, elle rejeta encore un amendement signé par trois membres de la majorité, Chapot, Nettement et Vesin, qui étaient d'avis de faire constater en outre le domicile par le tirage au sort pour les armées de terre et de mer. L'adoption de l'un de ces deux amendements aurait abouti à l'établissement du domicile d'origine, ce que ne voulait pas la commission, sous prétexte qu'« il ne fallait pas faire sortir une enquête ni un procès de chaque inscription sur la liste électorale » et que « ce n'est pas un système assez simple pour entrer dans le mécanisme du suffrage universel [3] ».

Berryer voulait que l'on pût aussi prouver son domicile par le rôle de la prestation en nature. Cet amendement, qui avait été, le 12 mai, réservé pour un nouvel examen, fut modifié par Vatimes-

1. Rapport.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

nil, accepté par Baroche et adopté par la commission le 14 mai. Cette nouvelle rédaction différait de celle proposée par Berryer en ce qu'elle admettait comme preuve du domicile l'inscription personnelle au rôle de la prestation en nature pour les chemins vicinaux, c'est-à-dire qu'un maître inscrit sur le rôle des prestations en nature sous cette désignation « Un tel pour son domestique » devait profiter seul de l'impôt [1].

Quant au certificat qui devait être délivré par les parents aux enfants habitant la maison paternelle, une seule modification fut adoptée : le 12 mai, il fut décidé que ces certificats seraient valables seulement si les pères et mères étaient domiciliés depuis trois ans. Dans la même séance, la commission vota un amendement d'après lequel les ouvriers ou les domestiques habitant, non seulement la même maison que leurs patrons ou leurs maîtres, comme le proposaient les Dix-sept, mais encore toute autre maison leur appartenant, pourraient user, comme mode de preuve du domicile, d'une attestation délivrée par eux. Mais le lendemain matin, elle revint sur ce vote et décida, sur la proposition de Baze, que ces dispositions ne seraient applicables qu'aux ouvriers ou domestiques habitant la même maison que leurs patrons ou leurs maîtres ou les bâtiments d'exploitation. Cette substitution de mots eut cette conséquence que, par exemple, les portiers habitant dans une maison autre que celle du propriétaire ne pouvaient être inscrits sur la déclaration de ce dernier, « les mots *bâtiments d'exploitation* s'appliquant, non pas *à une maison qu'on exploite*, mais *à une maison dans laquelle on exploite* [2] ».

Pour obéir au vœu de la plupart des bureaux, la commission décida le 12 mai qu'il y avait lieu, dans la rédaction, d'introduire un recours en faveur des ouvriers et des domestiques qui se pourvoyaient pour être inscrits sur la liste électorale.

Le 13 mai, dans la matinée, elle repoussait un paragraphe additionnel présenté par Baze, qui voulait qu'en cas d'impossibilité ou de refus de la part du maître ou du patron, le domestique ou l'ou-

1. Résumé de la jurisprudence de la Cour de cassation en matière électorale (arrêt du 19 novembre 1850).

2. Archives départementales de la Seine, KL, 4.224, n° 16, questions électorales (questionnaire avec demandes et réponses pour l'application de la loi du 31 mai 1850).

vrier pût porter sa demande d'inscription devant la commission municipale. Jules de Lasteyrie, Léon Faucher et de Laussat firent admettre le principe du recours devant le juge de paix. Boinvilliers fut chargé de présenter un texte rédigé dans ce sens. Il le proposa le soir même à ses collègues [1]. Ils trouvèrent sans doute sa rédaction trop peu claire, car ils lui substituèrent un texte à peu près similaire présenté par Berryer : en cas de refus ou d'empêchement du maître ou du patron de faire ou délivrer la déclaration, le fait du domicile chez le maître ou le patron devrait être constaté par le juge de paix.

Quant aux fonctionnaires, la commission décida le 17 mai au matin qu'ils seraient inscrits sur la liste électorale de la commune dans laquelle ils exerçaient leurs fonctions, quelle que fût la durée de leur domicile dans cette commune, pourvu qu'ils eussent exercé des fonctions sans interruption depuis trois ans.

La commission trouva les incapacités électorales proposées par le gouvernement trop peu nombreuses pour sauvegarder efficacement « la moralité du suffrage [2] ». En effet, dans la soirée du 13 mai, elle adopta provisoirement un paragraphe additionnel, privant du droit de vote les individus condamnés pour outrage à la morale publique et religieuse ou aux bonnes mœurs et pour attaque contre le principe de la propriété et de la famille, et un amendement excluant de la liste électorale les condamnés en vertu de la loi sur le colportage. Mais elle vota qu'il n'y aurait incapacité électorale que s'ils avaient été condamnés à plus d'un mois de prison. L'on étendit cette dernière disposition aux condamnés pour rébellion, outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité ou de la force publique, pour délits prévus par la loi sur les attroupements et la loi sur les clubs. Dans la même séance, la commission adopta provisoirement deux paragraphes additionnels privant du droit de vote les individus punis de trois mois de prison par application de l'article 444 du Code pénal (dévastation des récoltes sur pied ou des plantes venues naturellement ou faits de main d'homme) et

1. En cas de refus du maître ou du patron, et encore dans le cas où celui-ci serait dans l'impossibilité de manifester sa volonté, la partie intéressée pourra s'adresser au juge de paix et celui-ci pourra délivrer la déclaration dont il s'agit.

2. Rapport.

les militaires condamnés au boulet ou aux travaux publics, ou envoyés par punition dans les compagnies de discipline. Ces modifications furent adoptées définitivement le lendemain par la commission, après que le ministre de l'intérieur les eut approuvées. Baroche alla même plus loin : le 13 mai au soir, on avait admis un paragraphe additionnel de Vatimesnil qui excluait de la liste électorale les individus punis de trois mois de prison par application de l'article 330 du Code pénal (outrage public à la pudeur). Le ministre demanda le lendemain que ces condamnés fussent privés du droit de vote, quelle que fût la durée de la peine encourue : la commission se rangea à son avis.

Le colonel de l'Espinasse aurait voulu voir instituer un système d'amendes contre les abstentionnistes. Mais sa proposition fut repoussée. La commission craignait en effet de voir naître de cette disposition un grand nombre de procès et « quel gouvernement, ajoutait le rapporteur, pourrait recouvrer un million d'amendes ? » Un second amendement déposé par le colonel de l'Espinasse, qui consistait à faire afficher le nom des électeurs qui n'auraient pas pris part au vote, n'eut pas plus de succès.

Sur la question des trois tours de scrutin, la commission parlementaire se sépara des Dix-sept. Le 13 au soir, elle repoussa les dispositions relatives à la majorité absolue et décida que nul ne serait élu ni proclamé représentant au premier tour de scrutin s'il n'avait obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits.

Les autres dispositions du projet furent, sauf quelques modifications de forme, adoptées sans discussion.

Somme toute, le projet sortait des mains de la commission amélioré sur certains points, aggravé sur d'autres. Si, d'une part, on avait admis comme preuve du domicile l'inscription au rôle de la prestation en nature, peut-être pour rallier à la loi certains légitimistes élus par les campagnes [1], on avait encore augmenté le nombre des incapacités électorales ; certaines garanties que l'on avait consenti à donner aux citoyens étaient illusoires : les juges de paix, fonctionnaires révocables, acquéraient un grand pouvoir par le droit qu'ils avaient de constater le domicile en cas de refus du maître ou du

1. L'amendement avait été soutenu par Berryer et Vatimesnil.

patron, et de désigner les deux citoyens adjoints au maire pour dresser la liste électorale. Aussi les conservateurs comptaient-ils sur leur concours : Princeteau, un des agents les plus actifs du comte de Chambord à Bordeaux, écrivait au moment de l'exécution de la loi à Aurélien de Sèze, l'un des Dix-sept : « Le nombre des électeurs peut être énormément réduit si nous avons de bons instruments. Les juges de paix y peuvent beaucoup, mais il faut qu'ils soient bons [1]. »

Dès le 13 au soir, la commission avait procédé à la nomination d'un rapporteur. Elle élut, bien malgré lui [2], Léon Faucher par 7 voix sur 13 votants au second tour de scrutin [3].

Le 18 mai, il lut son rapport à l'Assemblée au milieu d'un profond silence.

Il ne se borne pas à rendre compte du travail de la commission parlementaire et à défendre la réforme électorale au point de vue constitutionnel, à peu près dans les mêmes termes que l'exposé des motifs, et à justifier les principales dispositions du projet ; il s'attache à en déterminer le caractère et la portée ; lorsqu'il défend le texte lui-même, il essaie de démontrer que la proposition est une loi de principe ; mais quand il demande l'urgence, il est obligé d'avouer que c'est au fond une loi de circonstance. C'est une loi de principe parce que, selon lui, la Constituante a cherché dans la fixité du domicile une garantie pour remplacer celles que les Constitutions de 1791 à 1848 avaient essayé de trouver, soit dans le suffrage à deux degrés, soit dans des conditions de cens ou d'âge. Mais le rapporteur pensait que, le principe étant posé, on ne l'avait pas appliqué, car il lui semblait illusoire de n'exiger que six mois de domicile. Sous prétexte que la Constitution a laissé à la loi électorale le soin « d'organiser » le suffrage universel, et que la loi du 15 mars 1849, après avoir rendu plus impérative la condition de six mois de domicile, « n'indique et n'exige aucune preuve légale

1. Papiers inédits de de Sèze, lettres politiques ; lettre de M. Princeteau à M. de Sèze, du 14 juin 1850.

2. Nassau William Senior, *Journals kept in France and in Italy*

3. D'après le procès-verbal inédit de la commission parlementaire, le premier tour avait donné les résultats suivants : votants : 14 ; Léon Faucher, 5 voix ; Bocher, 2 voix ; Baze, 4 voix ; de Broglie, 2 voix ; Jules de Lasteyrie, 1 voix.

qui serve à le constater », le rapporteur pense qu'il y a là une lacune à combler « dans l'intérêt de la société, que le scepticisme le plus immoral travaille sans relâche à dissoudre et que l'anarchie attaque de front ». Aussi Léon Faucher s'étonne-t-il de ce que les « mœurs publiques aient résisté dans le plus grand nombre des agglomérations urbaines ou rurales à cette absence de règles, à cette indifférence de la loi ». Le nombre des individus rayés de la liste électorale lui importait peu : « Votre commission, disait-il, n'a pas dû s'en préoccuper, elle avait à déterminer des principes. » En effet, il déclare qu'à chaque épreuve du suffrage universel, le péril augmente. Aussi, pour sauver la société, faut-il voter la loi dont l'urgence s'impose vu « la gravité des circonstances », car « avec les chances que laisse encore au désordre le lendemain d'une révolution, les partis ne tarderaient pas à en faire une question de vie ou de mort pour le gouvernement et pour la société tout entière ». Après avoir ainsi exposé les raisons qui, à son avis, justifiaient l'urgence, Léon Faucher terminait son rapport par un pressant appel à la majorité. « En abordant sans retard, disait-il, l'examen du projet, vous montrerez que vous n'hésitez pas à sonder le mal et à appliquer le remède. Vous n'êtes placés aussi haut que pour donner l'exemple ainsi que l'impulsion, et c'est à votre fermeté de relever les courages [1]. »

VI. LE DÉBAT. DÉFENSE DE LA LOI PAR SES PARTISANS

La discussion s'ouvrit le 21 mai ; l'Assemblée commença par examiner la question d'urgence. Après que le montagnard Lagrange, dans un discours qui eût été plus à sa place dans la discussion générale, eut protesté contre le projet et attaqué les intentions de ses auteurs, Paul de Flotte, l'élu du 10 mars, demanda à l'Assemblée, dans un langage des plus modérés, de ne pas déclarer l'urgence, afin qu'elle pût étudier avec maturité la question de la réforme électorale. En effet, dit-il, « c'est un principe, non seulement chez tous les peuples républicains, mais chez tous les peuples con-

1. Rapport.

stitutionnels, qu'il n'est permis de toucher aux droits qui ont créé les assemblées qu'avec la plus grande sagesse et la moindre précipitation ». De plus, « dans un pays républicain, les lois d'élection touchent à la souveraineté, et de cette souveraineté découlent toutes les institutions, tous les droits ». En outre, deux cents représentants environ ayant, par leur vote sur la question préalable, indiqué qu'ils craignaient de voir violer la Constitution, l'orateur pense qu'il faut, non seulement que la Constitution ne soit pas violée, mais encore « que chacun soit convaincu qu'elle ne l'est pas, et si une pareille question vient à s'élever dans le pays, il faut à coup sûr que l'on pense que les hommes qui en ont eu la décision l'ont rendue avec toute la maturité désirable ». Il ajoute que, depuis la Révolution de 1848, seule une condamnation peut priver un citoyen du droit de vote. Or, comme ce droit fait partie de sa dignité, « tout citoyen, dit de Flotte, qui perdrait son droit de vote par l'effet de la loi qu'on propose, serait frappé dans sa dignité ». Aussi l'orateur pense-t-il que « si une semblable décision doit être prise, elle ne doit l'être qu'après les plus mûres, les plus longues réflexions ». De plus, comme le principe d'autorité, au nom duquel les partisans de la réforme électorale demandent l'adoption du projet, n'est autre que la « défense de la société », il pense que ce principe n'est pas suffisant. Mais, dit-il, « la société est-elle quelque chose de tellement légitime, de tellement invariable que nous puissions fixer sur la défense de cette société, même, le principe de l'autorité ? » Aussi de Flotte pense-t-il « que choisir la nature de l'autorité » est une question qui ne peut être traitée d'urgence.

Aucun membre de la droite ne répondit à Charles Lagrange et à Paul de Flotte, et l'Assemblée déclara l'urgence par 461 voix contre 239 [1].

---

1. La majorité comprenait, outre les légitimistes, les orléanistes et quelques bonapartistes comme Benoist Champy, le général Montholon, Antoine et Louis-Lucien Bonaparte, un certain nombre de membres du tiers parti tels qu'Odilon Barrot, Wolowski, Gustave de Beaumont, Desmousseaux de Givré et Wallon, et quelques républicains modérés comme Toupet des Vignes et Corne. Dans la minorité, outre les montagnards, on trouvait le général de Lamoricière, membre du tiers parti, la plupart des républicains modérés avec Cavaignac et Lamartine, et quelques bonapartistes tels que Pierre et Napoléon Bonaparte, Larabit et le prince de la Moscowa.

Dans la discussion générale et dans le débat qui s'ouvrit sur l'article 1er, les partisans du projet parlent de la société comme si elle devait être « éternelle » [1] et pour eux la réforme électorale est une mesure de salut public. Cependant les uns, comme Jules de Lasteyrie et Léon Faucher, déclarent que la France approuve la politique suivie par l'Assemblée législative puisque, le 10 mars, les conservateurs ont gagné 10 sièges ; mais ils considèrent que le vote de la loi est nécessaire pour rassurer le pays ; car Jules de Lasteyrie, s'adressant à la gauche, s'écrie : « Par une étrange crédulité qui fait croire à toutes les mauvaises nouvelles, dans un état de désarroi, à un peuple effaré, on s'imagine qu'en 1852 vous gouvernerez la France ; vous le dites, on vous croit ; on croit, on doute. Le doute suffit pour altérer la confiance, pour amener la misère. » A l'appui de la même opinion, Léon Faucher montre qu'après les élections du 10 mars, le cours des fonds publics a décliné de plus de 5 % et qu'il s'est relevé depuis que les dispositions de l'Assemblée paraissent favorables au projet de loi, et il note la différence dans le produit de marque sur la bijouterie « qui explique le mouvement de l'exportation parisienne de cette industrie à l'intérieur et à l'extérieur [2] ». Ainsi Lasteyrie et Faucher invitent l'Assemblée à voter une loi pour calmer des inquiétudes qu'eux-mêmes déclarent peu fondées.

Au contraire, Montalembert, Baroche et Thiers avouent franchement la crainte qu'ils éprouvent. Ils pensent que la conciliation entre républicains s'est faite surtout au profit du parti socialiste, qui fait de grands progrès. Thiers et Montalembert considèrent même la victoire de ce parti en 1852 comme possible. A l'appui de cette opinion, le ministre cite un article du *Nouveau Monde*, où Louis Blanc déclare qu'il voit dans les élections du 10 mars et du

1. Thiers le dit expressément. Comme il parle des amis de la société, et qu'à gauche on lui demande : « Quelle société ? » il répond : « Maintenant je vous dirai quelle société : la société éternelle qu'il ne dépend pas de vous de changer. »

2. Il déclare qu'un relevé fait pendant les dix jours qui ont précédé le 10 mars donne pour la recette du trésor 3.914 francs par jour ; un relevé fait sur les dix jours qui ont suivi l'élection donne un résultat de 3.396 francs par jour ; la candidature de Leclerc ayant fait croire à une victoire possible des conservateurs, pendant les dix jours qui ont précédé le 27 avril, le produit du droit remonte à 4.426 francs. Après l'élection du 28 avril le produit descend à 3.778 francs ; puis, après l'annonce du projet de loi, le produit moyen des dix jours remonte à 4.831 francs.

28 avril un triomphe pour ses propres idées. Aussi Thiers soutient-il que les élections de Paris ont eu seulement le résultat « de donner au danger une évidence telle que cette évidence est devenue l'opportunité de la loi ». Du reste tous les partisans du projet, quelle que soit leur opinion sur la force respective des partis, déclarent que la société est en péril. C'est pourquoi, se fondant sur ce que la Constitution reconnaît « des droits et des devoirs antérieurs et supérieurs aux lois positives [1] », Montalembert déclare que « le premier de ces droits et de ces devoirs, c'est, pour la société, le droit de vivre et, pour nous, le droit de faire vivre la société ». De plus, de ce que la République « a pour base l'ordre public [2] » et que la réforme électorale a été proposée pour défendre l'ordre, Greslan conclut que le projet « n'est pas la violation, mais l'exécution littérale du programme tracé par la Constitution elle-même ». C'est pourquoi Montalembert s'écrie qu'il faut « recommencer l'expédition de Rome à l'intérieur ;... il faut entreprendre, contre le socialisme qui nous menace et qui nous dévore, une campagne comme l'expédition de Rome ».

Il est vrai, l'on relève quelques divergences de vue entre les différents orateurs qui défendent le projet. Montalembert se plaint des « entraves fatales » créées par la Constitution. Il rappelle qu'il n'est pas de ceux « qui ont désiré ou invoqué le suffrage universel avant la Révolution de Février ». Jules de Lasteyrie déclare que, si les Dix-sept n'avaient pas été arrêtés par leur respect pour le pacte fondamental, ils auraient supprimé le scrutin de liste et élevé l'âge de l'électorat. Léon Faucher convient que, si la Constitution « avait laissé au législateur le droit d'élever l'âge de l'électorat à 25 ans, de chercher des conditions de fortune et de propriété », le projet aurait pu « insister un peu moins sur les conditions du domicile ». De plus, il est d'avis que la société ne doit aux pauvres leur part de gouvernement « que s'ils sont dans les conditions naturelles pour y prétendre ». Cependant, selon lui, « les émigrants honnêtes » et « moraux » ne seront pas privés de leur droit de vote. Mais, en faisant leur éloge, il détruit, au moins en

1. Préambule de la Constitution, § III.
2. *Ibid.*, § IV.

partie, cette assertion. En effet, il dit que le plus grand nombre d'entre eux revient à son domicile tous les ans, « apportant un pécule qui est le fruit de ses labeurs et le résultat de ses économies, par lequel il concourt à augmenter, à étendre le coin de terre qu'il possède, avec lequel il *devient contribuable* à son tour »... Ainsi, puisque ces « émigrants honnêtes » et « moraux » *deviennent contribuables*, il y a donc un moment où ils ne sont pas inscrits au rôle de la contribution personnelle et où, par conséquent, d'après le projet, ils ne le seraient pas sur les listes électorales. Thiers, après avoir proclamé qu'il n'est pas « converti » au suffrage universel, mais seulement « résigné », affirme que les indigents des campagnes resteront portés sur les listes électorales grâce à l'inscription au rôle de la prestation en nature [1]. Des Rotours de Chaulieu déclare qu'il a depuis longtemps accepté le suffrage universel « comme principe ». Il en veut l'application « rationnelle. Je dis rationnelle, ajoute-t-il, parce qu'aucun droit humain... ne peut être absolu et que tous, dans la pratique, doivent être et rester soumis à des conditions déterminées ». Béchard soutient la même opinion : il reproche au Gouvernement provisoire et à la Constituante « d'avoir, sous la pression de circonstances extraordinaires, exagéré le principe qui avait été conquis en Février ». Mais il se prononce très nettement contre « la fiction du pays légal,... système auquel deux monarchies ont si imprudemment confié leurs destinées ». A ses yeux, le projet de loi constitue « une transaction, ce terme obligé des révolutions qui finissent ». Cependant, tout en affirmant que la réforme électorale ne nuira pas aux intérêts des classes pauvres, il avoue que les indigents seront privés de leur droit de vote, parce que « l'extrême indigence, quelque respectable qu'elle soit par elle-même, ne laisse pas à l'esprit la liberté nécessaire pour distinguer la vérité du mirage socialiste », tout en ajoutant cependant : « Ce n'est pas sans inquiétude et sans douleur que, dans l'ignorance où nous pouvons nous trouver des véritables éléments de nos populations agricoles et industrielles, nous sommes exposés à éloigner de l'urne électorale des électeurs parfaitement

1. Comme le fait remarquer dans une interruption un membre de la gauche nommé Soubies, les indigents ne sont pas portés au rôle de la prestation en nature.

dignes ; mais quand on fait une loi aussi importante que celle-ci, il faut bien nécessairement poser des règles générales. » Du reste, Montalembert déclare que, s'il y a des hommes dépouillés d'un droit qu'ils apprécient, ils doivent s'en prendre « à ceux qui ont égaré, qui ont profané, déshonoré le suffrage universel, c'est-à-dire au parti socialiste ». Mais, selon les orateurs de la droite, le meilleur moyen pour que réussisse ce que Jules de Lasteyrie appelle « un complot des honnêtes gens contre le socialisme, qui n'est pas le parti des honnêtes gens », c'est, suivant l'expression de Baroche, « d'apporter une modification grave au suffrage universel tel qu'il est actuellement organisé,... le rendre autant que possible bon, autant que possible moral, autant que possible sincère », en chassant des comices électoraux les citoyens que Greslan qualifie de « dangereux » et d'« immoraux », faisant partie de cette classe de la société que Thiers appelle « la vile multitude » et que Faucher nomme « l'armée du mal et les ouvriers rouleurs qui s'éloignent de la commune où ils sont nés et connus, sans aucun esprit de retour ; c'est une classe d'ouvriers, ajoute le rapporteur, qui n'ont pas de famille, c'est une classe qui s'excède souvent de travail pour s'excéder ensuite de boisson ; c'est une classe qui ne connaît pas de Dieu... » [1] Ce motif moral de la loi, les conservateurs tiennent à le mettre en évidence. « Il y a, dit Léon Faucher, deux écoles en présence : l'école socialiste, qui immole perpétuellement la société à l'individu, et l'école libérale et chrétienne, qui veut que l'individu soit dominé par la société. » Selon le rapporteur, « les individus ne prennent part à l'exercice de la souveraineté que dans des conditions qui sont compatibles avec la sécurité, avec l'indépendance, avec la moralité du pays. »

C'est surtout la prolongation du domicile qui est, suivant l'expression de Greslan, « la partie morale de la loi ». Aussi Baroche défend-il cette opinion en s'abritant derrière l'autorité de Lamartine, qui, dans un article publié par le *Conseiller du Peuple*, avait déclaré qu'un domicile sérieux était une condition morale que devait exiger une loi électorale régissant une société républicaine ; car, disait-il dans cet écrit, les individus « séjournant quelques

1. A gauche : « Ah ! Ah ! »

mois seulement dans le pays votent non pas sur leur connaissance personnelle des candidats, mais sur la foi du premier venu, sur la foi du club ou du cabaret ». Thiers, lui aussi, pense que « l'homme n'a toute sa valeur morale qu'au milieu de ses concitoyens, dans la cité où il a toujous vécu sous les yeux de ses concitoyens, observé, jugé par eux, apprécié par eux ». En effet, « un homme a-t-il commis une faute,... s'il lui reste un sentiment d'honneur, il s'expatrie, il se déplace pour n'avoir pas à rougir devant ses concitoyens. » De son côté Béchard, défendant les conditions de domicile exigées par le projet, déclare qu'il voit dans le peuple, non « un troupeau d'individus, qui n'ont entre eux d'autre lien qu'un contact fortuit et accidentel dans les comices électoraux », mais « un ensemble d'agrégations sociales, depuis la famille communale jusqu'à l'État, qui expriment, non des passions ou des ambitions individuelles, mais des intérêts collectifs et qui tendent à développer, sur une immense échelle, l'esprit de famille, l'esprit de corps, l'esprit de cité, l'esprit de patrie, l'esprit de religion, l'esprit public enfin, âme de la société, principe de sa vie et de ses progrès ».

Du reste, il ne conteste pas que « trois ans de domicile obligatoire... dans le même canton, sous peine de perdre le droit de vote, ne puissent paraître en d'autres temps une exigence sévère ». Mais, ajoute-t-il, « aujourd'hui... les villes surabondent d'une population étrangère, tandis que les campagnes manquent de bras pour les cultiver ». Aussi Béchard soutient-il que les conditions de domicile exigées par le projet tendront à arrêter l'exode des campagnes vers les villes. Quant à la nouvelle façon de constater le domicile, il loue la commission d'avoir fait « intervenir à la fois, et dans une juste mesure, les définitions légales et les appréciations de fait des maires, des juges de paix, des agents du pouvoir, des conseils locaux effectifs ». De son côté, Thiers montre qu'avec la loi du 15 mars 1849, le maire d'une commune, même populeuse, est obligé de savoir les noms des citoyens s'étant déplacés ou ayant résidé six mois. A cet « arbitraire » il oppose la preuve du domicile tirée de l'inscription au rôle de la contribution personnelle, preuve incontestable, « puisqu'il y a l'acquittement certain d'un devoir qui est la preuve de la présence du citoyen, non pas de cette présence matérielle, gênante, qui consiste à ne pas s'éloigner,

mais de cette présence morale qui suppose que vous êtes là avec votre famille, avec votre principal établissement, et que vous n'avez pas cessé d'y être habituellement ». Quant à la disposition exigeant que le domicile électoral des domestiques et des ouvriers habitant chez leur maître ou leur patron soit prouvé par un certificat délivré par ce dernier, il essaie de la justifier en apostrophant les républicains : « Ah ! vous trouvez qu'il y a dépendance ! et pourquoi vous en plaignez-vous à nous ? Qui est-ce qui a créé cette dépendance ? N'est-ce pas ceux qui ont dit que le domestique serait électeur et l'ouvrier aussi ?... Vous avez cru que le maître, que le patron ne tyranniserait pas l'ouvrier ou le domestique et ne l'obligerait pas à voter comme il lui plairait ; comment voulez-vous croire alors qu'il lui refusera un certificat, c'est-à-dire la constatation d'un fait simple et incontestable ? » Béchard regrette même les quelques garanties données par la commission aux ouvriers et aux domestiques contre l'arbitraire possible des maîtres et des patrons. « Étranges préoccupations de cette fausse égalité, dit-il, qui tend à détruire toute hiérarchie, toute discipline dans la société française, et qui fait de la révolte incessante de l'ouvrier contre le patron, du serviteur contre le maître, du fils contre le père, du soldat contre l'officier, l'état normal de la société et le signe de ce qu'on appelle le progrès. » D'autre part, à propos des incapacités électorales, approuvé sur ce point par une grande partie de la gauche, il demande que les faillis non réhabilités soient privés du droit de vote.

Quant à l'efficacité de la loi, Lasteyrie et Montalembert déclarent qu'ils y croient. Car sans cela, les républicains ne combattraient pas le projet avec tant d'ardeur. De plus, selon Greslan, si en 1852 le pouvoir peut sortir d'éléments électoraux autres, il « en sortira plus pur, car il en sortira aussi grand qu'il est, moins l'alliage ». Mais Montalembert pense que le temps presse : « Déjà, s'écrie-t-il, nous avons vécu une année, le tiers de notre existence légale ; dans six mois, nous serons arrivés à la moitié ; la période d'accroissement sera terminée ; nous entrerons dans la période de décroissance, et pour une Assemblée qui n'a pas beaucoup fait, qui n'a peut-être pas fait tout ce que le pays attendait d'elle, la période de décroissance, savez-vous ce que cela veut dire ? Cela veut dire la période

d'agonie! Non pas d'agonie légale, mais d'agonie morale. On escomptera votre mort, dont on connaît d'avance le terme;... nous finirons comme l'Assemblée constituante a fini ; nous périrons désavoués et aplatis entre les deux partis qui divisent la France, entre le parti qui veut la ruine de la société, pour lequel nous serons toujours un obstacle, et le parti qui veut le salut de la société et qui nous reprochera peut-être de n'avoir pas rempli son mandat. »

Enfin, les partisans [1] de la réforme électorale protestent contre le reproche fait à la loi, de violer la Constitution : « Si nous l'avions voulu, s'écrie Montalembert, nous sommes hommes à vous le dire ; nous vous l'aurions dit. » En effet, Faucher déclare que, dans la loi proposée, « le droit de suffrage reste accessible à tout le monde ; mais, pour exercer ce droit, il faut remplir les conditions que la Constitution a entendu imposer et que le projet de loi définit ». Par exemple, il justifie ainsi le mode de preuve exigé par le projet, mode de preuve que Béchard déclare conforme à la loi du 21 avril 1832 et aux articles 104 et 109 du Code civil. Le rapporteur avoue que tous les Français ne paient pas la taxe personnelle, « mais n'est-il pas vrai, ajoute-t-il, que tout Français peut venir s'adresser au commissaire répartiteur, et lui dire : vous ne m'avez pas imposé, je dois être imposé, portez-moi sur le rôle. » De même il soutient qu'il est loisible à tout homme d'avoir trois ans de domicile dans le même canton. De son côté, Béchard considère cette dernière disposition comme une définition des droits politiques. Il déclare qu'après avoir dit : « Sont électeurs, sans condition de cens, tous les Français âgés de 21 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques », la Constitution de 1848 a négligé de définir les droits politiques, quoique, d'après l'article 7 du Code civil, la qualité de citoyen ne s'acquière et ne se conserve « que conformément à la loi constitutionnelle ». Il met en fait que, dans toutes les constitutions antérieures à la Révolution de Février, la qualité de citoyen est invariablement subordonnée à la condition de domicile [2].

---

1. Excepté des Rotours de Chaulieu, qui ne parle nulle part de la question de constitutionnalité.

2. Il y a de la part de Béchard une erreur (volontaire ou involontaire). En effet, il cite l'article 4 de la Constitution de 1793 : « Tout homme né et domicilié en France, âgé de 21 ans accomplis, est admis à l'exercice des droits de citoyen français. » Il ne s'aperçoit pas

D'autre part, Thiers et Faucher s'efforcent de prouver que l'argument tiré, contre le projet, du mot *universel* dans l'expression *suffrage universel*, n'est pas fondé. Ils déclarent que nulle part ce mot n'est pris et ne peut être pris à la lettre, puisque les femmes et les enfants ne sont pas inscrits sur les listes électorales ; et Faucher remarque que la Constitution a prévu des incapacités, et que la loi du 15 mars 1849 les a définies. De plus, Béchard considère que l'Assemblée législative peut priver du droit de vote des citoyens ayant pris part aux élections du 13 mai 1849, puisque la Constituante avait chassé des listes électorales des individus qui y étaient inscrits en vertu du décret du 5 mars et de l'instruction du 8 mars 1848. De son côté, Thiers ne veut pas tenir compte des discours prononcés, soit pendant la discussion de la Constitution de 1848, soit pendant celle de la loi du 15 mars 1849. Il demande à ses contradicteurs s'il y a « quelque part dans la Constitution un texte qui interdise de se servir de la garantie du domicile ». En outre, comme la Constitution ne fait aucune allusion pour les électeurs aux conditions de domicile [1], dont elle dispense les éligibles [2], Béchard Faucher et Greslan concluent qu'elle permet d'imposer à l'électeur des conditions de domicile ; ce fait est, selon Béchard, d'autant plus certain que la Constitution laisse à la loi électorale le soin de déterminer « les causes qui pourront priver un citoyen français du droit d'élire et d'être élu [3] ». Aussi, s'élevant contre ceux qui « comptent... se servir de la Constitution en guise de barricades », Montalembert s'écrie-t-il : « Eh bien, ils croient nous avoir enserrés, enfermés dans la Constitution comme dans une espèce de circonvallation ; mais il nous est resté une issue que nous avons pu trouver par cette loi, l'issue du domicile. » De plus, l'orateur catholique dit ironiquement aux amis de la Constitution que, s'il était à leur place, il s'efforcerait de démontrer que la réforme électorale, qui, selon lui, doit sauver la société, est compatible avec la Consti-

---

ou feint de ne pas s'apercevoir qu'il s'agit là du domicile *en France*. D'autre part, il n'y a pas grande différence, sauf dans la forme, entre ce texte et celui de l'article 25 de la Constitution de 1848 : « Sont électeurs, sans condition de cens, tous les Français âgés de 21 ans, jouissant de leurs droits civils et politiques. »

1. Article 25.
2. Article 26.
3. Article 27.

tution. En effet, « quand il faudra choisir entre la Constitution et la société..., s'écrie Montalembert, il n'y a que les fous ou les scélérats qui pourraient hésiter ; et quant à moi, à défaut de voix plus éloquentes, je serai le premier à vous dire à cette tribune que ce n'est pas la société qui doit périr. » Quant aux reproches faits à la loi, d'avoir pour conséquence possible de provoquer une insurrection, Lasteyrie fait remarquer que le suffrage universel n'a empêché ni le 15 mai, ni les journées de juin 1848, ni le 13 juin 1849. Thiers soutient la même opinion. « Le suffrage universel entendu comme vous l'entendez, s'écrie-t-il,... c'est pour nous... la paix quand il vous plaît de l'accorder à la société; c'est la guerre, le jour où vous croyez la guerre utile. » Aussi Thiers a-t-il entendu « exprimer ce sentiment... : Eh bien, puisque nous devons être exposés à la guerre civile, mieux vaut plus tôt que plus tard! J'ai entendu ces cris. Savez-vous ce que c'est ? Ce n'est pas de la provocation, c'est le cri du désespoir de cette société, que vous prenez pour de la provocation. »

P. Raphael.

(*La fin prochainement.*)

Les articles de M. Welschinger et de M. Joseph Reinach sur la déclaration de guerre et sur les papiers de Cerçay.

Trois articles importants sur l'histoire diplomatique de la guerre de 1870 ont paru récemment dans le *Journal des Débats* et dans le *Temps*. Dans le *Journal des Débats*, M. Henri Welschinger, le 5 juin et le 20 juin 1909, a publié deux articles intitulés *Le rapport de Werther et la dépêche du 12 juillet 1870* et *La journée du 15 juillet 1870*. L'article du *Temps* du 5 décembre 1909 est signé de M. Joseph Reinach. Il est consacré à *Un chantage historique*, *La fondation de l'Empire allemand et les papiers de Cerçay*. Les articles de M. Welschinger ont été écrits à propos du tome XV de *l'Empire libéral* d'Émile Ollivier; c'est une critique du témoignage du ministre et de son attitude dans les journées du 12 et du 15 juillet. L'article de M. Joseph Reinach dégage et met en lumière les conclusions de l'importante étude de M. de Ruville sur *La Bavière et la Restauration de l'Empire allemand*. Le chantage que M. Reinach nous raconte dans un récit singulièrement vivant et dramatique est celui que l'enlèvement des archives de Rouher, au château de Cerçay, par un escadron de chasseurs mecklembourgeois, a permis au prince de Bismarck d'exercer sur les représentants des États du Sud avec qui il négociait à Versailles en novembre 1870. Notre note n'a d'autre prétention que de résumer ces trois intéressantes contributions à l'histoire des origines de la guerre de 1870 et à celle de la création de l'Empire allemand.

*
* *

C'est le 12 juillet, à 2 heures, au moment où il se rendait à la Chambre, qu'Émile Ollivier connut la renonciation Hohenzollern. Il constate dans son *Empire libéral* que, si aucun incident nouveau n'était survenu, le roi Guillaume aurait le lendemain communiqué la renonciation à Benedetti et l'eût approuvée sans réserve. L'affaire Hohenzollern se serait terminée

par un succès de la France. Mais Émile Ollivier, tout à sa joie de la bonne nouvelle, commit, selon M. W., la faute de l'annoncer immédiatement dans les couloirs de la Chambre, au lieu d'en faire l'objet d'une communication ministérielle qui eût indiqué en même temps la pensée et l'attitude du gouvernement. Les bonapartistes exaltés soulevèrent de nouvelles exigences et réclamèrent des garanties. Gramont, de son côté, inféodé au parti de la guerre, accueillit fraîchement la renonciation. A 4 heures, il eut une entrevue à Saint-Cloud avec l'Empereur, et Napoléon III, sous l'influence d'une partie de la Chambre, de la cour et de Gramont, autorisa la demande de garanties qui allait tout remettre en question. Elle fit l'objet du télégramme de Gramont à Benedetti de 7 heures.

Mais il y a dans cette journée du 12 un fait plus important que le télégramme de 7 heures. C'est, avant la visite à Saint-Cloud, l'entretien de Gramont avec l'ambassadeur de Prusse, Werther, arrivé d'Ems le matin même. Émile Ollivier assista à la seconde partie de leur conversation et y soutint les arguments de son collègue. Dans cet entretien, Gramont émit l'idée, pour rétablir la bonne entente entre la France et la Prusse, d'une lettre que le roi de Prusse pourrait écrire à l'Empereur. Il avait même rédigé un projet de lettre, mais il n'osa le produire, et y substitua une note impersonnelle qu'il soumit à l'ambassadeur. La lettre du roi aurait constitué la garantie que le gouvernement français réclamait pour l'avenir contre une nouvelle candidature Hohenzollern. Émile Ollivier appuya les arguments de Gramont. Tous deux ajoutèrent que, si Werther ne transmettait pas au roi l'idée de la démarche, ils chargeraient Benedetti de soulever la question. C'est à indiquer la véritable portée de l'entretien Werther et à en marquer les conséquences qu'est consacrée la seconde partie de l'article de M. Welschinger.

Il n'a pas grande peine à montrer combien est peu soutenable l'opinion émise depuis par Émile Ollivier, que l'entretien, à partir du moment où il survint, aurait perdu son caractère officiel, qu'il serait devenu une conversation libre d'hommes politiques. Émile Ollivier a prétendu également que rien dans l'entretien n'était de nature à changer le caractère de la négociation. Le seul résumé de la conversation suffit à refuter cette assertion. « Certes, écrit M. W., il ne faut pas chercher dans la demande faite par les deux ministres à l'ambassadeur de Prusse « une machination insolente et provocatrice », mais il faut y voir ce qu'elle était réellement : « un expédient maladroit et périlleux au dernier chef, bâclé avec une rapidité telle que personne n'en pesa alors la redoutable gravité ».

On sait aujourd'hui que le télégramme de 7 heures fut envoyé par Gramont, sans qu'Émile Ollivier ait été informé du résultat de la conversa-

tion du ministre des Affaires étrangères avec l'Empereur à Saint-Cloud, sans qu'il ait eu connaissance du télégramme. Gramont s'était engagé cependant vis-à-vis de son collègue à ne prendre aucune résolution avant le Conseil qui devait avoir lieu le lendemain à Saint-Cloud. Aussi Émile Ollivier juge-t-il que Gramont a manqué à sa promesse, et que l'envoi du télégramme de 7 heures fut un acte du pouvoir personnel. Rien de plus exact en apparence. Mais il y a un correctif nécessaire à l'opinion d'Émile Ollivier, que M. W. a raison de formuler : c'est que le télégramme n'était pas plus grave que les demandes adressées quelques heures auparavant par les ministres à Werther, et que de toute façon ces demandes subsistaient. De même, dans la soirée du 12, Émile Ollivier décida Gramont à expédier, à minuit 45, un télégramme à Benedetti, qui atténuait dans une certaine mesure la portée de celui de 7 heures, en déclarant que le gouvernement n'avait aucune arrière-pensée et ne cherchait aucun prétexte de guerre. Mais M. W. fait remarquer que cette dépêche « aussi ingénieuse qu'ingénue » était inutile, car elle ne devait arriver que longtemps après celle de 7 heures, et après l'entretien de l'ambassadeur français et du roi de Prusse.

A Ems, les conséquences du rapport de Werther du 12 furent déplorables. L'entretien où le roi apprit par Benedetti, le 13 au matin, la demande de garanties, ne l'indisposa pas au point de l'empêcher de promettre pour le même jour une nouvelle audience à l'ambassadeur. Mais, dans l'intervalle, survint le rapport Werther. Guillaume en fut indigné (lettre à la reine Augusta du 13 juillet). Il vit dans la demande qu'on lui adressait une exigence et non une suggestion (billet à Abeken, inexactement traduit par Émile Ollivier). Il fit donner à Werther l'ordre de quitter Paris, il ne communiqua plus directement avec Benedetti, et nul n'ignore comment Bismarck provoqua la guerre en donnant une forme violente et comminatoire à la dépêche que lui adressa Abeken. « Ce n'est donc pas, conclut M. W., la dépêche du 12 juillet 1870, mais la demande faite à Werther par le ministre des Affaires étrangères et par le garde des sceaux, qui a été la faute lourde, la faute irréparable. »

*
* *

La fameuse dépêche venue d'Ems à Berlin dans la journée du 13 juillet et remaniée par Bismarck fut connue à Paris le 14. L'opinion pouvait en conclure que le roi avait refusé de recevoir Benedetti et lui avait fait dire qu'il n'avait plus rien à lui communiquer. Mais M. W. établit que le gouvernement aurait pu soupçonner le stratagème provocateur de Bis-

marck et remettre les choses au point en interprétant, comme il l'aurait dû, les nouvelles envoyées le 13 et le 14 par Benedetti.

Le 13 juillet, deux télégrammes de Benedetti, de 3 heures 45 et de 7 heures, avaient appris au duc de Gramont que Guillaume Ier se refusait à la demande de garanties, puis qu'il avait fait dire courtoisement à notre ambassadeur par son aide-de-camp qu'il ne saurait reprendre avec lui l'entretien relatif aux garanties d'avenir. Un rapport de Benedetti, du 13 au soir, reçu à Paris le 14 au matin, indiquait suffisamment les raisons de l'attitude du roi, qui ne voulait pas, dans une seconde discussion au sujet de garanties inacceptables, compromettre sa dignité et se créer une situation intenable en Allemagne. Le 14, un télégramme d'Ems, de 3 heures 45, informa Gramont que Benedetti avait vu le roi de Prusse à la gare et que les négociations seraient continuées par son gouvernement — ce qui était un premier démenti à la dépêche remaniée par Bismarck. Un autre télégramme, du 14 à minuit 30, avertit Gramont que la dépêche communiquée par Bismarck à la presse était vraisemblablement partie du cabinet du roi, où les ministres Eulenbourg et Caughausen et le conseiller Abeken étaient des créatures de Bismarck et visiblement animés contre nous — ce qui était un indice de la machination de Bismarck.

Si Gramont et Émile Ollivier n'ont pas éventé le piège de Bismarck, ont-ils permis du moins à leurs collègues et au Corps législatif de contrôler leur opinion, de se faire une idée plus exacte de la situation ?

Le 15, Benedetti arriva à Paris à 10 heures 15 du matin. Il eut une entrevue au quai d'Orsay avec Gramont et avec Émile Ollivier. Les deux ministres ne jugèrent d'aucune utilité de l'entendre au Conseil, et Émile Ollivier déclare que Benedetti n'apprit rien de nouveau sur ce qui s'était passé à Ems, et qu'il ne savait rien sur la machination de Bismarck. Pourtant, remarque M. W., « si Benedetti a confirmé les détails circonstanciés de ses dépêches et de ses rapports, il a dit au ministre des Affaires étrangères et au garde des sceaux qu'il n'avait pas été congédié par le roi, que les négociations pouvaient se poursuivre à Berlin, que le roi l'avait reçu courtoisement à la gare d'Ems, que la demande inopportune des garanties avait été la seule cause du froissement, et que la dépêche publiée par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* et la *Gazette de Cologne* devait être évidemment une machination perfide de nos ennemis ». En tout cas, au Conseil, certains ministres, comme Segris, Plichon, Louvet, ne voulaient pas la guerre. Quelle influence n'auraient pas eue sur eux les renseignements verbaux de Benedetti !

A la séance du Corps législatif, dans la journée du 15, Émile Ollivier prononça deux grands discours. Dans le premier, il lut le memorandum

du Cabinet relatant les pourparlers d'Ems et le procédé injurieux du roi de Prusse à l'égard de notre ambassadeur. Il répondit à Thiers, qui demandait communication des dépêches, que toute satisfaction nous avait été refusée, que le roi de Prusse avait toujours affecté de dégager sa responsabilité de la renonciation, qu'il avait refusé de donner des garanties, que la notification à l'Europe du refus de recevoir Benedetti était intolérable.

Après une suspension de séance, à 3 heures 1|2, Émile Ollivier remonta à la tribune. Il déclara que le gouvernement n'avait rien à dissimuler. Mais 1° il ne communiqua pas à la Chambre le texte de la dépêche d'Ems, sous prétexte qu'il ne l'avait pas reçue officiellement ; 2° il ne fit connaître à la Chambre ni la dépêche de Benedetti du 14 à 3 heures 45, ni celle de minuit 30 ; il ne lui apprit par conséquent ni l'entrevue avec le roi à la gare, ni les propos du roi sur ce que les négociations pourraient se continuer à Berlin avec son assentiment ; 3° il déclara que ce n'est qu'après avoir connu la publication intentionnelle faite à l'Europe que Benedetti avait été touché d'un acte qu'il avait au premier moment signalé à son gouvernement « purement et simplement, sans le caractériser » ; or Benedetti avait informé Gramont que la dépêche d'Ems émanait du cabinet du roi, hostile à la France ; 4° citant un télégramme de Benedetti du 13 juillet (3 heures 45), où l'ambassadeur relatait l'approbation du désistement par le roi, il supprima cette information capitale de Benedetti sur la demande de garanties : « J'ai de fortes raisons de croire que je n'obtiendrai aucune concession à cet égard » ; 5° reprenant une seconde dépêche de Benedetti, du 13 à 7 heures du soir, il y opéra des suppressions plus graves encore. L'ambassadeur avait écrit que Guillaume s'était borné à se référer aux considérations énoncées par lui dans la matinée « et que j'ai développées aujourd'hui dans un rapport que vous recevrez demain matin » ; ce dernier membre de phrase fut omis par Émile Ollivier ; omis aussi, le dernier paragraphe de la dépêche, qui est capital. « Le roi a consenti, avait annoncé Benedetti, à donner son approbation entière et sans réserve au désistement du prince de Hohenzollern. Il ne peut faire davantage. J'attendrai vos ordres avant de quitter Ems. »

On sait comment, Jules Favre et Buffet ayant réclamé après Thiers la communication de toutes les dépêches, le Corps législatif refusa cette communication par 159 voix contre 84, et comment la Commission des crédits, sans avoir vu toutes les dépêches et tous les rapports de Benedetti, sans avoir même eu l'idée de convoquer l'ambassadeur, se déclara satisfaite des explications d'Émile Ollivier.

La conclusion, que M. W. a présentée avec beaucoup de réserve, c'est que le Corps législatif ne connut, le 15, que des documents tronqués, que

le dossier d'Ems ne fut qu'entr'ouvert devant lui, que des pièces essentielles lui furent dissimulées et que, mal informé et trompé, il ne put ni ne voulut contrôler la politique de Gramont et d'Émile Ollivier.

*
* *

La déclaration de guerre de la France permit à Bismarck d'exiger des États du Sud l'application des conventions militaires et d'entraîner leurs troupes contre la France. Mais les gouvernements du Sud, liés par le *casus fœderis*, poussés par le patriotisme de leurs peuples, hésitaient cependant à entrer dans l'unité, résistaient à Bismarck, prétendaient imposer leurs conditions. Comment Bismarck sut vaincre leur résistance, c'est le sujet de l'article de M. Joseph Reinach.

Dans les premiers mois de 1870, la résistance des gouvernements du Sud à l'influence prussienne était plus vive que jamais. En Wurtemberg, Varnbüler le déclarait à notre ministre Châteaurenard. En Bavière, le comte de Bray remplaçait Hohenlohe. Ami intime de Beust, Bray s'était lié à Vienne, où il avait représenté la Bavière, avec le duc de Gramont. Il fut le confident du projet d'alliance entre la France et l'Autriche ; et, d'une page des *Souvenirs* de Bismarck, de deux dépêches de Beust, à Metternich du 11 juillet, à Bray du 14 juillet, il semble résulter qu'en cas d'agression de la Prusse contre la France, le ministre bavarois aurait promis, ou tout au moins fait entrevoir la neutralité de son pays.

Après la déclaration de guerre, l'hostilité de la Bavière contre la Prusse subsista. Le 16 juillet, Bray reprit pour son compte la demande de garanties en proposant au roi de Prusse de donner « une assurance générale que, pour la couronne d'Espagne, il observerait le principe appliqué par la France, lorsque la couronne de Belgique fut offerte au duc de Nemours, et par l'Angleterre, lorsque le prince Albert fut élu roi de Grèce ». Le 19, les propositions de la commission de la Chambre bavaroise en faveur de la neutralité ne furent repoussées que par 89 voix contre 58 ; au début d'août, le ministre de la Bavière à Berlin, Perglas, obtint de Thile l'assurance « formelle et sacrée » que l'indépendance des États du Sud demeurerait intacte en cas de victoire. Même au lendemain des victoires allemandes, le 9 septembre, au conseil des ministres, Bray se déclara partisan de la paix, sans cession de territoires français, avec une indemnité de guerre d'un milliard. Il continua à chercher ses inspirations auprès de Beust.

Cependant, de la reconstitution de l'Empire allemand, qui était son grand dessein, Bismarck souhaitait que le roi de Bavière prît l'initiative.

Mais, pressenti pour venir rejoindre Guillaume Ier à Versailles, le roi Louis s'était retiré dans ses forêts ; Lasker, Bamberger, Bennigsen, envoyés à Munich, n'obtinrent rien. Pour décider Bray à se rendre à Versailles, il fallut les invites de Bismarck à Bade et au Wurtemberg, l'appréhension du ministre bavarois de laisser leurs représentants en tête-à-tête avec le ministre prussien. Encore ne partit-il qu'après avoir consulté Beust.

Le 23 octobre, Bray arriva à Versailles avec l'intention d'y parler haut et ferme, de ne se relâcher d'aucune de ses prétentions, de ne pas perdre le contact avec Beust. La situation de Bismarck ne laissait pas alors que d'être critique : Metz tenait encore, l'armée de la Loire prenait l'offensive, Guillaume Ier hésitait à devenir empereur par la volonté des princes et des peuples. Bray profita des circonstances, réclama l'autonomie de l'armée et de la diplomatie bavaroises ; et quand il prévit l'adhésion de Bade, de la Hesse et du Wurtemberg à la Confédération du Nord, il imagina d'unir d'égale à égale la nouvelle Confédération à la Bavière. Quand Bazaine eut livré Metz, quand Thiers eut échoué auprès des neutres, quand Frédéric-Charles marcha sur la Loire, Bismarck sembla redevenu maître de l'heure. Bray cependant maintint encore ses prétentions, déclara qu'il allait repartir pour Munich.

Brusquement, après un long entretien avec Bismarck dans la soirée du 5 novembre, son attitude changea. Il ne fut plus le même homme. Il différa son départ pour Munich, il annonça dans ses lettres que le roi de Prusse allait envoyer à Munich le prince Adalbert pour inviter officiellement le roi Louis à faire le voyage de Versailles. Beust, lui aussi, sembla renoncer à la lutte. Il arriva à Munich sous prétexte d'accompagner sa femme, qui se rendait en Suisse, et, pendant les deux jours où il s'y arrêta, il engagea les ministres bavarois à activer l'œuvre d'union allemande. Le roi Louis, qui ne comprenait rien à ce revirement, insista le 9 novembre pour que Bray revînt. Mais le ministre resta à Versailles.

Le 9 novembre, Bismarck espérait conclure l'entente avec le Wurtemberg, Bade et la Hesse, et il se flattait que le roi de Bavière, isolé, ne tarderait pas à céder. Au dernier moment, tout fut remis en question par la défection du Wurtemberg. Bismarck en eut « une crise de bile », puis il se ressaisit et « fonça sur les ministres souabes ». Il les convoqua le 13 novembre, et ils sortirent de leur audience fort effrayés. Le 15, Bade et la Hesse signèrent ; le 23, Bray reçut l'autorisation de traiter ; les Wurtembergeois signèrent les derniers le 26.

La raison du revirement des Allemands du Sud est le chantage exercé sur eux par Bismarck au moyen des papiers de Rouher, tombés en sa pos-

session [1]. Ils avaient été saisis au château de Cerçay par un détachement mecklembourgeois le 10 octobre, et expédiés à la chancellerie prussienne des Affaires étrangères à Versailles. En 1871, Bismarck en a extrait, pour les livrer à la publicité, quelques fragments de lettres de Benedetti et d'une instruction confidentielle de l'Empereur. Mais ni Bismarck ni ses successeurs n'ont jamais donné de renseignements sur le dossier. Cependant, l'historien allemand de Ruville, en dépouillant les mémoires et les journaux qui relataient des propos ou des confidences de Bismarck au sujet des papiers de Cerçay, en les complétant par quelques aveux des amis de

1. Dans une seconde partie de son remarquable article, M. Joseph Reinach a signalé un des enseignements pratiques que comporte l'épisode des papiers de Cerçay.

L'ordonnance de 1833 du duc Victor de Broglie décide que les lettres officielles et confidentielles échangées entre le département des Affaires étrangères et ses agents, « ainsi que tous autres documents adressés ou reçus par eux en leur qualité officielle » sont la propriété de l'État. Un registre exact doit être tenu de toutes ces pièces, tant au ministère que dans chaque résidence politique. Tout agent politique ou consulaire doit faire, à l'expiration de ses fonctions, remise à son successeur de toutes lesdites pièces confiées ou reçues par lui durant le temps de sa gestion, aussi bien que les minutes de toutes celles qu'il a écrites.

L'ordonnance de 1833 est devenue incomplète et insuffisante :

1° Parce que la plupart des ministres des Affaires étrangères depuis 80 ans et un grand nombre d'agents ont conservé des copies de leurs dépêches, qu'ils ont publiées ou qui ont été publiées par leurs héritiers (Thouvenel, Benedetti, Gramont, Rothan, Gontaut-Biron). Par là ils ont pu tourner l'ordonnance et en méconnaître l'esprit.

2° Parce que les ministres des Affaires étrangères et leurs agents, à côté des lettres officielles et confidentielles, échangent des lettres particulières qui ne sont portées sur aucun registre et qu'ils regardent comme leur propriété. Ces lettres, relatives aux affaires les plus importantes et les plus secrètes, ne sont enregistrées nulle part. Elles peuvent être volées, achetées par des espions ou publiées à contre-temps et impunément.

Il est donc nécessaire de compléter l'ordonnance de 1833, et sur ce point, il semble que tout le monde doive être de l'avis de M. Joseph Reinach. Voici les idées directrices d'une instruction nouvelle qu'il propose : « On peut, selon moi, compléter l'instruction de 1833 en conciliant l'intérêt patriotique, qui prime tous les autres, et l'intérêt historique, qui est, lui aussi, un intérêt patriotique. Il serait absurde d'interdire aux ministres des Affaires étrangères de correspondre par lettres dites particulières avec leurs agents diplomatiques. Mais il peut être tenu un registre spécial et secret de cette correspondance. Les agents, à la fin de leurs missions, quand ils quitteront le pouvoir, auront l'obligation de remettre à leurs successeurs les lettres qu'ils ont reçues, lettres qui seraient conservées dans une section spéciale ou dans un coffre spécial des Archives. Ils déclareraient sur l'honneur qu'ils n'ont conservé aucune pièce originale et qu'ils n'ont pris aucune copie ni des lettres particulières, ni des lettres officielles. Par contre, les Archives où sont déposées les correspondances officielles, les archives spéciales où seraient conservées les lettres particulières, resteraient toujours ouvertes, sous certaines conditions de contrôle à déterminer, aux agents et aux ministres qui les ont écrites ou reçues. Il peut se produire telle circonstance où il y aurait une cruelle injustice à mettre dans l'impossibilité de se défendre un ancien ministre ou un ancien ambassadeur qui serait, comme ce fut le cas de Benedetti, diffamé ou injurié. Plus tard, vingt-cinq ans ou cinquante ans après, quand une décision de la Commission des Archives diplomatiques, dont on connaît l'extrême prudence, jugera que les documents relatifs à telle ou telle période pourront être communiqués à des travailleurs agréés par elle, l'histoire qu'ils écriront ne risquera pas d'être incomplète ; tous les éléments d'origine française seront à leur disposition, dans les mêmes conditions d'ailleurs qu'aujourd'hui, où l'on garde secrets certains cartons, bien que vieux de plus d'un siècle, parce qu'il y a intérêt à ne point divulguer encore certaines négociations. »

Rouher, en interrogeant les hommes d'État et les diplomates à la correspondance de qui Bismarck avait pu faire allusion, a pu reconnaître quelques-unes des séries du fond Cerçay. Il aurait contenu notamment :

1° Les pièces les plus importantes des archives personnelles de l'Empereur, confiées après les premières défaites par Conti à Rouher ;

2° Les lettres de Benedetti et les instructions de l'Empereur, de Drouyn de Lhuys et du marquis de La Valette pendant l'année 1866 ;

3° Un grand nombre de lettres originales adressées à l'ancien ministre d'État, les originaux ou les copies d'un nombre non moins considérable de lettres adressées au ministère des Affaires étrangères, de 1866 à 1869, par nos représentants en Allemagne ;

4° Toutes les lettres de Beust jusqu'au ministère du 2 janvier ;

5° La correspondance bavaroise et wurtembergeoise depuis 1865 ;

6° La correspondance hessoise depuis la même date ;

7° La correspondance personnelle de Rouher avec nos ambassadeurs et nos ministres.

Toute la partie importante de la correspondance officielle était transmise en copies à Rouher et devait se trouver à Cerçay. Rouher a dû aussi posséder d'autres lettres de ministres que celles de Beust.

Les papiers de Cerçay ont livré à Bismarck ses adversaires allemands. Il pouvait, en publiant leurs correspondances, les déshonorer. Dans leur surexcitation patriotique, les Allemands les auraient considérés comme des traîtres à la patrie et à la cause unitaire. Bismarck, prévoyant les représailles et les colères que provoquerait la publication des correspondances des États du Sud avec la France, ne s'arrêta pas à cette idée, mais il menaça les cours du Sud de cette publication, et, comme elles le savaient capable de tout, la menace suffit. Bismarck aurait commencé le chantage avec Dalwigk, qui n'était pas depuis trois jours à Versailles, qu'il quittait le camp des Allemands du Sud pour celui des Prussiens ; il l'aurait continué avec Bray, le 5 novembre, et avec les ministres wurtembergeois, la veille de leur départ pour Stuttgard.

Il serait tout à fait déraisonnable, dit M. Reinach en terminant, d'exagérer le rôle des papiers de Cerçay dans la résurrection de l'Empire allemand. Pourtant, s'il n'y avait pas eu de « papiers » à Cercay, si les cours et les chancelleries de l'Allemagne du Sud n'avaient pas été intimidées et réduites à merci par l'arme que la découverte des papiers de Cerçay avait mise entre les mains de Bismarck, l'Empire allemand sans doute se serait fait quand même — il était le fruit de la victoire — mais peut-être se serait-il fait autrement : une Allemagne plus libre, sous une Prusse moins lourde.

P. Muret.

COMPTES RENDUS

A. Meyer. **Étude critique sur les relations d'Érasme et de Luther**. Paris, Alcan, 1909. In-8, xv-193 p.

Ceci est un ouvrage de début et un ouvrage posthume. L'auteur, ancien élève de l'École normale supérieure et professeur agrégé d'allemand au lycée de Lorient, est mort dans cette ville le 22 novembre 1908. Composé en vue du « diplôme d'études supérieures », ce mémoire est plus qu'un simple exercice de méthode : c'est un travail très substantiel et déjà remarquable. Il vaut surtout par la chronologie minutieuse et précise, par la masse considérable de textes rassemblés et mis en ordre, et ce n'est pas là un mince mérite, si l'on songe à l'état de dispersion des documents et à l'insuffisance des éditions courantes de la correspondance d'Érasme. Une autre qualité de cette étude, c'en est l'impartialité, la constante objectivité. Tandis que la plupart des biographes considéraient le différend au point de vue de Luther, M. M. se place plutôt au point de vue d'Érasme : c'est Érasme qui est le centre de ses investigations, c'est surtout la connaissance des sentiments d'Érasme, de ses raisons d'opposition avec Luther qui sort éclairée de cette longue et méticuleuse enquête. En treize chapitres clairs et nourris, l'auteur examine les rapports d'Érasme et de Luther depuis 1517 jusqu'en 1536 : il montre les différentes passes du duel qui mit aux prises les deux hommes, les divergences que laissait subsister l'accord du début, les motifs qui empêchèrent Érasme de se rallier au luthéranisme, il compte les coups que les deux adversaires échangèrent à partir de 1521. Après avoir lu ce livre, la conduite d'Érasme se comprend mieux ; on voit plus clairement les mobiles généraux, et généreux au fond, qui le firent agir, et qu'en somme il a défendu contre Luther la tolérance religieuse. Il a été finalement vaincu, et cela a été tant pis et pour l'humanisme et même pour l'Allemagne. Trois appendices complètent ce solide travail : une lettre inédite d'Érasme au cardinal Wolsey du 7 mars 1523, tirée du British Museum, une bibliographie copieuse [1], enfin un tableau

1. Je ne vois guère à ajouter dans la Bibliographie que l'article de M. Pierre de Nolhac

chronologique et synchronique qui met en regard les actes et les œuvres de Luther et d'Érasme. Au total, ce mémoire est une excellente contribution à la biographie d'Érasme et à l'histoire de l'humanisme, et sa valeur ne peut qu'accroître les regrets que la mort prématurée de l'auteur a provoqués et dont M. Andler s'est fait dans la préface l'interprète ému. — V.-L. Bourrilly.

M. Martin-Dupont. **François Rabelais**. Paris, Michel, s. d. In-8, 332 p. (illustr. hors texte.)

M. Martin-Dupont, admirateur enthousiaste de Rabelais, a cru nécessaire d'écrire un livre pour faire mieux connaître et plus exactement apprécier l'illustre Chinonnais et son œuvre. Ses prétentions sont fort modestes : « Ce que j'écris n'est pas à proprement parler une étude sur Rabelais. On y chercherait vainement des considérations critiques sur la langue ; encore moins un exposé analytique et contradictoire des doctrines contenues dans le *Gargantua* et le *Pantagruel*... Ceci n'est pas, à proprement parler, une biographie. Vainement y chercherait-on l'ampleur et la précision chronologique qui conviennent à ce genre d'études ; quelques notes sans prétention... » On se tromperait fort si on voyait dans ces affirmations une précaution oratoire. La biographie est singulièrement en retard. L'auteur croit encore que le père de Rabelais était apothicaire, alors qu'il est prouvé qu'il était homme de loi ; il parle du second voyage de Rabelais à Rome en 1535, sans avoir mentionné nulle part le premier ; il semble croire à un nouveau voyage en Italie en 1536, alors que c'est simplement la continuation du séjour de 1535. Il note à propos du banquet offert en l'honneur de Dolet : « On y parla d'Érasme, de Mélanchton et de quelques autres qui s'étaient fait excuser. » Érasme avait une excuse majeure : c'est qu'il était mort depuis plus de six mois. Rien sur le dernier séjour que Rabelais fit à Rome entre 1547 et 1550. Plus loin on fait de Saint-Maur le château des Guises. On ne saurait donc voir rien de plus incomplet et de plus inexact que cette apparence de biographie : l'auteur paraît avoir suivi, d'assez près même parfois, la vie de Rabelais placée par Molande n tête de son édition des *Œuvres* de Rabelais ; il est fâcheux qu'il ne l'ait pas reproduite telle quelle, car elle est infiniment supérieure, bien qu'elle ne soit plus au courant des résultats acquis depuis une quinzaine d'années. Rien de nouveau non plus ni d'important sur l'œuvre elle-même. La question des sources de Rabelais, l'étude de la part de réalité que renferment

---

sur *Érasme et l'Italie* (*Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1888), où l'on trouvera quelques pages suggestives sur l'opposition d'Érasme et de Luther.

Gargantua et *Pantagruel*, tout cela ne paraît même pas être soupçonné par M. M.-D. A ceux donc qui connaissent Rabelais le présent ouvrage ne sera d'aucun secours. Quant à ceux qui ne le connaissent pas, ils auraient tort d'aller le chercher là, car ils risquent bien de ne pas le trouver. Au total, cette nouvelle étude est d'une information incomplète et tout à fait insuffisante, et vient encombrer bien inutilement la bibliographie déjà suffisamment chargée de Rabelais et de son œuvre. — V.-L. Bourrilly.

Gal Legrand-Girarde. **Turenne en Alsace. Campagne de 1674-1675.** Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1910. In-8, 164 p.

Était-il bien nécessaire d'augmenter d'un nouveau livre la bibliographie déjà si chargée des dernières campagnes de Turenne ? C'est la question que l'on se pose en lisant le volume, intéressant d'ailleurs, de M. Legrand-Girarde. L'auteur nous apprend lui-même qu'il ne s'est point proposé une étude minutieuse de la tactique de cette époque, mais qu'il « s'est attaché aux grandes lignes de la campagne et surtout à ce qui touche au caractère de Turenne ». En réalité, il s'agit surtout pour lui de la personnalité militaire de Turenne. Voyons comment M. L.-G. a réalisé ses intentions.

Dans ce livre n'est utilisé aucun document nouveau, sinon peut-être l'extrait des comptes des anciens grands échevins de Remiremont. L'auteur a consulté, comme bien d'autres, les inédits de la Guerre et des Affaires étrangères, mais il ne semble pas s'être rendu suffisamment compte des inexactitudes de la publication de Grimoard. Sa bibliographie témoigne d'une assez grande inexpérience. L'histoire de Turenne par l'abbé Raguenet fut publiée en 1739 et non en 1779. L'auteur perd son temps à discuter la valeur de la vie de Turenne par le pseudo-Dubuisson, qui n'est autre que le célèbre faussaire Gatien de Courtilz de Sandras, inventeur des mémoires de d'Artagnan. Il connaît l'ouvrage de Waddington sur le grand Électeur, mais ne cite pas la thèse de Pagès. Il est à peu près au courant des innombrables essais parus en Allemagne sur les batailles d'Alsace et la stratégie de Turenne. Il ignore cependant — et nous ne prétendons pas être complet dans l'indication de ses lacunes — l'ouvrage de Neuber (*Turenne als Kriegstheoretiker und Feldher*, Vienne, 1869) ; il ne paraît point avoir utilisé la brochure importante de Choppin (campagne de Turenne en Alsace, 1875), ni l'étude de Pastenacci sur la bataille d'Enrheim (Halle, 1880). Il ne cite pas — bien qu'il semble s'en être servi — l'intéressant article de Paul Müller sur la bataille de Türckheim (1905), révisant les affirmations déjà anciennes de Gérard. Il aurait pu trouver également des détails précieux dans le journal de l'officier brandebourgeois Dieterich de

Sigismund von Buch. Il fait surtout état des livres récents de Kortzfleisch et de Tschamber, discute un peu longuement les affirmations fantaisistes de ce dernier, mais apporte, somme toute, d'utiles rectifications [1].

L'ouvrage débute par un chapitre sommaire sur les ennemis de la France en 1674. A l'encontre du livre de M. des Robert, celui de M. L.-G. est un pur exposé militaire, qui ne se complique d'aucune indication d'histoire diplomatique. Les quelques pages par lui consacrées aux rapports du roi, de Turenne et de Louvois, ne font qu'effleurer cet important problème. L'auteur remarque d'ailleurs avec justesse que Ramsay se trompe en plaçant au début de 1675 l'intervention de Turenne auprès du roi contre Louvois. Il manifeste d'une manière générale une défiance bien inspirée à l'égard de Ramsay et de Raguenet, ces historiographes à la solde de la maison de Bouillon.

Les pages les plus intéressantes du livre sont consacrées par M. L.-G. à la reconstitution des itinéraires de Turenne en un pays que lui-même connaît bien. Son exposé a le grand mérite de la clarté. M. L.-G. discute les affirmations de ses prédécesseurs sur l'effectif des armées en présence, mais n'apporte personnellement aucune lumière nouvelle.

Au début de 1674, Turenne n'a d'autre mission que de surveiller la frontière d'Alsace, pendant que le roi opère en Franche-Comté. C'est ce que montre très nettement sa correspondance avec Louvois. M. L.-G. a raison de supposer que l'importante lettre de Louvois, dans laquelle celui-ci montre que les préoccupations de la cour sont portées vers les Pays-Bas, est inexactement datée par Grimoard du 26 mai. S'il eût consulté les Archives de la Guerre (vol. 413) ou les Archives nationales (R^2 58), il eût pu y substituer la date du 28 [2]. Il met bien en valeur la ferme attitude de Turenne, persuadant à Louis XIV de conserver l'Alsace.

Seul des généraux de son temps, Turenne résiste à la « fièvre obsidionale » : il n'adopte pas la « manière louis-quatorzienne » de faire la guerre. Il opère dans le Palatinat et gagne la bataille de Sinsheim. Le roi le rappelle à la prudence et veut le faire battre en retraite vers la Moselle. Turenne répond par de bonnes raisons. M. L.-G. montre combien cet incident a été exagéré par Ramsay, qui publie à ce sujet une lettre de Turenne d'une authenticité douteuse. Son explication du prétendu incendie du Palatinat est acceptable.

---

1. Une mise au point nécessaire avait été faite lors de l'apparition de ce dernier volume par M. Th. Boch dans le bulletin de la *Société industrielle de Mulhouse* (janvier-février 1907).

2. Relevons par la même occasion un renvoi inexact — une faute d'impression sans doute — aux Archives de la Guerre (Vol. 388 et non 308) pour la lettre de Turenne à Louvois du 11 juin 1674, p. 62, note 2.

De la bataille d'Ensheim, remportée par Turenne après son retour sur la rive gauche du Rhin, M. L.-G. ne nous donne pas un récit nouveau, mais un commentaire intéressant, discutant les critiques napoléoniennes, et considérant ce succès contesté comme une « victoire de la force morale ». Il est d'accord avec l'historien allemand Rocholl pour reconnaître qu'au lendemain d'Ensheim, après l'arrivée des renforts brandebourgeois, les Impériaux auraient pu écraser l'armée de Turenne inférieure en nombre. Leur désunion empêcha les ennemis d'agir.

Le récit de la campagne d'hiver de 1674-1675 n'apporte aucune indication inédite. L'auteur s'efforce seulement de préciser les intentions de Turenne. Il nie que son fameux plan remonte au mois d'octobre, ainsi que l'affirme Ramsay, citant pour la deuxième fois un texte dont l'authenticité n'est pas démontrée. Il rectifie certains points de détail, et fait ressortir avec netteté la nouveauté pour l'époque des conceptions stratégiques de Turenne, laissant ses adversaires concentrer leurs efforts sur le siège de Brisach. Son récit de la bataille de Türckheim concorde sensiblement avec la version de M. Müller, qui, un des premiers, utilisa le travail resté manuscrit de Niéger. Les raisons que M. L.-G. présente pour expliquer au lendemain de cette victoire l'inertie de Turenne, si critiquée par Napoléon, paraissent plausibles.

Avec la fin de l'année 1674, ce livre se termine sans conclusion. Quelques cartes et des réductions de plans de bataille de Beaurain sont jointes au texte. Nous croyons avoir montré l'intérêt, même la nouveauté de cet essai historique. Quant aux considérations tactiques, elles ne relèvent point de notre compétence. Notons seulement que, si M. L.-G. eût voulu approfondir davantage son sujet en étudiant « la conception de la guerre, la conduite générale des opérations, le caractère et l'influence morale du chef », il n'eût pas dû négliger des questions subsidiaires comme celles de l'approvisionnement, de la discipline générale, des rapports du maréchal et de ses officiers, à supposer qu'il soit possible d'aboutir sur ces matières à des conclusions vraiment scientifiques. — Camille-Georges PICAVET.

Dom H. LECLERCQ. **Les Martyrs**, *Recueil de pièces authentiques sur les martyrs, depuis les origines du christianisme jusqu'au XXe siècle*, Tome IX : *Le XVIIe siècle*. Paris, Oudin, 1909. In-12, 422 p.

Ce volume contient 21 textes relatifs à des martyrs du XVIIe siècle, classés par ordre chronologique, chacun précédé de quelques indications historiques et bibliographiques ; de plus, à propos de récits sur des martyrs du Canada, on trouve au milieu de l'ouvrage (p. 202-213) une assez

longue note sur les relations transmises par les Jésuites. Ces relations, pour lesquelles saint François-Xavier avait indiqué quelques règles essentielles, n'étaient pas toutes destinées à la publicité ; dans celles qui devaient être publiées, on se proposait de « découvrir une partie de la vérité, celle-là seulement dont la connaissance peut être utile à l'Église et aux fidèles », en agrémentant par des descriptions de pays et de mœurs ces récits d'édification un peu monotones, et en faisant preuve d'une grande prudence pour éviter les critiques malveillantes. Les relations non destinées à la publicité ne cachaient rien, non seulement des fatigues et des dangers auxquels les missionnaires étaient exposés, mais aussi du peu de succès qu'ils rencontraient dans certains pays. On possède, pour le Canada, une série régulière de ces relations de 1616 à 1672. En 1673, à la suite de critiques émises par des Récollets du Canada et par le grand Arnaud, le Pape décida qu'à l'avenir les relations ne paraîtraient qu'avec le visa de la Propagande, et cette exigence arrêta la publication en France, où ce visa aurait excité trop de défiance et d'hostilité, surtout chez les magistrats ; malgré un désir formulé par Louis XIV en 1680, la publication ne fut pas reprise. La liste donnée par dom Leclercq d'après une bibliographie canadienne contient 172 relations imprimées ou manuscrites, échelonnées de 1610 à 1791, et dont la plupart sont du XVIIe siècle.

Tous ces textes sont publiés sans commentaires et en général avec des indications précises de date et de provenance [1] ; ce sont parfois des lettres où les martyrs eux-mêmes racontent leurs « prisons » et les mauvais traitements qu'ils ont subis ; le plus souvent les relations émanent de missionnaires compagnons des martyrs, ou tout au moins contemporains et en situation d'être bien renseignés.

Ces relations, de longueur très inégale [2], contiennent souvent, parmi des développements destinés à édifier les fidèles, beaucoup de détails intéressants pour les historiens, sur l'état d'esprit des persécuteurs et des martyrs, les mœurs des populations évangélisées. Citons parmi celles qui, au point de vue des circonstances historiques, méritent de retenir davantage l'attention :

1° Les relations sur les violentes persécutions au Japon pendant les premières années du XVIIe siècle ;

---

1. Pour le n° 14 (martyre d'un jésuite en Pologne) les documents, dont la provenance n'est pas clairement indiquée, sont reliés par des phrases de l'éditeur. Le n° 20 (Précis d'une relation écrite en chinois) ne porte aucune indication de date ni d'auteur.

2. Trois groupes de relations (Cochinchine, Japon, Canada) occupent chacun une centaine de pages ; le reste du volume (91 pages) est consacré à l'Inde, à la Pologne, à la Russie, à la Turquie et à la Belgique.

2° Le récit, par un jésuite italien, de sa captivité chez les Iroquois, qui le vendirent ensuite aux Hollandais (1644). Vers la même époque, les Iroquois mirent à mort un jésuite français, qui, après une première captivité, évadé avec l'aide des Hollandais, était venu en France et avait été reçu par Anne d'Autriche. Des chrétiens hurons furent aussi martyrisés ;

3° Dans le Maduré (sud du Decan), la persécution sévit à plusieurs reprises : un des missionnaires qui s'était déguisé en brahmane eut des difficultés à Rome (affaire des rites malabares) ;

4° En Russie, on signale comme victimes du fanatisme orthodoxe : en 1611 deux moines augustins, l'un japonais, l'autre espagnol, et une dame russe de grande famille, tante du faux Dmitri. En Pologne, un archevêque uniate, saint Josaphat Kuncevicz (1623) ; un jésuite professeur à Pinsk (1657) ;

5° En Asie Mineure, un orthodoxe de Smyrne, receveur des tributs, deux fois renégat ; quelques Turcs convertis au catholicisme ; en Syrie, une jeune maronite ;

6° En 1635, une armée franco-hollandaise s'empara de Tirlemont ; le couvent des Annonciades fut pillé et les religieuses maltraitées par les Hollandais, malgré les efforts des Français. C'est moins une scène de martyre qu'un épisode parmi les nombreuses misères de la guerre de Trente ans. — A. Cans.

Joseph Dedieu. **Montesquieu et la tradition politique anglaise en France. Les sources anglaises de l'Esprit des Lois.** Paris, 1909. In-8, 396 p.

Après les travaux de M. Barkhausen [1], M. Dedieu a entrepris une nouvelle étude des idées de Montesquieu. Mais sa méthode est différente ; au lieu d'extraire des œuvres du philosophe ce que l'on pourrait appeler sa doctrine, il a recherché comment cette doctrine s'était formée. De cette étude de sources, qui serait immense, il n'a traité qu'une partie : il a montré quelle était la part des idées venues d'Angleterre dans les idées de Montesquieu. Ce n'est donc là qu'une étude partielle, mais elle porte sur les points principaux.

Montesquieu, dit M. D., n'a pas révélé l'Angleterre aux Français. Il a été le puissant porte-voix qui a répandu au loin des idées que, depuis la fin du XVIIe siècle, et surtout depuis 1688, les journalistes, les pamphlétaires et les historiens avaient introduites en France. Le nombre de ces ouvrages ou articles qui traitent de l'Angleterre, montre l'intérêt qu'y pre-

1. Barkhausen, *Montesquieu, ses idées et ses œuvres, d'après les papiers de la Brède*. Paris, 1907, in-12. — *L'Esprit des Lois et les archives de la Brède*. Paris, 1904.

nait le public [1]. M. D. signale tout particulièrement le rôle très considérable joué par l'*Histoire d'Angleterre* de Rapin-Thoiras (1723-1736). Des écrivains politiques comme Fénelon, Voltaire, l'abbé Raynal, ont subi l'influence anglaise, mais ils répugnent à admettre le gouvernement parlementaire.

Si l'on replace Montesquieu dans ce milieu de discussions politiques, on comprend mieux comment il pouvait être préparé à admirer l'Angleterre, et comment ses ouvrages ont pu trouver parmi ses contemporains un si retentissant écho. Mais ce n'est qu'à la suite de son voyage en Angleterre en 1729, que Montesquieu est définitivement conquis. M. D. esquisse avec un grand souci de réalisme les différentes phases de son évolution au cours de ses voyages, et il nous montre le désarroi dans lequel le philosophe se trouve plongé, au contact des hommes et des choses.

L'impression reçue en Angleterre en fut d'autant plus profonde. Dans des chapitres un peu denses, mais précis et neufs, M. D. montre que Montesquieu a beaucoup subi l'influence de Locke dans sa conception de la liberté politique, dans sa théorie de la séparation des pouvoirs et dans l'idée qu'il se fait des rouages constitutionnels. Cette influence de Locke a été niée en Allemagne, en Angleterre et, en France, par M. Barkhausen. A la suite de la discussion qu'il entreprend des textes, M. D. se déclare partisan de l'influence de Locke. De même, c'est à d'autres Anglais que Montesquieu emprunte ses idées sur les rapports des lois avec le climat, la religion, « l'esprit général » — nous dirions l'esprit public, — enfin les mœurs. Il a mis ainsi à contribution successivement le médecin Arbuthnot, l'évêque Warburton et le libre-penseur Bernard Mandeville, son ami lord Bolingbroke, enfin des publicistes comme Thomas Gordon et Algernon Sydney.

Ne reste-t-il donc rien de Montesquieu dans cet ensemble d'œuvres qui l'ont placé parmi les grands écrivains politiques ? M. D. se le demande à la fin du livre, et il faut avouer que c'est un peu l'inconvénient de ces études de sources, de réduire outre mesure la part d'originalité de l'écrivain considéré. Pour M. D., cette originalité existe cependant chez Montesquieu ; il n'a pas tout pris à l'Angleterre. L'admirateur de l'antiquité, le voyageur, le bel esprit du temps de la Régence, l'anecdotier enrichissent singulièrement le fonds d'idées un peu austères et un peu abstraites venues d'outre-Manche. L'arrangement et le style enfin achèvent de don-

1. A plusieurs reprises, M. D. donne en note des listes de pamphlets et d'ouvrages français ou traduits de l'anglais sur le gouvernement et les événements d'Angleterre. Voir p. 53, note 1 ; p. 71, note 1 ; p. 73, note 4.

ner à l'ouvrage un cachet personnel. Et puis, peut-on ajouter, c'est une erreur de croire que l'originalité consiste à n'avoir aucune attache avec ses devanciers ou ses contemporains.

Dans un dernier chapitre, M. D. expose comment l'engouement pour les idées anglaises, après avoir été très vif à la suite de la publication de l'*Esprit des lois*, cessa presque subitement vers 1760. Des philosophes, comme Voltaire, Condorcet, Helvétius, des journalistes et des pamphlétaires, comme Linguet, battirent en brèche l'idéal parlementaire que Montesquieu avait offert à ses contemporains. Cette crise intellectuelle explique le rapide succès de Rousseau, peu de temps après.

M. D. a traité ce sujet délicat avec une grande précision [1] et en véritable historien des idées. Peut-être cependant lui reprocherons-nous d'être trop exclusivement préoccupé des idées et pas assez des réalités historiques. Les idées ne sont la plupart du temps qu'une expression des intérêts ou des passions. Il faut, pour expliquer leur évolution, connaître les uns et les autres. Les chapitres du début témoignent d'une connaissance assez profonde de l'histoire, mais le dernier chapitre eût gagné à être plus nourri. On ne saisit pas très bien la raison de ce discrédit des idées anglaises en France. Peut-être le comprendrait-on mieux si l'auteur avait pris soin de faire ressortir l'influence de la guerre de Sept ans, qui a creusé pour longtemps un fossé profond d'hostilité entre Français et Anglais. De même l'histoire intérieure anglaise pouvait éclairer la critique. Vers le milieu du siècle, le gouvernement anglais présentait le spectacle d'une corruption profonde, et il a fallu, à partir de 1757, l'énergique effort de Pitt et de Wesley pour réveiller l'Angleterre du matérialisme étroit et terre-à-terre où elle s'enlisait. Enfin, à partir de 1760, il se dessine autour de Georges III tout un mouvement de réaction contre le Parlement. Peut-être faut-il chercher dans ces raisons diverses la cause du changement de dispositions des Français à l'égard de l'Angleterre.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de M. D. n'en reste pas moins neuf et intéressant. Il est appelé à rendre de grands services aussi bien aux historiens qu'à ceux qui s'occupent plus particulièrement de littérature. — Albert GIRARD.

---

1. Les références sont abondantes, et un index des noms propres termine le volume. Il eût été commode également de placer en tête une liste bibliographique des ouvrages cités, vu le grand nombre des imprimés, souvent assez peu connus, utilisés par M. D.

VERNIER. **Cahiers de doléances du bailliage de Troyes et du bailliage de Bar-sur-Seine**. Tome Ier. — SÉE et LESORT. **Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Rennes**. Tome Ier. — MOULIN. **Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans les Bouches-du-Rhône**. Tome II. (Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution, publiés par le Ministère de l'instruction publique.)

Deux nouveaux volumes relatifs, l'un au département de l'Aube, l'autre au département d'Ille-et-Vilaine, viennent d'enrichir la masse déjà assez considérable (et jamais, à mon avis, trop considérable) des cahiers de paroisses publiés sous les auspices de la Commission d'histoire économique de la Révolution. Tous deux font honneur à leurs éditeurs et rendront de grands services, d'abord par le texte même des cahiers, établi avec beaucoup de soin et pourvu d'une annotation fort riche ; ensuite par la quantité de détails relatifs à chaque paroisse dont est précédé chaque cahier, et par les études fortement documentées sur l'état économique des bailliages considérés qui ouvrent chacun des deux volumes. M. Vernier a suivi l'ordre alphabétique des paroisses ; MM. Sée et Lesort ont distingué certains groupes de paroisses d'après les influences qui semblent avoir présidé à la rédaction des cahiers, et il semble en effet que ce classement était ici possible. Parmi ces influences, il y en a eu de très générales : la sénéchaussée de Rennes paraît être un des pays où il y a le plus lieu de tenir compte des cahiers-types. Les délibérations du Tiers-état de Rennes, du 22 au 27 décembre 1788, la lettre écrite le 5 janvier 1789 par le Tiers-état des derniers États de Bretagne, et surtout les *Charges d'un bon citoyen de campagne*, brochure qui obtint un véritable succès dans la région de Rennes et de Vitré, ont laissé dans beaucoup de cahiers des traces visibles. Mais, même dans ces cahiers, des articles ajoutés, des doléances particulières insérées, témoignent que l'emploi qui a été fait des modèles n'est nullement une copie servile et qu'on les a suivis, non par indifférence ou complaisance, mais parce qu'on y trouvait bien exprimé ce qu'on pensait soi-même.

Dans le volume de l'Aube, p. 289, note 1, lire évidemment *ares* au lieu de *arp.* ; p. 475, Foulon était successeur de Necker dans le ministère mort-né du 11 juillet 1789, et non pas sous Maupeou.

Les volumes relatifs aux ventes de biens nationaux présentent de bien autres difficultés de publication que les collections de cahiers, et le nouveau tome du recueil de M. Moulin, si méritoire que soit l'effort accompli, n'a pas encore entièrement triomphé de ces difficultés. Il y a des longueurs, des détails peu utiles, des doubles emplois évidents, comme

par exemple quand on donne le prix d'estimation et le prix d'adjudication pour les ventes faites sous l'empire de la loi de ventôse an IV, où le second se confondait nécessairement avec le premier. Entre les inventaires de biens pour chaque commune et les ventes, apparaissent trop fréquemment des divergences, comme par exemple à Cabries, à Eguilles, à Alleins, à Barbentane, etc. Parfois est indiquée la date à laquelle l'acquéreur a versé le solde de son acquisition : on aimerait à savoir si, quand elle ne l'est pas, c'est parce que le paiement est resté incomplet. Quelques erreurs de date : p. 552, 553, lire 21 prairial an III au lieu de 22 prairial an II. Mais ce qui jette surtout de la confusion, c'est l'absence d'indications explicatives des termes locaux : éminées, dextres, garavaux, cannes, etc. L'auteur se réserve sans doute de les donner dans son dernier volume, si même il ne les a déjà données dans son premier : mais tant qu'on ne les a pas sous la main, un volume de cette sorte n'est pas aussi utilisable qu'on le souhaiterait. Il se passe aussi difficilement d'une table des matières, et c'est beaucoup attendre que de l'attendre jusqu'à la fin du dernier tome. L'auteur de cet article, occupé lui-même d'une publication semblable, sait mieux que quiconque les difficultés qui s'y présentent, et il n'ignore pas qu'il peut très bien lui arriver de tomber sous le coup de semblables critiques ; car il n'est pas toujours possible de donner à un recueil de ce genre les qualités de clarté et d'ordre qui sont ici les qualités primordiales, de faire un volume facilement maniable, et exempt de toutes les contradictions auxquelles l'incohérence et le désordre des documents exposent presque continuellement. Ce n'est pas faire injure à M. Moulin que de constater qu'il n'a pas toujours évité ces défauts [1]. — M. Marion.

Abbé J. Dehaut. **Prêtres victimes de la Révolution dans le diocèse de Cambrai (1792-1799)**. Cambrai, 1909. In-8, 680 p.

Le titre de l'ouvrage ne laisse guère espérer un véritable livre d'histoire ; la lettre-préface dont Mgr Delamaire a cru devoir l'honorer, n'est pas faite pour modifier cette impression première. Hâtons-nous de dire que le livre vaut mieux que sa préface et qu'il tient plus que ne promet le titre. Il est permis sans doute de ne pas toujours partager les opinions de l'auteur, de lui reprocher une certaine partialité pour ses « martyrs », une certaine hostilité, dont il se défend mal, contre les révolutionnaires ;

1. Cet article était déjà composé lorsque m'arrive un nouveau volume de Cahiers de doléances, le tome II des Cahiers de la Marne (bailliages de Sézanne et de Châtillon-sur-Marne), par M. Laurent. Je m'empresse de le signaler à l'attention des lecteurs de la *Revue*.

M. Dehaut abuse du point d'exclamation, et parfois son style devient déclamatoire : un ton plus calme convient à l'historien.

M. D., dont la sincérité me paraît incontestable, n'atteint pas à l'impartialité. Aussi bien semble-t-il ne pas connaître à fond l'histoire générale des rapports de l'Église et de l'État pendant la Révolution. Il cite, à juste titre, M. de la Gorce (p. 111), mais il se réclame trop souvent de M. Sciout, « lauréat de l'Académie française » (p. 94), à qui les éloges de Camille Doucet ne sauraient tenir lieu d'une documentation sérieuse. L'aberration surprend d'autant plus que M. D. connaît le prix des documents authentiques ; il a exploré avec patience et bonheur de nombreux dépôts d'archives ; ses recherches à Paris, Amiens, Lille, Mons, Tournai, etc., lui ont procuré une abondante moisson de documents, parfois inédits ; il les analyse scrupuleusement et les reproduit souvent en entier.

Mais la mise en œuvre laisse à désirer, surtout à mesure que l'on avance. L'absence d'un plan logique et d'une chronologie serrée se fait cruellement sentir (cf. p. 368 et sq.). M. D. ignore l'art de de « dater finement ». Plus de précision lui eût évité bien des idées contestables, bien des jugements téméraires. Il eût apprécié sans doute avec plus d'équité la réelle modération du représentant du peuple Florent Guiot, et n'aurait pas attribué à Robespierre une persécution dont il fut le principal adversaire. Mais M. D. généralise à la hâte, condamne en bloc les administrateurs, les hommes de la Révolution ; il se montre impitoyable pour les « apostats », oubliant que le premier d'entre eux, l'évêque constitutionnel du Nord, Primat, devint, après le Concordat, archevêque de Toulouse. Primat, dit-il, ne refusa jamais aux curés élus l'investiture canonique (p. 146) : il existe au moins un exemple du contraire, et je m'étonne qu'il ait échappé à M. D., d'ordinaire si bien informé. Il montre avec habileté (et c'est justice) les raisons de conscience qui ont déterminé la conduite des réfractaires lorsqu'ils refusèrent le serment, ou qu'ils rentrèrent dans leurs paroisses, malgré le danger. Mais pourquoi ne veut-il pas rechercher les mobiles qui déterminèrent l'action des révolutionnaires ? Il faut tenir compte du péril extérieur, de l'exaspération contre ceux que l'on accusait, à tort ou à raison, de fomenter la contre-révolution.

Il me semble que M. D. s'exagère l'héroïsme de ses « martyrs » ; parmi tant de victimes, je n'entrevois que peu de héros, et mon opinion s'appuie sur les textes mêmes qu'apporte M. D. Enfin, j'aurais aimé qu'il plaidât les circonstances atténuantes, même pour les bourreaux, et qu'il fît mention de l'apologie que le fils de Joseph Le Bon tenta en faveur de son père.

Ces lacunes, ces imperfections ne m'empêchent pas de reconnaître que

M. D. surpasse de beaucoup ses devanciers. De tous les ouvrages qui ont paru sur l'histoire religieuse du Nord de la France pendant la Révolution, celui-ci est le meilleur. Il représente une somme de travail considérable et un effort de critique souvent heureux (cf. p. 221-257 : récit de la mort de l'abbé Saladin). Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire locale de ces pays ou même, d'une façon plus générale, à l'histoire religieuse de la Révolution, liront avec profit le livre de M. D. — C. Richard.

Joseph Clémanceau. **Histoire de la guerre de la Vendée (1793-1815)**, publiée par les soins de l'abbé F. Uzureau. Paris, Nouvelle librairie nationale, 1909. In-8, xxxv-377 p.

Joseph Clémanceau, né en 1763 à Saint-Florent-le-Vieil, était juge au tribunal de district de Beaupréau lorsqu'éclata l'insurrection du 12 mars 1793. Dès le lendemain, les insurgés s'emparèrent de sa personne, l'enfermèrent dans le château de Beaupréau, et Clémanceau resta leur prisonnier, en différents endroits, jusqu'au 10 octobre, jour où la prise de Châtillon-sur-Sèvre, où il se trouvait alors, par Westermann, lui rendit la liberté. Pendant ces sept mois, c'est donc du côté des Vendéens qu'il assista aux événements. Rentré à Angers le 18 octobre, il continua à suivre les péripéties de la guerre civile. Sous la Restauration, il consigna ses souvenirs dans plusieurs écrits : il composa, en 1826-1827, une *Histoire de la Révolution de France*, allant de 1789 au 18 fructidor an V, et à la fin de 1827, une *Histoire de la guerre de la Vendée* ; il ne put jamais publier ces ouvrages, qui restèrent manuscrits jusqu'à ce qu'ils tombassent entre les mains de l'infatigable éditeur de textes qu'est M. l'abbé Uzureau.

Lequel de ces deux écrits M. U. a-t-il publié ? Le titre qu'il a donné à son livre semble indiquer que c'est le second ; et cette supposition est confirmée par ce qu'il nous dit dans sa Préface : « C'est en 1827 que Joseph Clémanceau, alors âgé de soixante ans, écrivit son *Histoire de la guerre de la Vendée*. » Puis, après une liste des auteurs qui avaient déjà raconté cette guerre, M. U. ajoute : « L'œuvre que nous publions est inédite et inconnue. Nous la donnons *in extenso*, d'après le manuscrit original qu'un ami a bien voulu nous communiquer. Ce manuscrit... fait partie d'une collection privée. » Mais, d'autre part, l'*Anjou historique*, dont M. U. est directeur, contient dans son numéro de janvier-février 1910 quelques pages sur les origines, les causes et les débuts de l'insurrection vendéenne, extraites de l'*Histoire de la guerre de la Vendée* (manuscrite) ; et, si les renseignements, si les idées exprimées sont les mêmes que dans les passages correspondants du livre publié par M. U., la rédaction est cependant diffé-

rente. De plus, dans une courte notice qui précède les pages publiées dans l'*Anjou historique*, nous lisons : « Joseph Clémanceau composa en 1826 et 1827 une *Histoire de la Révolution de France*. De cet ouvrage, M. l'abbé Uzureau a extrait ce qui concerne l'insurrection des provinces de l'Ouest, et le tout vient d'être publié sous ce titre : *Histoire de la guerre de la Vendée*... Mais l'auteur ne se borna pas à cette première ébauche. A la fin de 1827, il reprit son œuvre et écrivit à part l'*Histoire de la guerre de la Vendée*, en deux volumes restés manuscrits. » Donc, l'ouvrage publié par M. U. sous le titre : *Histoire de la guerre de la Vendée* n'est pas, comme la Préface le laissait croire, l'écrit de Clémanceau ainsi intitulé ; et alors on ne comprend pas bien que, dans cette Préface, M. U. ait écrit, à propos de l'œuvre qu'il publie : « Nous la donnons *in extenso* », puisque cette publication est *extraite* d'un ouvrage plus considérable. En second lieu, puisque cet ouvrage (l'*Histoire de la Révolution de France*) n'était qu'une « première ébauche », à laquelle Clémanceau « ne se borna pas », pourquoi M. U. ne nous a-t-il pas donné la seconde rédaction de l'auteur ? Enfin, une dernière observation : le livre de M. U. est divisé en quatre parties. La plus développée (p. 3-222), intitulée *Première guerre de Vendée* (*1793*), est elle-même subdivisée en trois époques : du 12 mars au 30 juin (levée du siège de Nantes par les Vendéens) ; du 1er juillet au 20 octobre (passage de la Loire par les Vendéens à Saint-Florent-le-Vieil) ; campagne d'outre-Loire jusqu'à Granville et retour jusqu'à la destruction de l'armée vendéenne à Savenay. La deuxième partie, *Deuxième guerre de la Vendée* (*1794-1796*), est plus courte (p. 225-352) ; la *Troisième guerre de la Vendée* (*1799-1800*), a quatorze pages ; la *Quatrième guerre de la Vendée* (*1815*) en a deux. Ces deux dernières parties ne peuvent, comme les deux premières, être extraites de l'*Histoire de la Révolution de France*, qui, nous dit M. U. dans sa notice sur Clémanceau, s'arrête au coup d'État du 18 fructidor. Il y a là un point sur lequel le lecteur eût aimé à être fixé d'une façon plus précise.

Clémanceau, comme on l'a vu, écrivit trente ans au moins après les événements, après ceux, du moins, qu'il raconte dans les deux premières parties, les plus importantes. Dès lors, quel degré de confiance méritent ses assertions ? Il faut, dans ses écrits, distinguer les faits qu'il raconte, et l'impression générale que lui ont laissée les événements. Pour les faits, nous voyons qu'il se trompe parfois sur leur date, mais, en somme, de quelques jours seulement, comme on peut le voir par les rectifications de l'éditeur. Ces erreurs ne sont jamais graves, mais ne peuvent-elles nous inspirer des doutes sur la sûreté des souvenirs de Clémanceau dans son récit des faits eux-mêmes ? La chose est de peu d'importance : il est facile

de contrôler ce récit à l'aide des nombreuses relations qui nous font connaître la guerre de Vendée. En revanche, l'auteur n'a certainement pas oublié l'impression que ces faits avaient produite dans son esprit. Qu'il date la prise de Saumur par les Vendéens du 10 juin au lieu du 9, cela se conçoit ; mais on n'imagine pas que ses souvenirs se soient effacés au point de lui faire oublier la physionomie générale de l'insurrection, les causes et les caractères de la lutte qu'il raconte. Or, ce sont les considérations de cet ordre qui constituent l'intérêt de son témoignage. Les idées qu'il exprime en 1827, sur les causes du soulèvement par exemple, sont évidemment les mêmes que celles qu'il avait en 1793. La véritable cause, pour lui, c'est « le décret fatal qui exigeait des ecclésiastiques le serment de fidélité aux lois, et surtout la persécution dirigée contre les prêtres qui refusèrent ce serment », persécution qui augmenta leur influence sur le peuple dans les départements de l'Ouest. Il montre quelle était cette influence sur une population ignorante, dont les seules connaissances venaient des leçons de catéchisme reçues dans la jeunesse, des annonces du prône et des discours de la chaire. « Ce fut pour soutenir et conserver leur culte, auquel ils étaient attachés par habitude ; ce fut pour défendre et garder leurs *bons prêtres*, qui étaient les seuls objets de leur affection, que ces hommes simples, crédules et enthousiastes prirent les armes. » Clémanceau n'admet pas d'autre motif. « L'occasion et le prétexte des troubles, dit-il, fut la publication du décret du 5 mars, qui ordonnait la levée de 300.000 hommes ; mais les *causes réelles* dataient de plus loin, et le fanatisme avait depuis longtemps préparé ces mouvements. » Ce que les insurgés appelaient *la bonne cause*, « c'était celle de la religion et des bons prêtres ; quelques-uns y ajoutaient la royauté ; pas un seul ne parlait des ci-devant nobles ni de la noblesse, qu'ils n'aimaient pas. » Il insiste sur cette idée. « Ce ne fut donc point pour l'amour de la royauté, dont les Vendéens s'occupaient très peu dans ce temps-là, et encore moins pour soutenir la cause des ex-nobles, qu'ils n'aimaient pas, que les habitants de l'Ouest prirent les armes... » Clémanceau a raison de donner la question religieuse comme l'une des principales causes du soulèvement ; mais la levée de 300.000 hommes fut plus qu'un prétexte et qu'une occasion pour cette population, fortement attachée au sol natal, et à qui répugnait le service militaire, parce qu'il l'en éloignait ; on peut admettre que l'insurrection fut déterminée par plusieurs causes, qui se combinèrent et se fortifièrent mutuellement.

Sur d'autres points encore, le témoignage de Clémanceau a une valeur incontestable. Le portrait qu'il trace des principaux chefs royalistes est intéressant, et parce qu'il les a vus de près, et parce qu'il s'efforce à l'im-

partialité, voulant « écarter les louanges outrées et ridicules qui leur ont été données par les uns, et les imputations fausses et odieuses dont ils ont été accablés par les autres ». J'ai noté certaines opinions de Clémanceau qui confirment celles que professa Philippeaux, et qui valurent à ce dernier de si violentes attaques. Philippeaux ayant soutenu, contre Rossignol et Ronsin, des généraux comme Canclaux et Tuncq, Momoro l'accusait de défendre « les hommes vraiment dangereux, les généraux ci-devant nobles, Canclaux et Aubert-Dubayet, Tuncq, etc. ». Choudieu lui reprochait « ces éloges fastidieux prodigués à Canclaux et à Dubayet, au comte Tuncq... » Les appréciations de Clémanceau donnent raison à Philippeaux contre Choudieu et Momoro. Parlant du remplacement de Canclaux par Léchelle, il déplore « la destitution d'un général expérimenté, actif et prudent en même temps, d'un militaire recommandable sous tous les rapports, qui avait constamment rempli ses fonctions de manière à se concilier l'estime publique », etc. « De tels faits, ajoute-t-il, prouvent que l'intrigue décidait des choix. » Et à propos de la destitution de Tuncq : « Il faisait trop bien son devoir pour qu'on le laissât à son poste ! »

Ces quelques exemples montrent l'intérêt du document publié par M. U. : s'il ne renouvelle pas le sujet qu'il traite et sur lequel nous avons déjà tant d'autres documents, il apporte en tout cas un ensemble de renseignements qui ne sont pas à négliger. — P.-R. MAUTOUCHET.

Sous les aigles autrichiennes. Souvenirs du chevalier de Grueber, officier de cavalerie autrichien (1800-1820), publiés par son neveu, Fr. von St..., traduits de l'allemand avec une préface et des notes par le C^ne^ de MALEISSYE-MELUN. Paris, Perrin, 1909. In-12, XII-302 p.

C'est une curieuse figure que celle de ce Bavarois qui s'engage à dix-sept ans dans un régiment de cavalerie autrichienne, combat à Hohenlinden, à Ulm, fait campagne en 1809 contre ses compatriotes alliés aux Français, sert en 1812 dans la Grande Armée avec le contingent autrichien, passe ensuite, avec son grade de capitaine, dans l'armée bavaroise, se voit contraint en 1813, avant Leipzig, de sabrer ses ex-camarades autrichiens, les a de nouveau comme compagnons d'armes à Hanau, prend part à la campagne de France, quitte l'armée bavaroise en 1814 à la suite de 21 duels avec les officiers de son régiment, dont le neveu du roi Max, qu'il blesse grièvement, essaye en vain d'entrer au service de la Russie, songe à se faire acteur, devient commis de la poste dans une petite ville de la Basse-Autriche, se rengage comme simple cavalier en 1817 dans le régiment des uhlans de Cobourg, où il arrive vite au grade de lieutenant, est, en 1819, provoqué au nom de l'armée

bavaroise, qu'il est accusé d'avoir diffamée, et tue son adversaire au cours d'un duel retentissant, prend sa retraite en 1820, se marie et fait souche, obtient un emploi dans les finances et meurt à Innsbruck, conseiller des finances et président de district, en 1865, à l'âge de 82 ans. Sur le tard, alors qu'il était presque septuagénaire, il eut l'idée d'écrire le récit de ses aventures. M. de Maleissye-Melun — qui a le tort de ne pas dire si, comme on doit le supposer, le texte allemand a été publié — a cru avec raison que la traduction de ce récit pourrait intéresser le public français. Les souvenirs de Grueber ont peu de valeur pour l'histoire des grandes opérations; ils n'en traitent que des détails, et, semble-t-il, non sans quelques erreurs sur les personnes et sur les choses. Mais ils sont vivants et tiennent du roman. Le style en est sobre : Grueber raconte son existence si agitée comme si elle s'était écoulée unie et banale. Il fut, dit le traducteur, « uniquement un soldat ». C'est un type remarquable de ces officiers de fortune qui maintenaient en Europe, il y a cent ans, au sein des armées nationales, la tradition des mercenaires. — P. Caron.

Vte Georges d'Avenel. **Découvertes d'histoire sociale (1200-1910).** Paris, E. Flammarion, 1910. In-12, 334 p.

Dans ce livre de vulgarisation, où M. G. d'Avenel a résumé ses travaux sur l'économie sociale de la France, de 1200 à nos jours, on ne trouvera pas seulement des chiffres, arides peut-être pour beaucoup de lecteurs, mais des idées générales sur la propriété foncière, les prix et les loyers de la terre, la richesse mobilière, les salaires et appointements, le prix des denrées et le coût de la vie, aux diverses époques de notre histoire.

L'idée qui domine tout ce livre, c'est l'indépendance de l'économie à l'égard de la politique. M. d'A. insiste sur l'impuissance où sont l'État et les syndicats de modifier les prix de vente, les salaires, et d'entraver le libre jeu des lois économiques. Peut-être exagère-t-il cette indépendance de l'économie et l'exprime-t-il d'une manière trop absolue ; il n'envisage guère les rapports de l'économie avec l'action de l'État. L'économie est si souvent modifiée par la législation, les règlements douaniers, que les actions et réactions de l'économie sur les lois et des lois sur l'économie auraient été intéressantes à montrer avec précision. Quoi qu'il en soit, il est certain que les lois économiques sont en grande partie indépendantes de notre volonté ; qu'à trop vouloir les modifier, on se heurte à des difficultés insurmontables, et que les lois, ainsi troublées, finissent par prendre leur revanche.

M. d'A. montre par des détails très intéressants l'augmentation graduelle du bien-être du XIIe au XVe siècle, et surtout au XIXe et au XXe ; la diminution du prix de la denrée la plus nécessaire, le pain, dont personne ne manque plus aujourd'hui — fait nouveau et de grande conséquence ; le nivellement progressif des jouissances, et cependant l'inégalité croissante des fortunes ; par suite de cette inégalité, le sentiment d'un véritable malaise dans les classes pauvres et même aisées, qui ne prennent pas garde à l'amélioration de leur condition depuis 1789 ou 1850, et ne voient que la différence de leur existence présente avec celle des grands riches d'aujourd'hui, dont elles envient les jouissances rares — automobiles, yachts, voyages lointains, etc.

M. d'A. montre aussi, de 1200 à 1910, l'évolution générale des prix, des salaires, des fortunes, etc. Mais, comme la monnaie a considérablement varié au cours des siècles, en poids, en titre, en puissance d'achat, il a essayé (p. 322) de fixer dans un tableau la valeur de la livre tournois depuis 1200, et de l'estimer en francs d'aujourd'hui, d'après son poids d'argent fin et d'après son pouvoir d'achat. Suivant lui, la puissance d'achat, par rapport à nos jours, a été, du XIIIe au XVe siècle, 4 ou 3, celle d'aujourd'hui étant 1 ; à partir du XVe siècle elle a été 4 et même 6 ; au XVIe siècle, 5, puis 4 et 3 ; et depuis la fin du XVIe siècle, elle a baissé pour n'être plus que 2 en 1789. Ainsi une livre de 1789 vaudrait deux francs d'aujourd'hui, c'est-à-dire qu'avec deux francs, en 1910, on se procurerait ce que l'on aurait eu pour une livre en 1789. Voilà une affirmation très nette, toute mathématique. Mais peut-on évaluer avec autant de précision le pouvoir d'achat de la monnaie d'autrefois ? Nous avons de bonnes raisons de penser que toute tentative de ce genre est malheureusement vaine. Beaucoup d'éléments, divers, contradictoires, entrent dans la question et la compliquent trop pour qu'on puisse se flatter de la résoudre. Telles denrées aujourd'hui sont moins chères qu'en 1789 — le pain surtout — mais c'est l'exception ; presque tout est beaucoup plus cher, la viande, les œufs, le loyer des terres et des maisons, etc. Puis, les besoins ne sont plus les mêmes ; l'ouvrier réside souvent dans la banlieue des villes, a des frais journaliers de transport, une plus grande usure des vêtements, etc. Comment tenir compte équitablement de tant d'éléments différents ? Pour nous, nous serions tenté d'adopter, pour 1789, le multiple 3 plutôt que le multiple 2, parce que nous sommes frappé de l'augmentation du prix général de la vie depuis dix ans, lequel ne fera, d'ailleurs, que croître par suite de l'élévation des salaires et de la politique de réformes sociales — retraites ouvrières, assistance aux vieillards et aux infirmes, repos hebdomadaire, caisses de chômage, etc. La discussion

irait à l'infini. Ajoutons que nous ne défendons pas notre coefficient 3, persuadé de l'impossibilité d'arriver à un résultat même approximatif.

Les mêmes réserves s'imposent au sujet des chiffres de M. d'A. Très souvent il donne des moyennes, — par exemple pour l'hectare de terre, depuis le XIIIe siècle — sans faire savoir comment il les a obtenues (le chapitre Ier sur *la méthode de travail* aurait dû être très explicite sur cette question). Pour un pays aussi grand et aussi varié que la France, les moyennes du prix de l'hectare de terre, par exemple, ne disent pas grand' chose. Je crains que l'établissement de ces moyennes, si laborieux qu'il ait pu être, ne reste assez arbitraire. Après cette opération, M d'A. en poursuit une deuxième ; il compare les moyennes ; et, pour le faire, il est obligé de ramener les prix à la valeur actuelle, en tenant compte de la puissance d'achat de la monnaie aux diverses époques. Or, cette puissance d'achat a été fixée trop arbitrairement, on l'a vu, parce que le problème est à peu près insoluble. D'opération en opération, les erreurs s'ajoutent. A la fin, est-on sûr d'arriver à une vérité même approximative ? C'est comme si, au cours d'un long calcul algébrique, une erreur, une fois faite sur une donnée d'une équation, se trouvait transportée dans toutes les équations où entre cette donnée ; plus il y aurait d'équations, plus le résultat s'écarterait de la solution exacte.

Non seulement nous doutons de l'exactitude de la série des opérations ; mais, même sur la première — l'établissement des premiers chiffres — nous n'éprouvons pas une parfaite sécurité. En général, surtout pour les siècles éloignés, mais même pour l'époque de Louis XIV, M. d'A. nous paraît trop savant, trop affirmatif. Les documents économiques du XVIIe siècle permettront peut-être un jour cette précision, sur les prix de la terre, par exemple. Mais jusqu'ici l'élaboration n'en a pas été poussée assez avant pour permettre des chiffres précis. Il serait téméraire d'essayer aujourd'hui une synthèse solide de toute l'histoire économique de la France. Pour le XVIIIe siècle, pourtant un des mieux ou l'un des moins mal connus, nous savons encore trop peu. Qu'on lise les travaux les plus complets sur les paysans et la propriété foncière, les monographies de H. Sée sur la Bretagne, de Loutchisky sur le Limousin, etc., et l'on sera frappé du petit nombre de chiffres précis qu'ils donnent sur les prix, sur la valeur des terres. D'ailleurs, peut-on se fier à tous les documents ? Les registres de vingtièmes, au XVIIIe siècle, ne demandent-ils pas à être critiqués ? On voit combien de difficultés se présentent, même quand on a des documents. On n'arrivera jamais qu'à des approximations. D'ailleurs, à notre avis, cela suffit pour établir ce qui seul importe : le sens des variations des diverses valeurs économiques et les évolutions générales.

Malgré ces réserves, qui portent autant sur des questions de méthode que sur le livre de M. d'A., celui-ci est, dans l'ensemble, d'un intérêt de premier ordre. Il est riche de matière et d'idées ; il ouvre beaucoup de perspectives. Il fait apprécier la grandeur de l'histoire sociale et économique, son intérêt prodigieux et trop souvent méconnu. Il devrait être lu non seulement de tous les historiens et sociologues, mais de tous les citoyens vraiment désireux de réfléchir sur ce qu'il est de plus en plus nécessaire de méditer dans les sociétés contemporaines : l'influence des faits économiques, leurs rapports avec l'ensemble des faits politiques et sociaux, et l'utilité que peut avoir l'histoire économique pour la solution des problèmes présents. — Ph. Sagnac.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Annales de Bretagne. 1910.

Avril. = F. Quessette. *La fiscalité royale en Bretagne de 1689 à 1715*. [Analyse d'un mémoire de diplôme d'études supérieures fait d'après les documents imprimés et les archives d'Ille-et-Vilaine. L'auteur a voulu « étudier la fiscalité royale après Colbert, et cela, dans un pays d'États comme la Bretagne, rechercher en quel sens les innovations fiscales de la fin du règne ont pu modifier le caractère des relations du pouvoir central avec les États ». Il examine : I. *Les impôts ordinaires* (fouages et devoirs), qui sont insuffisants, si bien qu'il faut sans cesse engager les revenus futurs ; II. *Les impôts extraordinaires* : la capitation, établie de 1695 à 1697, puis définitivement en 1701, et le dixième. Pour la perception de la capitation s'établit une administration indépendante du pouvoir central, où l'autonomie administrative est en puissance ; III. *Les offices*. Les États rachètent les nombreux offices financiers que crée la royauté et qui troubleraient le système fiscal autonome de la province. Conclusion : « L'exploitalion même des gens de Bretagne... a permis le rajeunissement de l'activité des États... ; une politique plus souple, plus réaliste, s'est substituée au symbolisme des formules orgueilleuses ». Cette politique ne profite qu'aux classes privilégiées, et le poids des nouveaux impôts pèse presque uniquement sur les paysans, qui paient les exemptions des bourgeois et des nobles.]

Annales des Sciences politiques. 1910.

15 Mars. = A. Arnauné. *Le système commercial de Colbert*. [Suite et fin. Les tarifs de 1664 et 1667 avaient pour but de protéger surtout l'industrie ; l'agriculture était alors prospère ; les exportateurs de vins n'avaient pas besoin de secours, et des mesures spéciales, relevant de la police des subsistances, étaient prises en ce qui concerne les céréales. Ces tarifs n'opposaient d'obstacle véritable qu'aux importations de la Hollande et de l'Angleterre, qui ne tardèrent pas à prendre des mesures de représailles. Le tarif hollandais de 1670, qui surtaxait les vins et les eaux-de-vie, fut une des causes de la guerre de 1672. A la paix de Ryswick, de nouveaux tarifs furent mis en vigueur, et au XVIIIe siècle il ne restait rien des mesures prises par Colbert pour soutenir les manufactures françaises de drap contre les fabriques hollandaises. Au contraire, la prohibition resta le régime applicable en principe aux marchandises anglaises ; l'Angleterre, en retour, établit dès 1670 des droits énormes sur les produits français. Les édits de 1664 et 1667 demeurèrent jusqu'à la fin de l'Ancien régime les titres de perception fondamentaux des droits de

douane sur les importations de la plupart des pays étrangers. Le système colonial conserva également les caractères que lui avait imprimés Colbert ; le système de l'exclusif dut cependant être mitigé par plusieurs exceptions après la perte du Canada, de la Louisiane et de Tabago.]

Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques. 1910.

Mars. = De Lanzac de Laborie. *L'organisation des agents de change à Paris, pendant la période napoléonienne.* [La Révolution avait rendu libre et patentée, comme toutes les autres, la profession d'agent de change. Bonaparte la réorganisa par un arrêté du 3 messidor an IX, rendu sur le rapport de Mollien ; le nombre des agents de change était limité à 80 ; un cautionnement leur était imposé. Peu après, 71 agents de change furent nommés, et, sauf quelques exceptions, le choix en fut généralement satisfaisant et soigneusement préparé par l'examen des candidatures, nombreuses dès le début. Le nombre des agents de change fut assez variable ; pendant quelque temps il fut doublé par l'autorisation donnée à ces financiers d'avoir des *commis principaux*, qui se comportèrent comme des agents de change indépendants et que leurs abus firent révoquer, tandis que le nombre des premiers titulaires était porté à 100 (25 mai 1805). La Chambre syndicale des agents de change, fondée le 31 octobre 1804, protesta contre cet accroissement des membres de la profession. Napoléon ne voulut pas céder, mais il ajourna les nominations nouvelles, et, après avoir repoussé un projet de la Chambre de commerce de Paris, tendant à maintenir les agents de change au nombre de 80 et à créer des courtiers de commerce, il ne créa que 13 nouveaux agents de change, au lieu des 20 annoncés. Cette corporation fut jugée trop nombreuse pour les besoins de la ville de Paris; elle l'était en effet, et beaucoup de charges restant vacantes à la mort de leurs titulaires, on en réduisit le nombre à 50, en 1814, après la première abdication.]

Feuilles d'histoire. 1910.

1er avril. = P. Laborderie. *La création des conseils supérieurs.* [Continué en juin. Favorable aux réformes de Maupeou. Les villes où diminuait l'influence des jésuites furent choisies comme sièges des nouvelles cours souveraines. La résistance fut surtout vive à Clermont-Ferrand.] — A. Chuquet. *Les républicains en 1789.* [Analyse d'une brochure anonyme de 108 pages, parue le 20 décembre 1789, et intitulée : *De la République et de la Monarchie.* L'auteur est défavorable à la République, mais semble croire qu'un parti républicain existe déjà.] — J.-N. Houchard. *Lettres inédites d'un lieutenant de dragons en 1791.* [Le futur général écrit d'Ardres à sa femme et lui raconte les événements de sa vie de garnison. De ci de là, quelques indications curieuses sur l'état matériel et moral du pays. « Le paysan est très tranquille... L'argent devient bien rare. On vient de payer les appointements des officiers avec des assignats, ça nous embarrasse beaucoup. » Houchard blâme vivement la conduite du clergé : il plaint le roi, mal entouré. Il espère la

guerre au printemps prochain et l'avancement. Il prête volontiers serment à la Constitution.] — BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE. *La légion de la Moselle en 1793* [fut écrasée à l'armée des Pyrénées orientales.] — AUDOUIN. *Brevets et gargousses.* [En 1793, les brevets de l'ancien régime reçoivent cette utilisation « patriotique ».] — A. CHUQUET. *Lettres de Bonaparte* [janvier-avril 1794 ; 41 inédits, de quelques lignes chacun, extraits des Archives de la guerre et de la Bibliothèque de la ville de Paris, etc.] — F. HAUSSER. *Encore une épouse sensible.* [Lettre de Mme Morand, demandant en 1795 que son mari soit nommé à l'armée du Nord. Notice sur Morand, divisionnaire en 1800, tué au début de 1813.] — R. GUYOT. *Une grève sous le Directoire.* [Il s'agit des ouvriers de l'imprimerie des assignats, agence semi-officielle ayant à sa tête Didot jeune. Ils réclamaient une augmentation de salaires et le pain gratuit. Le Directoire autorisa les directeurs de la fabrication à les mettre en réquisition. Cinq réfractaires comparurent au Luxembourg et furent interrogés. Cette grève passa inaperçue.] — G. DEVÈZE. *Dix ans d'émigration.* [Sur les mémoires de François de Cézac, publiés par le baron de Maricourt.] — E. CAZAL. *Talleyrand et Alexandre.* [Trois lettres de Talleyrand, de 1808-1810, une réponse ironique d'Alexandre à des demandes d'argent, le tout retrouvé dans des archives particulières russes.] — A. BIOVÈS. *La comtesse Broconlow à Paris, 1814-1815.* [Continué en mai. D'après des souvenirs publiés à Londres en 1867.] — É. DUPUY. *Le journal de la reine Victoria.* [D'après une conférence faite à la Royal Institution de Londres par lord Esber, bibliothécaire privé de la famille royale à Windsor. Le journal fut commencé à treize ans, mais certaines parties ont été revues et retouchées. La dernière confidence de la reine fut dictée le 12 janvier 1901. M. Dupuy cite d'après lord Esher quelques extraits de ce journal, dont la publication est infiniment désirable.] — *Mélanges.* [Extraits de la *Bayreuther Zeitung* du 6 décembre 1783 sur des expériences aérostatiques à Bordeaux. — Épigrammes inédites du début du règne de Napoléon III sur les deux Napoléon et M. d'Argout.]

1er mai. = A. GRÜN. *Madame de Forcalquier.* [Extraits de la correspondance de cette amie de Mme du Deffand avec l'avocat général Joly de Fleury.] — E. WELVERT. *La dauphine Marie-Antoinette et sa tante Madame Adélaïde.* [Critique des affirmations de Mercy-Argenteau sur les efforts de Madame Adélaïde pour accaparer Marie-Antoinette dès son arrivée en France.] — A. CHUQUET. *Buzot et Mme Roland* [En 1791, Mme Roland n'avait plus pour son mari qu'une affection tiède et décente. « Elle affectionne Robespierre, Petion, Buzot, Brissot. A partir de 1792 elle dut rompre avec Robespierre. Roland, violemment attaqué, fut défendu par Buzot. Tout rapprochait Mme Roland de Buzot : elle jura de l'aimer noblement, purement. » Buzot fit des jaloux. Roland s'en affligea, devint inquiet. La victoire de la Montagne sépara « les deux amants ». De Normandie, Buzot écrivait à Mme Roland emprisonnée. Buzot et Roland pleurèrent également la mort de Marie Phlipon. A tous deux Buzot survécut : ce ne fut pas un homme ordinaire, mais il reste avant tout l'ami de Mme Roland.] — *Lettres de Bonaparte.* [Suite ; mai-juin 1794.] — F. HAUSSER. *Tchernytchev et l'agence russe d'espionnage, 1810-1812.* [Tchernytchev fut en résidence fixe à Paris depuis le mois de mai

1809. Son rôle d'informateur militaire vient d'être mis en lumière par la publication de sa correspondance avec le ministre de la guerre Barclay de Tolly, dans la *Guerre nationale de 1812* (trad. fr.), qu'utilise cet article.] — E. CAZAL. *Napoléon III et Totleben* [Conversation avec l'Empereur en 1857, publiée par la *Rousskaïa Starina* de 1885.] — *Mélanges*. [Lettre d'une Anglaise sur la mort de Louis XVI. — Évasion d'Angleterre du colonel Lamour (1812), racontée par lui-même, etc.]

1er Juin. = C.-G. PICAVET. *La comète de 1664*. [Textes de Guy-Patin, Lefèvre d'Ormesson, Mme de Sévigné.] — G. DEVÈZE. *La Compagnie des Indes et François Martin*. [A propos du livre de M. Kaeppelin.] — E. WELVERT. *Marie-Antoinette et Madame du Barry*. [Conseillée par ses tantes, Mesdames, la jeune Dauphine témoigna pour Mme du Barry une grande animadversion. Mercy-Argenteau ne réussit pas à la faire changer d'attitude.] — E. CAZAL. *L'orateur et chansonnier Morant*. [sergent de la garde nationale ; d'après un recueil manuscrit de la Bibliothèque de Versailles.] — BONNEFONT. *La trahison de Dumouriez*. [Lettre à un frère de Bonnefont, un des volontaires qui sommèrent Dumouriez d'obéir aux ordres de Paris, et qui furent livrés aux Autrichiens.] — NAPOLÉON BONAPARTE. *Lettres de juillet 1794*. [Simples billets.] — L.-J.-B. PAUTRIZEL. *La journée du 1er prairial*. [Mémoire, publié par M. Chuquet, de Pautrizel, député de la Guadeloupe, arrêté après prairial an III.] — A. DE TARLÉ. *Menou et Daure en Égypte*. [Correspondance aigre-douce entre Menou et l'ordonnateur en chef Daure, révoqué par lui.] — CARRIÉ DE BOISSY. *L'arrestation du duc d'Enghien*. [Lettres apologétiques (1814) du chef d'escadron qui commandait les dragons chargés d'enlever le duc.] — J. DURIEUX. *Le corsaire Delattre* [marin boulonnais proposé vainement pour la décoration en 1805.] — J. RAMBAUD. *L'abolition de la féodalité napolitaine par Joseph et Murat* [d'après un livre récent de M. Trifone, Milan, 1909.] — A. CHUQUET. *Paris et Tours en 1870* [d'après un livre de M. V. Havard.] — INGOLD. *Benjamin Constant à Colmar*. [Lettres d'un vicaire sur le séjour à Colmar de Benjamin Constant en 1827.] — H. BARAUDÉ. *Le vote des officiers*. — UN ANCIEN OFFICIER. *Les Alsaciens-Lorrains et la légion étrangère*.

La Révolution française. 1910.

14 Avril. = H. LABROUE. *La commune d'Angoisse (Dordogne) pendant la Révolution, d'après les registres municipaux*. [Extraits de ces registres, ou plutôt du seul registre, conservé aux archives municipales. Indication des faits les plus saillants de cette petite municipalité, allant du 25 avril 1790 au 1er jour complémentaire an VIII : taxations de denrées, prestation de serments, élections des officiers municipaux, du maire, du curé, réparations à l'église, levée de soldats, fixation du *maximum*, réfection des routes, plantation de l'arbre de la liberté, célébration de fêtes civiques, etc.] — R. BATICLE. *Le plébiscite sur la Constitution de 1793. Les amendements administratifs, religieux, économiques*. [Fin le 14 mai. Dans l'ordre administratif, quelques assemblées demandent la suppression des districts ; d'autres, leur remplacement par des municipalités centrales établies dans chaque canton. En

matière judiciaire, peu d'amendements ; on demande que les juges de paix soient élus pour plus d'un an, ou qu'ils soient payés, ou que leur compétence s'étende à tout, sauf appel. En matière financière, la plupart des assemblées se plaignent du poids des impôts, demandent la réduction ou la suppression de la contribution foncière et mobilière. Un certain nombre émettent le vœu que le Corps législatif soit tenu de faire imprimer chaque année les comptes et de les envoyer à toutes les communes. Plusieurs assemblées demandent à la Convention de donner le plus vite possible au peuple l'instruction commune garantie par la Constitution. Quelques-unes désirent que la Constitution soit revisée par l'Assemblée qui succèdera immédiatement à la Convention. En matière religieuse, un assez grand nombre réclament la liberté des cultes, et beaucoup, le salaire du clergé ; d'autres, en assez petit nombre, proposent le rétablissement de la religion catholique comme religion dominante ; quelques-unes enfin, la remise de l'état civil aux prêtres et l'abolition du divorce. Les amendements économiques ont trait à la question de la propriété ; les uns demandent l'abolition des derniers vestiges de la féodalité ; d'autres s'élèvent contre la faculté de partager les communaux entre les habitants de la commune ; d'autres, contre le partage égal des successions. Certaines assemblées demandent le maintien, et d'autres l'abolition du *maximum*. Mais en somme, l'immense majorité des assemblées et des citoyens accepte la Constitution sans changements.] — J. Destrem. *Quelques documents sur le 19 brumaire*. [Aux Archives nationales, C 359, 469, 476, 593 ; listes de souscription au banquet offert à Moreau et à Bonaparte ; documents relatifs à la préparation de la Commission intermédiaire des 500 ; documents provenant de cette Commission.] — *Notes de lecture. Une lettre de Fouché à Barras*. [Faisait partie de la collection V. Sardou. Datée du 13 nivôse, probablement an IV. Fouché annonce qu'il part pour son exil : il avait obtenu une place de commissaire des guerres à Narbonne.] — *Documents. Les Écoles centrales défendues par le philosophe Destutt de Tracy* [dans une lettre à Droz, le futur membre de l'Académie française, datée d'Auteuil, 27 vendémiaire an X.]

14 Mai. = M. Handelsman. *La Constitution polonaise du 3 mai 1791 et l'opinion française*. [Cette constitution, comparée à la Constitution française du 3 septembre 1791, n'est pas démocratique ; elle ne garantit une entière liberté qu'aux nobles, réserve les droits politiques aux propriétaires fonciers d'une seule caste et aux villes royales, n'accorde la qualité de citoyen actif qu'aux nobles aisés, conserve la division du pouvoir législatif en deux Chambres ; mais elle laisse au roi moins de pouvoir que la Constitution française, ne lui donnant presque aucune influence sur la législation et reconnaissant au Parlement une voix décisive, en dernier ressort, dans les affaires du pouvoir exécutif. Aussi, en France, est-elle appréciée diversement par les différents partis. Du côté royaliste, les ultra-réactionnaires la considèrent comme profondément néfaste, tandis que les modérés la trouvent supérieure à la Constitution française. Du côté des révolutionnaires, Anacharsis Cloots témoigne pour elle une admiration profonde, Brissot ne loue ni ne blâme, Gorsas observe que la révolution d'où elle est sortie est l'œuvre d'un roi et de soixante nobles. Les Jacobins, Desmoulins, le journal de Prudhomme, la critiquent âprement ; Cerutti, dans *la Feuille villageoise*, lui donne des éloges avec modération.

Claude Fauchet rend hommage aux auteurs de la Constitution polonaise, mais il se méfie des présents des rois; d'autres membres du Cercle social en font l'éloge. La municipalité de Paris invite les sections à délibérer sur une proposition de Garran de Coulon et de Desmousseaux, d'écrire aux municipalités de Pologne pour les féliciter de l'heureuse révolution qui s'est opérée dans leur pays. Mais la presse révolutionnaire se montre hostile à cette proposition, que les sections rejettent en blâmant la municipalité.] — *Documents. Deux lettres du conventionnel Châles.* [Aux Archives nationales, F7 3438 ; l'une, datée de la citadelle de Sedan (où Châles, décrété d'arrestation à la suite de l'insurrection du 12 germinal an III, était emprisonné, avec Choudieu et Duhem), 21 vendémiaire an IV, adressée à Pons (de Verdun) ; il se défend contre les accusations portées contre lui et ses co-détenus ; l'autre, de Sedan, 22 vendémiaire an IV, à la citoyenne Chedé, épicière, lui demandant de prier son ami de solliciter pour lui.] — *Notes de lecture. Pozzo di Borgo à la bataille de Waterloo.* [Lettre de lui, du 22 septembre 1837, adressée peut-être à une comtesse de Castellane, et où il affirme sa présence sur le champ de bataille, qui avait été contestée.]

La Revue. 1910.

1er Mars. = A. Fribourg. *Journalistes révolutionnaires.* [Intérêt que présentent les feuilles secondaires, où l'on trouve parfois des renseignements importants. Duplain de Sainte-Albine, fondateur du journal le *Courrier extraordinaire, ou le premier arrivé* , organise un service de messageries entre l'Hôtel de Tours, où s'imprime cette feuille, et les principales villes de France; il organise également la « Société littéraire », groupement de journaux révolutionnaires (*Postillon extraordinaire, Chronique de Paris, Lettres du Père Duchesne*), que des cabriolets transportent chaque jour de Paris en province ; ces voitures se chargent également des voyageurs et des marchandises; des prix réduits sont consentis aux abonnés. La Société littéraire a dans toute la France des dépositaires qui servent de correspondants particuliers, distribuent les feuilles aux abonnés de la ville, touchent les quittances, font parvenir l'argent à Paris, reçoivent les marchandises, les assignats confiés aux postillons de la Société, inscrivent les demandes de places des voyageurs, surveillent les conducteurs, et essaient encore de réunir en un club tous les lecteurs des diverses feuilles qu'ils distribuent. Duplain pratique le reportage, l'interview ; il a des correspondants militaires aux armées, des correspondants à l'étranger.]

15 Mars. = M. Laurent. *Pendant le siège de Paris. Les premiers symptômes de la Commune.*

Le Correspondant. 1910.

10 Février. = Lecanuet. *Aux origines de la neutralité scolaire.* [Principaux arguments exposés au Parlement sur cette question, de 1880 à 1882 ; la loi de 1882 est appliquée avec prudence quant à la laïcisation ; elle soulève de vives résistances, surtout à propos des manuels d'enseignement moral et civique. L'intervention de Léon XIII amène l'apaisement au début de 1883.] — H. Bordeaux *Édouard Rod.*

— E. DE BUDÉ. *Souvenirs du général Bertrand, d'après une correspondance inédite.* [Massé a été secrétaire du général en Illyrie et pendant la campagne de 1813 ; la famille Guiguer de Prangins, à Lausanne, conserve ses papiers, dont M. de B. donne des extraits sans grand intérêt.]

25 Février. = R. VALLERY-RADOT. *La jeunesse du duc d'Aumale.* [Éducation du duc ; ses campagnes en Algérie, d'après sa correspondance avec des membres de la famille d'Orléans, son précepteur Cuvillier-Fleury, etc.] — H. BRÉMOND. *Un complot contre Fénelon. La solitaire des Rochers.* [La querelle du quiétisme cache une attaque des jansénistes contre les Jésuites ; ils visent, derrière Mme Guyon et Fénelon, leurs vieux adversaires. La correspondance de Luc de Bray, curé de Châteaufort, avec la mystérieuse solitaire des Pyrénées, est apocryphe ; il n'y faut voir qu'un pamphlet janséniste contre Fénelon et les quiétistes.]

Mercure de France. 1910.

1er mars. = CAUSSY. *Lettres inédites de Voltaire à Panckoucke.* [Quatorze lettres pour la période 1767-1778.]

16 Mars. = E. BEAUREPAIRE. *Le ruisseau de Ménilmontant et la Grange-Batelière.* [L'auteur fait justice de la légende de l'île riante et du passeur, et suit, un peu confusément, les transformations de ce quartier de Paris jusqu'au moment de la construction de l'Hôtel Drouot.]

1er Avril. = L. SÉCHÉ. *Hégésippe Moreau d'après des documents inédits.* [Il se donna le nom d'Hégésippe pour cacher sa situation de bâtard sans doute ; il aima, au sortir du séminaire, Louise Lebeau, la fille de l'imprimeur chez qui il était en apprentissage ; il a dix-huit ans et fait déjà des couplets satiriques contre Charles X (1828) et des vers d'amour ; il part en 1829 à Paris, revient à Provins en 1833, publie un pamphlet périodique très violent, le *Diogène*, quitte définitivement Provins à la suite d'un duel, dont ses relations avec Louise Lebeau étaient la cause. A Paris, il écrit dans différents petits journaux ; il eut quelques succès, mais ne sut pas en profiter ; il mourut à l'hôpital de la Charité (1838).]

15 Avril. — J. DE LINIÈRES. *Lassalle et Mme de Racowitza.* [Mme de Racowitza (Hélène de Dömniges) était fille d'un banquier israëlite ; elle eut de bonne heure quelques aventures. A Berlin, en 1861 — elle avait dix-huit ans, — elle fit connaissance du grand agitateur Lassalle, alors âgé de trente-six ans. Ce dernier n'eut pas en amour les mêmes succès que devant les foules ; aux prises avec l'amant d'Hélène de Dömniges, un Roumain, Lassalle essaya d'épouser son amie ; refus de la famille, qui l'enlève à Lassalle : celui-ci provoque le baron de Domniges ; l'amant roumain se présente à sa place et le tue à Genève (1864). Hélène de Domniges épousa le meurtrier, et poursuivit la suite compliquée de ses aventures.]

Revue Bleue. 1910.

2 Avril. = A. MANSUY. *Une reine de Pologne janséniste et les Provinciales.* [Série de notes sur Marie-Louise de Gonzague-Nevers, sur sa formation janséniste, ses rela-

tions avec l'abbé de Marolles, enfin et surtout sur un capucin polonais, le P. Valeriano Magni, à qui Pascal fait allusion dans sa 15e Provinciale et qu'il dut connaître par Des Noyers.] — A. Tarbé. *Comment Murat recrutait sa garde. L'affaire des déserteurs, 1809-1810.* [Épisode du règne de Murat : comme le recrutement de la garde royale s'opérait avec beaucoup de difficultés, des racoleurs allaient audacieusement provoquer les soldats français à la désertion ; il y en eut, à un moment, tout près d'un millier. Napoléon montra beaucoup d'irritation, puis finalement autorisa les déserteurs à rester dans l'armée napolitaine, ce qui n'empêcha pas Murat d'incorporer des échappés de bagne et des transfuges étrangers que l'on allait recueillir aux frontières.]

9 Avril. = Danton. *Plaidoyers inédits* [publiés par A. Fribourg, extraits du recueil de documents publiés depuis par la Société de l'Histoire de la Révolution.]

16 Avril. = E. Manuel. *En tournée d'inspection.* [Correspondance privée de l'ancien inspecteur général de l'Instruction publique depuis 1879. Quelques détails intéressants pour l'histoire de l'Université. Suite le 23 et le 30 avril.] — L. Charlanne. *Un salon français en Angleterre au XVIIe siècle. La littérature anglaise chez la duchesse de Mazarin.* [Quelques passages mettent en lumière le rôle que, soixante ans avant Voltaire, joua Saint-Évremond, dans l'initiation de la France aux choses de l'Angleterre. Suite le 30 avril.]

Revue de Paris. 1910.

1er Mars. = H. Monod. *Montaigne après la Saint-Barthélemy.* [Montaigne ne resta pas, comme on l'a dit, indifférent devant le massacre des protestants. Le Dr Armaingaud (cf. la *Revue*, t. XIII, p. 265) en a découvert la preuve dans les *Essais*, et par la même occasion suggère l'hypothèse que Montaigne, héritier des papiers de La Boëtie, aurait remanié une réclamation de celui-ci pour en faire le *Contr'un*. Les témoignages mêmes de Montaigne, après la mort de La Boëtie, montrent que le ton du *Discours sur la servitude volontaire* devait être bien différent de celui du *Contr'un*. Ce n'est qu'après la Saint-Barthélemy que, indigné, Montaigne fit du discours, modéré et « douceâtre », le virulent pamphlet. En ce faisant, il n'a pas trahi les idées généreuses de La Boëtie.]

15 Mars. = L. Delavaud. *L'éducation d'un ministre. Colbert de Croissy : Conseils à un futur ministre.* [Les grandes charges d'État se perpétuaient souvent dans de grandes familles, dont celles des Colbert, des Le Tellier et des Phélypeaux sont les exemples. Ces fils que les ministres voulaient pourvoir de charges importantes, ils les préparaient excellemment à leur destinée par une éducation supérieure ; les lettres qu'ils leur écrivent sont pleines des conseils les plus élevés : tous leurs actes doivent être rattachés à des principes, et comme il s'agit pour Colbert de Croissy de faire de son fils un parfait diplomate, il lui trace dans sa correspondance toutes les qualités et tous les devoirs de sa fonction : habileté, tact, générosité, travail régulier aidé par une observation perspicace ; le futur diplomate doit voyager le plus possible. Avec l'aide des conseils précis et éclairés de son père, Colbert de Torcy put accomplir différentes missions diplomatiques en Portugal

(1684). C'est de cette époque que date la correspondance publiée par M. D. De Lisbonne, il passa à Madrid, puis en Danemark, en Allemagne, à Vienne, en Italie, en Angleterre, et il fut enfin nommé en 1696 secrétaire d'État, à la mort de son père.]

1er Avril. = L. Batiffol. *Louis XIII jeune homme.* [Sans être séduisant au physique, Louis XIII avait de la distinction ; il était d'une grande vigueur, très endurant, bégayait un peu. Sa conduite au milieu d'une cour très libre fut toujours sévère, mais sans pruderie. Il était bon et bienveillant et d'une très grande simplicité ; il aimait l'économie, son habillement était d'ordinaire très modeste, il détestait les grands repas, s'occupant quelquefois lui-même du soin de sa table ou de sa maison : on le vit boire « dans son chapeau comme les soldats », ou soigner lui-même son cheval ; mais, malgré la bonne éducation qu'il avait reçue, il ne fut jamais un esprit littéraire : il ne lisait pas. Par contre, il aimait les arts, peignant et dessinant lui-même. Il aurait voulu construire beaucoup ; il posa la première pierre du pont Saint-Michel (1617) et décida de continuer le Louvre. Il adorait la musique, composait lui-même des airs d'église, des motets. Habile de ses mains, il possédait au Louvre une petite forge et un atelier de menuiserie, et s'intéressait aux inventeurs. Cavalier excellent, il aimait aussi à conduire lui-même. C'était en même temps un chasseur très adroit et un fauconnier habile. Il voyagea beaucoup à travers les provinces.]

15 Avril. = R. Rolland. *Hændel.* [Très lourd physiquement, Hændel était plein d'humour, dans lequel il mêlait l'anglais, le français, l'italien et l'allemand. Il composait avec facilité. Il s'emportait violemment, sans être pour cela méchant. Il dédaignait les titres pour lui et chez les autres. Toute sa vie il eut à lutter contre le public, la presse et la critique : la cabale fut acharnée contre ses chefs-d'œuvre : *le Messie, Samson, Balthazar, Héraclès* ; il se ruina faute d'éditeurs. Ce ne fut qu'en 1746 qu'il reconquit momentanément le public par ses compositions patriotiques. Mais il gardait parmi les soucis et les chagrins toute sa sérénité, au moins en apparence et par un effort énorme de volonté. C'est au sortir d'une dépression de plusieurs mois (1745) qu'il composa son *Judas Macchabée.* Ce fut un piètre amoureux, mais un ami délicat. Très charitable, il aidait de tous ses moyens les œuvres de bienfaisance et les artistes dans le besoin. Peu religieux, il avait une foi supérieure, qui laisse son empreinte dans ses œuvres (*Jephté*). Il travailla jusqu'à la fin (1759).]

Revue des Deux Mondes. 1910.

1er Mars. = A. Vandal. *Le roi et la reine de Naples. III. La crise de 1811. La reine ambassadrice.* [Suite. L'été de 1811 marque la crise des rapports entre le royaume de Murat et l'Empire français. En effet, il y a dans toute l'Europe des partis à la fois nationaux et libéraux qui s'agitent ; en Italie, ce parti compte sur l'appui de Murat, et le roi semble autoriser cette espérance : il se laisse aller à une jalousie persécutrice à l'égard de sa femme, coupable de paraître favoriser le parti français ; il supprime divers emplois confiés à des Français ; enfin, le 14 juin 1811, il met ceux-ci dans la nécessité de choisir entre le départ et la naturalisation. Napo-

léon annule le décret et prend ses dispositions pour maintenir, au besoin par la force, sa suzeraineté. D'autre part, les papiers secrets d'Aymé, l'agent informateur de Murat à Paris, ayant été saisis, le roi est de plus en plus inquiet et apeuré. Enfin, un véritable ultimatum que Napoléon lui fait adresser par Berthier, d'avoir à se conduire en vice-roi français, sous peine d'éprouver le sort du roi Louis, le décide à envoyer la reine Caroline à Paris pour connaître exactement les vues de l'Empereur sur le royaume de Naples (septembre 1811). Lorsqu'elle arrive, Napoléon est en Hollande ; elle attend son retour chez le cardinal Fesch. Tout en essayant de rassurer Murat, elle ne lui cache pas que c'est son décret du 14 juin et non des rapports mensongers qui ont indisposé l'Empereur. Son séjour à Paris est d'ailleurs assez agréable : parties diverses avec Madame Mère, Pauline, l'oncle Fesch, etc. ; néanmoins elle conserve des craintes. Enfin, en novembre elle peut voir Napoléon ; il est mécontent de Murat, il veut que celui-ci se considère comme un vassal du grand Empire et qu'il ait en vue la gloire de la France ; mais il rejette toute arrière-pensée de réunion. Caroline rapporte tout cela à son mari, en l'engageant à se soumettre. Toujours d'ailleurs ce conseil revient. Elle voit l'Empereur fréquemment, s'agite beaucoup, finalement tombe malade. Son activité n'en est pas diminuée ; même, sa santé s'améliorant, elle reprend ses fonctions de surintendante des plaisirs de la cour, que Napoléon aimait tant à lui confier ; elle emploie son crédit à ramener Murat en faveur dans l'esprit de l'Empereur. En même temps, elle travaille habilement à évincer de Naples ses propres ennemis, qui sont aussi ceux de la France. Sur ces entrefaites, l'annonce de la campagne de Russie devient officielle ; après quelques petites négociations destinées à faire désirer vivement à Murat de reprendre ses fonctions de général de cavalerie, il accourt à Paris, le 4 mai 1812, et part avec la Grande Armée.] — F. Dupanloup. *La mort de Talleyrand.* [Récit de la conversion de l'ex-évêque d'Autun. L'intention de Talleyrand de revenir à la religion lui fit désirer un entretien avec l'abbé Dupanloup. Il eut lieu le 18 février 1838 ; d'autres suivirent, qui se terminèrent par la signature des rétractations préparées par Talleyrand et mises au point par le prêtre.] — S. Meunier. *La crue de la Seine.* [Indication des principales crues historiques.] — L. Gillet. *Un siècle d'art français à Berlin.*

15 Mars. = V. Cherbuliez. *Le Roman français. La princesse de Clèves.* [Suite]. — H. de Choiseul. *Lettres particulières du roi Louis-Philippe et du prince de Talleyrand au ministre des Affaires étrangères, 1831.* [Les lettres de Louis-Philippe vont du 22 mars 1831 au 31 juillet 1832. Quand Léopold a été élu roi, et que les troupes françaises sont entrées en Belgique, Louis-Philippe montre, comme auparavant, la préoccupation quasi exclusive d'assurer avant tout le maintien de la paix ; ses entretiens avec le ministre de la Guerre, avec Casimir Périer, avec Broglie sont nombreux; il s'attache au règlement de la question du Luxembourg, tout en s'opposant à ce que la Belgique entre dans la confédération germanique. Il essaie de contrecarrer les desseins manifestement belliqueux du roi de Hollande, Guillaume. Il suit de près les négociations relatives à l'établissement de la frontière franco-belge : il y revient presque journellement dans ses lettres au ministre des Affaires étrangères : de même pour la liberté de la navigation sur l'Escaut ; un moment même

il caresse l'espoir de faire rétrocéder à la France les cantons de Philippeville et de Marienbourg, perdus en 1815. Il s'occupe aussi du mariage de sa fille avec le roi Léopold, des petits incidents soulevés par la différence de religion ; le tout sans perdre le sens de la situation générale de la politique, ni de l'habileté qu'il faut à la France, pour faire reconnaître l'indépendance de la Belgique, malgré l'hostilité des puissances continentales et l'ambiguïté de la politique anglaise. Puis viennent quelques lettres de Talleyrand et de la princesse de Dino, de la même époque ; Talleyrand s'y montre, comme toujours, partisan d'une utilitaire politique de temporisation.] — E. Dupuy. *La jeunesse et la famille d'Alfred de Vigny, d'après ses Mémoires inédits.* [Essai pour expliquer certains traits du caractère d'Alfred de Vigny par l'éducation qu'il avait reçue, éducation dirigée par une mère au caractère viril, autoritaire, méthodique, uni à une affection profonde ; elle garda sur lui son influence jusqu'aux derniers jours. Quelques mots sur la société des vieux gentilshommes, revenus de l'émigration, qui fréquentaient le salon des Vigny.] — E. Daudet. *Une vie d'impératrice.* [D'après la publication du grand duc Nicolas Mikhaïlovitch, *L'impératrice Élisabeth, épouse d'Alexandre Ier.* M. D. en a tiré les lettres les plus intéressantes, celles qui mettent en valeur le haut caractère de l'impératrice, son intelligence exquise et son cœur avide d'affection. La vie fut dure pour elle ; elle lui apporta successivement l'antipathie de la famille impériale, le détachement rapide de son mari, qui ne lui revint que dans les dernières annnées, et auquel elle eut la douleur de survivre, la mort en bas âge de ses enfants, etc.]

1er Avril. = G. Loisel. *Les ménageries royales de Versailles et de Trianon. Leur histoire. Leur restauration.* [Dispositions générales de la Ménagerie sous Louis XIV ; voyages, pendant vingt-trois ans, de Mosnier Gassion au Levant et aux Pays Barbaresques, pour acheter les animaux rares ; dissections opérées par Perrault des animaux morts ; constructions nouvelles entreprises sous l'impulsion de la duchesse de Bourgogne. Sous Louis XV vint la décadence, puis la fin, en 1794, avec le transport des derniers animaux au Museum. Les bâtiments devinrent École d'économie rurale pendant la Révolution, puis ils furent vendus et aux trois quarts démolis ; enfin ce qui restait fut racheté par Louis-Philippe. L'auteur conclut en demandant qu'on y installe une nouvelle ménagerie.] — Welschinger. *La captivité de Napoléon III à Wilhelmshöhe (5 septembre 1870-mars 1871).* [Lorsque Napoléon III arriva à Wilhelmshöhe, le général de Monts lui fut donné comme « gardien ». Il fut assez favorablement impressionné par l'Empereur ; il parle de sa bonté, de son affabilité, de sa sérénité devant ses désastres. Il en parlait, paraît-il, souvent, disant qu'il avait été obligé de faire la guerre, et c'est en partie pour le démontrer qu'il écrivit divers ouvrages sur la fin de son règne. Il ne s'animait guère qu'en parlant de l'impératrice et du prince impérial. Il ne se refusait pas, en principe, à remonter sur le trône avec l'aide des Allemands, mais jamais au prix de la cession de l'Alsace-Lorraine : il refusa de recevoir Régnier, auquel il déniait toute qualité de représentant.] — Ch. de Lasteyrie. *L'impôt sur le revenu sous l'ancien régime.* [Tous les impôts directs de l'ancien régime sont sensiblement analogues à l'impôt sur le revenu discuté dans la dernière législature. Impopularité de la taille dès le XVIIe siècle ; essais de réforme au XVIIIe, sous le nom de taille proportionnelle ou

de taille tarifée : l'arbitraire y était encore considérable, tant dans l'établissement des tarifs que par suite des pouvoirs discrétionnaires que les intendants avaient pour les appliquer ; aussi la mauvaise volonté fut grande et il fallut recourir à des mesures de police. La capitation est, au XVIIIe siècle, un impôt de répartition, dont la base est établie d'une façon encore plus arbitraire que celle de la taille. Les vingtièmes étaient basés surtout sur la déclaration préalable ; tous les contribuables montrèrent une fort mauvaise grâce à s'y soumettre ; alors durent intervenir des mesures de rigueur et, en 1790, cet impôt, comme les deux autres, avait fait faillite.]

15 Avril. = Vte D'AVENEL. *L'évolution des dépenses privées depuis sept siècles. Le service de table et de cuisine.* — G. GOYAU. *Bismarck et la Papauté. La guerre (1870-1872). Les vieux-catholiques. Leurs premières victoires.* [Suite. Origines du vieux-catholicisme : opposition des évêques allemands au dogme de l'infaillibilité, velléités de résistance ouverte de plusieurs prélats, hésitations de l'illustre Hefele ; finalement, soumission de tous, à l'exception de quelques laïcs et d'un très petit nombre de prêtres. Ces réfractaires avaient les sympathies avouées du roi Louis II de Bavière et de son ministre Lutz ; c'est sur le gouvernement bavarois qu'ils allaient essayer de s'appuyer. En Prusse, Bismarck se réserva d'abord, puis se produisirent quelques faits inquiétants : le ministre des cultes, Muhler, maintint en fonctions à Bonn et à Braunsberg des maîtres de théologie suspendus par leur évêque pour cause de résistance à l'infaillibilité (novembre 1870, mars 1871). En juin, arrive le refus du Vatican de désavouer la formation du centre, semblant ainsi donner quelque apparence de raison aux vieux-catholiques, qui déclaraient le nouveau dogme menaçant pour l'indépendance des princes ; alors la politique bismarckienne se précise : dans une lettre à l'évêque d'Ermeland, Muhler déclare que, seul, le prêtre condamné par l'évêque donnera l'instruction religieuse au collège de Braunsberg ; puis la division catholique au ministère des cultes est supprimée. En Bavière, Louis II et Lutz applaudissaient à l'attitude anti-romaine de la Prusse ; le ministre Bray, plus modéré, fut sacrifié ; le 27 août, Lutz publiait son ordonnance, très hostile au dogme de l'infaillibilité ; les vieux-catholiques allaient recevoir toute protection de l'État bavarois. Le 24 septembre 1871, l'Église vieille-catholique se constituait, bien qu'elle eût pu s'apercevoir qu'elle n'avait pas à compter sur les masses populaires. Lutz demanda au chancelier de provoquer de la part du Reichstag les mesures de guerre. Elles furent préparées et votées en dépit des efforts courageux du prélat Ketteler, et aux applaudissements des nationaux-libéraux, ravis de voir la catholique Bavière demander le vote de lois pénales contre les infaillibilistes. La lutte était ouverte.] — P. HAZARD. *L'âme italienne de la Révolution française au Risorgimento.* [D'après l'étude de M. Julien Luchaire, *Essai sur l'évolution intellectuelle de l'Italie de 1815 à 1830.*] — WELSCHINGER. *La captivité de Napoléon III à Wilhelmshöhe.* [Suite. Nouveaux renseignements sur le séjour forcé de Napoléon III en Prusse, notamment sur ce qui touche l'intérêt de l'Empereur pour l'artillerie allemande, la visite de l'impératrice à Wilhelmshöhe, dictée évidemment par des motifs politiques, l'arrivée des maréchaux faits prisonniers à Metz, l'impression fâcheuse produite sur Monts par Bazaine, à qui pourtant Napoléon III ne semblait

rien reprocher. L'ex-souverain occupait ses loisirs à préparer une brochure sur les relations franco-allemandes sous son règne, brochure qui intéressa beaucoup l'Empereur Guillaume ; ce que nous y voyons surtout, ce sont les hésitations constantes, aggravées encore par l'incroyable optimisme de la politique impériale. Il songeait à négocier la paix et à se faire ramener en France par les Allemands, mais jamais au prix d'une cession de territoire. Le 19 mars 1871, Bismarck se décida à délivrer son prisonnier.]

Revue des Questions historiques. 1910.

1er Avril. = HYRVOIX DE LANDOSLE. *L'enlèvement du grand-prieur de Vendôme (1710).* Philippe de Vendôme, grand-prieur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ayant encouru la disgrâce du roi pour sa conduite pendant la bataille de Cassano, se mit à voyager à l'étranger. En 1709, quittant Venise, il se trouvait en Suisse. L'ambassadeur du roi auprès des Cantons, M. du Luc, y avait un pouvoir considérable et y exerçait en fait un droit de police sur les voyageurs, qu'il n'hésitait pas à faire enlever au besoin. Il avait eu longtemps pour auxiliaire Thomas Masuer, capitaine et conseiller de la ville de Coire, qui venait de passer au service de l'Empereur. M. du Luc se vengea sur le fils de la défection du père ; il fit enlever le jeune homme, étudiant à Genève. A suivre.] — Ch. BOURNISIEN. *Conséquences économiques et sociales de la vente des biens nationaux.* [Suite et fin. La répartition des ventes est dominée par la répartition très nette des acquéreurs en deux classes : habitants des villes, habitants des campagnes ; l'influence des villes se fit naturellement sentir surtout sur leur banlieue et sur les districts limitrophes d'accès facile. Les achats des paysans furent nombreux surtout sous le régime de la loi du 3 juin 1793 et jusqu'en l'an III ; postérieurement, la dépréciation des assignats favorisa les spéculateurs, et les émigrés, par prête-noms, rachetèrent en grande quantité les biens vendus. La vente des biens nationaux continue les mouvements de terres effectués au XVIIIe siècle, qui avaient favorisé paysans et bourgeois aux dépens des privilégiés. En résumé, en 1801, il y a prospérité relative des classes rurales ; la transformation du paysan riche en bourgeois, préparée au cours du siècle précédent, s'achève. Les bourgeois à leur tour organisent la grande culture et la grande industrie, défrichent et amendent les terres, prennent la place des anciens nobles. La vente des biens nationaux a favorisé l'émancipation et l'avènement de la haute bourgeoisie et des riches fermiers ; elle a exercé une influence salutaire sur les petits ruraux et les petits bourgeois ; mais elle n'a guère modifié le régime économique de la propriété : dans les pays de grande culture, les grandes exploitations se sont reconstituées par la force des choses. Une translation de propriétés, tel est, semble-t-il, le seul résultat sensible de l'aliénation des biens nationaux.] — L. FROGER. *La guerre de la chouannerie de janvier à juin 1795.* [L'auteur s'est surtout servi des papiers du général Duhesme, qui amena, en février 1795, à l'armée des Côtes de Brest, 12.000 hommes de Lille et de Valenciennes. Il eut à occuper un secteur immense, ce qui le mit dans une position fort critique ; les troupes souffraient beaucoup à cause de la difficulté du ravitaillement, et la discipline se ressentait de ce fâcheux état de choses. C'est dans le département de la Mayenne que les difficultés

rencontrées furent les plus grandes et que la résistance dura le plus longtemps.] — P. MONTARLOT. *Louis-Bonaparte, roi de Hollande, après son abdication.* [Après avoir signé son abdication dans la nuit du 2 au 3 juin 1810, Louis quitta la Hollande déjà occupée en grande partie par les troupes d'Oudinot. Il gagna, sous le nom de comte de Saint-Leu, la ville d'eaux de Toeplitz, sur le territoire autrichien. Le gouvernement de Vienne, fort contrarié, en référa à Napoléon, qui fit savoir qu'il ne voyait pas d'inconvénient au séjour de son frère dans les États de son beau-père; il pensait en effet que ce séjour ne serait pas de longue durée. Louis fut bientôt rejoint par Élie Decazes, qui avait toute sa confiance et qui devait l'engager, de la part de Madame Lætitia, à rentrer en France. Telles n'étaient pas les intentions de l'ex-roi de Hollande. En vain, Napoléon lui fit savoir officiellement qu'il ne lui accordait que jusqu'au 1er décembre pour regagner le territoire de l'Empire. Louis, qui n'aspirait qu'au repos, refusa obstinément ; il se fixa à Gratz, où il résida jusqu'en 1813. Après un bref séjour en France, en 1814, il alla terminer sa vie en Italie où il mourut en 1846.] — F. STROWSKI. *Sur Port-Royal et le jansénisme.* [Notes bibliographiques sur les livres récents de MM. Gazier, Hallays, Gailly de Taurines, Paquier, E. Dejean.] — Lt-Colonel PICARD. *Le siège de Dantzig, il y a cent ans.* [Pour emporter la place de Dantzig, défendue par 18.000 hommes, sous le commandement du feld-maréchal Kalkreuth, le maréchal Lefebvre n'avait que des contingents composés en majorité d'étrangers, polonais, badois et saxons; il fut heureusement secondé par des officiers de valeur, comme le général de génie Chasseloup et le général d'artillerie Lariboisière. La place fut cernée au milieu de février; toutes les tentatives de sortie furent repoussées, mais l'armement formidable de la place rendait l'assaut difficile. L'ouverture de la tranchée commença au début d'avril et les travaux furent poussés activement au milieu d'énormes difficultés, causées par la nature sableuse du terrain et le froid. La grosse artillerie arriva au milieu du mois et le bombardement commença le 24. Lefebvre envoya à Kalkreuth une première sommation qui resta sans effet. A suivre.]

Revue de Syntèse historique. 1910.

Février. = V. CHAPOT. *Archives, bibliothèques, musees. L'organisation des bibliothèques.* [Suite. Les constructions pour bibliothèques et leur aménagement. Le personnel, son recrutement, son rôle et sa condition. A suivre.] — P. LACOMBE. *L'appropriation privée du sol.* [Suite. A propos de l'ouvrage de Pierre Lefeuvre sur *Les communs en Bretagne à la fin de l'Ancien régime.*] — G. HARDY. *Une orientation actuelle de l'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle.* [A propos du livre de M. Dejean sur *Nicolas Pavillon, évêque d'Alet* ; l'auteur montre que l'histoire de l'Église de France tend à devenir une histoire des partis, ce qui s'explique aisément si l'on n'oublie pas « que toute l'histoire aujourd'hui s'applique à démêler, dans la genèse des événements et des institutions, le jeu des partis ».]

Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales. 1909.

Décembre. = DOLLEANS. *La naissance du chartisme.* [La Charte de 1838, qui formulait les revendications politiques du parti radical anglais, se présente comme

une suite du mouvement démocratique en Angleterre au XVIIIe siècle. Le parti qui devint, par elle, le Chartisme, s'était peu à peu formé, grâce aux circonstances économiques du début du XIXe siècle. M. D. le montre dans la théorie, comme un socialisme réformiste ; dans l'action, comme un mouvement ouvrier, une lutte de classes donnant parfois l'impression du syndicalisme actuel. L'histoire des débuts du chartisme va justifier ces appréciations. Lovett, rédacteur de la Charte et fondateur de la Working's Men Association, est un ouvrier qui, pénétré du sentiment de classe, veut enseigner aux ouvriers à gérer eux-mêmes leurs affaires. Les nombreux messages qu'il adresse aux ouvriers des différents pays, prouvent qu'il avait conscience de la solidarité internationale du prolétariat et du but socialiste de toute action ouvrière: conquérir le produit intégral du travail, seul créateur de valeurs. Ces principes avaient été formulés, dès 1831, dans les manifestes d'une autre association, la National Union of the Working Classes and others, dont les fondateurs, disciples d'Owen, voulaient réaliser le communisme par la coopération. Lovett, d'abord owéniste convaincu, incline bientôt à l'action politique considérée comme moyen efficace pour les fins socialistes ; puis il s'en détache pour aboutir à un individualisme assez marqué. Cette évolution est en même temps celle du parti chartiste ; pendant toute sa durée, Lovett et les chartistes s'efforcent de faire l'éducation des masses ouvrières, par l'école, par la presse et par l'association, et leurs campagnes politiques ont fréquemment pour objet la conquête des libertés relatives à ces formes de propagande. Sa campagne pour la presse à bon marché, qui eut un plein succès, rendit possible l'éducation électorale des ouvriers et la formulation de leur programme démocratique. Un avocat, O'Brien, seconda puissamment Lovett dans cette action, dirigée surtout contre les classes moyennes, et lui donna son caractère nettement socialiste. Il reste owéniste, tout en faisant les plus grands efforts pour amener son parti et son chef à l'action pour le suffrage universel. Journaliste, orateur, homme d'action, il cherche ses modèles parmi les hommes de la Révolution, il s'attache à répandre les idées robespierristes et babouvistes, il traduit Buonarroti, qui est pour lui le dépositaire de la vérité démocratique. Les doctrines et les faits révolutionnaires lui fournissent d'incessantes comparaisons avec l'époque où il agit. Sa propagande vise à des fins économiques par des moyens politiques ; c'est à l'institution de la propriété privée qu'il s'attaque directement, et, avant Proudhon, il l'assimile au vol ; de même, il préconise avant Marx la conquête des pouvoirs publics par le peuple ; avant George, la nationalisation du sol. Ces doctrines seront le *credo* du chartisme. Elles doivent beaucoup à Owen, qui inspire aussi O'Brien dans sa théorie monétaire, négative de la valeur réelle des métaux précieux, et dans ses vues générales sur le crédit et la circulation. Un autre militant, Benbow, émet, en 1832, la théorie de la grève générale, précise l'idée de lutte de classes et signifie nettement à la classe ouvrière qu'elle ne doit attendre que d'elle-même sa libération. Il rêve d'un Congrès international des classes productrices, qui instituerait un code universel fondé sur la justice et l'égalité pour la réforme et le bonheur du genre humain. Un reflet de ces espoirs, inspirés de la philosophie du XVIIIe siècle, éclaire tout le mouvement chartiste. En terminant,

M. D. insiste sur le rapprochement entre la théorie de Benbow et celle des modernes partisans de la grève générale.]

Revue d'histoire diplomatique. 1909.

N° 1. = L. ADAM. *L'œuvre de La Haye et les deux conférences internationales de la paix de 1899 et 1907.* — CH. SAMARAN. *L'origine des nonciatures* [d'après les articles de l'abbé P. Richard dans la *Revue des Questions historiques* et dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses.*] — B. DE LACOMBE. *Les papiers de M. de Nesselrode* [d'après les tomes V et VI des lettres et papiers du chancelier, comte de Nesselrode, publiés par le comte A. de Nesselrode ; cf. la *Revue*, XI, 143.] — Vte DE GUICHEN. *La politique extérieure du Japon depuis quinze ans.* — G. TROUBETZKOÏ. *Les préliminaires de la Conférence de Londres* [d'après les Archives du ministère des Affaires étrangères à Saint-Pétersbourg et de l'ambassade de Russie à Constantinople. I. L'Europe et la Turquie en 1870. 1. Le *statu quo* en Orient reposant sur les bases du traité de Paris. Influence de la France à Constantinople, mais contradictions de sa politique : propagande catholique et nationalités, mais soutien de l'autorité du sultan ; velléités nationalistes, mais appui donné aux réformes qui fortifient le pouvoir central. C'est ce qui empêche l'influence française en Orient de résister à un revers de fortune. 2. Le rapprochement de la France et de la Russie vers 1870. L'ambassade de Fleury à Saint-Pétersbourg. Les entretiens de Fleury et de Gortchakoff sur le panslavisme. A Constantinople, notre ambassadeur Bourrée, rappelé à la veille de la guerre avec la Prusse, avait entretenu de bons rapports avec Ignatieff, mais jamais il n'y avait eu d'entente loyale avec la Russie sur le terrain de l'Orient. 3. La diplomatie autrichienne est conservatrice et se méfie du mouvement nationaliste dans les Balkans. Le fantôme du panslavisme et des convoitises russes hante ses diplomates. 4. L'espionnage en Turquie et la fabrique de documents dans un bureau du ministère des Affaires étrangères turc. 5. Ignatieff ambassadeur de Russie à Constantinople depuis 1864. 6. Les clauses du traité de Paris sur l'indépendance de l'empire ottoman et la neutralisation de la mer Noire. II. La guerre franco-allemande et l'Orient. 1. Après la déclaration de guerre, les sympathies de la Turquie vont à la France, mais elle désire observer une stricte neutralité. Les sympathies des Slaves et des Grecs semblent plutôt aller aux Prussiens. L'Angleterre (sir H. Elliot) et l'Autriche (le baron Prokesch) tâchent de faire partager à la Porte la crainte que la Russie ne profite aux dépens de la Turquie de la disparition momentanée de la France. Mobilisation partielle de l'armée turque. 2. Bismarck se sert de l'Orient comme d'un moyen pour s'amorcer le cabinet de Saint-Pétersbourg, mais sans compromettre dans ce jeu la liberté d'action de la Prusse. Avant même que la débâcle de la France soit décisive, les Turcs escomptent déjà le triomphe de l'Allemagne. Khalil Bey, nommé ambassadeur ottoman à Vienne, a le culte de la force et des sympathies prussiennes. 3. Après Sedan, le vizir Aalila-Pacha et le sultan se détournent de la France pour devenir tout à fait prussiens.]

N° 2. = J. MARTIN. *La préparation de l'Armada.* — BAGUENAULT DE PUCHESSE.

La duchesse de Dino [d'après les souvenirs de la duchesse de Dino publiés par la comtesse Jean de Castellane ; cf. la *Revue*, t. XIII, p. 372.] — M. A. DE PITTEURS. *Un ambassadeur d'Angleterre en France sous Elisabeth.* [Sir Francis Walsingham ; d'après le livre du docteur Stählin.] — P. COQUELLE. *La mission d'Alquier à Stockholm (1810-1811).* [I. Les instructions d'Alquier. Il est nommé un mois après la ratification du traité conclu avec la Suède le 6 janvier 1810. Ses instructions du 31 mars indiquent que la France ne songe pas à une alliance avec la Suède et lui prescrivent de veiller constamment à l'exécution du blocus continental. Alquier arrive à Stockholm le 17 septembre. II. Les premières difficultés. Elles se produisent à propos des infractions de la Suède au blocus continental. Les remontrances d'Alquier et les dépêches de Champagny des derniers jours d'octobre 1810. Arrivée de Bernadotte à Stockholm le 2 novembre 1810. III. Sur la sommation de Napoléon, la Suède déclare la guerre à l'Angleterre le 17 novembre. Mais le cabinet de Londres ne prend pas au sérieux la déclaration de guerre. Les intérêts de la noblesse et des marchands suédois les attachent à l'Angleterre. Zèle de Bernadotte pour la cause française, mais peu de ménagements de Napoléon à son égard. IV. Manque de tact et arrogance d'Alquier. Au contraire, Alexandre essaie de flatter le prince royal et, en décembre 1810, il lui envoie le colonel Tzernicheff en route pour Paris. Les économies et les scandales de la vie privée d'Alquier. Arrivée de Désirée Clary à Constantinople le 6 janvier 1811. V. Les intrigues russes. Renseignements envoyés par Alquier le 7 mars sur l'envoi d'un officier russe pour négocier en Angleterre. Les avances et les flatteries à Bernadotte du ministre russe en Suède, Suchtelen. La question de la Norwège est soulevée au début de février : la Suède arme 50.000 hommes, sollicite éventuellement l'alliance de la France contre la Russie, en échange de quelques facilités dans l'exécution du blocus et de la cession de la Norwège, le Danemark recevant comme compensation la Poméranie suédoise et une autre portion de l'Allemagne du Nord à trouver. Refus de l'Empereur de discuter les propositions de Bernadotte. VI. Bernadotte régent de Suède (17 mars 1811). Il est à ce moment plus que jamais porté vers la France. Cordialité de ses rapports avec Alquier. VII. Le 15 avril, les armements de la Russie déterminent Napoléon à faire sonder la Suède en vue d'une alliance. Joie du gouvernement suédois. Mais le 19 juillet, Napoléon change d'attitude et semble renoncer à l'alliance suédoise. VIII. La note française du 20 juillet contre l'attitude de la Suède dans le blocus continental, insultante et menaçante. Réplique du ministre suédois Engerström. IX. Un officier suédois, le général Tibell, est envoyé sur les côtes de Scanie et à Gothembourg pour y faire une enquête sur la contrebande. Il prétend avoir rencontré un camp de 2.000 Anglais protégé par plusieurs vaisseaux de guerre et toute une flotte de commerce. Alquier ajoute foi à cette histoire invraisemblable et en informe l'Empereur. Tibell, arrêté plus tard, avoue son imposture. Protestation d'Alquier contre la réponse d'Engerström. Le prince royal refuse de la reprendre et Alquier rompt toute relation avec le cabinet suédois (26 août). Aversion qu'il inspire à Stockholm, mais jusqu'au dernier moment, Bernadotte le ménage. X. Napoléon ne rappelle pas Alquier en le désavouant. Il hésite jusqu'au 14 octobre.

Alquier doit demander un congé et est nommé à Copenhague (5 novembre). M. C. suppose que Napoléon préféra combattre le tzar sans le secours de Bernadotte et que sa politique vis-à-vis de la Suède eût été différente, si un autre que Bernadotte eût été prince royal.] — G. Troubetzkoï. *Les préliminaires de la Conférence de Londres* [Suite. III. L'entretien académique du général Ignatieff. 1. Dès le début des hostilités, Ignatieff ne cesse d'insinuer à son gouvernement l'opportunité d'agir. Le 4/16 août, il sonde les dispositions du gouvernement turc et en retire l'impression que les négociations relatives à la révision du traité de Paris offriraient quelques chances de succès si elles étaient conduites avec prudence. 2. A Saint-Pétersbourg, l'empereur Alexandre est favorable à l'idée de la révision du traité de Paris et désire affermir sa solidarité avec les aspirations nationales, au moment où l'attitude prise par son gouvernement dans la guerre franco-allemande n'obtient pas les suffrages de l'opinion publique. Gortchakoff est disposé à s'associer aux vues de l'Empereur, bien qu'un peu jaloux de l'initiative prise par Ignatieff. Il envoie des instructions assez générales à Ignatieff en lui disant de faire part à Aali-Pacha de son désir de voir s'établir en Turquie une politique d'équité et de bienveillance à l'égard des chrétiens et l'abandon des défiances à l'égard des Russes. 3. L'entretien « académique » de l'ambassadeur de Russie avec le grand vizir ne reste pas longtemps inconnu du public. Inquiétudes du cabinet de Vienne, dont l'ambassadeur demande des explications à Aali-Pacha, qui le calme de son mieux. Gortchakoff, mécontent des indiscrétions de la presse autour du fameux entretien, essaie de s'en disculper. 4. L'incident de l'entretien académique semble clos, mais la réserve des agents russes à Constantinople tient les chancelleries en éveil.] — J. Ladreit de Lacharrière. *Un essai de pénétration pacifique en Algérie. Les négociations du général Clauzel avec le bey de Tunis (1830-1831)*. [Une lettre de Lesseps, consul à Tunis, suggère à Clauzel l'idée de substituer à notre ennemi, le bey de Constantine, un prince de la maison régnante de Tunisie, dont le chef Hussein est favorable à la France. Avec une mission tunisienne envoyée à Alger, Clauzel négocie les bases d'une convention (10 novembre) et l'arrangement avec Tunis est conclu le 18 décembre. Mais Soult, ministre de la guerre, n'est informé du traité que lorsqu'il est conclu (24 décembre). Le ministre des affaires étrangères, Sébastiani, averti quelque temps auparavant par Lesseps, est mécontent de ce que la convention ait été conclue à son insu. Le gouvernement décide que le traité sera considéré comme non avenu (30 janvier). Dans la province d'Oran, la situation s'aggrave. Les Marocains occupent Tlemcen. Clauzel envoie un ultimatum au sultan du Maroc, le sommant d'évacuer Tlemcen (mission Auvray). Mais Sébastiani obtient du roi la désapprobation de la mission Auvray. Clauzel songe alors à remplacer le bey d'Oran par un Tunisien. Le 24 janvier, un contingent de 200 Tunisiens arrive à Alger et, le 4 février, un décret de Clauzel nomme Ahmed, prince de la maison régnante de Tunis, à la place du bey d'Oran. Débarquement des Tunisiens à Oran le 9 février. Mais la situation de la province est si critique que leur chef, Keredin-Aga, demande à regagner Tunis. Clauzel lui adresse de sévères remontrances et lui conseille de s'adresser à son successeur Berthezène. Berthezène arrive à Alger le 21 février. Dans ses instructions, les négociations avec Tunis sont blâ-

mées, et Clauzel est censuré. Sébastiani d'ailleurs, pour mieux faire échouer les accords tunisiens, porte par les journaux à la connaissance de l'opinion publique le refus du roi de les sanctionner. Clauzel, d'Alger même, le 16 février, adresse à Casimir-Périer une protestation où il défend sa politique. Déception et chagrin de Lesseps de voir l'effondrement de la politique de Clauzel. A suivre.]

La Revue du mois. 1910.

10 Avril. = G. Lanson. *Le rôle de l'expérience dans la formation de la philosophie du XVIIIe siècle. L'éveil de la conscience sociale et les premières idées de réformes politiques.* [Suite d'un premier article paru dans le n° du 10 janvier sur *La transformation des idées morales et la naissance des morales rationnelles de 1680 à 1715*, dans lequel l'auteur s'est appliqué à montrer que, contrairement à l'opinion courante, la philosophie rationaliste française du XVIIIe siècle n'était pas une construction abstraite et *a priori*, mais avait dans l'expérience un sérieux fondement. Il montre ici de même quelles réalités historiques, dans les dernières années du XVIIe siècle et le début du XVIIIe, ont éveillé en France l'esprit de réformes politiques. Le *Détail de la France* de Boisguillebert (1695), le *Télémaque* de Fénelon (1699), la *Dîme royale* de Vauban (1707) marquent les étapes de ce mouvement. Une donnée de fait est à l'origine de ces ouvrages : la misère de la France à la fin du Grand Règne. On crut le despotisme monarchique responsable de cette misère. L'opposition au despotisme qui commence à se manifester ne résulte donc pas d'une conception abstraite des droits de l'homme, mais de la violation répétée de ces droits. Les guerres de conquête entreprises par Louis XIV amènent Fénelon à se demander si le roi a le droit de verser le sang de ses sujets, comme les ruines résultant de la révocation de l'Édit de Nantes font concevoir à Vauban le prix de la tolérance religieuse. Le principe de l'égalité se dégage, pour Boisguillebert, de la considération de l'inégale répartition des tailles. Ce n'est que plus tard qu'on en vint, pour mieux faire apparaître l'inégalité, à énoncer des principes généraux.] — E. Doublet. *La vie d'un professeur de mathématiques pendant la Révolution.* [D'après une note composée par le bisaïeul de l'auteur, Paucton, qui était répétiteur de mathématiques à Dôle en 1794. Ses appointements n'étaient que de 600 livres par an et le maître de pension voulait les lui payer en assignats, à une époque où ceux-ci n'avaient plus aucune valeur.]

Revue Historique. 1910.

Mars-Avril. = L. Febvre. *L'application du Concile de Trente et l'excommunication pour dettes en Franche-Comté.* [Les canons du concile de Trente ne furent publiés en Franche-Comté qu'en 1571, bien que dès 1565 l'archevêque de Besançon et le Parlement de Dôle aient été formellement invités à le faire. La personnalité même de l'archevêque est une des causes de ce retard : Claude de La Baume, archevêque à l'âge de sept ans, n'avait aucune vocation ecclésiastique et menait une existence toute mondaine. C'était le moment où, aux Pays-Bas, la noblesse commençait à s'agiter ; Claude se rangea, avec tous les grands seigneurs comtois, contre

Granvelle, du côté de Guillaume d'Orange, le plus puissant propriétaire de seigneuries de la Comté. Le bruit courait que Claude voulait séculariser son archevêché. Les choses prirent une autre tournure à l'avènement de Pie V, qui résolut de couper court au scandale et mit l'archevêque de Besançon en demeure de se soumettre ou de se démettre ; Claude se résigna à la soumission, reçut les ordres et vint à Rome où, pendant trois ans, on enquêta sur ses désordres passés. Il finit enfin par se tirer d'affaire, fut absous, consacré et renvoyé dans son diocèse ; mais il avait dû promettre d'y publier le concile. Néanmoins il y mit encore de la mauvaise volonté et il fallut, pour qu'il se décidât enfin, une injonction du duc d'Albe. Cette résistance venait de ce que la réception et la publication du concile de Trente, c'était la fin de l'officialité diocésaine et de sa pratique fondamentale, l'excommunication pour dettes. Dans le diocèse de Besançon, l'officialité avait conservé sur les laïcs une juridiction des plus étendues. L'official, indépendamment des causes spirituelles, connaissait d'une foule de litiges civils et de très nombreuses causes fiscales pour délits de toute espèce, l'homicide excepté. Les coutumax et délinquants rebelles étaient excommuniés ; cette pratique donnait lieu aux plus graves abus. Le concile de Trente interdit à tous les juges d'Église de prononcer l'excommunication toutes les fois que, de leur autorité propre, ils pourraient procéder à exécution réelle ou personnelle de leur décision. Au cas contraire, l'emploi de l'excommunication resterait licite, mais à condition qu'il s'agît de poursuites graves. Le Parlement de Dôle s'arma du texte conciliaire et obtint une déclaration royale qui laissait subsister le droit du juge ecclésiastique de prononcer des sentences en matière civile, mais qui réservait le soin de les mettre à exécution aux autorités laïques. A suivre.] — L. Batiffol. *Louis XIII et le duc de Luynes.* [Suite et fin. Luynes n'a utilisé son activité qu'à avancer sa propre fortune ; maître de l'affection du roi, son premier souci a été de ne la point perdre. Il a entassé des titres que ne justifiaient pas ses services ; il rêva d'être prince indépendant et de se constituer avec les Trois-Évêchés un royaume d'Austrasie. Il fut moins avide sur la question d'argent ; les pensions qu'il toucha n'eurent rien d'excessif ; d'autres en touchaient alors de plus considérables. Ce fut un parent modèle ; ses frères furent comblés d'honneurs et d'argent. Quand il eut réussi à se faire donner la connétablie, il crut qu'il était définitivement le maître, affecta des manières souveraines, agit comme s'il disposait de tout et traita le roi en quantité négligeable. Le mécontentement grandissait chaque jour ; il fut encore accru par l'échec du siège de Montauban. Louis XIII commençait à sentir la domination de Luynes et il était las des exigences de son favori. La disgrâce était imminente quand Luynes mourut ; le roi fit faire l'inventaire de ses biens et commencer des poursuites contre son secrétaire ; la famille du connétable dut quitter la Cour.] — E. Buron. *Un prophète de la Révolution américaine.* [Analyse d'un mémoire de Favier (manuscrit de la Bibliothèque nationale), écrit probablement en 1759 ou 1760, entre la prise de Québec et celle de Montréal, où il annonce que les colonies anglaises secoueront le joug de la métropole. Après avoir réfuté l'opinion de ceux qui pensent que la perte du Canada est une bonne affaire pour la France, il fait un tableau des ressources infinies que possède le continent américain. Les colonies anglaises produisent tout ce qui est

nécessaire à leur alimentation ; des manufactures commencent à s'y installer ; elles pourront bientôt se passer de la métropole ; comme le Canada ne les menace plus, elles n'ont plus besoin de sa protection et ne tarderont pas à se séparer d'elle quand elle voudra s'indemniser de ses dépenses en limitant leur commerce ou en se le réservant. Le mémoire est conduit avec une logique rigoureuse, mais Favier croit, à tort, que la révolte des colonies américaines entraînera la ruine radicale du commerce anglais.] — H. Sée. *La rédaction et la valeur historique des cahiers de paroisses pour les États généraux de 1789.* [M. Sée profite, pour examiner à nouveau cette question qui a mis aux prises récemment encore M. Onou et MM. Loutchisky et A. Wahl, des nombreuses publications de la Commission des documents économiques de la Révolution française. I. Dans quelles conditions les cahiers de paroisses ont-ils été rédigés ? Si la bourgeoisie a donné le branle, elle a été amenée par l'action du Tiers-état rural à élargir son programme. L'influence des modèles a été très réelle, mais même les cahiers en apparence les moins originaux contiennent des parties qui ne décèlent aucun emprunt et qui possèdent une véritable valeur. D'autre part, l'influence des présidents d'assemblées est incontestable ; mais souvent les paysans se sont regimbés, ont inscrit leurs doléances malgré l'officier seigneurial ou tenu une assemblée dissidente. Presque jamais le cahier modèle n'est accepté tel quel ; on ajoute, retouche, modifie. II. Quelle est la valeur des renseignements que les cahiers peuvent nous fournir sur la condition économique et sociale des campagnes en 1789 ? Chaque fois qu'on a pu contrôler les cahiers à l'aide d'autres documents contemporains, on a reconnu que les assertions qu'ils contenaient étaient presque toujours très exactes. Pour tout ce qui touche à la condition économique et sociale des campagnes, les cahiers sont très instructifs ; pour la connaissance du régime seigneurial, ils constituent la source la plus importante.] — G. Bourgin. *Santa-Rosa et la France, 1821-1822.* [Après l'échec de la révolution piémontaise, Santa-Rosa gagna la Suisse ; mais, bientôt contraint de la quitter, il vint se réfugier à Paris. La Congrégation était alors toute puissante ; la direction de la police était aux mains de deux de ses affiliés, Franchet-Desperey, directeur de la police générale, et Delavau, préfet de police. Santa-Rosa, pour lutter contre le découragement qui l'accablait en arrivant en France, entreprit de défendre contre les interprétations inexactes ou mensongères le mouvement auquel il avait pris part. Il fit paraître, à la fin de 1821, sa brochure *De la révolution piémontaise*, dont il donna une édition augmentée en 1822. Cet ouvrage fut attaqué par Alphonse de Beauchamp, qui fut probablement encouragé par le gouvernement français ; quant au gouvernement de Turin, il songea aussi à faire réfuter l'opuscule de Santa-Rosa, mais il se contenta de commander à un littérateur à tout faire, le baron de Lordoueix, un roman sur les événements, conforme aux bons principes : *Les séductions politiques* (1822). Santa-Rosa ne parut pas s'inquiéter de ces attaques ; sa brochure venait en effet de lui procurer une amitié précieuse, celle de Victor Cousin. A suivre.]

Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde. 1910.

Janvier-Février. = F. GÉBELIN. *Le gouvernement du maréchal de Matignon en Guyenne pendant les premières années du règne de Henri IV.* [Suite et à suivre. Autorité, puissance et composition du Parlement. Journées des 17, 18 et 19 août 1589; vains efforts de Matignon pour faire reconnaître Henri IV ; députation des jurats au roi ; affaire de la comptablie et des sceaux ; députation du Parlement au roi, annoncée le 31 mars 1590. Dans ces événements, trois dates à retenir : 19 août 1589, Matignon obtient du Parlement qu'il ne se déclare pas hostile au nouveau roi ; 17 décembre, il substitue les sceaux de Henri IV à ceux du défunt roi et force ainsi le consentement de la cour ; 2 janvier 1590, le Parlement décide l'envoi d'une députation à Henri IV.] — E. LABADIE. *La topographie de Bordeaux à travers les siècles.* [Suite et à suivre. Catalogue des vues et plans de la ville de Bordeaux, des XVIe et XVIIe siècles.]

Revue politique et parlementaire. 1910.

10 Mars. = P. DESCHANEL. *L'œuvre sociale de la Troisième République.* [Conférence]. — G. RENARD. *L'esprit de 1848.* [C'est un idéalisme à la fois religieux et social. Les hommes de 48 sont des hommes de foi, des croyants robustes et parfois mystiques, des chrétiens sentimentaux qui s'attachent à ce qu'il y a de tendre dans l'Évangile et voient dans Jésus l'apôtre du Peuple et de la Fraternité. Blanqui presque seul est irréligieux. D'autre part, les hommes de 48 ont la ferme volonté de travailler pour autrui, persuadés qu'ils sont de l'efficacité de l'action et de la possibilité d'une transformation rapide des intelligences et des mœurs par les institutions. Ils rêvent de paix universelle, d'entente et de collaboration amicales entre concitoyens, de réconciliation et d'harmonie entre les États. Les associations de toute espèce surgissent en tous lieux ; c'est alors qu'apparaissent les mots d'altruisme, de solidarité. Mais l'illusion ne devait pas être de longue durée et à l'esprit de 48 allait succéder un esprit sec, intéressé, positif et terre-à-terre.]

Revue socialiste.

Décembre 1909, janvier et février 1910. = M. ROUFF. *L'affaire des Trappistes de la forêt de Sénart.* [C'est un épisode de la lutte des marchands-jurés de Paris pour défendre leurs privilèges de fabrication et de vente contre les forains travaillant en dehors de leur corporation et installés hors de la ville. Les documents qui servent à cette étude sont conservés aux Archives nationales (F^{12} 1448). En 1783-84, les marchands et fabricants drapiers de Paris intentent un procès aux Trappistes de la forêt de Sénart pour obtenir que ces derniers se soumettent aux réglements corporatifs concernant l'embauchage des ouvriers, la fabrication et l'inspection, qu'ils soient assujettis à l'impôt et privés du droit de colporter leurs marchandises, dont la vente serait réservée à la corporation. Les ermites se défendent avec beaucoup d'habileté, puis, devant l'insistance des marchands, avec vivacité et même avec aigreur, présentant de front les arguments religieux avec les considérants écono-

miques et juridiques. Des deux côtés, les mémoires, répliques et observations se succèdent avec intensité, jusqu'au moment où le Comité du Commerce, saisi du différend, est appelé à les examiner (4 avril 1784). Le conflit se termine moitié à l'amiable, moitié par voie d'autorité. Les marchands avaient défendu la vieille organisation corporative, avec ses privilèges et ses prohibitions, mais les Trappistes, au lieu d'élargir le débat en le portant sur le terrain de la liberté de l'industrie, se bornèrent à prouver de leur mieux que rien, dans leur conduite, ne contrariait les réglements et statuts corporatifs.]

NOTES ET NOUVELLES

LA COMMUNICATION DES ARCHIVES JUDICIAIRES AUX HISTORIENS

A la séance de la Société d'histoire moderne du 5 juin, M. Frédéric-Simon a fait, au sujet des difficultés qu'éprouvent les historiens à consulter les documents d'ordre judiciaire dans les greffes des cours d'appel, une très intéressante communication, que nous reproduisons *in extenso* :

« Je ne vous apprendrai pas, Messieurs, de quelle utilité sont les documents judiciaires dans les recherches historiques. Certains greffes de cour d'appel renferment de veritables trésors. Une procédure complète constitue souvent la source de beaucoup la plus précieuse, lorsqu'on étudie telle émeute, tel mouvement populaire ou tel assassinat politique de la Révolution ou de la première moitié du XIXe siècle.

J'ai pu personnellement m'en rendre compte, ayant eu la bonne fortune de pouvoir examiner à Riom le dossier de l'affaire Guindon, qui contient, dans son ensemble, l'histoire de l'assassinat du maréchal Brune, et à Toulouse, la procédure Ramel, où sont condensées, en un millier de pages, toutes les poursuites qui ont suivi l'assasinat de ce général.

L'intérêt capital qu'offrent ces documents conduit tout naturellement à désirer que les historiens puissent en disposer librement — ne soyons pas trop exigeants — jusqu'en 1851, par exemple. C'est la date en effet jusqu'à laquelle certaines administrations pénitentiaires [1] consentent aujourd'hui à déposer dans les archives départementales leurs registres d'écrou. Les registres d'écrou ! Encore une source importante et qui, jusqu'à présent, demeurait étrangère aux chercheurs ! N'y trouve-t-on pas, en effet, aux périodes de crise, la preuve manifeste d'arrestations politiques ; ne peut-on pas y lire en toutes lettres les motifs arbitraires de ces arrestations et la durée des détentions subséquentes ; n'y relève-t-on pas la trace du sort réservé postérieurement à ces prisonniers exceptionnels ? Les registres d'écrou permettent d'établir le bilan d'un coup d'État, d'une insurrection ou, plus simplement, d'un changement de régime.

1851, n'est-ce pas également la date extrême jusqu'à laquelle les conseils de guerre, renonçant à invoquer le secret professionnel, ouvrent désormais leurs greffes aux historiens de probité et de moralité reconnues ?

---

1. C'est ainsi que le directeur des prisons de la circonscription pénitentiaire de Toulouse vient de déposer ses registres d'écrou aux archives de la Haute-Garonne.

Quand l'administration pénitentiaire, quand les conseils de guerre eux-mêmes, font preuve de libéralisme ; quand ces deux bastilles, jusqu'à présent inaccessibles, consentent bénévolement à se démanteler et à ouvrir leurs portes, ne peut-il pas sembler stupéfiant que les greffes des cours d'appel restent obstinément fermés pour nous, et que les procureurs généraux — ou du moins certains d'entre eux — se refusent à distinguer entre deux demandes de recherches : l'une portant sur un dossier contemporain, l'autre relative à une procédure révolutionnaire ?

Telle est pourtant la situation en présence de laquelle nous nous trouvons. Et laissez-moi, à ce propos, vous conter une petite histoire.

Voici bientôt quatre ans que je prépare une thèse sur la Terreur blanche. Depuis ce moment, au cours de nombreux voyages, je me suis livré à une enquête aussi complète que possible, dans les départements méridionaux. C'est pourquoi, lors d'un séjour à Nîmes, je m'adressai au procureur général et lui demandai l'autorisation de consulter au greffe de la cour les dossiers des affaires politiques plaidées à la suite des événements de 1815. Je savais que ces documents avaient été communiqués au moins deux fois dans le cours du siècle dernier : une première fois, avant 1846, à Du Mège, auteur d'une histoire générale du Languedoc ; une seconde à M. Ernest Daudet ou à ses représentants, aux environs de 1875. Je croyais donc être parfaitement en droit de réclamer ce que je ne considérais nullement comme une faveur. Néanmoins, le procureur général refusa d'accéder à ma demande, et ce pour deux motifs :

Tout d'abord, il invoqua l'article 56 du décret du 18 juin 1811, qui limite la communication de certaines pièces aux seules parties intéressées dans les différents procès. Ensuite — et c'était là la raison essentielle de son attitude — il m'objecta qu'il existait encore des descendants des familles incriminées ; que la publication de certains détails pourrait leur être fort désagréable et que, dans l'intérêt même de la tranquillité publique, il convenait de s'abstenir de semblables pratiques.

Je revenais précisément de Riom, où le procureur général m'avait réservé un tout autre accueil. J'en fis la remarque et m'étonnai naïvement que, selon les ressorts, il y eût deux façons de procéder. J'ajoutai que, si l'on réservait aujourd'hui la communication des procédures de 1815 aux seules parties intéressées, autant valait les détruire. Je me permis même d'observer qu'en 1845 et en 1875, à une époque où Du Mège et M. Ernest Daudet, l'un et l'autre parties désintéressées, avaient eu communication des procédures, les descendants des familles visées avaient été plus directement lésés qu'en 1907.

Rien n'y fit : M. le procureur général se contenta de répondre qu'il était maître chez lui, et que ses prédécesseurs et ses collègues avaient été, ou demeuraient libres d'agir à leur guise.

Je quittai le Gard, bien résolu à ne pas en rester là. C'est pourquoi je me fis inscrire au barreau de Paris, pensant que le procureur général de Nîmes serait moins intransigeant pour un membre du bâtiment judiciaire. Au mois de juillet dernier, excipant de mon titre d'avocat à la cour, je renouvelai ma demande antérieure. Le procureur de la République eut la grande amabilité de plaider ma cause. « Voilà qui est regrettable, lui répondit le procureur général ; il y a trois ans, un

« jeune homme m'a justement présenté la même requête ; j'ai été obligé de lui « répondre négativement ; cela constitue un précédent fâcheux. »

Toutes les explications furent inutiles. Je constituais, paraît-il, un précédent contre moi-même. Je n'avais rien à répondre, et partis de nouveau sans avoir pu compléter ma documentation. Mais l'histoire ne s'achève pas ainsi. J'avais songé tout d'abord à m'adresser au ministre de la justice ; on m'objecta que le garde des sceaux, avant de se prononcer, consulterait le procureur général sur l'opportunité de la communication. On aurait été menacé de tourner dans un cercle vicieux. A tout hasard, j'essayai donc de faire agir sur M. Dubouche, un ami commun. La personne qui voulut bien intervenir essuya un nouveau refus. Mais, cette fois, le procureur général prit la peine d'exposer longuement par écrit les motifs de son attitude. Et voilà comment je puis vous présenter l'arsenal de textes dont il tire la justification légale de son attitude.

« Nîmes, le 15 mars 1910.

« ...En réponse à votre lettre du 14 mars courant, par laquelle vous m'avez demandé pour Me Simon, avocat à la cour d'appel de Paris, l'autorisation « de « prendre connaissance des dosssiers des affaires politiques plaidées à la suite des « événements de 1815, et en particulier : 1° des documents se rapportant au mas- « sacre des volontaires royaux à Arpaillargues ; 2° des pièces ayant trait à l'attentat « contre le général Lagarde », j'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne me crois pas le droit de donner à Me Simon cette autorisation.

« En effet, l'article 56 du décret du 18 juin 1811 [1] portant : « En matière cor- « rectionnelle et de simple police, aucune expédition ou copie des pièces de la pro- « cédure ne pourra être délivrée aux parties sans une autorisation expresse de notre « procureur général. Mais il leur sera délivré, sur leur seule demande, expédition « de la plainte, de la dénonciation, des ordonnances et des jugements définitifs. « Toutes ces expéditions seront à leurs frais... », il s'ensuit que, pour les parties seulement, le procureur général peut autoriser la copie du dossier, et, cela va de soi, sa communication. Est-ce à dire cependant qu'en dehors des parties, personne ne puisse avoir communication des dossiers ? Non ! et ils pourront être communiqués, par exemple, au préfet, mais sur la demande par lui adressée à M. le ministre de l'intérieur, qui la transmettra à M. le garde des sceaux, de qui, seul, dépendra l'autorisation (Circulaire G. sc., 17 mars. Intérieur, 7 mars 1879).

« Il est vrai... que je raisonne ici d'après le texte de l'article 56 du décret de 1811, qui ne parle exclusivement que des procédures correctionnelles et de simple police. Mais, pour ne point s'occuper des procédures criminelles proprement dites, il ne leur en est pas moins applicable en pratique ; et il me semble en trouver la preuve dans la circulaire de M. le garde des sceaux, du 26 janvier 1909 [2] où nous lisons : « Je vous prie donc de veiller à ce que désormais, il ne soit délivré d'expé-

1. Ce décret est intitulé : « Décret contenant règlement pour l'administration de la justice en matière criminelle, de police correctionnelle et de simple police, et tarif général des frais ».

2. Cf. *Bulletin officiel du ministère de la justice*, 1909, p. 30.

« ditions, copies ou extraits des arrêts ou jugements portant condamnation en « matière criminelle ou correctionnelle qu'aux personnes qui ont été parties à l'ins- « tance. »

« En résumé, aux tiers pas d'expéditions, copies ou extraits, qui sont la synthèse ; à plus forte raison, à mon sens, pas de communication des procédures, qui sont l'analyse ; et c'est pourquoi j'ai le regret de ne pouvoir vous être agréable ainsi qu'à Me Simon, qu'il ne m'appartient pas d'autoriser à faire, au greffe de la cour, les recherches en question.

« Veuillez agréer, etc. ».

Nous en viendrons tout à l'heure à l'examen de cette lettre. Auparavant, laissez-moi vous donner la conclusion de l'aventure. J'ai eu le très grand plaisir de faire récemment la connaissance, à Nîmes, de M. Goubier, publiciste, qui s'intéresse précisément aux mêmes événements que moi. J'ai appris de sa bouche, non sans surprise, qu'ayant été conduit lui-même, il y a quelque cinq ans, à consulter au greffe les dossiers dont je sollicitais en vain la communication, il les avait trouvés dans un état lamentable et presque entièrement détruits. Des renseignements personnels me permettent d'affirmer qu'à l'heure actuelle est consommée la disparition des deux procédures particulièrement visées.

Vous voyez donc à quel point, Messieurs, je suis maintenant désintéressé ! Ce n'est plus ma cause que je plaide ; c'est celle de l'histoire et des historiens. Ne résulte-t-il pas, en effet, de ce qui précède, qu'il existe des textes, décrets ou circulaires, permettant à tout procureur général d'adopter légalement une attitude conforme à celle de M. Dubouche ? Les historiens, quelles que soient leur surface et leur moralité, sont soumis à l'omnipotence de ces hauts magistrats. Ils ont tout à attendre de leur bon vouloir. Pas de recours contre leur mauvaise volonté. Cette situation est-elle tolérable ? Est-il admissible, en se plaçant à un point de vue purement logique, qu'on puisse refuser, au nom des règles de la procédure, la communication de documents séculaires ? Que craint-on ? Passe encore s'il s'agissait d'affaires récentes et de demandeurs douteux. Mais quand il s'agit de procès vraiment historiques, quand le demandeur est de probité notoire, toute appréhension ne disparaît-elle pas ? Il y a là, nous semble-t-il, un abus qu'il faudrait faire disparaître au plus vite.

Si l'on n'avait à discuter que les textes invoqués par le procureur général de Nîmes, sans doute n'aurait-on pas grand mal à combattre son système. On pourrait signaler que l'article 56 du décret du 18 juin 1811 ne concerne nullement les procédures criminelles ; il serait facile, d'autre part, de montrer que la circulaire de M. Briand, en date du 26 janvier 1909 — circulaire dont M. Dubouche tire pour sa thèse un argument *a fortiori* — est absolument arbitraire. Il est inutile de rappeler ici les motifs bien connus qui ont conduit le chef actuel du cabinet à interdire aussi formellement la communication de tous les jugements rendus en matières criminelle et correctionnelle. Au reste, nous voulons croire que, le 26 janvier 1909, le garde des sceaux n'avait pas entrevu toutes les conséquences de sa circulaire ; il ne se doutait guère que certains procureurs généraux s'en autoriseraient pour refuser

la communication de documents capitaux à des historiens consciencieux ; avait-il seulement pensé que son application stricte rendrait impossible la publication des recueils de jurisprudence ? Dalloz et Sirey n'auraient plus qu'à fermer leurs portes, et le monde judiciaire tout entier pourrait, sans tarder, prendre le deuil !

Mais l'argumentation de M. Dubouche serait-elle entièrement ruinée, que le problème n'en resterait pas moins posé. En effet, le procureur général de Nîmes n'a pas cité tous les textes qui militaient en faveur de la non-communication [1] ; en outre, il a négligé d'invoquer la responsabilité pénale des greffiers. Toutefois, selon nous, la question est plus élevée : elle réside tout entière dans le conflit qu'elle fait naître, entre l'intérêt de la science d'une part, celui des condamnés et de leurs descendants de l'autre.

La loi du 5 août 1899, sur le casier judiciaire et la réhabilitation de droit, a prouvé que le législateur tendait de plus en plus à restreindre le caractère public de la condamnation. « Comment, lit-on dans la circulaire du 26 janvier 1909, comment, alors que l'article 6 de la loi du 5 août 1899 dispose que l'extrait du casier judiciaire, dit bulletin n° 3, peut être réclamé uniquement par la personne qu'il concerne et qu'il ne doit être délivré à un tiers en aucun cas, les tiers auraient-ils le droit de se faire délivrer, non plus seulement un simple certificat attestant l'existence de condamnations, mais le texte *in extenso* des arrêts et jugements de condamnation ? Comment, alors que des condamnations cessent d'être inscrites au bulletin n° 3, d'après l'article 8 de la loi du 5 août 1899, et sont même effacées par la réhabilitation de droit, suivant l'article 10, à l'expiration de certains délais, serait-il loisible à des tiers d'obtenir connaissance de ces condamnations par la délivrance d'expéditions des jugements ou arrêts qui les ont prononcées ? Si de tels errements devaient être admis, l'œuvre de la loi du 5 août 1899 ne serait qu'un non sens. »

On comprend que, devant un langage aussi précis, un procureur général hésite à laisser consulter au greffe de la cour, non seulement le texte d'un jugement, mais encore les différentes pièces de la procédure, dont ce jugement est l'aboutissant. Toutefois une question se pose : la loi du 5 août 1899 et les commentaires insérés dans la circulaire de janvier 1909 doivent-ils avoir pour conséquence d'élever un mur infranchissable entre les documents judiciaires, quelle que soit leur date, et les historiens, dignes de ce nom ?

Évidemment on ne trouve rien dans ces textes pour en limiter le rayonnement ; on pourrait donc admettre à la rigueur que ce souci de réhabilitation dût s'étendre jusqu'à la centième génération. Mais existe-t-il un seul exemple d'une semblable rétroactivité ? La circulaire du 26 janvier 1909, elle-même, reconnaît qu'elle veut remédier à un état de choses existant depuis près d'un siècle [2]. Les magistrats de

---

1. L'article 358 du Code d'instruction criminelle, par exemple.

2. « Mon attention a été appelée sur les abus auxquels donne lieu l'usage, qui s'est établi dans beaucoup de greffes, de délivrer à tous venants des expéditions d'arrêts ou jugements rendus en matière criminelle ou correctionnelle. Cette pratique se recommande d'instructions particulières, qui, à propos de diverses espèces, ont été données par certains de mes prédécesseurs, et, notamment, d'une dépêche du 20 août 1827... »

1910 ne peuvent-ils pas, sans quelque exagération, se montrer plus soucieux de la réputation des individus condamnés en 1815, que ceux de 1815 eux-mêmes ?

Tout à l'heure, le procureur général de Nîmes s'opposait à toute communication. Or en 1816, pour prendre un exemple précis, le *Journal du Gard* consacrait presque entièrement trois numéros consécutifs au compte rendu du procès des assassins d'Arpaillargues. Le premier de ces articles reproduisait *in extenso* l'acte d'accusation avec les noms des prévenus en toutes lettres. L'acte d'accusation n'est-il pas en quelque sorte le résumé de la procédure ; n'en constate-t-il pas les résultats ; n'en tire-t-il pas, en somme, les conclusions ? Donc en 1816, la plus grande publicité, celle de la presse, a été donnée à cette affaire. Dans toute l'étendue du département du Gard, on a pu lire la liste des coupables, agrémentée de l'énumération de leurs crimes, et prendre connaissance de leurs condamnations. Personne n'y a trouvé à redire ; la censure n'est pas intervenue. Dès lors, la rigueur un peu tardive du procureur général actuel ne paraît-elle pas excessive ?

C'est ce qu'ont pensé quelques magistrats, plus soucieux de l'esprit que de la lettre des textes. Légalement parlant, les procureurs généraux de Riom et de Toulouse sont peut-être fautifs ; mais logiquement, on ne peut que les approuver, et nous serions mal fondés à nous plaindre de les avoir trouvés plus conciliants que leur collègue de Nîmes.

Passé des délais convenables, la révélation de certaines vérités paraît ne plus devoir nuire à personne. D'ailleurs, l'article 34 de la loi du 29 juillet 1881 est là pour protéger au besoin la mémoire des morts et la considération des héritiers vivants. C'est ce qu'ont bien compris maintenant les administrations jusqu'ici les plus fermées. Aujourd'hui, par exemple, les différents ministères ont, ou bien versé leur fonds aux Archives nationales, ou mis leurs documents, dans une certaine mesure, à la disposition des chercheurs. Pourquoi les greffes n'en feraient-ils pas autant ?

Il y a un an environ, une circulaire envoyée par le garde des sceaux aux procureurs généraux leur prescrivait de mettre les archivistes départementaux en relation avec les greffiers, et de faciliter, dans la mesure du possible, le transfert aux archives départementales des rapports politiques des procureurs généraux, antérieurs à 1855. Cette circulaire constitue un précédent utile, et dont on devrait se servir, le jour où l'on voudrait obtenir le versement dans les dépôts publics, des dossiers judiciaires remontant à une certaine antiquité.

Pour le moment, ce serait peut-être trop demander ; ne soyons pas si exigeants. Il suffirait de solliciter de la bienveillance du ministre de la justice une circulaire interprétative de la loi de 1899 ; elle en limiterait la portée, et inclinerait les procureurs généraux à l'examen bienveillant des demandes de recherches. Ainsi obtiendrait-on un statut, provisoire sans doute, mais qui nous mettrait pourtant en droit d'attendre un traitement identique sur toute l'étendue du territoire. C'est là un minimum qui ne semble pas bien difficile à atteindre.

Pierre Frédéric-Simon.

A la suite de cette communication, une discussion s'est engagée qui a porté successivement sur la conservation matérielle des archives de greffes, si mal installées

et dont on a montré, par des faits, les dilapidations, la nécessité de leur inspection ; puis sur les décisions contradictoires des procureurs généraux, refusant dans telle cour, accordant dans telle autre, les communications à des historiens. En conclusion, une commission a été nommée, composée de MM. Anchel, C. Bloch, Frédéric-Simon, A. Mathiez et Seligman, chargée de rédiger un rapport et des vœux conformes aux décisions de la Société, sur la conservation et la communication des Archives judiciaires, qui puissent être transmis au ministère de la justice.

— Prix décernés par les Académies, en 1910, à des ouvrages d'histoire moderne :

Académie française. — Le premier prix Gobert (9.000 fr.) a été décerné à M. Christian Pfister pour son *Histoire de Nancy* ; le second prix (1.000 fr.), à M. Dahlgren pour son ouvrage : *Les relations commerciales et maritimes entre la France et les côtes de l'Océan Pacifique, XVIIIe siècle*, tome Ier.

Le prix Thérouanne a été réparti ainsi qu'il suit : 1.000 fr. à M. A. Le Moy, *Le Parlement de Bretagne et le pouvoir royal au XVIIIe siècle ;* 1.000 fr. à M. Maurice Sautai, *Les milices provinciales sous Louvois et Barbezieux ;* 500 fr. à M. Henry Bourdeau, *Les armées du Rhin au début du Directoire ;* 500 fr. à M. H. Couturier, *La préparation des États généraux de 1789 en Poitou ;* 500 fr. à M. P. Cultru, *Histoire de la Cochinchine française, des origines à 1883 ;* et 500 fr. à M. A. Kleinclausz, *Histoire de Bourgogne.*

Le prix Thiers a été partagé ainsi : 1.000 fr. à M. Maurice Lange, *La Bruyère critique des conditions et des institutions sociales ;* 800 fr. à M. L. Hennequin, *La campagne de 1794 entre Rhin et Moselle* ; 500 fr. à M. Ch. de Coynart, *Les Guérin de Tencin, 1520-1758* ; et 500 fr. à M. Gustave Rudler, *La jeunesse de Benjamin Constant, 1767-1794.*

Le prix Bordin a été partagé ainsi : deux prix de 1.000 fr. à MM. Charles Drouhet, *Le poète François Mainard, 1583-1646*, et Gabriel Maugain, *Étude sur l'évolution intellectuelle de l'Italie de 1657 à 1750* ; deux prix de 500 fr. à MM. Joseph Dedieu, *Montesquieu et la tradition politique anglaise en France*, et F. Vézinet, *Molière, Florian et la littérature espagnole.*

Sur le prix Marcelin-Guérin, 1.000 fr. ont été attribués à M. Joseph Vianney, *Le Pétrarquisme en France au XVIe siècle*, et cinq prix de 500 fr. à MM. Joseph Ageorges, *L'enclos de George Sand* ; E. Gérard-Gailly, *Bussy-Rabutin, sa vie, ses œuvres et ses amies* ; Mathieu Augé-Chiquet, *La vie, les idées et l'œuvre de Jean-Antoine de Baïf* ; Pierre-Maurice Masson, *Une vie de femme au XVIIIe siècle : Mme de Tencin, 1682-1749*, et Charles de Moüy, *Souvenirs et causeries d'un diplomate.*

Sur le prix Charles Blanc : 1.000 fr. à M. Urbain Mangin, *Benozzo Gozzoli* ; 700 fr. à M. F.-L. Bruel, *Inventaire de la collection de Vinck*, t. Ier ; 700 fr. à M. de Savigny de Moncorps, *Les almanachs illustrés du XVIIIe siècle.*

Sur la fondation Montyon, les récompenses suivantes ont été décernées : 1.200 fr. à M. Louis Guimbaud, *Auget de Montyon, 1733-1810* ; 1.000 fr. à M. Calmon-Maison, *L'amiral d'Estaing, 1729-1794* ; 1.000 fr. à M. l'abbé Reure, *La vie et les œuvres d'Honoré d'Urfé* ; des prix de 500 fr. à MM. Moïse Cagnac, *Fénelon* ; Georges Delahache, *La carte au liseré vert* ; Samuel Rocheblave, *Agrippa d'Aubigné.*

Sur le prix Saintour, M. Frédéric Lachèvre a reçu 1.000 fr. pour son ouvrage *Le procès du poète Théophile de Viau (1625)*, et M. H. Vaganay, 500 fr. pour son édition des *Amours* de Ronsard.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Le prix Prost (1.200 fr.) a été partagé entre MM. L. Davillé, *Les prétentions de Charles III, duc de Lorraine, à la couronne de France*, et les deux revues *Le pays lorrain* et *l'Austrasie*.

Sur le prix Fould, M. Gaston Migeon a obtenu 500 fr. pour son livre *Les arts du tissu*.

Sur le prix Delalande-Guérineau, 500 fr. ont été attribués à M. René Sturel pour son livre sur *Jacques Amyot*.

Au concours des antiquités de la France, la 1re médaille a été donnée à M. l'abbé Jules Chevalier, *Histoire de Die*; la 2e à M. Henri Courteault, *Histoire du Bourg-Saint-Andéol*; des mentions ont été décernées à MM. Fleury-Vindry, *Répertoire des parlementaires français au XVIe siècle* (tome Ier); l'abbé Chaillan, *Travaux sur la ville, le château et le canton de Gardanne*; le comte de Loisne, *Dictionnaire topographique du Pas-de-Calais*.

Académie des Sciences morales et politiques. — Le prix Drouyn de Lhuys a été partagé entre MM. le commandant Weil, *Les dernières années du règne de Murat* (2.000 fr.), et Charles Dupuis, *Le principe d'équilibre et le concert européen* (1.000 fr.).

Sur le prix Paul-Michel Perret, 500 fr. ont été donnés à M. Ernest Lemonon, *L'Europe et la politique britannique*, et une mention honorable à M. l'abbé Prévost, *Histoire du diocèse de Troyes pendant la Révolution*.

Le prix Gegner (3.000 fr.) a été décerné à M. François Pillon pour sa publication *L'année philosophique*.

— Académie des Sciences morales et politiques :

9 Avril : M. A. Chuquet fait une lecture sur la jeunesse de Buzot et ses relations avec Mme Roland. M. H. Welschinger ajoute quelques remarques sur les lettres écrites par Mme Roland à Buzot.

30 Avril : M. C. Colson est élu membre titulaire de la section d'économie politique, en remplacement de M. Émile Cheysson.

7 Mai : M. F. Rocquain présente et commente le tome X et dernier des *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par le comte G. Baguenault de Puchesse.

14 Mai : M. A. Chuquet continue la lecture d'une étude sur « l'armée de Sambre-et-Meuse en 1796 dans la Franconie », d'après les mémoires d'un contemporain, l'Allemand Soden.

21 Mai : M. Boutroux, président, annonce que les fils de M. Ernest Naville, de Genève, récemment décédé, offrent à l'Académie des manuscrits de Maine de Biran. — M. G. Compayré donne lecture de la notice qu'il a consacrée à la vie et aux travaux de M. Guillot, son prédécesseur dans la section de morale.

28 Mai : M. A. Chuquet termine la lecture de son mémoire sur l'armée de Sambre-et-Meuse en Franconie.

4 Juin : M. Henri Welschinger donne lecture de la préface de son livre, qui

doit bientôt paraître, sur les causes et les responsabilités de la guerre de 1870. Archiviste de l'Assemblée nationale, puis du Sénat, ses fonctions lui ont permis d'utiliser des documents inédits et pleins d'intérêt.

— Académie des Inscriptions et Belles-Lettres :

8 Avril : M. L. Dimier décrit un recueil de crayons du XVIe siècle qu'il vient de retrouver en Angleterre, volume qui appartint au XVIIIe siècle au célèbre Mariette, puis à Horace Walpole. Plusieurs légendes inscrites sur les portraits semblent de la main de Brantôme.

6 Mai : M. Léopold Delisle annonce qu'il a trouvé parmi les manuscrits du British Museum une troisième réplique du célèbre manuscrit des Heures d'Anne de Bretagne, dont l'original est conservé à la Bibliothèque nationale.

— Le 48e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'est ouvert à la Sorbonne le 29 mars, la séance solennelle de clôture a eu lieu le 2 avril. Nous donnons, d'après le *Journal officiel*, la liste des mémoires intéressant l'histoire moderne présentés aux séances des diverses sections.

Section d'histoire : M. *Ballu* donne lecture d'un mémoire relatif aux mesures prises sous l'Ancien régime pour assurer la publicité des actes notariés, par l'insinuation et le contrôle. — M. *Bazeille* étudie le cahier paroissial de Saint-Léger-sur-Sarthe, de 1583 à 1647, et signale l'intérêt des documents qui sont contenus dans ce registre ; le même auteur lit une notice sur l'abbé Estienne Le Clerc, curé de Bures (Orne), de 1783 à 1791. — *Lt Binet*. L'administration militaire des États de Bretagne pendant le XVIIIe siècle. — *Blossier*. Les arrêtés pris en frimaire an II par le Comité central de surveillance de Loir-et-Cher contre le clergé constitutionnel et le culte catholique. — *P. Caraman*. La disette des grains et les émeutes populaires en 1773 dans la généralité de Bordeaux. — *G. Doublet*. La bibliothèque d'un évêque de Grasse en 1675 (Louis de Bernage, évêque de Grasse de 1653 à 1675). — *J. Durieux*. Fénelon et la misère dans le Cambrésis en 1709. — *P. Feuillâtre*. Un projet d'alliance monarchique sous la Terreur, étude sur les négociations menées entre la France et la Suède de 1792 à 1794 pour essayer de conclure un traité d'alliance défensive. — *G. Gauthier*. Les enrôlements volontaires à Nevers pendant la Révolution. — *De Gérin-Ricard*. Étude sur la thèse de licence en droit soutenue devant l'Université d'Aix, en 1747, par Lazare de Gérin-Ricard (1723-1794). — *Mlle L. Guiraud*. Julius Pacius en Languedoc de 1597 à 1616 ; l'enseignement de cet humaniste au collège de Nîmes, puis à la Faculté de droit de Montpellier. — *G. Hubert*. L'organisation et le fonctionnement d'une assemblée municipale établie conformément à l'édit de juin 1787 à Plessis-Cacheleux, district de Noyon (Oise). — *Le Grin*. Les prisonniers politiques au Mont Saint-Michel au XVIIIe siècle. — *Lt Lestoile* et *Cne Desfat*. Les bataillons de volontaires nationaux du département de l'Ariège. — *Loir*. Les obituaires de l'église de Laberlière (Oise) du XVIIIe siècle. — *E. Maury*. Un manuscrit inédit sur l'abbaye de Clairvaux au XVIIIe siècle (état des revenus en 1776) et Documents extraits des registres paroissiaux de Champignol (Aube), de 1704 à 1712. — *L. Morin*. Livres liturgiques et livres d'églises

imprimés à Troyes pour d'autres diocèses au XVIIe siècle ; Pierre Pithon et les origines de l'imprimerie à Troyes au XVIe siècle. — *Pasquier*. La célébration officielle des fêtes décadaires à Toulouse à la fin du Directoire. — *J. Soyer*. Les députés du Tiers représentant la ville et le bailliage d'Orléans aux États généraux de Blois en 1588. — *E. Veuclin*. Notes sur l'administration temporelle des paroisses sous l'Ancien régime en Normandie.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE : *Abbé Anthiaume*. L'enseignement de la science nautique au Havre-de-Grâce pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles (à l'École royale d'hydrographie fondée en 1666). — *H. Barré*. Impressions allemandes sur une grande ville de France (Marseille jugée par des voyageurs allemands au début du XIXe siècle). — *Ph. Barrey*. L'École royale de marine du Havre (1773-1775) et Les Conférences coloniales (1775-1776), correspondance de J. F. Begouen, député du commerce du Havre. — *E. Belloc*. Les frontières géographiques et politiques du Val d'Aran. — *P. Buffault*. Les forêts et pâturages du mandement de Guillestre (Hautes-Alpes). — *H. Cordier*. Les relations de la France avec les îles L'ieou N'ieou, possession japonaise, en 1844 et 1855. — *L. David*. Notice géographique et historique sur le département de la Vendée. — *J. Marsan*. Un marin français du XVIIIe siècle, Louis Lefort. — *Aug. Pawlowsky*. Les évolutions du littoral de l'île d'Yeu. — *E. Vaillant*. Étude historique, archéologique et scientifique sur l'arrondissement de Pont-Audemer (Eure).

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES : *Abbé L. Blazy*. Les débuts de l'enseignement secondaire en Ariège, sous le Consulat et l'Empire. — *P. Boyé*. Les poudres et salpêtres en Lorraine au XVIIIe siècle. — *P. Delautel*. L'introduction au XIXe siècle de la machine à fouler à Reims et du métier à tisser. — *G. Fleury*. L'instruction publique à la fin du XVIIIe siècle dans l'ancien district de Mamers (de la Révolution à l'Empire). — *G. Hubert*. La vente des biens nationaux dans le canton de Lassigny (district de Noyon, Oise). — *A. Le Grin*. Étude du mémoire d'Alexis de Tocqueville sur le paupérisme. — *Al. Nicolaï*. Notes sur la vie et le coût des subsistances à Bordeaux et en Guyenne au cours du XVIIIe siècle (prix du pain, de la viande et du vin de 1700 à 1800).

SECTION D'ARCHÉOLOGIE : *J. Béranger*. Étude sur le monnayage mécanique, dit « au moulin », établi dans les ateliers de Troyes, Tours, Compiègne, Châlons et Lyon au cours du XVIe siècle. — *P. Coquelle*. Étude sur les œuvres de sculpture conservées dans des églises de Seine-et-Oise, qui doivent être publiées bientôt dans un album par la Commission des antiquités de ce département. — *L. Coutil* et *de Vesly*. Étude sur un buste de marbre trouvé à Rouen en 1908 (le premier le déclare de travail romain, le second œuvre de la Renaissance). — *R. Roger*. Étude sur des pièces d'orfèvrerie (reliures et tableaux d'autel) données au XVIIIe siècle par l'évêque de Verthamon à la cathédrale de Pamiers.

— Société d'histoire moderne :

A la suite de l'élection du Conseil de la Société, composé de MM. C. Bloch, G. Bourgin, G. Brière, L. Cahen, G. Lanson, P. Mantoux, P. Marcel, P. Muret, Ch. Seignobos, E. Seligman, le bureau de la Société pour l'année 1910 a été ainsi

constitué : M. G. Brière, président ; M. G. Lanson, vice-président ; M. L. Cahen, secrétaire-général ; M. G. Bourgin, secrétaire ; M. C. Bloch, trésorier.

A la séance du 1er mai, M. Grunebaum-Ballin a exposé un projet de création d'une « Bibliothèque relative à l'histoire de l'influence française à l'étranger » ; ce projet a été discuté, et une commission nommée pour diriger une enquête bibliographique sur la question. M. P. Raphaël a donné lecture d'un document sur l'état de la préfecture de Versailles après l'occupation allemande. Le 5 juin, M. Frédéric-Simon a donné lecture d'une étude sur « la communication des archives judiciaires aux historiens », que nous publions d'autre part ; cette lecture a été suivie d'une discussion, puis M. Léon Cahen a présenté l'analyse d'un manuscrit inédit de Condorcet conservé à la Bibliothèque nationale.

— Société des Antiquaires de France. A la séance du 6 avril, M. E. Chénon communique une poésie relative au Cal de Richelieu, insérée par un curé du Bas-Berry, à la mort du ministre, sur les registres de sa paroisse. Le 18 mai, M. P. Vitry présente les photographies de sculptures religieuses du XVIe siècle conservées dans des églises du Roumois.

— Société de l'histoire de l'art français. La séance tenue le 8 avril a été occupée entièrement par la lecture d'un mémoire de M. Paul Alfassa sur « l'Enseigne de Gersaint par Watteau », dans lequel est clairement exposée la controverse artistique récemment soulevée autour de l'œuvre fameuse conservée à Berlin. A la séance du mois de mai, M. Ch. Saunier a étudié la vie d'un artiste amateur, ami de Delacroix, « Monsieur Auguste », et M. G. Brière a présenté la photographie d'une maquette de tombeau attribuée à Pigalle, conservée au Musée de l'armée. Le 3 juin, M. G. Migeon a fait connaître un beau fragment de sculpture de l'école de Jean Goujon, provenant du château d'Écouen ; M. P. Vitry a parlé de la destruction récente d'une statue de Saint Jean-Baptiste par Houdon à Rome ; M. H. Stein a étudié à l'aide de documents inédits les travaux de Pajou à la Fontaine des Innocents.

A la suite du renouvellement annuel du bureau, M. Henry Marcel remplace M. H. Lemonnier à la présidence et M. Maurice Tourneux devient vice-président de la Société.

— La 34e session de la Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements s'est tenue à l'École des Beaux-Arts, à Paris, du 29 mars au 1er avril. Voici la liste des communications lues aux séances.

Abbé Bossebœuf. Étude sur les décorations artistiques qui furent faites à l'occasion de l'entrée solennelle de la reine Éléonore d'Autriche, à Amboise, en septembre 1530. — *Bouillon-Landais*. Alfred Casile, peintre marseillais (1848-1909). — *Abbé Brune*. Les œuvres d'art de l'église de Sirod (Jura). — *L. Charvet*. Le sculpteur lyonnais J.-B. Wietty (né en 1787 à Amplepuis). — *E. Delignières*. Le peintre et dessinateur Gaspard Duché de Vancy (XVIIIe siècle). — *Baron Guillibert*. Trois portraits par Hyacinthe Rigaud (à Aix, ceux des magistrats Cardin Le Bret, Jean-Baptiste d'Ille et Gaspard de Gueidan). — *A. Jacquot*. Essai de répertoire des

artistes lorrains. Les facteurs d'orgues (du XVe au XVIIIe siècle). — *Martin* et *Jeanton*. Les pierres tombales circulaires et ovales de la Bourgogne. — *De Montégut*. Portrait d'André de Nesmond, premier Président du Parlement de Bordeaux (peint en 1601). — *L. Morin*. L'émigration du peintre Paillot de Montabert et bibliographie de ses œuvres. — *L. Plancouard*. Un monument funéraire du XVIe siècle provenant de l'ancien cimetière de Cormeilles. — *G. Varenne*. Les origines de la manufacture de tapisseries de Beauvais. La gestion du premier directeur Louis Hinart (1664-1684). — *E. Veuclin*. Notes inédites sur André Danican, dit Philidor (père du célèbre musicien).

— Le 27 avril 1910, M. Albert Cans, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur agrégé au lycée de Reims, a soutenu en Sorbonne, devant un jury composé de MM. A. Aulard, E. Bourgeois, Debidour, Denis, Rébelliau et Seignobos, ses thèses pour le doctorat ès lettres.

M. Cans a d'abord exposé le sujet de sa thèse complémentaire, qui traitait de *la contribution du clergé de France* à l'impôt pendant la seconde moitié du règne de Louis XIV (1689-1715). Il constate que, durant cette période, par suite des deux guerres, de la Ligue d'Augsbourg et de la Succession d'Espagne, le clergé fut amené à contribuer beaucoup plus fortement que dans les années précédentes aux charges de l'impôt.

M. Rébelliau, qui a examiné l'ouvrage en manuscrit, remercie l'auteur d'avoir tenu compte des observations qu'il lui avait présentées et accordé une plus grande place à l'exposé du côté diplomatique et romain de la question. Il approuve le plan chronologique suivi par lui et le félicite de l'aisance avec laquelle il s'y est d'un bout à l'autre conformé. Il regrette cependant qu'il se soit montré parfois un peu trop sobre dans l'indication de ses références et s'étonne qu'il n'ait pas cru devoir étendre sa documentation aux Archives départementales. — M. Cans répond que, s'il s'est contenté de consulter uniquement les documents conservés à Paris, c'est qu'il lui a paru que l'histoire des opérations financières du clergé pendant la période qu'il étudie dans les provinces n'est que l'exacte répétition de ce qui se passait dans la généralité de Paris et ne lui a pas semblé offrir d'intérêt particulier.

M. Denis loue la clarté et la solidité de l'exposition, à laquelle il reproche toutefois, comme M. Rébelliau, d'être un peu trop brève. Il lui paraît que l'histoire financière du clergé peut s'expliquer dans une assez large mesure par son histoire religieuse, et que M. Cans a un peu exagéré en établissant entre elles deux une séparation complète.

M. Seignobos trouve que le livre de M. Cans est un bon travail, consciencieux et critique, élégant même, quoique d'une élégance un peu sévère et qu'il aurait quelquefois souhaité de voir rendue plus vivante par un plus grand nombre d'extraits de documents. L'auteur aurait dû en outre insister, au début de son travail, sur le sens de l'expression « clergé de France », et montrer avec plus de détails comment elle s'opposait d'une façon très précise à celle de « clergé étranger ».

M. Cans expose ensuite sommairement le sujet de sa thèse principale : *L'organisation financière du clergé de France à l'époque de Louis XIV*. M. Debidour, qui a lu

la thèse en manuscrit, félicite l'auteur d'avoir choisi un sujet neuf et de l'avoir traité avec précision et compétence. Il regrette cependant, comme l'avait fait M. Seignobos, qu'on n'y rencontre pas non plus une définition détaillée de ce qu'était le clergé de France. Il reproche ensuite à l'auteur de n'avoir pas donné un aperçu des revenus du clergé et d'avoir négligé de parler de certains droits dont la place lui semble indiquée dans un livre traitant des rapports financiers du clergé et de l'État, comme du droit qu'avait le roi de distribuer les bénéfices, de surveiller et de contrôler la comptabilité des fabriques, ainsi que du droit de régale. — M. Cans répond que ce qu'il a voulu traiter, c'est uniquement l'organisation administrative du clergé dans les Assemblées et que dans ce cadre ne pouvait rentrer l'étude des différents droits dont parle M. Debidour. Au sujet de la régale, il fait observer notamment que, le roi ayant renoncé à bénéficier en fait des avantages pécuniaires qu'elle lui concédait à partir de 1640, c'est une question qui ne relève plus, à l'époque qu'il étudie, du domaine financier.

M. Bourgeois félicite vivement l'auteur d'avoir appliqué la même rigueur de méthode qui a déjà donné tant de résultats pour l'étude des institutions du Moyen-âge, à celle, généralement négligée, des institutions du XVIIe siècle. Il trouve cependant comme ses collègues que certaines parties de l'ouvrage pèchent un peu par excès de sobriété. Il estime en outre, comme M. Denis, que le souci de M. Cans de laisser complètement de côté l'étude des choses religieuses et dogmatiques l'a conduit quelquefois à négliger certaines sources intéressantes, telles que les Mémoires du janséniste Godefroy Hermant, récemment publiés par M. A. Gazier, et dans lesquels il aurait trouvé d'assez nombreux renseignements. Le point de vue auquel il s'est placé a cependant le grand intérêt de mettre bien en lumière ce fait, que ce n'est pas seulement, comme on l'a dit, pour obtenir des mesures de rigueur contre les protestants et les jansénistes que le clergé s'est déterminé à participer d'une façon régulière aux charges de l'impôt, mais aussi par suite de la crainte que le roi ne prenne ses biens.

M. Aulard loue l'auteur d'avoir apporté sur ces matières financières, difficiles et peu étudiées, un livre neuf et clair qu'on peut considérer comme un excellent manuel, au meilleur sens du mot, d'institutions ecclésiastiques. Il reconnaît qu'il était particulièrement difficile de limiter le sujet et que, quel que fût le plan adopté par lui, ce plan l'exposait presque fatalement au reproche d'avoir laissé certaines questions importantes de côté. Tout en demeurant dans les limites qu'il s'était tracées, il aurait dû cependant parler brièvement des revenus du clergé et donner un aperçu, pour servir de comparaison, de la contribution financière du clergé étranger et de son organisation. — M. Cans répond que toute appréciation un peu précise des revenus du clergé lui a paru impossible et que c'est la raison pour laquelle il s'est abstenu d'en parler. — M. Aulard est également de cet avis, mais trouve qu'il eût été bon d'insister sur cette ignorance. Il partage l'opinion de M. Rébelliau au sujet des références, qui gagneraient quelquefois à être un peu plus nombreuses ou développées, mais déclare toutefois que les vérifications qu'il a faites lui ont permis de constater qu'elles étaient toujours très exactes.

M. Cans a été admis au grade de docteur avec la mention *très honorable*.

— Le 14 avril, M. John Viénot, professeur à la Faculté de théologie, a fait, à l'Union chrétienne des jeunes gens de Paris, une conférence sur « Fénelon et les protestants », dans laquelle il a discuté plusieurs assertions de M. Jules Lemaître, dans ses conférences de cet hiver sur l'illustre prélat.

— Ouvrages en préparation :

Lucien Febvre, *La Franche-Comté au temps de Philippe II d'Espagne ; l'Etat, la société, la vie religieuse.*

Pierre de Nolhac, *Hubert Robert* (pour paraître chez Manzi).

— M. R. Blanchard, professeur à la Faculté de médecine de Paris, vient d'entreprendre à la librairie Asselin et Houzeau la publication d'un vaste *Corpus inscriptionum ad medicinam biologiamque spectantium*, où il se propose de rassembler le plus grand nombre possible de documents épigraphiques, concernant la médecine et les médecins, « épars dans le monde entier et revêtant les formes les plus diverses ». L'auteur fait appel dans ce but à toutes les personnes de bonne volonté, médecins, historiens et autres, qui voudront bien s'intéresser à l'entreprise et y collaborer. Il a rédigé à leur usage, pour assurer l'uniformité parfaite de l'œuvre, un certain nombre de règles qui ne sont autres que celles adoptées pour tous les recueils d'épigraphie (transcription rigoureuse du texte, en observant exactement la disposition des lignes, indication précise de l'endroit dans lequel l'inscription se trouve placée, etc...). Le principe de cette collaboration, d'ailleurs nécessaire, explique que le nombre des volumes du futur *Corpus* soit encore indéterminé. Il dépendra sans doute beaucoup du zèle des collaborateurs que M. R. Blanchard trouvera sur son chemin et de l'intérêt que son entreprise est appelée à rencontrer.

— M. Étienne Lamy abandonne, pour des raisons de santé, la direction du *Correspondant*. Il est remplacé, à la tête de la grande revue catholique, par M. Édouard Trogan.

— Le 11 mai dernier a été inaugurée, à l'Hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau, une exposition sur « la Transformation de Paris sous le Second Empire », pour faire suite à celles de 1908 sur « Paris au temps des romantiques » et de 1909 sur « Paris sous la République, 1848-1852 ». Cette exposition, organisée par les soins de MM. Marcel Poëte, conservateur de la Bibliothèque, E. Clouzot et G. Henriot, sous-bibliothécaires, avec le concours des collections de MM. P. Blondel, G. Decaux, G. Hartmann et V. Perrot, se compose de dessins originaux, gravures sur bois, eaux-fortes, photographies, etc., rangés sous les rubriques suivantes : Les hommes ; Les gares, nouvelles portes de Paris ; La croisée de Paris ; Les Halles ; Les places-carrefours ; Les places rayonnantes ; Le carrefour de luxe, l'Opéra et ses abords ; Les Champs-Élysées et la poussée vers l'Ouest ; Les espaces libres : le Bois de Boulogne, le Bois de Vincennes, autres promenades et squares ; La transformation sur la Seine ; La mort de la Cité ; La transformation sur la rive gauche ; La suppression de la Montagne de Chaillot ; L'Hôtel de Ville et ses abords ; Le Louvre et les Tuileries ; L'annexion ; Les inondations ; Les transports en commun ; La

question des cimetières : Méry-sur-Oise ; Eaux et égouts ; Le problème de l'habitation ; Grands hôtels, grands cafés, grands magasins ; La commodité et la décoration de la rue ; La transformation de Paris et l'opinion publique.

L'exposition restera ouverte, gratuitement, tous les jours y compris le dimanche, de 10 heures du matin à 5 heures du soir, jusqu'au 2 octobre.

— A. Besset. *Un illustre Bourguignon. Noël Bouton, marquis de Chamilly, maréchal de France (1636-1715)*. Mâcon, Protat, 1909, in-8, x-66 p. — Si l'on désire avoir sur la carrière militaire du marquis de Chamilly des détails circonstanciés et une biographie complète du personnage, ce n'est pas dans cette brochure qu'on aura chance de les rencontrer. L'auteur, qui est un compatriote de Noël Bouton, n'apporte rien de nouveau : il se contente de reproduire quelques extraits des *Lettres portugaises* et de mémorialistes du temps. L'exécution matérielle de ce petit travail est luxueuse et fait le plus grand honneur à la maison Protat. — V.-L. B.

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu de M. Kleinclausz la lettre suivante :

Lyon, 6 juin 1910.

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi de relever les affirmations inexactes que renferme le compte rendu de mon *Histoire de Bourgogne*, paru dans votre dernier numéro [1].

Votre collaborateur me reproche, sans me le reprocher, « de n'avoir pas entrepris l'étude originale de quelques périodes », et il déclare que je me suis borné à « quelques lignes, empruntées pour moitié à Michelet, sur la physionomie physique de la Bourgogne ». Or chaque période a été étudiée d'après les sources essentielles, et le tableau géographique de la Bourgogne est de quatre pages, dont une demie tirée de Michelet. Votre collaborateur assure que j'ai sacrifié la Bourgogne monarchique, que je me suis « débarrassé » de la Révolution et du XIXe siècle, que j'ai fait « une place dérisoire aux phénomènes économiques et sociaux ». Or l'histoire moderne et contemporaine occupe plus de la moitié de l'ouvrage ; la Révolution à elle seule tient 44 pages ; enfin 125 pages environ sont consacrées aux « phénomènes économiques et sociaux », notamment : p. 11-16 et 19-30, les civilisations primitive, gauloise et romaine ; p. 104 et suiv., la vie des différentes classes à l'époque capétienne, l'agriculture et l'industrie, les foires, les Juifs, les

1. Cf. la *Revue*, t. XIII, p. 341.

fléaux ; p. 186 et suiv., la société sous les Valois, campagnes et villes, confréries, hygiène, instruction publique ; p. 237, 256-257, 281-282, les misères du XVIe siècle et de la Fronde ; p. 300-303 et p. 314 et suiv., les efforts faits au XVIIe et au XVIIIe siècle pour relever le pays, manufactures, canaux, ponts et routes, hôpitaux, collèges, etc.

Il y a d'ailleurs une chose à laquelle votre collaborateur ne paraît point avoir pensé. C'est que, dans les 400 pages mises à ma disposition, je devais faire entrer encore les événements politiques, militaires, la religion, les institutions, les lettres et les arts, et en outre glisser des biographies dont la liste m'avait été donnée et des lectures. Ce travail ne pouvait être exécuté qu'en consentant des sacrifices. Dois-je les regretter ? Je ne le crois pas. Qui dit enseigner dit choisir, et l'*Histoire de Bourgogne* est un ouvrage d'enseignement, non d'érudition. C'est pour cela aussi que, tout en tenant compte des « phénomènes économiques et sociaux », j'ai tenu à rappeler aux jeunes Bourguignons les « hauts faits de leurs aïeux ».

Je vous remercie, Monsieur le Directeur, de vouloir bien accorder l'hospitalité à cette petite note et vous prie de recevoir l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

A. Kleinclausz,
Professeur d'histoire du Moyen âge à
la Faculté des lettres de Lyon.

M. J. Letaconnoux, à qui nous avons communiqué cette lettre, nous a adressé la réponse qui suit :

J'ai relu l'*Histoire de Bourgogne* et le compte rendu que j'en ai fait ; ma première impression reste entière. Puisque M. Kleinclausz trouve mes affirmations inexactes, c'est à vos lecteurs — que je renvoie à son livre et à mon compte rendu — de nous départager.

J. Letaconnoux,
Professeur d'histoire au lycée de Marseille.

M. René Durand nous prie d'insérer la note suivante :

A propos du compte rendu paru ici de son dernier ouvrage, *Claude Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados* (2 v. in-8, Paris, 1909) [1], M. l'abbé Charrier m'a fait courtoisement remarquer qu'un de mes reproches était injustifié et qu'il avait renvoyé, tome II, p. 181 (et non 118, comme il a été imprimé par suite d'une faute d'impression), à l'ouvrage de A. Roussel. Je lui en donne acte bien volontiers.

Il maintient, d'autre part, qu'il s'est abstenu de parler de la mission de Fauchet dans l'Yonne en connaissance de cause, cet épisode lui paraissant sans intérêt. Je maintiens de mon côté qu'il devait au lecteur de lui en fournir la preuve au moins sommaire.

R. Durand.

---

1. Cf. la *Revue*, t. XIII, p. 219.

LIVRES NOUVEAUX

Généralités. — *G. Davois.* Bibliographie napoléonienne française jusqu'en 1908. Paris, « l'Édition bibliographique », 30. 00. — *G. Davois.* Bibliographie aéronautique française. Paris, Librairie aéronautique, 6. 00. — Index du Mercure de France par *E. Deville* (Publications pour faciliter les études d'art en France). Paris, J. Schemit, 15. 00. — Table décennale des publications de la Société de l'Histoire de Paris (1894-1903). Paris, Champion, 5. 00.

Histoire politique intérieure. — *L. Battifol.* Le roi Louis XIII à vingt ans. Paris, Calmann-Lévy, 7. 50. — *A. de Boislisle, L. Lecestre* et *J. de Boislisle.* Mémoires de Saint-Simon. Nouvelle édition. Tome XXII. Paris, Hachette, 7. 50. — *Cte Boulay de la Meurthe.* Correspondance du duc d'Enghien. Tome III. Paris, A. Picard, 8. 00. — *V. du Breil de Pontbriand.* Le comte d'Artois et l'expédition de l'île d'Yeu. Paris, Champion, 2. 00. — *E. Burke.* Reflections on the Revolution in France. Edit. by *H.-P. Adams.* Clive, 2 s. 6 d. — *Dr Cabanès.* Les morts mystérieuses de l'Histoire. 1re série. Nouvelle édition. Paris, A. Michel, 3. 50. — *A. Cans.* L'administration financière du clergé de France à l'époque de Louis XIV. Paris, A. Picard, 7. 50. — *A. Cans.* La contribution du clergé de France à l'impôt pendant la seconde moitié du règne de Louis XIV (1689-1715). Paris, A. Picard, 3. 00. — *L. Chanoine-Davranches.* La dépense de la maison du roi sous Louis XV. Rouen, impr. Gy. — *E. Deprez.* Œuvres complètes de Maximilien Robespierre. Première partie : Robespierre à Arras. Paris, E. Leroux, 7. 00. — *Desse de Dino.* Chronique de 1831 à 1862. Tome IV. Paris, Plon, 7. 50. — *A. Fribourg.* Discours de Danton. Édition critique (Publication de la Société d'histoire de la Révolution française). Paris, E. Cornély, 15. 00. — *W.-R. George.* The junior Republic, its history and ideals. Appleton, 6 sh. — *E.-J. Guérin.* Napoléon Ier à Saintes. La Rochelle, impr. N. Texier. — *J. Harmand.* Le duc Philippe d'Orléans et la marquise de Montesson (1773). Paris. B. Grasset, 2. 00. — *E. Herpin.* Armand de Chateaubriand, correspondant des princes entre la France et l'Angleterre (1768-1809). Paris, Perrin, 5. 00. — *E. Hocquart de Turtot.* La conquête des Communes (mai-juillet 1789). Paris, Perrin, 3. 50. — *Home, George, Ross, lord W.-H. Lyttleton und W. Warden.* Mit Napoleon nach Sainte-Helena, herausgegeben von *Cl. Shorter.* Berlin, K. Siegismund, 5 mk. — *T. Hopkins.* The women Napoleon loved. Nash, 15 sh. — *L. Hosotte.* Histoire de la Troisième République. Paris, Librairie des Saints-Pères, 6. 00. — *J. de La Faye.* Amitiés de Reine. Paris, Émile-Paul, 5. 00. — La Révolution de Juillet, impressions et récits contemporains, publiés par *R. Lecuyer* (Collection de Mémoires et souvenirs). Paris, A, Fayard, 1. 50. — *E. Legge.* The empress Eugénie, 1870-1910. Harper, 7 s. 6 d. — Le Second Empire. Mémoires du Dr Thomas W. Evans, publiés par *E.-A. Crane.* Paris, Plon, 7. 50. — Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat. Tome IV. Paris, Plon, 7. 50. — *M. de Marcère.* Histoire de la République (1876-1879). Seconde partie : Le Seize mai et la fin du Septennat. Paris, Plon, 3. 50. — *T. Martel.* Mémoires et œuvres de Napoléon Ier. Paris, A. Michel, 5. 00. — *G. Maugras.* Journal d'un étudiant pendant la Révolution. Nouvelle édition. Paris, Plon, 3. 50. — *L.-M. Poussereau.* Histoire du

maréchal Lannes, duc de Montebello. Nevers. G. Vallière. — Souvenirs de Mme de Caylus, publiés par le Cte *d'Haussonville* (Collection de Mémoires et souvenirs publiés sous la direction de *F. Funck-Brentano*). Paris, A. Fayard, 1. 50. — *G. Stenger*. Le retour de l'Empereur. Paris, Plon, 7. 50. — *C. Striyenski*. Mesdames de France, filles de Louis XV. Paris, Émile-Paul, 60. 00. — *P. de Vaissière*. La mort du Roi (21 janvier 1793). Paris, Perrin, 3. 50. — *F. Vézinet*. Le dix-septième siècle jugé par lui-même. Paris, Belin, 1. 50. — *M. Vitrac et A. Galopin*. Mémoires de la Marquise de la Rochejacquelin sur la guerre de Vendée. Paris, A. Michel, 3. 50. — *M. Vuillaume*. Mes cahiers rouges au temps de la Commune. Paris, Ollendorf, 3. 50.

Histoire diplomatique. — *P. Conard*. La Constitution de Bayonne (1808). Essai d'édition critique. Paris, E. Cornély, 7. 50. — *P. Coquelle*. Le comte Duchatelet, ambassadeur de France à Londres (1768-1770) (Extrait du Bulletin historique et philologique). — Correspondance du comte de La Forest, ambassadeur de France en Espagne (1808-1813), publiée par *G. de Grandmaison*. Tome IV. Paris, A. Picard. — *J. Delhaize*. La domination française en Belgique à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle. Tome IV. Le Consulat. Bruxelles et Paris, J. Lebègue, 3. 50. — *P. Hymans*. Frère-Orban. Tome II : La Belgique et le Second Empire. Bruxelles et Paris, J. Lebègue, 5. 00. — *J. Maintrieu*. Le traité d'Utrecht et les polémiques du commerce anglais. Paris, Pichon et Durand-Auzias. — *Ch. Maurras*. Kiel et Tanger. La politique extérieure de la Troisième République. Paris, Nouvelle librairie nationale, 3. 50. — *A. Viallate*. La vie politique dans les Deux Mondes (Troisième année). Paris, Alcan, 10. 00. — *D.-A. Winstanley*. A chapter in the political history of the early years of the reign of George III. 1760-1766. Camb. Univ. Press, 4 s. 6 d.

Histoire militaire. — *Gal Ambert*. Le général Drouot. Tours, Mame. — *C. Arpin*. Les horreurs de la campagne de 1814 dans le département de l'Aube. Grande imprimerie de Troyes. — *Gal F. Beck*. Geschichte der alten hessen-darmstädtischen Reiterregimenter (1609-1790). Darmstadt, H.-L. Schlapp, 2 mk. — Beiträge zur geschichte der Befreiungskriege, herausgegeben von *R. Friederich*. Heft 1 : Die Hauptquartiere im Herbstfeldzuge 1813 auf dem deutschen Kriegspchauplatze. E.-S. Mittler, 2 mk. 50. — *G. Bodart*. Le haut commandement dans les principales armées européennes depuis les origines jusqu'à nos jours. Paris, Berger-Levrault, 6. 00. — *M. Bonnefoy*. Souvenirs d'un simple soldat en campagne (1859). Paris, Soc. d'édition et de publication. — *P. Creuzinger*. Die Kriegführung Napoleons I. Band I. Leipzig, W. Engelmann, 8 mk. — *K. Deditius*. Auf Vorposten im Park von St Cloud 1870-1871. Berlin, Verlag Dr. Wedeking et Co., 2 mk. — Étude sur les opérations du Mal Macdonald du 22 août au 4 septembre 1813. La Katzbach, par X. Paris, Chapelot, 10. 00. — *E. Heymann*. Napoleon und die grossen Mächte 1806. Berlin-Wilmersdorf, Dr. W. Rothschild, 5 mk. — *J. Knittel et J. Ruepp*. Ernberg im Jahre 1809 und zur zeit der Napoleonischen Kriege, 1789-1816. Innsbruck, Vereinsbuchhandlung, 1 mk. — La guerre nationale de 1812 (Publication du Comité scientifique du grand État-Major russe) traduit par le Cne *E. Cazalas*. Tome VI. Préparation à la guerre en 1811 (novembre). Paris, Charles-Lavauzelle, 10. 00. — *Lalubin*. Considérations stratégiques sur la campagne de 1800 en Italie. Paris, Charles-Lavauzelle, 3. 00. — *L. Larcher*. Sous Metz, 8e régiment d'artillerie, 7e batterie. Nancy, impr. Bertrand. — Cne *A. Ledent*. Les invasions de 1814-1815 et 1870 à Montargis. Paris,

Charles-Lavauzelle, 2.00. — Mémoires et journaux du général Decaen, publiés par *E. Picard* et *V. Paulier*. Tome Ier (1793-1797). Paris, Plon, 7.50. — *T. Ménard*. Le maréchal Fabert. Tours, Mame. — *M. Muller*. Notice biographique sur le chef de bataillon Gillet, du 1er bataillon de pontonniers (1765-1845). Épinal, impr. Kahn-Klein. — *L. Navez*. La campagne de 1815. 2 vol. Bruxelles et Paris, J. Lebègue, 10.00. — *L. van Neck*. 1870-1871. Paris, Dorbon aîné, 5.00. — *A. Pfannkuche*. Die Königlische deutsche Legion, 1803-1815. Hannover, Helwing, 4 mk. 50. — *Prinz Friedrich Karl von Preussen*. Memoiren. Stutgart, Deutsche Verlags-Anstalt. — Regimental records of the First battalion the Royal Dublin fusiliers, formerly the Madras europeans (1644-1842). Rees, 6 sh. — Siège de Paris (1870-71). Extraits du journal de *M. et Mme G. de Morsier*. Alençon, impr. Guy. — *E. Simond*. Histoire militaire de la France de 1873 à 1879. Paris, Charles-Lavauzelle, 0.50.

Histoire religieuse. — *A. Baraud*. Le clergé vendéen d'après la Révolution. Tome III. Les Sables-d'Olonne, impr. de l'« Étoile de la Vendée ». — *Mgr A. Baudrillart*. L'enseignement catholique dans la France contemporaine. Paris, Bloud, 7.50. — *J. Birot*. Claude-François-Marie Primat (1746-1816), évêque constitutionnel de Cambrai. Lyon, H. Lardanchet. — *A. Féron*. Contribution à l'étude du jansénisme en Normandie. 2e fasc. Rouen, Lestringant. — *G. Goyau*. Le vénérable Jean-Claude Colin (1790-1875), fondateur de la Société de Marie. Paris, V. Lecoffre, 0.50. — *L. Gruel*. La Madeleine depuis son établissement à la Ville-l'Évêque. Paris, Champion, 50.00. — *F. Klein*. Le cardinal Lavigerie et ses œuvres d'Afrique. Nouvelle édition, complètement refondue. Tours, Mame, 3.00. — *R. Viau*. Vingt ans d'antisémitisme (1889-1909). Paris, Fasquelle, 3.50.

Histoire économique et sociale. Histoire coloniale. — *E. Aubin*. En Haïti, planteurs d'autrefois, nègres d'aujourd'hui. Paris, Colin, 5.00. — *A. Beauquis*. Histoire économique de la soie. Paris, Dunod et Pinat, 12.00. — *F. Bournand*. Pages de la Charité (Les Chartreux, les Sœurs, les Frères de Saint-Jean-de-Dieu, Les Dames du Calvaire). Paris, A. Messein, 3.50. — *Mis Calmon-Maison*. L'amiral d'Estaing (1729-1794). Paris, Calmann-Lévy, 7.50. — *M. Caudel*. Nos libertés politiques, origines, évolution, état actuel. Paris, Colin. 5.00. — *Charles-Brun*. Le roman social en France au XIXe siècle. Paris, Giard et Brière, 6.00. — *A. Filon*. Marie Stuart (Les femmes illustres). Paris, Nilsson, 2.50. — *J. Guillaume*. L'Internationale, documents et souvenirs (1864-1878). Tome IV et dernier. Paris, Stock, 5.00. — *F.-R. Hervé-Piraux*. Le monde galant du XVIIIe siècle. Les temples d'amour. Paris, Daragon, 15.00. — *A. Huart*. L'industrie du bouton dans l'Oise et ses grèves récentes. Paris, A. Rousseau, 1.00. — La Cour et la Ville sous Louis XV, d'après les Mémoires de Casanova. Paris, A. Michel, 5.00. — *G. Laurent*. Cahiers de doléances pour les États généraux de 1789. Département de la Marne. Tome II. Paris, E. Leroux, 7.50. — *F. Loliée*. Talleyrand et la Société française depuis la fin du règne de Louis XV jusqu'aux approches du Second Empire. Paris, Emile-Paul, 7.50. — *V. Lourties*. Les relations commerciales entre la France et l'Espagne. Paris, H. Paulin, 4.00. — *P. Maréchal*. Une cause célèbre au XVIIe siècle (Béatrice de Cusance, Caroline d'Autriche, Charles IV de Lorraine). Paris, H. Champion. — *G. Martin*. Famines de 1693 et 1709 et spéculation sur les blés (Extrait du Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques). — *G. Michaud*. Le peuple avait-il des écoles avant 1789? Poitiers, imp. Blois et Roy. — *A. Nico-*

laï. Situation et rapports respectifs des patrons et ouvriers de Bordeaux pendant le XVIIIe siècle (extrait du Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques). — *H. Pensa*. De la morale politique d'après la condition des États à la fin du XIXe siècle. Paris, Alcan, 3. 50. — *P. Proteau*. Etude sur Morellet. Laval, impr. L. Barnéoud. — *A. Reschal*. Documents curieux et rares sur la galanterie secrète du XVIIIe siècle. Paris, A. Michel, 3. 50. — *R. Reuss*. Notes sur l'instruction primaire en Alsace pendant la Révolution. Paris, Berger-Levrault, 6. 00. — *P. Ricklin*. Les revendications du bailliage de Besançon en 1789, d'après les cahiers du Tiers-Etat. Dijon, J. Nourry. — *A. Savine*. La vie au Barreau. Souvenirs de Pierre-Nicolas Berryer. Paris, Louis-Michaud, 1. 50. — *R. Teissier-Solier*. L'indemnité parlementaire en France, historique et régime actuel. Paris, Pedone, 4. 00.

Histoire des sciences, histoire littéraire, histoire de l'art. — Anthologie des Prosateurs français contemporains (1850 à nos jours). Tome Ier : Les Romanciers, par *G. Pellissier*. Paris, Delagrave, 3. 50. — *Dr Armaingaud*. Montaigne pamphlétaire. L'énigme du Contr'un. Paris, Hachette, 3. 50. — *Baudrier*. Bibliographie lyonnaise. Recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVIe siècle. 8e série. Paris, A. Picard, 20. 00. — *C. Bellaigue*. Gounod (Les maîtres de la musique). Paris, Alcan, 3. 50. — *Joachim du Bellay*. Œuvres poétiques. Édition critique par *H. Chamard*. Tome II. Paris, E. Cornély, 6. 00. — *G. Boissière*. Urbain Chevreau (1613-1701). Sa vie, ses œuvres. Niort, G. Clouzot. — *G. Boissière*. Remarques sur les poésies de Malherbe par Urbain Chevreau. Édition critique. Niort, G. Clouzot. — *H. Brémond*. Apologie pour Fénelon. Paris, Perrin, 3. 50. — Catalogue des ouvrages de Diderot conservés au département des imprimés de la Bibliothèque nationale (extrait du catalogue). Paris, Impr. nationale. — *J. Chantavoine*. Liszt (Les maîtres de la musique). Paris, Alcan, 3. 50. — *P. Chaponnière*. Piron, sa vie et son œuvre. Paris, Fontemoing, 7. 50. — *A. Cim*. Le chansonnier Émile Debraux, roi de la Goguette (1796-1831). Paris, Flammarion, 3. 50. — *F. Coppée*. Souvenirs d'un Parisien. Paris, A. Lemerre, 3. 50. — *R. David d'Angers*. Un grand statuaire, David d'Angers. Paris, Société d'édition et de publication. — *E. Dupuy*. Alfred de Vigny, ses amitiés, son rôle littéraire. Tome I. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 3. 50. — *E. Faguet*. Mme de Sévigné (Les femmes illustres). Paris, Nilsson. 2. 50. — *F. de Fossa*. Le château de Vincennes. Paris, Laurens, 2. 50. — *F. Gaiffe*. Le drame en France au XVIIIe siècle. Paris, A. Colin, 10. 00. — *Cte de Girardin*. Le Comte de Wielhorski et J.-J. Rousseau. Paris, H. Leclerc. — *Abbé Gougenot*. L'exposi.ion de tableaux du roi au Luxembourg en 1750, publié par *J. Laran*. Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur. — *F. Gribble*. The passions of the french romantics. Chapman, 15 sh. — *A. Guiard*. La fonction du poète, étude sur Victor Hugo. Paris, Bloud. — *Antoine Héroet*. Œuvres poétiques. Edition critique par *F. Gohin*. Paris, E. Cornély, 6. 00. — *H.-H. Johnson*. A short introduction to the study of french literature. F. Griffiths, 2 s. 6 d. — Journal d'*Edmond Got* (1822-1901), publié par son fils. Tome II. Paris, Plon, 3. 50. — La chanson française du XVe au XXe siècle. Paris, J. Gillequin. — *H. Lecomte*. Le théâtre de la Cité (1792-1807). Paris, Daragon, 10. 00. — *A. Lefranc*. Les lettres et les idées depuis la Renaissance. Tome Ier. Maurice de Guérin. Paris, Champion, 5. 00. — *J. Lemaître*. Fénelon. Paris, A. Fayard, 3. 50. — L'œuvre de Louis Rault, sculpteur-ciseleur, 1847-1903. Paris, A. Delorme, 50, 00. — *L. Maigron*.

Le romantisme et les mœurs. Paris, Champion, 8.00. — *J. Mélia*. Les idées de Stendhal. Paris, Mercure de France, 3.50. — *L. Mention*. Un compositeur valenciennois, Edmond Membrée (1820-1832). Paris, Fischbacher, 2.00. — *G. Michaut*. Pages de critique et d'histoire littéraire. Paris, Fontemoing, 3.50. — Œuvres complètes de *Gustave Flaubert*. Trois contes. Paris, L. Conard, 5.00. — *G. Papillon*. Manufacture nationale de Sèvres. Guide illustré du Musée céramique. Paris, E. Leroux. — *E. de Rougemont*. Villiers de l'Ile-Adam. Paris, Mercure de France, 3.50. — *Bon E. Seillière*. Barbey d'Aurevilly. Paris, Bloud, 3.50. — *A. Soubies*. Le théâtre italien au temps de Napoléon et de la Restauration. Paris, Fischbacher, 3.00. — *H. Taine*. Étienne Mayran, fragments, avec préface de *P. Bourget*. Paris, Hachette, 3.50. — Une correspondance inédite de Ferdinand Brunetière, publiée par *Ch. Brunetière*. Vannes, Lafolye. — *J. Vacquier*. Vieux hôtels de Paris. Troisième série. Le faubourg Saint-Germain. Paris, F. Contet, 40.00. — *P. Villey*. Montaigne a-t-il lu le traité de l'éducation de Jacques Sadolet? Paris, H. Leclerc.

Histoire locale et généalogique. — Armorial général de France. Généralité de Rouen, publié par G.-A. Prévost. Rouen, Lestringant, 24.00. — *A. Baradel* et *P. Fallourd*. Histoire de la Normandie. Paris, Soc. d'édition et de publication. — *J. Barraud*. Vieux papiers bordelais. Etudes sur Bordeaux sous la Terreur. Paris, G. Ficker, 5.00. — *De Bonnault d'Houët*. Compiègne pendant les guerres de religion et la Ligue. Compiègne, impr. du « Progrès de l'Oise ». — *G. Bord*. Les inondations du bassin de la Seine (1658-1910). Paris, L. Dorbon, 3.00. — *E. Eougette*. Histoire de Saint-Martin-de-Londres (Hérault). Montpellier, impr. Serre et Roumégous. — *C. Bouillet*. Histoire du prieuré de Saint-Martin d'Ambierle. Roanne, impr. Souchier. — *E. Clouard*. Les gens d'autrefois, Riom aux XVe et XVIe siècles. Paris, Champion, 15.00. — *A. Fray-Fournier*. Une scène de la Révolution à Limoges. Le meurtre de l'abbé Chabrol (15 juillet 1792). Limoges, impr. Ussel. — Les inondations de Paris à travers les âges (Cité et Marais). Paris, Bibliothèque du Vieux Paris, 1.50. — Paris inondé, publié sous les auspices du *Journal des Débats*. Librairie centrale d'art et d'architecture, 25.00. *A. Pawlowski et A. Radoux*. Les crues de Paris (VIe-XXe). Paris, Berger-Levrault, 3.00. — *M. Pouchenot*. Le budget communal de Besançon au début du XVIIIe siècle. Paris, Champion, 4.50. — Registres du bureau de la ville de Paris. Tomes XII, XIII et XIV. Paris, Champion, chaque vol. 30.00. — *Abbé Tournier*. La crise huguenote à Besançon au XVIe siècle. Besançon, impr. Jacquin. — *F. Uzureau*. Andegaviana. 9e série. Paris, A. Picard, 4.00. — *Lt S. Vialla*. Marseille révolutionnaire, l'Armée nation (1789-1793). Paris, R. Chapelot, 10.00.

ERRATUM AU NUMÉRO DE MARS-AVRIL

P. 357. Le journal et les lettres des frères Favier de Montluçon ont été publiés par Mlle L. Duchet. Le lecteur est donc prié de lire, dans le compte rendu, *Mlle* au lieu de *M*.

MACON, PROTAT FRÈRES IMPRIMEURS *L'un des propriétaires-gérants* : P. CARON.

Les origines de la Révolution
La décomposition de l'Ancien Régime
(1788-Mai 1789)

En 1786, rien n'annonçait un bouleversement prochain, tout était calme à Paris et dans les provinces ; c'était une véritable torpeur. A partir de 1787, après la chute de Calonne, et surtout en 1788, sous le ministère de Loménie de Brienne, et après lui, la décomposition politique et sociale du régime, très lente au cours du XVIIIe siècle, fit des progrès rapides et déconcertants. Tous les contemporains en furent vivement frappés. Il semblait que les Français fussent devenus un autre peuple.

I

Le régime politique, fondé sur le despotisme royal et ministériel, sur l'arbitraire et une centralisation progressive, est alors systématiquement battu en brèche.

La réaction aristocratique et parlementaire — si forte depuis l'avènement de Louis XVI — atteint à son paroxysme. Les Parlements, la noblesse, le clergé sont, en 1787, et surtout depuis le mois de mai 1788, en pleine révolte contre une monarchie qui aspire à l'unité législative et à une centralisation complète, et qui n'a point le pouvoir de les réaliser. Les Parlements, à Paris, à Rennes, à Grenoble, voient avec faveur les soulèvements populaires qui se prolongent jus-

qu'à l'automne [1]. En septembre, le Parlement de Paris, au lieu de réprimer l'émeute du peuple qui, sur la place Dauphine, acclame les « pères de la patrie », réprimande le lieutenant de police et rend le gouvernement responsable de tous les désordres qu'il excite [2]. Les parlementaires, placés à la tête de l'organisation de la police, sont les premiers à détraquer la machine qui leur est confiée et à faire appel aux passions de la foule.

En même temps se manifeste une réaction des provinces contre la centralisation administrative. Déjà le roi a cédé à leurs désirs en leur accordant des *Assemblées provinciales*. Mais défiantes des ministres et des intendants, elles réclament encore davantage : des États provinciaux.

Précisément, à cette époque, le Dauphiné rétablissait révolutionnairement ses anciens États, où les trois ordres étaient représentés, et le Tiers avec un nombre de membres égal à celui des deux autres ordres réunis. Le pouvoir royal était si faible dans ce pays éloigné qu'il ne put s'opposer à rien. Tout au plus, après l'assemblée de Vizille, en juillet, réussit-il à éloigner les États de Grenoble, trop surexcités depuis la séditieuse *journée des tuiles*, et à les confiner à Romans, à vingt lieues de la capitale de la province (10 septembre). L'assemblée de Romans vota un règlement, dû à l'avocat Mounier, sur la composition des Etats du Dauphiné et le mode d'élection des représentants des trois ordres, qui, dans le clergé, donnait la prépondérance aux hauts dignitaires ; dans la noblesse, à ceux dont les titres remontaient à plus de cent ans, et qui instituait, pour le Tiers un cens, — cens électoral et cens d'éligibilité, — variant avec les villes : idées d'avenir, qui devaient être reprises en partie par l'Assemblée constituante. Puis l'Assemblée décida que les États, composés de 144 membres, après s'être adjoint 144 membres, élus suivant ce règlement, choisiraient les députés du Dauphiné aux Etats généraux. Les Etats dauphinois, définitivement constitués, se réunirent le 18 décembre, élurent leurs députés aux Etats généraux

---

1. Cf. Chérest, *La chute de l'Ancien régime* (Paris, 1882-84, in-8), le t. II tout entier. — M. Marion, *Le garde des sceaux Lamoignon et la réforme judiciaire de 1788*. Paris, 1905, in-8.

2. H. Monin, *Paris en 1789* (recueil de doc^ts publ. par la Ville de Paris), chap. sur le Parlement. — *Mémoires de Mallet du Pan*, éd. par Sayous, 1851, t. Ier, p. 155 (septembre 1788).

et se prononcèrent en faveur du doublement du Tiers, de la délibération commune des trois ordres et du vote par tête[1].

Cette révolution du Dauphiné, qui se déroula pendant toute l'année 1788, excita les provinces, surtout les pays ou les anciens pays d'Etats, dont la plupart réclamaient une organisation semblable. Cependant la Bretagne restait attachée à un système d'Etats tout à fait aristocratique, où seulement 42 députés des villes siégeaient à côté de 1.200 nobles et des hauts dignitaires ecclésiastiques; mais, associés au Parlement de Rennes, les Etats de Bretagne, ennemis nés de l'autorité royale, continuaient cette longue lutte contre le despotisme et la centralisation législative, si aiguë jadis sous d'Aiguillon, ravivée maintenant par les essais de réformes de Brienne et de Lamoignon[2]. Partout, un réveil des provinces, jalouses de leurs privilèges ou désireuses d'en obtenir, afin de s'assurer des garanties contre le pouvoir royal. Partout aussi, une vitalité nouvelle des municipalités non élues, des villes, et même, sous la direction de leurs syndics et de leurs curés démocrates, des municipalités élues, des campagnes, créées par l'édit de novembre 1787, en même temps que les Assemblées provinciales. Cet esprit municipal, qui va se fortifier, est une nouveauté de grande conséquence, et prépare la révolution municipale de juillet 1789. Les corps aristocratiques, les provinces, n'obéissent plus au pouvoir central; les intendants et les commandants en chef voient leur autorité diminuée par les Assemblées provinciales et les Commissions intermédiaires ou par des Etats provinciaux, qui ont dans leurs attributions les finances, les travaux publics, etc., et aussi par les Parlements, véritables fauteurs d'anarchie. Ce qui occasionne cette crise, ce n'est pas la constitution même des Assemblées provinciales, c'est l'esprit dans lequel les populations reçoivent cette institution et s'en servent contre l'autorité royale. D'ailleurs, tout varie suivant les provinces, les intendants et les commandants en chef. La Bretagne est le pays le plus difficile à conduire, celui où les intendants subissent le plus d'avanies; aussi l'intendant Bertrand de Moleville, en décembre 1788, lors de la révolte générale de la noblesse bretonne, s'empressera-t-il de donner sa démission.

---

1. Outre Sallier, *Annales françaises...* (*1774-1789*), 1813, consulter surtout Chérest, t. II; chap. sur les troubles en Dauphiné.
2. Pocquet, *Les origines de la Révolution en Bretagne,* 1885, t. II en entier.

II

La crise politique s'aggrave d'une crise économique intense : crise industrielle, crise agricole, crise financière.

Diverses causes, la diminution de la consommation, par suite de la cherté du pain ; les changements de la mode, funestes surtout à la soierie, surtout le traité de commerce de 1786 avec l'Angleterre, — le développement industriel de ce pays était incomparablement supérieur à celui de la France, — provoquèrent en 1788, dans presque toutes les villes, la fermeture ou le déclin d'un grand nombre d'ateliers, le chômage de milliers d'ouvriers et ouvrières dans le Nord, dans l'Est, à Lyon, etc. En 1789, à Abbeville, 12.000 à 15.000 ouvriers sont sans travail [1]. A Lyon, sur 58.000, 20.000 chôment [2] ; à Sedan, à Troyes, presque partout, de même. A Troyes, où périclitent la manufacture de toiles de coton et la bonneterie, beaucoup de maîtres sont en faillite, et beaucoup d'ouvriers sans ouvrage. Les meilleures fileuses de coton, qui gagnaient 12 et 15 sols par jour, n'en gagnent plus que 5, en juillet 1788 [3]. Ceux qui ont du travail vivent péniblement, le prix des denrées augmentant rapidement et les salaires restant fixes. La mendicité s'accroît. A Lyon, en 1789, sur 150.000 habitants, « 20.000, dit Arthur Young, ne vivent que de charité et par suite sont très mal nourris, et la détresse des basses classes est la plus grande qu'on ait vue [4] ». A Paris, suivant Mirabeau, sur 600.000 habitants il y a 120.000 mendiants. L'exode d'un grand nombre d'ouvriers de l'Est à Paris vient augmenter la misère des classes laborieuses dans cette grande ville, particulièrement dans les faubourgs, et y accroître les éléments de désordre.

La crise industrielle s'aggrave, dès la fin de 1788, d'une crise agricole, plus terrible encore, et qui atteint presque tout le pays. La

1. H. Monin, *ouv. cité*, p. 308.
2. Sur Lyon, voir Wahl, *Les débuts de la Révolution à Lyon*, pp. 30 et suiv. et en général pour la crise, Ch. Schmidt, *La crise industrielle de 1788 en France* (*Revue historique*, t. XCVII, 1907) et l'ensemble des documents cités par lui.
3. Cf. Vernier, *Cahiers de doléances du bailliage de Troyes en 1789*, 1910, introduction.
4. Arthur Young, *Travels in France...*, éd. Miss Betham-Edwards, 1905, p. 285.

pluie et les inondations de 1787, puis la sécheresse, la grêle du 13 juillet 1788 qui ravagea la partie occidentale de la France, firent tomber le rendement des récoltes. Dans certains endroits — suivant le rapport de l'avocat général au Parlement de Paris Séguier, du 13 décembre 1788 [1] — on n'obtint que la moitié de la récolte ordinaire ; dans d'autres, encore moins. Puis, le resserrement des grains chez les seigneurs, bénéficiaires de droits domaniaux en nature, chez les décimateurs ecclésiastiques, les grands propriétaires, les gros fermiers, attendant une occasion favorable pour vendre leurs grains au cours le plus haut ; le défaut d'approvisionnement des marchés ; l'exportation du blé à l'étranger, par les frontières de terre, vers le pays de Gex et les Ardennes, notamment, et par mer, vers l'Espagne et l'Italie, contribuèrent à accroître la disette et la cherté du blé, de la farine et du pain. Les prix augmentèrent pendant l'hiver de 1788 à 1789, et se maintinrent au printemps au niveau atteint. A dire vrai, la hausse des prix n'avait guère cessé depuis une vingtaine d'années ; sans doute, elle n'avait pas été continue, de bonnes récoltes ayant parfois succédé à de médiocres ; mais, de 1761 à 1789, les différences de prix étaient devenues effrayantes. A Nantes, la livre de pain de froment de première qualité, qui, en 1761, valait 1 sou 5 d., coûtait, en 1789, 5 sous. A Rennes, de 1 sou 7 d., le prix en était monté à 3 sous 6 d. ; à Saint-Brieuc, de 1 sou 10 d., à 4 sous 4 d. ; hausse presque quadruple à Nantes ; ailleurs triple ou plus que double. De même dans toutes les villes bretonnes et pour toutes les qualités de pain [2]. En Guyenne, toutes les villes voisines de Dax payaient le pain 8 sous la livre, deux fois plus cher qu'à Rennes. A Paris, suivant le libraire Hardy, le pain de quatre livres, qui valait 11 sous le 7 septembre 1788, coûtait, en octobre, 12 sous ; puis à la fin de novembre, 12 sous et demi ; en janvier 1789, 14 sous et 14 sous et demi ; le 4 février, 15 sous, et se maintenait au prix de 14 sous et demi, au-dessus du tarif de la police qui était 14 sous [3] : vrais prix de famine, si l'on songe à la valeur

1. H. Monin, *ouv. cité*, pp. 307 et suiv.

2. J. Letaconnoux, *Les subsistances et le commerce des grains en Bretagne au XVIIIe siècle*, 1909, tout le chap. VII, surtout le tableau de la p. 134.

3. Hardy, *Journal*, t. VIII, 72-73, 154, encore inédit (Bibl. nat.). Monin en cite des extraits intéressants, p. 482 et *passim*.

relative de l'argent en 1789, au moins deux ou trois fois plus grande qu'aujourd'hui [1]. La viande était aussi plus chère.

Enfin la crise financière était passée à l'état aigu. La dette publique atteignait à deux milliards ; les rentes annuelles, dues par l'Etat, à 150 millions [2], et cependant le budget restait en déficit. Le 16 août, Loménie de Brienne avait fait décider par un arrêt du Conseil que les créances de l'Etat ne seraient payées que l'année suivante. C'était un commencement de banqueroute. Necker rapporta bien cet arrêt ; mais les craintes des rentiers, des créanciers de l'Etat et des financiers subsistèrent, à cause du déficit, du vide du Trésor et du refus des privilégiés de se soumettre à l'égalité devant l'impôt, qui seule eût pu rétablir les finances. Cependant un ministre habile et ferme pouvait peut-être conjurer cette crise.

Ces crises — agricole, industrielle et financière — étaient aggravées par la réaction aristocratique et seigneuriale qui, depuis les dernières années du règne de Louis XV, — on ne saurait lui assigner une date bien précise, — s'était produite dans l'économie sociale. Le régime seigneurial s'était fait plus dur, plus tyrannique, plus vexatoire, surtout dans les pays très féodaux, comme la Bretagne et les provinces de l'Est et du Sud-Est. Des droits depuis longtemps négligés avaient été rétablis et réclamés avec les arrérages de vingt-neuf ans ; parfois certains avaient même été augmentés ; les biens communaux, usurpés, suivant la coutume ; les droits d'usage dans les forêts seigneuriales, révoqués ou restreints ; les livres terriers, refaits, aux frais des tenanciers, et à des prix que les lettres-patentes de 1786 venaient de tripler. L'avidité des seigneurs, et surtout de leurs intendants, de leurs procureurs fiscaux, de leurs commissaires à terriers, de leurs meuniers, de tous leurs agents, n'avait cessé de croître. Contre cette réaction féodale, nul recours du tenancier : les seigneurs, laïques et ecclésiastiques, trouvaient dans les tribunaux et les Parlements des juges complaisants, seigneurs aussi, très souvent, parfois amis ou parents. Et cette recrudescence de fiscalité seigneuriale s'abattait sur les classes rurales, au moment même où, dans les pays

1. On ne saurait fixer la valeur relative de l'argent. Voir ci-dessus, p. 105-108, notre critique du livre de d'Avenel, *Découvertes d'histoire sociale*, 1910.

2. Stourm, *Les finances pendant la Révolution*, t. II, p. 199, 230.

de l'Est surtout, la pratique des clôtures et les partages de biens communaux entre les habitants des villages venaient diminuer l'étendue des terres soumises à la vaine pâture et au glanage [1].

III

Toutes ces crises et ces transformations, défavorables aux classes laborieuses, le refus des privilégiés de se soumettre à l'égalité fiscale, engendrent, à l'automne de 1788, dans le Tiers état, une haine très vive des classes privilégiées. Jusqu'alors elle n'avait pas éclaté. Le Tiers, à Paris, à Grenoble, à Rennes, à Dijon, à Pau, avait fait cause commune avec les Parlementaires, les nobles et le clergé, contre l'ennemi commun, le despotisme royal ou plutôt ministériel. Les Parlementaires avaient joui d'une popularité inouïe. On s'était révolté avec eux contre le Roi et ses agents. Maintenant, éclairé par l'opposition du Parlement de Paris à toute modification dans la convocation des Etats généraux, et à l'adoption du doublement du Tiers, on se soulève contre eux, en qui l'on sent les véritables adversaires. La volte-face fut rapide, surprenante, déconcertante pour les nobles et les Parlementaires. Au fond, elle était toute naturelle. Ce qui blessait et irritait le Tiers état, c'était moins le pouvoir du Roi que celui des privilégiés, qui n'avait fait que grandir sous Louis XVI; ce qu'il voulait, c'était avant tout l'abolition des privilèges.

Alors le parti national s'organisa solidement, fonda des Sociétés et des clubs, se livra à une propagande active et commença de former l'esprit public. Il semblait y être encouragé par le Gouvernement lui-même qui, en promettant les Etats généraux, avait invité le 5 juillet 1788, les savants et les citoyens éclairés à lui communiquer leurs réflexions. En novembre 1788 se rouvrirent les clubs, qui s'étaient déjà constitués à l'imitation de ceux des Etats-Unis et de

---

1. Je résume ici ce que j'ai déjà dit dans mon travail sur la réaction féodale : *Quomodo jura dominii aucta fuerint...* 1898. — Voir H. Sée, *La portée du régime seigneurial au XVIIIe siècle* (*Revue d'hist. mod.*, t. X, 173-191); *Les classes rurales en Bretagne, du XVIe siècle à la Révolution*, 1906; Letaconnoux, *ouv. cité*; A. Giffard, *Les justices seigneuriales en Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siècles*, 1902. — On trouvera beaucoup de documents dans les papiers du Comité féodal, aux Arch. nat., DXIV, et un choix de ces papiers dans le recueil de Ph. Sagnac et P. Caron : *Les comités des droits féodaux et de législation et l'abolition du régime seigneurial* (*1789-1793*). Paris, 1907.

l'Angleterre, et que le ministre Breteuil avait fermés, parce que, suivant lui, « les Français devenaient Anglais dans ces sortes de conventicules et s'y communiquaient la licence des principes républicains [1] ».

Paris en comptait beaucoup. D'abord, la *Société des Trente*, formée en novembre : elle se réunissait chez Du Port, conseiller au Parlement, et comprenait des parlementaires — Robert de Saint-Vincent, Fréteau, Lepeletier de Saint-Fargeau ; — des ecclésiastiques — Sieyès, Talleyrand, les abbés Louis et Sabathier ; — beaucoup de nobles de marque : les ducs de La Rochefoucauld, de Luynes et d'Aiguillon, les marquis de Condorcet et de La Fayette et le comte de Mirabeau, peut-être aussi Dupont de Nemours et Rœderer, et même des bourgeois, comme Target. Le club cherchait à attirer à lui des nobles de haute lignée ; Mirabeau écrivait au duc de Lauzun, en novembre, pour l'inviter à en faire partie. Des intermédiaires répandaient son action dans les provinces et devaient soutenir en 1789 ses candidats aux Etats généraux [2].

La *Société des Amis des noirs*, qui se proposait de supprimer l'esclavage aux colonies, était, en réalité, une société politique. Fondée par Brissot, en février 1788, elle eut, dès l'origine, l'appui de tout ce qui comptait dans la philosophie et la science, et réunissait de grands noms de la noblesse et de l'armée : Mirabeau, Lavoisier, Condorcet, Lacépède, Clavière, Pastoret, La Fayette, les Lameth, les ducs de La Rochefoucauld, de Charost, d'Havré, etc. [3]. En opposition à cette Société agissait le *Club des colons*, au Palais Royal, qui comprenait de riches colons des Iles d'Amérique, payant une cotisation annuelle de 96 livres, partisans de l'esclavage colonial qui les enrichissait [4]. C'était encore une société politique qui, sous prétexte d'expériences de physique et de magnétisme — on ne par-

---

1. *Corresp. de France* (Arch. de Dresde), 20 nov. 1788, citée par A. Geffroy, *Gustave III et la Cour de France*, t. II, p. 474.

2. Il serait fort important de connaître l'action de cette Société. Malheureusement, il n'existe aucun document sur elle, aux Archives nationales. — Voir A. Lameth, *Histoire de l'Assemblée constituante*, 1828, t. Ier, p. 37.

3. *Mémoires de Brissot*, t. III, pp. 54 et suiv. Sur les Mémoires de Brissot, cf. les études critiques de Cl. Perroud (*Révolution française*, 1909). La partie que nous empruntons est authentique (*Révol. fr.*, 14 août 1909, p. 157). Voir aussi l'étude du même sur Brissot, appendices aux *Lettres de Mme Roland*, t. II, p. 720.

4. Thiéry, *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris*, 1786, t. I, p. 287.

lait plus que du baquet magique de Mesmer, et Lavoisier révolutionnait la chimie — se forma chez le banquier Kornman, avec des nobles, des parlementaires, des publicistes : La Fayette, d'Eprémesnil, Sabathier, l'avocat lyonnais Bergasse, Brissot, Carra et Gorsas, futurs journalistes de la Révolution. Beaucoup de brochures politiques sortirent de ce groupe ardent, où Brissot, qui avait vécu aux États-Unis, préconisait déjà vaguement, avec le genevois Clavière, la république ; où d'Eprémesnil parlait de « débourbonailler » la France, tandis que Bergasse vantait le système des deux Chambres [1]. Très avancé encore était le club qui se tenait chez le sieur Massé, sous les arcades du Palais-Royal ; il comprenait des magistrats et des officiers, des « enragés », comme disait Louis XVI [2]. Le *Salon*, près de la Comédie italienne, fondé en 1782 [3] en groupait d'autres.

Le *Club ou Salon des Arts*, établi en novembre 1784, dans les bâtiments neufs du Palais Royal, rue de Beaujolais, réunissait des artistes, des gens de lettres, des savants, des amateurs. La cotisation était élevée : 72 livres, et l'admission difficile. Parmi les membres du Club à la veille de la Révolution : Bailly, le futur maire de Paris, le philosophe d'Holbach, etc. On y trouvait les ouvrages nouveaux, les « papiers-nouvelles » ; on y organisait des concerts, des expositions artistiques ; enfin on s'y divertissait aux échecs et aux dames, les autres jeux étant interdits, et l'on s'y entretenait du grand sujet qui passionnait tout le monde : les Etats généraux et les élections. On y faisait, semble-t-il, d'après Bailly, circuler des listes de futurs députés, au printemps de 1789 [4].

Le *Club de Valois*, au n° 177 du passage de Valois, au Palais-Royal, semble avoir été ouvert le 11 février 1789. Il comptait à ce moment 124 membres, et il en admit ensuite beaucoup d'autres, comme les députés aux États généraux, qui, le 11 avril, furent

---

1. *Mémoires de Brissot*, t. II, pp. 414-415.
2. *Corresp. de France*, 20 nov. 1788, citée par Geffroy, t. II, p. 474.
3. Thiéry, *ouv. cité*, t. Ier.
4. *Ibid.*, t. Ier, pp. 283-284. — *Mémoires de Bailly*, éd. Berville et Barrière, 1821, t. Ier, p. 7. — *Corresp. secrète*, éd. par de Lescure, t. I, p. 544 ; t. II, p. 748. — M. Maurice Tourneux possède un document curieux : une supplique adressée à d'Holbach, qui avait donné sa démission, par une trentaine de membres qui le prient de la retirer.

exemptés de cotisation. Il était présidé par le duc d'Orléans et comptait de grands personnages, des nobles libéraux, La Rochefoucauld, Montmorency, Condorcet, et des prêtres, comme l'abbé Sieyès. Il dut, comme la *Société des Trente*, exercer une influence sur les élections aux États généraux [1].

Chez l'abbé Morellet se tenait aussi, le dimanche matin, une assemblée, beaucoup plus modérée que celle de Du Port, et qui, l'abbé l'assure, « ne se soutint pas si longtemps. » Elle réunissait Rœderer, Laborde-Méréville ; Dufresne Saint-Léon, de Vaines, l'Étang, futurs commissaires de la Trésorerie ; Lenoir et Garat, avocats du Dauphiné et de Bordeaux ; Pastoret, Trudaine le jeune, Lacretelle, Talleyrand, etc. On discutait ; on apportait même des observations écrites sur les grandes questions politiques [2].

Enfin les sociétés maçonniques : la *Loge des Neuf sœurs*, installée au Musée, rue Dauphine, qui se glorifiait d'avoir compté Voltaire parmi ses membres, et qui réunissait ce que Paris avait de plus célèbre dans la littérature, les sciences, les arts, le barreau, la haute administration et la noblesse : Cabanis, Lalande, Gossec, Pastoret, etc. ; la *Loge du Grand Orient*, à l'ancien noviciat des Jésuites, rue du Pot-de-Fer ; celle des *Amis réunis*, rue Royale ; celle de l'*Amitié*, au faubourg Saint-Denis ; celle du *Contrat social*, rue Coq-Héron ; celle de *Thalie*, dans le quartier Saint-Jean [3]. Les francs-maçons avaient un lieu de réunion central, au Palais-Royal, la *Société Olympique*, qui donnait des concerts vocaux et instrumentaux [4]. Dans toutes ces sociétés, on trouvait les journaux — *Mercure de France*, *Gazette de Leyde*, etc. — souvent aussi des ouvrages politiques ; on y faisait des conférences ou des lectures ; enfin l'on y causait des futurs Etats généraux et des élections. Quant aux cafés, comme le café de Foy au Palais-Royal, celui du Caveau, c'étaient des centres politiques où se répandaient les nouvelles, où se formait l'opinion, où les esprits s'excitaient et entraient en effervescence.

---

1. Challamel, *Les clubs contre-révolutionnaires pendant la Révolution* (Coll. de la Ville de Paris), pp. 31-32. — Léon Cahen, *Condorcet et la Révolution française*, p. 128.

2. Abbé Morellet, *Mémoires sur le XVIIIe siècle et sur la Révolution*, pub. par Lemontey, 1821, t. Ier, p. 337.

3. Sur les loges de Paris, voir Thiéry, *ouv. cité*, t. Ier, p. 279, en note. — L. Amiable, *La Loge des Neuf sœurs*, 1897.

4. Thiéry, t. I, p. 278.

Les provinces prenaient une grande part au mouvement. Souvent même elles n'avaient pas attendu l'exemple de Paris. Dans les grandes villes — ainsi à Strasbourg, à Rennes, — il y avait des cabinets de lecture, des clubs, où on lisait les journaux et les pamphlets : groupements intellectuels influencés par la philosophie, qui, après 1789, deviendront des clubs politiques. Les *Académies* provinciales jouaient le même rôle dans la formation et l'excitation de l'esprit public ; elles ne faisaient, d'ailleurs, que continuer une tradition qui datait du règne de Louis XV. Celles de Metz, d'Arras, de Dijon, par exemple, s'étaient rendues célèbres. Celle de Metz avait mis au concours des sujets de législation en vue de ruiner des préjugés invétérés et de réformer les lois civiles et criminelles. En 1783 : « Quelle est l'origine de l'opinion qui étend sur tous les individus « d'une même famille une partie de la honte attachée aux peines « infamantes que subit un coupable ? Cette opinion est-elle plus nui- « sible qu'utile ? Et, dans le cas où l'on déciderait pour l'affirmative, « quels seraient les moyens de parer aux inconvénients qui en « résultent ? » Et, en 1786 : « Quels sont les moyens, compatibles « avec les bonnes mœurs, d'assurer la conservation des bâtards, et « d'en tirer une plus grande utilité pour l'Etat ? » Celle d'Arras, sans négliger la poésie, s'était tournée vers les questions économiques — commerce, routes et chemins, agriculture et élevage, en Artois — et vers les réformes de la jurisprudence civile et criminelle ; en 1788 et 1789, elle était dirigée par des hommes jeunes et actifs, des avocats, comme Maximilien Robespierre, des officiers du génie, comme Marescot et Carnot [1].

Des sociétés philanthropiques, qui désiraient établir une assistance laïque, se fondèrent, surtout après 1786. La première avait été créée en 1776 à Strasbourg ; puis celle de Paris, au couvent des Grands Augustins, s'était formée, en 1780, sur le modèle de celle de Strasbourg ; en 1786, celle de Versailles, affiliée à Paris ; la même année, celle d'Orléans, créée par le duc d'Orléans, un des chefs de la franc-maçonnerie, qui la dotait de 16.000 livres de revenus [2] ; en

1. J.-A. Paris, *La jeunesse de Robespierre et la convocation des États-généraux en Artois*, Arras, 1870, livres V et VI.
2. Thiéry, t. II, p. 469.

1788, celle de Besançon, fondée par des laïques et des prêtres, parmi lesquels six chanoines. Le mouvement grandissait ensuite; le duc d'Orléans et son chancelier Ducrest fondaient des sociétés philanthropiques dans tous les apanages du duc, dispersés à travers l'Ile-de-France, le Centre et le Sud-Est de la France; il y en eut beaucoup dans le Beaujolais, où celle de Villefranche fut organisée par Chasset, futur Constituant [1]. Ces sociétés comprenaient des hommes bienfaisants — administrateurs, officiers, parlementaires, médecins, grands seigneurs, comme La Rochefoucauld-Liancourt [2] — imbus de l'esprit philosophique et laïque, et qui se traitaient tous en égaux. Enfin des loges maçonniques, dans toutes les villes de quelque importance, réunissaient dans les préceptes et la pratique de la tolérance, de la fraternité et du rationalisme, un grand nombre de nobles, d'officiers, de prêtres et de bourgeois influents [3].

De tous ces centres de pensée et d'action sortaient, non de gros traités philosophiques, rappelant ceux de Rousseau, de Diderot et de Raynal, mais à la façon de Voltaire — du Voltaire des Calas, des Sirven et des serfs du Jura — des brochures courtes, nerveuses, où les idées essentielles étaient condensées, et le but pratique, clairement et fortement montré. Chaque semaine, dès la fin de 1788 surtout, voyait éclore des brochures sur les futurs États généraux, sur leurs pouvoirs, les privilèges et les privilégiés et le rôle à venir du Tiers état [4]. C'étaient le *Mémoire pour le peuple français* de Cerutti; surtout le *Mémoire sur les États généraux*, d'un noble du Vivarais, le comte d'Antraigues; le plus violent de tous les écrits de ce temps; « la première phrase, disent les Mémoires attribués à Weber, était une consécration du gouvernement républicain..., le ravage qu'il fit dans les esprits peut à peine se concevoir; » l'*Essai sur les privilèges*,

1. *Mémoires de Brissot*, t. II, p. 432. — *Lettres de Mme Roland*, éd. Perroud, t. II, Appendice, p. 710.

2. Péan de Saint-Gilles, *Maison philanthropique de Paris*, cité par Ferdinand-Dreyfus, *La Rochefoucauld-Liancourt*, 1903, p. 46.

3. Dans une petite ville, comme Dunkerque, il y avait alors deux loges maçonniques, composées en grande partie d'officiers. En 1791, après la fuite du roi, nous voyons ces officiers francs-maçons émigrer dans la Flandre autrichienne. Sur la franc-maçonnerie, outre l'ouvrage, très partial, de l'abbé Barruel, il y a toute une bibliographie.

4. Sur cette « crise des brochures », voir H. Sée, *Revue de Synthèse historique*, 1905. Tous les mémoires et souvenirs du temps notent ce trait frappant de la vie politique, par exemple, les *Souvenirs de Dumont sur Mirabeau*, au début, les *Mémoires* de Brissot, etc.

de l'abbé Sieyès, et sa fameuse brochure, parue en février 1789 : *Qu'est-ce que le Tiers état ?* ; une infinité d'autres, modèles de Cahiers ou conseils en vue de la rédaction des Cahiers, dus à l'avocat général Servan, à Mounier, à Gorsas, Carra, Brissot, Volney, à des publicistes, à beaucoup d'avocats de Paris et des provinces. Des journaux paraissaient, éphémères d'ailleurs, créés pour les besoins d'une campagne politique, comme la *Sentinelle du peuple*, qui, attribuée à Volney, fut publiée à Rennes du 10 novembre au 25 décembre 1788, et n'eut que cinq numéros, étourdissants de verve, contre les privilégiés et les parlementaires bretons [1]. L'*Analyse des papiers anglais*, par Mirabeau, politique réaliste et grand voyageur, aidé par Brissot, plus grand voyageur encore, profond connaisseur de la littérature et des institutions de l'Angleterre et des Etats-Unis, continuait, sous la forme d'un périodique, le traité que Brissot et Clavière avaient publié en 1787 : *De la France et des États-Unis, ou de l'importance de la Révolution de l'Amérique pour le bonheur de la France*, et dont le ministère avait interdit la vente [2]. La presse politique d'information et d'opinion naissait enfin, à l'imitation de l'Angleterre et des Etats-Unis, modèles de tous ceux, — aristocrates, savants, lettrés, ecclésiastiques, officiers, bourgeois et magistrats, — qui étaient imbus des doctrines des philosophes et des économistes, et dont la science, au siècle de Newton, de Buffon et de Lavoisier, avait affranchi l'esprit.

En même temps on agissait par la parole ; on s'entendait ; on se liguait. Tous les membres du parti national s'unissaient dans chaque ville ; et même de ville à ville, dans la même région, en Bretagne, en Artois, en Franche-Comté, partout, pour proposer un programme de réformes, lutter contre les privilégiés, et obtenir la double représentation du Tiers aux Etats, en attendant le vote par tête. Il y avait entente des villes de chaque province; influence des villes sur les campagnes — elles y envoyaient des émissaires [3] ; — enfin action de

1. Pocquet, *Les origines de la Révolution en Bretagne*, t. II, pp. 116 et suiv.
2. *Mémoires de Brissot*, t. II, p. 414.
3. Sur la Bretagne, voir Pocquet, H. Sée et A. Lesort, *Les Cahiers de la sénéchaussée de Rennes en 1789*, 1910, introd. — Sur l'Artois, cf. Paris, *ouv. cité*. — Sur la Bourgogne, A. Cochin et Ch. Charpentier, *La campagne électorale de 1789 en Bourgogne*, 1904 (brochure analysée et critiquée dans la *Revue d'hist. mod.*, t. VII, p. 502).

Paris sur les provinces. Le Tiers état de Paris, solidement organisé dans ses clubs, expédia des émissaires très probablement en Bretagne, où Volney vint en novembre 1788 mener une vive et étincelante campagne contre les privilégiés [1]. L'argent — car toute campagne, même la plus idéale, ne saurait s'en passer — fut fourni, semble-t-il, par les grands financiers parisiens, Laborde de Méréville et ses confrères, imbus des idées nouvelles, comme tous les financiers l'étaient, surtout depuis le temps de Choiseul et de la Pompadour [2].

Une campagne très active, s'engagea pour la double représentation du Tiers aux États généraux, en octobre, novembre et décembre 1788, en Bretagne, en Franche-Comté, en Bourgogne, en Dauphiné, etc. Les intendants avertissaient le Gouvernement, sans d'ailleurs prendre parti pour les privilégiés, qui leur avaient fait une rude guerre. Caumartin, intendant à Besançon, écrivait à Necker, le 5 décembre, « que dans toutes les classes du Tiers état, la fermentation était au comble, et qu'une étincelle suffirait pour allumer l'incendie. Si, ajoutait-il, la décision est favorable aux deux premiers ordres, insurrection générale dans toutes les parties de la province, 600.000 hommes en armes et toutes les horreurs de la jacquerie [3]. » En Bourgogne, en décembre, des avocats, des procureurs, des notaires, des médecins de Dijon s'agitaient et faisaient envoyer par les corporations de la ville et les petites villes de la province, des requêtes au roi sur le doublement du Tiers et même sur le vote par tête aux États généraux [4]. En Bretagne, l'effervescence était extraordinaire; toutes les villes, Rennes, Nantes, etc., correspondaient entre elles, envoyaient des députés à Rennes, puis à Versailles, rédigeaient, en décembre, des cahiers, où déjà étaient inscrites les revendications des Cahiers de 1789 [5]. Probablement, ce

1. Était-il envoyé par Necker comme le bruit en courut? Ne fut-il pas plutôt un des émissaires du Tiers de Paris, de la *Société des Trente*, alors si active? On ne saurait décider, cf. Pocquet, t. II, p. 117.

2. Sur les financiers, quelques indications seulement dans Chérest. Il y aurait bien des recherches à faire sur leur influence en 1788-89. Notre article n'a pas la prétention de résoudre toutes les questions. Les recherches sur les origines immédiates de la Révolution seront longues et difficiles, on n'a jusqu'ici qu'ébauché ce sujet.

3. Chérest, t. II, p. 216.

4. A. Cochin et Ch. Charpentier, *ouv. cité*, pp. 39 et suiv.

5. Cette histoire est très connue ; cf. Pocquet, H. Sée, *ouv. cités*.

mouvement fut général, et plus vif peut-être dans les pays d'États, éloignés du gouvernement et habitués à plus de liberté. Cette action des villes, des avocats, notaires, hommes de loi, médecins, négociants, ces fédérations et ces correspondances des villes, en Bretagne, en Franche-Comté, en Artois, en Bourgogne, partout, obligèrent Necker à proposer au Conseil du Roi le doublement du Tiers.

Dans le Conseil, il y avait deux partis : celui qui qualifiait la double représentation d'« acte de justice rigoureuse », — Necker, Montmorin, Fourqueux, conseiller d'État des finances, de la Luzerne et de Saint-Priest, — et celui qui tenait inébranlablement pour les formes de 1614 et repoussait le doublement du Tiers — le garde des sceaux Barentin, le secrétaire d'État Laurent de Villedeuil ; le duc de Nivernais et le secrétaire d'État de Puységur, ces deux derniers du moins au début, car ils finirent par l'abandonner [1]. Au dehors, le parti de la résistance s'appuyait sur le vote de l'Assemblée des notables qui, par 113 voix contre 33, avait rejeté le doublement du Tiers, et sur les princes — comtes d'Artois, ducs de Bourbon et d'Enghien, princes de Condé et de Conti — qui, dans une lettre du 12 décembre, venaient de menacer le roi d'une scission, si la moindre innovation était apportée à la composition des États. Le parti de la réforme s'appuyait sur le vœu du premier bureau des notables, qui avait donné la majorité au doublement, grâce à la voix de Monsieur — « une des plus grandes fautes de sa vie », dira-t-il plus tard [2]. Mais surtout il avait pour lui Necker, toute la finance et l'opinion publique.

Dans plusieurs Comités préparatoires, qui durèrent quatre ou cinq heures, en présence du roi, on discuta la question. Barentin, voyant que plus de la moitié des membres du Conseil penchait vers le doublement, proposa de porter le Tiers à 400 ou 450 membres. Mais Necker n'accepta point ce terme moyen. Après cet échec, Barentin finit par proposer de ne pas convoquer les États généraux, de se contenter d'une assemblée nommée par le roi pour rétablir les finances. Necker et Montmorin lui répondirent que les États avaient

---

1. *Mémoire autographe de M. de Barentin*, éd. par M. Champion, 1844.
2. *Ibid.*, voir note de Champion, p. 53. — Champion connaissait déjà ce que croit avoir révélé M. E. Daudet, dans un article du *Correspondant*, 10 janvier 1910.

été solennellement promis par le roi et qu'on ne pouvait pas revenir sur un engagement sacré. Enfin, dans un Conseil d'État, où assistait la reine, la décision fut prise. Necker et Montmorin mirent en contraste la révolte du clergé et de la noblesse, après les édits de mai, et l'obéissance du peuple, rappelèrent au roi et à la reine tous leurs griefs contre les privilégiés et les Parlementaires, qui n'avaient cessé de discréditer leur autorité. Barentin et Villedeuil seuls restèrent dans l'opposition. Le roi se prononça pour le doublement du Tiers. La reine, qui avait gardé le silence, le voyait certainement avec faveur et, sans aucun doute, la décision du roi était en partie son œuvre [1].

Le *Résultat du Conseil*, du 27 décembre 1788, était précédé d'un long rapport de Necker, sorte d'exposé des motifs. Necker dit que ce rapport fut rédigé après coup ; Barentin le nie dans son mémoire écrit en 1798. Mais Barentin est très hostile à Necker ; de plus, il est certain que le rapport, — et Barentin l'avoue — a été modifié. Le rapport définitif n'a donc été composé qu'après la décision prise [2]. Certes, les raisons que donne Necker avaient été exprimées par lui dans la discussion au Conseil ; mais il semble bien que la forme n'en fut arrêtée qu'après la décision. Il était rédigé de manière à répondre aux objections des privilégiés et à leur faire accepter une réforme, réclamée par l'opinion, par le progrès des lumières et la justice ; il insistait sur les changements qui s'étaient produits dans la situation du Tiers état, au cours des siècles, et déjà depuis le XIVe. C'était un habile plaidoyer pour le Tiers, la classe la plus nombreuse, la plus riche, la plus éclairée.

« Les richesses mobilières et les emprunts du Gouvernement, disait Necker, ont associé le Tiers état à la fortune publique ; les connaissances et les lumières sont devenues un patrimoine commun ; les préjugés se sont affaiblis... L'ancienne délibération par ordre ne pouvant être changée que par le concours des trois ordres et par l'approbation du roi, le nombre des députés du Tiers état n'est jusque là qu'un moyen de rassem-

1. *Mémoire de M. de Barentin*, pp. 61 et suiv.

2. *Ibid.*, p. 73 : « Le Résultat du Conseil, s'il n'appartient point exclusivement au ministre des finances... » ; il avoue que le rapport a été modifié. — Necker, *De la Révolution française*, 1796, au début.

bler toutes les connaissances utiles au bien de l'Etat, et l'on ne peut contester que cette variété de connaissances appartient surtout à l'ordre du Tiers état, puisqu'il est une multitude d'affaires publiques dont lui seul a l'instruction, telles que les transactions du commerce intérieur et extérieur, l'état des manufactures, les moyens les plus propres à les encourager, le crédit public, l'intérêt et la circulation de l'argent, l'abus des perceptions, celui des privilèges, et tant d'autres parties dont lui seul a l'expérience... Le vœu du Tiers état, quand il est unanime, quand il est conforme aux principes d'équité, s'appellera toujours le vœu national; le temps le consacrera, le jugement de l'Europe l'encouragera, et le souverain ne peut que régler dans sa justice ou avancer dans sa sagesse ce que les circonstances et les opinions doivent amener d'elles-mêmes [1]. »

Le parti national n'eût pas mieux dit. A partir de ce jour, Necker fut, avec Louis XVI, l'homme le plus populaire du royaume. Cette victoire enhardit le Tiers, indigna les privilégiés, et la lutte sociale absorba le parti national. En janvier 1789, Mallet du Pan écrivait : « Le débat public a changé de face. Il ne s'agit plus que *très secondairement* du Roi, du despotisme, de la Constitution; c'est une guerre entre le Tiers état et les deux autres ordres, contre lesquels la Cour a soulevé les villes [2]. » Ce fut bien en effet une guerre de classes. Mais la Cour n'avait point excité à dessein le Tiers état; elle lui avait cédé, la reine comme le roi. Toutefois il est permis de penser que Necker, et même le roi et la reine, ne voyaient pas avec défaveur la revanche du Tiers état sur cette aristocratie nobiliaire et parlementaire qui les avait si violemment attaqués et continuait à leur faire une si rude guerre. La Cour ne trouvait-elle pas dans ces circonstances une occasion de diviser pour régner ? Le changement dans l'état des esprits, que Mallet notait en janvier 1789, et qui, dans certaines provinces comme la Bretagne, datait de l'automne de 1788, s'accentua encore au printemps de 1789, au moment de la rédaction des Cahiers et des élections. La lutte de classes battait son plein et faisait un peu oublier le despotisme royal, pendant que l'anarchie s'emparait du royaume.

Au moment de la convocation des États provinciaux, en

1. *Résultat du Conseil du 27 décembre 1788* (Coll. Duvergier, t. I, pp. 5 et suiv.)
2. *Mémoires de Mallet du Pan*, éd. Sayous, 1851, t. I, p. 163.

décembre 1788 — non en Dauphiné, où les trois ordres marchaient d'accord et où le Tiers avait déjà la double représentation aux États provinciaux, — mais en Artois, en Bourgogne, en Franche-Comté, en Bretagne surtout, nouvelle campagne du Tiers pour obtenir le doublement aux États. Refus des nobles bretons ; puis refus des députés du Tiers de délibérer ; prorogation des États par le roi au 3 février 1789 ; résistance des nobles, des Parlementaires et du clergé ; rixes, en janvier, entre les domestiques des Parlementaires, et des nobles et les étudiants en droit de Rennes ; les membres des Etats, assiégés dans leur salle, obligés de recourir au commandant en chef, qui ne les aime point et à qui ils ont fait une guerre sans trêve ; campagne violente de libelles et de pamphlets ; les haines sociales de nouveau avivées et exaspérées dans toutes les grandes villes de la province et même dans les campagnes [1].

IV

A ce mouvement, qui accompagne, dans plusieurs provinces, la convocation des Etats, se joignent tous les troubles, de plus en plus fréquents, occasionnés directement dans tout le royaume par la crise économique. Partout le désordre.

Dans la Provence, qui ne produisait de blé que pour la moitié de l'année, ce sont, surtout à partir de mars 1789, des émeutes continuelles. A Marseille, en mars, tumulte à l'Hôtel de Ville et chez le fermier des octrois de la ville, pour réclamer une réduction du prix du pain et de la viande. A Toulon, la populace force les portes de l'Hôtel de Ville, veut massacrer un ancien administrateur et un officier municipal, pille le palais de l'évêque et des maisons particulières, exige une diminution du prix du pain, de la viande, de l'huile. A Bourg-de-la-Seyne, les paysans, réunis au son de la cloche, détruisent le bureau de perception de l'octroi. A Hyères, le 25 mars, des troupes de paysans armés de bâtons pillent un magasin de blé. A Brignoles, la maison du directeur de la régie générale est dévastée, sa caisse volée, ses registres déchirés ; l'étude

1. Sur la Bretagne, voir les livres cités, surtout Pocquet, t. II, chap. V et VI ; sur l'Artois, J. A. Paris, *ouv. cité*, pp. 207 et suiv.

d'un notaire subit le même sort. A Pertuis, à Saint-Maximin, enlèvement de grains, pillage de maisons et de la caisse d'un receveur royal. A Aix, le 25 mars, grave émeute : vol de grains et de farines, attaque des maisons des notables, du maire et même de l'intendant [1].

En Bretagne s'élèvent, à la fin de 1788 et au début de 1789, des séditions fréquentes, surtout dans les ports et les grands marchés de grains, à Nantes, à Quimperlé, à Port-Launay, à Tréguier, à Morlaix, à Saint-Brieuc, etc. [2] On accuse les riches propriétaires d'accaparer le blé. « Le germe de la sédition existe dans le cœur des peuples, — écrit à Necker l'intendant Bertrand de Moleville, le 3 octobre 1788, — non contre le Gouvernement, mais contre les nobles et grands propriétaires auxquels on reproche de faire des amas de grains. » Le reproche était fondé. Le peuple récapitule tous ses griefs : droits seigneuriaux, dîmes, impôts trop lourds, frappant presque tous sur lui, épargnant le riche. C'est une guerre sociale qui s'annonce. A Baud, près de Pontivy, à la fin d'août 1788, le peuple crie qu'il faut « écraser tous les bourgeois et les gentilshommes ». A Plancoët, près de Lamballe, à la fin d'avril 1789, les ouvriers et le petit peuple empêchent les grains de sortir du canton et surveillent étroitement les propriétaires de la campagne qui, furieux, ne parlent de rien moins que d'aller mettre le feu aux maisons de toute cette populace de Plancoët. Partout, les mêmes entraves à la circulation des grains à l'intérieur de la Bretagne et à leur sortie par les ports [3].

Dans les généralités de Paris et d'Orléans, en mars et avril 1789, ce sont des troubles en permanence. A Pont-Saint-Maxence, le peuple s'empare du blé du marché et en fixe le prix à 38 livres le setier de 240 livres pesant. A Pontoise, à Bray, de même. A Montlhéry, le 14 avril, 500 à 600 personnes forcent les marchands à laisser le blé au prix de 30 livres le setier. A Jouy-en-Josas, le 16 avril, les femmes s'attroupent et exigent qu'on leur vende le blé

---

1. *Provence. Tableau de ce qui s'est passé dans cette province à l'occasion des troubles actuels*, Arch. nat. H. 1453.
2. *Tableau des troubles de la province de Bretagne (décembre 1788 et 1789). Ibid.*, H. 1453.
3. Letaconnoux, *ouv. cité*, surtout pp. 331 et suiv. Voir les citations pp. 337 et 338.

au-dessous de son prix, ce qu'est obligé de leur accorder le sieur Bure, fermier de la paroisse des Loges. A Rambouillet, le 25 avril, émeute à la suite de laquelle le peuple se fait livrer à 24 et 30 livres le blé qui valait 36 livres le setier [1]. A Orléans, émeute le 26 avril, toujours pour les mêmes raisons [2]. Toute cette grande région de l'Ile-de-France et de l'Orléanais est extraordinairement troublée par la crise des subsistances.

En Bourgogne, de même. Chaque terroir veut garder des grains pour lui, suivant la vieille habitude qui a causé tant de misère et tant d'inquiétudes dans les tristes années de la fin du règne de Louis XIV. En avril 1789, la municipalité d'Autun ne reçoit pas le blé qu'elle a acheté à Saint-Andeux, en Auxois, les gens de Saulieu et d'Arnay-le-Duc ayant tout fait pour l'empêcher de passer. Les négociants en grains sont menacés. A Saulieu, en avril, le sieur Buniot, qui avait été chercher du blé dans le pays d'Époisses, est arrêté ; ses sacs sont percés; et il est forcé de donner à la populace sa marchandise à perte, « fort heureux d'avoir sauvé sa vie [3] ».

Dans la Guyenne, peu productive en grains, alimentée par la Bretagne en temps normal, plus difficilement approvisionnée dans une crise, c'est une agitation inquiétante, par exemple à Dax. Heureusement pour cette ville, les négociants Marie Brizard et Roger, de Bordeaux, lui procurèrent des grains, dont ils avancèrent le prix, et la municipalité put taxer le pain à 5 sous 3 d. la livre, tandis que dans les villes voisines il coûtait 8 sous, vrai prix de famine, qui suffit à donner une idée de l'acuité de la crise et de ses conséquences sur les esprits [4].

Dans tous ces troubles, les attentats aux personnes sont rares. Il ne semble pas non plus qu'il y ait eu des incendies de châteaux. Augeard, secrétaire des commandements de la reine, prétend que « nombre de châteaux avaient été brûlés avant l'ouverture des États généraux [5] », mais il n'en cite aucun ; certainement il a placé après coup, au printemps de 1789, les incendies de châteaux qui eurent

1. *Troubles de la Généralité de Paris*. Arch. nat., H. 1453.
2. *Ibid.*, pièce 142.
3. Comité des subsistances de l'Assemblée constituante ; Arch. nat., D XLI 2, liasse 1.
4. *Ibid.*, liasse 1, pièce 96.
5. Augeard, *Mémoires*, éd. 1866, p. 168.

lieu en juillet. Dans des pays aussi surexcités que la Bretagne, point d'attentat aux personnes et aux propriétés ; en Provence seulement, au mois d'avril, quelques faits isolés, comme l'incendie de la propriété de M. d'Oppède et le meurtre du marquis de Montferrat, à Aups, près de Draguignan [1].

A Paris cependant, le 27 avril, éclata au faubourg Saint-Antoine, si éprouvé par le chômage et la cherté du pain, une émeute très grave, dont l'origine reste encore obscure. On prétendait que Réveillon, fabricant de papiers peints, qui occupait dans sa manufacture royale près de 400 ouvriers [2], et Henriot, salpêtrier du roi, avaient dit, le 21 avril, dans une assemblée du Tiers état du district des Enfants-Trouvés, que les ouvriers pouvaient bien vivre avec quinze sous par jour. Ces paroles furent rapportées par des ouvriers qui excitèrent leurs compagnons. L'émeute fut soudaine. Le 7 avril, à trois heures, 500 ouvriers étaient attroupés à l'entrée du faubourg ; la foule grossit de tous les ouvriers des environs, de ceux de la manufacture de glaces, qui étaient environ 500, des passants qu'elle rencontra sur son chemin, car elle parcourut les quartiers Mouffetard et des Gobelins et alla jusqu'à la place de Grève. Le lieutenant de police envoya au faubourg les gardes françaises, qui y laissèrent la nuit de forts détachements, puis de nouvelles forces le 28 avril — gardes françaises et suisses — mais la foule surexcitée pilla les maisons de Réveillon et d'Henriot, des caves aux greniers. L'émeute ne fut vaincue qu'à dix heures du soir : il y eut beaucoup de morts et de blessés, peut-être 300, sans qu'on puisse en dire le nombre avec certitude. Dans ce peuple, dont la violence subite déconcerta le Gouvernement et le Parlement de Paris, pas de repris de justice, pas de voleurs ; on incendiait, on brisait tout avec rage en criant : « Nous ne voulons rien emporter. » Il n'y eut d'autres vols que des vols de pain, de pâtisserie et de charcuterie. C'était une émeute de la misère, une révolte d'ouvriers sans travail [3], — de compagnons menuisiers, ébénistes, ser-

1. Lettre du marquis de Sillery à M. de Savigny, 14 avril 1789, dans P. de Vaissière, *Lettres d'aristocrates*, 1907, p. 44, et note 3.

2 Thiéry, *ouv. cité*, t. I, p. 638.

3. Sur cette émeute, voir les documents donnés à la suite du t. Ier des *Mémoires* de Ferrières, éd. Berville et Barrière, et l'étude de A. Tuetey en tête du t. Ier de son *Répertoire des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution*.

ruriers, de mariniers du port de la Rapée, qui ne pouvaient plus manger à leur faim, au prix où était le pain — 14 sous les quatre livres, — avec des salaires de quinze et vingt sous par jour pour la plupart d'entre eux, et de 2 livres pour les charpentiers et quelques corps de métiers. En vain, après coup, chaque parti voulut-il voir dans cette « journée » une entreprise de ses adversaires : soit, comme le général Besenval, une intrigue du duc d'Orléans et de l'Angleterre [1] ; soit, comme Rabaut Saint-Étienne, une machination de la Cour, désireuse d'avoir une émeute à réprimer, pour concentrer des troupes à Paris et maintenir les Parisiens sous le joug [2]. Mais des affamés n'avaient pas besoin, pour se soulever, de l'excitation de l'étranger, ni de celle de la Cour, qui, à ce moment-là, ne pouvait encore songer à une concentration de forces et à un coup d'Etat.

A tous ces troubles il faut ajouter la contrebande, toujours active aux frontières du royaume et aux limites des provinces placées sous des régimes douaniers différents ; le faux-saunage; le pillage méthodique de bandes armées, notamment entre l'Anjou et le Maine [3] et aux confins de la Bretagne et du Poitou, dans ces « Marches communes », pays de bocages et de chemins creux, propices aux mauvais coups : plaies endémiques du royaume, qu'envenime encore la crise économique.

Devant cette anarchie, l'autorité reste impuissante. Elle n'a ni prestige, ni force, ni surtout confiance en elle-même. Suivant la coutume, elle essaye, pour conjurer la crise des subsistances et du chômage, de palliatifs insuffisants : ateliers de charité, importation de grains des pays du Nord, défense d'exportation, le 7 septembre 1788 ; ordre, le 23 novembre, de transporter et de vendre les grains et farines dans les halles et marchés. Les règlements sont, comme toujours, violés [4] ; et le Gouvernement ne peut prendre de mesures

1. Besenval, *Mémoires*, éd. Barrière, in-12, pp. 355-356.

2. Rabaut Saint-Étienne, *Almanach historique de la Révolution*, 1792, pp. 69-71.

3. Lettre de Besenval à Villedeuil, 19 juin 1789 (sur une petite troupe de 54 brigands sur les confins du Maine et de l'Anjou). Arch. nat., H. 1453, pièce 241.

4. L'arrêt du Conseil du 23 novembre 1788 ordonnait le transport et la vente des grains et farines dans les halles et marchés, et non ailleurs. Les fermiers régisseurs n'y ont pas obéi. Cf. lettre du lieutenant-général de police de Melle (Poitou), du 27 août 1789, à M. de Clermont-Tonnerre, président de l'Assemblée nationale. Arch. nat., D XLI, 1, liasse 3.

efficaces, manquant d'argent, suspecté des financiers et des rentiers qui craignent encore une banqueroute et ne sont un peu rassurés que par la présence de Necker au pouvoir.

Affaibli, le Gouvernement n'ose pas trop réprimer les soulèvements de malheureux qui meurent de faim. En novembre 1788, le subdélégué de Pont-Croix, près de Quimper, ayant été trop sévère, l'intendant de Moleville lui écrit : « Dans des moments de fermentation pareils à celui-ci, il faut éviter d'employer des moyens qui peuvent aigrir le peuple et n'y avoir recours que lorsque les voies de persuasion et de douceur ont été employées sans succès. » Le 24 novembre, il écrit à Necker : « On ne sait ce qui pourrait arriver si l'on se permettait de faire exécuter quelques-uns de ceux qui ont participé aux séditions relatives à l'exportation des grains. » Et, le 18 janvier 1789, il lui dit encore qu'il serait « fort difficile, peut-être même imprudent, d'user d'autorité pour lever les obstacles que le peuple met à la libre circulation des grains » ; ajoutant qu'« il est de la sagesse du gouvernement de fermer les yeux [1] ». Ailleurs, de même : Amelot, intendant de Bourgogne, est plus préoccupé de fournir à la subsistance des villes de sa généralité que de réprimer les troubles des marchés [2].

Et puis, pour la répression, il faudrait des forces; et, la maréchaussée étant insuffisante, le secours de l'armée. Or l'armée est de plus en plus minée par l'indiscipline. Les réformes des exercices, les coups de plats de sabre, à la prussienne; la dureté de certains chefs, comme le colonel du Châtelet, qui mécontente les gardes françaises en leur enlevant des privilèges anciens et en supprimant leur école des enfants de troupes; la réaction aristocratique qui, par l'édit de 1781 et l'ordonnance de 1788, a réservé aux nobles de quatre quartiers les grades militaires, et aux nobles de Cour le haut commandement ; l'introduction dans les régiments, comme partout, des idées des philosophes et des Américains du Nord ; la participation de beaucoup d'officiers à des sociétés secrètes, loges maçonniques, clubs politiques [3] ; l'accord des officiers avec les Par-

1. Letaconnoux, *ouv. cité*, p. 332.

2. Voir notamment la lettre d'Amelot au maire d'Autun, 18 avril 1789; Arch. nat., D XLI, 2, liasse 1.

3. Tous ces faits sont très connus. Il en est question dans tous les mémoires du temps, dans ceux de Ségur, La Fayette, duc des Cars, Bouillé père et Bouillé fils, etc. Sur les gardes

lementaires, et leur refus à Rennes, à Metz [1], de marcher contre les Parlements ; le service du roi sacrifié à leurs idées d'honneur et à leurs intérêts de caste ; tout cela dissout l'armée, et le gouvernement, qui le voit, hésite à se servir d'elle, ne sachant si, au moment critique, elle ne l'abandonnera pas.

Aussi, presque toujours, surpris par des émeutes de tous les côtés, il n'envoie que de petits détachements, comme dans les pays de l'Ile-de-France et du centre qui, sous le nom de « commandement des provinces de l'intérieur » sont placés sous l'autorité du général Besenval [2]. Les régiments se dissolvent en fragments infimes ; le duc des Cars raconte que sa brigade, dont les quartiers étaient à Commercy et à Vitry-le-François, fut disséminée jusqu'à Brive ; « dans tel endroit, dit-il, il y avait un officier ; dans tel autre, un simple brigadier avec quatre hommes [3]. » Avec de tels détachements, que pouvait-on ? On se décida à sévir, en Bretagne par exemple, au mois de mai 1789 ; mais déjà il était trop tard. L'autorité était depuis trop longtemps sans vigueur, et le peuple enhardi par l'impunité, surexcité par la misère et l'espérance.

*
* *

A la veille de l'ouverture des États généraux, le régime social et politique ne se soutenait plus que par la routine séculaire et tombait presque de lui-même sous les coups répétés des privilégiés et surtout des Parlements qui ébranlaient avec une inconsciente fureur l'édifice qui les abritait. Les émeutes de la faim firent le reste. L'anarchie régnait dans les villes et les campagnes. On vivait, non dans la crainte du pouvoir royal et de ses agents, mais dans celle

---

françaises, voir Flammermont, dans son introduction aux Mémoires de Pitra sur le 14 juillet et dans un article de la *Révolution française*, t. XXXVI, p. 12.

1. Sur Rennes, cf. Pocquet ; sur Metz, cf. *Mémoires du marquis de Bouillé* (le fils du général), 1906, t. Ier, pp. 80-81 : « J'ai entendu plusieurs de ces colonels dire que, si le Roi leur ordonnait de faire marcher leur régiment contre les Parlements, ils n'obéiraient pas : à quoi je me permis de répondre qu'il me semblait que, lorsqu'on pensait ainsi, on devait donner sa démission ».

2. Une bonne partie des papiers contenus aux Arch. nat., dans H. 1453, concernent précisément ce « commandement des provinces de l'intérieur ». Voir Besenval, *Mémoires*, tout le chap. sur l'année 1789.

3. Duc des Cars, *Mémoires*, t. II, pp. 59-60.

de la disette. Les vieilles habitudes de respect pour les gens en place et les nobles s'affaiblissaient étrangement. A Paris, en novembre 1788, une femme du peuple, furieuse du renchérissement du pain, avait dit tout haut « qu'il était indigne de faire mourir ainsi de faim le pauvre peuple, et qu'on devrait aller mettre le feu aux quatre coins du château de Versailles [1] » : menaces qui certainement ne furent pas isolées. En avril 1789, des paroles aussi graves, — suivies d'actes cette fois, — avaient été proférées contre les riches patrons du faubourg Saint-Antoine. Dans les campagnes de Bretagne, à Plancoët, on avait parlé « d'écraser bourgeois et gentilshommes ». Déjà, en mai, on pouvait presque prévoir, en cas de résistance de la Cour et des privilégiés aux réformes, la révolte violente du 14 juillet contre le despotisme, et surtout la grande révolution rurale contre le régime seigneurial. L'« anarchie » de juillet 1789, d'où devait sortir un ordre nouveau, fut seulement la suite d'une anarchie *chronique*, qui minait la France surtout depuis 1787, et dont la cause essentielle était le sentiment profond que le peuple avait de ses maux. C'est, en effet, comme le dira avec tant de raison Mirabeau, le sentiment très vif que la Nation avait de sa misère et des abus, plus encore que le progrès des lumières, l'influence de la philosophie, de l'Amérique et de l'Angleterre, — si importants d'ailleurs, — qui fera éclater la Révolution de juillet 1789 [2].

Ph. SAGNAC.

---

1. Hardy, cité par H. Monin, *recueil cité*, p. 319. Voir encore des bruits populaires, relatés p. 482.

2. Toutes ces influences se mêlent, agissent et réagissent les unes sur les autres. Il y aurait à les distinguer, pour étudier chacune d'elle à part. Mais cette analyse ne suffirait pas ; il faudrait ensuite combiner les éléments et reconstituer en quelque sorte l'atmosphère sociale, morale et intellectuelle de l'époque. Voir quelques suggestions sur ce sujet dans notre article : La *Révolution et l'Ancien régime* (*Revue de Synthèse historique*, décembre 1906).

Émile Ollivier et le duc de Gramont les 12 et 13 juillet 1870

(*Suite et fin* [1].)

V

Lorsqu'Émile Ollivier se fit annoncer vers 3 heures 1/2 au quai d'Orsay, l'entretien entre Gramont et l'ambassadeur prussien était déjà commencé et le ministre avait dirigé la conversation selon les idées et le plan qu'il avait arrêtés [2]. Après une discussion sur la légitimité des griefs français et la participation du Roi à la candidature Hohenzollern, il avait émis, comme incidemment, la phrase qui pouvait provoquer une déclaration de Werther : non seulement, lui avait-il dit, il persistait à considérer l'autorisation donnée par le Roi comme une participation indirecte de S. M. à l'acte de son cousin, mais il trouvait même dans cet ordre d'idées une raison logique de croire ou d'espérer que le Roi n'avait pas été étranger au désistement. Il avait attendu l'acquiescement de l'ambassadeur, dont il se serait emparé. Mais Werther, comme les dépêches de Benedetti le laissaient prévoir, avait au contraire soutenu que Guillaume Ier était étranger à la résolution du prince de Hohenzollern. Gramont avait suggéré alors l'expédient de la lettre du Roi à l'Empereur. Il n'avait osé présenter le projet qu'il avait rédigé, mais il avait écrit séance tenante une note qui en reproduisait les idées essentielles et

---

1. Cf. *la Revue*, t. XIII, p. 305-328.

2. Cf. *Ibid.*, p. 326. Le rapport de Werther a été reproduit par Gramont dans les *Annexes* de *La France et la Prusse*, p. 391, et par Benedetti dans les *Appendices* de *Ma mission en Prusse*, p. 440. Gramont a raconté l'entretien dans *La France et la Prusse*, p. 115 sq.

dont il avait donné une copie à Werther [1]. Werther, nous déclare Gramont, n'avait pas été aussi réfractaire à cette solution que son rapport l'indique. Il ne s'y était pas rallié, mais il n'en avait pas repoussé la discussion. Il avait accepté que Gramont écrivît la note et il en avait pris une copie. Ce fut à ce moment de l'entretien qu'on prévint Gramont de l'arrivée d'Émile Ollivier.

Ainsi, quand Émile Ollivier intervint dans l'entretien, Gramont avait résolûment posé devant Werther la question de la responsabilité prussienne. Malgré les risques qu'avait signalés Benedetti [2], toute la conversation avait porté sur cette responsabilité : responsabilité dans la candidature, responsabilité dans la renonciation, responsabilité établie par une lettre où Guillaume apparaîtrait comme partie principale dans le conflit Hohenzollern et qui l'associerait, par écrit, à la renonciation. Il n'avait pas même été fait allusion à la participation indirecte et implicite. Pas un instant, la nouvelle de la renonciation n'avait été considérée comme de nature à terminer le conflit.

Informé de l'arrivée d'Émile Ollivier, Gramont s'excusa auprès de Werther et passa dans un salon voisin. Il s'entretint brièvement avec son collègue. Entre eux il n'y eut pas de discussion : c'est du moins ce qui résulte de leurs témoignages. « Nous nous mîmes réciproquement au courant par quelques mots rapides », dit Émile Ollivier [3] ; et Gramont affirme leur entente : « Il (Émile Ollivier) venait de la Chambre, où déjà la dépêche du désistement produisait son effet ; il avait pu constater l'accueil que dans le public on faisait à cette nouvelle indirecte, à ce télégramme de Sigmaringen à Madrid, arrêté au passage par l'agence télégraphique, et que les groupes mécontents et froissés n'appelaient déjà plus que *la dépêche du père Antoine*. Le garde des sceaux sentait comme tout le monde la néces-

---

1. La note reproduite par Gramont avec cette indication : *Note remise au baron de Werther le 12 juillet 1870 à trois heures*, était ainsi rédigée : « En autorisant le prince Léopold de Hohenzollern à accepter la couronne d'Espagne, le Roi ne croyait pas porter atteinte aux intérêts ni à la dignité de la nation française. Sa Majesté s'associe à la renonciation du prince de Hohenzollern et exprime son désir que toute cause de mésintelligence disparaisse désormais entre son gouvernement et celui de l'Empereur ». *La France et la Prusse*, p. 122. Cf. pour le projet de lettre de Gramont, la *Revue*, t. XIII, p. 326.

2. *Ibid.*, p. 319 et sq.

3. Émile Ollivier, *L'Empire liberal*, t. XV, p. 247.

sité de compléter par quelque acte plus courtois, par une participation quelconque, la résolution spontanée et individuelle du prince [1]. » Les deux ministres rentrèrent ensuite dans le cabinet de Gramont, et la conversation recommença avec Werther. Nous voyons alors Émile Ollivier prendre très nettement parti aux côtés de Gramont et soutenir de tout son pouvoir les arguments de son collègue. Il tâcha de rallier Werther à la solution de la lettre royale, il insista sur « le service incomparable [2] » que, par cette démarche, le roi Guillaume rendrait à la cause de la paix. Comme Gramont, il invoqua la surexcitation de l'opinion ; il parut s'associer à cette déclaration de son collègue : « Je dis à l'ambassadeur..... que l'opinion publique acquérait, dans ces moments de crise, une force supérieure à celle des cabinets qui ont à traiter avec elle. Cela était tellement vrai que nous croyions pouvoir affirmer qu'aucun ministère, quel qu'il fût, ne pouvait désormais conserver la confiance de la Chambre et de l'opinion, en consentant à un arrangement qui ne contînt pas quelque garantie pour l'avenir [3] ».

Comment expliquer la rapidité de l'évolution d'Émile Ollivier, la facilité avec laquelle il adopta le point de vue de Gramont, ses déclarations dans l'entretien Werther, malgré les assurances données à Thiers, l'engagement contracté vis-à-vis de l'Empereur [4] ?

D'abord, nous semble-t-il, par des raisons psychologiques, par l'ascendant que Gramont dût exercer sur lui. Ce gentilhomme de grande naissance, quand il parlait d'honneur, cet ambassadeur qui avait représenté la France dans les plus hauts postes diplomatiques, quand il traitait de questions qui touchaient à la diplomatie, en imposait au bourgeois et au parlementaire qu'était Émile Ollivier, très influençable par les grands sentiments, les belles phrases et les situations acquises.

Puis, il ne faut pas oublier qu'Émile Ollivier n'avait pas vis-à-vis de Gramont une complète liberté d'allures et d'appréciation. Il était

---

1. Gramont, *op. cit.*, p. 125 et 126.
2. É. Ollivier, *op. cit.*, p. 249.
3. Le propos est reproduit par Gramont, *op. cit.*, p. 126. Il ne figure pas dans le rapport Werther, ni dans le récit d'Émile Ollivier. Mais Gramont dans sa dépêche circulaire aux agents français, du 24 juillet 1870 (cf. ci-après p. 183, note 2) rapporte la phrase.
4. Cf. la *Revue*, t. XIII, p. 321 et 322.

consulté sur la politique étrangère à cause de sa situation m inisté rielle et parce qu'il défendait à la Chambre la politique de Gramont, mais Gramont revendiqua toujours les initiatives et prétendit donner les directions. C'était une des traditions de l'Empire à laquelle la transformation du régime, en septembre 1869, ne mit pas complètement fin, que la diplomatie demeurait le domaine réservé de l'Empereur, de quelques-uns de ses confidents, et du chef du département, soustraite au contrôle de la Chambre et des ministres. L'intervention d'Émile Ollivier dans les questions étrangères était tolérée en fait, plutôt qu'admise en droit. Il put en avoir conscience dans ses rapports avec Gramont et en éprouver quelque gêne.

Enfin, il est un argument dont il est vraisemblable que Gramont fit usage auprès de son collègue et qui avait bien sa valeur. S'il est exact en effet, ainsi que l'a écrit Gramont, que Werther n'ait pas considéré comme inadmissible l'expédient de la lettre royale et qu'il ait consenti à le discuter, Gramont dut, en informant Emile Ollivier d'une démarche qui était déjà un fait accompli, lui laisser espérer le succès probable de sa combinaison, et par là, le déterminer à la soutenir.

Nous ne pouvons d'ailleurs, sur les raisons de l'attitude d'Emile Ollivier dans l'entretien Werther, qu'émettre des suppositions. Emile Ollivier, avant de nous raconter l'entrevue du quai d'Orsay, nous signale bien la différence entre son opinion et celle de Gramont. « A partir de ce moment (de la renonciation), a-t-il écrit, cessa l'accord complet qui avait existé entre nous : il continua à attacher une importance majeure à cette participation du Roi, qui devint secondaire à mes yeux [1] ». Mais il néglige de nous apprendre pourquoi, dans *La France et la Prusse*, Gramont a certifié cet accord à l'heure de l'entretien Werther, et pourquoi cet accord s'est en effet manifesté entre eux par de semblables déclarations.

Cependant il a eu conscience de la contradiction de ses propos avant et après son arrivée aux Affaires étrangères. Il n'en est pas convenu. Mais quelle preuve plus convaincante pourrions-nous en trouver que ses efforts pour nous donner le change sur la signification de l'entretien Werther, sur la valeur des déclarations qui y furent

1. É. Ollivier, *op. cit.*, p. 243.

émises, sur l'exactitude du rapport adressé par Werther au roi de Prusse ?

Il a d'abord soutenu que, dès l'instant où il intervint en tiers dans la conversation, celle-ci cessa d'être officielle comme elle l'avait été jusque là. « Elle devint une de ces conversations libres que les hommes politiques ont entre eux quand ils sont en dehors de leur rôle officiel, dans lesquelles on échange ses idées, sans s'engager soi-même, et à plus forte raison son gouvernement [1] ». Or, ni dans le rapport de Werther, ni dans le récit de Gramont, nous ne trouvons indiqué qu'à un moment donné l'entretien changea de caractère. Au surplus, entre la première et la seconde partie de l'entretien n'y a-t-il pas solution de continuité : c'est le même point de vue de Gramont, ce sont les mêmes arguments qui sont développés par lui et repris par Émile Ollivier.

Il nous semble difficile de prendre au sérieux une considération de même genre, mais plus subtile encore dans la forme, présentée par Émile Ollivier. « J'ai, il est vrai, a-t-il écrit, appuyé la suggestion de Gramont, mais cette suggestion même, n'ayant été approuvée ni par l'Empereur, ni par le Conseil, restait toute personnelle, et n'avait aucune espèce de valeur officielle [2] ». Gramont, au contraire, prétendait bien agir comme ministre des Affaires étrangères et avec l'autorité officielle que lui conféraient ses fonctions. « Rien n'était plus officiel, a-t-il dit, que l'entretien qui se poursuivait en ce moment entre le ministre des Affaires étrangères et l'ambassadeur de Prusse [3] ». Et nous avons vu qu'il rentrait dans son plan, au cas où Werther eût, par quelques propos, confessé la participation prussienne, de s'en saisir immédiatement et de leur donner une valeur officielle [4]. Si les ministres, d'ailleurs, avaient estimé qu'ils se

---

1. É. Ollivier, *op. cit.*, p. 248.

2. *Ibid.*, p. 250.

3. Gramont, *op. cit.*, p. 118. Gramont rapporte également le propos suivant qu'il aurait tenu à Werther : « Les paroles d'un ambassadeur, il le savait comme moi, avaient en droit le même poids, la même valeur que les paroles même du souverain dont il représente la personne. Je devais donc considérer ce qu'il me disait des dispositions et des idées du Roi comme si je le tenais de S. M. elle-même » (*Ibid.*, p. 121). Nous avons rappelé d'autre part les déclarations analogues de Gramont devant la Commission d'enquête ; cf. la *Revue*, t. XIII, p. 326.

4. Cf. la *Revue*, t. XIII, p. 326.

comportaient en particuliers parce qu'ils n'avaient consulté ni leurs collègues, ni l'Empereur, leur devoir n'était-il pas d'en informer Werther ? Comment en effet l'ambassadeur prussien aurait-il pu croire que, dans des circonstances aussi graves, ils agissaient de leur propre initiative, que les propositions qu'ils développaient n'engageaient en rien leur gouvernement, que les solutions qu'ils soutenaient n'étaient de leur part que spéculations ? De fait, il ne s'en douta pas un moment.

Plus grave est le reproche adressé par Émile Ollivier à Werther, d'avoir inexactement rapporté l'entretien [1]. Repris par les historiens allemands, son compte rendu leur aurait permis de dénaturer les propos échangés, de créer une légende de la conversation Werther. Gramont, lui aussi, a déclaré que le rapport Werther contenait des erreurs [2]. Voyons donc quelles sont, dans la dépêche de Werther, les inexactitudes relevées par les deux ministres.

1° Indiquant l'expédient proposé par Gramont d'une lettre de Guillaume Ier à Napoléon III, Werther a écrit dans son rapport : « Telles étaient les paroles destinées à être livrées à la publicité pour amener l'apaisement du sentiment du pays ». Voici la rectification de Gramont : « Tel était le genre de démarche que nous avions suggérée à l'ambassadeur de Prusse, non pas avec l'idée d'en publier le texte, comme il l'a écrit par erreur, mais seulement avec la pensée d'en faire connaître la substance, pour y trouver le point d'appui de nos efforts conciliants et pacifiques [3] ».

2° Werther aurait inexactement indiqué dans son rapport qu'il repoussa la discussion de l'expédient de la lettre [4]. Mais Gramont, qui lui adresse ce reproche, interprète, à notre avis, abusivement le texte de Werther. Werther a écrit en effet : « J'ai fait observer au

---

1. E. Ollivier, *op. cit.*, *Éclaircissements*, v. *Le rapport Werther, 12 juillet*, p. 586 et sq.

2. Le 24 juillet 1870, Gramont adressa aux représentants de la France à l'étranger une dépêche circulaire où il rectifiait certains propos que Werther lui aurait attribués à tort. Cette circulaire est reproduite dans les *Annexes* de *La France et la Prusse*, p. 212 et sq. Dans son récit rédigé ultérieurement, il est revenu sur cette question des erreurs du rapport Werther ; cf. ci-après.

3. Gramont, *op. cit.*, p. 124 ; la rectification de Gramont ne se trouve pas dans la dépêche circulaire du 24 juillet ; aucune rectification de ce genre chez Emile Ollivier.

4. « M. le baron de Werther, sans se rallier formellement à cette manière de voir, n'en repoussait pas la discussion, ainsi que l'indique son rapport » (Gramont, *op. cit.*, p. 121).

duc de Gramont qu'une pareille démarche serait rendue extrêmement difficile par les explications données par lui, le 6 de ce mois, à la Chambre des députés; elles contenaient des déclarations qui avaient dû froisser profondément S. M. le Roi ; le duc de Gramont voulut combattre cette objection, en me faisant remarquer que la Prusse n'avait nullement été nommée et que son discours avait été indispensable à ce moment, pour calmer la surexcitation de la Chambre. En cet instant, le ministre de la justice, M. Emile Ollivier, intervint dans notre entretien, dont le duc de Gramont lui fit connaître le sujet. M. Emile Ollivier soutint d'une façon pressante la nécessité salutaire d'agir dans l'intérêt de la paix et me pria instamment de soumettre à S. M. le Roi l'idée d'une lettre dans ce sens [1] ».

Quelle autre conclusion tirer de ce texte que celle-ci : Werther *objecta* que la déclaration de Gramont du 6 rendrait extrêmement difficile à son gouvernement l'acceptation de la lettre ? Mais il ne s'en suit pas, d'après le texte, que Werther ait *repoussé* la discussion de l'expédient de Gramont. Il est du reste à remarquer que le démenti de Gramont manque de précision et qu'il n'indique pas quelle phrase du rapport Werther il a entendu viser [2]. Quant à Emile Ollivier, il a caractérisé ainsi l'attitude de Werther : « Tout en se montrant animé des dispositions les plus conciliantes, il ne cessa de maintenir le point de vue de son gouvernement avec une invincible fierté [3] ». Cette attitude répond fort bien aux propos de Werther que nous venons de citer.

3° Au sujet des arguments tirés par Emile Ollivier et Gramont de l'état de l'opinion en France, Werther s'est ainsi exprimé : « Les deux ministres, en faisant ressortir qu'ils avaient besoin d'un arrangement de ce genre (la lettre de Guillaume Ier), pour calmer l'émotion des esprits eu égard à leur situation ministérielle, ajoutaient qu'une telle lettre les autoriserait à se porter défenseurs contre les attaques qui ne manqueraient pas de surgir contre S. M. le Roi. Tous deux me firent remarquer finalement que notre conduite dans l'affaire hispano-Hohenzollern avait beaucoup plus surexcité la nation française

1. Gramont, *op. cit.*, *Annexes*, p. 393.
2. La dépêche du 24 juillet ne mentionne pas non plus cette seconde inexactitude du rapport Werther.
3. Emile Ollivier, *op. cit.*, p. 246.

qu'elle n'avait occupé l'Empereur ». Gramont conteste qu'il ait jamais songé à faire valoir la position personnelle des ministres et les sentiments de l'Empereur [1]. Mais Emile Ollivier confirme une partie de la version Werther. Il s'attribue en effet les paroles suivantes : « En fortifiant notre position ministérielle, il (Guillaume Ier) nous donnerait le moyen de poursuivre notre œuvre pacifique [2] ». Emile Ollivier, il est vrai, contredit la seconde partie de l'information Werther et, comme Gramont, soutient que le ministre des Affaires étrangères n'avait point séparé l'Empereur de la France [3]. Mais le propos rapporté par Werther sur Napoléon III ne modifie pas le sens général des déclarations ministérielles sur l'excitation de l'opinion et la nécessité d'en tenir compte.

4° « J'ai été stupéfait, a déclaré Emile Ollivier, en lisant dans le rapport de Werther que s'il ne croyait pas pouvoir se charger de soumettre au Roi notre suggestion, nous serions obligés de prier Benedetti de soulever cette question, et que nous lui demandions de télégraphier notre conversation ». « Werther, a-t-il ajouté, a mal compris, et c'est faux, de toute fausseté » [4]. Cette fois, l'inexactitude du rapport Werther serait de conséquence, parce que la phrase citée donne à la demande des ministres français une apparence comminatoire qu'ils se défendent d'avoir voulu lui attribuer. Mais il faut remarquer : d'abord, qu'il est assez étrange que Werther, qui rédigea sa dépêche en sortant du ministère, ait reproduit des propos d'une telle précision s'ils n'avaient pas été formulés ; puis que les souvenirs d'Emile Ollivier sont, sur ce point, en contra-

1. « Quant à faire valoir la position personnelle des ministres et les sentiments personnels de l'Empereur, rien ne fut jamais plus loin de notre pensée et de notre langage; et en vérité, en lisant dans le rapport de l'ambassadeur de Prusse l'allusion qui concerne ces soi-disant confidences, j'en fus tellement surpris que l'idée me vint qu'elles y furent peut-être introduites après coup par une main dont l'expérience m'avait appris à connaître les expédients » (Gramont, *op. cit.*, p. 127).

2. E. Ollivier, *op. cit.*, p. 249. Ce propos fit impression sur Émile Ollivier, car il y insiste dans une longue note (p. 249, note 1) où il se propose de démontrer que « la défense d'une position ministérielle, dans certains cas, n'implique pas une misérable préoccupation personnelle et que c'est le système politique dont cette position est le symbole ou la sauvegarde qui est en jeu » et où il cite des propos analogues de Metternich, de Palmerston, d'Aberdeen, du duc de Broglie. La note d'Émile Ollivier semble une réponse au démenti de Gramont.

3. D'après les récits de Gramont et d'E. Ollivier nous ne voyons pas quel a été dans la conversation le propos qui a pu provoquer cette erreur de Werther.

4. É. Ollivier, *op. cit. Éclaircissements*, p. 587.

diction avec ceux de Gramont. Gramont ni ne signale ni ne rectifie la phrase de Werther incriminée par son collègue [1], et il nous a fait savoir dans son livre « que le rapport du baron de Werther était exact dans toutes les parties qui n'étaient pas rectifiées [2] ».

Quand on examine les erreurs relevées dans le rapport Werther par Gramont et par Emile Ollivier, on est donc amené à constater : que les souvenirs des deux ministres ne concordent pas, que le texte de Werther ne justifie pas, pour tous les cas, les reproches d'inexactitude adressés à l'ambassadeur, que, parmi les erreurs dénoncées [3], il n'en est qu'une, la dernière, qui apparaisse comme vraiment importante, mais qu'Emile Ollivier, en l'affirmant, est contredit par Gramont. Dans son ouvrage sur *La France et la Prusse*, Gramont a rendu hommage à la bonne foi de Werther. « Son rapport, a-t il dit, inexact sur quelques points, fidèle et correct sur tous les autres, a été écrit, j'en suis intimement convaincu, avec la plus entière bonne foi, et je crois même pouvoir ajouter avec de bonnes intentions [4] ». Emile Ollivier, au contraire, s'est efforcé d'enlever toute valeur à la

1. Dans sa dépêche circulaire qui fut rédigée douze jours après l'entretien Werther, Gramont n'y fait pas allusion, et on s'expliquerait mal qu'une inexactitude aussi importante ne l'eût pas frappé. En tout cas, la phrase incriminée par E. Ollivier n'a pu être ajoutée après coup dans le rapport Werther car, après avoir reçu ce rapport, le 13 juillet, Guillaume Ier a écrit à la Reine : « Ils sont même allés si loin qu'ils ont dit qu'ils chargeraient Benedetti de cette affaire. » Cf. Émile Ollivier, *op. cit.*, p. 363.

2. Gramont, *op. cit.*, p. 115, note 1.

3. Dans sa dépêche circulaire, Gramont conteste une appréciation que lui attribue Werther à propos de la déclaration du 6 : « Le duc de Gramont me fit remarquer que la Prusse n'avait nullement été nommée et que son discours avait été indispensable à ce moment pour calmer la surexcitation de la Chambre » (Gramont, *op. cit.*, *Annexes*, p. 393-394). « Je n'ai point admis, rectifie Gramont, que cette manifestation aurait été déterminée par des nécessités parlementaires. J'ai expliqué notre langage par la vivacité de la blessure que nous avions reçue et je n'ai nullement fait valoir la position personnelle des ministres comme motif déterminant de leur conduite » (Gramont, *op. cit. Annexes*, p. 412-413). Mais il est à remarquer : 1° que Werther a reproduit plusieurs fois dans son rapport des propos de Gramont sur la vivacité de la blessure reçue ; 2° que Gramont confond deux moments de l'entretien, celui où il fut question de la déclaration du 6, antérieur à l'arrivée d'Émile Ollivier (cf. Gramont, *op. cit. Annexes*, p. 394) et celui où furent prononcées les phrases sur la situation ministérielle ; 3° qu'il force la signification du propos reproduit par Werther, qui ne signifie pas que la déclaration du 12 fut provoquée *uniquement* par des nécessités parlementaires, et qui vise surtout l'*opportunité* à ce moment du discours.

4. Gramont, *op. cit.*, p. 108. Gramont, rappelant l'extrême difficulté pour un diplomate de reproduire avec toute l'exactitude désirable un entretien dans lequel chaque mot, chaque phrase ont une portée mesurée et calculée, ajoute : « Je suis en cette circonstance comme le travailleur qui connait les difficultés du travail et dont les jugements ne peuvent avoir l'âpreté des sentences prononcées par ceux qui n'ont jamais pratiqué ce qu'ils jugent » (p. 109). Il semble que Gramont ait prévu les démentis d'E. Ollivier.

dépêche de Werther. Il lui reproche d'avoir été rédigée en hâte, d'être confuse, embrouillée, de rendre mal compte de la physionomie de l'entretien. Il insinue qu'elle a pu être remaniée. « Parfois, je n'ai pas été éloigné de croire, déclare-t-il, que ce rapport n'a pas été publié conformément à son texte, qu'il a été arrangé. Le Chancelier est coutumier de ces procédés [1] ». Clairement apparaît, chez Emile Ollivier, la raison de cette critique du rapport Werther : on ne peut se fier au texte de Werther pour retracer et commenter les déclarations des ministres. Les arguments qu'on peut en tirer contre eux manquent donc de fondements. Emile Ollivier ne se gêne pas pour l'affirmer. « Le rapport eût-il été publié tel qu'il a été écrit, il n'en resterait pas moins dépourvu de toute autorité contre nous [2] ». Mais, en pareille matière, un commencement de preuve vaudrait mieux que les affirmations les plus tranchées, et il est regrettable que la constatation par laquelle Emile Ollivier entend jeter la suspicion sur l'ensemble du rapport Werther semble avoir contre elle le témoignage de son collègue.

En réalité, Gramont, après avoir signalé dans le rapport du 12, sans beaucoup y insister, quelques inexactitudes et Emile Ollivier, après avoir répété sous deux ou trois formes que la pièce n'avait pas de valeur, ont rapidement passé sur la dépêche de Werther. Ils ont été plus à l'aise pour dénoncer, critiquer et contredire le commentaire qui en a été donné par Bismarck. Le 18 juillet, en effet, Bismarck écrivait à Bernstorff, ambassadeur à Londres : « Les deux ministres ont exprimé l'espoir que S. M. le Roi écrirait à l'Empereur Napoléon une lettre d'excuse dont la publication serait de nature à apaiser les esprits en France [3] ». Contre cette assertion de Bismarck, les ministres ont fait porter le principal effort de leur démonstration. Ils ont établi : 1° que, ni par ses termes, ni par l'usage qu'ils comptaient en faire, la lettre qu'ils auraient souhaité obtenir de Guillaume Ier ne pouvait être considérée comme une lettre d'excuse, et que, lorsque Bismarck et les historiens allemands l'ont qualifiée

1. É. Ollivier, *op. cit. Éclaircissements*, p. 587. Nous avons cité ci-dessus (p. 185, note 1) une insinuation de Gramont analogue.
2. *Ibid.*, p. 588.
3. La lettre de Bismarck est citée par E. Ollivier, *op. cit. Éclaircissements*, p. 589.

ainsi, ils en ont menti ; 2° que, dans l'entretien Werther, ils n'avaient voulu que soumettre à l'ambassadeur une solution qui pouvait terminer le conflit, mais qu'ils n'avaient pas donné à leur demande une allure impérative ; elle n'avait jamais eu dans leur pensée la signification d'un ultimatum.

Sur ces deux points, les protestations des ministres français sont légitimes et fondées. Mais il ne faut pas perdre de vue que, justifiées contre la dépêche de Bismarck du 18, elles ne sauraient être invoquées contre celle de Werther du 12. De l'aveu même de Gramont, en effet, Werther accueillit la suggestion de la lettre dans l'esprit avec lequel elle avait été faite [1]. Emile Ollivier convient, lui aussi, qu'il était impossible de tirer du rapport de l'ambassadeur, si mal fait et si inexact fût-il, la preuve qu'ils avaient demandé une lettre d'excuse [2]. De fait, les termes dans lesquels Werther annonce au Roi la proposition de Gramont ne peuvent prêter à une équivoque. « A parler sincèrement, écrivit-il, il [Gramont] ne voulait pas la guerre, mais des rapports bons et amicaux avec la Prusse, et il me savait viser au même but ; nous devions donc rechercher ensemble s'il y avait un moyen d'exercer de ce côté une influence d'apaisement, et s'il s'en remettait à mon appréciation sur la question de savoir si le véritable expédient ne serait pas une lettre du Roi à l'Empereur. Il en appelait au cœur chevaleresque de Sa Majesté Royale, qui accorderait son juste consentement [3] ». Quand, par conséquent, Emile Ollivier dénonce la légende mensongère de la lettre d'excuse, son accusation n'est justifiée que contre Bismarck, auteur de la dépêche du 18, et si, le 13, à Ems, Guillaume Ier a interprété le conseil de la lettre comme une exigence et non comme une suggestion, ce n'est pas parce que Werther le lui avait inexactement présenté.

Dans l'appendice de *l'Empire libéral* qu'il a consacré au rapport Werther, Emile Ollivier ne s'en prend pas seulement à l'ambassadeur prussien, qui aurait rédigé un rapport inexact. Comme si, pour dégager sa responsabilité, il lui fallait mettre en cause celle des autres,

---

1. Gramont, *op. cit.*, p. 125.
2. É. Ollivier, *op. cit. Éclaircissements*, p. 588.
3. Gramont, *op. cit. Annexes*, p. 393.

dans les termes les plus brutaux, les plus blessants pour le patriotisme et la clairvoyance de Benedetti, il lui a reproché d'avoir propagé le mensonge de Bismarck. Un Français, un ambassadeur, a-t-il dit, placé entre une affirmation de son ministre et celle d'ennemis, manquait à son devoir de patriote, de fonctionnaire et de collaborateur en adoptant, en accréditant, en propageant la version mensongère de l'ennemi. C'est ce qu'a fait Benedetti dans son écrit apologétique, dirigé contre Gramont. Rien n'est plus étrange que la manière dont il écarte l'objection qui se présente naturellement à l'esprit : « Si on avait adressé une demande pareille, vous en eussiez été informé dans les instructions qui vous ont été envoyées le 12, à 7 heures du soir ». Pour justifier un mensonge, il en invente un autre : « La demande avait été faite, mais elle avait été abandonnée, et c'est pourquoi on lui a laissé ignorer et la demande et l'abandon [1] ». Quel est donc le crime de Benedetti ? Ce n'est évidemment pas d'avoir constaté que la suggestion de la lettre ne fut point reprise, et qu'une autre solution fut proposée par le télégramme de 7 heures, puisque le fait est incontestable ; c'est d'avoir attribué une valeur diplomatique à la suggestion et de n'avoir pu admettre que l'entretien Werther fut une simple conversation libre, « comme en ont les hommes politiques entre eux, quand ils sont en dehors de leur rôle officiel ». « N'ayant pas eu à demander, on n'avait pas eu à abandonner [2] ». Les accusations, les indignations, les réfutations d'Emile Ollivier, en définitive, s'appuient toujours sur le même argument : « Nous n'avons rien demandé ». Il a écrit cependant à propos de la demande de garanties : « L'Empereur oubliait que, dans des situations aiguës,

1. É. Ollivier, *op. cit. Éclaircissements*, p. 589, 590.

2. *Ibid.*, p. 590. « Gramont, a dit Émile Ollivier au cours de son récit, ne lui (Benedetti) communiqua pas cette suggestion (celle de la lettre), même à titre de renseignement, et il n'y eût certes pas manqué, versé comme il l'était dans les procédés diplomatiques, si elle avait eu une réelle importance » (*Ibid.*, p. 251) ; et en note : « Gramont n'a pas averti Benedetti. La conséquence honnête est que, s'il ne l'a pas fait, c'est parce qu'il n'y avait pas lieu de le faire, puisqu'il n'avait posé aucune demande nouvelle » (*Ibid.*, p. 251, note 1.) Il n'en reste pas moins que la proposition de lettre, même sous forme de désir ou de suggestion, avait été formulée, et que Benedetti, rapprochant cette proposition du télégramme de garantie de 7 heures qui la remplaça quelques heures après, a pu très justement écrire : « Ce qui est certain, c'est que les deux propositions parvenues au Roi dans la même journée devaient se nuire mutuellement et compliquer gravement les choses, puisqu'en présentant l'une, je n'étais pas expressément autorisé à retirer l'autre » (Benedetti, *Essais diplomatiques*, *Ma Mission à Ems*, p. 381, note 1.)

certains actes produisent des effets immédiats et irrévocables, et entraînent où on ne voulait pas aller [1] ». Ne peut-on en dire autant de certaines paroles? Comment admettre, qu'émise dans une heure exceptionnellement critique par un ministre des Affaires étrangères, conscient de l'importance de ses propos, en présence d'un ambassadeur « dont les paroles avaient en droit le même poids, la même valeur, que celles de son souverain », préparée par un projet de lettre, rappelée par une note écrite, destinée à être divulguée dans un milieu où les passions nationales et patriotiques étaient surexcitées, la suggestion de la lettre, quelles que fussent les intentions de ses auteurs, ne fut pas un acte?

D'ailleurs, même si ces ergotages sur les mots, à un moment où les moindres propos avaient une importance décisive, n'étaient pas des artifices destinés à faire illusion sur les réalités, même si ces arrêts tranchés contre Werther, contre Benedetti n'étaient pas des diversions, l'entretien Werther n'en conserverait pas moins une extrême importance. On ne saurait en effet abstraire la solution « suggérée » à Werther des motifs qui l'ont inspirée. La solution de la lettre révélait : 1° que la France ne pouvait se contenter de la renonciation dans la forme où elle lui était parvenue ; 2° qu'elle recherchait un moyen d'établir la participation du roi de Prusse à la renonciation ; 3° que la participation indirecte de Guillaume Ier n'était plus jugée suffisante, puisque Gramont cherchait une nouvelle formule pour engager Guillaume Ier. A ces raisons des déclarations et de l'expédient de Gramont, Emile Ollivier a adhéré ; il a donné son assentiment à des propos tels que ceux que nous avons rapportés, sur la nécessité d'un arrangement « qui contînt quelques garanties pour l'avenir ». Formule nouvelle pour établir la responsabilité prussienne dans la renonciation, garanties pour l'avenir, voilà les conditions de l'entente franco-prussienne que Gramont et Emile Ollivier ont laissé entendre à Werther le 12 juillet, et voilà ce qu'à côté d'une solution définie « suggérée », le gouvernement prussien était en droit de dégager et de retenir du rapport Werther. Le mot de garanties a été écrit à 7 heures, dans un télégramme

1. É. Ollivier, *op. cit.*, p. 263.

adressé à Benedetti, mais il avait été prononcé par Gramont dès 3 heures 1/2 et, ne l'eût-il pas été, que tous les propos du ministre des Affaires étrangères et d'Emile Ollivier tendaient à justifier la politique de garanties qui reçut sa consécration officielle quelques heures plus tard.

VI

Que devient alors l'assertion d'Emile Ollivier : que Gramont a agi sans le consulter, qu'il y a eu désaccord entre eux, et que Gramont, à son insu, a engagé la politique française? Voici ce qu'il allègue pour justifier son accusation.

Après le départ de Werther, à quatre heures, Gramont se rendit à Saint-Cloud, non sans convenir avec son collègue, d'après Emile Ollivier, qu'aucune résolution ne serait prise avant le Conseil du lendemain [1]. A Saint-Cloud, il trouva l'Empereur ébranlé par un entourage inféodé à la Droite et partisan de la guerre, qui l'inquiétait sur les manifestations de l'opinion. Il lui raconta l'entretien Werther. Une délibération s'ouvrit — nous ne savons pas quelles personnes y prirent part — et le résultat en fut la demande de garanties que, de retour au quai d'Orsay, Gramont prescrivit à Benedetti d'adresser au Roi par le télégramme célèbre daté de 7 heures. « Nous avons reçu des mains de l'ambassadeur d'Espagne la renonciation du prince Antoine, au nom de son fils Léopold, à sa candidature au trône d'Espagne. Pour que cette renonciation au trône d'Espagne produise tout son effet, il paraît nécessaire que le roi de Prusse s'y associe, et nous donne l'assurance qu'il n'autoriserait pas de nouveau cette candidature. Veuillez vous rendre immédiatement auprès du Roi pour lui demander cette déclaration, qu'il ne saurait refuser, s'il n'est véritablement animé d'aucune arrière-pensée. Malgré la renonciation qui est maintenant connue, l'animation des esprits est telle que nous ne savons pas si nous parviendrons à la

1. É. Ollivier, *op. cit.*, p. 251. Gramont dit simplement : « Nous le (Werther) quittames avec la conviction de la sincérité de ses tendances pacifiques, mais avec peu de confiance, il faut le dire, dans l'efficacité de ses efforts... Telle était la situation lorsque, après l'entrevue avec l'ambassadeur de Prusse, je me rendis à Saint-Cloud pour en conférer avec l'Empereur » (Gramont, *op. cit.*, p. 127 et 129).

dominer. Faites de ce télégramme une paraphrase que vous pourrez communiquer au Roi. Répondez le plus promptement possible [1] ».

Dans la soirée du 12, Jérôme David, Cassagnac et quelques membres de la Droite arrivèrent à Saint-Cloud ; ils insistèrent sur le péril et le ridicule auquel s'exposait l'Empereur en se payant d'une satisfaction dérisoire, et Napoléon écrivit une lettre à Gramont, que le ministre reçut à onze heures, où il lui prescrivait de préciser et d'accentuer encore davantage les instructions de Benedetti [2].

C'est à onze heures qu'Emile Ollivier connut les décisions qui avaient été prises à Saint-Cloud, le télégramme de sept heures envoyé à Benedetti, et la lettre de Napoléon à Gramont. Dans la soirée il avait vu Olozaga, qui lui avait donné des conseils de prudence et de réserve, et il s'était rendu ensuite au quai d'Orsay pour informer Gramont de la conversation qu'il venait d'avoir avec l'ambassadeur espagnol. Il ressentit très vivement, nous dit-il, le procédé de l'Empereur et celui de Gramont. « Quelque haut qu'on ait placé son âme au-dessus des susceptibilités vulgaires, il est impossible de ne pas ressentir certains procédés. Être demeuré d'accord avec l'Empereur, à trois heures, qu'aucune détermination ne serait prise avant le lendemain au Conseil, et apprendre après onze heures du soir, par hasard, qu'une détermination grave a été adoptée, mise à exécution, sans qu'on ait été ni consulté, ni prévenu ; où l'on arrivait pour une conversation dénouée, se trouver en présence d'un fait accompli d'une importance majeure, il y avait de quoi justifier une explosion de rudes paroles [3]. »

Qu'Emile Ollivier ait été très profondément froissé du procédé de Gramont, qu'il ait eu des raisons de l'être, nous ne saurions le contester, et son ressentiment est naturel. Remarquons toutefois que ces actes d'autorité personnelle n'étaient pas exceptionnels chez Gramont. N'était-ce pas de sa propre initiative que, dans cette même

---

1. E. Ollivier, *op. cit.*, p. 252-255, et Gramont, *op. cit.*, p. 129-132. Le secret de la délibération de Saint-Cloud a été gardé jusqu'à présent. « Je passe sous silence, écrit Gramont (p. 130), les débats consciencieux qui précédèrent la détermination à laquelle le gouvernement crut devoir s'arrêter ». « Qui prit part à ces délibérations ? écrit Émile Ollivier (p. 234), Gramont ne le dit pas. Je sais seulement ceux qui n'y furent pas appelés ».

2. La lettre a été publiée par Gramont, *op. cit.*, p. 136, et reproduite par Émile Ollivier, *op. cit.*, p. 267.

3. É. Ollivier, *op. cit.*, p. 269.

journée du 12, sans avoir vraisemblablement communiqué, ni à Emile Ollivier, ni à ses autres collègues, certaines pièces capitales reçues dans la matinée, sans avoir en tout cas, après la nouvelle de la renonciation, provoqué un échange de vues avec les membres du Cabinet ou consulté l'Empereur, le ministre des Affaires étrangères avait arrêté le sens de ses déclarations à Werther ? et si Emile Ollivier avait été mis au courant, en arrivant au quai d'Orsay à 3 heures 1/2, les déclarations n'en avaient pas moins été faites avant son arrivée, et il s'était trouvé tout autant en présence du fait accompli qu'à 11 heures, quand Gramont lui lut le télégramme de 7 heures.

Mais il n'y a pas que la question de procédé. Si le télégramme de 7 heures est un acte du pouvoir personnel, cet acte n'a-t-il pas été préparé par les déclarations de l'entretien Werther ? ou tout au moins, n'a-t-il pas été inspiré par des préoccupations et des idées analogues, et si, directement et immédiatement, la responsabilité d'Emile Ollivier n'est pas engagée dans l'envoi du télégramme de 7 heures, ne s'était-il pas déjà associé à une politique dont les instructions de 7 heures ne sont que le développement logique ?

Emile Ollivier, dans le passage que nous venons de citer, reproche à Napoléon III de n'avoir pas tenu sa promesse de 3 heures. Ailleurs, il signale sa versatilité. «Entre la poussée belliqueuse de la Droite et la politique pacifique du ministère, l'Empereur oscillait, se laissant tour à tour aller à l'une ou à l'autre de ces impulsions [1] ». Mais Emile Ollivier, dans l'entretien Werther, était-il resté fidèle à l'engagement des Tuileries ? Et les propos qu'il y avait tenus n'étaient-ils pas de nature à influencer l'Empereur ? Gramont dut informer son souverain du concours actif que son collègue lui avait prêté, et, comme il n'avait pas douté du caractère officiel de l'entretien, de la valeur des propositions qui y avaient été présentées, il est permis de croire que Napoléon III n'en douta pas davantage, et qu'il estima que la question n'était plus entière, comme à 3 heures.

Quant à Gramont, devait-il penser en formulant la demande de garanties, qu'il inaugurait une politique nouvelle, et que cette politique n'aurait peut-être pas l'assentiment d'Emile Ollivier ? « Pour que cette renonciation au trône d'Espagne produise tout son effet,

1. É. Ollivier, *op. cit.*, p. 262.

écrivit-il dans le télégramme de 7 heures, il paraît nécessaire que le roi de Prusse s'y associe ». N'était-ce pas là une thèse qu'il avait constamment soutenue dans l'entretien Werther ? Il ajouta : « et nous donne l'assurance qu'il n'autoriserait pas de nouveau cette candidature ». Mais n'était-ce pas une garantie de ce genre que formulait Gramont en écrivant, dans la note remise à Werther : « S. M. s'associe à la renonciation du prince de Hohenzollern et exprime son désir que toute cause de mésintelligence disparaisse désormais entre son gouvernement et celui de l'Empereur », et, en déclarant à l'ambassadeur, en présence d'Emile Ollivier : « Aucun ministère, quel qu'il soit, ne pourra désormais conserver la confiance de la Chambre et de l'opinion en consentant à un arrangement qui ne contînt pas quelque garantie pour l'avenir » ? « Malgré la renonciation, qui est maintenant connue, portait le télégramme de 7 heures, l'animation des esprits est telle que nous ne savons pas si nous parviendrons à la dominer ». C'était le même argument de l'opinion publique sur lequel Gramont et Emile Ollivier avaient insisté devant Werther. Dans un article paru récemment dans le *Journal des Débats* [1], M. Henri Welschinger, après avoir raconté l'entretien Werther et résumé la dépêche de 7 heures, conclut : « Sans doute, et même couvert par un acquiescement et par une lettre ultérieure de l'Empereur, ce qu'avait fait là le duc de Gramont était infiniment regrettable. Mais en quoi cette dépêche était-elle plus grave que la note dictée à Werther et que les commentaires dont les deux ministres l'avaient entourée ? ». Il est difficile de faire le rapprochement sans se poser la question. Emile Ollivier n'a d'ailleurs pas fait ce rapprochement et il ne semble même pas en concevoir la possibilité. « La folle improvisation de Saint-Cloud », a-t-il écrit [2].

Benedetti, qui, lui, a fait le rapprochement entre les propos de l'entretien Werther et la dépêche de 7 heures, considère même que la demande de garanties était moins grave que l'expédient de la lettre. Il suppose que l'Empereur a repoussé le projet de lettre parce

---

1. L'ouvrage de M. Henri Welschinger, sur *Les causes et les responsabilités de la guerre de 1870*, n'était pas encore paru quand notre article a été rédigé. L'article de M. Welschinger est celui du *Journal des Débats* du 5 juin 1909.

2. E. Ollivier, *op. cit.*, p. 263.

qu'il estimait, lui, souverain, que le roi de Prusse l'envisagerait comme une exigence incompatible avec sa dignité. « C'est évidemment pour cette considération, a-t-il écrit, qu'on a substitué, dans l'entretien de Saint-Cloud, la combinaison que je fus chargé d'offrir à celle qui avait été recommandée à l'ambassadeur de Prusse. La différence était notable : je n'avais à demander au Roi ni une lettre, ni la justification de sa conduite antérieure. Je devais me borner à solliciter une déclaration *verbale* nous garantissant contre le retour d'une candidature que nous ne pouvions subir [1] ». Ainsi, pour Benedetti, loin d'être une aggravation de la politique suivie par Gramont dans l'entretien Werther, la dépêche de garanties en serait au contraire une atténuation.

On sait comment, dans une certaine mesure, les faits ont justifié cette appréciation de Benedetti. A Ems, dans la matinée du 13, l'ambassadeur de France réclama du Roi les garanties stipulées dans le télégramme de 7 heures. Guillaume refusa d'acquiescer à la demande française, mais il renouvela à Benedetti l'assurance que, dès qu'il aurait reçu de Sigmaringen la nouvelle de la renonciation, il le manderait, pour lui faire la communication qu'il lui avait annoncée dans leur précédente entrevue. Benedetti pouvait donc croire qu'il aurait, avant la fin de la journée, l'occasion de faire une nouvelle tentative pour ébranler la résolution du Roi. Au contraire, le rapport Werther offensa Guillaume au point qu'il résolut de ne plus communiquer avec Benedetti que par l'intermédiaire d'un aide-de-camp. On a souvent reproduit sa fameuse lettre à la reine Augusta du 13 juillet : « A-t-on jamais vu pareille insolence ? Il faut que je paraisse devant le monde comme un pécheur repentant ! » et son billet à Abeken : « Il est nécessaire de chiffrer à Werther que je suis indigné de l'exigence des ministres français et que je me réserve d'y donner suite comme je l'entends ». L'expédient de la lettre affecta donc infiniment plus Guillaume que la demande de garanties [2]. Et c'est

1. Benedetti, *Essais diplomatiques, Ma mission à Ems*, p. 381.

2. Cf. l'article de M. Welschinger cité ci-dessus. A propos de la phrase de la lettre à Abeken : « Je suis indigné » etc. M. Welschinger remarque que le mot *Zumutung* employé par le Roi signifie « exigence » et même « exigence étrange ». Émile Ollivier l'a traduit cependant par « suggestion » (*op. cit.*, p. 304). Le contre-sens d'Émile Ollivier est important parce que le mot « suggestion », sous la plume de Guillaume Ier, apparaît comme un argument en faveur de sa thèse.

parce que Benedetti a été témoin des impressions si différentes produites sur le Roi par le télégramme de 7 heures et le rapport Werther, qu'il a émis l'explication que nous avons rapportée.

Peut-être cette explication n'est-elle pas la vraie. Peut-être d'autres motifs que la crainte de froisser la susceptibilité du Roi ont-ils déterminé l'Empereur et Gramont à préférer la demande de garanties. Nous n'en savons rien. Mais du moins, il nous paraît difficile de contester que le télégramme de 7 heures, après les déclarations de la conversation Werther, n'a pas formulé des exigences nouvelles. Inspiré par des considérations identiques, il ne pouvait être plus blessant pour l'amour-propre du Roi que les suggestions des deux ministres à son ambassadeur, et il pouvait l'être moins pour le motif que Benedetti a indiqué. C'est pourquoi Gramont, en rédigeant le télégramme de 7 heures, était en droit de penser qu'il ne s'écartait pas de la ligne politique que le garde des sceaux avait approuvée quelques heures auparavant, ni prévoir de sa part une opposition à une solution qui procédait des mêmes idées qu'il lui avait entendu soutenir devant Werther. Le télégramme de 7 heures était, il est vrai, un acte, mais n'oublions point que, pas plus que Werther, Gramont n'avait admis une minute le caractère académique de l'entretien de 3 heures.

En tout cas, si Emile Ollivier ne s'était pas considéré comme engagé vis-à-vis de Gramont, si, de trois heures à quatre heures de l'après-midi, il ne lui avait pas donné le droit de penser qu'ils étaient d'accord sur les principes qui devaient diriger notre politique après la renonciation, si sa liberté d'appréciation était restée entière, il semble qu'il aurait dû verbalement faire à son collègue quelques-uns des reproches qu'il lui adresse dans son livre. Cependant, nous dit-il, il domina son sentiment. Il songea que Gramont s'était prêté, par habitude de métier (*sic*), à un acte du pouvoir personnel, que l'auteur responsable du télégramme de 7 heures était l'Empereur, et qu'à Napoléon, par conséquent, il devait porter sa plainte ; il pensa que, le fait étant accompli, il avait le choix entre deux partis : ou démissionner, ou s'ingénier à prévenir les conséquences de ce fait qu'il ne pouvait plus empêcher, et il choisit le second [1]. On est pour-

1. É. Ollivier, *op. cit.*, p. 269 et 270.

tant tenté de remarquer que le télégramme de 7 heures ne fut pas imposé à Gramont, mais qu'il y donna une adhésion raisonnée, que rien ne l'empêchait, même à Saint-Cloud, de se souvenir de la solidarité ministérielle, et de réclamer une convocation d'urgence du Conseil ou au moins d'Emile Ollivier, et que, parce que la responsabilité impériale était engagée, il ne s'en suit pas que la sienne ne le fût pas. Il ne semble pas davantage inadmissible d'estimer que, sans démissionner, Emile Ollivier aurait pu relever le procédé de Gramont, et on ne voit pas en quoi cela aurait pu l'empêcher d'annuler les conséquences du télégramme de 7 heures. On n'est donc pas convaincu par les deux raisons qu'invoque Emile Ollivier pour expliquer sa rare modération, et elles ne nous dissuadent pas d'en imaginer d'autres qui se présentent naturellement à nous, telles que l'ascendant de Gramont, ou les déclarations d'Emile Ollivier dans l'entretien Werther.

Toute la protestation d'Emile Ollivier, après l'acte qu'il apprécie si sévèrement dans *l'Empire libéral*, consista à dire d'un ton navré : « On va vous accuser d'avoir prémédité la guerre et de n'avoir vu dans l'incident Hohenzollern qu'un prétexte de la provoquer [1] ». A défaut de récrimination, a-t-il du moins agi dans le sens qu'il indique ? Il déclara, nous apprend-il, à Gramont : « N'accentuez pas votre première dépêche, comme vous le prescrit l'Empereur, atténuez-la. Benedetti aura déjà accompli sa mission lorsque votre atténuation lui parviendra, mais devant la Chambre, vous y trouverez un argument pour y établir vos intentions pacifiques ». Et s'asseyant au bureau de Gramont, il écrivit le paragraphe suivant : « Afin que nous soyons sûrs que le fils ne désavouera pas le père, et qu'il n'arrivera pas en Espagne comme son frère l'a fait en Roumanie, il est indispensable que le Roi veuille bien nous dire qu'il ne permettra pas au prince de revenir sur la renonciation communiquée par le prince Antoine. Dites bien au Roi que nous n'avons aucune arrière-pensée, que nous ne cherchons pas un prétexte de guerre, et que nous ne demandons qu'à sortir honorablement d'une difficulté que nous n'avons pas créée nous-mêmes ». Tel est le texte qu'Emile Ollivier présente comme une preuve de ses efforts pour prévenir les

1. É. Ollivier, *op. cit.*, p. 270.

effets de la demande de garanties. Il juge qu'entre sa rédaction et celle du télégramme de 7 heures, la différence était considérable, que « c'était une transformation plus qu'une atténuation [1] ». En quoi consiste donc cette différence et quelle en est la valeur ?

1° Le texte d'Emile Ollivier renferme une assurance pacifique qui ne se trouvait pas dans le télégramme de Gramont de 7 heures. Mais le même jour, dans son télégramme de midi quarante-cinq, Gramont avait informé Benedetti que « notre intention n'avait jamais été de provoquer un conflit [2] », et il avait déclaré à Werther qu' « à parler sincèrement il ne voulait pas la guerre, mais des rapports bons et amicaux avec la Prusse, et qu'il savait Werther viser au même but [3] ». Les protestations pacifiques d'Emile Ollivier n'introduisirent donc pas un élément nouveau dans le débat.

2° Gramont avait écrit à 7 heures : « Il paraît nécessaire que le roi de Prusse s'y associe (à la renonciation) et nous donne l'assurance qu'il n'autoriserait pas de nouveau cette candidature ». Le projet d'Emile Ollivier portait : « Il est indispensable que le Roi veuille bien nous dire qu'il ne permettra pas au prince (Léopold) de revenir sur la renonciation communiquée par le prince Antoine ». La garantie réclamée à 7 heures, dit Emile Ollivier, s'appliquait à toutes les éventualités de l'avenir ; mon texte limitait cette garantie au présent, et n'avait en vue que le cas où Léopold ne ratifierait pas la renonciation actuelle faite par son père [4]. Mais la version d'Emile Ollivier n'en laissait pas moins subsister ce qui était l'essentiel du télégramme de 7 heures : une déclaration du roi Guillaume à notre ambassadeur, attestant la participation prussienne à la renonciation, un veto formel du roi de Prusse à la candidature Hohenzollern. Le champ de la discussion, ajoute Emile Ollivier, se restreignait par cette formule singulièrement. Sans doute, si la discussion avait été engagée sur la forme de la garantie. Nullement si, comme c'était le cas, elle portait sur le principe de la garantie. L'atténuation aurait pu être de quelque effet si Guillaume avait accepté l'idée d'une déclaration engageant directement sa responsabilité. Autrement, la rédac-

1. É. Ollivier, *op. cit.*, p. 270-271.
2. Cf. la *Revue*, t. XIII, p. 315.
3. Gramont, *op. cit.*, *Annexes*, p. 393.
4. É. Ollivier, *op. cit.*, p. 271.

tion d'Emile Ollivier se heurtait, aussi bien que celle de Gramont, aux objections énoncées par Werther, à la répugnance du Roi annoncée par Benedetti.

Il ne semble pas que Gramont, qui, depuis la renonciation, s'attachait surtout à l'idée de la participation prussienne et des garanties nécessaires, ait attribué une grande importance à cette distinction entre une garantie portant sur toutes les éventualités de l'avenir et une garantie limitée à la renonciation actuelle. A 11 heures 45 du soir, il envoya un télégramme à Benedetti, qu'il déclare simplement « plus explicite » [1] que le premier (celui de 7 heures). Il s'était contenté de juxtaposer le texte d'Emile Ollivier à son texte précédent : « l'Empereur me charge de vous faire remarquer que nous ne saurions considérer la renonciation que nous a communiquée l'ambassadeur d'Espagne et qui ne nous est pas adressée directement, comme une réponse suffisante aux justes demandes adressées par nous au roi de Prusse ; encore moins saurions-nous y voir une garantie pour l'avenir. Afin que nous soyons sûrs que le fils, etc. [2] » Emile Ollivier lui reproche de ne pas avoir discerné la contradiction entre la première partie (version de Gramont) et la seconde (version d'Emile Ollivier) [3]. Il pourrait faire le même reproche à Benedetti, qui n'aperçoit pas, lui non plus, de contradiction dans le texte du télégramme de 11 heures 45 et qui le considère comme une confirmation du télégramme de 7 heures. « Se conformant, dit-il, aux intentions de l'Empereur, M. de Gramont m'adressa à 11 heures 45 de nuit une nouvelle dépêche ainsi conçue : (suit le texte du télégramme). Il me recommandait de nouveau d'insister pour obtenir une déclaration de garanties pour l'avenir. Il ratifiait ainsi, en ce qui concerne le caractère de la démarche faite par M. Olozaga, sa dépêche de 7 heures [4] ». Les derniers historiens de la déclaration de guerre, M. de La Gorce et M. Welschinger n'ont pas soupçonné, eux non plus, la contradiction, ni attribué quelque valeur à la différence des formules de 7 heures et de 11 heures 45 [5]. L'atténuation

1. Gramont, *op. cit.*, p. 137.
2. *Ibid.*, p. 137.
3. E. Ollivier, *op. cit.*, p. 271.
4. Benedetti, *Essais diplomatiques, Ma mission à Ems*, p. 384.
5. Welschinger, *article cité*; De La Gorce, *Histoire du Second Empire*, t. VI, p. 268.

due à Emile Ollivier ne consiste pour eux que dans la déclaration pacifique des dernières lignes. Encore M. Welschinger la qualifie-t-il « d'ingénue ». Ce n'est donc qu'après coup, et après qu'Émile Ollivier a pris soin de nous indiquer tout ce qu'il mettait d'intentions dans sa formule de garanties, qu'on s'est avisé qu'elle avait quelque valeur.

En réalité, l'intervention d'Emile Ollivier, le 12 au soir, n'a enrayé aucune des conséquences du télégramme de 7 heures. Est-ce à dire qu'elle ait été indifférente ? Elle ne l'est pas, quand on se préoccupe de discuter la responsabilité du garde des sceaux.

Cette responsabilité, ici encore, Emile Ollivier paraît en faire bon marché. On est quelque peu étonné, quand on songe au projet de dépêche de la main d'Emile Ollivier qui se trouvait sur le bureau de Gramont, de lire dans *l'Empire libéral* : « Au ministère (de la Justice, le 12 au soir, à son retour des Affaires étrangères), je trouvai Robert Mitchell. Il me demanda comment il devait présenter, dans *le Constitutionnel* du lendemain matin, la renonciation du prince Antoine. N'ayant pas encore réfléchi au parti que j'allais prendre, je ne lui parlai pas de la demande de garanties, et ne lui exprimai que ma pensée propre, ce qui était une manière de commencer la lutte avec Saint-Cloud. « Déclarez que nous sommes satisfaits et que tout est fini [1] ». Ainsi, après avoir rédigé un projet de télégramme qui, dans des circonstances graves, à la veille d'une suprême rencontre, contient des instructions à un ambassadeur de France, Emile Ollivier veut nous faire admettre qu'il n'a pas encore réfléchi au parti qu'il allait prendre, et, après avoir donné par écrit son adhésion à la demande de garanties décidée entre l'Empereur et Gramont, nous insinuer qu'il engage les hostilités contre Saint-Cloud. En face de ces faux-fuyants, il importe, et il n'est pas difficile, de rétablir la réalité des faits : à 11 heures du soir, le 12 juillet, une fois de plus, avec des restrictions insignifiantes, Emile Ollivier s'est rallié à la politique de Gramont ; cette politique n'était pas nouvelle ; elle était le développement logique des idées émises dans l'entretien Werther ; la formule seule avait varié. Entre les déclarations de Gramont à Werther et le télégramme de 7 heures, il n'y a pas de contradic-

1. E. Ollivier, *op. cit.*, p. 272.

tion; entre l'approbation donnée à 3 heures de l'après-midi par Émile Ollivier aux opinions de son collègue, et le télégramme qu'il rédigea à 11 heures, il n'y en a pas davantage; la contradiction n'apparaît que quand on compare les explications et les interprétations d'Emile Ollivier dans *l'Empire libéral* avec ses propos et avec ses actes.

VII

Émile Ollivier, cependant, veut à tout prix nous laisser l'impression qu'il a été hostile à la demande des garanties. Il cite l'article de Robert Mitchell du 13 au matin dans *le Constitutionnel*: « Nous sommes satisfaits. Le prince Léopold de Hohenzollern avait accepté la couronne d'Espagne. La France a déclaré qu'elle s'opposerait à une combinaison politique ou à un arrangement de famille qu'elle jugeait menaçants pour ses intérêts, et la candidature est retirée. Le prince de Hohenzollern ne régnera pas en Espagne. Nous n'en demandions pas davantage; c'est avec orgueil que nous accueillons cette solution pacifique : une grande victoire qui ne coûte pas une larme, pas une goutte de sang », et il le juge conforme à ses vues et excellent [1]. L'article répond en effet aux déclarations d'Émile Ollivier à la Chambre, à ses propos dans son entretien des Tuileries, et si l'on pouvait oublier la conversation Werther et la dépêche de 11 heures 45, on pourrait croire qu'Émile Ollivier n'a pas varié. Mais est-il possible de faire abstraction de l'entretien et de la dépêche! Nous avons indiqué par quelles raisons invoquées le garde des sceaux avait essayé, dans ces deux circonstances, de dégager sa responsabilité. Il nous reste à signaler la plus adroite des diversions tentées par lui pour nous ramener à son point de vue primitif et nous convaincre qu'il ne l'a jamais abandonné ; le récit du Conseil de Saint-Cloud, le 13 juillet, à 9 heures du matin.

Nous possédons sur le Conseil de Saint-Cloud deux exposés qui se contredisent : l'un est celui de M. Pierre de La Gorce dans son tome VI de *l'Histoire du Second Empire*, rédigé d'après les papiers inédits de Louvet, de Plichon, de Chevandier de Valdrôme, qui

1. É. Ollivier, *op. cit.*, p. 284.

nous apporte par conséquent le témoignage des collègues d'Émile Ollivier ; l'autre est celui d'Émile Ollivier.

Voyons d'abord le récit d'Émile Ollivier [1].

Le Conseil, nous apprend-il, se trouva en présence des télégrammes envoyés du quai d'Orsay, le 12 au soir. Personne ne protesta contre le fait accompli. Aucune récrimination, de la part de qui que ce fût, ne se fit entendre, soit par respect pour l'Empereur, soit à cause de son inutilité [2]. On ne s'occupa donc que des conséquences de la demande de garanties.

Tous les ministres furent d'accord pour estimer que la renonciation devait être ratifiée par le prince Léopold, approuvée par le roi de Prusse et acceptée par l'Espagne. Mais si ces conditions étaient réalisées, devait-on se déclarer satisfaits, lors même que Guillaume refuserait de donner des garanties pour l'avenir ? Au début de la discussion, l'Empereur lut un télégramme de Granville, qui lui était envoyé par lord Lyons, où le ministre anglais, dans les termes les plus pressants, engageait la France à se contenter de la solution advenue [3]. Dans les débats qui suivirent, « élevés, approfondis, ardents », Émile Ollivier revendique une part prépondérante, s'opposant, nous dit-il, au rappel des réserves, soutenant que, le Roi refusât-il toute garantie, comme c'était à peu près certain, nous ne devions pas insister, « revenant sur les mêmes arguments avec véhémence, presque avec emportement », soutenu par Segris, Chevandier, Louvet et Plichon. Il aurait emporté le vote [4], et à la majorité de huit voix contre quatre (celles des deux ministres militaires, de Mège et de Maurice Richard), le Conseil décida qu'on n'attribuerait pas à la demande de garanties le caractère d'un ultimatum, et que, si Benedetti n'apportait que l'approbation du Roi, on s'en contenterait. La note suivante fut rédigée pour être lue à la tribune : « L'ambassadeur d'Espagne nous a annoncé officiellement hier la renonciation du prince de Hohenzollern à sa candidature au trône d'Espagne. Les négociations que nous poursuivons avec la

1. É. Ollivier, *op. cit.*, p. 284 à 291.
2. *Ibid.*, p. 286.
3. La dépêche de Granville a été reproduite dans la *Correspondence respecting the negociations preliminary of the war*, p. 25.
4. É. Ollivier, *op. cit.*, p. 288.

Prusse, et qui n'ont jamais eu d'autre objet, ne sont pas encore terminées. Il nous est donc impossible d'en parler, et de soumettre aujourd'hui, à la Chambre et au pays, un exposé général de l'affaire ». Voici le commentaire qu'en donne Émile Ollivier : « [Nous augmentions] les chances de la paix en donnant de la consistance à l'acte discuté du prince Antoine. En constatant que les négociations avec la Prusse n'avaient pas d'autre objet que le retrait de la candidature Hohenzollern, nous écartions les exigences de la Droite et nous dissipions la crainte de Granville que nous n'élargissions le terrain du conflit ; en parlant de nos demandes sans les formuler, nous indiquions que nous ne leur avions pas donné le caractère d'un ultimatum. Le silence gardé sur la demande de garanties en préparait l'abandon [1]. »

Les témoignages des collègues d'Émile Ollivier, rapportés par M. de La Gorce, sont sur plusieurs points en opposition avec ce récit :

1° Ils constatent que, contre la politique de la veille, il y eut des objections, des protestations. Louvet, Plichon, Segris se seraient étonnés que, contrairement à toutes les règles du régime parlementaires, des instructions aussi graves eussent été envoyées à Ems sans qu'on eût réuni le Conseil. Ils auraient dénoncé les périls de la politique des garanties. « C'est la guerre probable, presque certaine, aurait dit avec véhémence Plichon, et qui peut assurer la victoire ? » Les critiques se seraient si bien produites que Gramont aurait tenté de justifier son initiative : « S'il n'avait pas consulté le Cabinet, c'était pour gagner du temps ; s'il avait pu soupçonner des divergences, il aurait provoqué une délibération ; le sentiment des Chambres, l'agitation publique rendaient nécessaire une politique accentuée, la demande de garanties ne constituait pas une exigence nouvelle, mais n'était que la suite logique de la réclamation primordiale [2]. »

2° D'après les papiers inédits des ministres, ce serait eux qui auraient mené la discussion. M. de La Gorce, qui nous rapporte des propos de Plichon, de Louvet, de Gramont, ne fait pas allusion

1. É. Ollivier, *op. cit.*, p. 290.
2. De La Gorce, *op. cit.*, p. 272.

à l'intervention d'Émile Ollivier dans les débats que ce dernier nous représente comme décisive [1].

3° Il y aurait eu deux moments dans la discussion. On aurait d'abord examiné si la demande envoyée le 12 au soir devait être maintenue. Quatre ministres, Parieu, Plichon, Segris, Louvet, auraient voté contre. Émile Ollivier, Gramont et la majorité du Conseil auraient ratifié les instructions de Benedetti. Puis le Conseil aurait décidé que les instructions ne constituaient pas un ultimatum, et que la demande de garanties était susceptible d'accommodements.

Ainsi, d'après les témoignages des membres du Cabinet, la protestation qu'Émile Ollivier aurait pu formuler contre la politique de Gramont, soit à 3 heures, au moment de l'entretien Werther, soit à 11 heures du soir, quand il apprit la demande de garanties, d'autres ministres en prirent l'initiative dans le Conseil du 13. A cette protestation, Émile Ollivier ne se serait pas associé. Il ne se contente pas en effet, dans son récit, d'affirmer qu'elle n'eut pas lieu; il la juge « inutile », il estime « que la seule protestation possible était une démission [2] ». Tous les ministres au contraire, n'auraient pas accepté le fait accompli; une discussion se serait ouverte avec Gramont, et dans la discussion, Gramont aurait fait allusion au concours que lui avait prêté Émile Ollivier. Comment interpréter en effet le propos de Gramont, rapporté par M. de La Gorce, d'après les ministres: « Si j'avais pu soupçonner des divergences, j'aurais provoqué une délibération », sinon comme la révélation à mots couverts de son entente avec le garde des sceaux ? Contre les prétextes invoqués par Gramont, Émile Ollivier n'aurait élevé aucune protestation; il aurait même formellement ratifié par un vote les décisions de la veille. Il n'y aurait donc pas eu — au moins dans la première partie du Conseil — entre Émile Ollivier et ceux de ses collègues qui étaient les partisans résolus de la paix, l'entente que semble indiquer le récit de *l'Empire libéral*. Et si la discussion a bien suivi la marche que retrace M. de La Gorce, il ne pouvait en

1. P. de la Gorce, p. 272-273.
2. É. Ollivier, *op. cit.*, p. 286.

être autrement. Le 13 au matin, ni Louvet, ni Segris, ni Plichon, ni Chevandier, ni Parieu n'avaient encore pris position, pour eux la question était encore entière ; Émile Ollivier, au contraire, avait connu les résolutions de la veille, il les avait discutées avec Gramont, il ne pouvait plus, en présence du ministre des Affaires étrangères, adopter une attitude d'opposition qu'il n'avait pas voulu prendre quelques heures auparavant ; il n'avait plus d'autre ressource que de chercher à atténuer les effets des résolutions auxquelles il s'était associé. Embarrassé par les objections de ses collègues, gêné par une responsabilité déjà assumée, il aurait assisté sans intervenir à la première moitié des débats, et il ne serait intervenu que pour soutenir les résolutions adoptées dans la seconde partie du Conseil.

Le rôle joué par Émile Ollivier dans le Conseil du 13 est donc très différent, selon son exposé, ou celui qu'inspirèrent les papiers de ses collègues. A deux des témoignages des ministres qui le contredisent, il oppose des démentis catégoriques : c'est une erreur complète, affirme-t-il, qu'on ait discuté si la demande de garanties devait être retirée. « Le Conseil n'avait pas de temps à perdre pour discuter s'il maintiendrait ou non une demande qui, à l'heure où il était réuni, était présentée au roi de Prusse. Si la question eût été posée dans ces termes, il n'y aurait pas eu seulement quatre voix contre le maintien, il y en aurait eu six, car aux voix que citait Louvet, la sienne, celle de Parieu, de Segris et de Plichon, il lui fallait ajouter celle de Chevandier, aussi pacifique que les précédents, et la mienne, qui ne pouvait être douteuse, après l'article que le matin même avait publié Robert Mitchell sur mon inspiration [1] ». D'autre part, il conteste qu'il ait joué un rôle de second plan. « D'après leurs confidences (à quelques-uns de mes collègues), sûrement mal comprises, on a raconté le Conseil du 13, de façon extraordinaire. C'est Plichon et Louvet qui dirigent la délibération et entraînent le vote ; il n'est pas même question de moi : je demeure muet et j'opine du bonnet. Or, si Louvet et Plichon étaient d'excellentes gens, que nous aimions et que nous entourions de notre considération, ils n'avaient pas dans nos conseils d'influence supérieure à celle d'aucun d'entre nous. Louvet y interve-

1. É. Ollivier, *op. cit.*, *Éclaircissements*, p. 604 et 605.

nait peu, Plichon y parlait davantage, mais il n'avait pas un don particulier de persuasion. Et qui donc pourrait croire que j'aie assisté pendant plusieurs heures à un débat sur la paix et sur la guerre en me bornant à admirer les harangues de Plichon ? » [1]

Entre des affirmations contradictoires, tant que nous ne posséderons pas les papiers de Louvet et de Plichon, nous n'avons pas le droit de nous prononcer. Il nous est permis cependant de constater que les démentis d'Émile Ollivier, si catégoriques, si blessants dans la forme contre ses collègues, ne portent pas — au moins avec une précision suffisante — sur toutes les circonstances du Conseil relatées par M. de La Gorce.

Admettons en effet que la question du retrait de la garantie n'ait pas été posée ; s'ensuit-il que la demande de garanties n'ait pas été critiquée, que les décisions prises par Gramont sans délibération du Conseil n'aient pas été attaquées? Il y a sans doute l'assertion d'Émile Ollivier : qu'aucune récrimination ne se fit entendre. Mais les propos de Plichon, de Gramont, rapportés par M. de La Gorce sont précis. Pourquoi Émile Ollivier ne nous dit-il pas que ces propos n'ont pas été prononcés ? Et si une critique de la politique de garanties a été présentée, Émile Ollivier a fort bien pu ne pas intervenir à ce moment des débats, tandis que dans la suite, il se mettait en avant pour enlever à la demande de garanties le caractère d'un ultimatum. Nous aurions besoin de connaître dans le détail le rôle et les propos d'Émile Ollivier, depuis le début jusqu'à la fin du Conseil, parce que le démenti que nous avons rapporté peut ne s'appliquer qu'à une partie de l'entretien.

Sans nous inscrire en faux contre le récit du Conseil du 13 dans *l'Empire libéral*, nous pensons donc que ce récit n'est pas suffisamment explicite, ni les démentis opposés par Émile Ollivier aux témoignages de ses collègues, suffisamment précisés, pour que nous puissions nous prononcer en faveur de la version du garde des sceaux. La question reste posée, et il est à souhaiter que des publications ultérieures permettent de l'élucider et de connaître exactement le rôle d'Émile Ollivier dans la matinée du 13.

---

1. É. Ollivier, *op. cit.*, p. 291.

Sur un point, particulièrement, qui intéresse au plus haut degré la responsabilité d'Émile Ollivier, nous aurions voulu être renseignés et nous ne le sommes pas. Dans quelle mesure, le 13, les collègues de Gramont et d'Émile Ollivier ont-ils été mis au courant ? Si, comme nous le croyons, ils n'ont pas connu avant la renonciation les dépêches de Benedetti arrivées le 11 au soir et le 12 au matin à Paris, leur en a-t-on donné communication après l'envoi de la demande de garanties ? Leur a-t-on lu une dépêche de Benedetti, du 12 juillet à 6 heures du soir, où l'ambassadeur annonçait que le roi Guillaume lui avait fait savoir que la réponse du prince de Hohenzollern lui parviendrait indubitablement le lendemain et qu'il le ferait demander dès qu'elle serait entre ses mains [1] ? Leur a-t-on appris les vicissitudes de la diplomatie française dans la journée du 12, le télégramme confidentiel de Gramont de 1 heure 40, l'entretien de Werther avec Gramont et Émile Ollivier ? Ont-ils eu en leur possession tous les éléments d'appréciation ? Il est à remarquer que, ni dans le récit d'Émile Ollivier, ni dans celui de M. de La Gorce, nous ne trouvons d'allusion à l'entretien Werther. Émile Ollivier indique qu'on adopta comme point de départ de la discussion la demande de garanties et le télégramme de 7 heures, mais ne signale pas qu'on ait appris aux ministres comment on en était arrivé à ce télégramme de 7 heures. Que Gramont, qui ne prit jamais au sérieux son rôle de ministre constitutionnel, ne se soit pas soucié de tout communiquer à ses collègues, rien ne saurait moins nous étonner. Mais quel jugement pourrions-nous porter sur Émile Ollivier, dont la raison d'être au ministère était de défendre le régime constitutionnel, qui a protesté, avec tant de véhémence, dans son livre, contre les interventions du pouvoir personnel, s'il n'avait pas exposé à ses collègues la conversation de 3 heures avec Werther ? Ici encore, nous devons attendre un supplément d'informations sur le Conseil du 13.

Si nous ne connaissons pas les détails des délibérations du 13, nous savons du moins ce qu'elles ont préparé : c'est le retour à la politique de garantie indirecte et implicite qui avait trouvé son expression, avant la renonciation, dans le télégramme très confi-

1. Benedetti, *Ma mission en Prusse*, p. 365-366.

dentiel, de Gramont de 1 heure 40. La demande de garanties ne fut pas sans doute retirée. Mais quelle valeur pouvait-elle conserver dans l'avenir ? « La demande de garanties, a écrit Gramont à propos du Conseil du 13, était susceptible de nuances et d'accommodements. Rien n'était stipulé sur la forme explicite ou implicite dans laquelle elle pouvait se produire et, sous ce rapport, le gouvernement, comme le prouvera la suite des événements, était disposé à tous les tempéraments, je dirai même à toutes les transactions [1]. Le Conseil était donc décidé à ne considérer la demande de garanties que comme une formule vague et très élastique. Émile Ollivier dit plus carrément : « Sans retirer la demande de garanties, nous en annulions les effets » et le « silence gardé [dans la note rédigée pour la Chambre] sur la demande de garanties en préparait l'abandon [2] ». M. de La Gorce, lui aussi, constate, d'après les papiers des ministres, « qu'il fut stipulé que toute transaction honorable serait accueillie » [3]. Or, de quelle transaction pouvait-il être question, sinon de celle que, s'inspirant des dépêches de Benedetti, le gouvernement français avait acceptée par le télégramme confidentiel d'une heure 40 ? « Si les dépêches, a déclaré Émile Ollivier, n'apportaient que l'approbation, nous devions nous en contenter [4]. »

Le Conseil du 13 au matin a donc cherché à détruire ce qui avait été fait la veille. Mais, gêné par les instructions du 12 au soir, qu'on ne voulut pas immédiatement désavouer, et peut-être par l'opposition de Gramont et d'Émile Ollivier soucieux à si peu de temps d'intervalle de ne pas paraître se déjuger, il n'a pas pris des décisions franches et définitives : il a prévu l'abandon probable de la demande de garanties sans le prononcer, il s'est rallié à une politique prudente et pacifique, mais en attendant pour la mettre en pratique la réponse aux télégrammes de 7 heures et de 11 heures 45. Animés d'idées différentes de celles qui avaient prévalu le 12, les ministres ont adopté une attitude d'attente.

Toutefois, le revirement, même simplement esquissé de la poli-

1. Gramont, *op. cit.*, p. 148.
2. É. Ollivier, *op. cit.*, p. 290.
3. De La Gorce, *op. cit.*, p. 273.
4. É. Ollivier, *op. cit.*, p. 289.

tique française, le 13 au matin, peut, dans une certaine mesure, nous donner l'explication de la façon dont Émile Ollivier nous a exposé sa conduite dans la journée du 12, et c'est pourquoi nous l'avons signalé à la fin de cette étude.

Le 12, dans les couloirs de la Chambre, Émile Ollivier s'était prononcé pour la paix certaine par l'acceptation sans condition de la renonciation ; le 13, il votait qu'on se contenterait de la renonciation si Guillaume refusait les garanties. Mais, dans l'intervalle, il y avait eu la conversation Werther et la demande de garanties. Impossible de les annuler. Mais si l'entretien Werther n'avait été qu'une conversation académique, n'engageant personne, si la demande de garanties avait été un acte du pouvoir personnel, si Émile Ollivier ne s'y était associé que pour en conjurer les effets, rien ne l'empêchait plus de se représenter comme le chef du parti pacifique dans le ministère et d'écrire, après le Conseil du 13, prononçant sa propre apologie en même temps que celle de ses collègues : « Dans nos délibérations, tout fut réfléchi, méthodique, cohérent... » [1]

VIII

De notre étude sur le rôle d'Émile Ollivier, le 12 et le 13 au matin, et sur la valeur de son témoignage, voici à notre avis les conclusions qui se peuvent dégager.

Après la nouvelle de la renonciation, le garde des sceaux n'a pas su se décider entre deux politiques, l'une, celle de la garantie « indirecte et implicite », résultant de la transmission de la nouvelle de la renonciation, par Guillaume Ier à Benedetti et de son approbation ; l'autre qui, par une lettre ou une formule de garantie, établissait directement la participation et la responsabilité prussiennes. Jusqu'à son arrivée au quai d'Orsay à 3 heures, Émile Ollivier semble acquis à la première, dont le succès est assuré ; de 3 heures à 11 heures 45, il se rallie à la seconde ; le 13 au matin, il revient à la première, mais avec des atténuations, des délais qui n'étaient pas de nature à prévenir les conséquences du

1. É. Ollivier, *op. cit.*, p. 290.

rapport Werther et des télégrammes de 7 heures et de 11 heures 45.

L'étude comparée des deux récits de la journée du 12, dans Gramont et dans Émile Ollivier, ne nous révèle pas entre eux le dissentiment qu'Émile Ollivier a signalé dans *l'Empire libéral*. Ils ont été d'accord pendant l'entretien Werther; le soir, dans l'entrevue du quai d'Orsay, Émile Ollivier a par écrit formulé une demande de garanties quelque peu différente dans la forme de celle rédigée par Gramont à 7 heures, mais maintenant le principe même de la garantie; le 13 au matin, leur vote a été le même.

Le caractère personnel de la politique de Gramont ne s'est pas manifesté pour la première fois à propos de la demande de garanties rédigée par lui, à l'insu de ses collègues. Dans la seule journée du 12, Gramont reçut des dépêches très importantes qu'il ne jugea pas à propos de communiquer aux autres ministres avant de prendre une décision, et il arrêta son attitude dans l'entretien Werther après la nouvelle de la renonciation, sans avoir consulté ni le Conseil, ni Émile Ollivier, ni même, semble-t-il, l'Empereur. De tous les actes personnels de Gramont, Émile Ollivier ne proteste que contre celui de 7 heures et c'est pourtant celui contre lequel il a le moins de raisons de s'élever, car la demande de garanties était inspirée par les mêmes idées et les mêmes considérations que les déclarations de l'entretien Werther auxquelles il s'est associé.

Émile Ollivier s'est d'ailleurs mis en assez mauvaise posture pour blâmer les actes du pouvoir personnel. Par la situation qu'il occupait dans le ministère, non seulement il avait des devoirs et une responsabilité vis-à-vis de ses collègues, mais il pouvait trouver chez eux un appui pour résister à la politique de l'Empereur et à celle de Gramont. Or, si Gramont, dans la journée du 12, n'a pas paru soupçonner l'existence du Cabinet, Émile Ollivier ne semble pas s'en être douté davantage. Dans l'entrevue des Tuileries, l'après-midi du 12, il aurait pu réclamer d'urgence la réunion du Conseil, il aurait pu la réclamer également après l'entretien Werther. Sans doute, il avait été convenu, entre Émile Ollivier et l'Empereur, qu'aucune décision ne serait prise avant le 13 au matin, mais Émile Ollivier a été le premier, dans l'entretien Werther, à manquer à cet engagement ; et il n'a pas hésité davantage, le 12 au soir, dans

le cabinet de Gramont, à prendre une décision sans l'avis de ses collègues.

La responsabilité d'Émile Ollivier, dans la journée du 12, nous semble donc doublement engagée : il a soutenu dans l'après-midi la politique de Gramont et le soir il s'y est rallié, avec quelques restrictions insuffisantes à en pallier les conséquences. Mais surtout, représentant des idées constitutionnelles, il ne s'est pas souvenu que sa raison d'être et sa force, c'était de soutenir les droits du Cabinet. Or, à ce point de vue, la journée du 12 ne fut pas plus exceptionnelle pour Émile Ollivier que pour Gramont. La politique extérieure, jusqu'à la fin de l'Empire, demeura, sauf de rares exceptions, soustraite au contrôle du ministère, admis à connaître les décisions lorsqu'elles avaient été prises et continuellement placé en présence du fait accompli. Lorsqu'Émile Ollivier fut appelé à participer à la direction de la diplomatie, il ne semble pas avoir tenté de modifier l'ancienne discipline; il agit et se comporta comme s'il était consulté à titre personnel et non comme représentant du Cabinet ; par là, il n'eut pas l'autorité que lui aurait assurée le concours régulièrement établi de ses collègues et il fut désarmé vis-à-vis de Gramont qui ne cessa d'ailleurs de lui en imposer.

Quant au récit de *l'Empire libéral*, il nous paraît avoir été rédigé pour nous donner le change sur le rôle véritable d'Émile Ollivier et sur la responsabilité qu'il a encourue le 12, vis-à-vis du pays et vis-à-vis de ses collègues. Sans doute, trop de points d'interrogation sont encore posés dans l'histoire des journées du 12 et du 13, trop d'éléments d'appréciation nous manquent encore, pour que nous puissions sur ce dernier point exprimer une certitude. Mais nous avons des présomptions qui nous semblent justifiées par ces quelques remarques :

1° Le tome XV de l'*Empire libéral* ayant été rédigé quarante ans après la guerre, n'est-il pas permis de se demander si l'opinion exposée par Émile Ollivier sur la politique des garanties n'est pas son opinion d'aujourd'hui, après les leçons de l'expérience ; ou tout au moins s'il a eu en 1870 une vue aussi clairvoyante des conséquences qu'elle allait entraîner ? La question se pose parce que, si les propos et les actes d'Émile Ollivier nous sont apparus comme contradictoires à différents moments de la journée du 12, la contra-

diction est encore plus marquée quand on rapproche de son jugement sur la demande de garanties, les arguments qu'il a soutenus devant Werther et son projet de dépêche d'11 heure 45. L'ascendant de Gramont sur son collègue explique bien des choses. Mais Gramont aurait-il amené si rapidement à se déjuger un homme dont les idées auraient été aussi précises et aussi pénétrantes ?

2° Le récit d'Émile Ollivier est incomplet. Il ne nous apprend à peu près rien des délibérations du 12 au matin, il ne nous dit pas quelles furent les dépêches d'Ems qui lui furent communiquées à lui ou à ses collègues ; il ne nous informe pas du moment où il connut le télégramme confidentiel de 1 heure 45, nous ignorons si les autres ministres, le 13, furent au fait de l'entretien Werther, ce qu'on leur révéla de la politique de la veille. Ces silences d'Émile Ollivier ne nous permettent pas d'élucider plusieurs questions qui intéressent singulièrement sa responsabilité. Avait-il, au moment où il se rallia dans l'entretien Werther à la politique de Gramont, les éléments d'appréciation que constituaient les dépêches de Benedetti ? Savait-il que le succès de la garantie indirecte et implicite était assuré ? Eut-il avec ses collègues quelques rapports le 12 ? Ne leur cacha-t-il rien ou ne permit-il pas qu'on leur cachât quelque chose le 13 au matin ? Aujourd'hui encore, que d'obscurités dans le rôle d'Émile Ollivier le 12 et le 13 [1] !

3° Aucun des arguments employés par Émile Ollivier pour expliquer ses contradictions et justifier ses actes ne détermine la conviction. Pas un qui ne provoque des objections. Nous avons essayé de le montrer au cours de cette étude.

4° Émile Ollivier ne s'est pas contenté de discuter les témoignages qui lui étaient contraires. Il a voulu discréditer ses contradicteurs et il les a attaqués avec une violence où se manifeste plutôt le tempérament d'un polémiste passionné que celui d'un historien. Werther est un menteur, Darimon « un imbécile et un drôle » ; Thiers travestit grossièrement les faits, il lui est impossible, même quand il dit la vérité, de ne pas y mêler quelque inexactitude [2] ; Benedetti a manqué à son devoir de patriote, de fonction-

1. É. Ollivier, *op. cit.*, p. 233, note 2.
2. *Ibid.*, p. 592 et p. 238, note 1.

naire, de collaborateur; il s'est fait le propagateur de légendes mensongères [1]; et nous avons vu avec quel dédain Émile Ollivier parlait de Plichon et de Louvet. Mais la violence des critiques de l'auteur de *l'Empire libéral*, tourne à l'encontre du résultat qu'il veut attendre. Les unes apparaissent par leur virulence disproportionnées avec le fait qu'elles concernent (Thiers); d'autres, trop absolues et catégoriques (Werther); d'autres révoltent par leur injustice (Benedetti). Toutes laissent soupçonner des haines et des rancunes qui s'expliquent chez un homme qui fut attaqué et qui a encouru de si lourdes responsabilités, mais qui ne sauraient permettre à un historien d'étudier les faits dans un esprit d'équité et d'impartialité.

Pierre MURET.

1. Ém. Ollivier, *op. cit.*, p. 589.

Bulletin d'histoire et de géographie économiques

I. BIBLIOGRAPHIE ET GÉNÉRALITÉS [1].

Société industrielle d'Amiens. Cours public d'histoire de l'industrie et du commerce à Amiens et en Picardie, sous les auspices de la Chambre de commerce d'Amiens ; professeur : M. Pierre **Dubois**. — La place faite dans notre enseignement public à l'histoire économique est encore si restreinte, qu'on ne saurait trop féliciter l'initiative privée — celle des Chambres de commerce notamment — d'en aborder ou d'en encourager l'étude. C'est pourquoi j'ai plaisir à signaler ici le cours que fait M. Pierre Dubois, sous les auspices de la Chambre de commerce d'Amiens. Chaque hiver, M. P. D. consacre à des questions d'économie locale vingt leçons, dont il puise la documentation dans les archives départementales, dans celles des Chambres de commerce d'Amiens et d'Abbeville, dans la presse régionale, dans les papiers d'industriels et de commerçants. En 1909-1910, il a traité des industries textiles à Amiens et dans la Picardie centrale, du XVe au XIXe siècle (1480-1789) ; en 1910-1911, il étudiera l'industrie et le commerce de la même région au XIXe siècle, de 1789 à 1910 ; en 1911-1912, il compte exposer l'histoire de l'agriculture dans la Picardie centrale. Son cours de 1909 est une véritable histoire détaillée des industries textiles amiennoises et picardes, particulièrement au XVIIIe siècle auquel il a consacré 13 leçons sur 20 ; je ne puis indiquer toutes les questions qu'il a abordées dans ce cours dont le plan paraît très complexe ; voici seulement le sujet de quelques-unes des leçons les plus intéressantes : « IX. La réaction contre le colbertisme, l'évolution des doctrines économiques au XVIIIe siècle de Gournay à Turgot. Les traités de commerce de la première moitié du siècle et leurs conséquences locales. Statistique des industries picardes de 1700 à 1750. — X et XI. Les fabriques rurales...

1. Cf. dans la *Revue*, t. XIII, p. 217, le compte rendu de P. Drouet d'Aubigny, *La doctrine économique de Boësnier de l'Orme* ; ibid., p. 348-349, J. B. Maurice Vignes, *Les origines et la destinée de la Dixme Royale de Vauban*.

— XII. Les industries abbevilloises : la manufacture des Van Robais... — XV. Roland de la Platière, inspecteur des manufactures de Picardie (1766-1784). Son action à Amiens..., ses théories..., ses publications. — XVII. Le commerce par terre : les messagers, la poste. Les ventes en France, les foires, les clientèles étrangères, les relations d'Amiens avec l'Espagne... — XVIII. Le commerce par mer, les ports d'Abbeville et de Saint-Valéry. La navigation sur la Somme et les gribanniers. — XIX. Les études économiques en Picardie... — XX. Le traité franco-anglais de 1786, ses conséquences... » Les vingt leçons du cours de l'an prochain ne suffiront peut-être pas à M. D. pour exposer, aussi longuement qu'elle le mérite, l'histoire du commerce et de l'industrie en Picardie durant tout le XIXe siècle ; du moins, elles lui permettront d'en tracer les traits essentiels. Parmi les principales questions, qui ont attiré son attention, je note : les effets de la paix d'Amiens et la collaboration de la Picardie aux expositions du Louvre ; le blocus continental et ses conséquences ; l'apparition de la grande industrie et des premiers moteurs à vapeur à Amiens ; la situation ouvrière sous Louis-Philippe ; la transformation des moyens de transport ; l'apogée de l'industrie des « articles d'Amiens » et du velours d'Amiens entre 1840 et 1860 ; l'industrie de Saint-Quentin et d'Abbeville ; la décadence des industries rurales ; les conséquences des traités de 1860 ; la situation et la règlementation ouvrières sous le second Empire ; la fabrique d'Amiens et la concurrence étrangère de 1870 à 1910 ; les principales industries contemporaines amiennoises : confection de vêtements d'hommes et fabrication des chaussures ; la serrurerie du Vimeu et la bonneterie de laine du Santerre dont M. Demangeon a déjà signalé les transformations ; les industries agricoles : sucrerie et distillerie... Comme on le voit, la matière du cours de M. D. est singulièrement riche ; il est à souhaiter que la Chambre de commerce d'Amiens veuille bien l'éditer.

Joseph **Fournier**. *La Chambre de commerce de Marseille d'après ses archives historiques*. Marseille, Barlatier, 1910, gr. in-8, 47 p. — Les archives de la Chambre de commerce de Marseille constituent une source extrêmement importante — encore peu utilisée — de l'histoire économique au XVIIIe siècle. L'Inventaire qu'en fit M. O. Tessier [1], à la suite d'un premier classement, il y a déjà plus de trente ans, suffisait à attirer l'attention des historiens. Mais cet Inventaire est incomplet : il ne révèle qu'une partie des richesses de ces archives. Depuis sa confection, une bonne partie

1. *Inventaire des archives historiques de la Chambre de commerce de Marseille*. Marseille, Barlatier-Feissat, 1878, in-4.

des papiers de la Chambre de commerce proprement dite ont été découverts ; d'autre part, il ne porte pas sur les fonds annexes très précieux de la Compagnie royale d'Afrique, de l'Agence d'Afrique, du Bureau de la santé, du Bureau des draps, du Comité d'approvisionnements maritimes en blé, des courtiers royaux, dont le classement n'a jamais été fait. La Chambre d'aujourd'hui a donc été très heureusement inspirée en décidant la rédaction d'un nouvel inventaire et en confiant celle-ci à un des hommes les mieux préparés pour la mener à bien, à M. Joseph Fournier, archiviste honoraire des Bouches-du-Rhône. L'œuvre de classement, commencée depuis deux ans, se poursuit activement et sera singulièrement fructueuse. Dans cette brochure, M. J. F., tout en marquant les principales étapes de la plus ancienne chambre de commerce française, nous permet de suivre son travail et d'apprécier le haut intérêt des fonds inventoriés. Tout d'abord, ceux-ci abondent en renseignements sur les origines de la Chambre qui se crée dans le sein du Conseil communal dès 1559, devient autonome en se séparant du Conseil de ville en 1650 et sert de prototype aux chambres créées dans le reste de la France par l'administration royale en 1701 ; sur sa comptabilité, à peine connue encore, sur ses ressources et ses dépenses, sur ses prêts au roi pendant la guerre de Sept ans, sur les ouvrages qu'elle entreprend, les institutions qu'elle crée comme l'Intendance sanitaire. Une deuxième catégorie de documents, intéressant à la fois l'histoire générale et l'histoire du commerce marseillais, se rapporte à l'action de la Chambre dont l'opinion a été sollicitée ou spontanément donnée sur toutes les questions économiques importantes ; de nombreux mémoires adressés au Roi, aux Ministres, au Conseil du commerce constituent un ensemble remarquable sur les relations de la France avec le Levant, sur l'origine des industries marseillaises, sur les usages commerciaux, sur les variations de la politique économique ; d'innombrables pièces de procédure, qu'O. Tessier n'a pas vues, nous rappellent les procès que la Chambre a soutenus sur des objets aussi variés que les juridictions qui en ont connu, notamment sur les Échelles du Levant, les prises maritimes, les privilèges commerciaux de Marseille. Enfin, plus riches peut-être encore et plus intéressants sont les fonds relatifs à l'administration des Échelles du Levant, aux relations de Marseille avec l'Afrique du Nord et les îles d'Amérique. On trouvera dans ces fonds la correspondance des consuls disséminés sur les côtes de l'Italie, du Levant, de la Barbarie, par exemple celle du consul Le Vacher et de ses successeurs à Alger ; les archives de la Compagnie royale d'Afrique créée en 1741 et liquidée en 1794 que complètent les papiers de l'Agence d'Afrique organisée par l'État sous la Révolution ; on y trouvera aussi une correspon-

dance fort instructive entre les députés de Marseille au Conseil de commerce et la Chambre de commerce, sur le commerce aux Iles d'Amérique, aux Antilles. Il est impossible d'analyser ici la masse des papiers intéressants déjà traités par M. J. F. On ne peut que lui souhaiter d'achever rapidement un inventaire qui sera un indispensable instrument de travail.

Albert **Esslinger**. *Le Conseil particulier des Finances à l'époque de la Polysynodie (1715-1718)*. Paris, Henri Jouve, 1908, in-8, 201 p. (Thèse de droit de Paris.) — Cette thèse consciencieuse s'appuie sur des documents originaux puisés aux Archives et à la Bibliothèque nationale, aux archives du ministère des Affaires étrangères où l'histoire financière a beaucoup à prendre. L'auteur y a voulu décrire l'établissement et le rôle du Conseil de Finances, qui fut, après le Conseil de Régence, le rouage le plus important de la Polysynodie. Si l'esprit du Conseil s'est rénové, si le personnel en a été renouvelé, la compétence est restée exactement la même que celle de l'ancien Conseil royal de Finances. Les attributions en sont toujours très complexes ; comme le remarque le duc d'Antin, en défendant la compétence des autres conseils, « il n'y a presque rien où l'argent n'entre et par conséquent qui n'ait rapport au Conseil de Finances. » Celui-ci ne s'occupe pas seulement de tout ce qui concerne les impôts directs et indirects, de l'augmentation des ressources et de la limitation des dépenses, il s'intéresse — ses registres de délibérations en font foi — au commerce et à l'industrie, au domaine, aux forêts, à la navigation intérieure, aux grands chemins ; il connaît, conjointement avec le Conseil de Marine, de toutes les affaires importantes relatives au commerce. Son histoire n'est donc pas seulement celle de l'œuvre financière de la Régence ; elle intéresse aussi l'histoire économique générale. Peut-être M. E. s'est-il trop borné à en analyser les registres de délibérations. Tel quel, son travail fournira néanmoins aux futurs historiens des finances de l'Ancien Régime des détails précis sur une question encore si peu étudiée.

Vicomte **G. d'Avenel**. *Les Riches depuis sept cents ans*. Paris, Armand Colin, 1909, in-18, XII-387 p. — Ce nouveau volume de M. d'A. fait suite à *la Fortune privée à travers sept siècles* et à *Paysans et ouvriers depuis sept cents ans*. Après l'étude de l'Argent et de la Terre, après l'histoire des salaires et des gages, c'est l'histoire des revenus et des bénéfices, des appointements et des honoraires qu'il prétend faire. Pour lui, les riches, ce sont tous les Français qui tirent de leurs capitaux ou de leur travail un revenu supérieur à 2.500 francs par an, chiffre qui représenterait la part de chacune des familles françaises, si les recettes globales de la nation étaien également partagées entre ces familles. Cette définition des *riches* est déjà contestable, et l'on n'est pas peu surpris de voir rapprocher des *riches* aussi

différents que les millionnaires d'autrefois, les médecins et chirurgiens, les peintres et sculpteurs, les avocats, les militaires, les magistrats, les prêtres, les employés de l'État, les professeurs et les instituteurs, les gens de lettres, les auteurs et les artistes dramatiques. Mais l'esprit et la méthode du livre sont peut-être plus contestables encore. M. d'A. prête aux chiffres une importance et une confiance exagérées en faisant de « l'histoire des chiffres, bien interprétée, la plus grosse part de l'histoire des hommes : celle de leurs intérêts, de leur vie privée... » Si bonne qu'elle soit, l'interprétation de chiffres, déjà trompeurs par eux-mêmes, ne peut que multiplier les chances d'erreur. On se défiera particulièrement de l'interprétation de M. d'A. qui ne demande pas seulement aux chiffres « l'histoire des hommes », mais qui les utilise avec des préoccupations doctrinales. « L'étude scientifique des faits », entendez des chiffres, ne lui a-t-elle pas permis en effet de découvrir la loi de « l'indépendance historique des prix qui ne souffrent aucun joug et bravent toute autorité » ; de prouver que « la masse des travailleurs n'a rien créé du tout, qu'elle est l'outil, une force inerte » ; que l'idée d'établir « un rapport de justice entre le travail et son prix » est une chimère ; que les révolutions politiques et les phénomènes économiques sont indépendants les uns des autres, que toute action législative est impuissante à maîtriser les « fluctuations de l'aisance et de la richesse », et que « notre époque, où il y a plus d'argent aggloméré chez quelques-uns, est aussi celle où l'argent donne à ceux qui le possèdent le moins de pouvoir... ? »

Ces réserves faites, je reconnais qu'on trouvera dans son livre de nombreux renseignements sur les honoraires des professions libérales et sur certains côtés de la vie de l'ancienne société française.

II. MONOGRAPHIES RÉGIONALES.

Auguste **Chauvigné**. *Monographie de la commune de Vouvray et de son vignoble*. Tours, Péricat, 1909, in-8, 196 p. (gr. et cartes.) — Cette monographie, dont la première partie est consacrée à l'histoire démographique, économique et sociale de la commune, du Moyen âge à 1890, date de la reconstitution du vignoble, et la seconde partie à la situation actuelle de Vouvray, est à la fois une histoire du vignoble et de la population qui l'a créé. Si l'auteur n'a pas toujours réussi à dégager nettement la physionomie du pays et des hommes, il a toutefois recueilli, dans les archives municipales et départementales et dans une enquête sur place, de très intéressantes données sur l'évolution de la viticulture et de la condi-

tion des vignerons. A Vouvray, la vigne règne en souveraine. La culture des céréales est peu pratiquée ; l'élevage l'est encore moins. De bonne heure le commerce des vins blancs fut important : de 1764 à 1766, Vouvray et Rochecorbon expédièrent par an 9.000 pièces pour Nantes et le Nord, d'une valeur de 360.000 livres. Au cours du XIXe siècle, ce commerce s'est fort développé ; de nos jours, sa valeur varie entre 1.500.000 et 2.000.000 de francs. La surface du vignoble n'a cessé de s'étendre, sauf entre 1880 et 1890, au moment de la crise phylloxérique, après laquelle il a été complètement reconstitué : de 334 hectares environ au début du XVIIIe siècle, cette surface est passée à 696 hectares en 1860 et à 900 en 1906. Au XVIIIe siècle, les façons se faisaient toutes à la main, à l'aide de bêches, de tranches ou de pics à provins ; au XIXe siècle, elles ont été peu à peu remplacées par le labourage à la charrue attelée d'un cheval, et des fils de fer tendus sur des pieux se sont substitués le plus souvent aux échalas. Le rendement moyen s'est accru ; il a atteint 40 hectolitres à l'hectare dans la période 1900-1906 au lieu de 21 hectolitres en 1860. Par contre, les modes d'exploitation et la répartition des propriétés n'ont guère changé. Dans le vignoble, le métayage n'existe pas ; le faire-valoir patronal ou familial est seul pratiqué. La petite propriété domine toujours, le morcellement s'est même accentué : les propriétés de moins d'un hectare se sont élevées de 389, au XVIIIe siècle, à 651 en 1906, pendant que les propriétés de 6 à 40 hectares passaient seulement de 23 à 27 et que celles de 40 hectares et au-dessus tombaient de 14 à 6, dans le même espace de temps. La condition des petits propriétaires, dont la plupart sont aussi journaliers agricoles, s'est très améliorée depuis cent ans ; elle ne se ressent plus des ravages du phylloxera et jusqu'ici elle n'a pas encore trop souffert de la mévente. Depuis 1900, le petit vigneron exploitant lui-même son lopin de terre a vu son bénéfice diminuer, sans cesser de gagner largement son existence.

Eugène **Aubin**. *En Haïti. Planteurs d'autrefois, Nègres d'aujourd'hui.* Paris, Armand Colin, 1910, in-18, XXXV-348 p. (32 phototypies et 2 cartes en couleur hors texte.) — M. E. A. a visité les Antilles à deux reprises et fait un séjour de dix-huit mois en Haïti. Il a parcouru la plus grande partie de l'intérieur de l'île où, depuis un siècle, les blancs n'ont guère pénétré. Au cours de ses promenades et de ses voyages d'études il envoya au *Journal des Débats* des lettres qu'il réunit aujourd'hui en volume. Il ne faut pas chercher dans ces lettres une histoire et une description complètes d'un pays qui, quand la France le perdit, comptait environ 7.400 propriétés, recevait dans ses ports 1.500 navires chaque année et dont le commerce, d'exportation pour les trois quarts, s'élevait à

200 000.000 francs. Mais on y trouvera — ce que l'auteur a voulu seulement y mettre — un tableau de la vie menée par les nègres d'aujourd'hui dans le cadre colonial d'autrefois. Les Haïtiens ont eu beau jurer, sur l'autel de la Patrie, « de renoncer pour jamais à la France », leur sol n'en montre pas moins encore de nombreux vestiges de l'époque coloniale, comme la vieille église, les nombreuses maisons et les ruines des fortifications de Saint-Marc, comme les restes d'anciennes sucreries et du système français d'irrigation et eux-mêmes n'en ont pas moins conservé notre langue, nos idées, l'empreinte profonde de notre culture. En des pages agréables, M. E. A. évoque le charme de l'ancienne vie créole française et décrit le curieux mélange de culture française et de barbarie africaine qui caractérise les mœurs des nègres haïtiens. On sent qu'il a pris un extrême plaisir à regarder d'étranges manifestations populaires dans un pays merveilleux, et à relever les vestiges du passé français. Il n'a cependant pas oublié de noter en quelques lignes précises, au hasard de ses promenades, tel ou tel aspect de la vie économique actuelle ; il a notamment recueilli d'utiles renseignements sur la culture et la préparation du café, la principale ressource de l'île depuis l'Indépendance ; sur les marchés de la plaine du Cul-de-Sac : Pont-Beudet et Thomazeau ; sur le commerce haïtien que pratiquent surtout les femmes très avisées et très actives et dont les étrangers s'emparent peu à peu par l'intermédiaire des « spéculateurs en denrées » ; sur la ville de Saint-Marc, débouché de toute la région centrale de l'île dont elle exporte le café, le bois de campêche et le coton. Des photographies bien choisies et deux cartes claires illustrent un récit déjà par lui-même très vivant.

Th. **Leroux** et M. **Lenglen**. *L'agriculture dans le département de l'Oise*. Paris, J.-B. Baillière, 1909, in-8, VII-496 p. — Germain **Martin** et Paul **Marteñot**. *Contribution à l'histoire des classes rurales en France au XIXe siècle, la Côte-d'Or*. Étude d'économie rurale. Paris, A. Rousseau, 1909, in-8, XXII-572 p., gr. et cartes. (Bibliothèque du Musée social et extrait de la *Revue bourguignonne*, année 1909, fasc. 2, 3 et 4.) — Ces deux ouvrages ont été suscités par le concours pour le prix Léon Faucher, décerné en 1908 [1]. Les auteurs ont donc voulu, pour chacun des départements de l'Oise et de la Côte-d'Or, « décrire l'état de la culture et les changements survenus depuis une cinquantaine d'années dans les procédés, les produits, les débouchés, les prix et dans la condition des cultivateurs, exploitants et salariés ». Les uns et les autres ont noté, dans chaque département, d'importantes transformations économiques.

1. Cf. dans la *Revue*, t. XII, p. 67, la note sur le rapport de M. Levasseur et ibid., p. 341, le compte rendu de Jos. Imbart de la Tour, *La Nièvre au point de vue agricole*.

Dans l'Oise, il n'y a pas, comme dans la Beauce ou dans le Midi, de monoculture. Une grande diversité géologique entraîne une extrême diversité des cultures et des spéculations animales : le Bray, pays humide, aux terres grasses imperméables, dont un dicton dit : « vallée de Bray, vallée de boue », est un pays d'élevage et d'industrie laitière ; le plateau de Picardie offre tour à tour des pâtures, des plaines à blé et des champs de betteraves ; le pays de Thelle cultive les céréales mais s'adonne surtout à l'élevage et à la production du lait pour Paris ; le Vexin français pratique la culture intensive des céréales et de la betterave ; de même le Valois, région de la grande culture où les exploitations comptent de 80 à 300 hectares et plus, est une terre à blé et à betterave. Partout, dans les vallées comme sur les plateaux, se manifeste une évolution agricole déjà très avancée, qu'ont surtout provoquée le développement des voies de communication, l'introduction de la betterave et l'enseignement professionnel. Dans la culture, l'ancien assolement triennal se modifie au gré des débouchés ; la jachère n'occupe plus qu'une infime partie du sol ; le méteil, qui couvrait plus de 20.000 hectares, il y a 50 ans, a disparu ; le seigle n'est plus cultivé que pour la paille ; méteil et seigle ont été remplacés par le froment et l'avoine, dont le rendement est passé, pour le froment, de 20 à 29 hectolitres, pour l'avoine, de 27 à 46 hectolitres à l'hectare, de 1852 à 1907. L'introduction de la betterave a été une véritable révolution culturale : vers le milieu du siècle, la betterave occupait à peine 3.700 hectares ; elle en occupe aujourd'hui près de 50.000, qui alimentent 26 sucreries et autant de distilleries. En revanche, la vigne a complètement disparu, tandis que les plantations de pommiers se sont multipliées. Dans l'élevage, les progrès ont été marqués par d'importants changements dans l'hygiène, dans la sélection, l'alimentation et le mode d'exploitation du bétail ; la vente directe du lait à Paris a orienté l'élevage vers la production laitière ; les troupeaux de moutons et de porcs ont pu diminuer, mais les animaux ont plus de valeur et de précocité. En somme, dans la culture et dans l'élevage, la production s'est de plus en plus pliée aux conditions du marché ; sauf le blé, dont la culture n'a pas varié, toutes les spéculations agricoles, ainsi que l'atteste l'histoire des débouchés et des prix, se sont arrêtées, ralenties ou développées selon les conditions du marché. Aux progrès de l'agriculture, correspond une amélioration continue du sort des ruraux. Le bouleversement des conditions économiques, les progrès intellectuels et sociaux, le perfectionnement de l'outillage agricole qui permet d'économiser la main-d'œuvre et de corriger la dépopulation des campagnes, tout en assurant un rendement meilleur, ont déterminé une transformation profonde dans le sort des

cultivateurs. Si encore, dans l'ouest, les moissons sont plus maigres, les campagnes plus tristes et les habitants plus pauvres que dans le reste du département, c'est précisément parce que le savoir professionnel y est moindre et la technique moins raisonnée.

Comme l'Oise, la Côte-d'Or est caractérisée par une grande diversité des cultures. Les zones culturales, qui se pénètrent plus ou moins et s'entr'aident mutuellement, correspondent à des terrains de nature différente. sur les terrains primitifs du Morvan côte-dorien, dans les prairies et les ouches où se disséminent les fermes, les cultivateurs se consacrent à l'élevage des châtrons et des porcelets. Sur les lias de l'Auxois et de l'Avallonnais, où alternent les céréales et les prairies, les prés à embouche, où s'engraissent les bœufs blancs de race charollaise, se substituent aux emblavures depuis près de 50 ans. Dans les calcaires oolithiques, de grands plateaux secs, pierreux, presque nus, comme ceux du Châtillonnais et du Duesmois où les troupeaux de moutons cherchent leur nourriture, s'étendent entre les profondes vallées de la Seine et de ses affluents, où les fermes s'agglomèrent en gros villages ; entre Dijon et Chagny, ces calcaires forment « la chaîne de collines découpées que l'on nomme la Côte-d'Or », dont les pentes, jusqu'à 300 mètres d'altitude, sont occupées par le vignoble bourguignon, et, au-dessus de 300 mètres, par des broussailles, des bois ou de maigre gazon. Enfin les terrains d'alluvions déposées dans le val de Saône et les petites vallées de l'Ouche, de la Tille, du Meuzin, sont à la fois des régions d'élevage et de culture intensive des céréales, de la betterave et du houblon. La physionomie de ces zones culturales s'est profondément modifiée dans la seconde moitié du XIXe siècle. La population a diminué de 43.000 habitants en 55 ans ; les campagnes se sont dépeuplées ; l'élevage du mouton a diminué dans le Châtillonnais depuis 1867 ; les villages de la Côte ont souffert des ravages du phylloxera, les bûcherons, de la mévente des bois ; dans l'Auxois et le Sancerrois, l'élevage s'est substitué à la culture des céréales ; dans la vallée de la Tille, le houblon a été introduit vers 1830 ; depuis 1841, la Côte-d'Or est devenue le centre de la culture du cassis ; la culture maraîchère a récemment pris une extension remarquable aux environs d'Auxonne et de Ruffey-les-Echiray ; le commerce des bois et celui des vins ordinaires ont connu une longue période de crise d'où le commerce des bois commence à peine à sortir. Mais, dans l'ensemble, il y a plus de bien-être dans les milieux ruraux que par le passé. Dans l'élevage et dans la culture, les agriculteurs ont cherché et obtenu un plus fort rendement : ils ont profité des méthodes industrielles, du machinisme, ont sélectionné les semences, associé les cultures du blé et de la betterave, développé la pro-

duction des fruits et des légumes, dont le débouché s'est étendu jusqu'en Allemagne ; ils ont poussé très loin la spécialisation dans l'élevage, abandonné l'élevage délicat du pur sang pour celui du gros cheval de trait, adopté la race charollaise pour la production de la viande et les races tachetées du Jura, bressane et schwitz, pour la production laitière ; dans la plaine surtout et dans les vallées, ils ont transformé leurs habitations, leur mobilier, leur vêtement, amélioré leur confort et leur nourriture ; ils ont créé des syndicats agricoles pour l'achat direct des engrais, des matières premières et des machines, des caisses d'assurance mutuelle contre la gelée, la grêle, l'incendie, contre la mortalité du bétail.

Ainsi ces deux études d'économie rurale aboutissent aux mêmes conclusions : dans l'Oise, comme dans la Côte-d'Or, la situation morale et matérielle des agriculteurs est en progrès certain. Bien qu'un peu moins touffue, celle de MM. Lenglen et Leroux contient des descriptions agronomiques trop minutieuses encore ; celle de MM. Martin et Martenot, conçue sur un plan trop exclusivement économique, ne permet pas toujours de suivre assez nettement l'évolution agricole. Mais toutes deux témoignent de recherches consciencieuses et représentent de copieuses contributions à l'histoire de l'agriculture française contemporaine.

C. **Moreau-Bérillon**. *Le mouton en Champagne*. Paris, 1909, in-8, VIII-391 p. et 64 fig. —. L'agriculture champenoise doit sa prospérité à deux sources : la culture de la vigne et l'élevage du mouton. M. M.-B., ingénieur agronome et professeur spécial d'agriculture à Reims, a voulu retracer, en même temps que l'histoire du troupeau champenois et de l'industrie lainière, celle des tisseurs-laboureurs de Champagne. Son livre est intéressant ; sa documentation, surtout puisée aux archives départementales de la Marne et aux archives de la ville de Reims, sans être aussi complète qu'elle aurait pu l'être en s'étendant aux publications de la fin du XVIIIe siècle, est cependant suffisante ; les renseignements recueillis, surtout dans la première partie, n'ont pas toujours été groupés ou exposés avec bonheur, mais la composition est, dans l'ensemble, claire et raisonnable. Dans les premiers chapitres, la formation et l'évolution du troupeau champenois aux XVIIIe et XIXe siècles, auxquelles une monographie détaillée mériterait d'être consacrée, ont été plutôt indiquées que traitées. On y trouvera malgré tout quelques chiffres précis. En 1784, dans la vallée de la Suippe, 517 fabricants avec 946 métiers produisaient déjà 12.764 pièces de draps d'une valeur de 1.429.340 livres ; ces tisseurs-laboureurs se maintinrent dans la première moitié du XIXe siècle, mais leur disparition, commencée dès 1850 avec les progrès du machinisme et la création des grandes usines, s'est poursuivie plus rapidement à partir de

1870 et surtout de 1880. A la fin du XVIIIe siècle, la Champagne comptait plus de 700.000 bêtes à laine, localisées surtout dans les élections de Reims, de Troyes, de Réthel Mazarin et de Langres. La plupart de ces bêtes étaient d'origine indigène ; pourtant déjà, grâce aux efforts de l'intendant Rouillé d'Orfeuil secondé par l'inspecteur général des manufactures Cliquot-Blervache, dont l'Assemblée provinciale continua l'œuvre, le troupeau avait été amélioré par l'introduction des mérinos. Ce troupeau prospéra jusqu'en 1866, comme le montrent les données statistiques réunies pour 1828, 1844, 1862 et 1866. Depuis cette dernière date, il a diminué jusqu'en 1902 sous l'influence de causes diverses comme : l'avilissement du prix de la laine; la disparition simultanée de l'industrie paysanne et de quelques troupeaux possédés par des artisans ; le progrès de l'agriculture qui a diminué la zone des trios et des savarts au profit des cultures, qui, par la pratique des labours de déchaumage, a restreint l'étendue du parcours, qui a supprimé la jachère ; les restrictions apportées à l'exercice du droit de vaine pâture ; l'extension des pineraies ; la rareté des bons bergers et l'augmentation de l'espèce bovine. Depuis 1902, il se reprend à augmenter mais en se modifiant. Depuis que les laines superfines sont moins demandées et qu'il est impossible de lutter contre la concurrence des laines d'Australie et d'Amérique, les agriculteurs ont orienté l'élevage vers la production de la viande ; d'abord des races anglaises perfectionnées pour la boucherie ont été introduites ; puis le mérinos lui-même a été amélioré en vue de la production de la viande. L'élevage champenois, dont M. M. B. nous donne la description et la répartition des principales races, en est devenu plus varié et plus compliqué; cette évolution pourra seule lui rendre son ancienne prospérité.

Gaston **Le Marié**. *Le métayage dans l'arrondissement de Laval.* Laval, L. Barnéoud, 1909, in-8, 189 p. — Après une définition bien inutile du métayage, M. L. M. a voulu en retracer l'histoire dans l'arrondissement de Laval et montrer comment il s'y pratique de nos jours. Le métayage apparaît de bonne heure dans le Maine. Dès le XIVe siècle, « ce contrat revêt une forme, sinon définitive, du moins assez parfaite ». Grâce à une série de baux et de comptes de métairies dépendantes du comté de Laval, rédigés de 1335 à 1342, M. L. M. a pu nous en donner une description assez précise et noter l'existence de nombreux usages encore appliqués aujourd'hui dans la Mayenne. Les métairies se multiplièrent à partir du XVe siècle ; leur développement fut favorisé par le mauvais état de l'agriculture dont M. L. M. trace une image rapide. Resté très en faveur jusqu'au milieu du XIXe siècle, le métayage est aujourd'hui en voie de décroissance certaine ; le nombre des métayers qui, en 1862, était de 7.712 est tombé

en 1882 à 7.521 et en 1892 à 6.394, et la proportion pour 100 exploitations s'est abaissée de 32 métayers contre 68 fermiers, en 1862, à 26 métayers contre 74 fermiers, en 1892. M. L. M. déplore cette décroissance du métayage qui lui paraît le mode d'exploitation le plus favorable aux intérêts du capital et de la main-d'œuvre et auquel il attribue le récent développement agricole de la Mayenne. Le métayage a pu, à un moment donné, être l'instrument du progrès agricole ; il a pu répandre l'usage des engrais, introduire les premiers durhams et améliorer la culture des pommiers ; il n'en est pas moins vrai que c'est ce même progrès agricole qui nous explique son recul. Comme M. L. M. l'avoue lui-même, le métayage est d'autant plus fréquent que la terre rapporte moins, que les paysans sont plus pauvres, que l'agriculture est moins intensive. C'est pourquoi, s'il avait eu l'idée de nous tracer un tableau suffisant de l'évolution agricole dans l'arrondissement de Laval, eussions-nous mieux compris et suivi l'évolution du métayage dans la même région [1].

III. INDUSTRIE ET CLASSES OUVRIÈRES.

Travaux de l'Institut de géographie de l'Université de Lyon. N° 2. E. **Locussol**. *Les industries du Velay. Dentelle et rubanerie* (*Bulletin de la Soc. de géographie de Lyon et de la région lyonnaise*, 2e série, 1908, t. I, fasc. 5, p. 242-272). N° 3. Ivan **Assada**. *Les transformations économiques récentes dans le bassin de Bellegarde-sur-Vaiserine* (ibid., 1909, t. 2, fasc. 1 et 2, p. 17-25). — L'étude de M. L. est une intéressante monographie de deux industries françaises très anciennes. Si l'industrie s'est introduite dans le Velay, où l'agriculture est la ressource essentielle et l'occupation principale des habitants, c'est que ceux-ci lui ont demandé de parfaire l'aisance que l'agriculture n'arrive pas à leur assurer. Les deux industries de la rubanerie et de la dentelle sont des industries supplémentaires, patriarcales avant tout, comme l'indique la carte où M. L. a noté la répartition de la rubanerie à domicile, des usines de rubanerie et de dentelles, des localités ayant au moins deux marchands de dentelles, des petits et des grands centres de

1. Le livre de Mme la comtesse Drohojowska, *Les grands agriculteurs modernes. Olivier de Serres. Duhamel-Dumonceau. Parmentier. Mathieu de Dombasle.* Tours, Alfred Mame, s. d. petit in-8, 142 p. n'est aucunement original : la notice sur Olivier de Serres est constituée d'extraits tirés du « Théâtre d'agriculture... » ; la biographie de Duhamel-Dumonceau est empruntée au Recueil de notices d'académiciens par Condorcet ; celle de Parmentier est écrite d'après les Éloges de Parmentier par divers auteurs comme Cadet-Gassicourt, A. T. Dumont, de Falloux, Huzard... ; enfin la notice sur Dombasle, très courte et sans références, est insignifiante.

dentelles. L'étude de leur évolution, de leur fonctionnement et de leurs conséquences sur la vie du Velay, révèle de notables différences entre elles. L'industrie de la dentelle, répandue à peu près partout et exclusivement féminine, est la plus importante ; elle a surtout été prospère au XVIIIe siècle ; après les crises de la fin du XVIIIe siècle et de la Révolution elle s'est relevée, et il est curieux de constater qu'une industrie de luxe, soumise aux caprices de la mode, est restée l'apanage d'une population rurale. Elle a permis au Velay de traverser les crises de misère sous l'Ancien Régime et depuis d'améliorer les terres et les cultures ; elle est comme le lien entre les diverses parties du Velay qu'elle relie au Puy, le principal centre dentellier ; mais elle est aujourd'hui fort déchue. L'industrie de la rubanerie au contraire a modifié la physionomie de la région du nord-est où elle est localisée ; elle a provoqué une diminution ou une transformation des cultures, les paysans ayant vendu leurs champs pour acheter un métier ou substitué des prairies, des bois ou la pomme de terre aux cultures exigeantes, et elle a, économiquement, détaché le nord-est du Velay pour le rattacher à la sphère d'action de Saint-Étienne [1].

M. Assada nous donne, dans son travail sur le bassin de Bellegarde, un curieux exemple de la rapidité avec laquelle l'industrie hydro-électrique pourra transformer certaines régions jusqu'alors improductives. Ce bassin de Bellegarde est constitué de trois zones : la zone montagneuse occupée par la forêt ; la zone des terrasses où des labours alternent avec quelques vignes ; la zone de la plaine de Bellegarde et d'Arlod où les habitations se sont établies, mais où le manque de place et l'infertilité du sol interdisent tout développement. Cette dernière zone est pourtant celle qui s'est transformée, grâce à la présence du fleuve. Pour avoir une idée de la transformation qui s'y est opérée, il suffit de rapprocher les statistiques municipales de 1908 du Rapport publié par le préfet de l'Ain en 1808. Bellegarde n'est qu'un hameau en 1808 et la plaine, où la population est entièrement rurale, ne porte que quelques maigres cultures de méteil, d'orge et de seigle. Comparativement, la zone des terrasses paraît riche et peuplée. En 1908, les cultures ont presque disparu ; deux tiers des terres anciennement labourées ont été converties en propriétés bâties ; Bellegarde, qui ne comptait que 400 habitants en 1856, en possède plus de 3.000 ; des usines ont remplacé les fermes ; la plaine offre tous les caractères du régime industriel et de la concentration urbaine. Dans l'intervalle, Bellegarde a été desservie par la ligne de Genève, construite en 1858, et est devenue le siège de compagnies pour la production et la transmission

1. Cf. la *Revue*, t. XI, p. 406, 1909, le compte rendu de E. Locussol, *Les régions naturelles du Velay*.

de la force hydro-électrique. L'évolution de la plaine a donc été l'œuvre de la voie ferrée et de la force hydro-électrique. Faute de place, il semble que le bassin industriel ne puisse s'étendre davantage.

P. **Boissonnade**. *L'état, l'organisation et la crise de l'industrie languedocienne pendant les soixante premières années du XVIIe siècle*. Toulouse, Édouard Privat, 1909, in-8, 31 p. (Extrait des *Annales du Midi*, t. XXI, avril 1909.) — Au XVIIe siècle, l'agriculture n'était pas encore la ressource essentielle du Languedoc ; l'industrie y était presque aussi développée que l'agriculture. Colbert toutefois ne l'y a pas créée, il l'a seulement ranimée, comme le prouve le tableau détaillé qu'en a tracé M. B. avant 1660. Ce qui caractérise cette industrie languedocienne, c'est avant tout une extrême variété et une grande dissémination. Elle embrasse toutes les formes d'exploitation ou de production industrielle. Parmi les industries principales, M. B. cite les industries minières, céramiques et métallurgiques déjà très développées ; les produits chimiques et pharmaceutiques comme les teintures et la parfumerie ; les industries textiles, comme celle de la passementerie et rubanerie de soie à Toulouse, Nîmes et Saint-Didier, comme celle des velours et satins à Montpellier, comme celle des lainages fabriqués avec les laines fines de Castille ou les laines communes de la province que Carcassonne exportait dans le Levant. Mais la plupart des industries, même dans ces trois grands groupes industriels, ne disposent que de capitaux, que de personnel et de moyens de production rudimentaires ; elles sont des industries familiales ou domestiques, disséminées partout où les attirent la présence de la matière première et le voisinage de la clientèle ; il y a des ateliers dans les hameaux, dans les villages comme dans les villes, mais il n'y a point de vastes usines. Si l'activité industrielle est grande au début du siècle, elle décline sensiblement à partir de 1630. L'opinion et Colbert attribuèrent ce déclin à l'insuffisance de la police corporative ou aux abus d'une règlementation mal entendue. Beaucoup de métiers, surtout dans les campagnes, avaient échappé au régime corporatif ; beaucoup d'autres éludaient les règles de fabrication. L'intervention de l'État pour assurer la police industrielle, que les autorités locales n'avaient pu appliquer, était restée vaine ; elle avait plutôt aggravé les maux de l'industrie car les contrôleurs-visiteurs, essayeurs, marqueurs des toiles, des draps... s'étaient montrés « plus préoccupés de pressurer ou de tracasser les industriels que de veiller au progrès et au bon renom de l'industrie » ; elle avait découragé l'esprit d'entreprise sans pouvoir assurer la sécurité et la liberté des échanges. Cette décadence de l'industrie languedocienne persista jusque dans les dernières années du ministère de Mazarin. Ce fut Colbert qui l'arrêta. Grâce à l'étude de M. B., on comprendra mieux la portée de l'œuvre de ce dernier.

IV. COMMERCE ET COLONISATION.

Louis **Viala**. *La question des grains et de leur commerce à Toulouse au XVIIIe siècle (de 1715 à 1779)*. Toulouse, Édouard Privat, 1909, in-8, 118 p. — Ce qui ressort tout d'abord de cette étude, c'est l'importance de la question des subsistances et du commerce des grains à Toulouse au XVIIIe siècle. Province agricole, le Languedoc, surtout le Languedoc occidental, produisait ordinairement plus qu'il ne consommait. Toulouse, que des routes reliaient à Bordeaux, Auch, Albi, Montpellier, que la Garonne faisait communiquer avec l'Océan et le canal royal avec la Méditerranée, était le marché de grains le plus heureusement situé de la région. Ce marché, trois fois par semaine, était d'autant plus actif qu'il ne se bornait pas au commerce d'approvisionnement dont M. V. nous montre les conditions et le fonctionnement, mais qu'il alimentait un commerce d'exportation notable vers la Guyenne, le Bas-Languedoc, la Provence surtout, et parfois vers l'Espagne et l'Italie. Les négociants en grains étaient nombreux à Toulouse ; d'après les tableaux de la Bourse, le nombre des « bons et loyaux marchands » de grains oscillait entre 30 et 40, dans la seconde moitié du siècle ; mais ces tableaux n'indiquent que les négociants en gros ; ils ne tiennent compte ni des innombrables regrattiers et courtiers qui parcouraient les campagnes, pour leur propre compte ou pour le compte des négociants, ni des nombreux spéculateurs, qui pratiquaient accidentellement le commerce des grains. M. V. s'est ensuite attaché à faire ressortir les pratiques administratives en matière de commerce des grains. Les intendants n'ont pas suivi une politique de principes ; dominés par le souci de ménager des intérêts opposés, ceux des producteurs et ceux des consommateurs, ils ont agi suivant les circonstances, tantôt favorables et tantôt hostiles à la libre circulation et à l'exportation des grains. Au contraire les États, composés en majorité de grands propriétaires fonciers, n'ont cessé, comme en Bretagne, de réclamer l'entière liberté du commerce. Le Parlement, en principe, est hostile à la réglementation qui lui paraît nuisible, à la fois aux intérêts du commerce et du peuple ; il a adopté les idées physiocratiques et les a défendues à plusieurs reprises contre les ministres eux-mêmes ; mais en temps de cherté et de trouble, il n'hésite pas à prendre des mesures nettement prohibitives. Quant aux capitouls, ils n'ont guère compté sur l'initiative du commerce local pour approvisionner la ville ; comme partout, ils ont eu recours aux greniers d'abondance et à des mesures de contrainte ; si les

crises n'ont pu toujours être évitées, du moins les émeutes ont été rares. En somme, le commerce des grains à Toulouse a été beaucoup plus régi par les ordonnances des capitouls et les arrêts du Parlement que par les lois du royaume. Le livre de M. V. est un exemple de plus de la nécessité qu'il y a d'étudier la question des subsistances et du commerce des grains non seulement dans chaque province, mais aussi dans chaque grande ville.

Exposition coloniale de Marseille, 1906. Compte rendu des travaux du congrès colonial de Marseille, publié sous la direction de M. T. **Charles-Roux**, par M. Ch. **Depincé**. Paris, Challamel, 1907-1908, 4 vol. gr. in-8. — Le congrès colonial de Marseille nous avait déjà valu tout un ensemble de nombreuses monographies historiques et géographiques publiées dès 1906 [1]. M. Depincé vient d'ajouter à cet ensemble important le compte rendu des 187 rapports et communications présentés et discutés dans les différentes sections du congrès. Ce compte rendu, malgré la brièveté de quelques communications, n'en a pas moins fourni matière à quatre volumes fort copieux ; le tome I (1908, 439 p.) contient les conférences, les procès-verbaux des assemblées plénières et les rapports relatifs aux origines, à l'histoire, au peuplement des colonies, à l'utilisation des indigènes, à la législation ; le tome II (1907, 615 p.) réunit les travaux relatifs au régime économique des colonies, au commerce, à la marine, à la réglementation du travail, à la justice et à la magistrature, aux questions indigènes ; le tome III (1907, 463 p.) est réservé aux travaux publics (mines, chemins de fer, irrigation), à la médecine et à l'hygiène (hygiène de l'Européen, enseignement médical, police sanitaire, assistance médicale indigène) ; le tome IV (1908, 570 p.) est intitulé : cultures et productions des colonies, élevage et forêts coloniales. Ces deux derniers volumes, malgré leurs titres, ne sont pas les plus intéressants ; le tome III ne s'occupe des travaux publics que d'un point de vue surtout juridique ou théorique et le tome IV est plutôt un catalogue rapide qu'une description de quelques ressources coloniales comme les graines oléagineuses, le caoutchouc, le coton et les bois d'Afrique. En revanche, le tome II est un véritable état au vrai de nos colonies. O y trouvera l'exposition précise et souvent la critique serrée du régime économique et de l'organisation commerciale de l'Afrique du Nord, de l'Afrique occidentale française, de l'Indo-Chine, des Antilles, de la Guyane et de la Réunion, de la Nou-

1. P. Gaffarel, *Histoire de l'expansion coloniale de la France depuis 1870 jusqu'en 1905*, 1 vol. in-8 ; P. Masson, *Marseille et la colonisation française. Essai d'histoire coloniale*, 1 vol. in-8 ; divers auteurs, *Les colonies françaises au début du XXe siècle. Cinq ans de progrès, 1900-1905*, 3 vol. in-8, et *Nos richesses coloniales, 1900-1905*, 4 vol. in-8.

velle-Calédonie et des établissements français d'Océanie, de Madagascar. Parmi les nombreux rapports et communications qui décrivent ou discutent les débouchés et l'outillage économique de ces colonies, j'en relève de très étudiés comme le rapport général d'Artaud, comme les articles de Morel sur le régime douanier de l'Indo-Chine, de T. Basse sur l'organisation financière aux colonies, de Tachet sur les vins d'Algérie, d'Aubert sur la question des fruits et légumes algériens ; mais tous pourront être consultés avec profit, car ils se sont efforcés, semble-t-il, d'être sincères. De même une bonne partie du tome I consacrée aux origines de la colonisation marseillaise et à l'histoire ancienne des colonies, du Moyen âge à 1815, présente un réel intérêt. Parmi beaucoup d'autres collaborateurs estimables, M. J. Fournier y montre ce que l'histoire coloniale pourra puiser aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône ; M. Gaffarel y raconte la conquête et la colonisation des Canaries par Gadiffer de la Salle et Jehan de Béthencourt au début du xve siècle ; M. Kaeppelin y étudie les origines historiques de Pondichéry ; M. Rouget, d'après des documents entièrements originaux, y fait revivre une expérience de Colbert, une société concessionnaire au xviie siècle : la Compagnie du Sénégal (1681-1695) qui monopolisa le commerce de France en Afrique.

V. VOIES DE COMMUNICATION ET TRANSPORTS

P. **Boissonnade**. *Les voies de communication en Poitou sous le règne de Henri IV et l'œuvre du gouvernement royal.* La Flèche, Eug. Besnier, 1909, in-8, 91 p. (Extrait de la *Revue Henri IV*, t. II et III, 1908-1909). — Cette étude de M. B. est une intéressante contribution à l'histoire des voies de communication et à celle de l'œuvre économique d'Henri IV et de Sully. Doté d'un réseau routier et fluvial facile et relativement suffisant, le Poitou, avant les guerres de religion, était un des « passages » les plus fréquentés du royaume. Pendant les guerres, les routes se dégradèrent, les péages se multiplièrent et les rivières souffrirent des entreprises des riverains. En 1589, on ne voyait plus que des chemins « ruinés », que des ponts « rompus ». Sully et Henri IV s'efforcèrent de relever ces ruines. S'ils ne purent décider les péagistes à remplir leur devoir, ils firent largement le leur en réparant les routes royales. Dès 1610, l'œuvre de réfection était déjà fort avancée. Cette œuvre fut considérable car le réseau routier, dont M. B. eût pu, je crois, remplacer avantageusement la longue description par une carte ou un tableau, était très développé pour l'époque. Les routes, d'une largeur très inférieure à celle des chemins royaux ordinaires, furent

pavées ; les anciens ponts furent relevés ; de nouveaux furent construits, tel le beau pont « Henri IV » de Châtellerault, œuvre des Du Cerceau. Dans le Bas-Poitou, où chaque cabanier avait son bateau, où la route n'était utilisée que quand la voie d'eau était impossible, l'administration royale se borna à rétablir le bon ordre de la navigation et à reprendre les dessèchements. Mais dans le Haut-Poitou, elle reprit et termina la canalisation du Clain, qui put porter, à la remonte comme à la descente, des bateaux de 15 à 20 tonneaux. Aucune rivière ne fut, semble-t-il, négligée. Les résultats de tant d'efforts se firent rapidement sentir. Poitiers sur le Clain, Châtellerault sur la Vienne, Niort sur la Sèvre, Fontenay sur la Vendée retrouvèrent une partie de leur activité commerciale en exportant les blés du Haut-Poitou et de la Plaine, les vins, les eaux-de-vie, le bétail, les bois, la poterie, les draps de Saint-Maixent et de Fontenay, les cuirs de Niort, la coutellerie de Châtellerault ; les relations avec l'intérieur, avec la Loire, se multiplièrent ; les voyages, plus faciles, s'abrégèrent, bien qu'il fallût encore sept jours pour aller de Paris à Poitiers. Malheureusement tous ces progrès, que M. B. expose en détail, ne durèrent pas ; après la mort du Roi, les troubles interrompirent l'œuvre de relèvement qui n'avait pu, faute de temps, être consolidée.

Ulysse **Rouchon**. *Recherches sur les inondations de la Loire supérieure et de ses affluents dans le département de la Haute-Loire.* Paris, H. Champion, 1910, in-8, XXIV-61 p. — M. R. a voulu dresser un tableau de toutes les crues et inondations de la Loire dont les documents peuvent avoir gardé le souvenir ; après avoir fouillé les Archives nationales, départementales et municipales, les diaires, les livres de raison, les minutes notariales, les registres paroissiaux, les journaux, les imprimés..., dont il nous donne la liste, il a trouvé des mentions de débordements et de ravages, plus ou moins importants, pour 104 années différentes, depuis 1374 jusqu'en 1907. Ce tableau est précédé d'une longue introduction, dont la première partie indique, d'après M. E. Clouzot, l'utilité scientifique des recherches sur les phénomènes météréologiques anormaux et la méthode à suivre dans ces recherches, et dont la seconde partie est consacrée à l'étude de l'inondation en Velay. Dans celle-ci, plus originale, M. R., après une description du bassin de la Loire supérieure, détermine, à l'aide de quelques exemples, les divers types de crues des fleuves et recommande, dans la lutte contre l'inondation, non seulement de hâter le reboisement du Velay, mais encore d'empêcher les empiètements des propriétaires riverains qui, par des digues, des barrages ou des plantations, rétrécissent trop souvent le lit des ruisseaux et des rivières. Enfin, en quelques tableaux, il nous donne les moyennes des quantités de pluie tombée dans le bassin de la

Loire supérieure, par mois, par saison et par année, pendant la période décennale 1861-1870 et les maxima des crues observées en plusieurs endroits du fleuve et de ses affluents. Son travail ne sera pas inutile; il intéressera à la fois les géographes et les historiens du Velay et de la Loire supérieure.

J. Letaconnoux.

COMPTES RENDUS

Mathieu Augé Chiquet. **La vie, les idées et l'œuvre de Jean-Antoine de Baïf.** Paris, Hachette ; Toulouse, E. Privat, 1909. In-8, xix-618 p. — Du même. **Les Amours de Jean-Antoine de Baïf (Amours de Méline).** *Édition critique.* Paris, Hachette ; Toulouse, E. Privat, 1909. In-8, 159 p.

Excellente monographie, solide et précise, sans pédantisme. La biographie est établie avec beaucoup d'exactitude, mais elle ne s'en tient pas à une sèche discussion de dates ou de faits. M. Augé Chiquet a voulu replacer Baïf dans son milieu ; auprès de lui, il fait revivre le monde d'abord des humanistes, puis le monde de la cour, des artistes et des musiciens. C'est la seule façon de le comprendre. A le considérer isolément, on serait trop sensible aux faiblesses de sa poésie ; par contre, on ne saisirait plus la portée juste de ses idées. Les poètes de la Pléiade sont d'abord ce que les a faits leur éducation ; plusieurs en resteront là ; si quelques-uns se dégagent, ce sera par une lente progression, sans rien oublier, d'ailleurs, de leurs ferveurs premières et de leurs souvenirs. Ils se sont composé une âme artificielle et ingénue. Leur intelligence est farcie de lieux communs et de thèmes impersonnels. Ils sentent comme l'on a senti, ils aiment comme l'on a aimé ; et leur amour, pour s'exalter, n'a même pas besoin d'avoir un objet : des souvenirs livresques suffisent. Entre les modèles offerts à leur admiration, ils n'auraient garde de faire un choix. Cette passion érudite est trop ardente pour laisser place à l'esprit critique : ils ne regardent qu'à l'origine. Par goût, cependant, ils s'attacheraient de préférence à ce qui, étant le plus artificiel, leur est le plus accessible. Les littératures d'imitation commencent par où finissent les littératures originales, par l'alexandrinisme.

Le mieux que l'on ait à faire dans une étude sur le lyrisme de Baïf est d'indiquer ses sources. Le tableau que dresse M. A. C. est instructif. Pour les *Amours de Méline*, l'*Anthologie* donne le ton ; mais le poète préfère aux originaux de langue grecque les imitations latines, et surtout les pastiches des humanistes : *Epigrammes* de Michel Marulle ou *Baisers* de Jean

Second ; comme modèles italiens, les Bembistes des recueils collectifs. Dans les *Amours de Francine*, le choix est plus heureux : Baïf ne s'arrête plus à la foule médiocre des imitateurs, il s'adresse au maître lui-même, à Pétrarque. Et il pétrarquise éperdument. Quant à exprimer un sentiment vrai, c'est à quoi il ne songe jamais. Peut-être, en cherchant bien, trouverait-on des traces d'originalité : une insistance un peu lourde dans les peintures amoureuses, quelques descriptions d'un réalisme minutieux... Il n'y a pas autre chose, et cela ne suffit pas à faire un poète. En revanche, Baïf est capable de penser. Ici, le « docte poète » retrouve ses avantages ; son application studieuse le garde des banalités. Même quand ses idées ont été suggérées par autrui, il les fait siennes vraiment. Il sait les mûrir, les grouper en corps de doctrine, travailler à leur réalisation. Poète médiocre, des poètes beaucoup plus grands ont tout à gagner en sa compagnie. Personne mieux que lui n'a senti qu'à une poésie nouvelle, il fallait un instrument nouveau. D'instinct, il est prêt à toutes les expériences. Je ne parle pas seulement du vers baïfin, invention malheureuse, mais de cette curiosité métrique qui ne néglige aucune forme d'art : canzoni, capitoli, strambotti, sestine, sonnets irréguliers de tous modèles, strophes de toutes dimensions et de toutes dispositions, combinaisons de rythmes et de rimes infiniment variées. Un grand nombre de ces tentatives doivent avorter ; mais il serait injuste de ne trouver ici que des fantaisies de poète-rhétoriqueur ; c'est un bon ouvrier qui, patiemment, éprouve toutes les ressources de son art. Il ne faut pas oublier enfin que, le premier, sans restriction, il affirme la primauté de l'alexandrin et que Ronsard ne fait que le suivre, en hésitant.

Comme métricien, Baïf reste surtout l'apôtre, sinon le créateur de la poésie mesurée. Que la collaboration de la poésie et de la musique puisse être féconde, les poètes du XVIe siècle sont tout disposés à le croire : ils se rappellent les lyriques grecs, et les Italiens ont donné l'exemple. De là à vouloir établir une union plus intime entre la disposition rythmique des syllabes et le rythme musical, il n'y a qu'un pas. En France même, M. A. C. trouve à Baïf des précurseurs : Jodelle, Denisot, Pasquier, Mousset qui traduisit en hexamètres l'Iliade, Michel de Boteauville, auteur en 1497 d'un *Art de métrifier François*. Pourtant, son originalité demeure entière. La tentative chez lui n'est pas une fantaisie d'un jour. Il y a, de sa part, un effort soutenu, volontaire et réfléchi. Le principe admis, il dresse les règles et les lois, il établit une théorie précise de la quantité, il essaye tous les mètres grecs comme il avait essayé jadis tous les mètres italiens. Une réforme en entraîne une autre : allant jusqu'au bout de son système, avec une logique impérieuse, c'est l'orthographe entière qu'il

entreprend de réviser, pour la rendre capable d'exprimer tous les sons. Et il prêche d'exemple, et il fait appel à ses amis, aux partisans possibles, aux grands seigneurs, au roi même. Cette croisade témoigne d'une singulière activité intellectuelle. Peu importe, au reste, l'échec de Baïf. Une réforme orthographique et une réforme métrique, c'étaient beaucoup de nouveautés en même temps. Les quelques adhésions qu'il recueillit furent assez tièdes. Pourtant, la réputation était venue, au point même de lui faire regretter parfois son obscurité de jadis. Sa conversation érudite, la facilité de son caractère attiraient auprès de lui une foule d'amis ; sans compter que la faveur du roi en faisait un protecteur puissant. Aux environs de 1570, sa maison du faubourg Saint-Victor est, pour les musiciens et les lettrés, comme un lieu de rendez-vous. Ce salon devint promptement une académie véritable, l'*Académie de poésie et de musique*. Les statuts nous indiquent le but de cette institution nouvelle : « remettre sus tant la façon de la Poësie que la mesure et règlement de la musique anciennement usitée par les Grecs et les Romains... » On retrouve ici l'idée toujours chère à Baïf. Et, dans sa pensée même, il ne s'agit pas seulement d'organiser quelques lectures ou quelques concerts. Son ambition est plus haute ; de cette collaboration, un art dramatique nouveau peut se dégager, faisant renaître ces admirables spectacles de la Grèce où s'unissaient, en un ensemble harmonieux, les séductions de la poésie, de la musique et de la danse. Par malheur, l'Académie ne survécut pas à Charles IX. Elle est remplacée, il est vrai, par l'*Académie du palais* ; mais, désormais, c'est l'éloquence qui tient l'avantage ; la musique a perdu son prestige ; les poètes sont astreints à développer des thèmes moraux ; Baïf ne joue plus qu'un rôle effacé.

Faut-il attribuer au découragement le retour imprévu qui le ramène au latin ? Peut-être aussi le désir de s'adresser à un public plus large et plus cultivé. En devenant poète de cour, il n'a pas cessé d'être poète d'école. En tout cas, cette crise néo-latine ne le prit pas tout entier. A l'âge de 44 ans, Baïf, prématurément vieilli, allait donner la 1re édition de ses *Mimes* : c'est son œuvre la plus originale et la plus forte. Non pas que le recueil tout entier soit de matière nouvelle. L'érudit continue son travail de compilation ; après tant d'autres, et à leur suite, il compose de pièces et de morceaux ses mimes-proverbes, ses fables, ses petites dissertations morales ou satiriques... Mais voici que d'autres sujets s'imposent. Parmi les malheurs présents, peut-on s'obstiner à vivre dans le passé ? Le sentiment national s'éveille ; les poètes partagent les colères qui grondent autour d'eux ; Ronsard a donné, de 1562 à 1564, ses satires politiques les plus puissantes. En 1572, Baïf entre dans la lutte à son tour. De toutes les

forces de sa sincérité, il attaque ceux qui lui paraissent les ennemis de la France, les « mutins » d'abord, plus tard la Ligue, la papauté, le roi lui-même ; et, pour la première fois, ses vers sonnent fermes et drus, animés d'un grand souffle de pitié... C'est ainsi que Baïf, qui si longtemps avait cherché la poésie sans la rencontrer, la rencontra enfin, — parce qu'il ne la cherchait plus.

A son remarquable travail, M. A. C. annexe une réimpression des *Amours*. Avant-propos, indication des variantes et des sources : on y trouvera tout ce que l'on peut demander à une édition critique. — Jules MARSAN.

S. ROCHEBLAVE. **Agrippa d'Aubigné** (Les écrivains français). Paris, Hachette, 1910. In-12, 202 p.

La collection des *Grands écrivains francais* vient de s'enrichir d'un nouveau volume qui comptera à bon droit parmi les plus brillants : c'est l'*Agrippa d'Aubigné* de M. Rocheblave. On trouvera dans ces 200 pages un portrait exact, complet, et surtout extrêmement vivant de l'une des individualités les plus marquées et les plus complexes du XVIe siècle finissant. Le plan est très simple : d'abord une biographie rapide, dans laquelle se détachent avec un singulier relief les principaux épisodes d'une existence fertile en péripéties ; puis l'étude de l'œuvre, en cinq chapitres substantiels et élégants. L'analyse des principales œuvres permet de caractériser le génie de l'auteur. Voici en premier lieu le poète du *Printemps*, et avec raison M. R. montre en d'Aubigné un disciple attardé de Ronsard, digne de faire partie de la Pléiade, car avec le chantre de Cassandre et celui de l'Olive, d'Aubigné est certainement un des poètes les mieux doués du XVIe siècle. Si le *Printemps* a des analogues, les *Tragiques* sont une œuvre unique en France, à cette époque, et font par instant songer à Dante. L'œuvre historique est ensuite analysée en détail ; ici l'appréciation est peut-être un peu trop favorable, et sur la valeur de l'*Histoire universelle* il y aurait quelques restrictions à faire ; du moins la sincérité et la bonne foi de l'auteur restent-elles entières, si son impartialité est contestable [1]. Le chapitre consacré au *Fœneste* et au *Sancy* est un des mieux venus, écrit avec une verve parfaitement congruente au

1. Au moment où M. R. publiait son livre, paraissait la *Table des matières* de l'*Histoire Universelle* publiée pour la Société de l'Histoire de France (Paris, Renouard, 1910, in-8, v-374 p.). Le texte de cette édition, préparée par le baron A. de. Ruble, comprend 9 volumes ; après la mort de celui-ci, la confection de la *Table* a été confiée à M. Pierre de Vaissière, et cette *Table* forme le tome X et dernier. La publication est donc aujourd'hui complète.

sujet. Enfin, l'appréciation générale sur l'écrivain ramasse les traits essentiels dégagés au fur et à mesure et permet de tracer un dernier portrait de celui que M. R. appelle « le Bayard des armées protestantes » et « le dernier des paladins ». En terminant, nous nous permettrons d'exprimer un regret et un vœu. Le regret, c'est de ne pas trouver à la fin une note de bibliographie critique : sans doute, après le travail de M. van Bever (*Bulletin historique du Protestantisme* de 1905) et la *Bibliographie* de M. Lanson (XVIe siècle, p. 158-159), cette lacune n'est pas grave ; cependant nous aurions été heureux de trouver indiqués et appréciés, en deux ou trois pages, les manuscrits du château de Bessinges, les principales éditions et les travaux les plus importants consacrés à d'Aubigné. Peut-être M. R. a-t-il l'intention de réserver ce travail critique pour un ouvrage plus considérable, dont celui-ci ne nous donnerait pour ainsi dire que la quintessence. C'est ce qu'on pourrait conclure de certaine phrase de son livre (p. 11). Et ce serait notre vœu que cette supposition se vérifiât : nul ne parait mieux désigné, après l'esquisse qu'il vient de publier, pour écrire sur Agrippa d'Aubigné l'étude détaillée, complète et définitive que nous attendons encore. — V.-L. Bourrilly.

J. Nouaillac. **Villeroy secrétaire d'État et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV (1543-1610)**. Paris, Champion, 1909. In-8, XXIII-593 p. — **Lettres inédites de François d'Aerssen à Jacques Valcke, trésorier de Zélande (1599-1603)**. Paris, Champion, 1908. In-8, 215 p.

M. Nouaillac, qui a donné ici même un très intéressant inventaire des sources, travaux et questions à traiter du règne de Henri IV [1], a étudié dans sa thèse principale de doctorat ès lettres Villeroy, qui fut secrétaire d'État et ministre pendant près d'un demi-siècle et joua un rôle particulièrement important sous ce dernier règne. La soutenance a donné lieu à diverses critiques dont il a été rendu compte précédemment [2]. Il ne semble pas cependant qu'on ait formulé la plus topique et la plus grave : le choix même du sujet et le cadre que M. N. a adopté pour le traiter. On ne saurait trop insister sur l'inconvénient du genre biographique pour les personnages de second plan, — comme c'est le cas pour Villeroy — surtout quand ceux-ci n'ont pas été des théoriciens originaux, mais des agents d'exécution, de simples rouages du mécanisme politique et administratif de leur temps. Une notice de dictionnaire suffirait à condenser les détails généalogiques et psychologiques, les points de repère

1. *Revue d'hist. mod. et contemp.* t. IX, p. 104-123 et 348-363.
2. *Ibid.*, t. XI, p. 419-420.

chronologiques ; dès lors, pour étendre la matière et atteindre les proportions d'une thèse, l'auteur est forcé de la grossir à l'aide de faits empruntés à l'histoire générale ; le résultat produit une impression trouble : on ne sait pas si l'on a sous les yeux une biographie proprement dite ou un fragment d'étude d'ensemble. M. N. n'a pas évité cet inconvénient ; on peut même dire qu'il l'a senti plus ou moins inconsciemment. Il lui arrive de reconnaître la difficulté de démêler avec exactitude ce qui revient à Villeroy dans les décisions prises au Conseil royal.

Autre défaut, celui-là inhérent à l'époque et au héros choisis par l'auteur plutôt qu'à sa méthode. Il est malaisé de trouver une période plus embrouillée que cette seconde moitié du XVIe siècle, surtout au point de vue diplomatique, et l'attention du lecteur, quelles que soient la clarté et la précision de l'exposé, se fatigue vite à suivre les interminables négociations, souvent absolument stériles, qui la remplissent. Ajoutons que la politique personnelle de Villeroy, son perpétuel jeu de bascule, son rôle de temporisateur et de modéré, recevant des coups des deux côtés, accroît encore cette impression de monotonie.

Cette double question de principe mise à part, on doit avouer que M. N. a défriché avec beaucoup de conscience ce terrain ingrat et qu'il en a tiré tout le parti possible.

Sa bibliographie (23 pages), très méthodique, énumère les sources dont il s'est servi : d'abord les œuvres de Villeroy, dont on n'a guère que les *Mémoires* imprimés (la correspondance, inédite pour la plus grande partie, se trouve au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale). M. N. les a complétées par les lettres de Sully, de d'Ossat, du cardinal Du Perron, de Catherine de Médicis, du chancelier Bellièvre, ces dernières également inédites, et par les Mémoires des contemporains : principalement ceux de l'Estoile, Sully, Bassompierre. En outre, M. N., appliquant une méthode encore trop rarement usitée pour les travaux sur le règne de Henri IV et qu'il avait préconisée [1], a fouillé les dépôts d'archives étrangers, italiens, anglais, espagnols, hollandais : il y a trouvé dans les dépêches des agents accrédités à Paris un certain nombre de renseignements. Pour les ouvrages de seconde main, M. N. se borne dans sa Bibliographie à renvoyer au tome VI de l'*Histoire de France* de Lavisse, mais il les cite en détail, en tête de ses chapitres, au fur et à mesure que l'occasion s'en présente.

Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, est né en 1543 d'un père secrétaire des finances de François Ier, dont les ancêtres étaient de simples

1. *Revue d'hist. mod. et contemp.*, t. IX, p. 117-123.

marchands de marée. M. N. rapproche avec raison ces origines modeste des prétentions nobiliaires des derniers ducs de Villeroy du XVIIIe siècle : exemple typique, encore que venant après bien d'autres, de la rapide ascension de la bourgeoisie française sous l'Ancien régime (p. 3-4). Il fait ses études au collège de Navarre et est nommé en 1559 secrétaire des finances en survivance de son père. En 1561, il épouse la fille de Claude de l'Aubespine, secrétaire d'État de Charles IX ; nous sommes en pleine bureaucratie royale. Les débuts de sa carrière se font sous le double patronage de l'évêque Jean de Morvilliers, garde des sceaux (p. 20), et de Catherine de Médicis (p. 23).

Ce n'est guère qu'avec le règne d'Henri III qu'il apparaît en pleine lumière. De 1577 à 1580, il est le conseiller écouté de Catherine et de son fils : il prend part aux négociations entreprises pour établir le duc d'Anjou en Europe (p. 55 et sq.). Personnellement, il essaya de le détourner de ses projets sur la Flandre : c'est le premier symptôme de cette politique « hispanophile », qui sera celle de toute sa vie, et que M. N. se donne pour tâche de justifier coûte que coûte, en la présentant comme une louable modération. Son importance grandit et sa faveur auprès d'Henri III. « Je t'aime, car tu me sers selon ma volonté », lui écrivait un jour ce dernier (p. 69). Tout ce passage du livre est intéressant et jette un jour nouveau sur la physionomie énigmatique et mal connue d'Henri III.

Survient la Ligue : Villeroy rédige probablement la « Déclaration de la volonté du Roi sur les nouveaux troubles du Royaume » (p. 77), réponse de la Cour au manifeste des Guise de 1585. Un peu plus tard, c'est lui qui négocie avec le duc les concessions de Nemours. M. N. définit à ce propos l'attitude de Villeroy dans la grande crise religieuse qui déchirait alors le royaume (p. 84-87) : c'est par excellence le type du « juste-milieu ». Sans doute, il déplorait la haine d'Henri III contre les Guise, mais dès 1586, il envisageait la possibilité de la conversion d'Henri de Bourbon au catholicisme et la souhaitait comme le dénouement le plus heureux de l'imbroglio des guerres civiles. Il désapprouva le coup d'État de son maître et l'introduction des Suisses à Paris, qu'il quitta avec la Cour après la journée des Barricades. Il semble toujours en faveur quand il est brusquement disgracié, à la veille des États de Blois, comme « fauteur de la Ligue » (p. 133-143). M. N. discute longuement à cette occasion, pour la réfuter, l'hypothèse d'une trahison de la part de Villeroy qui aurait été acheté par l'Espagne. Bien entendu, il blâma le meurtre du duc de Guise et se retira à sa maison de campagne de Corbeil.

Il rentre en scène après la mort d'Henri III et devient tout de suite

l'indispensable truchement entre le roi de Navarre et les Ligueurs modérés. M. N. insiste sur la fermeté avec lequelle Villeroy s'opposa aux desseins ambitieux de « protectorat catholique » de Philippe II (p. 169-172). On sent qu'il a à cœur de laver son héros du reproche de pactiser avec l'Espagne, qui lui fut maintes fois adressé, à commencer par les auteurs de la *Ménippée*, qui ne le ménagèrent pas dans leur première édition (p. 257) ; ces attaques disparurent des éditions postérieures.

Quand Henri IV abjura, Villeroy, après avoir hésité quelque temps — ses ennemis disaient : après avoir marchandé — fit sa soumission. Immédiatement il entre au Conseil, où il reprend sa charge de secrétaire d'État spécialement chargé des affaires étrangères. Dès lors son histoire — et c'est à cet endroit de l'ouvrage que l'imperfection signalée plus haut devient la plus nette — se confond presque avec celle de la politique extérieure du règne. Cependant M. N. a fait effort pour discerner les tendances et les actes personnels de Villeroy. Il semble avoir presque toujours tâché de faire prédominer les avis pacifiques, surtout en ce qui concerne l'Espagne, contrairement à Sully, que M. N., succombant au « morbus biographicus », n'a pas résisté au plaisir de maltraiter un peu. En politique religieuse, M. N. définit Villeroy un « gallican modéré », ennemi des Jésuites, mais partisan de l'acceptation des canons du Concile de Trente (p. 342-355). Le chapitre sur les relations d'Henri IV et de son ministre avec les Pays-Bas a été complètement renouvelé par M. N., grâce à l'étude de la correspondance de l'envoyé des Provinces-Unies, d'Aerssen, qu'il a publiée comme thèse complémentaire. Dans l'affaire de Clèves et de Juliers, Villeroy, comme on peut s'y attendre, fut hostile à l'intervention armée (p. 478-512).

M. N. arrête à la mort d'Henri IV son étude proprement dite ; il se contente de quelques indications sur la fin de la carrière de Villeroy, qui ne mourut qu'en 1617, après avoir été le personnage influent du Conseil de Régence de Marie de Médicis, fait disgracier Sully, son vieux rival, et réalisé le rêve de toute sa vie en concluant les mariages espagnols (1611) (p. 547). M. N. termine son dernier chapitre par un éloge de son héros, modèle du « bon bourgeois » et de « l'excellent fonctionnaire » (p. 567), serviteur de « deux grandes causes, l'ordre et la paix » (p. 574), qu'il oppose naturellement à Sully, brouillon et vantard. On trouvera peut-être ce panégyrique un peu excessif. Villeroy paraît avoir manqué à la fois de fermeté dans le caractère et de précision dans les idées. Temporiser et, si l'on ose dire, finasser, en vue toujours et surtout de la paix, fût-elle peu honorable, c'est un programme politique qu'on ne peut s'empêcher d'estimer insuffisant.

M. N. a donné comme thèse complémentaire une édition critique des lettres de François d'Aerssen, qui fut ambassadeur des Provinces-Unies à Paris, de 1597 à 1603. Ces lettres, écrites en français, sont conservées aux Archives de La Haye dans le volume coté 612 du « Legatie Archief », une des subdivisions du fonds des Archives des États généraux. C'est une heureuse utilisation des sources étrangères pour rajeunir l'histoire du règne d'Henri IV : l'auteur avait indiqué, dans l'inventaire précédemment cité, combien de pareilles tentatives étaient rares [1]. Avant M. N., Lothrop Morley seul, dans *The united Netherlands, 1584-1609* (Londres, 1867, 4 vol. in-8), s'en était servi. Flammermont s'était borné à en noter l'importance dans son *Rapport sur les Correspondances des agents diplomatiques étrangers en France avant la Révolution* (Nouv. Archives des Missions scientifiques et littéraires, 1896, tome VIII).

François d'Aerssen, né en 1572 à Bruxelles, fils d'un bourgeois qui plus tard émigra aux Provinces-Unies et devint greffier des États généraux, élève à l'Université de Louvain du philologue Juste Lipse, fut employé en France par la République comme agent diplomatique, presque continuellement depuis 1595. Outre sa correspondance officielle avec les États, d'Aerssen écrivait fréquemment et familièrement à deux de ses amis, Oldenbarnevelt et Jacob Valcke, trésorier de Zélande, qui prit une part considérable à la fondation de l'Indépendance comme conseiller de Guillaume le Taciturne. Ce sont les lettres adressées à ce dernier que M. N. a éditées, en les abrégeant parfois, et en les faisant précéder d'une courte, mais claire et substantielle introduction (49 pages) On remarquera particulièrement les lettres suivantes : p. 65, 10 avril 1600, réception du Concile de Trente ; p. 70, 4 mai 1600, Id. ; opinion personnelle d'Henri IV ; p. 136, 19 décembre 1601, envoi à Valcke d'un petit traité de Du Perron ; p. 138, 30 janvier 1601, tentative d'assassinat sur Duplessis-Mornay ; projet de construction du canal du Midi ; p. 168, 26 juillet 1602, et p. 172, 6 août 1602, la conspiration de Biron. La dernière lettre de d'Aerssen est du 22 janvier 1603. — René Durand.

Dr Philippe Maréchal. **Une cause célèbre au XVIIe siècle. Béatrix de Cusance, Caroline d'Autriche, Charles IV de Lorraine.** Préface de M. Arthur Chuquet. Paris, Champion, 1910. In-16, xv-477 p.

M. le docteur Philippe Maréchal, déjà connu par une *Histoire de la Révolution dans la Haute-Saône*, vient de rendre un nouveau service aux études historiques en tirant des papiers d'un de ses ancêtres, Pierre Mareschal,

1. *Revue d'hist. mod. et contemp.*, t. IX, p. 118 et 354.

procureur général de la Gruyerie en Franche-Comté, de la bibliothèque de Besançon, des archives départementales de la Haute-Saône et du Doubs et des Archives générales du royaume de Belgique, tous les renseignements destinés à éclaircir un procès qui passionna le XVIIe siècle, celui du posthume de Cantecroy.

Caroline, marquise d'Autriche, fille naturelle de l'empereur Rodolphe II, veuve du comte de Cantecroy-Granvelle, le neveu du cardinal de Granvelle, avait fait épouser en 1635 à son fils la belle Béatrix de Cusance ; le jeune comte mourut le 6 février 1637, après avoir fait un testament par lequel « il instituait comme héritier l'enfant ou les enfants à naître de son mariage avec Béatrix, mais il donnait la tutelle de ses posthumes à Caroline d'Autriche ». A ce moment, sa veuve était enceinte. Ce mariage avait été, pour Caroline, une affaire d'intérêt, car Béatrix était riche, et pour celle-ci, un acte de dépit, car elle était depuis 1635 courtisée par Charles IV, duc de Lorraine, et aurait voulu devenir duchesse, bien que le prince fût déjà marié à sa cousine, Nicole. Aussi, se trouvant lésée par le testament de son mari et pensant satisfaire son ambition, Béatrix épousa secrètement Charles IV, le 2 avril. Elle devait plus tard reporter la date de ce mariage au 16 février, puis successivement cacher sa grossesse et l'attribuer au duc, qui en accepta le fruit.

Par un fidéicommis de 1549, le fondateur de la maison de Granvelle, Nicolas Perrenot, avait attribué aux héritiers mâles de la famille, par ordre de primogéniture, un bien considérable, dont dépendait l'hôtel de Granvelle à Besançon ; « l'usufruitier était chef de nom et d'armes des Granvelle » : ce fidéicommis devait revenir à l'enfant de Béatrix, si c'était un fils, et, à son défaut, au comte de Saint-Amour, le plus proche héritier mâle. Béatrix ne voulant pas laisser ce bien à la garde de son ancienne belle-mère et désirant faire croire à son nouveau mari qu'elle n'avait pas d'enfant du premier, Charles IV étant tout disposé à admettre que l'enfant qui allait naître était son propre fils, leur intérêt se confondait avec celui de Saint-Amour, qui pouvait, grâce à la complicité de Béatrix, recueillir le fidéicommis. Sur une déclaration douteuse de la jeune femme au sujet de sa grossesse, le Parlement de Dôle adjugea l'héritage au comte (22 mai 1637) ; Caroline d'Autriche en appela de ce jugement (15 juin) ; ce fut le commencement du procès.

Saint-Amour, complice de Béatrix, lui fournit comme refuge, sous prétexte de fuir la peste, le château de Scey-en-Varais, où elle accoucha clandestinement d'un fils, qui fut reconnu par le duc de Lorraine le 29 novembre ; peu de temps après, l'enfant disparaissait, enlevé par des gens de Béatrix, qui faisait enterrer à sa place un garçon mort. Le posthume étant dis-

paru, le fidéicommis fut attribué définitivement au comte de Saint-Amour le 12 mars 1641 ; mais l'arrêt fut cassé pour vice de forme. Le procès continua, poursuivi par Caroline, à la fois par âpreté, par orgueil nobiliaire et par amour maternel ; la marquise avait pour elle le pape, qui menaça d'excommunication ceux qui ne dévoileraient pas tout ce qu'ils savaient du posthume, l'Empereur, qui recommanda personnellement l'affaire, et surtout l'habile et intègre Pierre Mareschal, qui fit presque de ce procès une affaire personnelle et voulut découvrir la vérité. A force de patience, il arriva à retrouver l'enfant à Gand et l'on fit vérifier son identité. La marquise reconnut son petit-fils et différents témoignages confirmèrent ses déclarations ; mais la gardienne du posthume soutint que c'était son propre fils et, malgré un semblant de torture, imagina un récit expliquant pourquoi elle ne l'aurait pas avoué.

Cependant, l'enfant, âgé de sept ans, dut sortir du couvent où il était retenu et fut quelque temps disputé par son oncle et sa grand'mère ; celle-ci l'emporta et fut bientôt officiellement chargée de sa tutelle (24 septembre 1653) ; Pierre Mareschal administra le séquestre du fidéicommis, qui fut même levé au profit du posthume, le 14 août 1660. Ainsi les Cantecroy paraissaient gagner leur cause, quand, le 12 janvier 1662, Caroline d'Autriche mourait, sans laisser de testament. Malgré l'invraisemblance du fait, le Grand Conseil de Malines, le 1er avril, rendit un arrêt qui débouta le posthume de tous droits au nom et aux armes des Cantecroy ; il dut abandonner le procès, faute de ressources, et les biens contestés revinrent au comte de Saint-Amour.

Là s'arrêta le grand procès ; mais l'ardeur procédurière des acteurs ne devait pas s'en tenir là. La marquise s'étant ruinée dans l'affaire, Pierre Mareschal avait dû, pour lui permettre de continuer, lui avancer 4.000 francs, garantis par le séquestre qu'il administrait. Quand lui-même mourut, le testament qu'il avait fait en faveur des Carmes de Gray fut l'occasion d'un nouveau procès de vingt ans, intenté par Saint-Amour, qui exigeait une reddition des comptes de Mareschal, et d'un autre procès plus long encore, de la part des seigneurs de Valay qui, confondant volontairement Pierre Mareschal, qui était noble, avec une famille de vilains, réclamaient la plus grande partie de ses biens, sous prétexte qu'il aurait été mainmortable. Pour la première prétention, les Carmes transigèrent ; on ne sait ce qui résulta de la seconde.

Toute cette histoire a l'intérêt d'un roman. Tous les épisodes dramatiques, substitutions, crimes, inventions extraordinaires et divertissantes, s'y retrouvent et nous passionnent. Mais le livre est encore intéressant à d'autres points de vue. A la suite du premier procès, l'auteur nous pré-

sente les acteurs principaux de l'affaire : Caroline d'Autriche, cupide et bornée, mais animée de l'amour de sa race ; Béatrix de Cusance, la belle ambitieuse, aussi dénuée de cœur que la plupart des « grandes amoureuses » ; Pierre Mareschal, dont nous apprécions l'honnêteté, la valeur juridique et financière, la piété et le désintéressement ; Charles IV, dont l'auteur nous avait déjà montré la prudence et l'habileté (p. 34 et 55) et dont il nous révèle la cupidité et la lubricité, qui « fut brave, fourbe, cruel, avare, avide, pillard, paillard » (p. 237). C'est là de l'excellente psychologie historique ; le docteur Maréchal n'a garde d'oublier la physiologie ; il a enrichi son livre de passages très suggestifs, tirés principalement des mémoires de Caroline d'Autriche, sur la transmission de l'hérédité physique et les diverses sortes de ressemblances dans les familles à propos de la reconnaissance du posthume par sa grand'mère (p. 90-105). Le second procès lui est une occasion de nous exposer l'état social en Franche-Comté au XVIIe siècle, principalement celui des mainmortables (p. 322-324).

On voit par là quel est l'intérêt de ce livre. Il est encore accru par de nombreuses pièces justificatives, principalement (p. 241-288) la correspondance inédite de Charles IV et de Béatrix pendant la captivité du duc en Espagne (1654-1659), où l'on voit comment celle-ci voulut, après la mort de Nicole, faire ratifier son mariage avec le duc, qui traîna en longueur et finalement refusa net ; ces lettres nous montrent à nu le caractère des deux personnages : Charles IV, politique et dissimulé, Béatrix futile et de plus en plus ambitieuse, attachée à la couronne, mais non au duc de Lorraine. Les autres pièces (p. 343-472) sont toutes relatives aux procès. Outre ces documents, l'ouvrage renferme des tableaux généalogiques, des fac-similés et des illustrations qui, sauf une seule (p. 9), sont toutes des portraits ou des reproductions de peintures authentiques.

Ce livre, luxueusement édité, est précédé d'une préface de M. A. Chuquet, qui en montre l'intérêt pour la Franche-Comté et la Lorraine, et fait appel aux vieilles familles qui, à la différence de l'auteur, « détiennent si jalousement leurs papiers et les refusent à l'historien ». Et cependant nous ne pouvons nous empêcher de trouver qu'il y a loin de cet ouvrage à un livre d'histoire. Nous aurions souvent préféré l'utilisation des documents dans le cours du récit à leur copie textuelle, nous aurions parfois désiré des références précises (p. 14) et souvent voulu voir citer d'autres œuvres que des pièces figurant dans le volume, avec la bibliographie concernant les différents personnages. Nous aurions réclamé aussi une composition plus savante de l'ouvrage : ce n'est pas après, mais avant, ou pendant le procès, qu'il eût fallu nous en présenter les acteurs, l'action y eût gagné en intérêt ; c'est à la fin de l'ouvrage, et non après la première

partie, qu'il convenait de rejeter la correspondance inédite. Tel qu'il est, cependant, et malgré quelques longueurs, malgré une étendue un peu disproportionnée au sujet, c'est là un beau livre d'amateur, où l'historien a beaucoup à prendre et qui intéressera le grand public : celui-ci lui fera certainement plus d'accueil que s'il était construit avec plus de rigueur scientifique. — Louis DAVILLÉ.

Ch. URBAIN et E. LEVESQUE. **Correspondance de Bossuet** (Les grands écrivains de la France). Tome II (1677-1683). Paris, Hachette, 1909. In-8, 526 p.

Quand a paru le tome I de la *Correspondance de Bossuet* [1], nous avons dit tout le bien que nous pensions de cette excellente publication de textes, faite selon toutes les exigences de la méthode critique, et qui fournit un précieux instrument de travail à tous ceux qui s'occupent de l'histoire et de la littérature religieuses à l'époque de Louis XIV. Le second volume est digne en tous points des mêmes éloges ; nous n'avons qu'à signaler ici ce qu'il contient de plus intéressant.

Parmi les 143 lettres de ce volume (96 de Bossuet, 47 à lui adressées), 69 ne figurent pas dans l'édition Lachat, 51 ont été revues sur les originaux, 45 sur des copies authentiques, les autres sur le texte de Deforis [2]. Les sept années parcourues sont très remplies, d'abord par le préceptorat du Dauphin, puis par l'épiscopat de Meaux et l'Assemblée de 1682 ; entre temps, Bossuet s'occupe toujours de controverse avec les protestants, s'inquiète de Richard Simon, donne son avis sur le Jansénisme, sur des questions de morale ou de discipline, correspond avec des érudits, corrige son *Exposition*, si souvent rééditée et traduite. Voici quelles sont, d'après les sujets qu'elles traitent, les lettres les plus importantes de cette période féconde :

Sur le préceptorat du Dauphin, la fameuse lettre à Innocent XI qui, avec sa traduction, occupe cinquante pages (nos 192 et 192 *bis*) ; la lettre 156 (à Bellefonds), où Bossuet avoue qu' « il y a bien à souffrir avec un esprit si inappliqué » ; on retrouve les mêmes plaintes sur l'inattention et l'apathie du prince dans l'exhortation au Dauphin attribuée à Bossuet (appendice II).

Sur l'Assemblée de 1682, les lettres 239, 241, 249 (à propos du sermon sur l'unité de l'Église) ; 250 à 253, très significatives pour le gallica-

1. Voir la *Revue*, t. XII, p. 285.

2. Citons, comme exemple d'examen critique pour fixer la date d'une lettre, les nos 179 et 195 (le numérotage continue celui du premier volume).

nisme de Bossuet ; 260, où l'on voit Bossuet très ému à l'idée du mauvais effet que les prétentions ultramontaines pourraient produire chez les protestants : « On perdra tout par ces hauteurs. Dieu veuille donner des bornes à ces excès ! » ; 261 (à Rancé), où se trouve le jugement sévère sur Innocent XI : « Une bonne intention avec peu de lumières ».

Sur le Jansénisme, le n° 261, et en particulier sur les rapports de Bossuet avec Arnaud, le n° 248 (note 2) et l'appendice VI. Sur la « morale relâchée » et les questions théologiques qui s'y rapportent, les lettres 253, 258, et l'éloge fait par Bossuet (lettre 281) du traité de l'évêque de Castorie *Amor pœnitens*, où était soutenue la nécessité de l'amour de Dieu dans la pénitence, traité qui fut approuvé de plusieurs évêques, mais mis à l'index [1].

Pour la controverse avec les protestants, les lettres 218, 228, 229, 244 (dans celle-ci, l'évêque de Castorie prie Bossuet de faire adoucir l'édit de 1681 qui permettait aux enfants de changer de religion dès l'âge de sept ans, parce que cet édit rigoureux, qu'Arnaud qualifiait de « moyen humain rendant la religion catholique odieuse », pouvait amener des représailles en Hollande, vis-à-vis des catholiques) ; 268 (signification de l'avertissement aux protestants en 1682) ; 277 (à Condé) ; 280, 284, 285, 286.

Pour les rapports avec les réguliers, on verra les démêlés de Bossuet avec les religieuses de Faremoutiers retracés dans les lettres 270 et 271 ; les n°s 158, 159, 272 traitent de questions de discipline monastique.

Pour l'érudition, les correspondants ordinaires de Bossuet sont Nicaise, Spon, l'évêque de Castorie, Huet et Leibnitz (n°s 183 et 185, demande de renseignements sur le Talmud).

Parmi les appendices, signalons, outre les textes relatifs à l'Assemblée de 1682 (n°s IV et V), une lettre de Pellisson (n° III) qui nous montre Bossuet présidant en 1675 à la thèse de Noailles, le futur archevêque de Paris. Cette thèse, très gallicane, était faite par ordre du roi, pour répliquer à une censure de la cour de Rome. Bossuet joua le rôle de l'avocat du diable, argumentant contre la thèse « plutôt pour en faire confirmer la vérité qu'autrement ». Deux des appendices concernent le protestantisme. Le n° VIII retrace l'affaire des petites Mirat, deux jeunes orphelines du diocèse de Meaux, disputées entre leurs parents protestants et leurs parents catholiques : Bossuet appuya les réclamations de ces derniers (1683). Aux documents déjà publiés, les éditeurs ajoutent quelques textes inédits et quelques notes qui rectifient sur plusieurs points l'histoire de « ce triste

---

1. Un autre livre approuvé par Bossuet, en 1683, le Catéchisme historique de l'abbé Fleury, fut plus tard mis à l'index en 1728 (voir à l'appendice X).

épisode de nos querelles religieuses ». L'appendice IX donne une lettre inédite de Bossuet à Louis XIV, écrite entre 1683 et 1685, au sujet de M. d'Hervart, le protecteur de La Fontaine, conseiller au Parlement de Paris et seigneur d'une terre dans le diocèse de Meaux. Bossuet voulait empêcher M. d'Hervart de célébrer le culte réformé dans son château ; il reprend des arguments déjà donnés dans un mémoire antérieur (aujourd'hui perdu), et, s'appuyant sur l'édit de Nantes, discute les moyens de défense produits par son contradicteur. — A. Cans.

Cte Gabriel Mareschal de Bièvre. **Le marquis de Bièvre, sa vie, ses calembours, ses comédies, 1747-1789** (grav.). Paris, Plon-Nourrit, 1910. In-8, v-430 p.

L'extraordinaire réputation que valurent au marquis de Bièvre, dans la société des dernières années du XVIIIe siècle, quantité de bons mots et de calembours, dont quelques-uns servent encore aujourd'hui à alimenter dans nos journaux et dans nos revues la difficile rubrique des *Nouvelles à la main*, justifie l'auteur de ce livre d'avoir voulu faire revivre à nos yeux la physionomie de ce personnage, qui ne joua jamais aucun rôle dans les grands événements de notre histoire, mais fut un homme du monde et un courtisan accompli. Il était arrière-petit-fils de ce chirurgien de Louis XIV auquel M. de Bièvre avait déjà précédemment consacré une copieuse biographie [1] ; orphelin de bonne heure, il s'engagea à dix-huit ans dans le corps des Mousquetaires du Roi, où il resta cinq ans et dont il sortit, en 1770, avec un brevet de capitaine de cavalerie. La charge de maréchal-des-logis des Camps et des armées, qu'il acquit presque aussitôt, lui permit cependant de passer à la Cour la plus grande partie de son temps. Le titre d'écuyer ordinaire du comte de Provence, qu'il reçut la même année et dont il exerça la fonction jusqu'en 1784, contribua à l'y attacher d'ailleurs d'une façon plus étroite. Il n'en continua pas moins de poursuivre la carrière militaire, parvint au grade de colonel et fut décoré de la croix de Saint-Louis. Quelques fantaisies comiques, telles que *La lettre à la comtesse Tation*, *Les amours de l'Ange Lure*, et une tragédie en vers burlesques sur *Vercingétorix*, écrites par lui pendant qu'il était encore aux Mousquetaires, avaient marqué les débuts du marquis de Bièvre dans la littérature et établi de bonne heure sa réputation d'homme d'esprit et de calembouriste. Bien que ces amusements nous paraissent aujourd'hui assez fades, ils n'en eurent pas moins à leur apparition un très gros succès et provoquèrent même dans la répu-

1. Voir le compte rendu de cet ouvrage dans la *Revue*, t. VIII, p. 137.

blique des lettres une petite révolution. Ils valurent à leur auteur de collaborer au supplément de l'Encyclopédie, pour lequel il écrivit l'article *Kalembour*. A partir de ce jour, il n'est pas d'événements intéressant la cour, la ville, le théâtre, la politique même, sur lesquels Bièvre n'ait dit son mot, recueilli soigneusement par les Correspondances secrètes et par les Mémoires de l'époque. Ce renom de calembouriste n'empêcha cependant pas Bièvre d'acquérir dans la suite quelques titres littéraires plus sérieux. Après avoir fréquenté en effet longtemps, et avec assiduité, la salle et les coulisses du Théâtre-Français, — qui virent notamment se dérouler sa brève mais originale liaison avec l'actrice la Raucourt, — et avoir même rempli officieusement le rôle d'avocat des Comédiens lors de la querelle, qui éclata en 1777, entre eux et un groupe d'auteurs dramatiques représenté par Beaumarchais, Bièvre se décida à faire jouer sur la scène si ardemment défendue par lui deux comédies; dont l'une, intitulée *le Séducteur*, remporta un assez joli succès, mais dont l'autre, *les Réputations*, tomba dès la seconde représentation sous les coups d'une cabale. Le succès du *Séducteur* n'ayant pas réussi à faire entrer l'auteur à l'Académie française, comme il l'avait espéré, il songea à entreprendre une grande histoire de l'art italien, dont il avait déjà conçu l'idée lors d'un voyage qu'il avait fait en Italie quelques années auparavant. Pour achever de se documenter, il passa de nouveau les Alpes au commencement du mois de juillet 1789, sans paraître avoir soupçonné, même à ce moment, l'importance des événements qui se préparaient et qu'il n'eut d'ailleurs pas le loisir de voir s'accomplir. Il mourut en effet le 24 octobre de la même année, enlevé par la petite vérole, à la cour du margrave d'Anspach, où il s'était tout d'abord rendu.

Cette biographie est intéressante, très consciencieusement écrite, et contient ça et là beaucoup de petits renseignements inédits ou curieux qu'on n'aurait pas à première vue l'idée d'y chercher [1]. On ne peut pas s'empêcher cependant de trouver quelquefois que ce sujet léger aurait demandé à être traité avec un peu moins de détails et de gravité, et que les bons mots du marquis ne méritaient pas tous d'être aussi pieusement sauvés de l'oubli. — René Girard.

---

1. Notamment en ce qui concerne l'histoire du Théâtre-Français dans les dernières années du XVIIIe siècle, l'organisation de la Maison du comte de Provence, celle des États-Majors et les charges militaires sous le règne de Louis XVI. Un bon index alphabétique des noms cités complète utilement l'ouvrage.

Charles GIDE et Charles RIST. **Histoire des doctrines économiques, depuis les Physiocrates jusqu'à nos jours.** Paris, Larose et Tenin, 1909. In-8, XIX-766 p.

Cet ouvrage, entre autre remarquables qualités, possède celle-ci, qu'il répond à un besoin. Non, certes, qu'il soit le premier de son espèce, en France, mais ceux qui existent sont, ou trop sommaires ou inachevés, ou bien, défaut plus grave, ils manquent d'impartialité objective. Les auteurs du présent volume ont su se garder de ce dernier défaut, sans pourtant renoncer à leur droit de juger, ni surtout à leur devoir de critiques et d'historiens, de confronter les doctrines entre elles, et chacune d'elles aux faits. Tout en reconnaissant que l'histoire des doctrines et celle des faits économiques ne sauraient être indépendantes, ils estiment cependant que les premières sont plus que le simple reflet des seconds et ils réclament pour l'histoire des doctrines le droit de se constituer en discipline distincte. Dans la période d'un peu plus d'un siècle que leur ouvrage embrasse, MM. Gide et Rist se limitent le plus souvent à la France, et, loin de s'ingénier à nommer tous les auteurs, et jusqu'aux moindres, ils étudient les penseurs les plus représentatifs d'une doctrine, ceux qui ont le plus contribué à l'avancement de la science économique, ou à la transformation des idées. Ils ne se sont pas davantage préoccupés de rechercher les sources des doctrines, de déterminer l'instant précis où elles apparaissent : c'est affaire aux purs érudits ; ils ont pris les doctrines à leur maturité, à leur « point culminant », les groupant par famille, plus encore que par époque, pour en donner un tableau aussi complet que possible. Il fallait beaucoup d'habileté, de doigté, pour éviter les dangers que l'arbitraire d'une telle méthode (d'ailleurs très justifiable, sinon par sa rigueur logique, du moins, à un point de vue pragmatique, par la fécondité des résultats), comportait. MM. G. et R. s'en sont tirés aussi bien qu'on pouvait l'attendre d'eux ; et nous pouvons juger du mérite respectif dont ils y ont fait preuve, car chacun des chapitres de l'ouvrage est signé par son auteur. L'ouvrage ne semble pas y avoir perdu comme unité, et il y a gagné un attrait de plus pour le lecteur qui passe du style grave et vivant de M. R., à l'atticisme pénétrant de M. G. et *vice versa*. Il ne peut être question ici d'analyser un livre de cette nature, mais il faut en signaler la richesse de documentation, la précision des analyses doctrinales, et parmi les éléments qui en font un indispensable instrument de travail, la copieuse bibliographie courante et l'Index que nous regrettons de voir borné aux seuls noms propres. Parmi les chapitres qui nous ont paru apporter le plus de lumières vives et nouvelles sur des théories

copieuses, nuancées et déjà très commentées, ou parmi ceux qui posent avec le plus de netteté des problèmes délicats et complexes, citons ceux qui concernent les Physiocrates, les Pessimistes et les Optimistes, l'école historique et la querelle des méthodes, la théorie de la rente et de ses applications. Malgré les lacunes [1] inévitables, — et d'ailleurs voulues par les auteurs, qui nous en ont avertis — dans un ouvrage de ce genre, il faut être reconnaissant à MM. G. et R. d'avoir présenté, sous une forme accessible à tous, des idées et des théories souvent obscures et toujours difficiles, et d'y avoir apporté tout leur talent et toute leur conscience d'historiens et d'économistes. — Roger Picard.

E. Hocquart de Turtot. **La conquête des Communes** (*Mai-Juillet 1789*). Paris, Perrin, 1910. In-12, viii-279 p.

Sous ce titre bizarre, M. Hocquart de Turtot prétend traiter « un sujet nouveau » : les débuts de la Révolution, « dont l'histoire complète, dit-il, n'a pas été faite » (p. vi). Il a entrepris cette étude sans consulter ce qui a paru depuis une trentaine d'années sur ce sujet ; il ignore les travaux de Chérest, d'Armand Brette, pour ne rappeler que les principaux et les articles de P. Caron sur les projets de contre-révolution en juin-juillet 1789, etc. Il se sert de quelques sources — en moins grand nombre que Chérest, qui écrivait il y a vingt-cinq ans — : en premier lieu, du *Moniteur*, des Mémoires de Bailly, de Malouet, de Necker, de Ferrières, de Besenval, de ce qu'il appelle les Mémoires de Barentin, de l'*Histoire de la Révolution* de Lacretelle, et il découpe de longs morceaux dans ces ouvrages. Il ignore que le *Moniteur* fut rédigé après coup, en l'an IV, pour toute la partie qui concerne son étude. Il a raison de se servir de Bailly ; mais il ne consulte pas les *Procès-verbaux des séances des députés des Communes* , si importants pour son sujet, et qu'il aurait pu se procurer facilement, car ils ont été réimprimés dans la collection de la Société de l'histoire de la Révolution. Il y a aussi des procès-verbaux des séances du clergé et de la noblesse, qu'il aurait trouvés aux Archives nationales, série C, 26 (dont deux, pour le clergé, par l'abbé Coster (imprimé), et l'autre par Thibaut, curé de Souppes). Il ignore le *Pro-*

1. On peut regretter par exemple de ne pas y trouver quelques pages consacrées aux efforts faits en France, avant J. B. Say, pour vulgariser et enseigner l'économie politique. L'enseignement de cette science n'a pas commencé seulement avec Say, en 1816, comme le disent nos auteurs (p. 123), mais il était donné dans les écoles normales dès 1794, et dans les écoles centrales ; Roederer fut un des premiers professeurs d'économie politique ; cf. aussi Vandermonde (Séances des écoles normales, Paris, Imprimerie du cercle social, in-8, 1800). Enfin la même époque eut des théoriciens dont les idées présentent quelque intérêt, tels que Canard, Ferrier, etc.

cès-verbal des Électeurs de Paris, rédigé par Duveyrier, etc. Il ne doit jamais avoir entendu parler des répertoires de MM. Tourneux et Tuetey, du recueil de Sigismond Lacroix, pas plus que de diverses Revues qui lui auraient évité tant d'erreurs et lui auraient permis de faire un travail beaucoup moins incomplet. Il a oublié beaucoup de Mémoires — quoiqu'il n'aime guère que les Mémoires, — ceux du duc des Cars, par exemple ; les Annales de Sallier, les Mémoires d'Augeard. Il ne se sert pas des journaux du temps : *Point du Jour*, *Courrier de Provence*, etc. Il n'est pas familier avec les noms propres, il les orthographie mal. Ainsi, p. 70, Lecesve est curé de Saint-Iriaise ; p. 256, orthographié Lecève, il est curé de Saint-Iraize (c'est Le Cesve, curé de Saint-Triaize, de Poitiers). Beaucoup de fautes d'impression, comme Chapelin, pour Le Chapelier, etc. Puisque M. H. de T., lui dixième, voulait donner une liste des députés aux États généraux, pourquoi n'a-t-il pas consulté le recueil d'Armand Brette ? Il a estropié tant de noms : le recteur de l'Université de Paris est Dumonchal, au lieu de Dumouchel, etc. — Tout n'est pas inutile dans son livre : il y a des pages de Malouet, de Necker, bien choisies. Le rôle de Necker est étudié ; généralement M. H. de T. suit la version de Necker ; il omet cependant une question, vivement débattue par Barentin, au sujet du rapport du *Résultat du Conseil* du 27 décembre 1788 : fut-il fait après coup, comme le dit Necker ? Mais que d'erreurs dans ce petit livre ! P. 17 et 18, tout ce qui est relatif au suffrage en 1789 est à revoir de très près ; les lettres royales du 24 janvier 1789 n'ont pas été étudiées ; nous renonçons à indiquer toutes les erreurs contenues dans ces deux pages. Comme l'auteur aurait sagement fait d'ouvrir le recueil de Brette, et les répertoires et les documents originaux, procès-verbaux et autres ! Car, avec les travaux, depuis Droz et Cherest jusqu'à Brette, et les sources originales, il n'est guère de sujet plus facile à connaître dans son ensemble que les débuts de la Révolution de mai à juillet 1789. Il aurait fallu faire la synthèse. Ce n'est pas malheureusement dans le livre de M. H. de T. qu'on la trouvera. — Ph. Sagnac.

J. Loridan. **La Terreur rouge à Valenciennes (1794-1795)**. Lille, Librairie de la Croix du Nord [1909]. In-8, 552 p.

Cet ouvrage est fondé sur un dépouillement étendu des sources imprimées et manuscrites (notamment archives communales de Valenciennes et collections particulières) ; il est convenablement composé, et il apporte beaucoup de renseignements nouveaux [1]. On regrette qu'à ces mérites,

1. A la page 102, M. L. cite un chroniqueur local qui parle du *Père Duchesne* en 1795 : il aurait été bon de signaler en note ce lapsus.

l'auteur n'ait pas su joindre celui de l'impartialité. Il exprime à tout propos son aversion profonde pour la Révolution et les révolutionnaires ; il s'acharne contre Lacoste qui, envoyé en mission à Valenciennes après la reprise de cette ville, y établit et fit fonctionner, à partir de fructidor an II, un régime d'état de siège : la Terreur commença à sévir à Valenciennes au moment même où elle prenait fin à Paris. En trois mois environ (vendémiaire-frimaire an III), on exécuta 70 personnes, dont 48 prêtres, religieux ou religieuses prévenus d'émigration ou d'infraction aux lois contre les réfractaires : c'est là un crime irrémissible aux yeux de M. L., qui est lui-même ecclésiastique, et qui donne de longs détails hagiographiques sur ces « martyrs ». Il est bien difficile à un prêtre qui raconte l'histoire de la Révolution de garder son sang-froid ; nous avons dû le constater plus d'une fois, et nous aurons à le constater souvent encore. L'indignation de M. L. n'a donc rien de surprenant. Elle a d'ailleurs son bon côté. C'est une commission militaire, tirée de l'armée de Sambre-et-Meuse qui a ordonné les exécutions de Valenciennes ; aussi M. L. n'hésite-t-il pas à alléguer (p. 295 et suiv.) des textes qui nous font apparaître les héros de Fleurus comme de parfaits terroristes, grands exterminateurs d'émigrés et de prêtres. Dans son livre récent sur Prieur (de la Marne), le Père Bliard avait déjà fourni d'intéressantes indications du même genre. La légende qui veut que les armées de l'an II aient détourné avec horreur leurs yeux du spectacle de l'intérieur s'écroule peu à peu : il est piquant de voir des historiens contre-révolutionnaires travailler à la détruire, et fortifier la thèse, si vivement combattue par Taine et Sorel, d'après laquelle la Terreur et la défense nationale ont été étroitement liées. — P. Caron.

F. Lennel. **L'instruction primaire dans le département du Nord pendant la Révolution (1789-1802)**. Paris, Tallandier, 1909. In-8, 136 p.

Impartiale, nourrie de faits et d'idées, la thèse complémentaire présentée par M. Lennel à la Faculté des Lettres de Lille, mérite qu'on s'y arrête longuement. Une documentation sérieuse, malgré la dispersion des sources, est garante de la solidité de l'ouvrage. M. L. possède la littérature du sujet, et son livre la complète avantageusement. Il a exploré avec profit les Archives nationales, les Archives départementales, plusieurs dépôts d'archives communales. Les bulletins décadaires lui ont fourni par exemple d'utiles données sur la période du Directoire. La correspondance du procureur général syndic lui eût peut-être rendu, pour les premières années, des services analogues. Hormis cette lacune, je ne vois pas que M. L. ait rien négligé d'essentiel. Il semble avoir reculé parfois

devant des recherches plus minutieuses (cf. p. 34, 36, 56). Mais je doute que l'on puisse modifier les grandes lignes du tableau qu'il a tracé. La thèse se lit avec plaisir, surtout au début. Les premiers chapitres sont écrits d'un style alerte. Puis l'intérêt se ralentit. La surabondance de noms propres et de dates, pour la plupart inutiles, nuit à la clarté de l'exposé, et, à la longue, cette documentation trop apparente, qu'il eût mieux valu rejeter en note, fatigue l'attention. Le plan même devient un peu flottant. Une conclusion fermement écrite corrige cette impression et résume avec précision les idées maîtresses de l'ouvrage (cf. surtout p. 132-134).

M. L. trace d'abord une esquisse rapide, trop rapide (p. 13-20), de l'enseignement primaire dans le Nord à la fin de l'Ancien régime : « Beaucoup d'écoles, une fréquentation irrégulière, des maîtres insuffisants, des méthodes plus que primitives ». L'Église se préoccupe de façonner les âmes ; l'enseignement religieux est le fond des programmes. L'enseignement des filles existe à peine ; celui des garçons ne donne que de médiocres résultats, si l'on en juge par la faible proportion de ceux qui savent signer (54 %). La plupart des Cahiers se désintéressent de la question (p. 21-24). M. L. aurait pu exposer séparément et opposer plus fortement les vœux du clergé et ceux des habitants. Le premier désire conserver la haute main sur l'instruction ; les seconds s'inquiètent surtout de la question d'argent. Bien rares sont les Cahiers qui proposent d'enlever à l'Église le choix des instituteurs, pour le donner aux États provinciaux. Dès lors pourtant la question est posée. La réforme de l'enseignement se fera aux dépens du clergé. Mais se bornera-t-il à y aller de ses biens ou verra-t-il son influence morale entamée ?

M. L. met en lumière une idée capitale : « Il faut se rappeler que la question scolaire fut de bonne heure liée à la question religieuse » (p. 6). Son livre n'est autre chose que le récit de la « bataille » qui s'engage sur ce terrain entre les partisans de l'enseignement traditionnel et les hommes épris du nouvel idéal. Ce duel des deux principes d'enseignement devint plus violent après le schisme réfractaire (p. 27). M. L. estime à juste titre que l'histoire de l'enseignement primaire fait partie intégrante de l'histoire de l'esprit public. Son livre en est une démonstration vivante. Pour ma part, je ne puis m'empêcher de la mettre en rapport constant avec l'histoire religieuse du département, et volontiers je reprocherai à M. L. de ne pas avoir fait de cette notion le leit-motiv, en quelque sorte, de son ouvrage. Il pouvait marquer les coups, sans se prononcer, sans faillir à l'impartialité. Une preuve saisissante, géographique, de cette thèse ne lui a pas échappé. « La résistance aux idées nouvelles fut d'autant plus tenace que le clergé avait conservé une influence plus forte » (p. 6). Cela est

vrai du département du Nord replacé dans la France entière ; cela est vrai des différents districts du département. Les districts de Bergues et d'Hazebrouck se signalèrent par leur mauvaise volonté ou leur hostilité lorsqu'il fallut appliquer les lois scolaires et religieuses (p. 33, 57-59, 76-79, 105-106). Le district d'Avesnes, le plus instruit (p. 19), fut aussi celui qui fournit la plus forte proportion de prêtres constitutionnels et se prêta de meilleure grâce à l'organisation de l'enseignement nouveau (p. 55-56, 67-71, 132).

La question scolaire et la question religieuse ne sont, à vrai dire, dans le Nord, que les deux aspects du même problème, deux aspects de la lutte entre les principes nouveaux et l'ancien état de choses. Successivement, les solutions les plus diverses intervinrent ; les administrateurs aux abois usèrent de tolérance, au milieu des passions déchaînées, puis de rigueur, lorsque les voies douces leur parurent insuffisantes. M. L. s'étonne (p. 27) que le Directoire du département donne raison à une congrégation contre une municipalité. Son étonnement me surprend à mon tour. La décision du Directoire prouve son esprit de justice, son souci d'appliquer la loi en toute équité. M. L. note, peu après, un changement dans l'état d'esprit des administrateurs (p. 28) : il aurait pu observer que l'arrêté du 14 décembre 1791 contre les instituteurs réfractaires fut précédé d'un arrêté, pris le 10 décembre, contre les prêtres réfractaires, et que les deux arrêtés soulevèrent les mêmes protestations auprès des mêmes autorités, des ministres, du roi.

Ces deux arrêtés ne terminent pas la lutte. Elle s'envenime. Le péril de troubles intérieurs, doublé d'une invasion étrangère, que M. L. note trop tard (p. 39), apparaît dans le Nord dès la déclaration de guerre du 20 avril 1792, et confirme les administrateurs du département dans leur politique anti-réfractaire (p. 36). Cette politique, entravée par les résistances de la cour, se donne libre cours après le 10 août 1792. La suspension tardive de la municipalité de Bailleul n'est qu'un épisode du conflit (p. 33). Aussi l'appréciation du ministre Roland sur l' « incivisme » qui règne dans l'assemblée départementale me semble-t-elle au moins sommaire (p. 38). Les circonstances sont plus coupables que les hommes. La Convention poursuit l'œuvre entreprise par la Législative et son Comité d'instruction publique (p. 40). Les programmes révèlent le souci de donner à l'enseignement un caractère laïque, civique, pratique. L'exemple précis du district de Douai (p. 41-44) le prouve. Aussi la méfiance, l'hostilité d'une population restée en majeure partie croyante, attachée aux anciens usages, ne saurait-elle nous surprendre (p. 43). Si, dans certaines villes, le succès récompensa les efforts de citoyens zélés ; si, à Douai, les

écoles, au début de l'an III, réunissent près de 600 filles et de 500 garçons (p. 45), il ne faut pas se laisser éblouir par ces chiffres. Ce ne sont que d'honorables exceptions. Lille, Valenciennes, Dunkerque, Cambrai, Bailleul ne trouvent pas d'instituteurs capables, et souvent conservent les vieilles écoles du dimanche. A plus forte raison, dans les communes, l'ignorance des maîtres, l'indifférence ou l'hostilité des administrateurs empêchent-elles généralement une organisation satisfaisante. Sans doute, il est probable que plus de la moitié des communes eurent des écoles, mais les maîtres sont médiocres, et les élèves désertent la classe pour les travaux des champs (p. 46-61). La loi des écoles normales et les dernières lois de la Convention ne donnèrent pas de meilleurs résultats. L'enseignement languit sous le Directoire (p. 62 et sq.). Après le 18 fructidor, les commissaires du Directoire s'efforcent d'exercer une surveillance rigoureuse, reprennent la lutte contre le « fanatisme » (p. 96 et 100). Mais la résistance passive des masses, l'inertie des administrations communales empêchent de traduire en actes les intentions laïques. Les livres républicains font défaut (p. 98 et 105). Les parents, qui paient, préfèrent, et imposent le catéchisme, voire même la vie des Saints (p. 99, 105-106).

Aussi me paraît-il insuffisant de conclure, comme fait M. L. (p. 107) : « Les deux grandes causes qui firent échouer les tentatives de rénovation de l'enseignement primaire dans le Nord, et probablement aussi dans les autres parties de la République, ont été le manque d'hommes et le manque d'argent ». Ainsi présentée, l'affirmation me semble contestable. La cause profonde qui explique et le manque d'hommes et la pénurie d'argent, c'est l'hostilité du clergé et de la masse favorable au clergé. Ni les hommes ni l'argent ne manquèrent pour faire vivre des écoles privées, très nombreuses, surtout pour les filles, de l'aveu de M. L. (p. 124-127). Au contraire, si l'on dresse une liste des instituteurs publics nommés de l'an V à l'an VIII, on est obligé de reconnaître que les quatre cinquièmes sont les clercs de 1789 ou leurs fils — et, parmi le dernier cinquième, combien de moines et de prêtres ! (p. 107-108). Dans ces conditions, que devenaient les conceptions laïques des révolutionnaires ? La vieille mentalité ne pouvait disparaître, puisque l'esprit du personnel enseignant n'avait pas changé. Sans doute, dans le département du Nord, la politique scolaire de la Révolution ne se traduit pas par un échec (p. 132) ; il n'en reste pas moins qu'elle a manqué son but essentiel.

Mais ne serait-il pas téméraire d'étendre ces conclusions à la France entière ? L'exemple du district d'Avesnes invite à la prudence. Rien ne prouve que les lois scolaires se soient heurtées partout à des résistances aussi puissantes. L'Église constitutionnelle n'a-t-elle pas réussi à prendre

racine, en maintes provinces, malgré les efforts des réfractaires ? Qui nous garantit que l'enseignement révolutionnaire ne rencontra nulle part un terrain fertile ? A ces questions nous pourrions répondre, si les études régionales sur l'instruction primaire se multipliaient, et si nous y retrouvions la sincérité, la solidité qui donnent à l'œuvre de M. L. toute sa valeur. — C. RICHARD.

Lettres et papiers du chancelier comte de Nesselrode (1760-1850), extraits de ses Archives, publiés et annotés, avec une introduction par le comte A. de NESSELRODE. Tomes VII (1828-1839) et VIII (1840-1846). Paris, Lahure, s. d. 2 vol. in-8, III-308 et II-375 p.

Le tome VII des *Lettres et papiers du chancelier comte de Nesselrode* est un des moins intéressants de la série ; il correspond pourtant à une période capitale de l'histoire de la politique extérieure de la Russie, avec le traité d'Andrinople, la fondation de la Grèce, la crise turco-égyptienne de 1832-1833, le traité d'Unkiar-Skelessi ; on n'y trouvera aucune lumière sur ces événements importants. On y trouvera seulement quelques lettres du comte de Nesselrode à sa femme pendant la campagne des Balkans, à laquelle il prit part avec l'Empereur, quelques circonstances du siège de Varna, quelques lettres de M. de La Ferronnays au chancelier, où le gouvernement français fait appel à la modération de la Russie en la priant de « ne pas avaler la Turquie », de ménager les inquiétudes de l'Angleterre. Dans un tout autre ordre d'idées, on trouvera de l'intérêt, ou du moins de l'amusement aux lettres adressées par M. Faber, un diplomate russe de Paris, à la comtesse de Nesselrode ; il y dit les « nouveautés » de Paris, les nouvelles rues, l'épuration du Palais-Royal, les voitures publiques et les omnibus, les bouillons, les immenses chapeaux des dames qui les ôtent à l'Opéra « pour donner la vue à ceux qui sont derrière elles » (1829). La comtesse elle-même séjourna alors quelque temps en Angleterre ; elle en écrivit ses impressions sur la révolution belge, dont elle espéra l'échec et le châtiment ; elle se scandalisa du mariage de la grande-duchesse Marie, fille de l'empereur Nicolas, avec le prince de Leuchtenberg, « le fils d'un simple parvenu ».

Le tome VIII a heureusement plus de valeur. Il continue l'aimable série des lettres de la comtesse, écrites dans le français le plus correct et le plus spirituel, sur les nouvelles de Paris, de Baden, de Rome, et quelquefois de Saint-Pétersbourg. Elle s'intéresse beaucoup aux débats des Chambres à Paris, « la ville des villes », « la plus belle ville de l'Europe » ; elle raconte la translation des cendres de Napoléon et note les précautions prises pour qu'elle ne dégénère pas en une journée ; elle voit « tous les

personnages marquants du moment et de l'avenir », Rothschild, Montalivet, Thiers, Rémusat, Cousin, le comte de Flahault ; elle note la manifestation populaire du 2 janvier 1841 en l'honneur de Lamennais ; la réception de Molé à l'Académie, la lecture des *Mémoires d'Outre-Tombe* chez Madame Récamier : « Et je te prie de croire, écrit-elle à son mari, que c'est une grande faveur. » ; Guizot chez Mme de Lieven, un paon qui fait la roue, d'abord avec quelque raideur : Mme de Lieven lui apprend à arrondir le bras et ses phrases, et lui enseigne les usages du monde. Beaucoup de ces lettres très parisiennes de la comtesse traitent particulièrement de la question des fortifications, qui en effet occupait alors et passionnait Paris ; le chancelier, beaucoup moins spirituel, en perdait tout sang-froid ; il appelait cela une « extravagance », « le délire des Chambres françaises », « un monument de l'absurdité humaine » ; il en éprouvait « un sentiment de pitié et de dégoût », fournissant ainsi des arguments aux partisans des fortifications qui en avaient besoin.

Aussi bien, cette publication des Lettres et papiers du chancelier de Nesselrode ne contribuera-t-elle pas à sa renommée. Il ne s'y révèle aucun mérite d'originalité ou même de fermeté. Les lettres les plus importantes de ce tome VIII sont adressées au baron Pierre de Meyendorf, ambassadeur à Berlin ; elles révèlent les préoccupations essentielles du chancelier à cette date. Il y est question naturellement du conflit avec la France sur la question d'Égypte ; on y verra la crainte que la Russie avait d'une entente, sur ce point, entre la France et l'Angleterre ; d'où quelques dépêches intéressantes sur le traité du 15 juillet 1840, où le chancelier e réjouit un moment de voir la fin de l'entente cordiale ; on y notera la terreur que la Russie et la Prusse, et peut-être aussi l'Autriche, éprouvaient d'une action audacieuse de la France et d'Ibrahim-pacha ; les ennemis de la France eurent plus peur qu'elle de la guerre ; ils se réjouirent qu'elle fût occupée en Algérie : « Sans cette Algérie, écrit le chancelier, la France eût été trop puissante » : il n'avait pas beaucoup de pénétration dans l'esprit. Comme la duchesse de Dino, la comtesse de Nesselrode observe ici que M. Thiers, ou du moins son beau-père, M. Dosne, gagna des millions à la Bourse à la faveur de la crise de 1840 ; ce qui est décidément un côté assez curieux de cette politique. Pour en revenir aux lettres du chancelier lui-même, elles sont tout inspirées de haine pour la France, pour Louis-Philippe, de la passion de faire partager cette haine, faite surtout d'inquiétude, aux gouvernements de Vienne et de Saint-Pétersbourg, de la joie qu'elle soit enfin isolée et dans l'impossibilité de trop nuire, mais de la crainte, assez clairvoyante, que cet isolement ne dure pas longtemps, que l'aventure ne tourne encore contre les trois cours du centre, et

surtout contre la Russie, qui risque de perdre son influence à Constantinople au profit de l'Angleterre.

On regrette de ne rencontrer dans cette publication aucun document sur la convention des Détroits. Cette lacune d'ailleurs n'empêche pas de penser que la Russie n'eut pas tout à se louer de la politique de son empereur et de son chancelier.

Une autre inquiétude du gouvernement russe de cette époque, — en vérité il ne se nourrissait que d'inquiétudes — était excitée par les rêves constitutionnels du roi de Prusse, « projets insensés », « progrès effrayants du libéralisme », « catastrophe politique pire que la Révolution de Juillet » ; le vieux parti monarchique prussien, tout désemparé, en venait à ne plus compter que sur le gouvernement de Saint-Pétersbourg, et le baron de Meyendorf recevait en ce sens des instructions qui rappellent l'ambassade de Pozzo di Borgo à Paris au temps de Louis XVIII. Mais les mariages espagnols séparèrent de nouveau la France et l'Angleterre. L'affaire du Sonderbund suisse parut devoir être un centre de ralliement pour toutes les puissances de réaction et de conservation politique et sociale. L'insurrection polonaise et la question de Cracovie leur rendirent un service comme celui du retour de l'île d'Elbe. C'était à la veille de la Révolution de 1848.

Sur ce fond de politique vague, inconsistante, inquiète, ces documents donnent quelques révélations sur la personnalité du tsar Nicolas Ier, sur ses caprices et ses brutalités, sur son caractère « de jour en jour plus âpre et plus autoritaire », « un enfant gâté et terrible qui ne sait et ne veut rien supporter » : ainsi s'exprime la comtesse de Nesselrode. On ne découvre en ce gouvernement qu'une seule idée directrice, l'esprit de la Sainte-Alliance, et dès lors il ne pouvait suffire. On comprend après cette lecture que la Russie ait passé dans les dernières années de ce règne par des épreuves irréparables. — J.-Éd. Driault.

La reine Victoria d'après sa correspondance inédite, traduction française avec introduction et des notes par Jacques Bardoux. Tome Ier : 1837-1843 ; tome II : 1844-1853 ; tome III : 1854-1861. Paris, Hachette ; 1907. 3 vol. in-8, xxv-781, 718 et 810 p. (31 portraits).

La collection de documents réunis par la reine Victoria à Windsor et classés d'après les indications du Prince Consort, pour la période de la vie et du règne de la reine qui s'étend jusqu'en 1861, forme de cinq à six cents volumes. Ils comprennent, nous disent les éditeurs anglais de la correspondance, des lettres de ministres exposant la situation parlementaire, divers memorandums politiques traitant de questions intérieures,

étrangères et coloniales. Des volumes sont consacrés aux affaires de presque tous les pays d'Europe. D'autres retracent l'histoire des Indes, de l'armée anglaise, de la liste civile, des propriétés royales. Les lettres de souverains et de personnages royaux sont nombreuses. Une série entière de volumes traite des sujets auxquels le Prince Consort prenait un intérêt spécial. Parmi les tomes les plus intéressants sont ceux qui contiennent la correspondance échangée entre la reine et son oncle, le roi Léopold, les lettres écrites ou reçues par Melbourne, celles de la reine à Russell. Dans bien des endroits, la reine Victoria a donné l'ordre que des extraits copiés dans son journal fussent insérés dans les volumes, en vue d'éclairer et de compléter les documents officiels.

Parmi cette masse énorme de documents, les seuls que les éditeurs ont eu l'intention de publier sont ceux « qui pouvaient servir à mettre en relief l'évolution et le caractère des idées de la reine, et à donner des exemples typiques de sa manière de traiter les questions politiques et sociales. Bref, il s'agissait de créer un livre pour les citoyens anglais et les sujets britanniques, plutôt qu'un ouvrage destiné à ceux qui étudient l'histoire politique ». Dans cette dernière catégorie de documents le roi Édouard, pour des raisons faciles à deviner, n'a pas permis de divulguer la plupart des pièces qui avaient trait à l'existence familiale de la reine ; les lettres de Victoria à sa mère la duchesse de Kent manquent complètement ; la correspondance avec ses enfants n'est représentée que par deux ou trois lettres de la princesse Victoria, femme du kronprinz Frédéric ; les fragments du journal sont peu abondants ; seuls, quelques billets échangés entre la reine et le prince Albert pendant leurs fiançailles ont trouvé grâce devant les éditeurs. Les archives de Windsor ne se sont donc qu'entrouvertes, et nous sommes en présence d'une publication dont le roi Edouard VII a contrôlé la composition, et, si l'on en croit les éditeurs, corrigé les épreuves.

Elle présente cependant un incontestable intérêt pour la connaissance du caractère de la reine ; pour celle de sa conception de la royauté, de son rôle de souveraine constitutionnelle, des influences qui s'exercèrent sur elle ; pour celle de ses rapports avec les souverains étrangers et de son rôle dans la politique extérieure de l'Angleterre.

1°) *Le caractère de la reine.* — M. Jacques Bardoux, dans son Introduction, a bien dégagé de la correspondance les traits essentiels de la physionomie de Victoria. Il signale la vigueur de son organisme physique et l'équilibre de son tempérament, d'où sa résistance et son activité. Au moral, elle a plus de sentimentalité que de sensibilité esthétique, plus de bon sens que de culture. Elle n'est pas attirée par les intelligences bril-

lantes; elle estime d'abord la droiture morale et le sens pratique. Chez elle, pas d'idées abstraites, ni de besoins mystiques; la morale chrétienne traditionnelle suffit pour la guider et la consoler. En somme, ni beaucoup d'originalité, ni beaucoup d'éclat, mais des qualités solides et utiles.

2°) *Le rôle de la souveraine constitutionnelle.* — Ici encore M. B. nous semble avoir exactement retracé la conception que Victoria s'est faite de la royauté. Il indique le contraste entre sa vie, qui est d'une bourgeoise simplicité, et sa haute idée de la dignité monarchique. Elle croit à sa mission religieuse, au droit divin des rois. Elle respecte loyalement les obligations que lui impose la Constitution, mais elle ne veut rien abandonner de son droit de contrôle sur le ministère. Conservatrice convaincue, elle réprime à l'intérieur les désordres révolutionnaires, mais elle accepte l'idée de réformes graduelles; il ne semble pas qu'elle se soit opposée à aucune des réformes administratives, politiques et sociales proposées par ses ministres. Elle s'est surtout intéressée à l'armée et à la diplomatie; elle avait la passion des choses militaires; sous la direction du Prince Consort, elle ne cessa de s'occuper de ses soldats. Sur la politique étrangère anglaise, son influence très visible s'est souvent opposée à celle de ses ministres.

Un des principaux services que nous rend la publication des lettres de la reine est de nous permettre d'apprécier les influences qui se sont exercées sur elle. Celle de son oncle le roi Léopold Ier a été surtout efficace jusqu'en 1843. Il a été l'éducateur de Victoria, il a formé son caractère, il a rédigé pour elle un véritable manuel de droit constitutionnel, il a désigné son mari. Il a été le conseiller le plus écouté du début du règne, formulant ses avis avec infiniment de tact et de discrétion, éclairant la reine sur ses ministres. Gendre de Louis-Philippe et très considéré aux Tuileries, son action s'est exercée dans un sens favorable à la France. Il a certainement contribué au dénouement pacifique de la crise orientale de 1840 et à la conclusion de l'entente cordiale. Pendant les premières années du règne, les lettres de Victoria nous font connaître son affection pour lord Melbourne, « le bon vieux Primus ». Elle a pour lui une confiance presque filiale; il est galant, tendre et respectueux. Elle le consulte même après sa chute et son remplacement par Robert Peel (1841). Son influence ne cèdera que lentement, lorsque le prince Albert le remplacera dans la confiance de la reine. L'influence de ce dernier ne s'est développée que progressivement. De 1837 à 1839, la reine s'entend avec son oncle Léopold pour surveiller le développement intellectuel et moral du futur Prince Consort. En 1839, son fiancé la séduit infiniment, mais elle prétend se réserver toutes les prérogatives royales, elle multiplie les précautions contre une ingérence

possible de son mari dans les affaires de l'État, elle choisit elle-même les gentilshommes de sa maison. L'avènement de sir Robert Peel en 1841 permet au Prince Consort de gagner du terrain. Il enraye progressivement la correspondance secrète de la reine avec lord Melbourne. Nouvelle étape après les mariages espagnols, qui détruisent les sympathies de Victoria pour les d'Orléans et éveillent sa méfiance pour les conseils du roi Léopold. Depuis ce moment jusqu'en 1861, l'influence du prince Albert est exclusive. C'est lui qui la convertit au libre échange, qui attire son esprit vers les questions industrielles et commerciales ; c'est lui surtout qui développe ses sympathies allemandes, qui provoque le mariage de la princesse Victoria avec le futur empereur Frédéric III.

A côté des amitiés et des affections de la reine, sa correspondance nous révèle les sentiments opposés qu'elle eut pour certains de ses ministres, pour Robert Peel, dont elle n'apprécie pas la brillante intelligence, qui lui semble « froid et étrange » et qui a le très grand tort à ses yeux de remplacer Melbourne, pour Palmerston et Russell, avec qui elle fut presque constamment en conflit pendant la guerre d'Italie. Sur les rapports de la reine avec Russel, la correspondance aurait pu être plus complète. « Une série de volumes, écrivent les éditeurs, contenant les lettres de la reine à lord John Russel arriva trop tard entre nos mains pour qu'il nous fût possible de les utiliser ».

3°) *La diplomatie.* — Le grand intérêt de la publication est de nous faire connaître sur la politique étrangère les vues personnelles de la reine, les dissentiments qui se produisirent souvent entre elle et ses ministres [1]. Elle est conservatrice et pacifique, hostile aux révolutions ; elle cherche à maintenir l'équilibre établi par les traités de 1815. Son entente cordiale avec Louis-Philippe ne dure que jusqu'aux mariages espagnols, qui l'indignent, où elle trouve une preuve de duplicité, de trahison du roi des Français. En février 1848, elle redoute le contre coup de la révolution parisienne, une politique de revanche des Français qui obligerait toutes les grandes puissances à s'unir contre eux. Elle pense d'ailleurs que la liberté n'est pas faite pour eux. Aussi reconnaît-elle immédiatement Napoléon III ; mais elle se méfie de ses idées et plus encore des traditions qu'il représente. Leur rapprochement date de la guerre de Crimée. Après le voyage de l'Empereur et de l'Impératrice à Windsor, après son propre séjour à Paris en 1855, elle éprouve pour Napoléon III une sincère admiration. Elle juge

1. Une bonne analyse de cette partie de la Correspondance que nous ne faisons guère ici que résumer a paru dans la *Revue diplomatique*, d'octobre 1908, sous le titre : *La correspondance de la Reine Victoria*, par M. A. de Pitteurs. Cf. également l'analyse de A. Mézières, *La reine Victoria d'après sa correspondance inédite*, dans la *Revue des Deux Mondes*, du 15 juin 1908.

qu'il ressemble plus à un Allemand qu'à un Français, et elle l'oppose à Louis-Philippe, en qui elle retrouve les qualités et surtout les défauts de notre race. Elle est séduite et un peu inquiétée à la fois par ce qu'il y a de mystérieux chez son allié. Pendant le Congrès de Paris, la note commence à changer. Elle se méfie des utopies et des ambitions impériales; elle redoute la révision des traités de 1815, elle souhaite que le nombre des questions à débattre soit limité, elle tient de près ses plénipotentiaires. Les rapports entre les deux souverains se relâchent encore après l'attentat d'Orsini. Le gouvernement et l'opinion en France protestent contre la sécurité que les assassins ont trouvée en Angleterre, contre l'acquittement de Bernard, un des complices d'Orsini, réfugié en Angleterre. Mais c'est surtout pendant la guerre d'Italie que les divergences se produisent entre Napoléon et Victoria et c'est également à propos de l'Italie que Victoria entre en conflit avec ses ministres. Elle avertit Napoléon qu'elle se détachera de lui s'il déchire les traités existants; à mesure qu'il se rapproche du Piémont, elle se rapproche des puissances germaniques. Lorsque la guerre éclate, elle est décidée à rester neutre, mais ses sympathies vont à l'Autriche. Elle surveille Russell, et Palmerston, l'un et l'autre favorables à l'unité italienne ; elle ne veut pas qu'ils prêtent leur appui moral à la France. Elle est effrayée, après Villafranca, de la puissance de Napoléon III ; elle regrette que ses ministres lui aient laissé le champ libre, tandis que Russell déplore que l'Angleterre ait permis à Napoléon d'être le seul champion de l'Italie. Même divergence de vues avec ses ministres à propos de la révolution de Naples. Elle s'indigne que Palmerston soit favorable au détrônement du roi Ferdinand. Elle est outrée de l'annexion de la Savoie ; pour elle désormais, l'objectif de l'Empereur est de reconquérir les frontières naturelles; il devient le perturbateur universel. Sous l'influence du Prince Consort, elle se tourne alors vers l'Allemagne et elle donne comme instructions à Clarendon, qui la représentera au couronnement du roi Guillaume, de mettre les princes allemands en garde contre les ambitions de l'Empereur.

Cette très rapide analyse ne donne qu'une idée incomplète de la valeur des documents publiés. Ils ne prendront toute leur signification qu'après une étude critique qui les rapprochera des témoignages contemporains et qui n'a pas été faite. Il faut souhaiter que le nouveau roi fasse preuve du même libéralisme que son père et permette de continuer la publication de la correspondance après la mort du prince Albert, en 1861.

L'édition anglaise a été préparée avec grand soin. Pour chaque année, une introduction sommaire rappelle au lecteur les événements essentiels de l'histoire d'Angleterre et lui facilite la compréhension des lettres.

L'appareil de notes a été de parti pris réduit aux renseignements strictement indispensables, toute discussion critique en a été bannie. L'index alphabétique et analytique qui termine l'ouvrage est très complet et très exact. M. B. a écrit pour l'édition française une introduction que nous aurions souhaitée plus longue et plus critique, mais qui contient, en quelques pages, une excellente étude psychologique sur Victoria comme femme et comme reine. Il a ajouté plusieurs notes à celles des éditeurs anglais, et sa traduction a été unanimement appréciée comme très fidèle. Il faut enfin signaler tout l'intérêt que présentent les trente-et-un portraits en héliogravure qui accompagnent l'ouvrage. Ils proviennent, pour la plupart, de Windsor ou de Buckingham palace et ce sont des documents précieux, tant pour l'histoire de l'art que pour l'iconographie de Victoria. — Pierre MURET.

Dr August FOURNIER. **Wie wir zu Bosnien Kamen**. Wien, Reisser's Söhne, 1909. In-8, 96 p.

Cette brochure, d'allure officieuse, bien qu'elle se présente seulement comme une « étude historique », n'est pas importante seulement en raison de l'autorité qui s'attache au nom de son auteur. Elle éclaire à la fois les origines de la récente crise de Bosnie-Herzégovine, et certains points obscurs de la politique du comte d'Aerenthal.

La thèse générale est celle-ci : en annexant la Bosnie-Herzégovine, le 5 octobre 1908, l'Autriche-Hongrie n'a fait que régulariser, en lui donnant sa formule juridique, une situation de fait, consentie par l'Europe depuis le traité de Berlin et que tout le monde devait considérer comme définitive, même les Turcs. Avant de procéder à ce changement, le gouvernement austro-hongrois consulta les puissances « les plus intéressées » à la question : l'Allemagne était d'avance favorable ; la Russie signa un arrangement à Buchlau, le 15 septembre 1908, sur lequel malheureusement M. F. ne donne aucune indication ; l'Italie semble avoir aussi donné son assentiment. Il est à croire — bien qu'on ne nous le dise pas — que ni l'Angleterre ni la France ne furent pressenties. On sait que le cabinet ottoman protesta, soutenu énergiquement par sir Edward Grey, que la Serbie réclama hautement des « compensations » et que les dangers de guerre restèrent menaçants jusqu'au moment où, la Turquie ayant signé un traité de renonciation le 26 février 1909, l'Angleterre retira son opposition et, d'accord avec la France et la Russie, conseilla aux Serbes de se soumettre.

Quel avait été, en dernière analyse, le motif de l'Autriche pour changer, par un acte « unilatéral », l'article 25 du traité de Berlin ? M. F.

déclare nettement que les gouvernements de Vienne et de Pest se considéraient comme menacés par la résurrection de la politique d'Ignatief et les progrès du néo-slavisme. Sans le dire, il laisse entendre, par quelques détails indiqués à propos, que cette propagande trouvait des appuis à Paris et à Londres, où l'on n'était pas fâché d'entraver, par tous les moyens, les progrès de l'influence austro-allemande dans les pays ottomans d'Europe et même d'Asie. Quant à la Russie, elle cherchait à reprendre avec la Serbie le système qui avait échoué avec la Bulgarie, souhaitant trouver dans la Grande-Serbie future l'Etat protégé qu'aurait dû être, si elle avait vécu, la Grande-Bulgarie du traité de San-Stefano. Tout cela est indiqué avec modération et sans animosité apparente — sauf, par endroits, contre les Russes panslavistes — mais avec une conviction profonde. M. F. estime même que le maintien du *statu quo* juridique de 1878 en Bosnie-Herzégovine aurait été, pour l'Autriche, une abdication et aurait annoncé le triomphe prochain des efforts du slavisme pour disloquer la monarchie de François-Joseph. Selon lui, le procès d'Agram, commencé seulement au moment où il a écrit sa brochure, devait faire éclater au grand jour la conspiration néo-slave. On sait ce qui en a été.

La crise est donc née uniquement, selon M. F., des encouragements donnés aux ambitions des Slaves du Sud, et surtout des Serbes, contre l'Autriche. En ne soutenant pas le gouvernement de Vienne dans son rôle de civilisateur en Bosnie, les Russes et les Anglais ont agi, non seulement à l'encontre des intérêts de la paix et de l'humanité, mais en sens inverse de toutes leurs promesses et déclarations antérieures. Et, s'appuyant sur des textes récemment publiés ou analysés, soit par M. Hanotaux, soit par les historiens russes Gorjainof et Tatischeff, l'auteur refait, à ce point de vue, l'historique de la question balkanique, de 1872 au traité de Berlin inclus. Il utilise également une partie des papiers d'Andrassy et les souvenirs personnels de plusieurs diplomates autrichiens. Nous ne pouvons ici suivre M. F. dans le détail de son exposé, forcément incomplet du reste, car ce qui s'est passé entre Vienne et Berlin et surtout entre Berlin et Pétersbourg lui reste inconnu en majeure partie. Mais il faut signaler, comme ayant échappé aux précédents historiens, et même à M. Hanotaux, toute la série des négociations austro-russes antérieures à la guerre des Balkans. Il semble établi que l'entrevue de Reichstadt (8 juillet 1876) entre François-Joseph et Alexandre II, aboutit à un véritable traité de partage éventuel de la Turquie d'Europe, où la Bosnie deviendrait le lot de l'Autriche. Un peu plus tard, la Russie aurait abandonné ce programme, pour y revenir après l'échec des conférences

de Constantinople et signer le 15 janvier 1877 à Buda-Pest un nouveau traité secret, bientôt suivi (18 mars), d'une convention additionnelle. L'ensemble comportait un agrandissement des États slaves existants et la formation éventuelle d'un ou plusieurs autres, sans créer de grande Bulgarie ; l'Autriche devait recevoir la Bosnie ; la Russie aurait la Bessarabie et on lui laisserait les mains libres en Asie Mineure. Des « sphères d'influence » furent tracées, et celle de l'Autriche, paraît-il, comprenait la Serbie. C'est seulement après ses victoires que la Russie entreprit de réaliser d'autres combinaisons et voulut un traité direct avec les Turcs ; à Buda-Pest elle avait consenti au principe d'un Congrès. M. F. juge sévèrement ce retour au programme des panslavistes, et quand les Russes disent que l'Autriche était mal venue à demander une conquête sans coup férir ni bourse délier, il répond : 1° que le tsar n'a pas toujours été aussi difficile ; 2° que la Russie devait s'estimer heureuse de n'avoir pas eu à craindre une attaque de l'Autriche, appuyée par l'Allemagne, au moment de ses insuccès devant Plevna. Il se pose même la question de savoir si depuis, en 1905, la meilleure politique n'aurait pas été de profiter des désastres de Mandchourie pour porter le dernier coup à l'influence russe dans les Balkans. On trouve dans sa brochure jusqu'à la menace — voilée il est vrai — de faire subir aux Serbes le sort des Bosniaques. S'ils ne sont pas sages, c'est l'Autriche qui se chargera de les « civiliser ». On voit la tendance. L'étude de M. F. méritait d'être signalée ici, par les faits intéressants qu'elle révèle, et peut-être plus encore par les ambitions qu'elle laisse entrevoir. — Raymond Guyot.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Annales du Midi. 1910.

Avril = Cl. Faure. *Les confréries de la ville de Vienne au milieu du XVIe siècle.* [Il y en a trente-deux, les unes associations pieuses, les autres groupements professionnels, dont deux principales. La grande confrérie du « corps de Dieu », instituée dans la maison consulaire à la suite d'une peste, a un caractère officiel ; elle comprend tous les chefs de maisons, administre les biens des pauvres et surveille la salle des pauvres, soigne les pestiférés ; elle a pour prieurs les huit consuls de la ville recrutés dans la seconde confrérie, celle des Marchands ou de la « purification de Notre-Dame ». Celle-ci comprend tous les marchands, est gouvernée par deux prieurs qui s'occupent de l'aumône des marchands, président le bureau des comptes de l'hôpital, assistent à toutes les cérémonies religieuses. Les consuls, élus d'abord pour un an, le sont pour deux ans à partir de 1551 et sont renouvelés par moitié tous les ans ; ils ne peuvent être réélus pendant dix ans ; l'un d'eux est maire et administrateur de l'hôpital. Comme prieurs de la confrérie du corps de Dieu, ils ont l'administration de l'assistance publique, nourrissent les pauvres qui, ne résidant pas à l'Hôtel-Dieu, sont enrôlés dans la grande aumône générale de Vienne ; c'est par ce procédé qu'on avait mis un terme à la mendicité et à la peste que propageaient les mendiants en allant de porte en porte. Ainsi, sentiment religieux très vif, développement des institutions charitables, tels sont, avec le réveil des souvenirs antiques, les caractères principaux de Vienne au XVIe siècle, *urbs senatoria et civitas sancta, firma fide sanctifficata*].

Juillet = L. Caillet. *Note sur une lettre écrite au nom de Charles* [*XI*], *roi de France* (*Parlement d'Aix, 28 novembre 1590*). [Il s'agit du cardinal de Bourbon, petit-neveu du roi de la Ligue Charles X, qui lui succéda et dont l'auteur publie un mandement qui, étant rédigé au nom de ce roi, justifie la dénomination de Charles XI proposée ici].

Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques. 1910.

Avril. = A. de Tarlé. *Un ministre français du roi Murat.* [Il s'agit du comte d'Aure et principalement du rôle qu'il eut à jouer, à Naples, en 1811, au moment de la crise des décrets. M. de T. retrace la carrière militaire et administrative de Hector d'Aure, en France d'abord, puis à Naples où il fut conseiller d'État et ministre de la police ; là il sert les intérêts de l'Empereur plus peut-être que ceux de

son Roi. Lorsque paraît le décret du 14 juin, qui mettait tous les étrangers fonctionnaires du gouvernement de Naples dans l'alternative de démissionner ou de se faire naturaliser, d'Aure, dans ses lettres et ses rapports, tant à l'Empereur qu'à Murat, fait connaître l'irritation que cette mesure provoque dans la population française du royaume. Le 16 juillet, un décret impérial la déclarait inapplicable aux Français et, le 20, Murat était obligé d'édicter une semblable déclaration. Il se venge de cette humiliation par la disgrâce du comte d'Aure, qui d'ailleurs, ne retira pas de son attachement à l'Empereur, toutes les récompenses qu'il était en droit d'en attendre].

Mai. = H. Welschinger. *La captivité de Napoléon III à Wilhelmshöhe* (5 septembre 1870-19 mars 1871). [Extrait de l'ouvrage récemment paru sur *Les causes et responsabilités de la guerre de 1870-1871* ; article également publié dans la *Revue des Deux Mondes*, voir l'analyse donnée ci-dessus, p. 119.]

Juin. = A. Chuquet. *Buzot et Madame Roland*. [L'influence de Mme Roland sur Buzot, leur affection mutuelle, la lutte vertueuse que Mme Roland soutint contre cette passion, qu'elle garda jusqu'à l'échafaud ; à la fin, courte analyse des Mémoires de Buzot].

Journal des Économistes. 1910.

Mai. = Émile Levasseur. *Les théories nouvelles sur le commerce au XVIIIe siècle.* [Idées de Gournay, Quesnay, des économistes et de leurs adversaires ; principaux faits économiques et actes législatifs qui se rapportent à l'importation des toiles peintes et au commerce intérieur des céréales. Étude synthétique, n'utilisant que des documents connus.]

Études, revue publiée par des Pères de la Cie de Jésus. 1910.

20 janvier. = P. Dudon. *Lettres inédites de Lamennais au chanoine Buzzetti.* [En réponse à des critiques formulées par ce dernier contre l'*Essai sur l'indifférence.*]

5 février. = T. Malley. *Un baptême à Lyon en 1654.* [Procès-verbal d'un baptême inséré dans les registres municipaux de Lyon].

20 février. = R. Plus. *Angélique Arnaud : ses relations avec St François de Sales.* [Étude faite surtout d'après les œuvres de François de Sales publiées par Migne. Elle met en lumière le perpétuel besoin d'agir qui tourmentait Angélique et le bon sens de M. de Genève qui cherche à modérer cette ardeur]. — P. Bliard. *Loriquet.* [Rectifie quelques erreurs mises par Michelet au compte du célèbre Père Jésuite.]

5 mars. = J. Thermes. *Le jubilé de Notre-Dame du Puy.* [Détails intéressants sur le jubilé depuis le Moyen Age jusqu'à nos jours, spécialement sur les jubilés modernes.] — P. Dudon. *Lettres inédites de Lammenais à Ventura* (1826). [Continué le 20 avril (1827-1829) et le 5 juin (1830-1833). Ces lettres donnent des détails intéressants sur la formation des idées de Lamennais, sur la situation religieuse de la France, l'opposition de Lamennais au gallicanisme et au cartésianisme enseigné à Saint-Sulpice ; elles éclairent d'une lumière nouvelle la rupture entre Lamennais et le théatin italien, son ami.]

5 juin. = E. Griselle. *La correspondance de Bossuet et de Fénelon.* [A propos de la publication de la correspondance de Bossuet dans la Collection des grands écrivains. M. G. signale quelques pièces inédites relatives à la querelle avec Fénelon.]

20 juin. = A. Hamon. *La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus après la mort de la bienheureuse Marguerite-Marie* (1690-1697). [Étudie la part prise par les monastères de la Visitation Sainte-Marie à la première diffusion de la dévotion au Sacré-Cœur.] — Cne C. Burdo *L'invasion des États romains en 1867. Journal d'un officier de zouaves pontificaux.* [Notes prises au jour le jour, à partir du mois de septembre 1867 et rédigées dans les premiers mois de 1868.] — P. Bliard. « *La République n'a pas besoin de savants.* » *Cette parole est-elle authentique?* [Analyse les raisons qui, contrairement à l'opinion de M. Guillaume, lui font croire à l'authenticité de la célèbre réponse qui aurait été faite à Lavoisier par le président du tribunal qui venait de le condamner à mort].

La Grande Revue. 1910.

10 janvier. = G. Guy-Grand. *Nietzsche et Proudhon.* [A propos des ouvrages de MM. Droz et D. Halévy].

10 février. = A. Séché et J. Bertaut. *Baudelaire, les femmes, l'amour.* [Deux femmes jouèrent un grand rôle dans la vie de Baudelaire : Jeanne Duval et Mme Sabatier; chaque amour déçut le poète, accentuant ainsi sa rancœur contre la femme.]

25 février. = F. Funck-Brentano. *Un terroriste. Rétif de la Bretonne.* [Fin le 10 mars. Nicolas Rétif naquit en Basse-Bourgogne en 1734. Il garda les troupeaux ; en 1748, on le plaça chez son parrain, curé des environs, qui l'instruisit; en 1751, il est apprenti imprimeur à Auxerre. Il se marie en 1760. En 1767, il publie, en orthographe réformée, sa première œuvre, la *Famille vertueuse.* Le succès est venu quand éclate la Révolution. Rétif, resté « peuple », rédige et imprime un journal de ses impressions. Le 14 juillet, il manque d'être pendu sur une fausse dénonciation. Il fréquente assidûment le Palais-Royal.

Dès 1790, il proclame l'omnipotence de la Nation : « elle ne peut faire d'injustice à ses membres leur enlevât-elle les biens, l'honneur et la vie. » Modéré, il devient après le 10 août, jacobin, puis terroriste. Il est, à Fontenay-le-Comte, candidat à la Convention avec un programme communiste. Il raconte longuement les événements de la Révolution et, bien que terroriste convaincu, il juge avec intelligence et impartialité. La dépréciation des assignats le réduit à la misère. Quand l'Institut fut réorganisé, Rétif y est candidat : il échoue. Babouviste, il adopte peu à peu les idées césariennes. Il vit mal d'une obscure fonction et meurt en 1806.]

10 mars. = F. Chopin. *Lettres à la fille de George Sand.* [Ecrites de 1847 à 1848 ; publiées par M. S. Rocheblave.]

10 juin. = P. Brizon. *L'histoire des riches.* [Fin le 25 juin. L'auteur, étudiant les travaux de M. d'Avenel, en tire ces conclusions : les riches d'aujourd'hui sont des hommes nouveaux, plus riches que les riches d'autrefois ; à mesure que s'établissait la démocratie politique, l'inégalité économique s'aggravait. L'inégalité des traitements croît aussi ; les traitements civils l'emportent sur les traitements

militaires. Mais les administrations privées, les professions libérales rapportent plus que les fonctions publiques. M. B. reproche à M. d'Avenel d'avoir nié l'influence des riches sur la politique et d'avoir tenté d'atténuer l'inégalité des fortunes, en ne tenant pas compte du chômage.]

La Révolution française. 1910.

14 Juin. = L. Dubreuil. *Une tenure bretonne : le domaine congéable.* [Fin le 14 juillet. Mode de possession localisé à la Basse-Bretagne et caractérisé par une possession en partie double : le fonds appartient au propriétaire, ou foncier ; les édifices et superficies, au tenancier, ou convenancier, ou colon, ou domanier. Par le congément, le propriétaire peut, à l'expiration du bail, et, au début, quand il voulait, obliger le domanier à quitter sa tenure. Un certain nombre d'abus rendent le domaine congéable impopulaire et suscitent la haine contre le foncier. En 89, les cahiers de paroisses sont unanimes à en réclamer la suppression ; mais le domaine congéable, n'étant pas entaché de féodalité, n'est pas atteint par les suppressions de la nuit du 4 août. Les convenanciers protestent ; la loi du 6 août 1791 apporte de sages réformes, mais elle maintient le domaine congéable, avec sa faculté essentielle de congément ; les convenanciers continuent à protester, et la Législative, par la loi du 27 août 1792, supprime la tenure convenancière. Ce sont alors les fonciers dépossédés qui en demandent le rétablissement, surtout après Thermidor et sous le Directoire. La loi du 9 brumaire an VI abroge celle du 27 août 92 et fait revivre celle du 6 août 91. Les ventes nationales des convenants ont pour résultat l'accroissement du nombre des petits propriétaires et l'émancipation définitive d'une grande partie de la propriété ; la presque totalité des tenures convenancières dépendant des abbayes, évêchés, fabriques, dont les biens ont été mis à la disposition de la nation, ou des seigneurs fonciers, émigrés pour la plupart, une transformation notable se produit dans le régime de la propriété. Au XIXe siècle, on distingue deux périodes, deux tendances : de l'an VI à 1830, on demande une loi réactionnaire, favorable aux fonciers, et les doléances des colons sont étouffées ; avec la monarchie de Juillet, commence une période de faveur pour les convenanciers, aboutissant à la loi du 8 février 1897, qui sauvegarde les droits réciproques des fonciers et des tenanciers.] — E. Chapuisat. *Rousseau et Usteri* [à propos de la *Correspondance de J.-J. Rousseau avec Léonard Usteri*, publiée par MM. Paul Usteri et E. Ritter, Zürich et Genève, 1910.] — A. Fribourg. *Le Club des Jacobins en 1790, d'après de nouveaux documents.* [Suite le 14 juillet. Renseignements sur Duplain de Sainte-Albine et la « Société littéraire » (cf. ci-dessus, p. 114, l'analyse d'un article de *la Revue* du 1er mars). Reproduction des comptes rendus donnés par le *Courrier extraordinaire* (avec quelques analyses extraites des *Annales patriotiques et littéraires*) de 22 séances de la Société des Jacobins, du 30 avril au 13 septembre 1790. Ces comptes rendus complètent les documents publiés par M. Aulard au tome I de *La Société des Jacobins*. A suivre.] — P. Caron. *Une insinuation contemporaine contre Chaumette.* [Un article de *l'Observateur de l'Europe, ou l'Écho de la Liberté*, du 27 mai 1793, parle d'un citoyen qui, en 1784, avait accueilli chez lui Chaumette et le « nourrissait depuis plus de six mois par... *amitié* ».]

14 Juillet. = P. Maréchal. *Calendrier solaire, julien, grégorien et républicain* [avec planche hors texte : deux tableaux, donnant la correspondance des années et des lettres dominicales de l'ère chrétienne à l'année 2099, et la correspondance perpétuelle des mois, des quantièmes, des lettres dominicales et des jours de la semaine.] — A. Aulard. *Napoléon et l'instruction publique : les deux premières années du Consulat.* [La loi du 3 brumaire an IV fut la charte scolaire de la France sous le Directoire et pendant les deux premières années du Consulat, jusqu'à la loi du 11 floréal an X. Sous le régime de cette loi, les établissements d'instruction publique n'ont entre eux aucun rapport, ne forment pas un corps ; l'enseignement privé est sévèrement surveillé, et l'enseignement d'État a un caractère laïque bien prononcé. L'enseignement primaire n'est pas obligatoire, mais pour être citoyen et admis à voter, il faut savoir lire, écrire et exercer une profession mécanique. L'état de l'instruction primaire, pendant cette période, fut en général déplorable, parce qu'on n'avait pas formé un personnel d'instituteurs. Le projet de François (de Neufchâteau) d'organiser dans chaque École centrale une école normale d'instituteurs, ne fut réalisé ni sous le Directoire ni sous le Consulat. A suivre.]

Le Correspondant. 1910.

10 Mars. = G. Bord. *Les crues de la Seine.* [Comparaison des grandes crues antérieures avec celle de 1910 ; travaux qui, au XIXe siècle, ont rendu les crues plus dangereuses.] — Alfred de Musset. *Lettres inédites ; introduction et notes de Jean Monval.* [Lettres écrites de 1838 à 1857, données par Adèle Colin à F. Coppée et retrouvées dans les papiers de celui-ci. Ces lettres sont adressées à Alfred Tattet, à Mme Jaubert, à Buloz et à Herminie de Musset.] — L. de Lanzac de Laborie. *Dom Guéranger et son œuvre d'après un livre récent.* [Analyse du récent ouvrage anonyme d'un bénédictin sur dom Guéranger. M. de L. le trouve trop hagiographique ; il cite divers exemples de l'esprit agressif de dom Guéranger, dans ses rapports avec ses amis, à propos de la réforme de la liturgie.] — N. Desjoyeaux. *Les couleurs des drapeaux français.*

25 Mars. = F. Caussy. *Une petite-fille de Mme de Sévigné. Pauline de Grignan.* [Biographie de Mme de Simiane. Quelques lettres à M. de Montmort, intendant des galères.] — E. Gachot. *Le mariage de Napoléon et de Marie-Louise. Négociations, fêtes et voyage.* [Dès août 1809, Napoléon se rapproche de l'Autriche ; bientôt Metternich sait que l'Empereur songe à épouser Marie-Louise : il en est averti par Schwarzenberg, l'ambassadeur en France, et par Mme de Metternich qui l'apprend des Beauharnais ; ceux-ci sont favorables à ce mariage. Le 7 février 1810, l'union est formellement décidée. Portrait de Marie-Louise ; elle consent volontiers à épouser l'Empereur. Napoléon s'occupe beaucoup de la façon dont sont reçues ses ambassades en Autriche et du cérémonial du futur mariage. Marie-Louise vient en France ; l'Empereur va à sa rencontre ; le mariage est célébré à Saint-Cloud ; entrée des souverains à Paris.] — P. Bosq. *La conspiration Charabot (1811-1813).*]Barras, le général Guidal, Charabot et d'autres préparent à Marseille, en faveur des Bourbons, un complot qui réunit jacobins et royalistes. On obtient de l'argent de Charles IV et de Godoy, internés à Marseille, en promettant de les faire éva-

der. Grâce au corsaire Charabot, on communique avec les Anglais ; un plan est formé pour leur livrer Marseille et Toulon. Le complot est découvert au début de 1812 ; pour éviter tout éclat, la police tâche de réduire l'affaire à un simple procès d'espionnage ; c'est comme espions ou complices que les conjurés sont condamnés et que six d'entre eux sont exécutés. On évite de poursuivre Barras qu'on se borne à envoyer à Rome.]

10 Avril. = P. DE QUIRIELLE. *Le vicomte Eugène-Melchior de Vogüé.* — ÉTIENNE LAMY. *La psychologie d'un révolutionnaire. Le conventionnel André Dumont.* [Article fait d'après « une étude que le comte Emmanuel de Rougé achève. » Dumont fut administrateur du district d'Abbeville, puis député de la Somme à la Convention, enfin commissaire de la Convention dans ce département. Dumont remplace la bourgeoisie par le peuple dans les municipalités, transforme les églises en temples de la Raison, opère de nombreuses arrestations. Il se brouille avec la Société populaire et sa mission prend fin. Devenu thermidorien, il se justifie de son attitude dans la Somme : il a trompé la Convention en annonçant des exécutions et des mesures de rigueur alors qu'aucune tête n'est tombée. Dumont et les insurrections de germinal et de prairial.] — T. DE VISAN. *Notes sur Jean Moréas.*

25 Avril. = ÉMILE FAGUET. *Les ennemis de Jean-Jacques Rousseau.* [Résumé et critique de l'ouvrage de Mlle Macdonald. Celle-ci a bien montré, et c'est la partie excellente de son livre, comment ont été composés les Mémoires de Mme d'Epinay, mais elle en tire des conclusions exagérées : ce qui rend Rousseau antipathique, ce sont, plus que ces Mémoires, les Confessions et sa correspondance.] — H. CORDIER. *Chateaubriand et Rosalie de Constant.* [Quelques renseignements sur la brochure de Chateaubriand : « De la nouvelle proposition relative au bannissement de Charles X » et sur le projet, conçu par l'écrivain, de s'établir en Suisse après 1830. Plusieurs lettres de Chateaubriand et de sa femme à Mlle de Constant, extraites des papiers de Charles de Constant à la Bibliothèque de Genève.] — ÉTIENNE LAMY. *La psychologie d'un révolutionnaire. Le conventionnel André Dumont* [Fin. Dumont aux Cinq Cents, puis sous-préfet d'Abbeville, préfet aux Cent Jours ; banni comme régicide, il rentre en 1830. M. L. voit dans la haine de la religion le principe d'où sortit toute la vie politique de Dumont, qui lui fit embrasser la Révolution, déchristianiser la Somme, puis attaquer Robespierre. Pour M. L., cette haine s'explique par le désir de satisfaire des passions vulgaires.]

25 Mai. = Mgr CHAPON. *L'Eglise de France sous le pontificat de Léon XIII.* [A propos de la prochaine publication du second volume de l'histoire de l'Église de France sous la Troisième République par le P. Lecanuet, Mgr C. examine la politique de Léon XIII envers la France, en fait l'apologie et conclut que celle de Pie X n'est point contradictoire.] — F. COPPÉE. *Le dernier roman d'un poète.* [Fragments inédits d'une œuvre inachevée, publiés par Jean Monval.] — L. DE LANZAC DE LABORIE. *Quelques révolutionnaires d'après de récentes publications.* [Analyse des ouvrages récents de MM. Charrier, *Claude Fauchet* ; Dunoyer, *Deux jurés du tribunal révolutionnaire* ; Arnaud, *Le fils de Fréron* ; Despatys, *La Révolution, la Terreur et le Directoire d'après les mémoires de Gaillard* ; Pingaud, *Jean de Bry.*]

10 Juin. = R. VALLERY-RADOT. *Le premier exil du duc d'Aumale.* [Après la révo-

lution de Février, le duc et le prince de Joinville quittent l'Algérie et vont rejoindre à Claremont la famille d'Orléans. Le duc y vit résigné ; tous les biens de la famille ont été séquestrés et le resteront neuf mois. L'inaction lui pèse et il proteste contre le projet de décret bannissant de France Louis-Philippe et sa famille. Mais en octobre 1848, les biens de la famille d'Orléans sont libérés en partie ; dès lors, la passion des livres adoucit l'exil du duc d'Aumale. Il songe à une étude sur les princes de Condé, à des articles sur l'Algérie et son administration qui ramèneraient l'attention sur lui. Il publie ses *Notes et documents relatifs à Jean, roi de France et à sa captivité en Angleterre* ; il s'intéresse à la question d'Alésia et prend parti contre Quicherat. Il s'occupe beaucoup de l'éducation de son fils ; il suit avec passion la guerre de Crimée et c'est alors qu'il écrit dans la *Revue des Deux Mondes* ses articles sur les zouaves et les chasseurs à pied.] — M. DUMOULIN. *Le cabaretier de Trianon*. [Langlois, limonadier à Versailles, pourvu d'une charge à la cour de Monsieur, garde national en 1789, fut accusé en l'an II de complot contre-révolutionnaire et acquitté. Sous le Directoire, il loua le Petit Trianon qu'il transforma en restaurant.]

25 Juin. = DE MARICOURT. *La comtesse de Ségur*. [Quelques lettres inédites.]

Mercure de France. 1910.

1er Mai. = *Correspondance inédite de Félicien David et du Père Enfantin* (1845) *publiée par J. C. Prudhomme*. [Lettres écrites par Félicien David durant son voyage en Allemagne, ces lettres se rapportent à la période Mai-Septembre 1845, il y parle de Mendelsohn et de Meyerbeer qu'il a vus l'un et l'autre.]

15 Mai. = GUSTAVE HUE. *Femme et gendre d'homme de lettres ; la famille de Restif de la Bretonne*. [Restif de la Bretonne se maria en 1759 ; sa femme était très coquette, et le trompa dès le début ; elle quitta son mari en 1785 lui laissant deux filles, dont l'une s'enfuit de la maison paternelle ; il maria l'autre à un nommé Augé, mais à contre-cœur : elle fut très malheureuse, son mari la battait, et elle fut obligée à plusieurs reprises de se réfugier chez son père. En 1789, Augé fit arrêter Restif comme espion du roi, il fut relâché. Enfin délivré, en 1793, de son gendre qui fut guillotiné ; en 1794, de sa femme par son divorce, Restif fut alors parfaitement heureux.]

15 Juin. = MARCEL FOSSEYEUX. *La vie au XVIIe siècle. Julie d'Angennes en ménage*. [Détail des recettes et dépenses du ménage Montansier-Julie d'Angennes.]

Revue Bleue. 1910.

15 Mai. = *Discours de Danton* publiés par A. FRIBOURG [Suite le 29 mai.] — G. DE COUTOULY. *Souvenirs d'un diplomate*. [Récits des événements qui ont marqué le règne éphémère d'Amédée de Savoie en Espagne. Suite le 22 mai et le 4 juin.]

18 Juin. = Gal ARAGONNÈS D'ORCET. *La capitulation de Sedan*. [Extrait des souvenirs de ce général, qui vont former un volume : *Frœschwiller, Sedan, la Commune*, à paraître chez Perrin. Suite le 25 juin.]

Revue de Paris. 1910.

1er Mai. = FRÉDÉRIC MASSON. *Arthur Dillon (1750-1794).* [Suite le 1er juin. I. D'origine écossaise, Arthur Dillon hérita en 1767, du régiment de Dillon dont les colonels avaient été tués, l'un à Fontenoy, l'autre à Lawfeldt ; il prit le commandement en 1772. Sa femme, qu'il avait épousé en 1768, d'abord favorite de Marie-Antoinette, fut disgraciée bientôt. Dillon passe en Amérique en 1778, conquiert la Grenade, prend part à divers combats, s'empare en 1781 de Tabago ; avec Bouillé, de Saint-Eustache ; il est gouverneur de Saint-Christophe en 1782. Maréchal de camp en 1783, il cède le commandement de son régiment d'abord à Victe Walsh, puis à Theobald Dillon, son parent. Sa femme meurt en 1785, il se remarie avec Mme de La Touche, divorcée, devient gouverneur de Tabago en 1786, après avoir voulu l'être, de la Martinique. Rentré en France en 1789, il est élu par des « Martiniquais de Paris », député à l'Assemblée nationale : comme tel il siège à droite, et s'oppose aux décrets en faveur des hommes de couleur. Son régiment lui est remboursé en partie et devient le 87e de ligne ; il est nommé en 1792 lieutenant-général et désigné pour l'armée du centre ; il est alors aux prises avec des difficultés financières. II. Général en chef de l'armée des Ardennes. Il a sous ses ordres Dumouriez, qui le dénonce à l'Assemblée, il occupe et défend les gorges de Biesmes, contre les Prussiens. Dumouriez malgré cela obtient, dès le 15 septembre, un arrêt de destitution contre lui qu'il n'exécutera d'ailleurs que le 13 octobre. Dillon est mandé à Paris, il y arrive le 20 ou le 21 octobre, on refuse de l'entendre. Mais le 8 février on décrète qu'il n'y a lieu de retenir aucune inculpation contre lui. On le désigne pour servir à l'armée du Rhin, sous Custine, il refuse ; il est rayé des cadres de l'État-Major de l'armée et se prépare à partir pour la Martinique où se trouve sa femme, il ne peut y réussir. A suivre.]

15 Juin. = ÉMILE HAUMANT. *Français et Russes en 1812.* [Sous l'effort du gouvernement, la gallomanie diminue, on peint les Français comme des Barbares ; pourtant, le peuple fut compatissant aux soldats mourant de faim, les grands et les officiers imitèrent son exemple, et traitèrent les prisonniers français avec courtoisie.]

Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales. 1910.

No 1. = Dr FRITZ KARL MANN. *Les projets de retour en France de John Law* (1723). [Après la chute du Système, Law, fuyant la France, se réfugie en Angleterre, après un court séjour à Bruxelles et à Venise. Là, par l'entremise de Walpole et grâce aux bonnes dispositions du Régent, Law tenta de revenir en France. Une lettre inédite de Law au Régent, conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal et que M. K. M. donne *in extenso*, ne laisse aucun doute à l'égard de ce projet que la mort du Régent empêcha, seule, sans doute, d'aboutir. Dans cette lettre, Law expose ses vues sur la régénération du royaume de France et sur l'importance d'un accord avec l'Angleterre, qu'il s'offre à négocier secrètement.]

Revue d'histoire diplomatique. 1909.

N° 3. = G. Baguenault de Puchesse. *Un témoin de la Révolution française à l'étranger, d'après la correspondance inédite du chevalier de Bray* [attaché à la légation près la Diète de Ratisbonne. Quelques-unes de ses lettres, 8 juillet-2 novembre 1792, sont publiées.] — G. Troubetzkoï. *Les préliminaires de la Conférence de Londres.* [Fin. IV. La circulaire russe. 1. Le 18/30 octobre, Gortchakoff annonce à l'ambassadeur d'Angleterre Buchanan, que la Russie veut appeler l'attention des puissances signataires du traité de Paris sur la nécessité de le réviser. Le lendemain il envoie une circulaire à tous les représentants russes auprès des puissances signataires. 2. Impression produite par la circulaire russe en Angleterre. Excitation de l'opinion publique. Granville, dans une dépêche à Buchanan, proteste contre la violation du droit international par la Russie. 3. L'impression produite en Autriche. La note autrichienne du 16 novembre 1870 reproduit les objections formulées par le cabinet anglais. Beust, abandonné à ses propres impressions, n'aurait pas tardé à se résigner au fait accompli ; mais il est obligé de compter avec Andrassy. 4. A Constantinople, émotion produite par la nouvelle de la dénonciation du traité de Paris. Le 3/15 novembre, le chargé d'affaires russe Staal reçoit ses instructions et a un entretien avec Aali-Pacha. Il rassure plutôt le grand vizir, qui s'attendait à une démarche plus menaçante pour la sécurité de la Turquie. V. Vers la Conférence. 1. Retour d'Ignatieff à Constantinople et ses efforts pour amener une entente entre la Russie et la Turquie. Aali-Pacha est gagné peu à peu aux conseils pacifiques. Mais l'Angleterre conserve une attitude hostile. Elle décide une démarche au quartier général de Versailles pour savoir si la Russie s'est entendue avec la Prusse. 2. Ni Guillaume Ier, ni Bismarck n'ont été consultés par Gortchakoff sur l'opportunité de sa démarche. Leur mécontentement contre le chancelier russe. Obligés de ménager la Russie et ne pouvant évincer l'Angleterre dans la solution de la question, ils s'arrêtent à la solution d'une conférence européenne pour donner une sanction internationale à la déclaration unilatérale russe. Elle est proposée le 14/26 novembre par le comte Kayserling, ministre de l'Allemagne du Nord à Constantinople. Le 20 novembre, lord Odo Russell arrive à Versailles. Les entretiens de Bismarck et d'Odo Russell du 21 novembre. Il réussit à faire accepter par son interlocuteur l'idée d'une conférence et propose Saint-Pétersbourg. La proposition de Bismarck est acceptée à Londres en principe.] — J. Aulneau. *M. de Bismarck à la Diète de Francfort et la politique de la Prusse pendant la guerre de Crimée.* — J. Ladreit de Lacharrière. *Un essai de pénétration pacifique en Algérie. Les négociations du général Clauzel avec le bey de Tunis (1830-1831).* [Fin. Berthezène, dès son arrivée, se rallie aux projets de Clauzel et ne cesse dans ses lettres de réclamer la ratification des traités conclus avec le bey de Tunis. Soult, devenu favorable aux négociations, suggère à Sébastiani de désigner un agent diplomatique pour les reprendre en sous-ordre. Sébastiani désigne le chef de bataillon Huder. Mais les instructions de Sébastiani à Huder du 29 avril modifient les conventions avec Tunis, en transformant les deux beys d'Alger et de Constantine en fonctionnaires sans initiative, sans stabilité, sans liberté. Objections de Clauzel contre la forme nou-

velle donnée aux conventions. Avec Casimir-Périer, Soult prépare en secret un nouveau programme de notre action en Algérie, l'occupation de Constantine, d'Oran et de Bône, et il organise une expédition contre Constantine. A Tunis, les chances d'entente diminuent chaque jour. Huder arrive le 22 juin, et, le 5 juillet, il part pour Alger sans avoir réussi à conclure les accords tunisiens.] — L. ADAM. *L'œuvre de La Haye et la Conférence navale de Londres (1908-1909).*

N° 4. = Cte de FORBIN. *Les débuts d'une mission en Pologne au XVIIe siècle. Toussaint de Forbin et l'élection de Jean Sobieski.* [I. Toussaint de Forbin-Janson, évêque de Marseille, est envoyé en 1674 en Pologne à la mort de Michel Wieçnowieçki. Ses instructions lui prescrivent de combattre la candidature de Charles de Lorraine, qui est le candidat de l'Empereur, de soutenir celle du prince de Neubourg et de s'entendre avec le grand maréchal Sobieski. II. L'arrivée de Forbin à Varsovie le 8 mai. Sa réception par la reine Éléonore d'Autriche et par la Diète. III. Le prince de Neubourg n'ayant aucune chance, Forbin, pour faire échec à Charles de Lorraine, se rallie à la candidature de Jean Sobieski. L'élection de Sobieski le 19 mai et sa proclamation le 21. Au point de vue français, l'élection est considérée comme un immense succès. Toussaint de Forbin reste en Pologne.] — A. AUZOUX. *La France et Mascate aux XVIIIe et XIXe siècles.* [Tentatives d'alliance entre la France et l'iman de Mascate à la veille de la Révolution.] — F. DE SAINT-CHARLES. *Ententes et accords internationaux.* [Synthèse des essais de tous ordres, conférences, traités, accords, arbitrages, faits pour éviter la guerre depuis le traité de Berlin de 1878.] — L. DE LAIGUE. *Le comte de Froullay, ambassadeur de France à Venise, et la Monaca da Riva.* [Récit d'une intrigue amoureuse entre Froullay et une religieuse du couvent de San-Lorenzo au milieu du XVIIIe siècle.] — *La Russie sous Paul Ier.* [Trois mémoires du chevalier de Bray, nommé représentant de la Bavière à la cour de Pétersbourg au milieu de 1799. Ils sont intitulés : l'Europe en 1799 ; Système politique de la Russie au début de l'année 1800 ; Coup d'œil sur l'Empereur et les personnages les plus influents de la Russie.]

Revue du Nord. 1910.

Mai. = A. CRAPET. *Les opérations militaires en Flandre pendant la guerre de Succession d'Espagne racontées par Lefebvre d'Orval.* [Conseiller au Parlement de Flandre, Robert Lefebvre d'Orval entre en rapport, au lendemain de Ramillies, avec Chamillart, secrétaire d'État à la Guerre. « Avec ses seules ressources, il organise un service de renseignements et d'espionnage très supérieur à ceux des intendants et des généraux. Il connaît admirablement le pays et possède de nombreuses relations ; il informe Chamillart, puis Voisin avec précision et rapidité ; il rend à son pays d'inappréciables services ». L'auteur publie une copie d'un manuscrit où Lefebvre résume et précise le rôle qu'il a joué, copie conservée aux Archives départementales du Nord.] — H. BOULANGER. *L'affaire des « Belges et Liégeois unis » 1792-1793.* [Suite. Récit des premières tentatives armées de la société secrète *Pro Patria* jusqu'au retour des exilés en Belgique en novembre 1790, après l'amnistie promise par l'empereur Léopold le 14 octobre. A suivre.]

Revue Historique. 1910.

Mai-Juin. = L. Febvre. *L'application du Concile de Trente et l'excommunication pour dettes en Franche-Comté.* [Suite et fin. Outre les causes ecclésiastiques, deux sortes de causes venaient devant le juge d'église à Besançon ; en premier lieu des causes fiscales ou civiles, relatives à des délits divers excepté l'homicide ou « cas particulièrement concernans les éditz de Sa Majesté » ; elles se terminaient ordinairement par une condamnation à l'amende, dont le montant était encaissé par un receveur particulier ; quant aux condamnés récalcitrants, ils étaient excommuniés jusqu'à ce qu'ils se fussent acquittés. Les autres causes qui ressortissaient à l'Officialité bisontine avaient trait à des affaires d'argent, prêts, paiements de marchandises données à crédit, contrats, etc., ces affaires étaient fort nombreuses, grâce aux courriers de l'Officialité, véritables rabatteurs, qui parcouraient les campagnes. Le débiteur qui ne répondait pas à la citation était excommunié. Les affaires de cette sorte rapportaient des sommes considérables à l'archevêque, car les juges d'Église faisaient payer très cher les absolutions. D'autre part, l'excommunication était une peine redoutable ; presque tout rapport était interdit avec les excommuniés, sous peine d'amende. On devine sans effort les effets de pareilles pratiques qui scandalisaient les âmes pieuses et honnêtes, détournaient les paysans de l'Église et rendaient en maints endroits fort difficile la situation des curés de campagne. Si malgré tout, malgré Charles-Quint lui-même, ce régime s'est maintenu si longtemps, c'est que la suppression de ces abus devait entraîner la destruction de l'Officialité, ruiner l'Archevêque et avec lui Besançon qu'enrichissaient les plaideurs. Tous les bourgeois qui faisaient fortune en consentant aux cultivateurs des prêts usuraires avaient aussi intérêt au maintien de la juridiction ecclésiastique qui leur fournissait des moyens commodes de faire rentrer l'argent. De là des résistances tenaces à l'application des décrets du Concile et des essais nombreux, mais infructueux, à partir de 1572, pour faire revenir le Gouvernement sur sa décision.] — Lévêque. *Le comte de Brienne (1595-1666).* [On connaît mal cet homme de second plan qui, pendant quarante-huit ans, sut se maintenir presque sans interruption dans les charges les plus importantes du royaume, sous les ministères de Richelieu et de Mazarin. Fils d'un compagnon d'Henri IV, il fut initié de bonne heure aux affaires et acquit rapidement une grande expérience de la Cour. Secrétaire de cabinet en 1612, il obtint en 1615 la survivance de la charge de Secrétaire d'Etat et fut pourvu par la suite, d'un grand nombre de faveurs honorifiques. Son mariage avec Louise de Béon-Luxembourg fortifia sa situation et sa femme le servit par son adresse à tirer parti de ses amitiés et de sa piété. Brienne prévint Richelieu et se rangea de son côté lors des négociations du mariage d'Henriette de France, ce qui lui valut, une fois l'affaire conclue, d'être choisi comme ambassadeur extraordinaire pour veiller à l'exécution des promesses faites et obtenir du roi Jacques les ratifications nécessaires. Néanmoins, pendant le ministère de Richelieu, il ne joua qu'un rôle effacé ; il resta confiné dans les fonctions de Secrétaire d'Etat de la maison du Roi. A la mort de Louis XIII, Brienne appuya Mazarin ; il venait de vendre sa charge, il rentra au Conseil comme Secrétaire d'Etat

aux Affaires étrangères; la régente lui fit compter deux cent mille livres pour l'aider à payer sa charge à son prédécesseur Chavigny. A suivre.] — Cte CARLOS D'ESCHEVANNES. *La campagne de 1761 en Westphalie, d'après les lettres du Maréchal de Crissé au prince de Saxe.* [M. d'E. a retrouvé, dans des archives privées, seize lettres du Maréchal de Crissé au père de la Dauphine; elles sont intéressantes au point de vue militaire, et dévoilent, sans l'expliquer, le conflit existant entre les maréchaux Soubise et Broglie. Ce premier article comprend cinq lettres, du 10 mai au 9 juillet 1761. A suivre]. — G. BOURGIN. *Santa-Rosa et la France, 1821-1822.* [Fin. Victor Cousin et Santa-Rosa se lièrent d'une solide amitié à la fin de 1821. Les réfugiés piémontais inquiétaient le gouvernement qui se décida à poursuivre ceux qui s'étaient fait délivrer un passeport sous un nom d'emprunt. Cousin cacha l'exilé à Auteuil chez son ami Viguier, où il se rendit lui-même; mais il fut contraint par la maladie de rentrer à Paris et Santa-Rosa se fit arrêter en sortant de chez lui, le 27 mars 1822. Il fut détenu pendant longtemps sans être fixé sur son sort, soutenu par les visites quotidiennes de Cousin; le 15 mai, la Chambre des mises en accusation, confirmant une ordonnance de la Chambre du conseil de la Cour de Paris, le mit hors de cause; mais le Gouvernement ne voulut pas lui rendre la liberté et il l'envoya avec deux autres réfugiés à Alençon, où il fut placé sous la surveillance de la haute police. Les libéraux furent émus de cette façon d'agir et Stanislas de Girardin profita de la discussion du budget pour porter la question à la tribune. Santa-Rosa, mis au courant de la discussion par le *Moniteur*, écrivit au ministre Corbière une violente lettre de protestation qu'il fit insérer dans le *Constitutionnel*. Il fut traité avec rigueur et dirigé sur Bourges, mais quelques jours après, on lui accorda l'autorisation, qu'il sollicitait depuis plusieurs mois, de passer en Angleterre. Après avoir traversé Paris, il s'embarqua à Calais au début d'octobre. Il vécut deux ans en Angleterre, partit pour la Grèce et mourut en combattant à Sphactérie, le 8 mai 1825].

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des Sciences morales et politiques :

11 Juin : M. d'Eichthal, au nom de la section d'économie politique, lit un rapport sur le concours Rossi dont le sujet était : « Le lin, le chanvre, le jute et leurs succédanés. Culture, industrie, commerce au XIXe et au XXe siècle ». Conformément à ses conclusions, le prix n'est pas décerné, mais l'Académie distribue les récompenses suivantes :

1° 2.500 fr. au mémoire de M. P. Boissonnade, professeur à la Faculté de Poitiers ;

2° 1.000 fr. au mémoire de M. J. Chastin, professeur au Lycée Voltaire ;

3° 500 fr. au mémoire ayant pour épigraphe « Talia saccla... »

Le prix Fréville est partagé entre le lieutenant-colonel Hartmann pour son livre « les Officiers de l'armée royale et la Révolution » (1.000 fr.) ; et M. Charles Ferrand, ingénieur en chef de la marine, pour « Programme naval. Études maritimes » (500 fr.).

M. E. Rodocanachi lit une étude sur les ressources financières des cardinaux romains à l'époque de la Renaissance.

18 Juin : L'Académie décerne sur le prix Audiffred les récompenses suivantes : 1.000 fr. à M. Leclère, 1.000 fr. à M. Jules Sion, 1.000 fr. à MM. Cauvin et Barthélemy, 1.000 fr. à M. Antoine Vacher, 1.000 fr. à M. Louis Jaray. Elle accorde des récompenses de 500 fr. à MM. capitaine Levainville, C. Stryienski, Louis Davillé, Parodi, Victor Piquet, Ferdinand Gache, F. Saulnier, Gustave Rodrigues, capitaine Jacob, Louis Tarsot et Moulins, et enfin une mention honorable à MM. Fauchille et Politis.

25 Juin : M. A. Chuquet lit une étude sur « Camille Desmoulins en juillet 1789 ». Il montre avec quel enthousiasme le jeune écrivain accueillit la Révolution. Il a un peu exagéré son rôle au 12 juillet et il n'a pas, comme il s'en vantait, arboré le premier la cocarde nationale ; il n'a pas assisté, non plus, à la prise de la Bastille. Camille Desmoulins demandait que sur l'emplacement de la Bastille fût élevé un palais où siégerait l'Assemblée nationale et où « les peuples de la terre viendraient chercher des oracles ».

2 Juillet : M. A. Chuquet présente, de la part de M. Rodolphe Reuss, une étude intitulée : « Notes sur l'instruction primaire en Alsace pendant la Révolution ».

L'arrêté de Saint-Just et de Le Bas, du 29 décembre 1793, décidant l'établissement d'une école gratuite de langue française dans chaque commune du Bas-Rhin,

ne fut pas exécuté, non plus que le décret de la Convention du 10 janvier 1794 portant que chaque commune rurale d'Alsace aurait un instituteur de langue française au traitement de 1.500 livres. A la fin de 1795 seulement, par suite de la loi du 25 octobre, s'organisèrent les écoles primaires d'Alsace. Mais on eut beaucoup de peine à trouver des maîtres. A la fin de l'an VIII, il n'y en avait encore que 115 dans le Bas-Rhin. Un arrêté préfectoral du 30 décembre 1800 prescrivit que chaque commune aurait un instituteur, choisi par le conseil municipal, examiné par un jury d'instruction et confirmé par le préfet. La plupart de ces instituteurs ne connaissaient le français que d'une manière rudimentaire.

M. Gustave Schelle fait une lecture sur « Turgot et le pacte de famine, » d'après des papiers inédits de Turgot.

9 Juillet : M. A. Chuquet lit un article dans lequel il raconte le retour d'Egypte de Bonaparte en 1799.

16 Juillet : M. le Secrétaire perpétuel annonce que la Bibliothèque de l'Institut a reçu les manuscrits de Maine de Biran offerts par la famille de M. Naville.

M. G. Bonet-Maury communique une étude sur « l'Histoire de la société des quakers en Angleterre depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'à nos jours et des efforts de ses adhérents en faveur de l'arbitrage international ».

30 Juillet : M. A. Chuquet lit une note intitulée : « Comment Kléber remplaça Bonaparte en Égypte », dans laquelle il montre que la nomination de Kléber fut accueillie par l'armée avec joie.

— La Société d'histoire contemporaine a tenu son assemblée générale annuelle le 8 juin, sous la présidence de M. le baron de Barante. Deux lectures ont été faites, l'une par M. le baron de Barante sur « les journées des 5 et 6 octobre 1789, extraits des Mémoires inédits du comte de Saint-Priest »; la seconde par M. L. de Lanzac de Laborie : « Les tragédiennes du temps de Napoléon ».

— La Société de l'histoire de l'art français s'est réunie le 1er juillet. M. A. Fontaine a fait part de ses recherches sur quelques-uns des « morceaux de réception » à l'Académie de peinture et sculpture aujourd'hui dispersés ou disparus ; M. Paul Vitry a lu des documents réunis par M. D. Roche sur le séjour du peintre Tocqué en Russie ; M. Gaston Brière a présenté quelques observations au sujet de tapisseries des Gobelins, de la tenture des « Maisons royales », conservées à l'Hôtel de ville de Saint-Germain-en-Laye.

— La Commission chargée de la recherche et de la publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution s'est réunie le 8 juillet. M. P. Caron, secrétaire, a fait un rapport sur les travaux de la sous-commission, à laquelle M. A. Tuetey a été adjoint. Les commissaires responsables ont rendu compte de l'état des publications en cours. Sur le rapport de M. Aulard, il a été décidé que les déclarations et inventaires des biens de première origine pourront désormais être distraits des recueils relatifs aux biens nationaux, pour faire l'objet de publications spéciales concernant l'état de la propriété ecclésiastique dans un département en 1790. M. Boutillier du Retail, archiviste de l'Aube, fera pour ce département une

publication de ce genre. M. Léon Dubreuil a été chargé d'une publication sur les biens nationaux dans le district de Guingamp.

M. Ch. Schmidt a fait ensuite une communication, qui sera publiée dans le *Bulletin de la Commission*, sur un projet de nationalisation des mines d'Anzin en 1792.

— M. F. Dutacq a soutenu, le 20 mai 1910, devant la Faculté des Lettres de Lyon, les deux thèses suivantes : *Histoire politique de Lyon pendant la Révolution de 1848* ; *Gustave Rouland, ministre de l'Instruction publique (1856-1863)* (thèse complémentaire). M. Dutacq a été reçu docteur ès lettres avec la mention *très honorable*. Un article critique sur la thèse principale, par M. Lévy-Schneider, paraîtra dans un des prochains numéros de la *Revue*.

— Sujets de mémoires intéressant l'histoire moderne et contemporaine qui ont été traités pour l'examen du diplôme d'études supérieures, durant la session de juin 1910, à la Faculté des Lettres de Paris :

Histoire : Bouffandeau, La Turquie au lendemain du traité d'Unkiar-Skelessi. Son état politique, administratif et économique, principalement d'après les papiers de M. de Bois-le-Comte, chargé d'une mission spéciale en Orient (1833-1835). — Charvériat, La Grèce et les Grecs sous la Régence Bavaroise (6 février 1833-1er juin 1835). Étude politique, administrative et économique, d'après les rapports envoyés au Ministère des Affaires étrangères par M. de Bois-le-Comte, chargé de mission en Orient. — Chouet, La formation et l'administration du temporel de la Maison royale des Dames de Saint-Louis, à Saint-Cyr, 1686-1730 (très honorable). — Debidour, Études sur la dictature présidentielle de Louis-Napoléon (1851-1852). — Devinat, Frédéric-Guillaume IV et les Diètes provinciales. Étude sur le développement des idées constitutionnelles en Prusse de 1840 à 1847, particulièrement d'après la correspondance des ministres de France à Berlin (honorable). — Ganem, Le parti modéré au Corps législatif (an IV-18 fructidor an V). — Gaston-Dreyfus, L'œuvre de N. B. Lépicié. Essai de catalogue et de bibliographie. — Glotz, L'Assemblée provinciale de Lorraine et Barrois (1787-1790). — J.-L. Martin, Napoléon Ier et le Danemark en 1813. — Martinet, Formation territoriale du département de l'Aube. — Valès, Affinités de la morale et de la doctrine jansénistes avec la morale et la doctrine protestantes, d'après Jansénius, Saint-Cyran et Arnault (1638-1675). — Zeller, La seconde occupation française de la Lorraine jusqu'aux réunions de Metz (1670-1681). — *Géographie* : Beucler, L'industrie du fer en Franche-Comté. — *Lettres* : Bérard, Les sources de « *Paul et Virginie* », par Bernardin de Saint-Pierre (honorable). — Bouvier, Champfleury et le réalisme, 1844-1857 (honorable). — Broussin, Les « *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains* » et la critique, au XVIIIe siècle. — Calmette, Étude sur la prédication populaire des Capucins et des Oratoriens dans le premier quart du XVIIe siècle. — Canet, Le romantisme de Talma. — Delfour, Guilbert de Pixérécourt. Le mélodrame et le drame romantique. — Drezet, La satire dans les *Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné. — Flachaire, La dévotion à la Vierge dans la littérature religieuse de la première moitié du XVIIe siècle. Contribution à l'étude du sentiment religieux en France (très honorable). — Frémont, Le sentiment de la

nature chez Michelet. — HAUTCŒUR, La réaction contre la philosophie du XVIIIe siècle dans la littérature catholique, de 1801 à 1815. — LAMBLIN, Les sources des romans de Charles Nodier. — LÉGER, Les voyageurs français en Italie au XVIIIe siècle. — LICHNEROWICZ, Pasquier Quesnel, ses idées religieuses et morales. — PLÉNEL, Gustave Planche et le romantisme. — PEYRUQUÉOU, Le romantisme de Ballanche.

— La *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales*, fondée en 1908, a décidé de publier à l'avenir à côté des comptes rendus consacrés spécialement à l'examen critique des ouvrages de doctrine, un *Bulletin bibliographique d'histoire économique et sociale* où seront signalés les travaux d'histoire économique, dont la connaissance est considérée à juste titre comme indispensable pour la complète intelligence des idées et des théories. Ce Bulletin, qui a commencé à paraître au début de l'année 1910, et qui est limité historiquement et géographiquement à la France, est rédigé par MM. Roger Picard et Marc Barry.

— MARY A. HOLLINGS. *Europe in Renaissance and Reformation (1453-1659)*. London, Methuen, in-8, XXIII-275 p. (10 cartes). — Cet ouvrage fait partie d'une collection où l'on prétend faire tenir en six volumes les six périodes de l'histoire de l'Europe depuis 476 jusqu'en 1878. Le volume dont nous nous occupons est le quatrième de la collection ; le cinquième et le sixième sont consacrés à la période du despotisme éclairé (1660-1789) et à l'Europe contemporaine (1789-1878). Nous sommes en présence de manuels scolaires, dont le grand public d'ailleurs peut faire son profit, et ce que l'on est en droit d'exiger de ces sortes d'ouvrages, c'est la clarté, la précision et la simplicité : choisir un petit nombre de faits parmi les plus significatifs, en montrer l'enchaînement, mettre en valeur les quelques idées générales qui se dégagent de cet exposé, voilà quelle doit être la préoccupation essentielle de l'auteur. Mme Hollings s'est tirée à son honneur d'une entreprise qui paraît au premier abord très simple, mais qui, à l'expérience, ne laisse pas de présenter des difficultés. Son livre est un bon précis de l'histoire de ces deux siècles qui vont de la prise de Constantinople au règne personnel de Louis XIV. En douze chapitres, elle passe successivement en revue la formation des grands États de l'Europe occidentale, les guerres d'Italie, la Réforme, les guerres religieuses. Dix cartes un peu succinctes, mais, somme toute, suffisantes, éclairent le texte. La partie bibliographique aurait pu être plus développée. La table chronologique du début rendra des services aux élèves auxquels le livre est destiné et aussi aux autres. — V.-L.-B.

— M. Edward FUCHS, l'historien de la caricature, vient de faire paraître les vingt premiers fascicules d'une *Illustrierte Sittengeschichte vom Mittelalter bis zur Gegenwart*, qui doit avoir trois volumes ; ces fascicules forment le tome I (Munich, 1909, in-4, VI-500 p.), qui embrasse la Renaissance. Le titre manque de précision : ce n'est pas à proprement parler une « histoire des mœurs », mais une « histoire de la vie sexuelle », qui n'en est, à nos yeux, qu'une partie. Telle n'est pas, d'ailleurs, la conception de l'auteur, pour qui la vie sexuelle est « la loi de la vie » et conditionne toute l'existence des peuples (p. V), qui considère la mode comme « un pro-

blème érotique » (p. 186) et déclare que « la vérité n'est pas dans le milieu, mais dans l'extrême » (p. 10). Une semblable conception de l'histoire serait très acceptable si elle considérait la vie des sexes dans son acception la plus étendue ; il n'en est rien : il n'est guère question dans ce livre que des relations sexuelles anormales, presque pas de la famille et pas du tout du nu chaste. Aussi cette histoire des mœurs devient-elle un tableau de l'immoralité et une histoire de la pornographie et de la débauche aux XVIe et XVIIe siècles. L'ouvrage est, d'ailleurs, somptueusement édité et illustré, avec 430 gravures et 59 planches, le plus souvent en couleur, reproduisant des œuvres du temps de la façon la plus exacte ; mais nous regrettons d'y trouver trop peu de chefs-d'œuvre, dont il existe tant cependant pendant la Renaissance. Pour ce qui concerne la France, relevons le portrait au naturel de Diane de Poitiers (p. 23), qui montre bien qu'elle n'a pu être le prototype de la Diane du château d'Anet, la cour de Catherine de Médicis (p. 90), le portrait par Rubens de Marie de Médicis (p. 146), qui nous semble bien flatté, celui de la comtesse Marie de Rohan (p. 148), différentes gravures de mode françaises (p. 160 et 161), une illustration de l'*École des Maris* (p. 312), une gravure accompagnée de vers (p. 341), dont le second est faux (on doit y supprimer *un*), des représentations étrangères du « mal français » (p. 376 et 381), les bains de Plombières (p. 453 et 456), qui nous montrent que hommes et femmes avaient alors l'habitude de se baigner ensemble. Il existe, d'ailleurs, une fâcheuse disproportion entre la première partie de l'ouvrage, presque entièrement consacrée à la beauté physique (p. 98-184) et à l'amour sous toutes les formes, surtout les moins avouables (p. 185-377), à la prostitution et à ses suites (p. 378-434), et entre la dernière partie, qui traite trop brièvement de la vie de société (p. 435-486), en ne décrivant avec détails que les bains, la danse et les fêtes de toutes sortes, sans laisser presque aucune place pour les plaisirs de l'esprit. — L. D.

— Fleury Vindry. *Les Parlementaires français au XVIe siècle.* Tome premier, fascicule II [Parlements d'Aix (réimpression), Rouen, Rennes, Turin]. Paris, Champion, 1910, in-8, p. 1-51, 223-370. — Le second fascicule du grand travail biographique entrepris par M. Vindry a suivi de près l'apparition du premier [1]. La méthode et le plan n'ont pas changé, l'érudition est toujours aussi vaste et puisée aux meilleures sources. Nous nous contenterons de faire deux observations, qui toutes deux font honneur à la conscience de l'auteur. Tout d'abord, la Société d'Études provençales ayant publié, pendant que s'imprimait le premier fascicule des *Parlementaires*, une *Chronologie des cours souveraines de Provence*, qui apportait quelques détails nouveaux, M. V. n'a pas hésité à réimprimer les quelques cinquante pages qu'il avait consacrées aux Parlementaires provençaux, en indiquant d'une manière visible ce qu'il devait à la *Chronologie*, et ce qui en somme est assez peu de chose. D'autre part, tandis qu'il réunissait des renseignements biographiques sur le personnel du Parlement de Rennes, M. Frédéric Saulnier publiait un grand travail sur ce Parlement, avec des notices détaillées sur ses membres. M. V. a jugé

1. Voir la *Revue*, t. XII, p. 364-365.

inutile de refaire un ouvrage qu'il estimait excellent ; il s'est borné à donner la liste des magistrats, par ordre d'offices, avec les dates de nomination et d'entrée en charge. Les renseignements sur le personnel du Parlement de Turin étant peu abondants, c'est donc surtout le Parlement de Rouen qui est le morceau de résistance et la partie la plus copieuse et la plus nouvelle du présent fascicule. Il y a là quelques notices particulièrement importantes sur Jean de Selve, Jean Brinon, François de Marcillac, etc. Lorsque cet ouvrage sera achevé, et la puissance de travail de M. V. permet d'espérer que ce sera prochainement, et qu'il sera muni de l'index indispensable, les travailleurs posséderont un répertoire précieux et un instrument de travail du plus haut prix pour tout le XVIe siècle. — V.-L. B.

— J. LELONG. *La vie et les œuvres de Loyseau* (1564-1627). Paris, Pichon, 1909, in-8, VIII-321 p. — Loyseau n'est plus guère connu aujourd'hui que par son traité des « Offices ». Le personnage méritait cependant une étude détaillée, et celle que M. Lelong vient de publier est satisfaisante. L'ouvrage s'ouvre par une biographie. M. L. prouve que Loyseau est d'origine parisienne et suppose, avec vraisemblance, qu'il est né vers 1564. Son existence ne fut guère mouvementée : il fut successivement lieutenant particulier au bailliage et siège présidial de Sens, bailli au comté de Dunois, avocat au Parlement, bâtonnier en 1620. Il mourut à la suite d'une attaque d'apoplexie, le 27 octobre 1627. Vient ensuite l'analyse détaillée, un peu trop détaillée parfois, des œuvres : traités de la Garantie des rentes, du déguerpissement ; les livres des seigneuries, des ordres, enfin les cinq livres du droit des Offices, sur lequel M. L., avec raison, insiste tout particulièrement. Il cherche à rattacher chacun de ces traités aux circonstances historiques qui l'ont inspiré et qui permettent de mieux les comprendre et d'en mieux apprécier la portée. Un dernier chapitre traite des jugements portés sur l'œuvre de Loyseau depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours. Moins verbeuse et diffuse que ne le sont d'ordinaire les thèses de doctorat en droit, cette *Vie de Loyseau* révèle un souci méritoire d'appliquer la méthode historique et des recherches d'archives dont il convient de tenir compte à l'auteur. — V.-L. B.

— A. FÉRON. *Contribution à l'histoire du jansénisme en Normandie.* 1er fascicule : *Ses origines dans le diocèse de Rouen* (*1629-1643*). Rouen, 1908, in-8, 49 p. — Cet opuscule attire l'attention sur deux initiateurs du jansénisme en Normandie, tous deux supérieurs des Oratoriens de Rouen. L'un, le P. Séguenot (1634-1638), est connu pour avoir été emprisonné en même temps que son ami Saint-Cyran. L'autre, le P. Maignart, a été supérieur de 1618 à 1631, et en même temps curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen jusqu'en 1643. En relations avec Saint-Cyran dès 1629, il a écrit des ouvrages jansénistes avant l'*Augustinus*, et, dès 1636, a eu des difficultés avec l'officialité et quelques religieux rivaux à propos de ses théories sur la grâce. En 1643, il se démit de sa cure, passa quelques années à l'abbaye de Saint-Cyran et alla mourir à Port-Royal en 1649 [1]. Sa retraite amena la « conversion » d'un de

1. Les dates données dans la note de la p. 34 sont en contradiction avec le contexte tiré du *Nécrologe*. Il faut lire 1648 au lieu de 1649, 1649 au lieu de 1659. De même, p. 14, lire 1629 au lieu de 1869.

ses paroissiens, officier à la Chambre des Comptes de Normandie, qui vendit sa charge et fit instruire ses fils à Port-Royal, où ses deux filles furent religieuses. Déjà, dix ans auparavant, — vers 1633 — un avocat au Parlement de Rouen, M. Maignart, frère de l'oratorien, et sa femme, sœur d'un conseiller au Parlement, étaient entrés, l'un à l'Oratoire, l'autre à Port-Royal. Ces notes, un peu décousues, donnent un exemple de la propagation du jansénisme par l'influence des Oratoriens dans un milieu provincial de bourgeoisie parlementaire. — A. C.

— Augustin GAZIER. *Port-Royal au XVIIe siècle. Images et portraits avec des notes historiques et iconographiques.* Paris, Hachette, 1909, in-4. — Ce n'est pas un ouvrage, mais un album qu'a donné M. Gazier à l'occasion du second centenaire de la destruction de Port-Royal. Il comprend 132 planches et forme une collection complète de tout ce que l'on peut réunir d'intéressant sur Port-Royal. Peut-être même la collection est-elle trop complète ; il y a des répétitions, mais ceux qui veulent tout avoir ne verront là qu'un avantage de plus. Vues de Port-Royal-des-Champs et de Port-Royal de Paris (aujourd'hui la Maternité), portraits de tous les personnages qui ont illustré Port-Royal et de tous ceux qui l'ont combattu, tableaux célèbres, comme la Cène, de Philippe de Champaigne, frontispices de livres, etc., tout cela fait revivre Port-Royal d'une vie intense et forme le complément nécessaire du *Port-Royal* de Sainte-Beuve et de toutes les études qui, depuis cette œuvre maîtresse, y ont ajouté des détails précieux. Signalons, parmi les plus belles planches en héliogravure, la Cène de Ph. de Champaigne ; le portrait de Pascal, ceux de M. Lemaître, de Mme de Sévigné ; la vue de Port-Royal-des-Champs, etc. Il faut remercier M. G. du nouveau service qu'il vient de rendre à l'historiographie de Port-Royal et à ces études d'histoire religieuse qui passionnent de plus en plus littérateurs, historiens et philosophes. — Ph. S.

— *Mémoires de Saint-Hilaire*, publiés pour la Société de l'Histoire de France par Léon LECESTRE. Tome III (1697-1704). Paris, Renouard, 1909, in-8°, 331 p. — Avec ce volume commence la troisième partie des Mémoires de Saint-Hilaire, correspondant à la dernière période du règne de Louis XIV. On y trouvera le récit des événements qui se sont produits depuis 1697 jusqu'en 1704 : les négociations pour les traités de partage de l'héritage espagnol, les préliminaires de la nouvelle coalition formée contre la France par Guillaume d'Orange, les débuts de la guerre de Succession d'Espagne. L'exposé de Saint-Hilaire est assez souvent succinct ; c'est plutôt un résumé, exact d'ailleurs et bien informé, plus particulièrement pour les affaires d'Angleterre. L'annotation de M. Lecestre est sobre et précise. Un appendice contient des documents relatifs aux combats de Walcourt (1689), de Staffarde (rapport de Catinat au ministre de la guerre, 20 août 1690), et la correspondance de Saint-Hilaire avec Louvois et Chamillart entre 1681 et 1704. — V.-L. B.

— P.-F. DEMOLIÈRE. *Les Corsaires dunkerquois sous Louis XIV.* Paris, Chapelot, 1909, in-8, 32 p. — Les renseignements fournis dans cette étude sont tirés des rapports inédits que le lieutenant-général de l'Amirauté rédigeait, sous la dictée des

capitaines de corsaires, à leur retour de la mer, et qui sont conservés dans les Archives de la marine à Dunkerque. Bien que la période qu'ils embrassent ne soit pas fort étendue, — puisqu'ils sont simplement compris entre les années 1710 et 1712 — ils sont suffisamment complets et abondants pour permettre à l'auteur de nous donner une idée très vivante de ce qu'a été la guerre de course à cette époque dans le port de Dunkerque, en indiquant quel effectif de bâtiments et d'hommes elle employa, quelle tactique elle utilisa, et quels furent enfin, durant ces deux années, ses résultats. Sans prétendre diminuer le moins du monde les actes héroïques accomplis souvent par les corsaires, M. D. s'est particulièrement attaché à mettre en lumière le fait que la guerre de course était avant tout considérée par les armateurs comme une opération commerciale qui dut être assez rémunératrice, à en juger par l'empressement que l'on mettait à armer même de tous petits bâtiments qui n'étaient souvent que de simples barques, incapables de faire le trafic. Elles réussissaient cependant, en se groupant, à causer de sérieux dommages à l'ennemi, et cela le plus souvent sans combat : sur 162 rapports d'expéditions déposés dans les bureaux de la marine à Dunkerque pendant l'année 1710, l'auteur n'en a en effet relevé que 15 relatant un combat plus ou moins sérieux, parmi lesquels 11 seulement se terminèrent avec effusion de sang, et qui fournirent en tout 15 morts et 56 blessés. — En résumé, c'est là une étude intéressante et vivante, qui, en quelques pages, nous en apprend plus sur les corsaires que bien des gros ouvrages. — R. G.

— F. Dumas. *La réglementation industrielle après Colbert*. In-8, 26 p. (Extrait des *Mémoires de l'Acad. des Sciences, Inscriptions et Belles-lettres de Toulouse*, 1909, 10e série, t. IX). — Nous avons déjà signalé les études publiées par M. D. sous le même titre et relatives à la période de 1715 à Turgot [1]. M. D. s'occupe maintenant des « réformes relatives à l'industrie sous Louis XVI ». Avec la même abondance, que nous avons déjà notée, de détails précis puisés dans les Archives départementales, il montre comment, après la tentative éphémère de Turgot, le rétablissement des corporations apporte néanmoins à leur organisation d'heureuses modifications dans le sens de la liberté : les privilèges des communautés sont restreints aux villes, les professions analogues réunies, les droits de maîtrise diminués, les dettes des anciennes corporations, au lieu d'êtres mises à la charge des nouvelles, sont liquidées aux frais du Trésor royal. Quant aux règlements relatifs à la fabrication, Necker, à la suite d'une enquête, et malgré la majorité qui réclame le maintien de ces règlements, institue en 1779 un régime intermédiaire qui laisse libre la fabrication tout en conservant la marque pour ceux qui veulent se soumettre aux règlements, et c'est, en fait, le cas du plus grand nombre, le plomb réglementaire inspirant confiance au public et assurant ainsi la vente de la marchandise. Le gouvernement s'efforce d'ailleurs de répandre les procédés nouveaux, paie des primes aux fabricants qui les appliquent En somme c'est, malgré le maintien des anciennes formes, un régime qui s'inspire des principes de la liberté et qui est une excellente préparation au régime de liberté complète qu'établira la Révolution. — F. G.

1. Voir la *Revue*, t. XI, p. 341.

— Stanislas MNÉMON. *La conspiration du cardinal Albéroni, la franc-maçonnerie et Stanislas Poniatowski (fragment)*. Cracovie, Imp. de l'Université, 1909, in-8, 67 p. (portrait). — L'étude de M. Stanislas Mnémon témoigne d'une assez grande inexpérience. L'auteur veut montrer la part que Stanislas Poniatowski, père du dernier roi de Pologne, et la franc-maçonnerie ont prise aux intrigues d'Albéroni et de Goertz contre les Hanovre. Or ce qu'il dit de la franc-maçonnerie est tout à fait sommaire, et il n'en parle qu'à la fin. Quant à Poniatowski, son rôle paraît avoir été celui d'un obscur agent de la politique suédoise. M. St. M. en est réduit (p. 30) à nous dire : « Pour peu qu'on ait idée de l'homme que fut Stanislas Poniatowski, on concevra qu'il *dut être* un personnage des plus importants dans l'ombre des trames ourdies ». Seulement il faudrait le prouver. Pour tout ce qui ne concerne pas Poniatowski, M. St. M. se borne sur chacune des parties du sujet à résumer les ouvrages antérieurs. Il ignore pourtant l'ouvrage de Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France*. L'exposition est peu claire, morcelée en trop petits paragraphes, et d'un style parfois incorrect. On sent que l'auteur ne domine pas assez son sujet ; d'ailleurs il n'y avait peut-être pas là un sujet. — A. G.

— Dr Ferd. J. SCHNEIDER. *Die Freimaurerei und ihr Einfluss auf die geistige Kultur in Deutschland am Ende des XVIII. Jahrhunderts*. Prag, Taussig, 1909, in-8, x-234 p. — C'est une étude très intéressante et importante pour l'histoire des idées au XVIIIe siècle, et surtout pour la détermination de l'influence de ces idées non seulement sur leurs représentants principaux, mais sur la masse de la nation. Les associations secrètes ont joué un rôle considérable en Allemagne dans la deuxième partie du XVIIIe siècle, de même qu'en Angleterre et en France. La franc-maçonnerie a, en quelque sorte, contribué à créer en Allemagne, à côté de l'Aufklärung, du rationalisme, une atmosphère nouvelle. Elle a aidé le rationalisme, en se mettant au service des idées de tolérance et d'humanité, que prêchaient les rationalistes ; elle a contribué, dit M. S., à répandre et à faire triompher plus vite les principes de l'Aufklärung. Mais, à côté de cela, elle a vivifié l'idée de Fatalité, de l'antique Τύχη, qui s'est emparée des gens cultivés et de la masse ; elle a propagé cette superstition. Elle a réveillé les conceptions médiévales et préparé le romantisme qui devait les exprimer brillamment et leur donner une vie nouvelle. L'ouvrage de M. S. est très documenté, fondé sur une foule d'écrits plus ou moins inspirés des conceptions panthéistes et néo-platoniciennes ; on en trouve des traces dans toute la littérature, dans le *Geisterseler* de Schiller, dans Gœthe, Werner, partout. Et par là son travail est encore une contribution à l'étude des origines du romantisme allemand. — Ph. S.

— Jean AUDOUARD. *Un drame passionnel à la fin du XVIIIe siècle. Le crime du marquis d'Entrecasteaux, président à mortier au Parlement de Provence, 1784, d'après les archives du Parlement de Provence et des documents inédits*, avec plusieurs gravures hors texte. Paris, Daragon, 1910, in-8, 188 p. — L'histoire que fait revivre M. J. Audouard dans ce livre est celle d'une cause autrefois célèbre et qui passionna la Provence à la veille de la Révolution, tant par le caractère du crime qu'en raison de la haute situation occupée par le meurtrier, président à mortier,

fils et petit-fils de magistrats, neveu de l'amiral d'Entrecasteaux, de la qualité de la victime, sa femme, appartenant comme lui à la meilleure noblesse de Provence, et qu'il tua à coups de rasoir pour pouvoir épouser une Mme de Saint-Simon, veuve d'un magistrat au Parlement d'Aix. Vite soupçonné, malgré l'habileté et l'audace avec lesquels il avait accompli son crime, d'Entrecastreaux s'enfuit à Nice, puis de là à Gênes; il s'embarque ensuite pour Lisbonne, où il est arrêté, détenu pendant près d'un an par le gouvernement portugais, qui refuse cependant d'accorder son extradition; il meurt enfin dans sa prison d'une fièvre maligne, au moment même où le Parlement d'Aix, auquel il avait appartenu, venait de prononcer contre lui une condamnation par contumace.

Le récit de ce drame, à la fois sobrement écrit et très vivant, ne remplit guère que la moitié du livre. Le reste est occupé par un appendice dans lequel l'auteur a reproduit plusieurs documents curieux touchant la procédure de l'enquête, et par un dictionnaire alphabétique comprenant environ une soixantaine de pages et à peu près autant d'articles, où l'on trouvera des renseignements très détaillés et quelquefois inédits sur les principaux personnages, pour la plupart membres du Parlement, dont les noms sont cités dans le corps du récit. Le rôle assez effacé que beaucoup d'entre eux jouèrent dans cette affaire ne nécessitait pas toujours ce luxe de preuves et un appareil scientifique aussi développé. Notons cependant que la réunion de ces biographies forme un petit répertoire d'un usage commode et qu'on pourra consulter avec fruit. — R. G.

— *Souvenirs en forme de mémoires d'Henriette de Monbielle d'Hus, marquise de Ferrières-Marsay (1744-1837)*, publiés par le Vte H. Frotier de la Messelière. Saint-Brieuc, F. Prud'homme, 1910, in-8, 63 p. — Qu'on ne s'attende pas à trouver dans ces pages le moindre renseignement sur les événements politiques. Mariée à un homme qui ne fut jamais tourmenté de l'ambition d'exercer une charge et qui s'est contenté de vivre sur ses terres une vie simple et calme, celle qui les écrivit nous apparaît uniquement préoccupée de sa famille et des soins de son ménage. Elle passa sa jeunesse à Thouars, dans le département actuel des Deux-Sèvres; vécut ensuite la plupart du temps dans son château de Marsay, et l'hiver à Poitiers. L'impression qu'elle retira de la Révolution, qu'elle dut cependant traverser, ne semble pas avoir été bien vive puisqu'elle ne jugea pas utile de la consigner, arrêtant ses souvenirs à l'année 1788. Malgré la simplicité de cette vie, les historiens des mœurs ne liront pas sans plaisir cette peinture de la vie provinciale en Poitou pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, écrite sans prétention, mais dans un style agréable et qui respire la sincérité. — A signaler seulement une faute d'impression; le titre porte comme date de naissance de l'auteur l'année 1744, tandis qu'on lit, p. 10, qu'elle est née seulement en 1748. J'avoue en outre ne pas beaucoup aimer la complication inutile de ce titre : *Souvenirs en forme de mémoires*. — R. G.

— Des neuf registres que contiennent les archives municipales de Ligueil (Indre-et-Loire) et qui vont du 2 septembre 1787 au 22 octobre 1832, M. Jacques Rougé a extrait les faits saillants de la période révolutionnaire, qu'il a groupés

chronologiquement, et, pour chaque année, dans un ordre méthodique : administration générale de la commune, contributions, travaux publics, assistance publique, biens nationaux, subsistances (prix du pain et de la viande), etc. Il nous donne ainsi, dans une brochure nourrie de faits (*La ville de Ligueil et le canton pendant la Révolution, 1789 à 1800*; Paris, Lechevalier, 1908, in-8, 82 p.), bon nombre de renseignements intéressants et instructifs. Beaucoup, parmi les événements relatés dans ces registres, sont de menus événements locaux ; mais ils ne sont pas négligeables : ils contribuent à nous donner une idée de la vie politique, religieuse, économique dans ce petit coin de province ; ils nous montrent quelle répercussion y ont eue les grands événements, ceux qui intéressent l'histoire générale ; et si nous avions une monographie semblable, sinon pour chaque canton de la France, du moins pour un grand nombre, cet ensemble de renseignements nous aiderait singulièrement à bien connaître la physionomie de la Révolution dans les campagnes, les bourgades, les petites villes, c'est-à-dire dans la plus grande partie du pays. — P.-R. M.

— Dans un article publié par la *Revue des Études juives* et tiré à part (Paris, Imp. Cerf, 1909, in-8, 19 p.), M. P. A. Hildenfinger a exposé dans quelles conditions fut rédigée *L'adresse de la commune de Strasbourg à l'Assemblée nationale contre les Juifs* (*avril 1790*). Il montre que si la municipalité de Strasbourg se décida à cette démarche, qui d'ailleurs resta vaine, ce fut sous la pression très forte de l'opinion publique. L'article, qui est minutieusement documenté, est suivi de trois pièces justificatives, tirées des archives municipales de Strasbourg.

— Gilbert Stenger. *Le retour de l'Empereur. Du Capitole à la roche Tarpéienne. L'immolation. 1815*. Paris, Plon, 1910, in-8, III-458 p. — Il n'y avait pas de nécessité pressante à renouveler les ouvrages solides et récents de M. Henry Houssaye, et M. Stenger, s'il l'a tenté, est loin d'y avoir réussi. On ne voit pas très bien ce que son ouvrage apporte de nouveau à l'histoire des années 1814 et 1815. A la fois anecdotique et *éloquent*, il se présente comme un panégyrique continu de Napoléon : ni fait nouveau, ni perspective nouvelle sur les faits. L'auteur montre une confiance trop exclusive dans les affirmations des contemporains admirateurs de Napoléon, Fleury de Chaboulon, Hobhouse, ou de cet étrange publiciste qu'était Regnault-Warin. On ne verra guère dans le *Retour de l'Empereur* qu'une vulgarisation partiale sur un sujet déjà assez bien connu. — Ph. G.

— Signalons l'étude de M. A. Desvoyes, extraite de la *Revue de l'Avranchin* sur *Avranches en 1815* (impr. de l'Avranchin, 1910, 16 p.), d'après les registres des délibérations et la correspondance conservée dans les Archives communales. Nous y voyons qu'à Avranches, comme presque partout ailleurs, l'année 1815 fut marquée par une double réaction dont profitèrent successivement les bonapartistes et les royalistes et que les changements qui en résultèrent dans la composition du personnel municipal n'allèrent pas, de part et d'autre, sans quelques vexations infligées par le parti momentanément vainqueur à ses adversaires. La ville connut aussi, avec le retour des Bourbons, l'occupation prussienne, qu'elle avait d'abord accueillie avec joie, mais dont elle ne tarda pas à souhaiter la fin devant les réquisitions et

dépenses qu'elle entraînait. On trouvera en outre en appendice un document sur *Les Royalistes de Mortain pendant les Cent-Jours*.

— C'est surtout en se plaçant au point de vue juridique que M. P. Frain de La Gaulayrie a étudié *Les majorats depuis le premier Empire jusqu'à nos jours* (Rennes, impr. E. Prost, 1909, in-8, 126 p.). On sait qu'en créant ces catégories de biens inaliénables qui, en se transmettant intégralement de père en fils dans une même famille, devaient contribuer à assurer l'éclat du nom, Napoléon ne fit en somme que ressusciter le système de nos anciennes substitutions et réhabiliter en partie le droit d'aînesse que la Révolution avait supprimé. Interdits pour l'avenir par les lois de 1835 et de 1849, les majorats qui se trouvaient à la charge de l'État furent définitivement rachetés en vertu de la loi de 1905. L'exposé que M. F. de la G. a consacré à cette question est assez complet et clairement présenté, mais il ne témoigne pas de recherches originales et ne mérite guère d'être signalé qu'à titre de commentaire des différentes lois qui ont réglementé cette matière.

— Henri Boucher. *Souvenirs d'un Parisien. Deuxième série* (*1853-1862*), Paris, Perrin, 1909, in-8, 494 p. — Comme le premier volume [1], cette seconde série de souvenirs est une suite de réflexions au jour le jour, notes de lecture, impressions, analyses de sentiments, pensées philosophiques, etc..., rédigées sous une forme parfois trop littéraire et qui ne présentent presque aucun intérêt au point de vue historique. Pour l'histoire des idées elle-même, ces souvenirs ne peuvent avoir qu'une médiocre utilité. A signaler cependant quelques notes qui se rapportent à la guerre de Crimée et qui montrent l'impression produite en France par cette expédition. — A. C.

— Nous avons reçu de M. Robinet de Cléry une brochure sur *Les prétentions dynastiques de la branche d'Orléans* (Paris, Daragon, 1910, in-8, 32 p.), contenant *Deux lettres du Révérend Père Bole, aumônier de Frohsdorf*, qui assista le comte de Chambord à ses derniers moments, et sur lesquelles l'auteur s'appuie pour démontrer que jamais celui-ci n'entendit reconnaître le comte de Paris pour son successeur. A la fin de sa brochure, M. R. de C. annonce la prochaine publication d'un certain nombre de lettres écrites par Louis-Philippe d'Orléans pendant son exil sous l'Empire, notamment en 1806 et 1809.

— Gabriel Compayré. *Jules Gaufrès. Sa vie et son œuvre*. Paris, Hachette [1909], in-16, XI-239 p. — Jules Gaufrès a pu forcer l'estime et même l'admiration de la minorité qui l'a connu et approché; il est passé inaperçu du grand public, auquel le livre de M. Compayré le révélera. Tel qu'il nous apparaît dans ce livre, où M. C. a suivi pas à pas toutes les étapes de sa carrière d'éducateur, de protestant libéral, de conseiller municipal, d'historien de l'éducation, de journaliste et d'homme d'action, il a été avant tout « un brave homme », ce qui est un grand mérite, mais n'est pas une raison suffisante de popularité. Sa pensée maîtresse, toute sa vie, a été de travailler au relèvement moral de ses concitoyens,

1. Cf. la *Revue*, t. IX, p. 408.

dont il a parfois tracé des portraits sévères, et de leur apprendre toutes les vertus humaines en commençant par leur en donner lui-même l'exemple. Dans toutes les circonstances de sa longue carrière, il a montré le même souci d'éducation ou plutôt de prédication morale. Né à Vergèze, dans le Gard, en plein centre de vie protestante, comme le note justement son biographe, étudiant à la Faculté de théologie protestante de Montauban, où il connut Félix Pécaut, il eût pu devenir pasteur ; il choisit l'enseignement, mais il y apporta les préoccupations d'un pasteur. A l'*Institution Duplessis-Mornay*, qu'il dirigea d'abord avec Pécaut, seul ensuite, il chercha avant tout à faire des hommes vertueux : ses leçons de morale y prirent le ton du sermon. Dans ses *Lettres sur l'Éducation*, où il expose le rôle éducateur du collège, de la famille et de l'Église, c'est encore à l'enseignement moral, fondé sur la religion, qu'il donna la première place. Au Conseil municipal de Paris, c'est surtout aux écoles qu'il consacra son attention, particulièrement aux écoles primaires, celles qui permettent d'arracher les enfants à la démoralisation de la rue. Journaliste, il continua dans la presse son apostolat moral : le journal fut pour lui une chaire de prédication. Sans conteste, il a été un noble caractère, dont le pieux monument que M. C. vient d'élever à sa mémoire permettra d'apprécier le mérite. Mais s'il a été un « ferment de moralité », comme dit son biographe, il a été aussi très mêlé parfois aux événements contemporains. Aussi son histoire n'est-elle pas que « l'histoire d'un brave homme » ; elle intéresse aussi l'histoire de l'activité protestante dans la seconde moitié du XIXe siècle et celle de la pédagogie moderne, dont l'*Institution Duplessis-Mornay* représente un côté intéressant. — J. L.

— Le livre dans lequel M. LAUBOT a essayé de faire revivre les figures de *Nos grands républicains du XIXe siècle* (Paris, Gedalge, in-8, 286 p., grav.) n'a pas de prétention à la science. C'est un ouvrage destiné avant tout aux enfants de nos écoles et à nos bibliothèques populaires. Les courtes biographies que l'auteur a successivement consacrées à Lamartine, François Arago, Thiers, Victor Hugo, Auguste Comte etc... et qui se terminent tout près de nous avec Waldeck-Rousseau et Sadi Carnot, témoignent d'un consciencieux effort pour mettre l'histoire à la portée de tous, sans que l'on puisse cependant reprocher à l'auteur de s'être départi à aucun moment du souci de la vérité, ou de s'être laissé entraîner à de vagues déclamations. La grande diffusion que ce livre peut être appelé à avoir, par le fait même de sa destination, rend ses qualités de sobriété et de précision plus précieuses.

LIVRES NOUVEAUX

Généralités. — Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Tome XL (Devay-Dollez). Paris, Impr. nationale. — *C. Blenck*. Genealogie der europaischen Regentenhäuser. 39. Jahrg. Berlin, Verlag des Königlischen Statistischen Landesamts, 2 mk.

Histoire politique intérieure. — *Bon d'Ambès*. Mémoires inédits sur Napoléon III, recueillis par *Ch. Simond* et *M.-C. Poinsot*. Paris, Soc. des publications littéraires illustrées, 5.00. — Lettres de Catherine de Médicis, publ. par le *Cte Baguenault de Puchesse*. Tome X. Supplément (1537-1587). Paris, E. Leroux, 20.00 (Coll. des docts inédits). — *Bon de Barante*. La conversion et la mort de M. de Talleyrand. Paris, Champion, 1.00. — *Bon de Batz*. Histoire de la Contre-Révolution. L'agonie de la Royauté. Paris, Bloud, 7.50. — *Cte Boulay de la Meurthe*. Correspondance du duc d'Enghien. Tome III. Paris, A. Picard (Soc. d'histoire contemporaine). — *H. Buffenoir*. Les portraits de Robespierre. Paris, Leroux, 20.00. — *E. Cartier*. Correspondance de Guizot avec Léonce de Lavergne. Paris, Plon, 3.00. — *Dr Caylus*. Le cahier blanc de mon père. Souvenirs de 1832. Angers, J. Siraudeau. — *L. Chamboissier*. Les lettres de cachet. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq. — *C. Cocuaud*. Le retour de l'île d'Elbe. Paris, Soc. des publications littéraires illustrées, 3.50. — *Cte de Colleville*. Un crime du second Empire. Le guet-apens de Castelfidardo. Paris, F. Juven, 3.50. — Correspondance du duc d'Aumale et de Cuvillier-Fleury, publiée par R. Vallery-Radot. Tome II. Paris, Plon, 7.50. — *L. Dasté*. Marie-Antoinette et le complot maçonnique. Paris, La renaissance française, 3.50. — *A. Debidour*. Recueil des actes du Directoire exécutif. Tome Ier. Paris, E. Leroux (Coll. des docts inédits). — *F. Dutacq*. Histoire politique de Lyon pendant la Révolution de 1848. Paris, E. Cornély, 10.00. — *C.-C. Dyson*. The life of Marie-Amélie, last queen of the French, 1782-1866. Long, 12 s. 6 d. — *G.-D. Elliott*. During the reign of Terror: journal of my life during the french Revolution. Unwin, 4 s. 6 d. — *H. Fleischmann*. Le roi de Rome et les femmes. Paris, Méricant, 5.00. — *H. Fleischmann*. Les maîtresses de Marie-Antoinette. Paris, les Éditions des bibliophiles. — *H. Fleischmann*. Les femmes et la Terreur. Paris, E. Fasquelle, 5.00. — *P. Frédéric-Simon*. Le gouvernement de M. Thiers d'après la résolution du 17 février 1871. Paris, Giard et Brière, 1.50. — *A. Fribourg*. Discours de Danton. Paris, Hachette, 3.50. — *R. Grand*. Deux portraits inédits de Charette. Paris, Picard, 3.50. — *E. Labadie*. La presse bordelaise pendant la Révolution (Bibliographie historique). Bordeaux, A. Mollat, 15.00. — *E. Lavisse*. Histoire de France, 58e fasc. *H. Carré*. La politique extérieure de Louis XVI. La vie sociale. Paris, Hachette, 1.50. — *Vte de Lisle*. Les fouetteuses des Couëts (épisode de la Révolution à Nantes). Paris, Champion, 1.50. — Liste des ministères français (1789-1909), publiée par la Société d'histoire moderne. Paris, Cornély, 2.50. — *H. Meister*. Souvenirs de mon dernier voyage à Paris (1795), publié par *P. Ustéri* et *E. Ritter*. Paris, A. Picard, 4.00. — Mémoires de

M. *de Bourrienne*, publiés par *E. Sedeyn* (Collection des Mémoires et Souvenirs). Paris, A. Fayard, 1. 50. — Mémoires de Mme *Campan*. Édition illustrée. 2 vol. Paris, L. Carteret, 100. 00. — Mémoires inédits de *Toussaint-Ambroise de la Cartrie*, traduits et annotés par *P.-A. Pichot* (Un Vendéen sous la Terreur). Paris, Soc. des publications littéraires illustrées, 3. 50. — Dr *Poumiès de la Siboutie*. Souvenirs d'un médecin de Paris (1789-1863), publiés par Mmes *A. Branche* et *L. Dagoury*. Paris, Plon, 3. 50. — *Robinet de Cléry*. Les prétentions dynastiques de la branche d'Orléans, préface par *Boissy-d'Anglas*. Paris, l'Edition, 1. 50. — *A. Savine*. Une captivité en France. Journal d'un prisonnier anglais, 1811-1814. Paris, Louis-Michaud, 1. 50. — Un défenseur des principes traditionnels sous la Révolution. Nicolas Bergasse (1750-1832), introduction par *E. Lamy*. Paris, Perrin, 7. 50. — Un fonctionnaire d'autrefois, J. de Lacroix-Lavaval, 1815-1830. Souvenirs, publiés par son petit-fils. Lyon, impr. Rey, 3. 50. — *G. de Villèle* et Cte *du Puget*. En marge des « Entrevues des princes à Frohsdorf » de M. Joseph du Bourg. Témoignages et souvenirs. Paris, Nouvelle librairie nationale, 1. 00.

Histoire diplomatique. — *T. Borel*. Une ambassade suisse à Paris (1663). Paris, Fontemoing, 7. 50. — *E. Chapuisat*. La municipalité de Genève pendant la domination française. Tome Ier. Genève, Kündig et Paris, Champion, 15. 00. — *A. Espitalier*. Napoléon et le roi Murat (1808-1815). Paris, Perrin, 7. 50. — *R. von Friesen*. Erinnerungen aus meinem Leben. Dresden, W. Baensch, 7 mk. 50. — *S. Goriainow*. Le Bosphore et les Dardanelles, préface de G. Hanotaux. Paris, Plon, 10. 00. — Cne *G. Guidon*. Introduction à une étude générale de la question d'Orient. Paris, R. Chapelot. — *H. Klaeber*. Marschall Bernadotte, Kronprinz von Schweden. Gotha, F.-A. Perthes, 11 mk. — *E. Marcks*. Die Einheitlichkeit der ausländischen Auslandspolitik von 1500 bis zur Gegenwart. Stuttgart, J.-G. Cotta Nachf., 1 mk. — *F. Otto*. Theobald Lacher, ein elsässischer Diplomat im Dienste Frankreichs (1748-1813). Strassburg, Herder. — *E. Queillé*. Les commencements de l'indépendance bulgare et le prince Alexandre. Souvenirs d'un français à Sofia. Paris, Bloud, 6. 00. — Recueil international des traités du XXe siècle (1904). Paris, Rousseau, 50. 00. — *A. Tardieu*. La France et les alliances. La lutte pour l'équilibre (1871-1910). Troisième édition, refondue et complétée. Paris, Alcan, 3. 50. — *A. Tausserat-Radel*. Papiers de Barthélemy. Tome VI et dernier. Paris, Alcan, 12. 00. — Cne *Vidal de la Blache*. La régénération de la Prusse après Iéna. Paris, Berger-Levrault, 7. 50. — *H. Welschinger*. La guerre de 1870-71, causes et responsabilités. 2 vol. Paris, Plon, 15. 00. — *Remsen Whitehouse*. L'effondrement du royaume de Naples (1860). Paris, Fontemoing, 3. 50. — *Ph. Zinsli*. Politische Geschichte aus der Zeit der Bünder Wirren (1603-1639). Zürich, Gebr. Leemann, 4 mk.

Histoire militaire. — Gal Vte *Aragonnès d'Orcet*. Froeschwiller, Sedan et la Commune, souvenirs publiés par *L. Le Peletier d'Aunay*. Paris, Perrin, 3. 50. — *Baudouin*. Das Gefecht von Pontarlier. Berlin, E.-S. Mittler, 0 mk. 60. — *A. Biovès*. Français et Anglais en Égypte (1881-1882). Paris, Roger et Chernoviz, 5. 00. — *H. von Bülow*. General-Feldmarschall Graf Bülow von Dennewitz. Wien, R. Lechner, 2 mk. 50. — Cahiers du capitaine François (1792-1815), publiés par *M. Thiéry*. Tours, Mame. — Carnet d'ordres d'un sergent-major de mobiles (2e armée de la Loire), publié par *A. Blondel*. Paris, Charles-

Lavauzelle, 2.00. — *J.-S. Corbett*. The campaign of Trafalgar. Longmans, 16 s. — *Lt Col Cunéo d'Ornano*. Mes étapes. La guerre, la Commune, la réorganisation de l'armée. Paris, Soc. des publications littéraires illustrées, 3.50. — *Gal Derrécagaix*. Nos campagnes au Tyrol, 1797-1799-1805-1809. Paris, R. Chapelot, 10.00. — *G. Dumont* et *G. Lestien*. Les volontaires de la Marne. Paris, Chapelot, 6.00. — *Hauptm. Eltester* und *Maj. Schlee*. Geschichte der rheinischen Feldartillerie bis zu ihrer Teilung in 4 Regimenter. Berlin, E.-S. Mittler, 6 mk. 50. — *Th. Fontane*. Kriegsgefangen. Erlebtes 1870. Berlin, F. Fontane, 1 mk. 50. — *J.-W. Fortescue*. A history of the british army. Vol. 2. 2nd edit. Londres, Macmillan, 18 s. — *J. Germain*. Aventures des Francs-tireurs de Champagne (Souvenirs du capitaine Lange). Paris, Soc. des publications littéraires illustrées, 3.50. — *Lt Grasset*. Malaga province française (1811-1812). Paris, Charles-Lavauzelle, 10.00. — *Cne P. de la Grèverie*. Le régiment des Dromadaires. Paris, Berger-Levrault, 3.00. — *Feldmarschal Graf von Haeseler*. 10 Jahre im Stabe des Prinzen Friedrich Karl. Erinnerungen. Band 1 : 1860-1864. Berlin, Mitler, 6 mk. 50. — *R. Holtzmann*. Französische Verfassungsgeschichte von der Mitte des Q. Jahrh. bis zur Revolution. München, R. Oldenbourg, 12 mk. 50. — *A.-M.-P. Ingold*. Un épisode de la guerre de 1870. La compagnie des francs-tireurs de Cernay-Saint-Amarin. Paris, « Messager d'Alsace-Lorraine ». — *Haupm. Isenburg*. Füsilier-Regiment Prinz Heinrich von Preussen nr. 35. Berlin, E.-S. Mittler, 17 mk. 75. — *M. Mangerel*. Le capitaine Gerbaud (1773-1799). Paris, Plon, 7.50. — *Ob-Leutn. Morgenroth*. Geschichte des Westfälischen Dragoner-Regiments nr. 7 (1860-1910). Berlin, G. Stilke. 4 mk. — Mémoires du maréchal de Turenne, publiés par *P. Marichal*. Tome Ier (1643-1653). Paris, H. Laurens. — *H.-F. von Meysenbug*. Erinnerungen eines alten Fünfundfünfzigers aus der Zeit des deutsch-französischen Krieges 1870-1871. Berlin, E.-S. Mittler, 1 mk. 50. — *Gal Niox*. Drapeaux et trophées [aux Invalides]. Paris, Delagrave, 3.00. — *Ch. Parquin*. Unter Napoleons Fahnen. Feldzugs Erinnerungen eines alten Soldaten des Kaiserreichs 1803-1814, herausgegeben von general *von Werlhof*. Berlin, K. Siegismund, 5 mk. — *H. Poulet*. Les volontaires de la Meurthe aux armées de la Révolution (levée de 1791). Paris, Berger-Levrault, 7.00. — *Cant F. Reboul*. Le canon à balles en 1870. Paris, R. Chapelot, 3.50. — *Ob-Leutn. Rückforth*. Geschichte des Kürassier-Regiments Graf Gessler Rheinisches nr. 8. Berlin, G. Stilke, 5 mk. — *Hauptm. P. Siegel*. Geschichte des I. Train-Bataillons nr 12. Dresden, C. Heinrich, 5 mk. — *Von Strube*. Geschichte des 3. niederschlesischen Infanterie-Regiments nr. 50 (1860-1910). Berlin, E.-S. Mittler, 10 mk. — *Leut. J.-J. Wachsmuth*. Geschichte meiner Kriegsgefangenschaft in Russland in den Jahren 1812 und 1813. Magdeburg. Ereutz, 1 mk. 50. — *O. Wedell* und *Cl. von der Goltz*. Briefe eines preussischen Offiziersan seine Braut um 1800, herausgegeben von *A. Köhler*. Leipzig, Röder und Schunke, 4 mk. — *F. von den Wengen*. Der Feldzug der grossherzoglischen badischen Truppen unter Oberst Freiherrn Kar von Stockhorn gegen die Vorarlberger und Tiroler 1809. Herausgegeben von *F.-O. von Stockhorn*. Heidelberg, C. Winter, 8 mk. — *H. Witte*. Die Reorganisation des preussischen Heeres durch Wilhelm I. Halle, M. Niemeyer, 3 mk.

Histoire religieuse. — *A. Baillet*. Les Capucins d'Orléans. Fondation de l'église de Saint-Jean-le-Blanc. Henri IV et Marie de Médicis à Orléans, en 1602. Les loups près Orléans. Orléans, imp. Gout. — *O. Bled*. Les évêques de Saint-Omer depuis la chute de Thérouanne (1619-1708). Saint-Omer, impr. d'Homont.

— *L. Besnard*. Un monastère de Clarisses à Beaumont-le-Vicomte (1632-1657). Mamers, impr. Fleury. — *E. Bouchez*. Nicolas Servant, curé de Nanteuil-la-Fosse, vicaire épiscopal de la Marne. Reims, impr. Monce. — *Dom du Bourg*. Une extatique au XVIIe siècle. La bienheureuse Jeanne-Marie Bonomo (1606-1670). Paris, Perrin, 3. 50. — *Boyer d'Agen*. Monseigneur Joachim Pecci d'après sa correspondance inédite (1838-1846). Paris, Louis-Michaud, 10. 00. — *A. Chauliac*. Histoire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux. Paris, Poussielgue, 10. 00. — *A. Delplanque*. Fénelon et ses amis. Paris, V. Lecoffre, 3. 50. — *P. Denis*. Dom Charles de l'Hostallerie, neuvième supérieur général de la congrégation de Saint-Maur (1714-1720). Ligugé (Vienne), impr. Aubin. — *R. P. Lecanuet*. L'Église de France sous la Troisième République. Pontificat de Léon XIII. Paris, J. de Gigord, 5. 00. — *F. Mourret*. Histoire générale de l'Église. Tome V : La Renaissance et la Réforme. Paris, Bloud, 7. 50. — *M. Pernot*. La politique de Pie X (1906-1910). Paris, Alcan, 3. 50. — *P. Rambaud*. Contribution à l'étude des confréries religieuses dans les maîtrises et corporations de Poitiers. Poitiers, impr. Blais et Roy. — Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France, par *Dom Beaunier*. Tome III : Provinces ecclésiastiques d'Auch et de Bordeaux, par *Dom J.-M. Besse*. Paris, Poussielgue, 10. 00. — *A. Toussaint*. La situation du catholicisme dans le monde au début du XXe siècle. Paris, libr. des Saints-Pères. — *Ch. Urbain et E. Levesque*. Correspondance de Bossuet. Tome III, 1684-1688 (Collection des grands écrivains) Paris, Hachette, 7. 50. — *J. Viénot*. A propos de Fénelon. M. Jules Lemaître et les protestants. Paris.

Histoire économique et sociale. — *A. Beaudry*. Première étude sur la situation économique de l'élection de Clermont-en-Beauvaisis (1756-1790). Abbeville, F. Paillart. — *J.-F. Crozat*. Rostoff-sur-le-Don et le commerce des céréales. Paris, Giard et Brière, 5. 00. — *P. Decharme*. Le comptoir d'un marchand au XVIIe siècle. Paris, Hachette, 4. 00. — *A. Defresne*. Documents historiques se rattachant à la vie des villages avant 1789 et sous la Révolution (région de Versailles). Paris, Champion, 2. 50. — *L. Duval*. L'agriculture dans la généralité d'Alençon au XVIIIe siècle. Alençon, impr. A. Laverdure. — *F. Evrard*. Les subsistances en céréales dans le département de l'Eure, de 1788 à l'an V. Paris, impr. nationale (Doctsur l'hist. économique de la Révolution). — *A. Legrand*. La condition économique et sociale des mariniers du Nord. Merville (Nord), impr. du « Journal de Merville ». — *P. Lhande*. L'émigration basque. Paris, Nouvelle librairie nationale, 3. 50. — *E. Loubet, A. Lebon, G. Blondel*, etc. La politique budgétaire en Europe (Allemagne, France, Grande-Bretagne, Empire ottoman, Russie). Paris, Alcan, 3. 50. — *B. Nogaro* et *M. Moye*. Les régimes douaniers (législation douanière et traités de commerce). Paris, A. Colin, 3. 50 — *R. Picard*. Les Cahiers de 1789 et les classes ouvrières. Paris, M. Rivière, 6. 00.

Histoire coloniale. — *H. Busson, J. Fèvre* et *H. Hauser*. Notre empire colonial. Paris, Alcan, 5. 00. — *J. Dupuis*. Le Tonkin, de 1872 à 1886. Paris, A. Challamel, 7. 50. — *L. Falque*. L'Indo-Chine française, Cochinchine, Cambodge, Annam, Tonkin. Deuxième édition. Paris, Alcan. — *E. Guénin*. Les Français au Brésil et en Floride (1530-1568). Paris, E. Bigot, 2. 50. — *A. Messimy* et *J. Weber*. Notre œuvre coloniale. Paris, E. Larose, 5. 00.

Histoire des mœurs. — *H. d'Alméras*. La vie parisienne sous la Restauration. Paris, A. Michel, 5. 00. — *J. Boulaud*. Le livre de raison de Grégoire Benoist de

Lostende, trésorier de France au bureau des finances de Limoges (1677-1754). Limoges, Ducourtieux et Gout. — *J. Durieu*. Les Parisiens d'aujourd'hui. Paris, Giard et Brière, 5.00. — *G. Garcia*. Les modes du Directoire et du Consulat. Paris, Daragon, 6.00. — *E. Magne*. Mme de Châtillon (Isabelle-Angélique de Montmorency). Paris, Mercure de France, 3. 50. — *M.-C. Rowsell*. Ninon de L'Enclos and her Century. Hurst, 12 s. 6 d. — *B. de Villeneuve*. Le théâtre d'amour au XVIIIe siècle. Paris, Bibliothèque des curieux, 7. 50.

Histoire littéraire. Histoire des sciences. — L'année psychologique publiée par *A. Binet* (1910). Paris, Masson, 15.00. — L'année sociologique, publiée sous la direction de *E. Durkheim*. Tome XI (1906-1909). Paris, Alcan, 15.00. — *A.-F. Aude*. Bibliographie critique et raisonnée des Ana français et étrangers. Paris, Daragon, 7.50. — *Babinet*. Note sur le savant de Lamarck et sur sa famille. Poitiers, Soc. française d'impr. et de librairie. — *F. Baldensperger*. Études d'histoire littéraire (La société précieuse de Lyon au XVIIe siècle. Les théories de Lavater dans la littérature française. Chateaubriand et l'émigration royaliste à Londres, Esquisse d'une histoire de Shakespeare en France). Paris, Hachette, 3.50. — *Cte Baguenault de Puchesse*. Condillac, sa vie, sa philosophie, son influence. Paris, Plon, 3. 50. — *A. Beaunier*. Trois amies de Chateaubriand. Paris, Fasquelle, 3. 50. — *H. Béraldi*. Un officier géodésien aux Pyrénées en 1786-1795. Paris, Lahure. — *L. Brédif*. Mélanges (Les comédies de Voltaire. Deux hommes de lettres au bagne d'Alger. Racine et Port-Royal. Mémoires de Madame. François de Sales, etc.). Paris, Hachette, 3. 50. — *Auguste Comte*. Confessions and testament of A. Comte, and his correspondance with Clotilde de Vaux. Edit. by *A. Crompton*. H. Young, 6 s. — Conteurs galants du XVIIIe siècle, publiés par *Ad. Van Bever*. Paris, Louis-Michaud, 3. 50. — *A. Dupont*. Gabriel Tarde et l'économie politique. Paris, Giard et Brière, 7. 50. — *R. Gadave*. Les documents sur l'histoire de l'Université de Toulouse. Toulouse, Privat. — *E. Gaubert*. Figures françaises (Rivarol, Fromentin, F. Coppée, E. Signoret, Ch. Guérin, M. Barrès). Paris, Nouvelle librairie nationale, 3. 50. — *E. Gaubert*. Œuvres choisies de Maurice et Eugénie de Guérin. Paris, Nouvelle librairie nationale, 3. 50. — *P. Ginisty*. La féerie (Bibliothèque théâtrale illustrée). Paris, Louis-Michaud, 2. 50. — *F. Gribble*. George Sand and her lovers. Cheaper edit. Nash, 2 s. — *C. Grillet*. La Bible dans Victor Hugo. Paris, Hachette, 7. 50. — *E. Haumant*. La culture française en Russie (1700-1900). Paris, Hachette, 12.00. — *Victor Hugo*. Œuvres complètes. Tome XVIII : France et Belgique, Alpes et Pyrénées, voyages et excursions. Paris, Ollendorf, 20. 00 (Edition de l'imprimerie nationale). — *P. Lafond*. L'aube romantique, Jules de Rességuier et ses amis. Paris, Mercure de France, 3. 50. — *Guy de Maupassant*. Œuvres complètes. Bel-Ami et œuvres posthumes. 2 vol. Paris, L. Conard. — *C. Pouthas*. La Faculté des arts de l'Université de Caen au XVIIIe siècle, Caen, L. Jouan. — *G. Poyer*. Cabanis (Les grands philosophes). Paris, Louis-Michaud, 2. 00. — *L. Séché*. Delphine Gay (Mme Émile de Girardin). Paris, Mercure de France, 7. 50. — *P. Toldo*. L'œuvre de Molière et sa fortune en Italie. Turin, E. Loescher, 12. 00. — *J. Troubat*. La salle à manger de Sainte-Beuve. Paris, Mercure de France, 3. 50. — *G. Vauthier*. L'Opéra sous la Restauration d'après les papiers de la Maison du Roi. Victor Hugo et la Maison du Roi, 1820-1822. Poitiers, Soc. fr. d'impr. et de librairie.

Histoire de l'art. — *M. Brenet.* Les musiciens de la Sainte-Chapelle du Palais. Paris, A. Picard, 15.00. — *Cte de Caylus.* Vies d'artistes du XVIIIe siècle. Discours sur la peinture et la sculpture, publiés par *A. Fontaine.* Paris, H. Laurens, 7.00. — *H. Clouzot.* Philibert de l'Orme (Les maîtres de l'art). Paris, Plon, 3.50. — *H. Cordier.* La Chine en France au XVIIIe siècle. Paris, Laurens, 12.00. — *J. Fennebresque.* Versailles royal. Paris, Champion. — *G. Houdard.* Les châteaux royaux de Saint-Germain-en-Laye. Tome Ier. Saint-Germain-en-Laye, M. Mirvault, 25.00. — *L.-H. Labande.* Jules Laurens. Paris, Champion, 20.00. — *S. Lami.* Dictionnaire des sculpteurs de l'école française au XVIIIe siècle. Tome Ier. Paris, Champion, 15.00. — *E. Leroudier.* Eugène Baudin, peintre dessinateur de fabrique (1843-1907). Lyon, A. Rey. — *H.-C. Lewis.* A bibliography of american books relating to prints and the art and history of engraving. Ellis, 12 s. 6 d. — *L. Metman* et *J.-L. Vaudoyer.* Musée des arts décoratifs. Le bronze, le cuivre, l'étain, le plomb. 1er album : du Moyen âge au milieu du XVIIIe siècle. Paris, Longuet, 60.00. — *P. de Nolhac.* Versailles. Le Palais (150 planches). Paris, Ch. Eggimann, 130.00. — *A. Roserot.* Edme Bouchardon (Les grands sculpteurs français du XVIIIe siècle). Paris, E. Lévy, 25.00. — *A. Tuetey* et *Jean Guiffrey.* La commission du Museum et la création du Musée du Louvre (1792-1793). (Archives de l'art français. Nouvelle série, t. III). Paris, Schemit.

Histoire locale et généalogique. — *L. Barracand.* Le vieux Dauphiné (Les pays de France). Paris, Nouvelle librairie nationale, 2.00. — *P. Foncin.* Les Maures et l'Esterel. Paris, Colin, 3.50. — *P. Decharme.* La ville et les gens de Honfleur. Paris, Hachette, 2.00. — *G. Cain.* Les pierres de Paris. Paris, E. Flammarion, 5.00. — *G. Cain.* La place Vendôme [Paris]. Paris, Devambez, 100.00. — *Mis de Rochegude.* Promenades dans toutes les rues de Paris, par arrondissements. 20 vol. Paris, Hachette, 40.00. — *A. Ledieu.* Blason populaire de la Picardie. Dictons et sobriquets. Contes et légendes. Usages, coutumes et traditions. Tome II. Paris, H. Welter. — *E. Salliard.* Notes sur les cimetières de Poitiers. Poitiers, impr. du « Courrier de la Vienne ». — *P. Marceron.* Pompadour, son château, son haras. Perpignan, impr. de l'« Indépendant ». — *A. Duval.* Notes sur le Palais de justice de Reims. Reims, impr. Monce. — *J. Prajoux.* Roanne au XVIIe siècle. Lyon, L. Brun. — *J. Capeille.* Dictionnaire de biographies roussillonnaises. 1er fasc. A.-C. Perpignan, Comet.

Armorial général et universel rédigé d'après les documents laissés par les d'Hozier. t. II. Paris, Bureau des publications nobiliaires, 30.00. — *Mis de Brisay.* La maison de La Jaille. Paris, Champion, 20.00. — *Vte A. Réverend* et *Cte E. Villeroy.* Album de l'armorial du Premier Empire. 4 livraisons. Paris, Champion, 120.00.

MACON, PROTAT FRÈRES IMPRIMEURS *L'un des propriétaires-gérants* : P. CARON.

La loi du 31 mai 1850.

(*Suite et fin* [1].)

VII. Le débat. Attaque de la loi par ses adversaires.

Dans la discussion générale et dans le débat qui s'ouvrit sur l'article 1er de la loi, les orateurs opposés à la réforme électorale sont tous républicains. Certains examinent quelques points de détail. Canet demande pourquoi, d'après le projet, il faut être fonctionnaire depuis trois ans pour voter, tandis que le militaire a le droit de suffrage dès son arrivée sous les drapeaux. Victor Hugo s'élève avec force contre l'exclusion des écrivains condamnés pour offense à la morale publique et religieuse. Car selon lui, si Voltaire vivait, il serait exclu de la liste électorale par le projet, « qui cache sous un masque d'austérité transparente son intolérance religieuse et son intolérance politique ». Comme, des bancs de la droite, s'élèvent ces cris : « Mais oui ! », « Il l'aurait bien mérité ! », « Pourquoi pas ? » ; Victor Hugo reprend : « Oui, n'est-ce pas ? Eh bien, voici la conséquence de la loi acceptée par ce côté de l'Assemblée (la droite) : vous auriez, sur la liste d'indignité, le repris de justice Voltaire. »

Cependant Canet et Lamartine admettent quelques incapacités. Ils veulent notamment l'exclusion des faillis non réhabilités.

Mais tous les orateurs de la gauche sont d'accord pour demander que l'on respecte la Constitution. Grévy s'étonne de trouver dans la bouche de Thiers « une chicane que, dit-il, nous avons vue traîner dans les bas-fonds d'une certaine presse et apportée à cette tribune par quelques pétitions dont le ridicule a fait justice. Comment M. Thiers a-t-il pu dire que le gouvernement sous lequel nous

---

1. Voir la *Revue*, 1909-1910, t. XIII, p. 277-304, et t. XIV, p. 44-79.

vivons, que le gouvernement républicain, a été établi sans le consentement du peuple, sans consulter la nation ?... Quel est donc celui des membres de l'Assemblée constituante qui ne se soit pas présenté à ses électeurs comme républicain ?... Il y a eu mandat, mandat spécial, et c'est en exécution de ce mandat que l'Assemblée constituante a régulièrement, légitimement fondé la République. »

Or, les adversaires de la réforme électorale déclarent que le projet, dans ses deux dispositions essentielles, le domicile triennal et la nouvelle manière de le prouver, viole la Constitution. Sur ce point, Grévy fait avant tout remarquer que « s'il est vrai de dire que tout ce que la Constitution ne défend pas est permis, cela n'est pas exact quand il s'agit de restreindre les droits des citoyens ». De plus, le général Cavaignac montre qu'en dispensant, dans son article 26, les éligibles des conditions de domicile et en ne parlant pas de ces conditions à l'article 25 à propos des électeurs, la Constitution n'a pas voulu faire de la continuité du domicile « une capacité électorale ». Selon lui, ces deux articles veulent simplement dire « que tout électeur qui a 25 ans est éligible, non pas seulement là où il a son domicile, mais partout ailleurs ; et ensuite que tout citoyen français jouissant de ses droits civils et politiques, et étant à cause de cela électeur, usera de ce droit, là où il a son domicile ». A l'appui de cette opinion, Canet rappelle les débats qui eurent lieu à propos des articles 25 et 26 de la Constitution [1].

---

1. Le texte proposé par la Commission de la Constitution était ainsi rédigé : Art. 25 : Tout citoyen français âgé de 21 ans, jouissant de ses droits civils et politiques, est électeur. Art. 26 : Tout citoyen français de 25 ans est éligible sans conditions de cens ni de domicile. L'article 25 fut adopté sous la forme qu'avait proposée la Commission. Mais à propos de l'article 26, Pagnerre demanda la suppression des mots « sans condition de cens ni de domicile ». Vivien, le rapporteur, acceptait, mais Oscar de Lafayette dit qu'il ne s'agissait pas de savoir si l'on dirait une chose inutile et qu'il suffisait qu'il y eût eu longtemps des discussions sur le cens et sur le domicile. Deville partageait cette opinion : il pensait que si l'on ne laissait pas subsister ces mots, on pourrait plus tard tirer argument de leur absence et prétendre, lorsque l'on aurait à faire la loi électorale, que, du moment que la Constitution ne repoussait pas le cens et le domicile, le cens et le domicile pouvaient être exigés. De son côté, Vivien craignait que l'on ne tirât argument de ce qu'à l'article 25, il n'y avait pas les mots « sans condition de cens ni de domicile », pour dire que l'on n'exigeait ni cens ni domicile pour l'éligible, mais qu'on les exigeait pour l'électeur, puisqu'on avait eu soin d'affranchir par la rédaction l'éligible et qu'on n'affranchissait pas l'électeur. Enfin, Pagnerre déclara qu'il était parfaitement entendu par lui comme par tout le monde que, ni pour l'éligible ni pour l'électeur, il n'y aurait de condition ni de cens ni de domicile. Après quoi, l'Assemblée repoussa la suppression et porta le mot « cens » à l'article 25 et le mot « domi-

Les adversaires de la réforme électorale considèrent aussi comme inconstitutionnelle la disposition établissant le nouveau mode de preuve du domicile. Le rétablissement du cens est interdit par le pacte fondamental ; or, Grévy fait remarquer que, s'il faut être domicilié pour être porté sur le rôle de la taxe personnelle, tous ceux qui sont domiciliés ne sont pas portés sur le rôle de la taxe personnelle, et il ajoute : « Ce n'est pas la preuve du domicile que vous demandez, c'est la preuve du cens ». En effet, il demande à la commission quelle différence il y a entre le texte qu'elle propose et une nouvelle rédaction ainsi conçue, qu'il lui soumet ironiquement : « Ne pourront être inscrits sur les listes électorales que ceux qui, depuis trois ans, paieront un cens égal au montant de la contribution personnelle ». Aussi Grévy pense-t-il que si l'on admet la constitutionnalité de la disposition proposée, une loi pourra aussi bien dire, sans violer le pacte fondamental : le domicile s'établira par l'inscription au rôle des contributions pour une somme de deux cents francs. « Cela n'était pas plus difficile, ajoute-t-il, et le procédé eût été identiquement pareil. Mais le résultat eût été plus satisfaisant ».

Quant au mode de constatation tiré du certificat des pères, patrons et maîtres, aux fils, ouvriers et domestiques, Canet déclare que cette disposition montre encore que le projet est fondé sur le cens, puisque les pères, les patrons et les maîtres ne délivrent les certificats que parce qu'ils paient l'impôt.

Grévy pense qu'en exigeant trois ans de paiement de la taxe personnelle, le projet ne permet aux citoyens de voter qu'à 24 ans et que par conséquent, il viole la disposition de la Constitution fixant à 21 ans l'âge de l'électorat [1].

---

cile » à l'article 26. « Pourquoi ? demande Canet. Par cette raison bien simple : c'est qu'auparavant, sous les lois anciennes, sur qui et contre qui s'élevait essentiellement la question de cens ? Vis-à-vis tant de l'électeur que de l'éligible, surtout de l'électeur. Vis-à-vis de qui la question de domicile s'élevait-elle ? La Charte l'avait élevée contre l'éligible. »

1. Cette assertion est inexacte, la loi permettant le cumul des preuves (Arrêt des 12 et 25 novembre 1850. Résumé de la jurisprudence de la Cour de Cassation. *Bulletin officiel du ministère de l'Intérieur*). De son côté, Canet pense que les ingénieurs sortant des écoles et les étudiants des Facultés se trouvent temporairement exclus des listes électorales. Cette assertion n'est pas également fondée : l'arrêt de la Cour de Cassation du 21 avril 1850 dit : « Le fils qui n'a quitté le domicile de son père que pour aller travailler momentanément de son état est réputé voyager avec l'esprit de retour, alors surtout que ce retour se trouve

Enfin, selon Pascal Duprat et Grévy, le projet, en privant nombre de citoyens de leur droit de vote [1], viole l'art. 1er de la Constitution : « La souveraineté réside dans l'universalité des citoyens français. Elle est inaliénable et imprescriptible. Aucun individu, aucune fraction du peuple, ne peut s'en attribuer l'exercice. » Aussi, devant les affirmations du ministre déclarant, dans son exposé de motifs, que l'on ne doit ni enfreindre, ni éluder la Constitution, Jules Favre rappelle-t-il qu'en juillet 1830, Chantelauze, le dernier garde des sceaux de Charles X, disait dans son rapport : « Il n'est qu'un seul moyen de satisfaire au vœu légitime du pays : c'est de rentrer dans la Charte. » Et Jules Favre d'ajouter : « C'est exactement comme vous respectez la Constitution, et votre sort pourrait être le même. » Cependant, selon Grévy, « ce n'est pas seulement la Constitution qui est engagée dans ce grave débat, c'est quelque chose de plus élevé et de plus immuable : c'est le principe d'où dérivent tous les pouvoirs et toutes les lois : c'est le principe de la souveraineté du peuple... Ce n'est donc pas seulement parce qu'il est écrit dans la Constitution, c'est principalement et surtout parce qu'il se confond et s'identifie avec la souveraineté du peuple, dont il n'est que l'expression, que le suffrage universel est inviolable. La Constitution a bien pu le reconnaître et le proclamer, elle ne l'a pas créé. Il existait avant elle comme un droit antérieur et supérieur aux lois positives, comme un droit imprescriptible... Aussi, c'est moins pour donner au suffrage universel une consécration dont il n'avait pas besoin, que pour le préserver des outrages des partis, que la Consti-

---

réalisé au moment où il réclame son inscription sur la liste électorale, en vertu du certificat de son père. Le fait, dans ce cas, étant joint à l'intention, valide le certificat. » (*Bulletin officiel du ministère de l'Intérieur*. Résumé de la jurisprudence de la Cour de Cassation en matière électorale).

1. Outre les ouvriers des villes, Pascal Duprat mentionne parmi les citoyens exclus les paysans et les anciens soldats, Canet, les anciens ouvriers à qui le patron donne une pension et qu'il loge dans un établissement destiné à cet usage, et aussi les frères des écoles chrétiennes et les frères Maristes, qui changent de résidence sur l'ordre de leurs supérieurs. Pour ces derniers, cette assertion n'est qu'en partie exacte. Il est vrai, l'arrêt du 12 novembre 1850 dit : « Les frères de la doctrine chrétienne, commissionnés à titre d'instituteurs communaux et rémunérés par la commune, doivent être considérés comme fonctionnaires publics » ; mais l'arrêt du 18 novembre 1850 dit : « Mais il en est autrement lorsque ces frères ne sont que les auxiliaires, les collaborateurs de l'instituteur en titre, qui seul, est commissionné, salarié par la commune » (*Bulletin officiel du ministère de l'Intérieur*. Résumé de la jurisprudence de la Cour de cassation en matière électorale).

tution a pris soin d'en énumérer les conditions principales. C'est la cause de toutes les colères déchaînées contre elle. On lui reproche avec un dépit naïf d'avoir cherché à mettre le suffrage universel au-dessus de toute atteinte, comme si les constitutions n'étaient précisément pas faites pour placer les principes qui ne doivent pas changer au-dessus des passions des majorités qui changent, et comme si le spectacle auquel nous assistons ne justifiait pas suffisamment les précautions et les défiances de la Constitution. »

Ainsi, d'après les orateurs de la gauche, des raisons de principe s'opposent à l'adoption des deux articles essentiels du projet. Mais ils pensent aussi que ces dispositions sont mauvaises en elles-mêmes. Paul de Flotte [1] rappelle que, dans son discours du 17 septembre 1848, Falloux « s'élevait avec beaucoup d'énergie contre la prétention des pouvoirs, des assemblées, de réglementer le suffrage universel qui était leur origine, leur sanction même. Il se demandait qui donc, en France, quel pouvoir, quelles assemblées pouvaient se considérer comme le tuteur, comme le recteur, le pédagogue pour ainsi dire du suffrage universel ? » Canet, Grévy, Cavaignac et Pascal Duprat déclarent que la loi de 1849 demande aux électeurs une résidence de six mois afin de constater leur identité et pour éviter les fraudes. Or, Canet et Grévy font observer que les partisans du projet n'en ont signalé aucune due à ce que la loi n'exige pas un domicile prolongé ; le dernier montre que, lorsqu'un citoyen change de résidence, on raye son nom de la liste sur laquelle il était inscrit précédemment ; il fait remarquer qu'en matière civile il n'y a pas de délai de séjour exigé, sauf pour le mariage, où l'on demande six mois, et que, depuis 1789, le domicile politique a toujours été six mois ou un an. Il montre que, s'il arrive quelquefois qu'un citoyen, par suite d'un changement de domicile, vote deux fois dans la même législature, le contraire peut avoir lieu lorsqu'un siège est vacant dans le département que cet électeur habitait précédemment. D'ailleurs, Grévy déclare que les élections partielles sont peu importantes et fait remarquer qu'un citoyen ne peut prévoir six mois à l'avance qu'il y aura dans telle ou telle localité une élection partielle, et que

1. Dans son deuxième discours (25 mai).

la participation à deux élections ne sera donc jamais le résultat d'une fraude ou d'un calcul. Il pense aussi que les citoyens qui se trouveront dans le cas de participer ainsi à des élections partielles, après avoir pris part ailleurs à une élection générale, sont peu nombreux, et, comme le fait observer Canet, pour arriver à falsifier la majorité, ils sont obligés « de demeurer pendant six mois dans une commune autre que celle de leur domicile, abandonnant leurs intérêts, leurs affections ». Aussi Grévy et Canet pensent-ils qu'il n'est pas présumable que les quelques bulletins de vote de ces électeurs influent jamais sur le résultat du scrutin. Comme le fait remarquer Canet, « il ne s'agit plus aujourd'hui d'une élection à laquelle concourent 200, 300, 600 citoyens comme autrefois ; c'était là une quotité sur laquelle une fraction de trois, de quatre individus, souvent un seul, pouvait décider de la majorité. Il y a aujourd'hui en moyenne par département, 100.000 électeurs qui peuvent prendre part au vote. » Quant à la vertu moralisatrice du domicile, Grévy déclare que « cette pensée, qui peut avoir du vrai, appliquée à certaines époques, à certaines nations, aux nations exclusivement agricoles, serait fausse et trompeuse si elle s'appliquait aux nations commerçantes et industrielles, chez lesquelles les nécessités du travail et des affaires entraînent des mouvements, des déplacements incessants, chez lesquelles l'activité, le déplacement, le mouvement de la population est une des conditions, un des éléments de la prospérité nationale ».

A propos du nouveau moyen de constater le domicile, Grévy et Canet font observer qu'il ne s'ajoute pas à la preuve de droit commun tirée du Code civil, mais qu'il la remplace. Ce dernier montre que la loi électorale de 1831 s'en rapportait au Code civil ; il fait remarquer que « c'était alors essentiellement qu'il aurait fallu faire entendre ces plaintes ; car alors... une voix ou deux pouvaient décider de l'élection ; aujourd'hui, cent voix, mille voix, qu'est-ce que c'est ? Ce n'est rien, et il n'y a pas possibilité même d'amener cette diversion de cent voix, de mille voix, d'un point sur un autre ». D'autre part, répondant à Béchard qui a déclaré repousser la preuve de droit commun de peur de livrer la constatation du domicile « à l'arbitraire des tribunaux », Grévy s'écrie : « Quoi ! les tribunaux appliquant la loi, vous appelez cela de l'arbitraire ? Qu'est-ce donc que la justice et comment la comprenez-vous ? Quelle autre garantie

plus grande trouvez-vous donc dans ce pays ? Quoi ! vous trouvez bon que notre fortune, notre liberté, notre honneur, notre vie, soient livrés à cet « arbitraire » des tribunaux, et vous craignez de lui confier une question de domicile ? En vérité, il n'y a que les hommes d'ordre pour parler ainsi des institutions les plus respectables lorsqu'elles se rencontrent sur le chemin de leurs passions et de leurs intérêts ». Comme Thiers a déclaré qu'un maire, dans une commune populeuse, ne peut être renseigné avec certitude sur le domicile de tous les citoyens qui doivent être portés sur la liste électorale, Grévy lui demande « dans quelles localités la confection des listes a été entravée par de semblables difficultés ? » En outre, il montre qu'en se servant du rôle de la contribution personnelle pour établir le domicile, on ne fait que déplacer la difficulté : les rôles de la contribution personnelle, comme les listes électorales, se dressent au moyen d'investigations. Quant à la disposition d'après laquelle les fils, ouvriers et domestiques doivent prouver leur domicile par les certificats des pères, patrons et maîtres, elle crée, selon Victor Hugo, « une source de guerre entre le patron et l'ouvrier, entre le domestique et le maître, et, chose coupable, entre le père et le fils ».

Ainsi, selon les adversaires du projet, ce n'est pas pour combler les lacunes de la loi du 15 mars 1849 que le gouvernement et la commission proposent le rétablissement du cens et le domicile triennal. Sur ce dernier point, du reste, Grévy met à l'épreuve la sincérité des intentions des conservateurs. « Si vous voulez absolument obtenir, leur dit-il, que jamais un électeur ne puisse participer dans le cours d'une même législature à deux élections dans deux départements, je vais vous donner un moyen bien simple d'y arriver, un moyen facile et, de plus, très sûr et qui aura cet avantage, bien apprécié par vous, de ne priver aucun électeur de son droit. Qu'est-ce qui vous empêche de mettre dans votre loi un article ainsi conçu : « Les citoyens qui transporteront leur domicile d'un département dans un autre ne prendront point part aux élections partielles qui auront lieu dans le département où ils auront transporté leur domicile ». Et comme moyen d'exécution de cette disposition, Grévy propose de faire faire dans chaque département une liste supplémentaire pour les électeurs qui viendront s'y établir dans le cours de la législature et de ne pas faire voter dans les élections partielles les citoyens por-

tés sur cette liste. « Si donc, ajoute-t-il, vous n'avez pour but que de prévenir les fraudes, que d'empêcher des doubles votes, que de constater l'identité de l'électeur, six mois vous suffisent. Si vous persistez à exiger un plus long terme, c'est que vous voulez autre chose, c'est que vous poursuivez le retranchement d'une partie du corps électoral, c'est-à-dire la mutilation du suffrage universel. »

A l'appui de cette opinion, Cavaignac montre qu'il y a « une masse nombreuse de citoyens que leurs occupations, leur carrière, leur travail n'astreignent pas et auxquels, jusqu'à un certain point, ils ne permettent pas cette continuité du domicile » que l'on propose d'imposer. « Eh bien ! ajoute-t-il, on blâme l'usage que beaucoup de ces citoyens font de leur droit électoral, on veut leur imposer une condition de continuité de domicile qui leur rendra l'exercice de leurs droits tellement difficile qu'il deviendra illusoire. » De son côté, Canet rappelle que, combattant un amendement présenté par Champvans, qui proposait que le délai de séjour de six mois fût prolongé jusqu'à un an, Freslon, rapporteur de la loi du 15 mars 1849, disait : « Quand on fait des lois, il faut qu'elles soient sincères pour être respectées ; et votre loi ne serait pas sincère ; car votre but, c'est de chasser de l'urne électorale les ouvriers des villes ». Et Canet d'ajouter : « Voilà ce que disait le citoyen Freslon, qui est aujourd'hui avocat général à la Cour de cassation, et que vous n'appellerez pas un socialiste, et que vous ne direz pas être un homme forcené, aimant le désordre, et ne voulant pas s'attacher par un esprit coupable à cette condition de domicile que vous considérez comme une sauvegarde. »

D'autre part, Jules Favre déclare que « prétendre qu'il est possible de rétablir la circulation du commerce et de faire monter les denrées en votant la loi électorale, c'est, en vérité, se moquer d'une Assemblée comme celle-ci ». Il est d'accord avec les partisans du projet pour penser que la crise que traverse la France est due au manque de confiance. Mais, selon lui, la faute en est aux conservateurs : « Oui, s'écrie-t-il, s'il est possible de rétablir la confiance dans ce grand pays, de faire que personne ne doute de la sincérité des intentions du pouvoir, de son républicanisme, de son désir de maintenir les institutions établies, nous lui prêterons notre appui sans arrière-pensée ; mais que faut-il pour cela ?... Pour inspirer la

confiance, il faut d'abord avoir confiance en soi-même ; cette confiance, il ne l'a pas, et il vient vous parler de la nécessité de rétablir la confiance, en tremblant de peur et en essayant de vous faire trembler, en vous disant que la France est menacée de dangers qui doivent nécessairement la conduire à une catastrophe, que les doctrines les plus pernicieuses la minent, que si vous ne prenez pas des moyens extraordinaires, tout est perdu. Ce n'est pas tout, la confiance est rétablie par la probité politique, par la fidèle exécution de la loi,... c'est-à-dire le respect d'une loi quelconque et surtout de la loi fondamentale ».

Selon Jules Favre, les conservateurs ont présenté le projet afin de provoquer l'insurrection. A l'appui de cette opinion, Lagrange [1] cite des articles publiés dans les journaux, et notamment un extrait de l'*Univers* où il est dit, à propos du suffrage universel : « Et moi, je me trouverais vaincu par mon domestique, par mon décrotteur, par mon portier ! Mais j'ai des cartouches dans ma giberne ! » Emmanuel Arago est du même avis : il se fonde sur ce fait que Montalembert a exhorté la majorité à recommencer contre le socialisme l'expédition de Rome à l'intérieur.

Au contraire, en recherchant les motifs de la loi, Lamartine évite de heurter de front les susceptibilités de la majorité. « Ces motifs, dit-il au commencement de son discours,... il n'est pas dans ma pensée, il n'est pas dans mon cœur d'aller les chercher dans de mauvaises intentions d'aucune partie de cette Assemblée ». La majorité, en présentant la loi, a obéi à « l'impatience du mieux, cette impatience qui a perdu plus de gouvernements qu'elle n'en a sauvé,... cette impatience dont, en feuilletant notre histoire depuis un certain nombre d'années, nous découvrons presque à chaque pas les témérités, les audaces malheureuses et enfin les catastrophes » [2]. Il pense que « cette impatience... vient de deux choses : d'une exa-

1. Lagrange prit la parole sur l'urgence (21 mai), mais examina surtout le projet en lui-même.

2. Cette impatience a été, selon Lamartine, la cause du 15 mai, du 23 juin, du 10 août, du 31 mai [1793], du 18 fructidor, des ordonnances de 1830. La chute du gouvernement de Juillet est due aux « impatiences contre l'opposition constitutionnelle qui lui demandait, par notre organe à tous, de consentir à régler par une loi le droit non défini et litigieux d'association et de réunion ».

gération vraie chez quelques-uns, effrayée chez beaucoup, d'une exagération habile, calculée et systématique dans certaines parties de l'opinion ». Lamartine et Jules Favre ne croient pas en effet au triomphe prochain de l'extrême gauche. Ce dernier considère comme un symptôme rassurant que des républicains votent pour des socialistes. Peu lui importe « si les candidats acceptés et devenus ainsi mandataires du peuple... deviennent par cette concession des hommes de paix, de discussion, de liberté ». Du reste, l'extrême gauche ne se fait aucune illusion sur sa propre force. De Flotte, qui siège sur ces bancs, fait observer qu'il n'a pas été élu seul et que, du reste, les théories socialistes se modifieront avec le temps ; il affirme que la France ne veut d'aucun des deux partis extrêmes. « Croyez-vous que cette nation, de gaieté de cœur, se jetterait dans des doctrines que vous croyez, vous, absurdes, impraticables, impossibles ? Il ne saurait en être ainsi, ce sont là des frayeurs que l'on exploite pour vous entraîner là où vous n'iriez pas de vous-mêmes. Eh ! Messieurs, on dit que nous cherchons le pouvoir, que nous le poursuivons par tous les moyens. Qu'en ferions-nous, bon Dieu ! Qu'en ferions-nous ? Quelle situation serait donc la nôtre ! Une situation à laquelle vous n'avez peut-être pas suffisamment songé. Quoi ! nous trouver au pouvoir avec des convictions absolues que le pays ne partage pas encore, les imposer, et le voir à l'instant même s'écarter de nous, se jeter dans vos bras ; ou bien, mentant à nos convictions passionnées à la recherche du possible, lutter, lutter continuellement contre cette idée que nous avons poursuivie toute notre vie, nous disant continuellement que nous ne sommes là que pour faire ce que nous ne voulons pas faire ; c'est impossible ! »

Selon Lamartine, le socialisme se compose « dans sa bonne partie... de toutes ces tendances d'équité, d'égalité, d'assistance, de fraternité réciproque, de fusion des classes, d'égalisation possible sans altérer les bases de l'ordre et de la société, non pas des conditions de fortune, mais des conditions d'accessibilité au travail, au bien-être ». Jules Favre pense qu'il y a dans le socialisme « des idées pratiques qui se présentent avec des solutions pratiques ». A ce propos, Emmanuel Arago rapporte [1] qu'après qu'au sein d'une commission

1. Cette anecdote est confirmée par Thiers : « *Emmanuel Arago* : « Tenez, j'ai l'honneur

permanente de l'Assemblée, il se fut fait traité de « détestable socialiste », le comte de Melun, le philanthrope catholique, encourut le même reproche de la part de Thiers. Thiers qualifia de même Charles Dupin, parce qu'il voulait l'enseignement gratuit et obligatoire. « Mais, ajoute Emmanuel Arago, ce qu'il y eut de plus singulier, c'est qu'il s'est levé quelqu'un, lorsque M. Thiers nous a proposé à son tour sa panacée universelle qu'il appelle « les travaux réservés », pour dire à M. Thiers : « Vous êtes un socialiste ! » Et l'accusateur n'a sans nul doute échappé au même reproche que parce qu'il a eu le talent de parler le dernier. Vous voyez donc bien que, s'il faut, comme l'a soutenu M. de Montalembert, déclarer la guerre et prendre l'offensive, s'il faut courir sus aux socialistes, il faut d'abord bien définir et bien distinguer ceux qui sont l'objet de telles menaces ; autrement, M. de Montalembert va décimer les rangs de ses amis intimes ».

Cependant, Lamartine pense qu'il y a dans le socialisme deux mauvais éléments. Il réprouve le « jacobinisme » et le « détestable communisme », et il affirme qu'en 1852, « la France sensée, la France propriétaire, la France industrielle, la France commerciale, la France où la propriété à pénétré, s'est enlacée jusque dans les dernières racines du sol », ne donnera pas la victoire « à cette minorité imperceptible et répudiée, qui ne trouverait pas dans l'enceinte de ces 700 représentants du pays, une seule voix pour protester ». D'ailleurs, tout en s'associant à ce blâme, Jules Favre déclare que « le jacobinisme, comme les conspirations, a pris naissance sous les tyrannies, sous les gouvernements d'exception et de privilège. Car alors, quand une minorité insolente prétend s'imposer à la majorité du pays, la résistance est légitime, et dès lors vous comprenez que les plus mauvaises passions peuvent exagérer ce qu'elle a de légitime ». Il considère que l'on ne peut rendre toute la gauche responsable des opinions émises par Louis Blanc dans le *Nouveau Monde* : « Est-ce que, s'écrie J. Favre, je veux rendre M. de Montalembert responsable de toutes les excentricités des écrivains de son parti ? Est-ce que, entre M. Proudhon qui prêche l'anarchie, par exemple,

---

d'être membre... (et à un geste de M. Thiers), je vois qu'il a deviné ma pensée ». *M. Thiers vivement* : « Oui ! Oui ! (*Hilarité générale*).

et M. de Maistre qui prend le bourreau pour pivot de la société, il n'y a pas place pour tous les raisonnements, pour toutes les hypothèses, pour toutes les chimères ? » Selon Jules Favre, il y a dans le socialisme « des idées chimériques et à l'état d'étude », mais il y voit surtout « le libre exercice et l'indépendance de l'esprit humain ; qu'il est impossible d'échapper à ce mouvement des théories et des contradictions philosophiques, pour lesquelles, c'est M. Thiers qui l'a dit, le meilleur remède, c'est la liberté ». Ainsi, ce n'est pas contre le socialisme que s'arment, selon l'expression de Lamartine, « les préventions si imprudentes et si exagérées de la Commission des Dix-sept ». Cavaignac, Victor Hugo, Canet, Jules Favre, de Flotte et Grévy pensent que les conservateurs ont proposé la loi à cause du résultat des scrutins du 10 mars et du 28 avril. « Il ne s'agit pas, dit ce dernier, d'organisation, de régularisation du suffrage universel, il s'agit de le changer, de le restreindre, de le mutiler... Le suffrage universel vous a donné la victoire pendant un an ; aujourd'hui il vous condamne, vous voulez le dénaturer ».

Les adversaires de la réforme électorale déclarent que la loi sera inefficace. Selon Pascal Duprat et Canet, il y aura des conservateurs frappés par le projet [1]. Pascal Duprat montre que, parmi les citoyens exclus, se trouvent des ouvriers des villes « qui, les premiers, ont fait cesser l'exil de M. Louis Bonaparte », des paysans, « qui n'avaient guère d'autre éducation, d'autre souvenir que la tradition éclatante de l'Empire et du nom qui le représente », des vieux soldats « rentrés dans leurs foyers, riches de gloire ; la masse flottante de ces ouvriers que vous appelez vagabonds et qui, dans l'état de souffrance où ils étaient tombés dans les derniers temps de la monarchie, s'attachaient à tout ce qu'il y avait eu de grand dans le passé ». De son côté, Canet demande aux conservateurs : « Et les frères des Écoles chrétiennes, les frères Maristes, qui se livrent à l'enseignement et changent souvent de lieux sur l'ordre de leur supérieur, suivant les besoins de l'association, et tous les élèves qui

1. Guizot (*Lettres à sa famille et à ses amis*, p. 280), écrit à Piscatory, le 8 juillet 1850, lors de l'application de la loi du 31 mai : « Dans la ville de Lisieux, les trois quarts des rouges sont rayés, dans le bourg de Livarot, sur 187 électeurs rayés, il n'y a que six rouges. La loi aura, à ce qu'il semble, dans les campagnes et dans les villes des effets bien différents ».

sortent des séminaires, ceux qui sont ordonnés, les vicaires, vous déplaisent-ils, ceux-là ? Ils ne seront pas électeurs. »

De plus, Cavaignac montre qu'en 1848 le pouvoir, quoique soutenu par le pays légal, n'a pu empêcher la révolution de Février et qu'en 1830 le pays légal n'a vaincu la royauté que parce que le reste de la nation le soutenait. Pascal Duprat explique aux Orléanistes pour quelle raison leur chute a été si rapide : « Il manquait à votre assemblée, leur dit-il, le sentiment du droit, cette force irrésistible qui permet à une assemblée de prendre des mesures énergiques, souveraines, pour sauver le pouvoir placé dans ses mains ;... vous êtes tombés parce que vous n'aviez pas le droit pour vous. » Aussi pense-t-il avec Victor Hugo et Lamartine que c'est le suffrage universel qui a permis à l'Assemblée constituante de résister aux insurrections du 15 mai et du 23 juin 1848. Canet, d'ailleurs, cite des paroles où Thiers, lors de la discussion de la Constitution, se déclarait « converti au suffrage universel ». « Vous êtes inviolables, s'écrie Lamartine, aucune journée ne pourrait vous emporter à moins que vous ne vinssiez vous-mêmes affaiblir cette base immense du suffrage universel ». C'est aussi l'avis de Victor Hugo, qui compare le suffrage universel à « l'ancre d'airain qui ne casse pas et que viennent battre tour à tour le flux des révolutions et le reflux des réactions ». Mais, à son avis, « pour que le suffrage universel puisse créer ce point fixe, pour qu'il puisse dégager la volonté nationale dans sa plénitude souveraine,... il faut qu'il soit bien réellement et bien complètement le suffrage universel, il faut qu'il ne laisse personne, absolument personne, en dehors du vote ». Or, suivant l'expression de Victor Hugo, « par une dernière hypocrisie qui est en même temps une suprême ironie, cette loi continue à donner à ce suffrage restreint, à ce suffrage mutilé, à ce suffrage privilégié, à ce suffrage de domiciliés, le nom de suffrage universel ». C'est aussi l'avis de Pascal Duprat, et Jules Favre rappelle les paroles prononcées en 1849 par Montalembert : « Quelle est, s'écriait l'orateur catholique, la première nécessité de tout bon gouvernement ? C'est, selon moi, la franchise et la bonne foi. Les peuples pardonnent souvent aux pouvoirs qui les oppriment, ils ne pardonnent jamais aux pouvoirs qui les trompent... Eh bien, c'est tromper le peuple français... que de lui promettre le suffrage universel dans la Consti-

tution et de le lui retirer dans la loi électorale ; il ne vous pardonnera pas ».

A l'appui de cette opinion, Victor Hugo, Grévy, Canet et Lamartine montrent que les progrès des républicains sont dus aux mesures de réaction prises par le gouvernement et par l'Assemblée. Comme le fait remarquer de Flotte [1], « la grande majorité du pays, composée d'hommes paisibles suffisamment contents de l'époque présente..., ne demande qu'à voir s'améliorer lentement la situation actuelle », mais elle veut « qu'on étudie l'opinion publique ». Aussi Lamartine pense-t-il que le vote du projet rendra à une partie du peuple « non pas le droit d'insurrection, ce droit, s'écrie-t-il, qui certes n'aura jamais que ma malédiction, sous quelque prétexte qu'il se présente, mais le droit d'irritation, mais le droit de plainte, mais le droit de murmure, mais le droit de grief ;... et vous voyez là de la prudence, et vous ne voyez pas que c'est la recruter précisément pour ce camp du socialisme mauvais, du socialisme envieux, jaloux, destructif de la propriété ». Victor Hugo, lui aussi, déclare que les progrès des républicains seront favorisés par le vote de la loi : « Le souverain mutilé, s'écrie-t-il, sera un souverain indigné... Allez, faites, retranchez trois millions d'électeurs, retranchez-en quatre... retranchez huit millions sur neuf... Le résultat sera pour vous le même, sinon plus décisif encore... Ce que vous ne retrancherez pas, ce sont vos fautes. Ce que vous ne retrancherez pas, ce sont les contresens de votre politique de compression ; ce que vous ne retrancherez pas, c'est votre incapacité fatale, c'est votre ignorance du pays actuel, c'est l'antipathie qu'il vous inspire et l'antipathie que vous lui inspirez ! Ce que vous ne retrancherez pas, c'est le temps qui marche, c'est l'heure qui sonne, c'est la terre qui tourne, c'est le mouvement ascendant des idées, c'est la progression décroissante des préjugés ; c'est l'écartement de plus en plus profond entre le siècle et vous, entre les jeunes générations et vous, entre l'esprit de liberté et vous, entre l'esprit de philosophie et vous ! Ce que vous ne retrancherez pas, c'est ce fait immense que, pendant que vous allez d'un côté, la nation va de l'autre ; que ce qui est pour vous l'orient est pour elle le couchant, et que vous tournez le dos à l'avenir, tan-

1. Dans son deuxième discours.

dis que ce grand peuple de France, la face toute inondée de lumière par l'aube de l'humanité nouvelle qui se lève, tourne le dos au passé ». Non seulement, selon les adversaires du projet, la loi aura un effet contraire à celui qu'en attendent ses promoteurs, mais encore elle affaiblira l'autorité morale du Président et de l'Assemblée. « Si une pareille loi est votée, dit Pascal Duprat, et si le peuple répond par le calme à la provocation,... la majesté se sera retirée de vous pour passer au peuple. Quand la majesté se sera retirée de vous,... que ferez-vous ici, que représenterez-vous ? Vous ne représenterez pas une classe investie du pouvoir par la légalité, car votre pouvoir aura été frappé dans sa source ; vous ne représenterez pas la souveraineté nationale, car vous l'aurez violée ; vous pourrez rester plus ou moins majestueusement assis sur les ruines de la souveraineté électorale ; mais la France, dans son bon sens, dira que vous êtes le « parlement-croupion » du suffrage universel ». Il pense, ainsi que Canet, Jules Favre et Cavaignac, que voter le projet, c'est déclarer qu'un grand nombre de ceux qui ont élu le Président de la République et l'Assemblée législative sont des indignes. « On viendra vous dire, ajoute Cavaignac, que c'est vous-mêmes... qui... avez déclaré que le corps électoral était une création imparfaite, susceptible de fraude et d'abus, et, je répète le mot, pouvant produire les majorités de hasard ; on vous demandera de faire place à d'autres... Eh bien, vous ne céderez pas à ces insinuations... Qu'arrivera-t-il ? C'est que vous vous serez préparés pendant deux ans des éléments de lutte qui n'existent pas aujourd'hui, auxquels vous aurez peine à résister ». « La révolution de Février aurait été sans issue, déclare Lamartine, si elle n'avait pas eu l'issue du suffrage universel ». « Vous le savez, depuis de longues années... il y avait un travail sourd dans ce pays-ci, il y avait une antipathie symptomatique, malheureuse, funeste prélude des guerres intestines et des séditions les plus dangereuses, entre le parti prolétaire et le parti propriétaire de cette grande et magnifique société. L'œuvre de 1789, si belle cependant, ne s'était pas totalement accomplie ; elle n'avait pas fait entrer toutes les classes dans le cercle de la souveraineté et du droit électoral. Le suffrage universel a été le pacte d'alliance entre ces deux classes de la société, dont la division ne pouvait faire que le mal commun de la civilisation et

de la patrie ». C'est le même thème que développe magnifiquement Victor Hugo : « Dissoudre toutes les animosités, désarmer les haines, faire tomber la cartouche des mains de la misère, relever l'homme injustement dégradé et assainir l'esprit malade par ce qu'il y a de plus pur au monde : le sentiment du droit librement exercé ; reprendre à chacun le droit de force, qui est le fait naturel, et lui rendre en échange la part de souveraineté, qui est le fait social ; montrer aux souffrances une issue vers la lumière et le bien-être ; ajourner les échéances révolutionnaires et donner à la société avertie le temps de s'y préparer ; en un mot inspirer aux masses cette patience forte qui fait les grands peuples, voilà l'œuvre du suffrage universel !... Qu'est-ce que tout cela ? C'est la fin de la violence, c'est la fin de la force brutale, c'est la fin de l'émeute, c'est la fin du fait matériel et c'est le commencement du fait moral..., c'est le droit d'insurrection aboli par le droit de suffrage ». Alors il montre qu' « après deux années d'épreuves et d'agitations inévitables », le peuple a compris et est rentré dans la légalité ; et « elle vient..., s'écrie Victor Hugo, elle vient cette loi, proposer aux représentants du peuple l'abolition du droit de suffrage pour les classes souffrantes et par conséquent, sans même se douter de ce qu'elle fait, on ne sait quel rétablissement impie du droit d'insurrection ? »

Cavaignac exprime les mêmes craintes et Canet pense que, « quand l'attaque à la loi vient de la rue, elle peut produire l'émeute qu'on comprime ; mais quand, au contraire, c'est le pouvoir qui la blesse, c'est la révolution qui se lève, c'est le cataclysme qui nous menace ». Et Pascal Duprat, malgré sa modération, ne peut s'empêcher de s'écrier : « Quel serait celui qui oserait résister à une insurrection faite au nom du suffrage universel, sans sentir dans sa conscience une de ces résistances qui emportent une partie de notre force ? »

VIII. Le vote de la loi.

Deux obstacles pouvaient empêcher le vote du projet : d'abord un dissentiment entre Louis-Napoléon et la majorité ; en second lieu, des dissidences possibles au sein du parti conservateur.

Le chef du pouvoir exécutif et les réactionnaires restèrent unis. On trouve seulement dans leurs rapports un symptôme de méfiance assez caractéristique du général Changarnier à l'égard du Président. A l'issue du Conseil des ministres tenu le 15 mai, pour arrêter les mesures à prendre au cas où une insurrection éclaterait le 18, le général Changarnier, mandé pour recevoir les communications du gouvernement, profitant de ce que le Président de la République était allé chercher un plan de Paris, s'écria : « Ah ça, Messieurs, j'espère bien que, s'il y a émeute, ce n'est pas dans l'intérêt de ce Thomas Diafoirus que nous combattrons [1] ». Mais l'émeute n'ayant pas eu lieu, le conflit entre les royalistes et les bonapartistes n'éclata pas.

D'autre part, Léon Faucher avait quelques craintes sur l'issue du débat. Dans une lettre du 20 mai à Prosper Duvergier de Hauranne, il dépeignait « les intrigues et les rivalités dont le parti modéré est peut-être, disait-il, moins affranchi qu'un autre. Vous connaissez la difficulté d'obtenir l'obéissance dans une armée d'officiers ».

C'est sans doute pour gagner les sympathies des hésitants dont parlait Faucher, que les républicains donnèrent aux discours qu'ils prononcèrent une allure si conciliante. En effet, tous les orateurs depuis Lagrange jusqu'à Lamartine, demandent au peuple de rester calme. « Lui qui a la souveraineté, dit Victor Hugo, il saura avoir la majesté. Il attendra impassible que son jour, que le jour infaillible, que le jour légal se lève... ; il regardera, ce peuple, avec le sourire indigné et froid du dédain, vos pauvres petites lois de réaction, si furieuses et si faibles, enfoncer leurs malheureux petits ongles dans le granit du suffrage universel ! » Lagrange, Cavaignac, Pascal Duprat, Canet, Arago et Jules Favre parlent dans le même sens. Lamartine va plus loin. Il réprouve non seulement « ce prétendu droit exécrable et fatal d'insurrection », mais encore « ce prétendu droit d'agitation,... ce refus d'impôt qui ne serait... que l'insurrection à domicile, que la guerre civile portée au foyer de chaque

1. *Le Dix Décembre* (16 mai) signale qu'à l'issue du Conseil des ministres, Changarnier et Carlier furent mandés pour recevoir les communications du gouvernement. Granier de Cassagnac (*Souvenirs du Second Empire*, p. 89), qui raconte l'incident, dit qu'il eut lieu dans le Conseil des ministres tenu le 15 mai pour arrêter les mesures à prendre au cas où une insurrection éclaterait le 18.

citoyen ». Puis, s'adressant au peuple, Lamartine dit quelle conséquence aurait une insurrection : « Vaincus, la République périrait avec vous. Vainqueurs, vous seriez entraînés peut-être à des excès qui flétriraient pour un siècle votre cause... Renoncez désormais à toute pensée de violence... C'est ainsi que vous aurez vaincu par votre défaite même et que vous vous assurerez la victoire définitive en vous réservant pour toute arme la justice et la patience ! La justice qui donne l'opinion, et la patience qui donne le temps, ces deux éléments invincibles de la cause des peuples. Puissions-nous, Messieurs, puissions-nous, dans deux ans, dire à ces détestables agitateurs de toutes les nuances, et je dis avec intention de toutes les nuances, à ces détestables pessimistes qui semblent se complaire à agiter le peuple, à prophétiser le trouble pour le faire naître, qui semblent tenter la sagesse du peuple, comme si cette sagesse était un reproche pour eux ; puissions-nous dire dans deux ans à ces obstinés pessimistes qui semblent vouloir prendre la liberté en flagrant délit, pour avoir le droit de la supprimer et de la punir, puissions-nous leur dire après deux années passées dans le calme et en rentrant et en sortant de cette enceinte : Vous avez été trompés dans vos prophéties ; vous avez été déçus dans vos espérances ; vous avez donné rendez-vous à la tempête ; mais la tempête a été plus sage que vous, elle n'y viendra pas ».

Ces discours empêchèrent peut-être une insurrection. En effet, le lendemain du jour où il avait pris la parole, une députation d'ouvriers du faubourg Saint-Antoine se présenta chez Victor Hugo ; et celui qui était à la tête lui disait : « Nous ne bougerons pas. Victor Hugo a donné la parole d'honneur du peuple ; le peuple n'y manquera pas [1] ».

De leur côté, les conservateurs s'efforcent de mettre en colère la gauche afin que la fureur des républicains effraye les hésitants. Tantôt la droite interrompt par des sarcasmes les orateurs démocrates [2],

---

1. Note trouvée dans les papiers inédits de Victor Hugo.

2. *M. Victor Hugo* : «...ce droit imperdable, inaliénable, essentiel, personnel, sacré, vivant... (*Exclamations ironiques à droite*). Le *Moniteur* constatera que, sur ces paroles, on a ri de ce côté (la droite) ».

A droite : « Oui ! Oui ! »

M. Taschereau : « Nous le lui recommandons bien. »

M. Mortimer Ternaux : « Nous avons ri à la septième épithète ». (Séance du 21 mai).

le Président Dupin laisse faire, souvent même il mêle sa voix à celle des autres membres de son parti [1] ; tantôt les conservateurs se livrent à des attaques personnelles contre les chefs de la gauche ; tantôt ils prononcent des paroles provocatrices. Pour constater l'application de cette tactique, il suffit de voir à quel moment le débat devint violent et à quel moment il resta calme. Le 21 mai, l'Assemblée, d'abord paisible pendant la discussion de l'urgence et le discours de Cavaignac et de des Rotours de Chaulieu, était devenue houleuse pendant la harangue de Victor Hugo. La gauche, quoique fort irritée par ces interruptions, resta relativement calme, lorsque Jules de Lasteyrie attaqua non seulement Victor Hugo, qu'il traita de « panégyriste de plus d'un pouvoir », mais les républicains modérés eux-mêmes, « ces hommes... qui, lorsqu'ils sont au pouvoir, votent, par exemple, la transportation, et qui, lorsqu'ils ne sont plus au pouvoir, votent pour les transportés ». Pascal Duprat, se sentant visé par ces paroles [2], refusa de suivre Lasteyrie sur ce terrain et dit seulement : « Je ne viens pas... jeter un regard rétrospectif sur le passé des hommes qui ont fait cette loi. Et cependant, je dois le dire, M. Jules de Lasteyrie m'en donnerait le droit. Mais je veux laisser de côté ces arguments personnels : je me renfermerai dans la loi elle-même et dans les conséquences qui doivent en résulter ». Le 22 mai, le débat, d'abord assez calme pendant les dissertations juridiques de Béchard et de Canet, devint plus vif grâce aux paroles violentes de Montalembert. « Il a semblé, dit Jules Favre, faisant allusion à cette harangue, qu'involontairement il s'était donné pour mission de rendre la vie aux champs de bataille que la sagesse du peuple avait fait évanouir ». Son discours n'est qu'une longue et magnifique invective. Montalembert reproche à Cavaignac de s'être uni à ses anciens adversaires de Juin pour combattre la loi électorale ; il traite les républicains modéres d'« hommes

1. Victor Hugo citait les paroles qu'il avait prononcées devant le duc et la duchesse d'Orléans, lors de sa réception à l'Académie le 3 juin 1841 : «...Les familles couronnées sont faites pour les nations souveraines. Voilà les termes dont je me suis servi ».

M. le Président : « Les rois sont faits pour les peuples et non les peuples pour les rois, cela a été dit cent fois ».

M. Victor Hugo : « J'avais donc raison... »

2. C'est lui qui avait proposé, lors des journées de juin 1848, de confier un pouvoir dictatorial au général Cavaignac.

équivoques que je n'ose appeler amphibies », il injurie le parti socialiste, il rappelle à Victor Hugo « toutes les causes qu'il a chantées, toutes les causes qu'il a flattées, toutes les causes qu'il a reniées ». Le général Cavaignac, mis en cause par Montalembert, vint se défendre. « En 1848, dit-il, j'ai défendu le suffrage universel... audacieusement attaqué dans son expression ; aujourd'hui, je le défends dans sa source ; le rôle est le même ». Arago protesta contre la déclaration de guerre faite aux « idées d'amélioration qu'on représente comme le socialisme ».

Le 23, Victor Hugo répliqua. Quelques-unes de ses réponses sont des attaques ; passant en revue les causes qu'il a « flattées » et « reniées », il demande : « Est-ce Madame la duchesse de Berry dont j'ai flétri le vendeur et condamné l'acheteur ? » Et aussitôt les regards allèrent chercher Thiers sur les bancs de la majorité [1]. Il concluait d'un mot : « Il est vrai que, depuis que la République est établie..., je n'ai pas conspiré contre la République. Est-ce là ce qu'on me reproche ? » Puis, se retournant vers Montalembert : « Quant à vous, je ne dirai pas quelles sont les causes que vous avez flattées et que vous avez reniées, parce que je ne me sers pas légèrement de ces mots-là. Mais je vous dirai quels sont les drapeaux que vous avez, tristement pour vous, abandonnés. Il y en a deux : le drapeau de la Pologne et le drapeau de la liberté ». Mais le poète élève le débat au-dessus des questions de personnes. Prenant prétexte de ce que Montalembert lui a reproché d'être parti après avoir prononcé son premier discours, Victor Hugo en profite pour tracer un tableau saisissant de la politique suivie par l'Assemblée législative : « Oui, s'écrie-t-il, quand je serai épuisé de fatigue,... quand j'aurai la poitrine brisée et la voix éteinte, quand je ne pourrai pas prononcer une parole comme c'était hier,... surtout quand il ne s'agira que d'une lutte personnelle, que d'une lutte où la victoire est en vérité trop facile, quand il ne s'agira que d'une lutte entre l'honorable M. de Montalembert et moi,... oui, je pourrai lui laisser la satisfaction de me foudroyer à son aise, moi absent, et je me reposerai pendant ce temps-là ! Oui, je pourrai ne pas être présent ; mais attaquez, vous et le parti clérical, attaquez par votre politique, les nationalités

1. Camille Pelletan, *Victor Hugo, homme politique*, p. 188.

opprimées, attaquez l'Italie garrottée, la Hongrie suppliciée, Rome crucifiée, attaquez le génie de la France par votre loi d'enseignement, attaquez le progrès humain par votre loi de déportation, attaquez le suffrage universel par votre loi de mutilation, attaquez la souveraineté du peuple, attaquez la démocratie, attaquez la liberté, et vous verrez si je suis absent ! »

Après une nouvelle réplique de Montalembert [1] et une dernière riposte de Victor Hugo, l'Assemblée décida par 462 voix contre 227 [2] qu'elle passerait à la discussion des articles.

Le débat qui s'ouvrit sur l'article 1er ne fut qu'un prolongement de la discussion générale. Lamartine prit tout d'abord la parole ; dans un discours où la mélancolie perce presque à chaque mot [3], il essaya de ramener le calme dans les esprits. Mais il n'y parvint pas. Car Baroche, qui lui succéda à la tribune et qui vint demander à l'Assemblée « de faire peser sur le gouvernement, sur le gouvernement principalement, la responsabilité, l'honneur de la présentation du projet de loi », fut souvent interrompu par la gauche, et l'Assemblée se sépara « dans une vive agitation ».

Des deux côtés de l'Assemblée la surexcitation était grande. Aussi, le 24 mai, Greslan qui, dans un long discours, tenta de tourner Victor Hugo en ridicule, finit-il par impatienter la droite elle-même [4]. L'effervescence augmenta encore lorsque, après avoir rap-

---

1. Il s'écrie : « Si jamais il s'élève, comme je le redoute, dans ce pays-ci, sur les ruines de la liberté déshonorée et dégradée par le parti auquel s'est rallié M. Victor Hugo, si jamais il s'élève un despotisme quelconque, il sera le premier à le flatter, il essayera de faire respirer à ce despotisme futur cet encens qu'il offre aujourd'hui à l'ouvrier et qu'il a déjà fait respirer à deux dynasties. » Comme le fait remarquer M. Pelletan, « l'année suivante, le despotisme prévu par l'orateur s'établissait dans le sang et jetait en prison les amis de Montalembert. Quant à Montalembert, il se rangeait du côté du coup d'État et acceptait une place dans le gouvernement nouveau. Victor Hugo, après avoir lutté désespérément contre ce crime, était proscrit, et l'encens, qu'il devait « faire respirer au despotisme » s'appela *les Châtiments*. »

2. La majorité comprenait, outre les orléanistes et les légitimistes, des bonapartistes, comme le général Montholon, Benoist Champy, Antoine et Louis-Lucien Bonaparte, certains républicains modérés ou membres du tiers parti tels que Lamartine, et Corne, des membres du tiers parti comme G. de Beaumont, Odilon Barrot, Wallon et Wolowski. La minorité était formée par les Montagnards, par la plupart des républicains modérés avec Cavaignac et Charras, par certains bonapartistes avec le prince de la Moskowa et Pierre et Napoléon Bonaparte. De plus, dans la minorité était venu se placer Desmousseaux de Givré, membre du tiers parti.

3. Il déclare qu'il donnera des conseils au peuple « sans risquer, dit-il, une popularité que je n'ai plus, sans appeler une popularité que je ne prétends pas reconquérir ».

4. *A droite* : Assez ! Assez !

pelé que Baroche, dans sa profession de foi aux électeurs de la Charente-Inférieure, s'était vanté, en 1848, « d'avoir devancé la justice du peuple » en signant l'acte d'accusation contre le ministère Guizot, Jules Favre déclara « que, providentiellement, le soin de faire le rapport est échu précisément à l'homme politique que l'Assemblée constituante a fait tomber du pouvoir pour avoir fraudé le suffrage universel [1] ».

Cependant, malgré les paroles de Baroche engageant la responsabilité du gouvernement, le succès paraissait incertain [2]. « Il est un moyen de l'assurer, dit Thiers à ses amis inquiets ; déclarons que notre but est d'exclure, non pas les classes pauvres, mais la vile multitude. Ces paroles mettront la Montagne hors d'elle-même ; ces fureurs épouvanteront les hésitants du parti modéré et la loi sera votée au milieu d'une tempête ». — « Et qui donc, lui demanda-t-on, bravera la fureur des rouges, en prononçant ce mot de vile multitude ? » — « Je m'en charge », répondit-il. Et après le discours de Jules Favre, Thiers intervint : « Les vrais républicains, s'écria-t-il, redoutent la multitude, la vile multitude qui a perdu toutes les Républiques. Je comprends que des tyrans s'en accommodent, parce qu'ils la nourrissent, la châtient et la méprisent. Mais des républicains, chérir la multitude et la défendre ! ce sont de faux républicains, ce sont de mauvais républicains... C'est cette vile multitude qui a livré aux Médicis la liberté de Florence ; qui a, en Hollande, dans la sage Hollande, égorgé les Witt, qui étaient comme vous le savez, les vrais amis de la liberté ; c'est cette vile multitude qui a égorgé Bailly ; qui, après avoir égorgé Bailly, a applaudi au supplice, qui n'était qu'un abominable assassinat, des Girondins ; qui a applaudi ensuite au supplice mérité de Robespierre, qui applaudirait au vôtre, au nôtre ; qui a accepté le despotisme du grand homme qui la connaissait et savait la soumettre ; qui a ensuite applaudi à sa

---

1. « (Vive approbation et applaudissements à gauche). *M. Léon Faucher, rapporteur* : C'est indécent, je vous répondrai (Nouveaux applaudissements à gauche). C'est un mensonge et une calomnie ! (Nouvelle salve d'applaudissements à gauche).

M. Jules Favre : Il y a des fatalités de position qu'il faut savoir accepter.

M. le Rapporteur : Je n'ai pas de leçons à recevoir de l'auteur des circulaires ». (Séance du 24 mai).

2. Émile Ollivier, L'*Empire libéral*, t. II, p. 287, 288, 289.

chute et qui, en 1815, a mis une corde à sa statue pour la faire tomber dans la boue ».

A cette apostrophe, accueillie par les bravos de la majorité, la Montagne hors d'elle-même, perdant tout sang-froid, répondit par des rugissements.

La Montagne avait montré son masque effrayant. L'effet voulu par « le malin orateur » était produit. C'est en vain que, le lendemain, Paul de Flotte vint prouver quel esprit conciliant animait l'extrême gauche, et que Grévy mit en œuvre toute sa dialectique. Certes, si les républicains l'avaient emporté, Grévy aurait eu une grande part dans l'honneur de la victoire. Il prend chaque argument; il le retourne dans tous les sens, pour ainsi dire; de temps en temps, avec sa bonhomie narquoise, il lance un trait à ses contradicteurs. Mais il ne fait pas de l'ironie pour le plaisir de faire de l'ironie : avec lui l'ironie prouve. Enfin, quand tous les arguments de ses adversaires sont réduits à néant, il crie à la droite toute son indignation : « Voilà, dit-il, comment et en quoi la Constitution est violée. Je le dis... sans souci des conseils et des menaces que nous a fait entendre l'honorable M. de Montalembert. Il nous a dit : « Nous ne pouvons vous apporter un projet de loi que vous ne nous « opposiez la Constitution... Si la Constitution était vraiment vio- « lée, ce serait tant pis pour elle; et vous qui êtes ses amis, ce que « vous auriez à faire pour elle serait de garder le silence; vous êtes « imprudents ! » Et vous, vous êtes bien audacieux ! Qui êtes-vous pour dire à la loi fondamentale de votre pays, à la loi qui vous a faits ce que vous êtes, qui vous êtes, pour lui dire : Je te permets de vivre, mais à la condition de te laisser déchirer et déshonorer en silence? Voilà le langage de ces hommes, qui s'appellent le grand parti de l'ordre! Voilà l'ordre comme ils l'entendent! L'ordre, ce n'est pas pour eux le respect, le règne de la loi, c'est le règne de leurs intérêts et de leurs passions ». Tout semblait s'être calmé dans l'Assemblée : à gauche on n'entendait plus d' « applaudissements », mais une « approbation »; à droite, plus de « bruit », seules de « légères rumeurs ».

Léon Faucher, au lieu de répondre aux arguments de Grévy, ralluma les colères des républicains en attaquant le Gouvernement provisoire. Leur fureur augmenta lorsque, la clôture de la discus-

sion générale sur l'article 1er ayant été prononcée, Lamartine, qui demandait la parole « pour un fait personnel », eut sa voix couverte par les clameurs de la droite.

Après quoi, commença la discussion des articles. Le débat sur les amendements présenta un aspect curieux. Souvent, après que les auteurs les avaient développés, un membre du gouvernement ou de la commission demandait à l'Assemblée, sans donner d'explications, le rejet des modifications proposées. Quelquefois même, Baroche et Faucher ne s'en donnaient pas la peine. Parfois, lorsque l'un ou l'autre veut répondre à l'auteur de l'amendement, des cris s'élèvent à droite : « C'est inutile ! Ne répondez pas ! Aux voix ! » Alors, docile, le ministre ou le rapporteur se rassied à son banc [1].

Le combat se livra surtout autour des articles 2 et 3. Comme les amendements des républicains avaient pour but de bouleverser l'économie du projet ; les arguments que l'on donne de part et d'autre sont les mêmes que dans la discussion générale. Selon les partisans du projet, la loi est nécessaire au salut de la société, elle est conforme à la Constitution ; à leur avis, un domicile prolongé a une vertu moralisatrice et l'admission de la preuve de droit commun couvrirait la France de procès [2]. D'après les adversaires de la réforme électorale, le projet est dangereux, inconstitutionnel et nuisible aux intérêts des classes pauvres. Cependant, Dupont (de Bus-

1. C'est le cas de l'amendement Pierre Leroux (25 mai), des amendements Larabit ; de l'amendement Saint-Romme; de l'amendement Emile Leroux (27 mai), de l'amendement Charamaule, de l'amendement Combarel de Leyval (28 mai), de l'amendement Vaujuas, des paragraphes additionnels de Vesin, de Démarest, de Bouhier de l'Ecluse (29 mai), de l'amendement Rigal, des articles additionnels de Moreau (de la Creuse), du général Lebreton, des amendements de Levet et Sautayra (30 mai), des amendements Ségur d'Aguesseau, Moreau (Creuse), Larabit, Vaujuas, des articles additionnels de Saint-Romme, de Charamaule, de Chavoix, de Levet, de Lagrange, du colonel de l'Espinasse et de Moreau (Creuse).

2. Vatimesnil a fait valoir cette dernière considération dans son discours contre l'amendement Corne, à l'art. 2. Berryer se servit du même argument contre l'amendement Monet, à l'art. 3 (28 mai). L'amendement Corne signé aussi par Coquerel, Ferdinand de Lasteyrie et Cavaignac était ainsi conçu : « Ce domicile s'établira par l'habitation réelle dans la commune où l'on aura satisfait aux lois du recrutement des armées de terre et de mer. Le domicile sera transféré dans toute commune où le citoyen aura fixé son principal établissement, à la charge par lui d'en faire, six mois avant la révision de la liste électorale, la double déclaration prescrite par l'art. 104 du Code civil ».

Monet proposait de mettre à l'art. 3, ou lieu de ces mots : « le domicile électoral sera constaté.».. les mots : « le domicile pourra être constaté » et d'ajouter après les moyens de preuves admis par la commission « et par toutes autres circonstances desquelles résultera la preuve du principal établissement pendant la durée fixée par l'art. 2. »

sac) en proposant, dans un amendement à l'article 2, de conserver le domicile de six mois et d'interdire aux citoyens de voter deux fois dans une même législature dans deux départements différents, fait avouer à Faucher que le souci d'éviter les doubles votes n'étaient pas « la raison fondamentale » qui avait déterminé les auteurs du projet. Quant au mode de preuve, Lamoricière, dans son discours en faveur de l'amendement Monet, fait remarquer que pour la conscription, la loi dit : « Cette liste sera faite : 1° sur la déclaration des jeunes gens, et à leur défaut sur la déclaration de leurs parents ou tuteurs ; 2° elle se fera d'office, d'après les registres de l'état civil et tous autres documents et renseignements. » Et Lamoricière ajoute : « Ne repoussez pas cette corrélation entre la manière d'imposer les devoirs et celle de reconnaître les droits. » Il conclut par un avertissement à la majorité : « Certes, M. de Polignac et M. Guizot n'étaient pas des hommes sans esprit politique, sans courage ; ils avaient ce courage politique dont vous vous vantez aujourd'hui ; mais ils se trompaient et ils sont tombés malgré leur courage... C'est nous qui sommes les vrais conservateurs parce que nous ne voulons pas de cette politique qui les a perdus et qui vous perdrait encore... Je vous demande de respecter le droit : nous acceptons que vous entouriez l'usage de toutes les conditions que vous voudrez ; mais une fois que ces conditions seront votées, nous vous demanderons d'accepter, comme preuves de l'existence de ce droit, toutes les preuves qu'on peut juridiquement et légalement fournir. S'il en était autrement, vous ne pourriez plus inscrire sur votre drapeau, le mot de suffrage universel. Eh bien, j'ai combattu sous cette devise, et je sais ce qu'elle donne de confiance et d'audace aux soldats qui suivent son drapeau, et ce qu'elle inspire de terreur, d'effroi et d'incertitude à ceux qui la combattent. Et je dis à la société : ne change pas ta devise : *in hoc signo vinces* ; avec cette devise tu triompheras ! »

Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans la discussion des articles, c'est l'attitude de certains conservateurs. Ils veulent bien exclure des listes électorales « la vile multitude » (Tinguy répète l'expression), mais ils craignent que la loi ne frappe des citoyens attachés au « parti de l'ordre », et notamment les paysans. C'est dans cet esprit, qu'au moment de la discussion de l'article 2, Emile Leroux

demanda sans succès que l'on étendît au département le domicile exigé dans le canton. Il montrait que le vote, quoiqu'ayant lieu au chef-lieu du canton, avait, à cause du scrutin de liste, une signification départementale. Il fait remarquer que ceux qui ont changé de ferme au mois de septembre ou au mois de novembre 1849, suivant les usages locaux, seront privés de leur vote en 1852. « Qu'on ne dise pas, ajoute-t-il, que lorsqu'on change de canton, on devient étranger à tout sentiment d'intérêt de localité ; car souvent la nouvelle ferme est voisine de la première, quoique dépendant d'un autre canton. » Le légitimiste Raudot, dans la discussion générale de l'article 3, exprime encore plus nettement ses craintes. « Vous allez tirer sur vos soldats », s'écrie-t-il, s'adressant à la majorité. Combarel de Leyval, tout en approuvant l'exclusion des indigents, demande à l'Assemblée d'admettre sur les listes électorales les citoyens qui, « sans être réputés indigents », paraissent aux conseils municipaux « dignes de bienveillance et d'intérêt. » Aussi, propose-t-il que l'on puisse prouver le domicile à l'aide de la matrice de la contribution personnelle, sur laquelle sont inscrits à la fois les imposés et ceux, que dans les villes rédimées, on appelle imposables. Combarel de Leyval, lui aussi, fait entendre un avertissement aux conservateurs : « Les majorités compactes qui ont soutenu soit M. de Villèle, soit M. Guizot, ont précipité la chute de ces hommes d'Etat et des gouvernements qu'ils servaient ; vous semblez plus exclusifs encore, ayez au moins un succès plus durable. » Il demande à l'Assemblée de voter son amendement : « Si vous ne voulez pas le faire, dit-il,... ce sera un acte d'injustice enfanté par une politique à la fois aveugle et ingrate ; car ce sont les électeurs des campagnes qui ont envoyé ici la majorité. » L'Assemblée ne tint aucun compte de toutes ces observations.

Tinguy, député légitimiste de la Vendée, demandait que l'Assemblée admit, comme preuve du domicile, le tableau des exemptions proposées pour cause d'indigence. A l'appui de son amendement, après avoir reproché à la loi d'obliger l'électeur d'être non plus seulement domicilié, mais « domicilié payant » [1], il ajoute : « Il y a une démocratie que je respecte, la démocratie rurale sédentaire ;

1. Voix à droite : C'est cela ! c'est cela !

ce sont nos paysans, nos habitants domiciliés payant ou ne payant pas, peu importe ; ces hommes parmi lesquels je vis, qui m'ont vu naître, qui m'ont vu enfant, que je connais tous ;... ceux que nous allons chasser,... ce sont les vieux serviteurs de nos parents, ce sont de vieux journaliers, ce sont de vieux soldats... les hommes que nous allons frapper, payant ou non, sont ces hommes qui, aux élections de 1848, s'en allaient à travers les campagnes, leur prêtre en tête, votant pour nous et nous disant : « Avant tout nous voulons des hommes qui protègent nos églises et nos prêtres ! » Voilà les hommes que nous allons frapper, que nous allons chasser du scrutin !... Je ne viens pas invoquer la Constitution violée ; non, la loi ne viole pas la Constitution, je le sais, je le reconnais ; elle épurera, elle moralisera le vote. Je le sais à merveille, et pour cela, je la voterai, alors même que ma pensée ne serait pas adoptée. Mais elle est excessive cette loi ; elle contient des duretés inutiles, des duretés dangereuses, et je supplie en grâce la commission et l'Assemblée de les repousser. »

A cette supplique, Léon Faucher répond que « la commission rend hommage aux très bons sentiments » exprimés par Tinguy ; mais il déclare qu'elle repousse l'amendement parce qu'il est « la destruction de la loi ». Il ajoute que le tableau des réputés indigents n'existe pas [1]. Après une réplique de Valette qui appuie la modification proposée par le député légitimiste, Tinguy, voyant son amendement combattu par la commission vint le retirer « pour ne point en faire une cause de division ». Mais La Rochejaquelein le reprend. Il défend avec impétuosité le droit de vote pour les paysans pauvres : « Depuis le commencement de cette loi, s'écrie-t-il, je me tenais à ma place douloureusement ; mais j'espérais que la commission accepterait un amendement qui mit tout le monde d'accord. Maintenant on vient nous dire : Pas d'amendement, nous sommes décidés à n'en accepter aucun. Eh bien, si vous êtes décidés à n'en accepter aucun, s'il faut vous obéir, je ne vous obéirai pas. » Mal-

1. Il est curieux de constater que dans l'avant-projet de Faucher se trouvait la disposition suivante : « le domicile politique s'acquiert... par un certificat constatant qu'ils ont été portés depuis trois ans sur la liste des indigents par le conseil municipal, quand il y est joint un certificat de bonne vie et mœurs délivré par l'autorité locale » (Papiers inédits de Léon Faucher).

gré cette véhémente protestation, l'amendement fut repoussé. Une disposition analogue, quoique moins large, déposée par Vaujuas, un autre légitimiste, eut le même sort [1]. C'est en vain que les légitimistes La Rochette, Favreau et Failly proposèrent que le maire inscrivît d'office sur la liste électorale, les fils, ouvriers et domestiques domiciliés chez les pères, patrons et maîtres [2]. C'est en vain que Jules Favre essaya de faire décider que la déclaration de deux citoyens domiciliés dans la commune pourrait remplacer le certificat délivré aux fils, ouvriers et domestiques par les pères, patrons et maîtres, lorsqu'ils habitent chez ces derniers [3].

Mais de nouveau, dans les rangs de la majorité, des protestations se font entendre. Vesin, dans un amendement qu'il a signé avec Gustave de Beaumont et avec les légitimistes : Chapot, Favreau, Nettement et Raudot, demande à l'Assemblée d'ajouter au mode de preuve du domicile qu'elle a déjà admis, « le tirage au sort pour le recrutement des armées de terre et de mer, premièrement à l'égard de tous ceux qui résident habituellement dans la commune ou qui sont présents sous les drapeaux ; secondement à l'égard de ceux qui résident hors de la commune, à la charge par eux de justifier par déclaration du maire de la commune dans laquelle ils résident depuis six mois au moins, qu'ils ne sont pas inscrits sur la liste électorale dressée par lui en conformité de la présente loi. » Il affirme qu'il ne vient pas « faire un acte d'opposition », son amen-

---

1. Cet amendement était ainsi conçu : « Le domicile électoral sera constaté par l'inscription au rôle de la contribution personnelle. Sera considéré comme inscrit au rôle de la contribution personnelle celui que le conseil municipal déclarera avoir été exempté de cette contribution comme d'une charge jugée excessive pour sa position, par les répartiteurs, s'il a satisfait dans le canton à la loi du recrutement et si deux électeurs de la commune déclarent qu'il est depuis trois ans marié ou veuf et dans ses meubles. »

2. Cet amendement était ainsi conçu : « Le domicile sera constaté :

1° Comme au projet.

2° par la résidence chez leurs pères ou mères domiciliés dans la commune en ce qui concerne les fils majeurs qui, par application de l'art. 12 de la loi du 21 avril 1832, n'ont pas été portés au rôle de la taxe personnelle.

3° par l'habitation dans la maison de leurs maîtres ou patrons, ou dans les bâtiments qui servent à l'exploitation en ce qui concerne les majeurs, domestiques ou ouvriers. »

3. Un amendement de Rollinat, un républicain, fut également repoussé. Il proposait de faire constater le domicile, par la déclaration des patrons en ce qui concerne les majeurs qui travaillent habituellement chez eux, lorsqu'ils habitent le même canton ; par la déclaration des maîtres en ce qui concerne les majeurs qui servent chez eux lorsqu'ils demeurent avec eux dans la même maison ou dans les bâtiments d'exploitation. »

dement « n'est pas une attaque contre la majorité, c'est une supplique. » Vesin montre que la modification qu'il propose conserve son droit de vote à « l'homme qui n'a pas cessé de rester dans son pays,... qui ne s'est pas éloigné de ces influences du foyer et de la commune,... qui connaît les candidats de son pays. » Et il ajoute : « Quant à celui qui a cessé de résider, pourquoi, si cet esprit de retour le ramène vers sa famille, pourquoi, si pour l'exercice de son suffrage, il rentre sous ces influences du foyer domestique, et de la commune, pourquoi serait-il exclu ? » De plus, il montre que l'amendement s'adapte au système général de la loi puisque ceux qui voteraient ailleurs qu'à leur domicile d'origine, seraient obligés d'avoir le domicile triennal et de le faire constater à l'aide des preuves exigées par le projet de la commission. Mais Vesin voit aussi dans la modification qu'il propose une transaction entre ceux qui, dans le sein de la majorité, « craignent de toucher au principe du suffrage universel tel qu'ils le comprennent dans la Constitution » et ceux « qui se font un scrupule de voter une loi qui, selon eux, touche au suffrage universel bien qu'on assure qu'elle n'y touche pas. » En effet, rappelant que Montalembert a dit que le vote de la réforme électorale serait surtout une « victoire morale », il déclare que l'effet moral de la loi sera d'autant plus grand, qu'elle aura réuni un plus grand nombre de suffrages. Aussi Vesin veut-il éviter « des dissidences dans le vote » ; car il proteste contre l'idée de Montalembert d'après laquelle on ne devrait pas prendre au sérieux les craintes exprimées sur la violation de la Constitution sous prétexte « que déjà, tant de fois, elles avaient été manifestées ». « Ces craintes ne sont plus exprimées par les mêmes voix, dit-il, elles sont exprimées par des voix amies, presque suppliantes... Lorsque dans le sein d'un parti qui déjà bien des fois a marché à rangs serrés à travers bien des dangers, certaines dissidences se produisent et qu'elles sont repoussées ou dédaignées, c'est toujours un symptôme qui ne laisse pas d'avoir sa gravité. » Il termine, au milieu des interruptions, par un avertissement à ses amis : « Ma pensée, est que cette loi, si elle est vraiment et purement constitutionnelle... est une loi parfaitement inoffensive,... pour laquelle on n'avait nullement besoin de faire appel à notre fermeté et à notre courage... Eh bien ! Messieurs, on attend un

grand effet moral de cette loi. Ce grand effet moral, si la loi est telle que je viens de vous le dire, je ne le comprends pas, et, si vous voulez le produire, je crains qu'il ne faille le chercher ailleurs ; où ? je n'en sais rien ; ce n'est pas mon secret. » Or, selon Vesin, « ces lois d'effet moral... ont fait naître un plan de résistance que je considère comme extrêmement grave et sérieux... qui consiste en ceci : c'est que nos adversaires, en criant à la provocation, se hâtent d'ajouter qu'il ne faut pas y répondre : il faut se tenir à l'écart, faire le vide, ôter tout prétexte à l'intervention militaire. Et, en effet, ces conseils sont suivis avec une discipline parfaite... Et ce système de résistance se continue, et je crains que vous ne le développiez ;... il met la majorité, il met les représentants du parti de l'ordre, infailliblement à bref délai, peut-être, dans un très grand embarras. Car... lorsque l'on cherche une victoire morale, si on ne l'obtient pas une première fois, il faut nécessairement la chercher dans une seconde marche, et puis dans une troisième... Et si l'on pouvait comparer la stratégie parlementaire à la stratégie militaire, je vous dirais : Voyez ce qui s'est passé à une autre époque, voyez le plan qui a été exécuté en face du plus grand génie et de la plus irrésistible force militaire des temps modernes, voyez le plan qui a été exécuté par une grande puissance : ça été précisément de refuser le combat, ça été de faire le vide, d'obliger l'ennemi, jaloux d'un succès, d'aller poursuivre de marche en marche, d'étape en étape, jusqu'au point où enfin les redoutes étaient dressées et où l'armée assaillante arrivait privée d'une partie de ses forces. » En descendant de la tribune, l'orateur qui avait été fréquemment interrompu par ses amis, est l'objet de leur part, de très vives interpellations, tandis que, du banc des ministres, Baroche « le somme... de déclarer ce qu'il a voulu dire, ce qu'il a voulu faire entendre par ses insinuations ». Vesin remonte à la tribune ; il balbutie qu'il n'a voulu attaquer ni le gouvernement, ni la majorité, qu'il avait simplement l'intention de les avertir, et il ajoute même, que si son amendement est repoussé, il votera néanmoins la loi. Aucun membre du gouvernement ou de la commission ne vint réfuter les arguments donnés par Vesin et l'Assemblée rejeta l'amendement.

La droite usa de la même tactique vis-à-vis des paragraphes addi-

tionnels présentés par Morin (de la Drôme) [1], Demarest [2] et Bouhier de l'Ecluse [3]. L'article 2 avait été adopté le 28 mai, sans scrutin. L'article 3 fut voté le 29, par 410 voix contre 178 [4].

Le lendemain, Beaumont (de la Somme) essaya de faire maintenir sur les listes électorales « les ouvriers habituellement employés dans une exploitation agricole, quand bien même ils n'habiteraient pas dans la ferme pourvu qu'ils y soient attachés depuis trois ans au moins. » Son amendement fut repoussé par 253 voix contre 245 [5],

---

1. « Le domicile sera constaté :

4° Par la déclaration des propriétaires fermiers ou patrons, en ce qui concerne les majeurs qui travaillent habituellement chez eux, sans demeurer dans la même maison ou dans les bâtiments d'exploitation, pour ceux qui auront satisfait dans le canton au tirage au sort pour le recrutement des armées de terre et de mer. »

2. « Le domicile sera constaté :

Par la présentation du livret constatant que l'ouvrier qui en est porteur travaille depuis au moins trois ans dans le même canton. »

Le rapporteur se contenta de dire : « La commission le repousse. Le livret ne constate pas le domicile. » Or l'article 2 de l'avant-projet Faucher était ainsi conçu : « Le domicile politique s'acquiert... par un livret qui constate l'exercice d'une industrie... »

3. « Le domicile sera constaté :

Par le fait du principal établissement dans le canton. Le fait résultera :

1° Quant à présent, de l'inscription sur la dernière liste de recensement de la population jointe à l'habitation actuelle.

2° Pour l'avenir, de l'inscription, pendant trois ans, sur la liste du recensement de la population du canton fait chaque année. »

4. Dans ce scrutin des républicains modérés, comme Pascal Duprat et Ducoux ; des Montagnards, comme Edgar Quinet, Bancel, Boysset, Colfavru, Crémieux, Michel (de Bourges), Madier-Montjau, de Flotte et Schœlcher, et enfin des bonapartistes de gauche, comme le prince de la Moskowa et Napoléon Bonaparte semblent s'être abstenus pour des raisons de principe (Boysset, Pierre Leroux, Madier-Montjau et d'autres Montagnards expliquent ainsi leur abstention, dans ce scrutin et dans celui du 31 mai). Des députés qui votaient d'ordinaire eurent, pour d'autres raisons sans doute, la même attitude, et notamment 2 membres de la commission parlementaire, Combarel de Leyval et de Montigny ; des bonapartistes de droite comme Persigny, Abatucci fils et Ségur d'Aguesseau ; des légitimistes, comme La Rochette et Laboulie, le fusionniste Vesin et le membre du tiers parti Wolowski, beau-frère de Léon Faucher. La minorité comprenait, outre des républicains modérés et des Montagnards, des membres du tiers parti, comme Lanjuinais, Lamoricière, Gustave de Beaumont, Coquerel, et Wallon, des bonapartistes comme Larabit et Benoît Champy, des légitimistes comme Raudot, La Rochejaquelein et Léo de Laborde.

5. La minorité comprenait des républicains modérés comme Cavaignac, Charras, Barthélemy Saint-Hilaire et Bixio ; quelques Montagnards avec Victor Hugo et Lagrange ; les membres du tiers parti avec Odilon Barrot, Gustave de Beaumont, Wallon, Wolowski et les généraux Bedeau et Lamoricière ; des bonapartistes comme Pierre et Louis-Lucien Bonaparte, Benoit Champy, le colonel de Laborde et Abatucci père et fils ; des légitimistes comme La Rochejacquelein, Raudot, Nettement, Léo de Laborde, Tinguy et La Rochette. Trois Burgraves : Berryer, Benoist d'Azy et Buffet, et un membre de la commission parlementaire, Combarel de Leyval étaient marqués comme étant retenus à la commission du budget ; es Burgraves Beugnot, Molé et Montalembert et les membres de la commission parlementaire Bocher, Léon de Maleville et Montigny s'abstinrent. Des Montagnards comme Michel

grâce à l'abstention d'une partie de la gauche [1]. Tous les amendements qui avaient pour but d'atténuer la rigueur des dispositions de l'article 3 furent également repoussés. A propos des incapacités, l'Assemblée admit, il est vrai, sur la proposition du général Oudinot, que les fusiliers des compagnies de discipline rentreraient en jouissance de leur droit électoral à l'expiration de leur punition [2]. Mais en général, elle alla encore plus loin que la commission. Elle exclut des listes les faillis non réhabilités [3], les condamnés à trois mois de prison pour violence commise dans les comices électoraux [4], les condamnés pour dévastation de récoltes, mutilation d'arbres ou empoisonnement de bestiaux, pour lacération frauduleuse d'un billet sous-seing privé, ou pour avoir, à l'aide d'une liqueur corrosive, volontairement détérioré des marchandises ou des matières servant à la fabrication [5], les condamnés pour fraudes ou manœuvres pour échapper à la conscription ; les médecins complices de ces fraudes ou de ces manœuvres [6] ; les condamnés pour outrage public envers un juré en raison de ses fonctions ou envers un témoin à raison de ses dépositions [7].

L'Assemblée décida, malgré la commission, que quiconque aurait encouru une condamnation pour complicité d'adultère ou entretien d'une concubine dans le domicile conjugal serait rayé de la liste électorale à la requête du ministère public pour un laps de temps qui, ne pouvant être moindre de cinq ans, dont le terme sera fixé par le tribunal [8]. Léon Faucher lui-même, effrayé par ce luxe d'in-

---

(de Bourges), Bac, Bancel, Edgard Quinet, Arago père et fils, Schœlcher et Eugène Sue ; des républicains modérés comme Grévy, Carnot, Lamartine et Corne, Pascal Duprat ; des bonapartistes comme Edgard Ney, le prince de la Moskowa, Persigny, Antoine et Napoléon Bonaparte ; des légitimistes comme Bouhier de l'Ecluse, Laboulie et Charencey suivirent cet exemple.

1. Peut-être y avait-il là d'autres raisons que des raisons de principe ? Car si l'amendement avait été adopté, la loi eût été sans doute plus funeste encore aux républicains. En effet, les électeurs des campagnes se seraient trouvés favorisés par le vote de la modification proposée par Beaumont (de la Somme) et comme en général c'étaient eux qui élisaient les conservateurs, la loi aurait été encore plus préjudiciable à la gauche.

2. Séance du 31 mai. L'amendement était accepté par la commission.

3. Amendement Loyer (30 mai). La commission ne s'était prononcée ni pour, ni contre.

4. Amendement Ségur d'Aguesseau accepté par la commission (30 mai).

5. Amendement Moulin et Mortimer Ternaux (31 mai) accepté par la commission.

6. Amendement Grimault (30 mai) accepté par la commission.

7. Amendement Moulin et Mortimer Ternaux (31 mai) accepté par la commission.

8. Amendement Nettement (31 mai).

capacité, finit par s'écrier : « Messieurs, je crains en vérité que, d'amendement en amendement, nous ne fassions entrer tout le code pénal dans la loi » [1].

Pendant ce temps, la gauche provoquée, bafouée, impuissante à faire passer l'amendement, même le plus modéré, se vengeait par l'ironie, « l'arme des faibles » [2]. Sautayra demanda l'exclusion des citoyens qui, étant fonctionnaires, « auraient employé la voie du télégraphe d'une manière abusive en matière électorale » [3]. Léon Faucher était visé par cette proposition [4]. Grâce à la question préalable, la majorité empêcha l'orateur de développer son amendement. Charles Lagrange ayant demandé que les individus déclarés indignes de voter fussent aussi déclarés indignes de servir dans l'armée, et Moreau (de la Creuse), ayant proposé de les affranchir des impôts indirects, ces articles additionnels eurent le même sort [5]. Le 31 mai, la loi fut votée [6], par 433 voix contre 241 [7].

---

1. Séance du 31 mai.
2. G. Renard. *Histoire de la République de 1848*, p. 198.
3. 30 mai.
4. L'Assemblée constituante l'avait renversé du pouvoir pour cette raison.
5. 31 mai. Outre quelques modifications de forme, l'Assemblée, avec l'assentiment de la commission, admit que les fonctionnaires voteraient dès leur entrée en charge (30 mai).
6. Sous le régime de la loi du 15 mars 1849, la France comptait pour les 86 départements 9.618.057 électeurs.

Grâce à la révision des listes faites en septembre 1850, par application de la loi, les électeurs n'étaient plus que 6.711.186 pour 85 départements ; les maires du département d'Ille-et-Vilaine n'étant pas arrivés à comprendre les dispositions de la loi relative aux incapacités.

Voici le tableau des électeurs en septembre 1850 :

Inscrits comme payant la taxe personnelle depuis 3 ans	5.023.973
— comme étant portés personnellement au rôle de la prestation en nature pour les chemins vicinaux bien que ne payant pas la contribution personnelle	449.221
— comme descendants majeurs vivant dans la maison paternelle	546.545
— comme majeurs servant habituellement chez leur maître ou demeurant depuis 3 ans dans la même maison	124.236
— comme majeurs travaillant et habitant depuis 3 ans dans la maison de leur patron ou dans les bâtiments d'exploitation	110.304
— comme fonctionnaires publics	35.466
— comme ministres des cultes reconnus par l'État	32 492
— comme militaires présents sous les drapeaux dans les armées de terre et de mer	388.949
Totaux pour 85 départements	6.711.186

(Archives de la Chambre et papiers Léon Faucher).

7. La minorité comprenait la plupart des Montagnards avec Victor Hugo, Edgar Quinet, de Flotte, Bac, Arago père et fils, Lagrange, Lamennais, etc. ; tous les républicains modérés, des membres du tiers parti comme Gustave de Beaumont, Lamoricière, Wallon, et Desmousseaux de Givré, une partie des bonapartistes comme Pierre et Napoléon Bonaparte, Benoît

De l'étude de la discussion du projet, il résulte que les républicains craignent plus le péril royaliste que le péril bonapartiste. Lorsqu'Arago, rappelant que Montalembert avait déclaré que les républicains criaient à la violation de la Constitution comme le berger de la fable criait : au loup ! au loup ! et qu'il demanda quel loup menaçait la République, toute la gauche de s'écrier : « C'est le loup blanc ! C'est le loup blanc ! » Lorsque Jules Favre dit que la sagesse du peuple a déçu de « coupables espérances » et que Montebello demande : « Les espérances de qui ? » « Des royalistes, » lui répond-on, des bancs républicains.

Lamartine, il est vrai, voudrait « que le pouvoir et la majorité, et l'opinion conservatrice dans la République, que les feuilles et les organes qui dépendent d'eux, au lieu de regarder toujours vers les Tuileries, regardent plus souvent vers cette modeste demeure de Washington, vers ce Mount-Vernon, dans laquelle le premier président de la République américaine repoussa toutes ces offres d'accroissement de pouvoir, de décimation du pouvoir du peuple, de prolongation illégale du sien, que des amis téméraires comme vous, venaient sans cesse lui offrir, et où il conquit au lieu d'un pouvoir précaire, la liberté pour un monde tout entier et l'immortalité pour son nom. » Mais le poète s'élève aussi avec force contre ceux qui, dans les journaux et au théâtre, présentent « le nom de Monck, de Monck, remarquez-le bien, l'idéal des traîtres... à l'applaudissement de ce peuple, pour lui faire pour ainsi dire respecter, admirer et honorer la plus infâme des trahisons. » Lamartine signale donc les deux périls que court la République. Mais il pense que le gouvernement « vaincu, portera la peine... vainqueur, n'aura pas l'honneur. »

Ce n'est que quelques minutes avant le vote sur l'ensemble de

---

Champy et Larabit, et quelques légitimistes comme Bouhier de l'Ecluse, Léo de Laborde, Nettement et La Rochejaquelein. Parmi les abstentionnistes, se trouvaient des Montagnards comme Michel (de Bourges), Baune, Madier-Montjau et Crémieux ; des légitimistes comme Vaujuas et Charencey ; des bonapartistes comme Persigny, le général Baraguay d'Hilliers et le prince de la Moskowa. Wolowski lui aussi s'abstint. Quant à Odilon Barrot, marqué tout d'abord comme « absent par congé », il déclara qu'il avait quitté l'Assemblée avant la fin de la séance et que présent il eut voté en faveur du projet de la commission. Or, il dit dans ses *Mémoires posthumes* (t. IV, p. 36), à propos du vote de la loi du 31 mai : « Naturellement, je m'abstins ».

la loi, que les bonapartistes se démasquent. Un des leurs, Larabit, demande la parole « pour une observation. » Il fait remarquer que l'Assemblée ayant déclaré l'urgence, le Président de la République, au lieu d'avoir trente jours pour demander, par un message, une nouvelle délibération de la loi, n'en aura que trois. Aussitôt à droite, des cris s'élèvent : « Il aura trois jours parce que nous avons voté l'urgence... nous l'avons votée sur sa demande. » — « Mais c'est le gouvernement qui a présenté le projet de loi. » Larabit continue : « On me dit que c'est le gouvernement qui a présenté le projet de loi, je le sais ; mais c'est une raison insuffisante. Le Président de la République a-t-il le droit de réfléchir tous les jours, oui ou non ? Ne peut-il pas changer d'avis ? Ne peut-il pas profiter de la discussion ? Ne peut-il pas peser l'effet produit dans le pays ? Croyez-vous donc que l'article 58 de la Constitution [1] n'ait pas été fait pour les lois présentées par le gouvernement comme pour les autres ? N'a-t-il pas une responsabilité indépendante de celle des ministres ? » Comme à droite, Lacaze lui dit : « Il a signé le décret de présentation : il n'y a aucun doute ; » Larabit reprend : « Peut-il, oui ou non, changer son ministère ? Sans changer le ministère qui le conseille, ne peut-il pas avoir son avis personnel ? C'est pour cela que la Constitution lui a donné un droit important que vous ne devez pas réduire ; vous avez ainsi apporté une grande diminution... à son droit personnel. J'ai fait cette observation pour l'avenir et pour diminuer d'autant sa responsabilité. »

Or, le 4 novembre 1851, le Président de la République demandait par un message l'abrogation de la loi du 31 mai. L'Assemblée repoussa cette proposition [2]. Mais le 2 décembre suivant, un placard, affiché sur les murs de Paris, proclamait la dissolution de l'Assemblée nationale et le rétablissement du suffrage universel, et quand Berryer, par les fenêtres de la mairie du Xe arrondissement, annonça au peuple l'abrogation de la loi du 31 mai, il était trop tard [3].

Paul RAPHAËL.

---

1. « Dans le délai fixé pour la promulgation des lois, le Président de la République peut par un message motivé, demander une nouvelle délibération ».
2. Voir la caricature publiée dans G. Renard : *La Révolution de 1848*, p. 253.
3. Cf. Lecanuet, *Berryer, sa vie et ses œuvres*, 1790-1868, p. 327.

Les routes de commerce vers l'Extrême-Orient à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle

C'est vers le milieu du XVIIe siècle que les pays lointains, découverts par les Portugais et les Espagnols, ont commencé à jouer dans le commerce mondial un rôle sans cesse grandissant. En effet, jusque-là, le Portugal, puis la Hollande interdisaient à tous l'accès des mers d'Extrême-Orient, et sur l'Atlantique, la puissance formidable de l'Espagne rendait vaine toute tentative contre l'Amérique. Ce n'est donc qu'à partir du ministère de Richelieu et surtout de Colbert pour la France, du gouvernement de Cromwell pour l'Angleterre, que les nouveaux marchés s'offrirent à une concurrence vraiment internationale. Cette concurrence entre les principales nations maritimes se poursuivit au XVIIIe siècle et aboutit à l'écrasement des plus faibles. En Extrême-Orient, ce furent les Hollandais qui furent distancés les premiers : dès le lendemain de la paix d'Utrecht, la rivalité se circonscrit nettement entre la France et l'Angleterre dans les mers lointaines. Elle devait se terminer, après la guerre de Sept ans, par la victoire de l'Angleterre qui domina dès lors en Extrême-Orient, et fut le principal intermédiaire entre cette partie du monde et l'Europe. Si l'on veut se rendre compte de l'influence que pouvaient exercer sur le commerce mondial ces pays que les puissances maritimes se disputèrent si âprement, il est nécessaire de savoir de quelle façon et par quelles routes l'Europe communiquait avec eux. Quelques ouvrages récents touchant l'histoire du commerce ou des colonies nous offrent l'occasion de grouper nos connaissances à ce sujet [1].

1. P. Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIe siècle*. Paris, 1902. P. Cul-

*
* *

On désignait sous le nom d'« Indes orientales » un ensemble de pays assez mal délimité qui comprenait la péninsule indienne avec toutes les côtes et les îles de l'Océan indien, et en outre l'Indo-Chine, la Malaisie, la Chine et le Japon. Cette étrange extension d'un nom géographique très précis venait de ce qu'au Moyen-âge, c'était l'Inde qui était censée produire les épices, les drogues, les pierres précieuses que les marins arabes, italiens, provençaux ou catalans distribuaient en Europe ; mais les voyages des Portugais avaient montré qu'il fallait aller chercher les épices plus à l'est dans les îles de la Sonde, et comme on était habitué à appeler *Indes* le pays qui les produisait, ce nom s'appliqua à ces îles nouvellement découvertes, et l'ignorance du public l'étendit peu à peu à toutes les terres au delà du Cap.

Dans ce vaste ensemble de pays, c'était l'Inde proprement dite qui était restée, à l'époque que nous envisageons, le centre de l'activité commerciale. Cela tenait à plusieurs raisons : d'abord les îles de la Sonde étaient jalousement gardées par les Hollandais, puis la Chine et le Japon étaient presque complètement fermés aux étrangers ; l'Inde, au contraire, en proie à l'anarchie, incapable de repousser la pénétration européenne, et d'ailleurs plus rapprochée de l'Europe, jouait le rôle d'un immense entrepôt pour le commerce avec l'Occident. Enfin, à cette époque, ce n'étaient plus les épices qui tentaient les marchands étrangers, car les Hollandais les distribuaient à toutes les nations, mais les produits de l'industrie orientale, comme les cotonnades, les soieries, les étoffes brodées d'or et d'argent [1]. Or toutes ces étoffes se fabriquaient dans l'Inde et la

---

tru, *Dupleix, ses plans politiques, sa disgrâce*, Paris, 1901. P. Kaeppelin, *La Compagnie des Indes orientales et François Martin*. Paris, 1908. Id., *Les Escales françaises sur la route de l'Inde (1638-1731)*. Paris, 1908. W. Dahlgren, *Les relations commerciales et maritimes entre la France et l'Océan Pacifique*. Tome I. *Le commerce de la mer du sud jusqu'à la paix d'Utrecht*. Paris, 1909.

1. Au début du XVIIIe siècle, le directeur Dulivier signalait parmi les achats de la Compagnie française aux Indes les étoffes de soie, les toiles peintes ou brodées, les cotonnades, les mousselines plissées, rayées et brodées, et d'autre part le poivre, le riz, quelques drogues, le cuivre, l'étain, le tontenague, les bois de teinture, le borax, la laque, le salpêtre et la cire. Mais, de tous ces objets, les produits manufacturés absorbaient la plus grande partie de l'argent (D'après Cultru, *op. cit.*, p. 59).

vogue qu'elles eurent très vite contribua à augmenter l'importance du commerce indien.

On distinguait dans l'immense péninsule certaines régions particulièrement importantes. La plus anciennement fréquentée fut le Guzurate, province située au nord de Bombay, entre le golfe de Cambaye et la vallée du Gange : il y avait là vers le nord des terres à coton dont la récolte allait alimenter les métiers d'une sorte de Manchester indien, Ahmedabad, où l'on fabriquait des toiles de coton blanches et d'autres peintes [1]. Elles s'exportaient par le port de Surate au fond du golfe de Cambaye ; par là arrivaient également à Ahmedabad les soies de Perse dont on faisait toutes sortes de soieries et de brocards. Surate était donc un port très actif, le plus important de la mer d'Oman, distribuant à l'Arabie, à la Perse, à l'Afrique, les marchandises fabriquées dans l'Inde. Elle était à proximité de la mer Rouge et du golfe Persique, les anciennes routes vers l'Europe avant Vasco de Gama, et pouvait être considérée comme la tête de ligne des communications avec l'Occident. Sur la mer d'Oman deux autres régions pouvaient attirer les Européens : c'étaient la côte de Malabar à l'ouest de l'Inde, talus abrupt et boisé où l'on récoltait le poivre, et la région de Moka et de l'Arabie méridionale, célèbre par son café et ses parfums. Mais Surate servait d'entrepôt à une grande partie de ces récoltes.

A l'est, sur le golfe du Bengale, deux régions riches, très peuplées et d'une grande activité industrielle, s'imposèrent de plus en plus à l'attention des Européens et finirent par supplanter le Guzurate : c'étaient la province de Bengale ou delta du Gange et la côte de Coromandel. Dans le Bengale, on recueillait la soie et l'on fabriquait des soieries de toutes sortes, depuis les plus grossières jusqu'aux plus riches, taffetas, damas, satins, velours, gazes, mousselines, étoffes mêlées d'or et d'argent. La côte de Coromandel, autour de Pondichéri et de Madras, était une grasse plaine d'alluvions très propre à la culture du coton ; on y fabriquait des toiles à carreaux, des calicots, des percales, des mouchoirs et même des mousselines [2]. Ainsi, c'étaient ces régions industrielles, capables

1. Kaeppelin, *op. cit.*, p. 179. — Weber, *La compagnie française des Indes*, Paris, 1904, p. 221.
2. Kaeppelin, *op. cit.*, p. 179 et 454.

de faire concurrence à l'Europe, dont les marchands européens se disputaient la clientèle. La cause en était la vogue sans cesse grandissante des étoffes indiennes que ne purent enrayer, en France notamment, des arrêts prohibitifs renouvelés par Louis XIV et Louis XV presque chaque année. Mais surtout les marchands européens ne pouvaient rapporter de l'Inde d'autres marchandises dont le commerce fût lucratif : les Hollandais étaient les maîtres des épices et s'arrangeaient de façon à les vendre en Europe moins cher qu'aux Indes [1] ; quant aux bois et autres matières premières, ainsi qu'aux produits alimentaires comme le riz et le blé, le voyage était trop long et trop coûteux pour en permettre le transport en grand et avec profit.

C'est ce qui explique pourquoi l'Indo-Chine et les îles de la Sonde, sauf les îles à épices, étaient fort peu exploitées. On y trouvait des bois, des minerais divers, du riz, du sucre et de l'huile ; on y trouvait bien aussi du poivre, des drogues et des parfums, de l'ivoire, des perles et de l'or, mais ces différents produits avaient à supporter la concurrence de pays moins éloignés comme la côte de Malabar, l'Arabie, l'Afrique et l'Amérique. Seules présentaient une véritable activité les îles à épices, Java et les Moluques, que les Hollandais gardaient jalousement : c'était là en effet qu'on recueillait la cannelle, la muscade, le girofle et le gingembre [2].

Au delà de la barrière des îles malaises s'agitait le monde chinois et japonais, comparable à l'Inde par son degré de civilisation et son activité, mais n'ouvrant sur le dehors que deux fenêtres étroites, les ports de Canton et de Nagasaki. Encore, les Hollandais seuls pouvaient-ils fréquenter Nagasaki ; Canton était donc à peu près le seul point de contact entre l'Occident et les deux empires de l'Asie orientale. Ce qui attirait les Européens, c'étaient toujours les produits fabriqués, les soieries de Chine, les ouvrages de laque, les porcelaines, et quelques matières utiles à l'industrie ou à l'alimentation comme la soie brute et le fer de la Chine, le cuivre et le camphre du Japon, le thé [3].

---

1. Affaires étrangères, Mém. et doc. France, 1994, f. 29 (Mémoire de M. de Plissay en 1731 à propos des Philippines).
2. Savary, *Dictionnaire du commerce*, t. V, p. 1307, 1315, 1336. Sur le Siam, cf. Kaeppelin, *op. cit.*, p. 179.
3. Savary, t. V, p. 1284.

Telles étaient les marchandises que venaient chercher en Extrême-Orient les vaisseaux européens. Leur commerce les attirait vers les pays civilisés et non vers les pays neufs. Ils n'y pouvaient donc vendre de produits fabriqués et devaient solder leurs achats non en marchandises, mais en argent [1]. Ce que nous retiendrons également, c'est qu'au fur et à mesure qu'on avance vers l'Est, on trouve des pays de moins en moins fréquentés par les Européens. Mais il n'en faut pas conclure que ces pays vivaient isolés ; au dessous des marines étrangères qui possédaient les grandes routes, il y avait des marines locales et des routes de second ordre. Si l'on veut comprendre comment le commerce européen pouvait draîner les produits asiatiques, il faut, avant d'étudier les grandes artères, examiner les petites et tout ce cabotage oriental, que les gens du métier appelaient « le commerce d'Inde en Inde. »

*
* *

Bien longtemps avant qu'aucun vaisseau européen eût paru dans l'Océan indien, il existait toute une vie maritime et des échanges très actifs entre les différents pays d'Extrême-Orient. Certaines régions, plus riches ou mieux placées, étaient des centres d'affaires et des nœuds de routes ; dans certains ports se concentraient les marchandises de toute l'Asie. Nous allons voir que ce sont précisément les pays et les ports où vinrent aboutir les voies de navigation européennes.

Deux pays jouaient le rôle de pays civilisés, industriels, la Chine et l'Inde. Leurs marchands allaient chercher partout les matières premières nécessaires à l'industrie ou les produits alimentaires et exportaient en échange des objets fabriqués. Les principales routes commerciales d'Inde en Inde aboutissaient donc à ces deux pays.

En Chine, l'Empereur défendait à ses sujets d'aller à l'étranger sans sa permission et le port qui presque seul s'ouvrait au commerce étranger était Canton [2]. Malgré ces obstacles, l'expansion

1. Cet argent se retirait surtout du commerce de Cadix où les commerçants recevaient des piastres en échange des marchandises d'Europe qu'ils chargeaient sur les flottes et les galions.

2. Les nombreux Chinois établis hors de l'Empire étaient des descendants de fuyards ou

économique de la Chine était considérable. La marine chinoise régnait depuis le Japon jusqu'au détroit de la Sonde ; au delà les bâtiments malais, hindous, maures ou européens, mettaient la Chine en rapport avec Surate. Les marins chinois allaient principalement au Japon, au Siam, à Manille, à Batavia. Leurs voyages, ce qui est le cas dans toutes les mers d'Extrême-Orient, étaient soumis à l'influence des vents saisonniers ou moussons, qui soufflent pendant l'hiver de la terre vers la mer, et pendant l'été en sens contraire. On utilisait la mousson d'hiver pour aller vers le Sud et la mousson d'été pour aller au Japon ; c'était l'inverse pour les retours. Ainsi, à partir du 20 novembre jusqu'en décembre et janvier, partaient de Canton les vaisseaux pour le Siam, l'Inde et l'Europe, Batavia, le Tonkin ; chaque départ avait lieu d'autant plus tard que le port de destination était plus proche. En mars, partaient les navires pour Manille et la Cochinchine ; en mai on pouvait partir pour le Japon. De juin au milieu de septembre, avec la mousson d'été, arrivaient les navires venus du Sud, et d'octobre à novembre, quand recommençait de souffler le vent d'hiver, ceux du Japon. Ceux-ci devaient arriver avant le départ des vaisseaux pour l'Inde, qui eux-mêmes réglaient leur navigation sur les arrivées et les départs des vaisseaux d'Europe. Ainsi donc toute l'année, le port de Canton présentait une grande activité, sauf pendant les mois de février, d'avril et à la fin de septembre, et d'une façon générale aux époques du renversement de la mousson. Certains voyages étaient assez longs : s'il ne fallait que de dix à vingt jours pour aller au Tonkin, il en fallait de trente à quarante pour aller au Siam, de quarante-cinq à soixante pour Madras et cent vingt-cinq pour le Japon [1].

L'Inde se comportait comme la Chine vis-à-vis des pays neufs de l'Indo-Chine et de la Malaisie. Mais son commerce se doublait du commerce européen, car elle continuait à servir d'intermédiaire entre l'Asie orientale et l'Europe. Les points où venaient aborder les caboteurs d'Inde en Inde, étaient donc les pays à la fois les plus avancés au point de vue industriel et les plus rapprochés de l'Eu-

---

d'exilés (Savary, t. V, p. 1272). Outre Canton, il faut encore citer Amoy et Ning-Po, parmi les ports ouverts au commerce étranger, mais pour les Européens, Canton seul était important.

1. Savary, t. V, p, 1272 et 1273.

rope : c'étaient le Guzurate, le Bengale et la côte de Coromandel [1].

En effet, Surate était l'entrepôt, non seulement du Guzurate, mais encore de l'Inde tout entière : on y portait le poivre de Malabar, l'indigo de la plaine du Gange, le musc de Patna, la cannelle de Ceylan, les cauris des Maldives, la soie du Bengale. On y apportait également les produits de l'Asie orientale : Surate entretenait des relations régulières avec les Moluques, avec le Siam où l'on allait chercher les soieries et les porcelaines de Chine, enfin avec la Chine elle-même. Si nous ajoutons Moka et la Perse, nous aurons une idée de la nombreuse clientèle de Surate. Dans son port se pressaient au XVIIe siècle des navires de toutes les nations; légers bâtiments arabes qui sillonnaient la mer d'Oman, le golfe Persique et la mer Rouge, navires malais qui longeaient les côtes jusqu'aux îles du sud-est, navires armés par les Gentils, — comme les chrétiens appelaient les Hindous, — ou par les Européens eux-mêmes [2].

Cette suprématie commerciale de Surate fut détruite à la fin du XVIIe siècle au profit des ports de la côte de Coromandel et du Bengale. La route du Cap en effet y conduisait aussi facilement qu'à Surate les vaisseaux d'Europe, et, précisément à cette époque, les marchands furent victimes dans le Guzurate de tant d'« avanies », qu'ils trouvèrent avantage à s'établir ailleurs. Cette évolution s'accomplit vers 1680 et plus nettement encore vers 1685 [3]. Ce fut le Coromandel qui attira d'abord l'attention : le pays, plus méridional, était plus rapproché de l'Europe. Aussi toutes les puissances qui faisaient du commerce aux Indes y eurent-elles leur entrepôt, qui était presque toujours fortifié : pour les Français, ce fut Pondichéri; pour les Anglais, Madras et Gondelour ; les Hollandais y avaient conservé Négapatam et les Danois se maintenaient à Tranquebar. En dehors de ces places, où les Européens étaient chez eux, ils avaient plusieurs comptoirs en territoire indigène. C'est autour de ces postes du Coromandel qu'ont eu lieu les grandes luttes du XVIIIe siècle parce qu'ils étaient les mieux placés pour faire le commerce à la fois avec l'Europe et avec tout le reste de l'Asie. Et, en

1. Kaeppelin, p. 52.
2. Weber, p. 221.
3. Voir Kaeppelin, p. 103, sur la fondation de Pondichéri. — Sur les comptoirs du Coromandel, voir Savary, t. V, p. 1197.

effet, dès que les Européens s'y furent établis, les relations de la côte de Coromandel s'étendirent partout. C'est ainsi que François Martin, directeur de la Compagnie française dans l'Inde, voulut en 1688 occuper Merguy, sur la côte indo-chinoise du golfe du Bengale, pour pénétrer par là au Siam, où l'on cultivait le poivre et d'où l'on entretenait des relations faciles avec la Chine [1]. Les Anglais en firent autant. Des ports du Coromandel les vaisseaux européens ou indigènes partirent pour Manille, la Chine, le Tonkin, sans pour cela négliger les voyages plus rapprochés à Surate, à Bombay et à la côte de Malabar. Pondichéri et Madras jouèrent désormais le rôle de Surate. Vers 1720, on pouvait voir parfois de 40 à 50 vaisseaux anglais réunis à Madras [2].

Ce changement de front dans la politique commerciale des Européens provoqua la création de comptoirs au Bengale. Presque en même temps, en effet, les Français fondèrent Chandernagor sur un bras du Gange, et les Anglais Calcutta. Non loin de là, à Ougly, Français, Anglais et Hollandais se partageaient la clientèle. Mais ces établissements du Bengale furent pendant la première moitié du XVIIIe siècle beaucoup moins importants que ceux du Coromandel, dont ils dépendaient. Ce n'est qu'à l'issue de la guerre de Sept ans, et à la suite des acquisitions territoriales ou politiques des Anglais au Bengale, que ceux-ci en vinrent à considérer cette région comme le centre de leur empire. C'est donc à des circonstances politiques et non à sa situation géographique et commerciale qu'est due la primauté de Calcutta ; tant que l'empire anglais resta un empire de marchands, la véritable capitale fut Madras. Aussi les relations du Bengale étaient-elles beaucoup moins étendues que celles du Coromandel. Du Gange les vaisseaux partaient à destination des ports de l'Océan Indien, un peu vers l'Archipel Malais, mais ils ne le dépassaient guère et n'allaient pas en Chine ni au Tonkin [3].

Ainsi Canton, Manille, Batavia sur le Pacifique, Surate, Pondichéri, Madras et les ports du Delta du Gange, sur l'Océan Indien, étaient les principales étapes des routes d'Extrême-Orient. En cha-

1. Kaeppelin, p. 246 et suiv.
2. Savary, t. V, p. 1197.
3. Ibid.

cun de ces points venaient aboutir plusieurs voies maritimes, se rencontraient les marins de toutes les races, s'accumulait une population nombreuse d'ouvriers, de commerçants et de matelots. Les Européens, pour entrer en rapports étroits avec le monde asiatique, ont dû suivre les mêmes chemins, s'arrêter aux mêmes relais. Il nous reste à examiner maintenant comment ils venaient d'Europe.

*
* *

Avant que Vasco de Gama eût montré qu'on pouvait gagner l'Inde en contournant l'Afrique, c'était par le Levant que les produits asiatiques parvenaient à l'Europe. Cette voie du Levant continua à être fréquentée même après les découvertes des Portugais et jusque vers le début du XVIIIe siècle. Mais de plus en plus le commerce qu'on faisait dans les Échelles se borna aux produits du pays, et la part du commerce de transit avec l'Inde diminua.

Parmi les routes assez nombreuses suivies par les caravanes et qui aboutissaient à la Méditerranée, on pouvait distinguer deux groupes : celles qui passaient par la Perse et le golfe Persique, et la route d'Égypte.

Le plateau de l'Iran a toujours été sillonné de caravanes : dans l'antiquité, les marchands grecs gagnaient par la Médie les oasis du Turkestan, où ils se rencontraient avec les marchands chinois ; et par la Perse du Sud, ils atteignaient le golfe Persique, longeaient par mer les côtes stériles de l'Arachosie et abordaient dans l'Inde. Aujourd'hui encore les convoitises des Russes, des Allemands et des Anglais qui se heurtent en Perse, résultent des mêmes nécessités géographiques. Or une position exceptionnelle est celle de Bender-Abbas, au fond d'une profonde échancrure du golfe, à peu près à mi-chemin entre l'Euphrate et l'entrée de la mer d'Oman. Cette ville avait remplacé un port détruit en 1522 par les Portugais, Ormuz [1] ; et c'était là que venaient aborder les vaisseaux de Surate pour apporter les produits de l'Asie et emporter ceux de la Perse. Mais Bender-Abbas n'était guère qu'un port de transit. Les opérations commerciales se faisaient dans une ville de l'intérieur, Ispahan, le

1. Kaeppelin, p. 58.

marché le plus important du pays et le lieu de rencontre des caravanes. Là se composaient les ballots pour l'Europe, et c'était de là que partaient les marchands vers la Méditerranée.

Après avoir traversé les montagnes qui bordent l'Iran à l'Ouest, puis les deux fleuves du Tigre et de l'Euphrate, il fallait contourner le désert d'Arabie qui sépare sur presque toute son étendue la Syrie de la Mésopotamie. Aussi devait-on remonter beaucoup vers le Nord, et les Échelles les plus fréquentées étaient-elles en Asie Mineure : il y en avait deux surtout, Alep et Smyrne. Alep présentait l'avantage d'être à la fois près de la Méditerranée et près de l'Euphrate, car le fleuve fait à cet endroit un coude qui le rapproche de la mer. Les voyageurs européens du début du XVIIe siècle la considéraient comme la plus importante de toutes les Échelles, car c'était à Alep presque exclusivement qu'arrivaient les caravanes de Perse avec les marchandises des Indes [1]. Bien qu'elle fût en décadence à la fin du siècle elle resta encore longtemps l'une des places les plus considérables de l'Orient.

Entre ces deux métropoles commerciales, Ispahan et Alep, on pouvait prendre cinq routes différentes [2]. La plus rapide traversait le désert d'Arabie directement jusqu'à Bagdad, où l'on s'embarquait sur l'Euphrate. On descendait le fleuve et l'on traversait le fond du golfe, enfin on gagnait Ispahan par caravane. D'après un mémoire de 1738, cité par Savary [3], on mettait trente jours pour aller à Bassora,

1. Pietro della Valle, qui voyageait vers 1616, dit « qu'il ne s'y fait point de marché, soit que l'on vende ou que l'on achète, qui ne soit de 40, 50, 80 ou 100.000 écus ». Fermanel, conseiller au Parlement de Rouen, rapporte qu'en 1631 les Français ont employé au commerce d'Alep 6 millions de livres. En 1633, dans un voyage d'inspection en Provence, un fonctionnaire de la marine, M. de Seguiran, dit qu'on porte à Alep 40.000 écus. La vérité est probablement entre ces deux chiffres, mais plus rapprochée du chiffre de Seguiran. En 1671, d'après un mémoire adressé à la Compagnie du Levant (Arch. nat.. F^12, 645, cité par Masson, p. 371), la décadence est déjà sensible : les caravanes des Indes sont tombées de sept ou huit à une.

2. Voici ces cinq routes :

1° Ispahan, Tauris, Van et l'Arménie, Diarbékir, Edesse et la vallée de l'Euphrate qu'on franchissait à Biredjik, à la hauteur d'Alep.

2° Ispahan, Ecbatane, Mossoul et directement vers l'Est jusqu'à Alep.

3° Ispahan, Bagdad, et la vallée de l'Euphrate jusqu'à la hauteur d'Alep.

4° Ispahan, Bassora (à l'embouchure de l'Euphrate), Bagdad et le même chemin que précédemment.

5° Ispahan, Chiraz, Bender-Rig, puis par mer jusqu'à Bassora en traversant le golfe Persique, Bagdad, et le désert d'Arabie jusqu'à Alep (D'après Masson, p. 377).

3. Savary, t. V, p. 1164.

en une marée on gagnait l'embouchure de l'Euphrate, la traversée du golfe demandait deux jours et l'étape de terre jusqu'à Ispahan six [1] ; en tout une quarantaine de jours. Mais la voie la plus fréquentée longeait l'Euphrate depuis les environs d'Alep jusqu'à Bassora, et de là atteignait Ispahan en traversant les montagnes du Sud de la Perse. On mettait plus de soixante-cinq jours [2] à faire le chemin d'Alep à Bassora, mais on voyageait en pays fertile et habité.

Alep fut ruinée peu à peu au XVIIe siècle par suite des exigences des pachas qui avaient pris l'habitude d'extorquer le plus d'argent possible aux marchands. Ce fut Smyrne qui de plus en plus la remplaça. D'Ispahan à Smyrne, il n'y avait guère qu'une route, qui passait par Tauriz et les villes d'Arménie, Erivan, Kars, Erzeroum, puis Angora, — l'ancienne Ancyre, — au centre de l'Asie Mineure. Les caravanes arrivaient à Smyrne à partir de la Toussaint, mais les mois où elles étaient le plus fréquentes étaient ceux de janvier, février, mars, juin et octobre. Ces dates dépendaient du commerce de Bender-Abbas que l'on suspendait de mai à octobre, à cause de la chaleur. Le voyage complet était assez long, il demandait sept mois [3].

Que l'on passât par l'une où l'autre route, il était impossible d'utiliser les cours d'eau comme moyens de transport. « Pour ce qui est de l'Euphrate, dit Tavernier [4], il est constant que la grande quantité de moulins qu'on y a bâtis, pour tirer l'eau afin d'arroser les terres, en empêchent la navigation et la rendent dangereuse... Pour ce qui est du Tigre, il n'est guère navigable que depuis Bagdad jusqu'à Balsara (Bassora), où on le monte et on le descend avec des barques. En descendant on fait d'ordinaire le chemin en neuf ou dix jours. Il y a cela d'incommode qu'au moindre village ou pavillon d'Arabes que l'on trouve sur le bord, il faut aller raisonner et laisser quelque argent ». Pour remonter le fleuve, les marchands de Bagdad et de Mossoul faisaient tirer leurs barques par des hommes, et ils mettaient parfois jusqu'à soixante-dix jours. La seule façon de

1. Masson, p. 377 (d'après Tavernier, t. I, p. 142).
2. D'après Tavernier au milieu du XVIIe siècle (Masson, p. 375).
3. Masson, p. 419.
4. Tavernier, t. I, p. 138, (cité par Masson p. 375).

voyager était donc de partir avec les caravanes [1]. Elles étaient ordinairement très nombreuses, comprenant des troupes, des conducteurs et les passagers. Il y régnait une discipline rigoureuse et tous devaient combattre en cas de besoin. Le voyage était pénible : on marchait en été à partir de 5 heures du soir pendant seize heures ; l'eau et la nourriture étaient de mauvaise qualité et mesurées avec parcimonie. Le voyage était également coûteux, car il fallait payer le passage à tous les princes bédouins qu' on rencontrait ainsi qu'aux douanes des villes.

Un moyen plus direct d'atteindre la Méditerranée en venant de l'Inde était de passer par la mer Rouge et l'Égypte. Les navires indiens et arabes transportaient d'abord les marchandises à Moka. Là, des commissionnaires turcs envoyaient leurs achats au port de Djeddah à l'entrée de la mer Rouge, où on les chargeait sur des vaisseaux turcs à destination de Suez. On gagnait ensuite le Caire par caravane [2]. Le Caire était la grande place de commerce de l'Égypte : il jouait le même rôle qu'Ispahan pour la Perse, parce qu'on y rencontrait les marchands venus de l'Éthiopie, de Suez, des oasis Libyennes et de Syrie. Les marchandises étaient ensuite embarquées sur le Nil à bord de grandes barques à voiles, comme celles qu'on voit encore aujourd'hui, et elles descendaient ainsi jusqu'à Rosette ou, plus souvent, jusqu'à Alexandrie. Grâce aux vents qui soufflent régulièrement dans la mer Rouge, on pouvait en trente ou trente-cinq jours parcourir la distance de Suez à Surate. Mais au retour on avait à lutter contre les vents contraires, sauf à l'automne et au printemps [3]. En outre, les bâtiments turcs naviguaient avec une extrême lenteur, s'arrêtant la nuit, et il fallait deux ou trois mois pour aller de Djeddah à Suez. La fin du voyage était assez rapide : les caravanes mettaient trois jours pour gagner Le Caire et trois ou quatre pour aller du Caire à Alexandrie.

Que l'on partît de cette ville, d'Alep ou de Smyrne, les deux grands marchés du commerce d'Orient en Europe étaient Livourne et Marseille. A Livourne même une colonie arménienne assez nom-

1. Voir sur l'organisation des caravanes, Savary, t. I, p. 803-806.
2. Savary, *Le Parfait Négociant*, édit. de 1713, p. 772 et suiv.
3. Savary, *Dict. du commerce*, t. V, p. 1058 et 1060.

breuse servait d'intermédiaire aux Hollandais et aux Anglais. Ces deux peuples en effet avaient adopté Livourne comme leur entrepôt, à cause de la modicité des droits. Un convoi partait tous les deux ans de Londres escorté de vaisseaux de guerre pour s'y rendre ; de même il partait d'Amsterdam quatre à cinq vaisseaux deux fois par an [1]. Marseille était l'entrepôt des Français où les vaisseaux du Ponant, de Rouen surtout, venaient chercher les marchandises de l'Orient. Colbert aurait voulu que Marseille remplacât Livourne et c'est pourquoi en 1669, il en avait fait dans une certaine mesure un port franc [2]. Mais la guerre de Hollande était survenue, écartant l'étranger de nos côtes. Malgré les guerres de la fin du siècle, Marseille prospérait en 1700, ce qui faisait dire à Tournefort : « Le commerce des Français dans le Levant est plus considérable qu'il n'a jamais été [3] ». Mais la peste de 1720, vint arrêter cet essor momentanément.

Néanmoins la prospérité du commerce entre Livourne ou Marseille et les Echelles, ne prouve pas que la voie du Levant fût très fréquentée pour communiquer avec les Indes. En réalité ce qu'on rapportait par là était surtout les soies de Turquie et de Perse, la noix de galle et diverses drogues originaires de l'empire ottoman[4]. L'influence des découvertes portugaises commençait à se faire sentir : nul besoin en effet par la route du Cap de transbordements incommodes, et surtout grande économie, car dans les caravanes de Perse il fallait payer 40 piastres de transport par charge de chameau, 122 piastres de droits en route, 46 piastres d'entrée à Smyrne[5], sans compter le trajet d'Ispahan à Bender-Abbas et à Surate, le voyage de Smyrne à Livourne ou à Marseille, les droits de consulat dans les Echelles, et l'imprévu dans ces pays sillonnés de brigands et administrés par des fonctionnaires peu scrupuleux. La route d'Egypte même coûtait cher et n'était pas sûre : « avanies » des pachas, danger d'être pris par les pirates de la mer Rouge, obligation

1. Savary, *Parfait Négociant*, p. 703 et suiv. Entre 1675 et 1679, il arrivait à Smyrne tous les ans 10 vaisseaux de Marseille et 4 de Livourne sans compter les barques.
2. Masson, p. 160 et suiv.
3. Cité par Masson, p. 286 et suiv.
4. Masson, p. 503 et suiv.
5. Ibid,, p. 419.

de payer 5 °/₀ à Moka, au lieu de 3 °/₀ que payaient les employés des différentes compagnies des Indes [1], tout cela faisait qu'on préférait encore le long et dangereux périple de l'Afrique. Pourtant le transit par le Levant était encore considérable en 1669 [2], mais à partir de 1700 la décadence s'affirme, et de 1721 à 1751, une longue guerre civile qui désola la Perse la précipita. De plus en plus on prit l'habitude de faire passer les produits de la Perse et de l'Arabie par Bender-Abbas ou Moka et le Cap de Bonne-Espérance. Au XVIIIe siècle même les Hollandais et les Anglais apportaient par le détroit de Gibraltar les marchandises des Indes dans les ports du Levant.

En Egypte pourtant il y eut toujours un certain transit. Colbert et Seignelay avaient eu le projet d'unir par un canal le Nil à la mer Rouge; en 1697 notre consul au Caire, de Maillet, chercha à établir des relations avec l'Ethiopie, pays chrétien, dont on pouvait espérer l'assistance; mais une expédition échoua en 1703. Quelques années auparavant, en 1686, pour rendre au commerce d'Egypte un peu de vie, l'ambassadeur Girardin avait obtenu le droit pour les Français d'exporter le café. Ce fut dès lors le principal objet du commerce de transit par Suez. Un peu plus tard, en 1698, les Anglais, longtemps indifférents à cette partie du Levant, créaient un consulat au Caire, envoyaient un agent dans la mer Rouge et obtenaient les mêmes avantages que les Français [3]. Ainsi donc au moment où l'on abandonnait de plus en plus l'ancienne route du Levant, c'est en Égypte que cet abandon était le moins sensible. C'est que là était la véritable route; Savary le sentait bien quand il écrivait en 1720 : « Si les Tures prenaient quelque soin du commerce de la mer Rouge, qu'ils y entretinssent une flotte, qu'ils prissent les mesures nécessaires pour faire passer sûrement leurs navires dans les Indes, Le Caire deviendrait l'entrepôt et le magasin général de toutes les marchandises de ce pays, qu'on ne transporte en Europe par la voie de l'Océan qu'avec des risques infinis [4]. » L'activité du canal de Suez est venue justifier de nos jours cette opinion.

---

1. Les Européens étaient mieux traités à Moka que les Turcs, parce que le souverain de Moka était en lutte avec le sultan (d'après Masson, p. 397 et suiv.).
2. Kaeppelin, p. 38.
3. Sur tout ceci voir Masson, p. 323 et suiv.
4. Savary, *Dict. du commerce*, t. V, p. 1060.

*
* *

Le chemin que suivait de préférence les marchandises et les passagers à destination des Indes était la route du Cap. Sans doute l'obligation de contourner l'Afrique allongeait le voyage ; mais sur l'Océan on n'avait plus à se plier aux fantaisies des pachas, on ne subissait plus le courtage des Juifs et des Arméniens, on ne payait plus les droits de douane et de passage, et, pourvu qu'on fût bien armé, on ne redoutait aucun adversaire et l'on était libre. Et puis plus de transbordements : en effet, tandis que par le Levant, les marchandises passaient par de nombreuses mains, depuis le marchand hindou jusqu'au négociant de Marseille, de Londres ou d'Amsterdam, au contraire par la voie de l'Atlantique, tous ces intermédiaires étaient supprimés et remplacés par l'une des trois Compagnies des Indes, qui se disputaient, au nom des trois puissances maritimes, le marché d'Extrême-Orient. Chacune d'elles en effet centralisait toutes les opérations auxquelles donnait lieu le commerce des Indes : elle faisait à la fois les achats et les ventes en Europe et en Asie, et jouait le rôle en même temps d'une maison de commission et d'une compagnie de transports. Sans doute ce monopole limitait l'activité commerciale, mais étant données la rareté et la longueur des voyages, il valait mieux que les retours fussent concertés et dirigés par une volonté unique. On évitait ainsi une abondance ou une disette également ruineuses pour le commerce des marchandises asiatiques. Et puis, le voyage étant long, on n'était jamais sûr après être parti en pleine paix, de ne pas tomber au retour au milieu d'une guerre. Il fallait donc en tout temps être capable de se défendre, non seulement contre les pirates des Indes, mais encore contre les corsaires européens ; il fallait en outre avoir en Asie des refuges fortifiés. Or, seules les grandes Compagnies pouvaient faire ces dépenses ; elles étaient donc des puissances militaires et politiques en même temps que de vastes entreprises de commerce et de navigation.

Toutes ces habitudes, si différentes de la pratique commerciale européenne, s'expliquaient par les conditions matérielles du voyage ; il en était de même du tracé de la route suivie. Les capitaines de

navire étaient soumis à deux obligations impérieuses : ils devaient faire escale une fois au moins par voyage, et ils devaient arriver au Cap à temps pour utiliser la mousson. Autrefois en effet, dans les mers chaudes, les navires en bois étaient beaucoup plus vite hors d'usage que ne le sont aujourd'hui nos navires de fer. Les parasites de toutes sortes qui s'attaquaient à la coque obligeaient les capitaines à la « caréner » plus souvent. Mais surtout il était impossible d'éviter l'apparition du scorbut chez les équipages. Cette maladie, due à l'abus des salaisons et des conserves, cessait dès qu'on pouvait trouver des vivres frais : d'où la nécessité de l'escale.

Quant à la mousson, il s'agissait d'arriver dans le canal de Mozambique au moment où elle remontait vers l'Asie. Ne pas en tenir compte était s'exposer à un échec certain. Ce phénomène, bien connu des Hollandais et des Anglais, ne fut guère utilisé pleinement par les Français qu'à partir de 1671. Aux environs de 1696 la route de l'Inde était partout universellement connue et fixée [1].

Si l'on partait de France, il fallait appareiller en janvier ou au plus tard en avril. On rasait le cap Finisterre à l'ouest de l'Espagne, on repérait sa route sur les Canaries ou sur les Açores et l'on était porté par les vents alizés jusque vers l'Équateur. Ces vents, qui soufflent du Nord-Est dans l'hémisphère Nord, écartaient le navire de l'Afrique dans le voisinage de laquelle des vents et des courants contraires eussent gêné la navigation. On descendait ensuite vers le Sud en passant à l'ouest de Sainte-Hélène jusqu'à ce qu'on rencontrât les vents d'ouest réguliers des mers australes, grâce auxquels on doublait le Cap. Si on était parti en janvier, on pouvait passer par le canal de Mozambique, car on s'y trouvait avant le mois de juin, époque des tempêtes ; on remontait alors vers le Nord-Est en faisant escale aux Comores, poussé par la mousson d'été. Si l'on était parti en avril, on arrivait trop tard dans les parages du canal de Mozambique ; il fallait alors continuer vers l'Ouest en passant au sud de Madagascar par l'île Bourbon, jusqu'à ce qu'on fût exactement au sud de l'Inde ; puis on remontait ver le Nord. Le retour était soumis à des conditions analogues. Pour arriver au Cap avant les mois

1. Sur la route du Cap voir Kaeppelin, *Les Escales françaises sur la route de l'Indé (1638-1731)*. Paris, 1908, auquel nous avons emprunté les détails qui suivent.

critiques de mai et juin, on partait de Surate, du Bengale ou de Pondichéri en janvier, en utilisant la mousson d'hiver. Après avoir doublé le Cap on profitait des vents alizés, qui dans l'hémisphère Sud soufflent du Sud-Est, pour remonter vers l'Équateur par Sainte-Hélène et l'Ascension ; on revenait en Europe par les îles du Cap-Vert, les Açores et l'on touchait à La Corogne pour prendre les nouvelles d'Europe. On était en France au mois de juillet ou au mois d'août [1].

Au cours de ce long voyage, le meilleur point de relâche était le cap de Bonne-Espérance, situé dans un endroit dangereux où les tempêtes étaient fréquentes et où les vents contraires pouvaient souvent au retour arrêter les navires : les Hollandais l'avaient compris et s'y étaient établis. Madagascar, dont la côte sud est à la hauteur du tropique, dans la région d'où partent les alizés et les moussons, pouvait rivaliser avec lui : Colbert, de 1664 à 1674, tenta d'y installer une colonie française, mais sans y réussir. Au retour, les navires utilisaient surtout les îles Mascareignes, la côte sud-ouest de l'Afrique à la hauteur des calmes tropicaux, et l'île de Sainte-Hélène. Pour la Hollande et l'Angleterre, alliées presque toujours depuis la fin du XVIIe siècle, la question de l'escale était facile à résoudre : elles se servaient du port hollandais du Cap. La France au contraire dut s'ingénier pour trouver des points de relâche. Après l'échec des tentatives sur Madagascar en 1674, deux points attirèrent jusque vers 1720 l'attention des Français, le Cap, dont on médite la conquête au début de chaque guerre, et l'île Bourbon. Mais vers 1723 c'est l'île de France [2], abandonnée par les Hollandais, qui a la préférence des navires, et vers 1731 c'était là qu'on faisait escale d'ordinaire.

*
* *

La route du Cap n'eut tant de succès aux XVIIe et XVIIIe siècles qu'à cause de la simplicité du voyage, mais nous avons déjà noté que pour la distance, celle d'Égypte était plus courte. Aujourd'hui,

1. Il est bien évident que pour Londres et Amsterdam les dates de départ et d'arrivée n'étaient pas les mêmes, mais la différence était négligeable.

2. Aujourd'hui l'île Maurice ; Bourbon est aujourd'hui la Réunion.

le percement du canal de Suez a fait disparaître les complications d'autrefois et rendu à cette ancienne voie son importance légitime. Or, dans quelques années, le percement du canal de Panama viendra en réhabiliter une autre, fort peu utilisée autrefois bien qu'assez directe et dont il nous reste à dire un mot.

Il ne faut pas oublier en effet quel était le dessein de Christophe Colomb à son premier voyage : ce rêve d'atteindre les Indes par l'Ouest, rêve qu'il crut toujours avoir réalisé, fut éclipsé dans la suite chez ses successeurs par le souci de conquérir un nouveau monde. Pourtant il ne disparut jamais complètement, et toujours entre l'Amérique et l'Asie il y eut des relations régulières. D'ailleurs, la route d'Amérique était, de tous les chemins qui menaient aux Indes, le moins fréquenté et le plus difficile. Outre les périls d'un voyage très long à travers deux océans, il fallait compter avec la jalousie des Espagnols à l'égard de tous les étrangers qui se risquaient dans leurs possessions. Ainsi les seules terres où l'on pût relâcher se trouvaient interdites. De là vient que les tentatives françaises ou anglaises, pour utiliser cette route nouvelle, restèrent, à quelques exceptions près, sans résultats.

Mais si les Espagnols écartaient l'étranger de leurs colonies, ils auraient pu du moins jouer eux-mêmes ce rôle, qu'ils déniaient aux autres, de courriers des Indes. Il était en leur pouvoir de mettre en valeur un continent et d'aller faire en même temps concurrence à la suprématie portugaise ou hollandaise dans l'Asie orientale. Il semble qu'au XVIe siècle ils aient entrevu cette politique quand ils envoyèrent Magellan à la découverte et s'établirent aux Philippines : Manille pouvait être un second Batavia, le cap Horn un autre cap de Bonne-Espérance, et Séville la rivale heureuse d'Amsterdam. Mais la hantise des mines du Pérou et du Mexique absorba l'énergie castillane, et les Philippines restèrent une possession inutile et coûteuse, au séjour peu envié, même des missionnaires. Pour ravitailler cet avant-poste religieux et militaire, on dut envoyer par l'Amérique du vin, de la farine, des marchandises d'Europe et de l'argent. Ainsi s'établirent des échanges entre Manille et le port mexicain d'Acapulco [1].

1. Dahlgren, p. 51 et suiv.

On connaît le régime économique des colonies espagnoles : seule l'Espagne devait leur fournir ce dont elles avaient besoin ; or elle en devint chaque année plus incapable. La rigueur des prohibitions maintenait donc en Amérique une constante disette et les colons se jetaient avidement sur toutes les occasions qui s'offraient de compléter le maigre stock envoyé d'Europe. Les profits que l'on tirait dans le commerce de ces pays, dénués de tout malgré leurs trésors, était tel que la contrebande était inévitable et que tous les fonctionnaires se laissaient corrompre [1]. La nécessité d'envoyer aux Philippines de la farine, du vin pour dire la messe et de l'argent pour payer les troupes, favorisa une fraude très active entre les colonies espagnoles et les pays d'Extrême-Orient. Malgré l'interdiction de faire du commerce, le gouverneur des Philippines et le vice-roi du Mexique s'étaient entendus pour accorder des permissions qui leur rapportaient de gros profits. Le gouvernement espagnol n'avait pas été consulté et grâce à l'affaiblissement du pouvoir royal sous Philippe IV et Charles II, à la faveur de la corruption croissante du Conseil des Indes, ce commerce frauduleux se développa [2].

Pour limiter le mal, on décida que seul un vaisseau marchand, la hourque, jaugeant de 800 à 1.000 tonneaux, escorté d'une frégate, ferait le voyage entre Acapulco et Manille pour apporter à la colonie l'argent de la solde et les approvisionnements indispensables. Sur ce vaisseau public, un certain nombre de lots de marchandises pourraient être rapportés de Manille, mais la somme d'argent que l'on devait envoyer du Mexique pour en faire le paiement ne devait pas dépasser 250.000 piastres. Tout voyage libre entre les côtes d'Amérique et Manille était supprimé. La hourque ne faisait qu'un voyage par an : elle partait d'Acapulco sur la côte ouest du Mexique aux environs du 1er avril et, poussée par l'alizé du nord-est, elle arrivait en deux mois à l'île de Guam dans l'archipel des Mariannes. Elle y relâchait deux ou trois jours et était à Manille au début de juillet. La hourque de retour partait à la fin du mois, rejoignait sur les côtes du Japon le courant chaud du Kouro-Shivo qui la portait

1. Sur toute la question du commerce hispano-américain, voir le livre très documenté de Dahlgren. Nous y avons ajouté certaines indications tirées des Archives des Affaires étrangères.

2. Affaires étrangères, Mém. et doc., France, 1990, f° 150 et suiv. — Ibid., 1993, f° 310.

vers l'est, et redescendait le long des côtes de Californie jusqu'à Acapulco où elle arrivait vers Noël [1].

Malgré ces précautions, le gouvernement espagnol était débordé. D'abord la hourque arriva à jauger au début du XVIIIe siècle, 15 à 1.800 tonneaux, et le commerce particulier continua, malgré les défenses, entre Manille et l'Amérique [2]. Le chiffre de 250.000 piastres fut dépassé ; le gouvernement autorisa un envoi de 500.000 piastres, mais en 1712 il en passait quatre millions, en 1732, cinq à six millions, en 1744 sept à huit millions, aussi bien par les contrebandiers que par le vaisseau d'Acapulco [3]. Ce qui rendait grave cet abus, c'est que les marchandises importées en Amérique par Manille étaient précisément les mêmes que l'Europe expédiait de Cadix par les flottes et les galions : c'étaient les soieries et les toiles principalement, les porcelaines et les meubles de laque, et aussi les épices et les drogues. Manille était devenue à cause de cela un vaste entrepôt international. Pendant toute l'année on y voyait de 4 à 500 bâtiments de toutes tailles appartenant aux Espagnols ou aux Chinois. Ceux-ci se montraient particulièrement envahissants : dans la première moitié du XVIIIe siècle, il y en avait plus de 20.000 établis aux Philippines comme artisans, commerçants ou courtiers. Les Portugais étaient aussi très actifs, ainsi que les Hollandais et les Anglais, malgré les défenses que leur valait leur religion. Les Anglais naviguaient sous le pavillon irlandais qui était admis, ou sous le pavillon hindou comme les Hollandais [4]. Ainsi arrivaient de Madras les toiles de coton diverses, de Batavia le poivre et les épices, de Chine les soieries, la porcelaine et les objets de laque [5]. Les Chinois en vinrent même à faire plus directement concurrence aux produits européens. Ils imitèrent dans la per-

1. Savary, *Dict. du commerce*, t. V, p. 1429 et suiv. — Dahlgren, p. 67.
2. Affaires étrangères, Mém. et doc., France, 1990, f° 150 et suiv. — Ibid., 1993, f° 304.
3. Ibid., France, 2015, f° 111-112. — Ibid., 1990, f° 150. — Ibid., 2009, f° 11 et suiv.
4. Savary, *Dict. du commerce*, t. V, p. 1336.
5. Savary, ibid., p. 1238. Aff. étr., Mém. et doc., France, 1994, f° 23 et suiv. (Mémoire de M. de Plissay, 1731). Les Hollandais s'arrangeaient de façon à vendre les marchandises des Indes et les épices à Manille 30 à 40 °/° plus cher que partout ailleurs. Ainsi elles ne pouvaient parvenir à l'Europe par la voie d'Amérique, mais en Amérique, les objets d'importation étaient si chers que les colons avaient encore avantage à acheter les étoffes ou les épices aux Philippines.

fection les toiles de Bretagne et de Rouen que nos commerçants envoyaient par Cadix, en Amérique, et ces étoffes se vendaient au Mexique mieux que les toiles françaises [1]. En 1712 même, les soieries d'Asie nous sont signalées jusqu'en Espagne où elles étaient venues par Manille, Acapulco et la Vera-Cruz [2]. En 1732 on évalue à la moitié la diminution du commerce entre le Mexique et Cadix et l'on attribue cette décadence à la concurrence asiatique [3]. On pouvait donc parler dès cette époque d'un péril jaune.

Pour y remédier, le gouvernement espagnol interdit en 1718 l'importation en Amérique des soieries et des cotonnades de la Chine et de l'Inde. Le commerce d'Acapulco devait se limiter à l'or des îles de la Sonde et aux produits bruts comme la soie non travaillée, les bois, les peaux, etc... [4] Mais la contrebande rendit cette mesure inutile. Des députés philippins vinrent même à Madrid et, appuyés par le vice-roi du Mexique qui profitait beaucoup du commerce avec Manille, ils obtinrent vers 1723 la permission de charger sur la hourque ce qu'ils voudraient [5]. Ces Philippins n'étaient d'ailleurs pas commodes. Un envoyé français en Espagne, M. de Plissay, raconte en 1731 que, huit ans auparavant, le Président de Manille ayant voulu faire exécuter des ordres qu'il avait reçus, fut massacré par le peuple soulevé, sans que son fils qui commandait les troupes osât le secourir; « et, ajoute-t-il, il n'en a rien été [6]. » Cependant, vers 1731, le ministre Patiño songea à faire directement de Cadix le commerce des Philippines en passant par le détroit de Magellan. Il fonda le 26 avril 1732 une Compagnie dont le monopole devait durer vingt ans : elle porterait l'argent à Manille et rapporterait les marchandises chinoises et indiennes que l'on vendrait à l'étranger pour ne pas porter préjudice à l'industrie espagnole [7]. Ainsi se trouverait préservée l'Amérique, et toute sa production d'or et d'argent serait réservée à l'Europe. Ainsi serait

1. Aff. étr., Mém. et doc., France, 1990, f. 150 et suiv. — Ibid., 2019, f. 133.
2. Ibid., 2015, f. 111-112.
3. Ibid., 1993, f. 309 et 312.
4. Dahlgren, p. 69. — Cf. Aff. étr., mém. et doc., France, 1993, f. 313.
5. Aff. étr., Mém. et doc., France, 1994, f. 23 (Mémoire de M. de Plissay, 1731).
6. Ibid., f. 30.
7. Ibid., f. 25.

ouverte une nouvelle route de commerce vers l'Asie, dont l'Espagne profiterait, comme l'avaient rêvé Colomb et Magellan. Mais la Compagnie n'eut aucun succès et le commerce d'Acapulco continua comme par le passé.

Cette route du Cap Horn, Patiño n'était pas le premier à y songer. Les flibustiers français et anglais du XVIIe siècle la connaissaient bien. Mais ils ne la pratiquaient que pour prendre à revers l'Amérique et menacer le Pérou. La première fois qu'on s'était avisé de traverser le Pacifique sud pour se rendre en Asie, c'était en 1698, lors du premier voyage du vaisseau l'*Amphitrite*, de la Compagnie française de la Chine. Mais les entreprises de cette Compagnie ne furent bientôt que des prétextes pour aller faire le commerce directement au Pérou. En réalité, la voie du Cap Horn ne fut jamais utilisée d'une façon suivie pour aller en Chine [1].

*
* *

Il y avait donc à la fin du XVIIe et au début du XVIIIe siècle des routes assez différentes par lesquelles les produits de l'Europe et ceux de l'Extrême-Orient s'échangeaient. La valeur de ces voies diverses était inégale, leur activité aussi ; mais malgré la prédominance incontestée de la route du Cap, il est intéressant de voir que les communications anciennes ne sont pas entièrement délaissées et que de nouvelles apparaissent. Néanmoins, malgré les progrès, le voyage resta long, difficile, coûteux et non sans danger. Mais ces conditions défectueuses n'arrêtèrent pas les commerçants. Dans les flancs des lourds vaisseaux ou au pas lent des caravanes, les soieries, les cotonnades, les brocards, les épices, les drogues et les parfums de l'Asie et des îles s'acheminaient vers l'Europe. La multiplicité des routes suivies est même une preuve de l'intérêt grandissant que les nations occidentales commençaient à porter à l'Extrême-Orient. Le goût de ses civilisations étranges pénétrait peu à peu dans le public ; les arts industriels nous laissent voir de plus en plus, dès

1. Sur ces tentatives et sur celles des flibustiers, voir le livre de Dahlgren.

la fin du XVIIe siècle, des traces de cette influence [1]. Dans leur hâte vers les marchés nouveaux, les hommes de ce temps ont été moins bien servis que nous par la science, mais ils lui ont montré d'avance les problèmes qu'elle avait à résoudre.

Albert GIRARD.

1. Sur l'importation des objets de l'art industriel d'Extrême-Orient, au cours du XVIIe siècle, voir le remarquable ouvrage qui vient de paraître de Mlle H. Belevitch-Stankevitch : *Le goût chinois en France au temps de Louis XIV*. Paris, Jouve, 1910, in-8 (Thèse de doctorat d'Université).

Une lettre inédite sur les gardes suisses en 1792

Lettre de De Karrer, commandant du détachement des Suisses à Dieppe, aux Cantons suisses (août 1792).

On sait peu de choses sur les gardes suisses, leurs sentiments, leur situation en 1792. Une lettre d'un officier, commandant le détachement de Dieppe, jette un jour curieux sur ces questions.

La responsabilité de la première fusillade qui, le 10 août 1792, dans la cour royale, faucha les rangs des Marseillais et des Brestois, retombe tout entière sur les officiers suisses qui donnèrent l'ordre de faire feu. On sait cependant que plusieurs soldats étaient disposés à fuir, si l'on voulait les forcer à tirer ; et c'est ce qui explique que quelques-uns se laissèrent séduire par les patriotes, Westermann, Fournier, Moisson, qui, descendant avec eux le grand escalier, les conduisirent jusque dans la cour [1].

La lettre inédite que nous publions, conservée aux Archives d'État du canton de Soleure [2], montre que la propagande révolutionnaire faisait des adeptes dans le corps de la garde suisse. L'officier De Karrer nous apprend que Moll, fourrier de la compagnie du chevalier de Roll, était en rapports avec l'ex-capucin Chabot, député de l'Assemblée législative, membre influent du club des Cordeliers. Il essayait de séduire d'autres Suisses ; on trouva une lettre de lui, adressée à un sergent de la compagnie Durler, qui la fit passer à un autre sergent de la compagnie de Roll, lequel à son tour la fit lire à cette compagnie et à celle de Salis. Ainsi toute une œuvre de désagrégation se poursuivait. Il y aurait à rechercher comment, à quelle époque précise. Nous ne savons ; nous ne faisons que poser la question.

Le détachement de Dieppe est licencié après le 10 août. Mais il n'y a plus de sûreté pour les Suisses. De Karrer les aide à se travestir. Il les aide de sa bourse ; mais ne pouvant faire les avances nécessaires, il

1. Sur tous ces points, voir les discussions et le récit dans mon livre sur la *Chute de la Royauté*, particulièrement le chapitre V.

2. Cette lettre nous a été communiquée par le Directeur des Archives d'État à Soleure, que nous remercions vivement. Elle est extraite du fonds de la *Correspondance militaire, de 1791 à 1798, France*, volume 33.

s'adresse à M. Mercier, un compatriote, sans doute. Il secourt les sujets de Berne et de Fribourg aussi bien que ceux de Soleure. Les Suisses, nous le savons, trouvèrent des protecteurs à Paris. Ainsi un négociant de Saint-Denis, Ebinger, jacobin, sauva quelques-uns des officiers les plus compromis, Durler et Pfiffer, d'après un récit de l'officier Schwizer [1].

C'est grâce à ces concours que, sur 39 officiers suisses, 13 échappèrent; les autres étaient morts le 10 août ou furent massacrés en septembre. Les divers détachements de Suisses, comme celui de Dieppe, purent gagner leur patrie et échapper à la fureur du peuple qui voyait dans tous les Suisses des ennemis de la nation.

PH. SAGNAC.

Mes Souverains Seigneurs,

Je ne répèterai point ici l'embarras où s'est trouvé le détachement des Gardes Suisses que j'avais l'honneur de commander. Dans la lettre que j'ai pris la liberté de vous adresser, mes Souverains Seigneurs, vous aurez vu le détail de tout ce que j'ai souffert non pour moi, mais pour les braves gens qui étaient sous mes ordres; mon cœur a saigné plus d'une fois et j'eusse désiré pouvoir sacrifier ma vie pour les sauver et les faire rentrer dans leur patrie; mais un ange tutélaire nous guidait et n'a cessé de veiller sur mon détachement jusqu'à son parfait licenciement. Combien j'aurais désiré, mes Souverains Seigneurs, qu'il me fût permis d'arriver assez tôt pour vous présenter des sujets qui n'ont cessé de me donner des preuves et de leur respect pour leurs Souverains et de leur attachement pour la patrie! Je ne peux trouver de termes assez énergiques pour vous exprimer la reconnaissance dont ils ont été pénétrés, lorsque je leur ai communiqué les ordres qu'il vous a plu, mes Souverains Seigneurs, de me donner, et les secours que vous me chargiez en votre nom de leur accorder. J'ose le dire, ils s'y attendaient parce qu'ils n'ignorent pas tout ce que leurs Souverains ne cessent de faire pour le bien-être de leurs sujets. J'ose espérer qu'ils se montreront toujours dignes de mériter non seulement les bienfaits de mes Souverains Seigneurs, mais aussi que leur conduite répondra à ce que la patrie a lieu d'attendre d'eux. Je ne saurais passer sous silence les

1. Mss inédit, aux Archives d'État de Lucerne, communiqué par M. Charles Schmidt, et utilisé dans mon livre, la *Chute de la Royauté*, pp. 171, 314-316.

éloges que méritent messieurs De Billieux, officier major, de Porentruy, de Rusca, de Lucerne, de Blumenthal, de Coire en Grisons, de Hertenstein, de Lucerne, de Mercier, de Lausanne, Charles d'Affry, de Fribourg, officiers que j'avois le bonheur et l'honneur d'avoir sous mes ordres. Je prierai mes Souverains Seigneurs de me pardonner si je ne me sers pas de termes assez forts pour faire sentir combien ils les méritent ; un militaire n'est point un orateur : le premier dit ce que le cœur lui dicte et le second ne cherche qu'à briller par des phrases. Mes amis, mes camarades n'ont cessé de me donner des preuves non équivoques de leur attachement pour la patrie et j'ai trouvé en eux bravoure, sang-froid dans les dangers, et des conseils, enfin tout ce qu'on doit attendre de francs et loyaux Suisses. Le seul désir qu'il me reste serait de pouvoir être à même de féliciter leur patrie de posséder des sujets qui ne vivent et ne respirent que pour elle.

Mais une tâche bien désagréable pour moi et qui répugne à mon cœur est de vous faire connaître la conduite d'un de vos sujets, conduite répréhensible en tout point, puisqu'elle tendait non seulement à exciter les soldats à l'insubordination, mais à les faire manquer à tout ce qu'ils doivent à leur patrie. J'ai l'honneur de joindre ici une copie de sa lettre, n'ayant pu conserver l'original, par des raisons majeures aisées à concevoir dans la position où je me trouvais, Moll est son nom. Il étoit fourrier de la compagnie de Roll, homme vain, se croyant plus d'esprit que la nature ne lui en avoit donné, imbu de faux principes, et la preuve est dans la connaissance qu'il avoit de l'ex-capucin Chabot ; ce nom seul doit faire connaître Moll ; vous n'ignorez sans doute pas, mes Souverains Seigneurs, tout le mal que ce député voulait à notre nation. Je finis de vous entretenir, mes Souverains Seigneurs, d'un sujet qui ne mérite que l'indignation publique, pour avoir l'honneur de vous faire part de l'effet qu'a produit cette lettre dont le style paraît emprunté de l'ex-capucin. Elle fut adressée au nommé Nussbaumer, sergent de la compagnie Durler, qui la fit passer au nommé Meyer, sergent de la compagnie de Roll, je veux bien croire que celui-ci n'a manqué que par son peu d'expérience et faute de jugement, en la laissant lire à la compagnie ainsi qu'à celle de Salis. Je ne puis me persuader qu'il ait compris combien il pouvait se faire tort en se chargeant d'une

commission qui ne pouvoit que le déshonorer. Je le crois, mes Souverains Seigneurs, pardonnable dans un sens, mais il mérite cependant qu'on lui remontre la faute où il étoit tombé et dans laquelle il eût infailliblement entraîné les soldats s'ils n'eussent été aussi fermes dans les sentiments qu'ils avoient montrés pour l'honneur de la patrie, et j'ose même dire qu'ils ont été outrés de cette démarche. D'après vos ordres, mes Souverains Seigneurs, j'ai secouru et messieurs les officiers et les soldats pour les aider à rentrer au pays. La malveillance étoit plus particulièrement attachée au reste infortuné des Gardes Suisses. D'après des avis certains qu'il n'y avoit pas de sûreté pour eux, j'ai cru qu'il seroit moins dangereux de les travestir, et les mêmes moyens ont été employés pour les sujets de Berne, Fribourg et autres cantons. Mon peu de fortune ne me permettant pas de faire les avances nécessaires, M. Mercier me les a avancées, dont je rendrai compte, dès que mes Souverains Seigneurs m'en auront donné l'ordre.

J'ai l'honneur de joindre pareillement ici une copie de l'extrait du procès-verbal du licenciement de mon détachement, par laquelle mes Souverains Seigneurs verront que j'ai fait la protection que m'avaient ordonnée les louables cantons assemblés en diète à Aarau.

Quant à moi, mes Souverains Seigneurs, le peu que j'ai fait, je n'y ai été engagé que par mes sentiments pour ma patrie, et pour l'honneur du brave régiment où je servais, trop heureux si, dans la conduite que j'ai tenue depuis la Révolution française, j'ai pu mériter, mes Souverains Seigneurs, votre approbation. Ce fut et ce sera toujours mon unique but. Maintenir le soldat dans ce qu'il devait à sa patrie et à soi-même était toujours ce qui me guidait dans les remontrances que je leur faisais ; je puis même assurer que, dans quelque cas que je me sois trouvé, au nom de mes Souverains Seigneurs et des louables Cantons, ils rentraient dans le devoir.

Mon ambition actuelle se bornera, mes Souverains Seigneurs, à remplir des devoirs sacrés d'enfant de la patrie, selon le serment que j'ai prêté, plutôt mourir mille fois que de ne pas en remplir les douces obligations, et à prouver qu'après mon Dieu, ma patrie est ce que j'ai de plus cher au monde.

De Karrer.

COMPTES RENDUS

Le P. Henri FOUQUERAY S. J. **Histoire de la Compagnie de Jésus en France, des origines à la Suppression (1528-1762).** Tome Ier, *Les origines et les premières luttes (1528-1575)*. Paris, Alphonse Picard, 1910. In-8, XXV-673 p.

En 1905, le T. R. P. Louis Martin, général de l'ordre des Jésuites, « répondant à un vœu de la vingt-quatrième *Congrégation générale*, résolut de faire écrire l'Histoire de la Compagnie de Jésus et décida que chaque *Assistance* se chargerait de la sienne ». Partout on se mit au travail et les premiers volumes de l'Histoire des Jésuites en Espagne, en Italie, dans les pays de langue allemande, dans l'Amérique du Nord ont commencé à paraître depuis 1902. En France, le travail d'investigation et de récolement des documents fut confié au R. P. Victor Mercier et après lui au P. Fouqueray, signataire du présent volume. La besogne était considérable, mais l'Ordre dispose d'équipes d'ouvriers suffisantes pour mener à bien cette œuvre collective et anonyme. L'introduction bibliographique par laquelle s'ouvre ce premier volume prouve l'ampleur des recherches et l'abondance de la documentation. Cette histoire s'annonce comme monumentale ; elle comprendra plusieurs parties correspondant aux diverses périodes entre lesquelles se peuvent grouper les faits intéressant la Compagnie : lutte contre le protestantisme, lutte contre le jansénisme, lutte contre le philosophisme. La première de ces parties, du milieu du XVIe siècle au milieu du XVIIe, exigera à elle seule plusieurs volumes. Celui que le P. Fouqueray nous donne aujourd'hui contient trois livres qui traitent respectivement des *Origines* (1528-1552) de l'*Établissement en France entre 1540 et 1564* (fondation des premiers collèges à Paris, Billom, Pamiers, Tournon, Mauriac, Toulouse, lutte pour le droit de naturalisation), enfin des *Premiers développements* entre 1564 et 1575 (ouverture du collège de Clermont à Paris, fondation de collèges à Avignon, Chambéry, Lyon, Rodez, Nevers, Bordeaux, Bourges, Pont-à-Mousson).

L'exposé est abondant, massif et terne. La forme primitive de l'ouvrage a été une compilation et on s'en aperçoit. Le ton est modéré. L'auteur

dit excellemment dans sa préface : « On a beaucoup écrit sur la Compagnie de Jésus. Elle a suscité des pamphlets remplis de récits controuvés ou d'appréciations malveillantes, et aussi des panégyriques qui éveillent le soupçon de partialité. Les invectives comme les éloges ne prouvent rien. Loin de nous donc l'intention de faire œuvre d'avocat ou de polémiste. Simplement historien, nous exposerons, nous ferons revivre les faits, sans voiler ni les fautes, ni les mérites, ni les défaillances, ni les succès, nous souvenant toutefois que l'impartialité n'est pas l'indifférence et qu'il est une ardeur légitime pour le règne de la vérité ». Sans doute, mais la vérité dont il s'agit ici, n'est pas tout à fait identique, je le crains bien, à ce qu'on est convenu d'appeler la vérité historique. Et l'*histoire* du P. Fouqueray est de l'histoire assurément, mais c'est de l'histoire *officielle*. Et dès lors il faut faire de sérieuses réserves.

D'abord, l'auteur dans son récit, a recours tout naturellement, à des considérations qui ne sont pas d'ordre strictement historique. Pour expliquer la conduite des personnages, leur influence, la production de certaines circonstances favorables ou défavorables de la Compagnie, il fait intervenir l'action de Dieu ou du démon, la Providence, toutes influences, dont le moins qu'on en puisse dire c'est qu'elles sont invérifiables. C'est article de foi, sans plus : qu'on tienne compte d'une pareille conviction pour expliquer la mentalité d'Ignace de Loyola ou de tel autre membre de la Compagnie, rien de mieux, mais aujourd'hui expliquer les faits par le jeu de ces interventions occultes, c'est peut-être être fidèle à une vérité théologique ; la vérité pure et simple à d'autres exigences. Autre conséquence de cette conception de la vérité : il va de soi que tous ceux qui ont combattu l'Ordre et ses représentants ont été ou des égarés, ou des hérétiques, des gens de peu de foi, et souvent pis encore. Sans éclat de voix, sans épithètes violentes, ce n'est pas la manière, ils sont tous condamnés, et je ne crois pas qu'il y en ait un seul, dans le présent volume, qui sorte indemne. Voyez par exemple le portrait de Pasquier (p. 391), qui eut le malheur de plaider contre l'Ordre, comme avocat de l'Université. Quant aux faits, ils sont appréciés dans le même esprit. L'édit de tolérance de 1562 est un « sanglant outrage à la religion catholique » et ce sont naturellement les « meneurs du calvinisme » qui déchaînent l'émeute à Paris et ailleurs. Le jugement sur la Saint Barthélemy est significatif (p. 628-629) : « Il est bon de constater, avec une saine critique (?) que les fameux massacres n'ont pas été le fait d'un fanatisme intolérant, encore moins le résultat d'un complot tramé par l'Église... Ils eurent pour cause principale la néfaste politique de Catherine de Médicis. Elle oublia les sages remontrances que le P. Lainez lui

avait faites dans son mémoire de 1562. Au lieu de soutenir franchement, *comme c'était son devoir* [c'est moi qui souligne], les droits du catholicisme, elle voulut pactiser avec la Réforme... Durant ces heures pénibles, les Pères de la Compagnie de Jésus eurent un rôle tout charitable et apostolique ». Ainsi ils sauvèrent un certain nombre de « bons catholiques » que leur qualité d'étrangers rendait suspects d'hérésie. « Le P. Possevin qui se trouvait alors à Lyon a raconté lui-même la démarche qu'il fit pour sauver, au moins de la mort éternelle [cette incise est d'une ironie d'autant plus délicieuse, qu'elle n'est probablement pas voulue], deux cents calvinistes enfermés dans la prison de Roanne. » Ayant appris qu'ils devaient être tués, il pria le gouverneur, « si cette sentence était définitive, de lui permettre d'aller les prévenir et d'essayer de les ramener au catholicisme ». Sa demande fut agréée; mais son zèle et son « affectueuse » éloquence restèrent inutiles. Ces malheureux, « soit endurcissement, soit espoir d'échapper par la complicité des habitants », se montrèrent sourds à sa voix. Peu de temps après ils étaient tous massacrés. Il est curieux que parmi les causes qui expliquent l'obstination de ces deux cents malheureux, l'auteur n'ait pas cru devoir faire une place à la conviction où ils étaient de posséder eux aussi la vérité. Et dire que si, par malheur, ils avaient été catholiques et ainsi traités par des protestants, ils auraient été incontinent comptés au nombre des martyrs !

Mais ce qui me paraît plus grave que ces appréciations, qu'il serait au reste surprenant de ne pas trouver sous la plume d'un auteur de cette qualité, c'est que la documentation, si abondante soit-elle, n'est pas tout à fait complète. Je crains bien qu'il n'ait été tenu compte, sérieusement, que des documents favorables. Sans doute, on voit mentionné de temps à autre quelque document contraire, mais c'est pour en affirmer le peu de valeur. A plusieurs reprises, dans l'exposé des progrès de l'Ordre, de ses ramifications à travers la France, on a le sentiment que les choses ne se sont pas passées tout à fait ainsi, que la Providence n'explique pas tout, qu'il est des causes plus matérielles qu'il faudrait faire intervenir. Prenons un exemple : l'essai de mainmise des Jésuites sur le collège de Guyenne à Bordeaux. Confrontons le récit que nous en donne le P. F., livre III, chap. VIII, avec celui que nous trouvons dans l'ouvrage de Gaullieur sur le *Collège de Guyenne*, chapitre XXI. Gaullieur reproduit un document, des lettres patentes de Charles IX, en date du 8 mai 1574, qui apprécient en termes plutôt sévères les procédés employés par les Jésuites. On chercherait vainement une mention de ce document dans l'*Histoire* du P. F. : il est pourtant de la plus grande importance. Il était peut-être gênant, d'où la prétérition.

On voit quelles sont les critiques que soulève, à notre avis, cette nouvelle *Histoire*. Elle rendra des services par l'utilisation qu'elle nous offre des Archives de la célèbre Compagnie ; elle servira, si l'on veut, de contrepoids aux diatribes qui ont été écrites contre elle. Mais ce n'est pas là dedans qu'il faudra aller chercher un jugement impartial, si tant est qu'il soit encore possible d'en formuler un, sur la Société de Jésus, son esprit et son activité. — V.-L. Bourrilly.

Noël Aymès. **La France de Louis XIII**. Paris, 1909. In-18, xxiv-331 p.

Ce livre est le premier d'une collection « synthétique » dite des « Idées claires », où l'on doit, d'après le prospectus, grouper sous un minimum de place, sans être indigeste, tout ce qu'un esprit distingué peut et doit connaître sur un point défini. Écrite par des Français, suivant les traditions françaises, elle s'adresse aux fils de France. Ce programme assez vague, M. Aymès le précise ainsi : « Notre volume tiendra le milieu entre l'œuvre d'érudition, à quoi il ne prétend pas et le livre astreint à être ou indigeste ou incomplet parce qu'il est fait en vue d'un examen ».

Était-il très utile d'entreprendre un semblable travail après le volume très consciencieux de M. Mariéjol, alors qu'aucun ouvrage nouveau n'a depuis sérieusement modifié nos connaissances ? M. A. pourrait répondre, il est vrai, qu'il se proposait d'insister sur les mœurs et de tracer, ce que n'avait pas fait M. Mariéjol, un tableau d'ensemble de la société. Comment y a-t-il réussi ?

Il semble que le premier souci de l'auteur dans un livre du genre de celui-ci aurait dû être de trouver un plan logique et clair : or les chapitres se suivent dans un parfait laisser aller. Le chapitre IV par exemple est consacré à « l'échiquier européen en 1624 », alors que les questions extérieures ne sont exposées qu'au chapitre XII. Le chapitre VI est consacré à la noblesse, alors qu'il faut aller jusqu'aux chapitres XIII, XIV et XV pour avoir un tableau du clergé, de la bourgeoisie et du peuple. Après trois chapitres (VIII, IX et X) sur les salons, Corneille et Descartes, on passe à la vie des camps et à la guerre de Trente ans et il faut attendre le chapitre XVI pour connaître la vie artistique.

De ces chapitres, quelques-uns sont bien légers. Par exemple, la politique étrangère est traitée dans deux d'entre eux. Le premier est un tableau général de l'Europe en 1624 dans lequel il y aurait bien des réserves à faire ; le deuxième semble consacré à la politique extérieure de Richelieu ; mais en réalité, cinq pages sont employées à résumer ce que M. A. appelle la genèse des événements, les périodes palatine et sué-

doise ; il en reste deux et demi pour les négociations de 1624 à 1635 et deux pour la période de guerre. On peut trouver que c'est bien peu.

Les procédés d'exposition laissent à désirer. Je pensais trouver l'analyse succincte des principaux faits, le récit des plus caractéristiques. M. A. analyse parfois, mais pas toujours d'une manière heureuse : sous prétexte, par exemple, de tracer un tableau de la littérature du temps, il consacre 51 pages à analyser acte par acte, parfois scène par scène, les principales tragédies cornéliennes avec de copieux extraits et cela rappelle trop les manuels de baccalauréat pour lesquels il est si sévère. Les détails précis, les récits pittoresques font le plus souvent place à des considérations philosophiques et morales. Est-ce cela que voulait dire le prospectus lorsqu'il annonçait que la collection resterait fidèle aux traditions françaises ? Le chapitre relatif à la noblesse, par exemple, ne contient rien du tout sur la situation matérielle de la classe noble, rien sur la noblesse campagnarde, mais il débute par une psychologie du noble (p. 74). De même, le chapitre sur l'Etat protestant commence par des considérations générales sur le protestantisme. Certaines des idées, chères à l'auteur, sont fort contestables et paraissent montrer qu'il ne sait pas s'abstraire du présent : ainsi les considérations patriotiques interviennent à tout propos et hors de propos. Les grands qui empêchent Marie de Médicis de gouverner sont blâmables, plus blâmables encore que Concini qui n'avait chez nous ni ancêtres ni patrie, tandis que par la naissance et par le rang, ils étaient deux fois français (p. 2). Le traité de Rohan avec l'Espagne est un acte de haute trahison (p. 70). M. A. ne dit pas que c'était alors chose commune : que Gaston d'Orléans en a couramment usé ainsi, que Soissons, Cinq Mars, plus tard Condé, voire Turenne, en feront autant. Il ne parle que du seul Rohan parce qu'il veut prouver qu'il y a dans la Réforme un internationalisme très caractérisé (p. 57).

Ce livre pourra pourtant servir au grand public qui y trouvera un tableau de la société, parfois intéressant, quoique souvent superficiel. C'est que l'auteur s'en tient trop à des livres généraux et contestables comme ceux de Babeau. Il est regrettable qu'il ne soit pas servi de livres plus spéciaux comme ceux de Ch. Normand sur la bourgeoisie ou de P. de Vaissière sur la noblesse pour ne citer que ceux-là. On pourrait relever bien des lacunes considérables dans l'aperçu bibliographique qui semble inutile dans un livre de ce genre [1]. — G. Morizet.

---

1. On pourrait aussi relever pas mal de coquilles, par exemple Dona pour Dohna (p. 40) ; Bernwald pour Bärwald (p. 224); Sens pour Lens (p. 229) ; Hauteroche pour Hautefort (p. 331), etc...

Fernand HAYEM. **Le maréchal d'Ancre et Léonora Galigaï**. Paris, Plon-Nourrit, 1910. In-8, VI-314 p.

Cette étude est le livre de début d'un jeune historien, mort à trente-trois ans avant d'avoir pu l'achever. La première partie, la seule que l'auteur ait eu le temps de rédiger, retrace la vie de Concini jusqu'en 1613. M. Hayem étudie d'abord la légende répandue par Sully, d'après laquelle Henri IV aurait, jusqu'à sa mort, détesté l'aventurier florentin et essayé de s'en débarrasser. Les travaux récents l'avaient déjà fortement ébranlée. M. H. achève d'en montrer la fausseté. Il indique les services que Concini a rendu au roi dans son ménage et près de Mme de Verneuil, énumère les récompenses reçues, prouve que la fortune du Florentin avait commencé avant 1610. Il étudie ensuite assez longuement les intrigues auxquelles il s'est livré pendant la régence en cherchant à montrer qu'il n'a eu que des ambitions personnelles.

Un des chapitres les plus neufs de cette première partie est très certainement celui où il a réuni les renseignements épars sur la santé de Léonora Galigaï. Il montre, qu'atteinte d'une maladie nerveuse, elle a eu des crises aigües, qu'on l'a cru possédée, qu'on a eu recours pour la délivrer, selon les habitudes du temps, à de longues séances conjuratoires. Il éclaire ainsi le procès qui termina la vie de la maréchale : il est très certain qu'on a brûlé commes sorcières, au début du XVIIe siècle, beaucoup de femmes contre lesquelles on avait moins de griefs que contre la favorite de la reine mère.

La dernière partie de la vie du maréchal, de 1613 à 1617, est retracée assez sommairement dans un chapitre qui n'est qu'une suite de notes et c'est dommage, car c'est la plus intéressante, celle où l'aventurier joue le rôle d'un chef de gouvernement. Il est infiniment probable que dans le portrait fameux qu'il en a tracé, Richelieu a prêté à Concini des idées politiques qu'il n'a jamais eues. Encore serait-ce un point intéressant que de savoir s'il a seulement poursuivi l'assouvissement de ses appétits parculiers.

Les cent dernières pages sont consacrées à la publication de pièces de procédure inédites relatives au procès de Léonora Galigaï.

Ce livre intéressant est, dans les parties achevées, solidement documenté. Je ne lui reprocherai pas un certain nombre d'imperfections et d'erreurs dues pour la plupart à ce fait que l'auteur n'a pu réviser son manuscrit ; mais peut-être est-il un peu trop un plaidoyer. M. H. accepte, sans parfois les examiner suffisamment, tous les textes favorables au maréchal d'Ancre. Peut-on faire état sérieusement du texte des Mémoires

de Richelieu où celui-ci déclare qu'Henri IV songeait à se débarrasser de Sully (p. 110)? D'autre part, malgré le titre, c'est essentiellement une biographie de Concini ; Léonora disparaît presqu'entièrement ; elle semble pourtant avoir eu sous la régence un rôle à certains moments plus important que son mari. Tel qu'il est, ce livre ne peut que faire profondément regretter la mort prématurée de son auteur. — G. MORIZET.

Ch. DE LA RONCIÈRE. **Histoire de la marine française**. Tome IV. En quête d'un empire colonial. Richelieu. Paris, Plon-Nourrit, 1910. In-8, 739 p.

En ce tome IV de l'*Histoire de la marine française*, s'affirme plus nettement le caractère que l'on pouvait déjà constater dans le précédent [1] : c'est en même temps qu'une histoire de notre marine, une histoire de la formation de notre empire colonial. Ces deux histoires sont étroitement liées l'une à l'autre, et, si l'on peut dire, en fonction l'une de l'autre. Pas d'établissements coloniaux stables sans une marine solide. Dès que, pour une raison ou pour une autre, nos flottes diminuent ou disparaissent, les colonies déclinent ou succombent. L'autre fait que ce nouveau volume met également en belle lumière, c'est qu'il n'y a pas en France de marine s'il n'y a pas de gouvernement. Comme le dit l'auteur dans une heureuse formule : « La marine, loin d'être la préoccupation du pays, et comme une forme naturelle de l'activité française, était le baromètre de l'énergie gouvernementale. » Aussi dans ce siècle d'histoire que nous raconte M. de La Roncière, de la mort d'Henri II à celle de Richelieu, peut-on distinguer nettement deux périodes, la première qui correspond aux guerres de religion et aux troubles du début du règne de Louis XIII ; la seconde, qui est remplie par la politique de Richelieu et les heureux résultats de ses efforts. La première partie est une histoire héroïque et lamentable. Elle est faite d'épisodes décousus, qui montrent en même temps que la valeur de la race, l'effacement d'un pouvoir livré à l'anarchie et déchiré par les guerres civiles. Les Français se lancent dans toutes les directions, Brésil et Floride, Terre-Neuve et Guyane, Maroc et Afrique australe, Pôle arctique et continent austral, les Indes et le Pérou ; on les trouve sur toutes les routes, luttant contre l'Espagnol, le Portugais, le Hollandais ou le Turc, faisant des prodiges de bravoure, fondant des colonies et multipliant les Compagnies. Mais les Compagnies meurent aussitôt nées ou sont vouées à la faillite ; les colonies sont la proie des indigènes ou des ennemis. De cette floraison d'aventures mer-

1. Cf. le compte rendu du tome III, dans la *Revue*, t. VIII, p. 285-287.

veilleuses, de cette dépense d'énergie presque surhumaine, il ne reste à peu près rien que le souvenir de quelques actes héroïques. On ne sait même pas quel but poursuivaient certaines expéditions. Où allait Peyrot de Monluc, le fils de l'auteur des *Commentaires*, lorsqu'il tomba sous les coups des Portugais à Madère ? Mystère. Mystère également l'objectif réel de l'expédition commandée par Strozzi qui succombe à la bataille des Açores (26 juillet 1582). C'est « le secret de la reine » Catherine de Médicis. Dans cette sorte d'épopée navale, les protestants, il n'est que juste de le remarquer, jouent un rôle important, pendant les accalmies qui s'intercalent entre les guerres de religion. Mais ce sont précisément ces guerres qui rendent inutiles tous ces efforts, qui tournent les unes contre les autres les forces navales catholiques et les forces navales protestantes. Elles font ainsi le jeu des étrangers qui en profitent, non seulement pour supplanter les Français aux colonies, mais encore pour venir infester les côtes de France, menacer nos ports et pénétrer dans l'estuaire de nos fleuves, Seine ou Gironde. Henri IV, après avoir pacifié son royaume et expulsé l'Espagnol, s'efforça de donner une impulsion nouvelle aux entreprises coloniales : de nouvelles Compagnies se fondent (Compagnie française des Indes, Compagnie du Pôle arctique) ; Champlain s'établit à Québec ; la Ravardière explore le « royaume de Guyane » ; d'autres châtient les Barbaresques et tentent de reprendre pied en Afrique. Mais Henri IV est mal secondé, notamment par Sully qui accepte trop facilement les cadeaux des Hollandais, des « lits d'or » en particulier, fâcheux pour sa mémoire ; il meurt d'ailleurs trop tôt et après lui, pendant vingt ans, son œuvre disparaît presque tout entière, sous l'action des discordes civiles et des luttes religieuses qui recommencent. Il était temps que Richelieu prît le pouvoir. En octobre 1626, il devient grand maître de la navigation. Aussitôt il se met à la besogne. Dès le 26 novembre suivant, Isaac de Razilly, un homme du métier et d'expérience, dresse un programme que le Cardinal fait sien et qu'il va appliquer avec l'énergie et la clarté d'esprit qu'on lui connaît. Il se débarrasse d'abord des protestants au second siège de La Rochelle (1628) ; puis il centralise l'autorité maritime, rachète les ports de guerre, reconstitue des flottes et des arsenaux. Les colonies renaissent par la même occasion : Canada, Acadie, Antilles, Guyane, Spitzberg, Afrique, Madagascar voient ou revoient les Français. En quinze ans, la restauration a été complète, admirable exemple de ce que peuvent faire l'énergie d'un homme et l'union d'un peuple. — On retrouvera dans ce volume les mêmes qualités que nous avions eu l'occasion d'apprécier dans le volume précédent : l'abondance de la documentation, la solidité du fond et l'agrément d'une forme imagée,

vivante, qui font que cette histoire a toute la variété et tout l'attrait du plus attachant roman d'aventures, sans cesser d'être la plus véridique et la plus scrupuleuse des histoires. — V.-L. Bourrilly.

Frédéric Lachèvre. **Le libertinage devant le Parlement de Paris. Le procès du poète Théophile de Viau** (11 juillet 1623-1er septembre 1625). Publication intégrale des pièces inédites des Archives nationales. Paris, Champion, 1909. 2 vol. gr. in-8, XLVI-592 et 449 p.

Ch. Alleaume avait signalé déjà, dans son édition de 1855, et analysé dans un article de la *Revue de l'instruction publique* (1859), les pièces de ce procès. Mlle Kathe Schirmakher en a fait état : *Théophile de Viau, sein Leben und seine Werke* (1897). Pourtant, il n'était pas inutile d'y revenir. Le procès de 1623 marque un arrêt dans le développement du libertinage : c'est un fait dont on ne saurait nier l'importance, quoi que l'on en pense d'ailleurs et quelque définition que l'on donne du *libertinage* lui-même, amour du plaisir ou culte de la raison. Communément, le mot sert à désigner une double tendance et c'est ce qui explique la diversité des jugements, suivant que l'on considère les choses sous l'un ou l'autre aspect. D'une part, un affranchissement des esprits dressés au scepticisme par les *Essais* de Montaigne et la *Sagesse* de Charron ; de l'autre, une décadence morale qu'atteste le nombre croissant des recueils licencieux. Pour l'Église, les deux tendances étaient également dangereuses. Et, sans doute, le procès de 1623 ne vise que les ordures du *Parnasse satyrique* ; mais il est certain que, par cette victoire, la puissance de la tradition va se trouver — et pour longtemps — singulièrement affermie. M. L. a déterminé très exactement les péripéties du drame, l'atmosphère dans laquelle il s'est déroulé et le rôle des principaux acteurs. La plupart des biographes de Théophile attribuent à la haine des Jésuites la persécution dont il fut victime. C'est se contenter d'une formule un peu vague. En fait, deux religieux mènent la lutte contre le libertinage : le P. Garassus, jésuite, et le P. Mersenne, de l'ordre des Minimes; mais tandis que celui-ci travaille à réfuter les *Quatrains du déiste* et combat, la plume à la main, les doctrines impies, le Jésuite se jette avec une impétuosité fougueuse sur l'ennemi qu'il a particulièrement choisi.

Depuis plusieurs années déjà, le poète pouvait se sentir menacé. Le supplice de Vanini à Toulouse, le 19 février 1619, avait été un premier avertissement ; quatre mois plus tard (14 juin) un commandement signé du roi lui enjoint de quitter la France et il part pour le midi et pour l'Espagne. La campagne contre les partisans de la Reine Mère et ses services

aux Ponts-de-Cé lui permettent de rentrer en grâce en août 1620. Mais deux recueils libres, *les Délices satyriques* et *le second livre des Délices de la poésie françoise* paraissent coup sur coup ; un peu inquiet, Théophile s'éloigne de nouveau et passe en Angleterre. Par malheur, les habitudes et le climat de Londres ne lui conviennent pas mieux que les landes de Castel-jaloux ; sur les instances de ses amis de la cour, Luynes le rappelle à Paris (février 1621). D'ailleurs la guerre contre les protestants offre une occasion de réparer ses fautes ; il lui en coûte fort peu de marcher contre ses coreligionnaires et déjà il songe à une conversion qui, sans doute, le mettra à l'abri du danger... C'est le moment où le P. Garassus prépare son attaque. La publication du *Parnasse satyrique* offrit, en avril 1623, le prétexte attendu. Il est vrai qu'une seule pièce du recueil était signée de Théophile et l'étude de M. L. démontre qu'il est impossible de lui en attribuer plus de 24 sur 385. Mais c'était assez pour le perdre. Lui-même le comprit ; il s'empressa de désavouer le volume et d'assigner les éditeurs ; il essaya même de prévenir l'attaque et de prendre l'offensive, en mettant opposition sur la *Doctrine curieuse* du P. Garassus. Ses efforts furent vains : le 11 juillet 1623, le Parlement, sur la requête du procureur général Mathieu Molé, ordonnait son arrestation avec celle de Nicolas Frénicle, de Colletet et de Berthelot; le premier procès était engagé, il allait être vivement conduit.

Il ne semble pas que, tout d'abord, le poète s'en soit trop ému. Tandis que le Parlement le condamnait à être brûlé vif (18 août 1623) et qu'il était procédé à un simulacre d'exécution, retiré chez le duc de Montmorency, il rimait tranquillement les odes de la *Maison de Sylvie*. Il fut arrêté seulement le 17 septembre, incarcéré le 28 et une nouvelle instruction s'ouvrit, qui devait se prolonger jusqu'en août 1625. En suivant ces débats, M. L. a tenu à se garder des déclamations ordinaires et à ne pas accabler indistinctement tous les accusateurs. Peut-être ménage-t-il à l'excès l'auteur de la *Doctrine curieuse*. En tout cas, il est certain que si l'on peut invoquer, à sa décharge, les mobiles qui le firent agir, il n'en est pas de même de son collaborateur le P. Voisin ou de Louis Forest Sageot : ce sont là des personnages équivoques et dont la rancune s'inspire de sentiments assez vils. D'autre part, les procédés mêmes de l'instruction sont inqualifiables. Il y a toute une campagne d'insinuations calomnieuses et d'attaques grossières. Le P. Guérin apporte son concours au P. Garassus et, dans une suite de sermons, commente, en les aggravant, les violences de la *Doctrine curieuse*. Monitions à la porte des églises, appels à la délation, rien n'est oublié. Les dépositions des ennemis du poète sont accueillies sans contrôle. Cependant, ses amis ne restaient

pas inactifs. Le duc de Liancourt correspondait avec lui secrètement ; des indifférents comme François Ogier entraient dans la lutte. Avec les pièces proprement dites du procès — interrogatoires, dépositions, confrontations, — M. L. reproduit à peu près intégralement toute la série des plaquettes, libelles ou factums qui se succédèrent durant ces deux années : le dossier est aussi complet qu'on pouvait le souhaiter. Ce qui sauva le poète, ce fut le zèle maladroit de ses adversaires. Les Jésuites, vraiment, avaient trop l'air de poursuivre une vengeance personnelle ; or le Parlement n'était pas, dans son ensemble, très disposé à les servir. Les efforts indiscrets du P. Voisin pour forcer la main aux juges et obtenir une condamnation capitale, soulevèrent l'indignation des hésitants. L'arrêt du 1er septembre 1625 s'en tint au bannissement à perpétuité.

Dans son second volume, M. L. donne une histoire posthume de Théophile et un appendice très copieux : réimpression des *Quatrains du Déiste*, divers documents relatifs à Balzac, Garassus, Alais de Beaulieu, bibliographie de Théophile et de Paul de Viau, texte des pièces incriminées au procès... C'est assez dire la richesse de matière de cette étude. Ici encore, l'auteur de l'excellente *Bibliographie des recueils collectifs* apporte à l'histoire littéraire du XVIIe siècle une précieuse contribution. — Jules MARSAN.

Charles DROUHET. **Le poète François Mainard** (1583 ?-1646). Étude critique d'histoire littéraire. Paris, Champion [1909]. In-8, 556 p.

Peut-être trouvera-t-on ce livre un peu compact et aurait-il eu plus de lecteurs s'il était établi moins sérieusement. Ce n'est pas une de ces études pittoresques comme on en a tant écrit sur les petits poètes du XVIIe siècle, mais une monographie complète. Ne nous en plaignons pas. Il y a peu de chances pour que, de longtemps, on revienne à François Mainard : il était prudent de ramasser, en une fois, tout ce que nous pouvons avoir, sur son compte, de vérités. L'auteur a consulté avec beaucoup de bonheur les dépôts d'archives ; on lui devra nombre de menues découvertes, d'autant plus appréciables que ses documents ont été soumis à une critique très rigoureuse. Sur un point seulement il semble que sa prudence ait été en défaut. Le « roman d'amour » de Fr. Mainard, tel qu'il nous le conte, a bien l'air d'un *roman* en effet ; chercher une part de vérité dans ces poésies amoureuses, c'est perdre sa peine ; les thèmes consacrés y tiennent trop de place...

Mais, à l'ordinaire, M. Drouhet ne se contente pas à peu de frais. Un fait ne lui semble jamais assez établi ; il accumule les preuves ; il ne se lasse pas de démontrer, à grands coups d'arguments ; il est constamment

en lutte contre des contradicteurs, réels ou imaginaires. Aussi ne craint-il pas de faire valoir l'importance de ses trouvailles : « Grâce aux documents que nous avons découverts, nous pouvons trancher d'une manière décisive une question fort épineuse... — Notre exposé de la biographie de F. Mainard permet de résoudre cette énigme... » Ses affirmations ont presque toujours quelque chose d'agressif. D'être d'accord avec ses prédécesseurs, sur tel ou tel point, cela ne le rend pas plus indulgent à leur égard. Il semblerait plutôt qu'il leur en veuille de ne pouvoir les contredire en toute liberté. Il tient à montrer que s'il arrive à son tour aux mêmes conclusions, c'est par des voies toutes différentes, qui seules sont bonnes. MM. Durand Lapie et F. Lachèvre ont éclairci depuis longtemps la question des deux Mainard et M. D. est bien obligé de se ranger à leur avis. Il le fait sans trop de bonne grâce : « Nous examinerons les allégations de ces critiques afin de ne rien laisser subsister de leurs raisonnements, qui tantôt partent d'informations inexactes ou incomplètes, tantôt pêchent par la manière dont ils sont conduits... Leur argumentation défectueuse compromet la justesse de leur conclusion... » Et il ne consacre pas moins de 41 pages, dont 19 de petit texte, à les combattre. Que serait-ce s'il ne partageait pas leur sentiment ? En toute impartialité, on comprend que M. Lachèvre ait tenu à répliquer à son tour (*M. Charles Drouhet et le problème des deux Maynard*. Paris, Champion, 1910).

Un autre point litigieux : la question du *Philandre*. MM. Clavelier et Martinon qui le retirent à Fr. Mainard ont apporté d'assez bonnes raisons : ce poème, de versification toute irrégulière, est difficilement attribuable au disciple de Malherbe. D'autre part, Pellisson ne songe même pas que l'on puisse le lui contester. M. D. estime que ce seul témoignage est plus fort que tous les arguments. Il se peut ; mais, à tout le moins, la question demeure embarrassante et c'est exagérer que d'écrire : « Il était grandement temps d'apporter à cette discussion littéraire une solution définitive. » — Jules Marsan.

G. Maugain. **Étude sur l'évolution intellectuelle de l'Italie de 1657 à 1750 environ.** Paris, Hachette, 1909. In-8 xxi-407 p.

Dans l'histoire des lettres italiennes, la période que M. Maugain vient d'étudier en sa thèse de doctorat est une de celles qui, jusqu'à présent, avaient le moins attiré les chercheurs et les historiens. Période de transition et de confusion, elle n'offre pas de ces œuvres qui frappent les imaginations, et si l'on y rencontre quelques personnalités intéressantes, leurs efforts dispersés et leur activité tiraillée en sens divers donnaient

l'impression d'une sorte de chaos dans lequel il était malaisé de se reconnaître. M. M. ne s'est pas laissé rebuter par cette première impression, et à travers les principales bibliothèques d'Italie, dépouillant plusieurs séries de journaux, analysant livres et brochures, il est parvenu à distinguer dans la masse de ces productions et sous un fourmillement des querelles qui mettent aux prises savants et littérateurs, les principaux courants qui déterminent l'évolution intellectuelle de l'Italie entre le milieu du XVIIe siècle et le milieu du XVIIIe siècle, entre la condamnation de Galilée et, pourrait-on dire, sa réhabilitation.

Il étudie d'abord le réveil de l'esprit critique, et la reprise de la lutte contre le principe d'autorité marquée par la fondation de l'Académie du *Cimento* à Florence (1657), de l'Académie des *Investiganti* à Naples (1663) et par la création du *Giornale de Litterati di Roma* (1668), analogue à notre *Journal des Sçavans* antérieur de quelques années. L'activité de ces Académies fut parfois éphémère; mais il n'en est pas moins vrai qu'il existait alors en Italie un parti des Modernes dont le *Giornale* fut l'organe, et c'est sur le terrain scientifique, dans les questions d'histoire naturelle et de médecine, que ce parti livra la bataille aux partisans des Anciens. On remarquera que le terrain était mieux choisi qu'il ne le fut en France dans la fameuse querelle des Anciens et des Modernes. Chez nous on traitait surtout d'esthétique ; en Italie, on luttait sur la valeur de la méthode expérimentale et les principaux champions des Modernes, Malpighi, Vallisnieri ont laissé un nom dans l'histoire des Sciences. La lutte dura pendant près de trois quarts de siècle, jusque vers 1730, marquée par des épisodes grotesques, que M. M. a retracés avec verve, et parfois aussi par des incidents odieux, comme l'acte de vandalisme dont Malpighi fut victime en 1689. On peut dater la victoire des Modernes du jour où les restes de Galilée furent transférés dans un mausolée à l'intérieur de *Santa Croce* en 1737. Cet acte de réparation fut complété en 1744 par la publication du *Dialogo* qui avait motivé la condamnation de 1633. Vers la même époque les nouvelles méthodes pénètrent dans les Universités, elles font des adeptes dans le clergé même et, sans désarmer encore complètement, les adversaires des Modernes acceptent leurs conclusions en essayant d'en faire remonter l'origine et l'honneur aux Anciens. Les progrès de la méthode expérimentale, joints à l'exemple des étrangers et notamment des Bénédictins français, entraînent une renaissance de l'érudition italienne. On s'attaque à l'histoire religieuse et, sans nier l'inspiration des livres saints et la possibilité des miracles, on soumet cependant à l'examen la vie des saints, l'histoire des reliques et des ordres religieux, on critique des faits mira-

culeux. Et ces érudits, à la fois hardis et respectueux des problèmes dont l'Église impose la solution (Muratori peut en être considéré comme le type), ne se laissent pas émouvoir par les criailleries des *dévots* ; les reproches d'impiété les laissent indifférents et ils acceptent la vérité d'où qu'elle vienne, des protestants comme des catholiques.

L'évolution philosophique est liée à cette lutte des partisans des Modernes contre les partisans des Anciens. Les adeptes de la méthode expérimentale furent presque toujours en même temps des admirateurs de Lucrèce et surtout de Gassendi, dont l'influence fut prépondérante jusque vers la fin du XVIIe siècle. Elle fut remplacée alors par celle de Descartes. Mais on aurait tort de croire que Descartes ait toujours été considéré comme un allié par les spiritualistes : des jésuites comme le P. de Benedictis à Naples, des protestants comme Stenon, l'attaquent avec virulence ; l'automatisme des bêtes en particulier est combattu par des spiritualistes tout comme par des matérialistes. D'ailleurs il faut noter que les Italiens faisaient un choix dans les doctrines cartésiennes : la physique, la physiologie cartésiennes avaient plus de succès que l'automatisme des bêtes. Ce dont surtout on savait gré à Descartes et à Malebranche, c'est qu'ils avaient enseigné aux hommes à se dégager des préjugés et à penser par eux-mêmes. Cela même détermina une opposition assez forte dont Vico est le plus éminent représentant et la *Scienza Nuova* l'œuvre la plus caractéristique. Enfin, comme on ne se libère d'une autorité qu'en s'engageant sous une autorité nouvelle, à l'influence des doctrines cartésiennes succéda celle des idées de Locke, dont la vogue vers le second quart du XVIIIe siècle coïncide avec la victoire des partisans des Modernes, au grand émoi des orthodoxes et de l'Église.

En littérature, les principaux critiques, sous l'influence des moralistes ecclésiastiques, de savants comme Redi et aussi des Français qui reprochent aux poètes italiens d'être immoraux et de choquer la vraisemblance et la raison, recommandent aux écrivains de peindre le vrai, d'être utiles. Ce sera le meilleur moyen de combattre l'influence française, surtout au théâtre, où l'on essaye de créer un répertoire italien et de discréditer les œuvres et les écrivains français. Entre cet idéal préconisé par les réformateurs et les œuvres produites dans la seconde moitié du XVIIe siècle et la première moitié du XVIIIe, il y eut un écart assez sensible : il suffit pour s'en convaincre, d'examiner la poésie religieuse et pastorale, celle des Arcadiens, des Rolli et des Metastase, la poésie didactique où triomphent les Jésuites. C'est peut-être au théâtre, dans la comédie et dans la tragédie, chez Maffei et chez Goldoni, alors débutant, que les efforts pour être plus régulier, plus vrai, plus naturel sont

le plus heureux. Et chose curieuse, c'est dans l'art dramatique que les traces de l'influence française, malgré une volonté bien nette de réaction, sont encore le plus sensible.

Comme on le voit, en étudiant l'évolution intellectuelle de l'Italie entre 1657 et 1750, M. M. s'est trouvé en même temps écrire un chapitre important sur les rapports entre la France et l'Italie. Il a également montré d'une façon lumineuse les origines du mouvement intellectuel qui marque la fin du XVIIIe siècle italien. La comédie de Goldoni, la tragédie de Maffei, la grande fortune de la poésie didactique, le misogallisme d'Alfieri, tout cela est en germe dans les écrivains et les penseurs que M. M. a passés en revue. Et d'une manière plus générale encore, si l'on considère que les Jésuites constituaient le rempart le plus solide opposé aux efforts des novateurs, on s'explique l'animosité qui grandit contre eux et aboutit quelques années plus tard à la suppression de l'Ordre, et par là cet essai d'histoire littéraire et philosophique touche à l'histoire politique. Enfin, et c'est avec la clarté, la précision et l'abondance de la documentation, un autre mérite et non le moindre de l'ouvrage : M. M. a tracé dans les divers chapitres de son livre comme le canevas de toute une série de recherches pour lesquelles ils fournissent une direction et des matériaux. Il a fait ainsi œuvre doublement utile, et par ce qu'elle nous apprend et par ce qu'elle suggère. V.-L. Bourrilly.

A. Delplanque. **Fénelon et ses amis**. Paris, Lecoffre, 1910. In-12, 332 p.

Ce livre est une adaptation, destinée au grand public, d'un ouvrage plus étendu et plus savant paru en 1907 sous le titre de *Fénelon et la doctrine de l'amour pur*. Ici, point de théologie ni d'histoire, l'auteur évite de pénétrer sur ce domaine autrement que par quelques allusions [1], et laisse de côté les idées politiques de Fénelon autant que la querelle du quiétisme. Son but est seulement d'étudier, au point de vue moral et littéraire, les rapports de Fénelon avec quelques amis intimes et d'esquisser la physionomie de ces amis tout en éclairant celle de Fénelon, qui reste le vrai centre du livre. L'auteur expose d'abord les idées de Fénelon sur l'amitié ; il montre qu'à l'idée d'une amitié désintéressée, mais qui n'est encore que le plus délicat des plaisirs, idée exprimée par les anciens et

1. Voir la note de la p. 122 où M. D. regrette le « zèle excessif et indiscret » de Fénelon critiquant les généraux pendant la guerre de Succession d'Espagne, et pourchassant le jansénisme avec l'âpreté d'un ennemi personnel.

dont Fénelon se plaît à reprendre les développements cicéroniens, s'ajoute l'idée chrétienne d'une amitié *pure*, analogue à l'*amour pur*, toute purifiée d'amour-propre, et qui consiste à aimer ses amis « en Dieu, au travers de Dieu, dans l'ordre de Dieu », à supporter leurs défauts jusqu'à en souffrir (amitié *crucifiante*), sans négliger le grand devoir de la « correction fraternelle ». Mais cette doctrine très austère du désintéressement absolu dans l'amitié n'est guère qu'un idéal ; et si Fénelon, surtout après sa disgrâce, n'a « vécu que d'amitié », c'est aussi d'une amitié sensible, spontanée, faite de tendresse et de gaîté, propre à tempérer dans la pratique ce que l'amitié pure aurait parfois de trop rigoureux. L'amitié ainsi comprise est d'autant plus complexe et variée qu'elle prend naturellement des couleurs différentes suivant qu'il s'agit d'un prêtre ou d'un laïque, d'un jeune homme ou d'un homme mûr, d'une nature triste et scrupuleuse ou d'un caractère vif et gai. M. D. s'est plu à bien marquer les nuances propres à chacune de ces amitiés de Fénelon, à doser les éléments dont elle se compose : sévérité, douceur, conseils sérieux, familiarité, badinage, etc. Il a surtout utilisé pour ce travail la *Correspondance* de Fénelon ; et c'est à peu près [1] son unique source, mais il la connaît à fond, la cite très fréquemment, et ces citations heureusement choisies et bien mises en valeur qui forment la trame de son livre sont tout à fait propres à confirmer le jugement de M. Lanson sur cette *Correspondance* qui « pourrait bien être le chef-d'œuvre de Fénelon ».

Les amis de Fénelon étudiés dans ce petit volume et auxquels M. D. a consacré autant de chapitres [2] sont au nombre de neuf :

1° Le chevalier Destouches, commandant l'artillerie en Flandre, père de d'Alembert, est un aimable épicurien d'une quarantaine d'années, au moment où Fénelon, qui l'aime pour ses qualités d'homme du monde et d'homme de cœur, lui adresse des lettres pleines de gaîté, écrites sur le ton de la conversation, et montrant que Fénelon, à cet âge avancé, n'avait rien perdu de sa fraîcheur d'impression et de sa verve de jeunesse.

2° L'amitié de Fénelon avec le duc de Bourgogne a un caractère beaucoup plus sérieux, dû aux liens d'affection solide qui unissaient le précepteur à son ancien élève et aux vastes espoirs que Fénelon fondait sur le règne futur : ç'a été vraiment le type de l'amitié tendre et « crucifiante ». La *Correspondance* montre bien tous les défauts du jeune duc, et comment

1. A propos de l'abbé de Chantérac M. D. a fait quelques recherches généalogiques dans des documents d'archives, et a utilisé la correspondance de Tronson.

2. M. D. s'est borné à présenter ses personnages en quelques lignes indispensables au début de chaque chapitre. L'annotation est très sobre.

Fénelon, loin de le flatter, lui transmet en 1708 et 1709 toutes les critiques qu'il entend formuler sur sa conduite pendant la guerre et s'efforce de lui donner plus de vigueur de caractère et plus de largeur d'esprit.

3 et 4. Les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse sont unis dans le même chapitre, les lettres qui leur sont adressées étaient souvent communes aux deux beaux-frères. Chez Beauvilliers, Fénelon a voulu aussi « élargir » l'homme trop scrupuleux et agir par lui dans le même sens sur le duc de Bourgogne. En Chevreuse, il a combattu une tendance exagérée à la critique et à l'analyse, qu'il attribue à l'éducation janséniste : il l'appelle l'« esprit d'anatomie » et lui oppose « l'esprit de brièveté ». Cette amitié de Fénelon pour les deux ducs est tendre et grave, prodigue de conseils et de reproches, c'est une de celles qui réalisent le mieux le haut idéal de Fénelon.

5 et 6. Le vidame d'Amiens, fils de Chevreuse, et le marquis de Fénelon, petit-neveu de l'archevêque, sont deux jeunes gens. Le premier est « faible et mou, vite amusé » ; par ses conseils d'amitié franche et grondeuse, Fénelon arrive à le soustraire aux influences mondaines de la cour et des camps, et arrive à faire de lui un homme sérieux, de caractère ferme, assez analogue à son père jusque dans la maladie du scrupule. Pour le second, héritier de son nom, chéri comme un petit-fils et élevé à Cambrai, puis colonel à 21 ans, Fénelon éprouve une amitié de vieillard mêlée de tendresse paternelle et d'amour pur. Ici, il a à lutter avec des défauts très différents de ceux du vidame d'Amiens : il doit plutôt exhorter ce jeune homme, d'une nature un peu forte et grave pour son âge, à bien remplir les « devoirs de son état », à ne pas être indifférent à son avancement; et plus tard, quand le jeune marquis souffre pendant de longs mois des suites d'une blessure et d'une opération, Fénelon lui recommande de ne pas se laisser envahir par la tristesse et de ne pas, lui non plus, « anatomiser » ni « ravauder [1] ».

7, 8 et 9. Les conseils du directeur de conscience n'ont pas lieu de s'exprimer dans les lettres adressées par Fénelon aux trois ecclésiastiques qui ont été ses amis intimes : à l'abbé de Beaumont, son neveu, puis son vicaire général, souvent présent à Cambrai, il écrit peu de lettres, sur un ton vif et gai, avec des détails pittoresques, des souvenirs de l'antiquité classique et du pays natal. Avec l'abbé de Langeron, bon théologien, esprit cultivé, associé à toute la vie intellectuelle de Fénelon depuis les

1. Fénelon tutoie son neveu mais pas toujours (il est curieux que M. D., si porté à saisir les nuances, n'ait pas signalé ce point). On sait qu'il l'appelle *fanfan* et que dans toute sa correspondance il use beaucoup des surnoms et des initiales par goût de familiarité et de badinage, peut-être aussi, dans certains cas, pour dépister les indiscrétions.

missions de Saintonge jusqu'à la guerre contre le jansénisme, les relations sont cordiales et familières ; enfin, avec l'abbé de Chantérac, parent de Fénelon, comme lui noble et périgourdin, et plus âgé d'une dizaine d'années, les rapports sont emprunts de gravité et même, de la part de Fénelon, d'une véritable vénération. Nous n'avons d'ailleurs, comme correspondance entre Fénelon et l'abbé de Chantérac que les lettres relatives à l'affaire du quiétisme, et comme M. D., pour rester fidèle à son programme, n'en fait pas état dans ce chapitre, c'est surtout à l'aide d'autres documents, contrairement à ce qu'il a fait dans le reste du livre, qu'il esquisse la physionomie de l'abbé de Chantérac.

On s'étonnera peut-être de ne pas rencontrer dans cette aimable galerie de portraits, celui de Mme Guyon qui a été cependant une grande amie de Fénelon et la seule qui l'ait dirigée, alors qu'il dirigeait plus ou moins ses amis, sauf les ecclésiastiques dont nous avons parlé. M. D. a sans doute pensé qu'il ne pouvait parler ici de Mme Guyon sans tomber dans des développements théologiques sur l'amour pur et que d'ailleurs, outre le livre important dont il a tiré celui-ci, nous avions sur ce sujet d'excellentes pages de M. Maurice Masson [1]. Il faut, somme toute, remercier M. D. de nous avoir donné, dans ce petit livre sans prétention, une étude psychologique et littéraire très nourrie de textes, finement nuancée, d'une lecture facile et agréable [2]. — A. Cans.

Lt G. Tréca. **Les doctrines et les réformes de droit public, en réaction contre l'absolutisme de Louis XIV, dans l'entourage du duc de Bourgogne.** Paris, Larose et Tenin, 1909. In-8, 193 p.

L'objet de cet ouvrage en constitue le principal et presque le seul mérite. L'entourage du duc de Bourgogne était certes un milieu intéressant à étudier, et il est à souhaiter qu'il tente un jour quelque historien habitué aux recherches documentaires et sachant faire usage d'une méthode vraiment critique. M. T., qui ne nous donne d'ailleurs aucune bibliographie de son sujet, et dont, bien souvent, les références sont incomplètes, n'utilise dans son ouvrage que quelques sources narratives, les œuvres de Fénelon, et un certain nombre d'ouvrages de seconde main, et non des mieux choisis.

Dans une première partie, il fait le portrait de ses personnages, en uti-

1. Dans son Introduction à son édition de la Correspondance de Fénelon avec Mme Guyon (Voir la *Revue*, t. IX, p. 128-130).

2. Ajoutons que le livre est pourvu, outre la table des matières détaillée, d'un index des noms propres.

lisant principalement les *Mémoires* de Saint-Simon ; il est à remarquer, d'ailleurs, qu'il semble ignorer complètement l'édition de Boislisle, où il aurait pu trouver tant de précieuses indications pour l'étude qu'il semblait vouloir écrire, l'insuffisante édition Chéruel lui a suffi. La seconde partie est un exposé des idées politiques de Fénelon, qui n'apporte aucune lumière nouvelle et qui ne fait pas oublier la forte étude de M. H. Sée, qu'on a pu lire dans cette *Revue* [1]. Enfin le livre se termine par l'énumération des projets de réformes politiques construits par Fénelon et Saint-Simon, principalement en ce qui concerne les États généraux et provinciaux, le rôle des conseils ministériels et de la noblesse et qui visaient à faire du gouvernement une monarchie tempérée par l'aristocratie, système moitié rétrograde, moitié chimérique et que M. T. croit pouvoir rattacher à l'esprit de 1789, à travers Montesquieu.

Nous aurions aimé savoir comment le duc de Bourgogne appréciait les idées de ses fidèles, s'il les inspirait ou les discutait, comment et sous quelles influences ces systèmes se formaient dans la pensée de leurs auteurs. Il aurait fallu, pour nous apporter de tels renseignements, utiliser davantage les Mémoires, les Correspondances, et surtout s'informer s'il ne subsistait pas des écrits du duc de Bourgogne autres que les fragments brefs et incomplets publiés par Proyart. Faute d'avoir procédé à ces recherches, M. T. ne nous a donné qu'un livre insignifiant. — Roger PICARD.

Pierre-Maurice MASSON. **Une vie de femme au XVIIIe siècle. Madame de Tencin** (1682-1749). Paris, Hachette, 1909. In-12, 315 p. — CH. de COYNART. **Les Guérin de Tencin** (1520-1758). Paris, Hachette, 1910. In-8, III-424 p.

Le goût de plus en plus vif que le public ne cesse de témoigner pour tout ce qui est biographie ou portrait, ne pouvait manquer d'encourager un jour ou l'autre un historien à chercher à remplacer les études trop souvent superficielles ou incomplètes qui avaient été jusqu'à présent consacrées à Mme de Tencin, par une véritable histoire, où cette originale et mobile physionomie, qui a si fidèlement incarné dans ses qualités et dans ses défauts les plus caractéristiques, l'esprit même de son temps, trouverait enfin un cadre et des développements dignes d'elle. Le hasard a voulu que MM. P.-M. Masson et Ch. de Coynart aient songé en même temps, chacun de leur côté, à s'employer à cette tâche, qu'ils n'ont pas cependant conçue de la même façon, ni exécutée pareillement. L'étude de M. Masson, strictement limitée à la seule Mme de Tencin, passe très rapi-

1. Tome Ier, p. 545-565.

dement sur le problème de ses origines. Elle rejette de même de son cadre tous ceux des membres de sa famille dont la vie ne s'est pas trouvée, comme celle du Cardinal, mêlée étroitement à la sienne. Ce sont là au contraire des points, comme nous le verrons, sur lesquels M. de Coynart nous apportera des renseignements détaillés. Mais si la conception du livre de M. Masson est un peu plus étroite, il suffit de parcourir l'excellente bibliographie (p. 282 à 297) qui le termine, pour se rendre compte à première vue qu'il a étudié et connaît à fond son personnage. Disons tout de suite que la lecture de l'ouvrage est loin de démentir cette impression.

On sait que Mme de Tencin commença par être religieuse. Mais elle ne tarda pas à abandonner l'habit pour venir chercher fortune à Paris, où elle courut d'abord quelques aventures en compagnie du Régent, de Dubois, du chevalier Destouches, — qui fut le père de d'Alembert, — du conseiller La Fresnais, — lequel se tua chez elle en l'accusant de l'avoir ruiné, — et de plusieurs autres. Ce qui ne l'empêcha pas d'ailleurs de finir entourée de la considération publique et regrettée du pape Benoît XIV, avec lequel elle entretint durant de longues années un commerce régulier de lettres. Au cours de cette existence, en apparence décousue et contradictoire, une seule véritable passion semble avoir dominé la vie de Mme de Tencin et dirigé toutes ses actions : l'ambition. Elle avait toutefois compris de bonne heure que son ancien état de religieuse, en la mettant en quelque sorte, malgré la grande tolérance des mœurs, en marge de la société, lui interdisait pour elle-même l'accès des grandes places. Mais elle les rêva pour son frère, l'abbé de Tencin, et fit tout pour les lui procurer. Celui-ci ne fut jamais entre ses mains qu'un instrument docile et sur lequel cette femme, si clairvoyante par ailleurs, paraît s'être fait jusqu'à la fin d'étranges et persistantes illusions. C'est par elle qu'il devint évêque et cardinal ; c'est elle qui l'attacha à la fortune de Dubois, avec l'espérance qu'il pourrait un jour lui succéder ; elle encore qui le poussa à faire condamner au concile d'Embrun le vieil évêque janséniste Soanen, désireuse de plaire aux Jésuites en qui elle voyait par avance de puissants alliés. Dubois mort, elle tente de se rabattre sur Fleury ; mais comme elle rencontre auprès de lui une certaine froideur, elle se tourne du côté de Richelieu et de Mme de Châteauroux, alors en pleine faveur auprès du Roi, et par laquelle elle espère de nouveau réussir dans « le grand objet ». Puis, à peine celle-ci est-elle morte à son tour qu'elle devine déjà l'ascendant que ne tardera pas à prendre sur Louis XV Mme de Pompadour, et elle s'attache aussitôt à la nouvelle favorite. Malgré tous ces efforts, le cardinal de Tencin ne réussit jamais, comme on sait, à

conquérir cette place de premier ministre que sa sœur désirait si ardemment, et à l'égard de laquelle il éprouvait, quant à lui, peut-être plus de frayeur que de désirs ; ce qui explique que, resté seul, il se hâta de disparaître et de se réfugier dans la retraite.

Mais si les préoccupations politiques occupèrent la principale place dans la vie de Mme de Tencin, elles ne la remplirent pas cependant toute entière. Intrigante malheureuse, elle se consola en partie de ses déboires en jetant les premiers fondements de cette véritable institution des salons, qui était appelée après elle à jouir d'un si haut prestige. Faute de pouvoir faire des ministres, elle s'occupa d'élections académiques et elle écrivit des romans, aujourd'hui bien oubliés, mais qui n'en eurent pas moins en leur temps un grand succès. Cet aspect de la vie de Mme de Tencin n'a pas été, plus que le premier, négligé par M. Masson, dont l'étude, qualifiée modestement par lui de « provisoire », se fait remarquer sur ce point par la même précision et la même conscience.

A la différence de M. Masson, M. de Coynart ne s'est pas seulement borné à étudier Mme de Tencin. Avant de nous la présenter, il a tenu à nous faire connaître le milieu d'où elle est sortie. Cette question des origines de sa famille ayant été généralement assez négligée, il faut savoir gré à l'auteur d'avoir porté sur ce point une partie de ses efforts, en lui consacrant quatre longs chapitres (p. 1 à 69), qui comptent certainement parmi les pages les plus nouvelles et les plus intéressantes de son travail, en dépit d'un style dont on est quelquefois obligé de regretter le manque de simplicité [1].

A lire ces passages du livre de M. de Coynart, on ne peut s'empêcher d'éprouver une certaine admiration pour la tenacité avec laquelle les ancêtres de Mme de Tencin réussirent à s'élever, d'une manière sûre et continue, d'une condition roturière jusqu'aux charges les plus enviées de la magistrature provinciale. Le plus ancien d'entre eux en effet, dont l'histoire nous ait conservé le nom, Pierre Guérin, exerçait simplement la profession de colporteur, lorsqu'il vint s'installer vers le début du XVIe siècle dans la petite ville de Romans, en Dauphiné. Mais dès la seconde génération, la marche ascendante de la famille se dessine déjà

1. Notamment p. 1, pourquoi l'auteur éprouve-t-il le besoin de nous dire, pour justifier ses recherches sur les ancêtres de Mme de Tencin, que « l'être humain est un composite résultant du passé et du présent, de son atavisme et de son éducation », et que « faute de la connaissance de l'un de ces éléments..., on risque de fausser le mécanisme (?) historique des individus » ? De même p. 48 : « Il y a sur le bord de la mer ou le long des rivières des hommes qui semblent prédestinés à tous les sauvetages. On rencontre également dans l'histoire des familles, sur lesquelles la Providence paraît avoir accumulé à plaisir les occasions de se distinguer »..... Se douterait-on à première vue qu'il s'agit des Guérin de Tencin ?

nettement avec l'un de ses fils, Antoine, que nous voyons exercer dans la petite cité dauphinoise les fonctions de juge-royal. La province était alors déchirée par les guerres de religion et Romans se trouvait livrée aux partis. Aussi la fonction de juge-royal était-elle loin, en ces temps troublés, d'être une sinécure. A diverses reprises, Antoine Guérin eut à déjouer des complots menaçants pour l'indépendance de la ville, que son énergie et une diplomatie avisée lui permirent cependant toujours de conserver sous la domination plus ou moins directe du roi. La faveur constante dont les Guérin ne cessèrent de jouir à partir de ce moment, fut la récompense des longs services de celui que l'on peut considérer comme ayant été le véritable fondateur de la famille. De la magistrature modeste de juge royal d'une petite ville de Dauphiné, les Guérin ne devaient pas tarder à s'élever jusqu'aux charges les plus hautes de la province, au Parlement. Ils y entrèrent avec un petit-fils d'Antoine, François Guérin, qui au mérite d'avoir fait franchir à sa famille ce nouvel échelon, ajouta celui, peut-être plus considérable à ses yeux, de la laver définitivement du dernier soupçon de roture, que, malgré l'anoblissement dont elle avait été l'objet sous Henri IV, continuait à lui valoir son nom, en y ajoutant celui de la petite terre de Tencin, achetée autrefois par sa belle-mère au petit-fils du connétable de Lesdiguières. Ses deux fils, suivant la voie nouvelle que leur avait tracée leur père, entrèrent également au Parlement où ils occupèrent pendant un temps assez long, tous les deux simultanément, la charge de président, abandonnée finalement par l'un d'eux, Antoine, le père de Mme de Tencin, pour celle de premier président du Sénat de Savoie. C'est auprès de ce père, véritable type du magistrat de l'ancien régime, rigide, autoritaire, orgueilleux de sa noblesse et perpétuellement tourmenté de l'idée d'augmenter l'éclat de sa famille, que la future amie du Régent et de Dubois passa ses premières années. Nul doute que l'exemple qu'elle en reçut ne nous explique l'esprit de domination, l'ambition ardente et la ténacité que l'on constatera plus tard chez elle. C'étaient là les qualités maîtresses des Tencin, celles qui avaient fait leur fortune, et le président Antoine de Tencin semble les avoir possédées au plus haut point.

Désormais l'histoire de la famille se ramène presque uniquement à l'histoire de ses deux membres les plus illustres, le Cardinal et Mme de Tencin. On ne saurait cependant se passer de mentionner à côté d'eux le nom de Mme de Ferriol, leur sœur aînée, dans le salon duquel la jeune chanoinesse de Montfleury, vint faire à Paris ses débuts, lorsqu'elle eut quitté le couvent. Un peu trop aimable comme elle, mais comme elle femme d'esprit et aimant à s'entourer d'une société choisie, elle exerça pendant les

premières années sur sa jeune sœur une influence qui dut être d'autant plus considérable qu'elle avait contribué, contre la volonté de son père, à faire annuler ses vœux. Ce n'est guère qu'à partir de ce moment où le livre de M. de Coynart devient presqu'exclusivement une biographie de Mme de Tencin que devient possible sa comparaison avec l'ouvrage de M. Masson ; comparaison toujours instructive lorsqu'on se trouve en face de deux auteurs, qui en s'ignorant l'un l'autre, ont entrepris en même temps de traiter le même sujet, mais qui devient ici d'autant plus intéressante que le sujet traité est le portrait d'une femme qui a été l'objet, de son vivant même, des critiques les plus violentes, et que le récit des événements qui ont rempli sa vie laisse place à une large interprétation. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que l'image tracée par les deux historiens soit assez dissemblable, ce qui ne veut pas dire qu'il soit absolument indifférent de choisir entre les deux. Je dois observer ici que si le livre de M. Masson m'a paru inspiré généralement d'un grand esprit d'impartialité, il n'en est pas toujours de même de celui de M. de Coynart. Sous le prétexte très louable et souvent justifié de réagir contre les exagérations de biographes malintentionnés, M. de Coynart ne semble pas s'être toujours rendu compte qu'il dépassait dans un autre sens la mesure et nous présentait ainsi à son tour un portrait inexact. C'est à peine si nous entrevoyons en effet, dans la Mme de Tencin, telle qu'il nous la montre, l'ambitieuse, la femme ardente à diriger, en dépit de tout, les petites et les grandes intrigues, la sœur qui rêve éternellement pour son frère le poste de premier ministre et n'a d'autre occupation que de l'y pousser; jeune encore, M. de Coynart nous la représente déjà parée de cette apparence de sérénité qu'elle ne connut que beaucoup plus tard, et derrière laquelle elle continua d'ailleurs à dissimuler ses espérances et ses intrigues. L'influence indéniable qu'elle eut sur son frère est, pour ainsi dire, passée sous silence, au point que dans l'affaire du fameux concile d'Embrun, son rôle se trouve réduit à presque rien.

Cependant, malgré le manque de composition de ce livre, son style inégal, d'étranges réflexions qu'on a quelque surprise à rencontrer sous la plume d'un historien [1], certaines parties franchement faibles, — comme

1. Ce n'est pas sans étonnement que nous voyons l'auteur reproduire gravement en appendice, « afin de donner au personnage de Mme de Tencin et à celui du Cardinal tout le relief possible », les consultations inspirées à une « graphologie bien connue » par l'examen de leur écriture. J'en dirai autant du jugement « typologique », d'après les portraits publiés dans le livre, bien qu'il ait été fourni à l'auteur par une dame « que ses récentes conférences sur la typologie ont mise rapidement en lumière ». J'ai bien peur qu'auprès d'un public d'historiens sérieux, ces documents ne fassent au livre de M. de Coynart plus de mal que de bien.

tout ce qui concerne l'appréciation littéraire des romans de Mme de Tencin, que l'auteur nous fait seulement connaître par une série d'analyses ; — malgré son parti pris enfin, c'est une biographie intéressante de Mme de Tencin que nous a donné M. de Coynart. On y trouvera, à côté d'exagérations, plusieurs aperçus justes, des détails inédits et des réflexions de bon sens qu'il n'est pas toujours inutile d'opposer aux portraits trop souvent haineux de l'ancienne chanoinesse de Montfleury que les nombreux pamphlets du début du XVIIIe siècle nous ont laissés. — René Girard.

Marquis de Ségur. **Au couchant de la monarchie. Louis XVI et Turgot. (1774-1776).** Paris, Calmann-Lévy, 1910. In-8, x-372 p.

« N'oubliez jamais, Sire, écrivait Turgot à Louis XVI, au moment de sa chute, que c'est la faiblesse qui a mis la tête de Charles Ier sur un billot ! », sombre prophétie qui rappelle que le ministère de Turgot fut une des dernières chances que rencontra et laissa échapper la monarchie. C'est la période où un roi jeune et ami du peuple pouvait peut-être réformer l'Ancien régime et éviter la Révolution, que M. le marquis de Ségur s'est proposé d'étudier : Turgot, puis Necker au pouvoir, de 1774 à 1781 ; nombre de réformes préconisées, commencées, mais combattues par toutes les forces de l'Ancien régime, abandonnées enfin par le Roi lui-même, qui retourne à l'ancien système et au vieux personnel des ministres de Cour ; le peuple d'abord plein d'espoir et d'enthousiasme, peu à peu désespérant, et prêt à se porter aux violences.

M. de S. ne s'est point donné pour tâche de retracer la politique extérieure de cette époque, ni même d'en étudier les finances, l'économie sociale et l'administration. Ces graves questions — dont la plupart attirèrent l'attention de Turgot — il ne les traite pas en elles-mêmes, et pour elles-mêmes, mais seulement à l'occasion de la peinture des personnages, qui fait l'objet essentiel de son livre. Le Roi, la Cour et les divers partis qui s'y agitent, Maurepas, Turgot, Malesherbes, voilà ce que nous montre M. de S. et ce qu'il nous fait saisir sur le vif. Car son livre est extrêmement clair, agréable et plein de charme, dans le ton même du siècle dont il raconte l'histoire ; c'est comme une continuation des meilleurs mémoires de ce temps qui en a produit de si piquants et de si savoureux.

La documentation de M. de S. repose surtout sur les mémoires. C'est à peine s'il cite les œuvres de Turgot. Le plus souvent il emploie les *Mémoires* de Soulavie, de Mme Campan, de Montbarrey, de Hardy, de

Besenval, etc. ; surtout les *Mémoires* inédits de Saint-Priest ; des lettres de Maurepas, tirées des archives du marquis de Chabrillan ; le *Journal* de l'abbé de Véri, ami de Turgot et de Maurepas. Ce *Journal* est même le document le plus souvent cité et le plus important. Il l'est à ce point que, sans lui, M. de S. n'aurait pu écrire son livre, j'entends ajouter du nouveau à ce que l'on savait déjà. Le plus grand service à rendre à l'histoire serait de le publier intégralement. M. de S. cite au bas des pages, parfois en bloc, les mémoires qu'il utilise. Mais quelle est la valeur de ces mémoires ? devons-nous nous y fier entièrement ? M. de S. sans doute a fait ce travail critique ; mais nulle part, sauf peut-être une fois, et bien timidement encore, il n'y fait allusion ; et, nous rappelant que bien des historiens, comme Flammermont, ont vivement critiqué les mémoires de Mme Campan et de Soulavie, par exemple, nous sommes amené à penser qu'il n'est guère judicieux de puiser à pleines mains dans ces réservoirs de mensonges ou d'erreurs. Quelques pages critiques, en appendice, eussent donc été fort utiles, en attendant le travail scientifique, indispensable, qui reste à désirer sur les mémoires du règne de Louis XVI.

Nous n'avons pas à résumer un livre qui, déjà publié par la *Revue des Deux Mondes*, a été analysé ici même dans la « revue des périodiques ». On ne voit pas assez le Turgot d'avant Louis XVI, la formation du théoricien et de l'administrateur ; ce qui eût empêché M. de S. de faire de Turgot un homme abstrait, sans grande expérience, en s'appuyant sur le témoignage de Malesherbes, du Malesherbes de 1794, il est vrai : « Nous avons très mal administré. Ne connaissant les hommes que par les livres... » Est-ce le fragment d'une lettre de Malesherbes, comme le dit M. de S. ? En tout cas — sans aller puiser dans la collection de M. Gustave Bord — c'est un passage d'un document connu : *Anecdotes relatives à la mort de Louis XVI par M. de Vaines*, et publié dans les Mémoires de Morellet, Paris, 1821, t. II, p. 360. Entre ce texte et celui de M. de S. il y a quelques différences de style. — On ne saisit pas non plus dans le livre de M. de S., autant qu'on le souhaiterait, les traits généraux de l'économie sociale de la France, ni, par suite, toute l'importance des réformes de Turgot sur l'agriculture, l'industrie et le commerce ; mais, du moment que tout était ramené à l'histoire psychologique et à la peinture de quelques personnages, cela était fatal. N'exigeons pas de M. de S. ce qu'il n'a pas voulu nous donner et tenons-nous en à son plan.

En concluant, il ne veut pas se demander si Turgot, maintenu au pouvoir, aurait évité la Révolution. « Toutes les hypothèses, dit-il, sont permises », et il refuse de refaire l'histoire après coup. Trop sage, il n'imite

point A. de Tocqueville, qui disait que la Révolution n'était pas nécessaire, et que sans elle, l'Ancien régime serait tombé peu à peu. Prenant le contre-pied des assertions courantes, il prétend — chose étonnante pour qui a lu tout son livre — et toujours d'après la fameuse lettre de Malesherbes, déjà citée, que Turgot a, sans le vouloir, contribué à la Révolution. Turgot, dit-il, était trop cassant, trop absolu ; il « tendait à transformer la monarchie traditionnelle en une démocratie royale » ; il ne comprenait pas « la nécessité primordiale », en France, d'une « aristocratie solide, élargie à sa base, tempérée dans ses privilèges, assez puissante toutefois pour être le support du trône, pour lui servir de digue contre l'assaut de la vague populaire ». Il a voulu aller trop vite et trop loin. Il aurait fallu réformer et... ne pas réformer.

Pour nous, nous sommes porté à penser que, à cette date, après les règnes de Louis XIV et de Louis XV, l'Ancien régime ne pouvait plus se sauver qu'en abandonnant et condamnant une partie de lui-même, par la concession de la réforme fiscale et économique, et l'introduction peu à peu, et partout, de l'égalité des droits, suivant les principes des économistes et des philosophes. Turgot a essayé cette vaste entreprise, après bien d'autres, depuis la fin du règne de Louis XIV qui fut si féconde en entreprises hardies, d'ailleurs vite abandonnées ; et, de même que ses prédécesseurs, depuis Desmaretz jusqu'à Machault, pour les mêmes raisons et par suite de la constitution sociale de la France, il a échoué irrémédiablement. L'égoïsme des privilégiés, les intérêts et l'amour-propre de la Cour ont triomphé une fois de plus. Dire qu' « en éveillant des espérances qui ne furent point réalisées », Turgot précipita la catastrophe, c'est déplacer les rôles et ne pas voir le mal là où il était ; c'est condamner d'avance toute réforme sérieuse.

La question à laquelle M. de S. refuse de répondre, comme anti-historique, reste, au fond, la seule vraie question, historique et philosophique. Un Tocqueville n'eût pas manqué de l'agiter. Si le Roi avait été capable de soutenir Turgot, de vouloir sérieusement les réformes et de les réaliser, la France n'eût point senti le besoin d'une révolution ; l'effervescence prodigieuse des esprits, qui ne devait éclater qu'en 1788, ne se fût point produite ; satisfaits des concessions royales, contents de l'égalité des droits surtout, les Français auraient tranquillement joui des transformations accomplies ; il y aurait eu une évolution assez lente, mais sûre, où l'Ancien régime serait tombé pièce à pièce, en conservant la monarchie. Mais la royauté était-elle capable d'imposer des réformes profondes à la société française ? Non, peut-être. Louis XIV et Louis XV l'avaient vainement essayé. En tout cas, avec des souverains tels que Louis XVI et Marie-

Antoinette, c'était encore moins possible. Et nous voilà dans un cercle de fer. Mais ici nous anticipons sur les prochains volumes de M. de S., que nous espérons aussi intéressants et aussi agréables que celui-ci. — Ph. SAGNAC.

Voyage d'un Anglais en France en 1789. Lettres du Docteur Rigby, traduites de l'anglais par M. CAILLET, avec une introduction et des notes par le baron A. DE MARICOURT. Paris, Nouvelle librairie nationale, 1910. In-8, XXXVII-245 p.

Le Docteur Edward Rigby, né en 1747 dans le Lancashire, était un homme d'une culture étendue et variée. M. de Maricourt, dans son Introduction, nous le présente comme un « savant médecin, physiologiste distingué, à la fois naturaliste et économiste », qui « se sentait attiré par la plupart des sujets intellectuels et moraux. Apprécié comme magistrat municipal, fondateur de la Société médicale de bienfaisance de Norwich, prisé pour son amour des belles-lettres et son excellente connaissance de la langue française, il se signale mieux encore à l'attention de ses contemporains comme agronome. » Élève du docteur Priestley, qui reçut plus tard le titre de citoyen français, whig et progressiste, il devait accueillir avec faveur le mouvement d'esprits qui se produisit en France en 89 et la chute de l'Ancien régime.

Cette année-là, justement, il fit, avec trois amis, un voyage sur le continent. Parti de Douvres et débarqué à Calais le 3 juillet, il passa par Lille, Douai, Cambrai, Chantilly, arriva à Paris le 7 au soir et en partit le 19 de bon matin. Son voyage se continua par Fontainebleau, Sens, Auxerre, Dijon, Chalon, Mâcon, Lyon, la vallée du Rhône jusqu'à Marseille, et enfin Toulon et Fréjus. Il entra alors en Italie passa à Nice, Turin, Suse, franchit les Alpes au mont Cenis, puis poursuivit sa route par Chambéry, Genève, Lausanne, Berne et Bâle, rentra en France en passant par Strasbourg, traversa le Rhin, dont il suivit le cours par Manheim, Worms, Mayence, Bingen, Coblentz, Bonn, Cologne, Düsseldorf, gagna Amsterdam, puis La Haye et Rotterdam, et quitta la Hollande le 6 septembre pour rentrer en Angleterre. Il adressait presque journellement, à deux filles qu'il avait eues d'un premier lit, des lettres où il racontait et décrivait ce qu'il avait vu, et notait ses impressions. Ces lettres furent publiées à Londres en 1880, par une autre fille qu'il avait eue d'un second lit, lady Eastlake ; c'est la traduction de ces lettres qu'a publié M. de Maricourt.

M. de M. oppose au sujet de l'état agricole de la France, les impressions de Rigby à celles d'Arthur Young. Le premier est littéralement

enthousiasmé, non seulement de la fertilité, mais aussi de la culture des pays qu'il traverse ; le second, on le sait, a fait au contraire un tableau peu flatté des régions qu'il a vues. M. de M. explique cette contradiction par le fait que Young a visité surtout le Centre, le Midi et l'Ouest, et que Rigby a parcouru les contrées du Nord, de l'Est et du Sud-Est, qui présentaient en effet un aspect plus florissant. Au point de vue des idées et des appréciations en matière politique, j'opposerais le Dr Rigby à Gouverneur Morris ; autant celui-ci dénigre avec parti pris la Révolution et le peuple français, autant le premier se montre sympathique à la France et au nouveau régime à l'aurore duquel il assista. La raison en est simple : cet Anglais, vivant sous un gouvernement parlementaire, est content de voir les idées de liberté s'implanter en France ; il n'est pas, comme Morris, plein de mépris pour le caractère français, persuadé que les Français sont incapables de se donner un gouvernement libre. Et cependant il arrivait, lui aussi, avec des idées préconçues contre le peuple qu'il allait observer. « Quels singuliers préjugés nous sommes enclins à accueilllr en ce qui concerne les étrangers ! » s'écrie-t-il ; et il avoue qu'il avait cru les Français légers, insignifiants, mais il déclare aussi que ce qu'il a vu, contredit cette appréciation (p. 11). « Les Français, dit-il encore, ne sont pas ce peuple ignorant et frivole que nos compatriotes se sont si souvent imaginé » (p. 31). Ainsi, comme Morris, il avait eu d'avance une idée peu favorable des Français ; mais, tandis que l'Américain ne fréquente que « la haute société », les grandes dames, le monde de la cour et des salons, notre Anglais est à peine à Paris qu'il comprend « que le Palais-Royal était le lieu où il fallait chercher tous les renseignements politiques » ; il concentre toute son attention sur cette place et, pour être témoin des affaires qui s'y traiteraient, il prend un appartement dans un hôtel tout proche ; et il se promène dans les rues, il se mêle à la foule, il recueille ses propos, il entend ce que le peuple dit de Mirabeau, de l'Assemblée nationale. « La fermeté de l'Assemblée recevait les témoignages de l'approbation la plus vive » (p. 41). Aussi ne voient-ils pas les mêmes choses avec les mêmes yeux. Morris nous fait le tableau de l'Assemblée telle qu'elle lui est apparue : des gens qui crient et braillent sans écouter ce que disent les autres, du bruit, du désordre, pas de discussion sérieuse [1]. Rigby aussi est allé à l'Assemblée ; il nous dit le « glorieux spectacle » qu'elle lui a offert. Il a entendu La Fayette déposer une motion pour une Déclaration des droits, « qui sera sans doute un des événements les plus remar-

1. Cf. la *Revue*, X, 139.

quables de cette Révolution ». Son discours a été court, mais animé et expressif. Lally-Tollendal a soutenu la motion ; ni l'un ni l'autre n'ont fait de longs discours, mais ils ont été accueillis avec une approbation enthousiaste par la majorité de l'Assemblée et par la foule des assistants. Ce n'est point la noblesse et la cour qu'il a vues, comme Morris, mais « les classes moyennes », et c'est d'elles qu'il parle quand il se déclare « enchanté des habitants », dont les qualités les plus remarquables sont, dit-il, l'amour du travail, la gaîté et le bon sens. « Le nouvel état de choses, ajoute-t-il, si important pour leur prospérité future, est l'œuvre du courage persévérant des classes moyennes, qui me paraissent plus éclairées que chez nous » (p. 159). Aussi, ce qu'il voit dans la Révolution, c'est « un peuple grand et sage », luttant « pour la liberté et les droits de l'humanité » et dont il loue le courage, la prudence et la persévérance (p. 30). Il n'a, en revanche, aucune sympathie pour les anciens ordres privilégiés et applaudit à la suppression de leurs privilèges. « L'Assemblée nationale, écrit-il (p. 213), paraît résolue à organiser un système de lois qui enlèvera aux grands le pouvoir d'opprimer les petits. Elle a commencé par couper les ailes à la noblesse et au clergé. Tous les ordres religieux de moines et de frères sont supprimés, toutes les dîmes leur sont enlevées, et aucun prêtre ne peut avoir plus que sa subsistance. La noblesse n'a plus le droit exclusif de chasse, de pêche, etc. Tous les droits seigneuriaux ont disparu et les paysans sont délivrés des lourdes charges que les seigneurs leur avaient imposées. Comme leur travail, auquel ils s'étaient adonnés dans les conditions les plus décourageantes, va être maintenant récompensé ! »

Ces notes d'un voyageur qui est resté onze jours à Paris et un mois en France sont intéressantes, non pas naturellement par l'importance ou la nouveauté des renseignements qu'elles nous fournissent sur les premiers événements de la Révolution, mais parce qu'elles nous montrent comment ces événements ont été vus, compris, racontés par un étranger, quel état d'esprit ils ont provoqué en lui. Le récit de Rigby, un peu rapide, se lit d'ailleurs avec plaisir ; ses descriptions sont vivantes, il a le sens du pittoresque. Les éditeurs de ces lettres ont été bien inspirés d'en donner cette traduction au public français. — P.-R. Mautouchet.

Gustave Hue. **Un complot de police sous le Consulat. La conspiration de Ceracchi et Arena** (Vendémiaire an IX). Paris, Hachette, 1909. In-12, 263 p.

M. Gustave Hue rattache l'histoire de la « conspiration » Arena-Ceracchi à celle du mouvement jacobin au commencement du Consulat.

Beaucoup de Jacobins s'étaient irrités de voir Bonaparte s'installer aux Tuileries, dans le palais des rois : l'opinion s'était accréditée que les Anglais avaient favorisé son retour d'Égypte dans la pensée qu'il aiderait au rétablissement de la royauté ; on connaissait les sentiments royalistes de Joséphine ; on expliquait par là les lettres du comte de Provence au premier Consul. D'autre part, la situation de Fouché paraissait compromise ; il avait beaucoup d'ennemis dans l'entourage de Bonaparte ; il était surveillé par Savary. Il voulut, dit M. H., donner des gages et une preuve de son zèle ; d'où la conspiration Arena-Ceracchi qui « n'aurait jamais existé si la police ne s'en était mêlée ». On rappelle ici à ce propos l'hypothèse de Bourrienne sur le rôle que joua Fouché dans la formation de la conspiration Cadoudal, pour que le ministère de la police fût rétabli à son profit. Donc les ardentes convictions jacobines de Ceracchi étant connues, quelques propos « vociférants » d'Arena ayant été recueillis, avec le concours d'un affilié vendu à la police, l'ex-capitaine Harel, il fut facile d'inventer toute une conspiration jacobine, où l'on impliqua encore Demerville et Topino-Lebrun. Le 18 vendémiaire an IX, quatre agents de police, armés de stylets pour la circonstance, furent arrêtés à l'Opéra ; il ne leur fut point fait d'autre mal, ayant bien exécuté leur consigne. On put ainsi arrêter « les chefs du complot », Arena, Ceracchi, Demerville, plus tard Topino-Lebrun. L'affaire prit aussitôt une importance énorme ; le citoyen Bertrand, chef de la première division de la police, seconda Fouché de toute son imagination, obtint par menaces des aveux ou des propos qu'il traduisit en aveux, tenta de mêler à l'aventure Masséna, Salicetti, d'en faire une gigantesque entreprise de vendetta corse, multiplia les visites domiciliaires, les arrestations arbitraires, pour donner plus d'ampleur au procès dans l'opinion. Mais pendant que Fouché faisait du zèle autour d'une fausse conspiration, une vraie conspiration faillit coûter la vie au premier Consul : ce fut l'attentat de Nivôse. Il fut plus nécessaire encore de démontrer la gravité de la conspiration des Corses ; leur procès fut précipité devant le tribunal criminel ; ils devaient être coupables pour sauver la carrière de Fouché : Demerville, Ceracchi, Arena, Topino-Lebrun eurent la tête tranchée le 31 janvier 1801.

M. H. indique ses sources dont quelques-unes sont inédites ; il n'indique point l'ouvrage de M. Madelin sur *Fouché* ; cela est regrettable, car le récit de M. Madelin ne s'accorde pas absolument avec ce qui précède ; il en résulte en effet que « Fouché nia toujours la réalité de ce complot, que Bonaparte perfidement averti crut surprendre son ministre en flagrant délit de négligence », que celui-ci alors se décida : puisqu'on voulait un complot on en eut un. M. Madelin rappelle aussi que Barrère accuse

Bourrienne et Talleyrand d'avoir fabriqué de toutes pièces la conspiration pour faire exclure Fouché du ministère. Bourrienne dit que Bonaparte s'empara avec joie de ce complot vrai ou faux pour prouver à Fouché qu'il savait mieux faire la police que lui [1]. Il eût été utile, il n'était sans doute pas impossible de concilier tout cela. — J.-E. Driault.

M. Ballauff. **Des Königs deutsche Legion bis zur Schlacht bei Talavera (28 Juli 1809)**. Hanovre, H. Feesche, 1909. In-8, VIII-175 p. (portrait).

Aussitôt après la rupture de la paix d'Amiens, un corps français, commandé par Mortier, pénétra dans l'électorat de Hanovre et occupa le pays, presque sans coup férir. Deux conventions successives, signées la première à Sulingen (3 juin 1803), la seconde à Artlenburg (5 juillet), eurent pour résultat d'abord la retraite au delà de l'Elbe, puis la dissolution de la petite armée hanovrienne, forte d'environ 15.000 hommes. Le roi George III, qui semble avoir eu pour ses soldats allemands une véritable prédilection, chercha, aussitôt après la convention d'Artlenburg, à attirer en Angleterre quelques éléments de son ancienne armée électorale ; c'était d'ailleurs le moment où le gouvernement anglais, plus ou moins menacé d'un débarquement français, cherchait à augmenter par divers moyens l'effectif des forces britanniques. Beaucoup des officiers licenciés en juillet 1803, qui avaient vu avec chagrin leur carrière brisée, s'occupèrent activement à recruter, dans les différentes parties du pays occupé par Mortier, les anciens soldats hanovriens et à les faire passer en Angleterre par le port danois de Husum ou par les villes hanséatiques. Il se dessina peu à peu en Hanovre un véritable mouvement d'émigration clandestine parmi les gens qui avaient déjà servi ; et, en dépit des menaces et des rigueurs des autorités militaires françaises, on eut bientôt en Angleterre assez d'anciens militaires hanovriens pour pouvoir en former, dans les garnisons du littoral de la Manche, non point un seul régiment, mais un corps de troupes de toutes armes : infanterie de ligne et infanterie légère, dragons et hussards, artillerie à pied et à cheval. Dès décembre 1803, alors que les troupes en formation comptaient déjà 2,000 soldats et 135 officiers, le duc de Cambridge, ancien commandant en chef de l'armée hanovrienne, en prenait le commandement supérieur. En février 1804, les nouveaux bataillons recevaient leurs uniformes et leurs drapeaux, et le tableau d'ancienneté des officiers était établi. Bien qu'entièrement formées d'Allemands, les troupes ainsi organisées sous le nom collectif de Légion royale allemande (King's german legion) étaient soumises à la discipline

1. L. Madelin, *Fouché*, I, 326.

et aux règlements anglais, et soldées par le budget britannique. Forte, dès le milieu de 1805, de 6,000 hommes, la Légion devait, par suite de diverses circonstances, s'accroître jusqu'à compter une douzaine de mille hommes. M. B. estime (sans le démontrer d'ailleurs très fortement) que le sentiment patriotique et le loyalisme hanovriens ou, comme il le dit plus volontiers, « bas-saxons », expliquent l'affluence des recrues en Angleterre, l'empressement de la noblesse hanovrienne à prendre du service dans la Légion et la vaillance que les légionnaires montrèrent sur les champs de bataille.

En effet, à partir de 1805, des fractions importantes de la Légion allemande figurèrent dans les expéditions envoyées sur différents points de l'Europe par le gouvernement britannique : en Hanovre même (novembre 1805-février 1806), à Rügen et contre le Danemark (juillet-octobre 1807), en Suède (mai-juillet 1808), mais surtout en Sicile (depuis décembre 1807) et dans la péninsule ibérique (depuis août 1808). C'est en Portugal et en Espagne que la Légion acquit ses titres les plus sérieux à la reconnaissance de l'Angleterre et à l'estime des généraux anglais. Deux bataillons d'infanterie légère et un régiment de cavalerie servirent dans l'armée de sir John Moore ; quatre bataillons d'infanterie de ligne, un régiment de cavalerie, plusieurs batteries d'artillerie prirent une part honorable et parfois brillante à toutes les campagnes offensives ou défensives dirigées par Wellington. L'infanterie de ligne y figura toujours, à côté des gardes anglaises, dans l'intrépide première division, tant de fois louée dans les rapports du général en chef. A Talavera surtout (27-28 juillet 1809), les bataillons allemands eurent, dans l'énergique et victorieuse défensive du centre anglais contre les impétueuses attaques du maréchal Victor, un rôle glorieux et décisif. La Légion perdit à Talavera plus de 1,400 hommes sur 3,300 ; et, dans la seconde journée de la bataille, les soldats des deux premiers bataillons de la brigade d'infanterie allemande virent tomber, en moins d'une demi-heure, la moitié des leurs ainsi que leur général, sans se débander ni même lâcher pied : fait évidemment rare dans l'histoire militaire.

Voilà, sommairement résumé, ce qui, dans le livre de M. B., répond exactement au titre de l'ouvrage : *La Légion royale allemande jusqu'à la bataille de Talavera*. Or, sur l'histoire de la Légion, M. B. n'ajoute évidemment pas grand'chose aux ouvrages antérieurs de Beamisch Ludlow et de Schwertfeger. Il en convient d'ailleurs de bonne grâce dans son avant-propos. Il a voulu écrire « non pour les savants... mais pour notre peuple bas-saxon et hanovrien ». Le livre est donc un livre de vulgarisation, et même parfois de vulgarisation élémentaire et inattendue. L'au-

teur ne sait pas assez résister au désir d'utiliser ses connaissances sur toutes sortes de questions que ne soulevait pas du tout en réalité l'histoire de la Légion allemande. Il insiste ainsi sur les difficultés et les désagréments qu'offraient les voyages par mer il y a un siècle (p. 30, 78), sur l'utilité des conserves pour l'alimentation des troupes (p. 108); il enchâsse dans son récit des notices bien superflues sur la Tour de Londres, où furent décapitées deux femmes d'Henri VIII (p. 38), sur l'église Saint-Paul qui ressemble à Saint-Pierre de Rome (p. 53), sur le district de New-Forest réservé aux chasses de Guillaume le Conquérant (p. 58), sur le port de Ramsgate que protègent deux puissantes jetées (p. 66), sur la situation de Lisbonne (p. 116-117), sur l'abdication de Charles-Quint (p. 146). Deux bataillons de la Légion vont passer quelques mois à Gibraltar; ils s'y ennuient, puis reviennent sans avoir rien fait. L'auteur trouve que ce séjour suffit à justifier une petite notice sur Gibraltar (p. 74-75). Le procédé, qui est constant, n'est pas heureux, et sert seulement à gonfler un petit volume.

Heureusement pour les historiens, il y a malgré tout un peu de neuf dans ce travail; et cela parce que M. B., qui ne semble pas avoir grand souci de la composition [1], a mêlé dans son livre, à une histoire élémentaire de la Légion royale allemande, la biographie du général qui la commandait à Talavera et qui périt dans cette bataille, Ernest Langwerth de Simmern (1757-1809). Ce personnage, né dans une famille originaire du Rheingau, mais établie en Hanovre, entra à seize ans dans le régiment de la garde à pied hanovrienne, comme enseigne. Il devint capitaine en 1784, major en 1794, lieutenant-colonel en 1799. Sacrifiant ses intérêts de propriétaire foncier sur la rive gauche du Rhin à son loyalisme et à son goût pour les armes, il passa en Angleterre à la fin de 1803, y fut nommé colonel en décembre 1804, puis général de brigade en novembre 1808. Il ne fit aucune campagne sérieuse avant l'été de 1807, au cours duquel il prit part à l'attaque de Copenhague (août-septembre). Sa carrière ne fut donc ordinairement ni très rapide ni très éclatante; mais elle fut parfaitement honorable et se termina brillamment. Langwerth semble avoir été un officier consciencieux, instruit et ferme, respectueux

1. Un volume de 175 pages est déjà assez gros pour qu'il y ait lieu de le diviser en chapitres, ce que l'auteur n'a pas fait et ce qui était pourtant assez facile : I. La jeunesse de Langwerth... et l'occupation du Hanovre, 1757-1803 (p. 1-28). — II. Langwerth en Angleterre et la formation de la Légion, 1803-1804 (p. 28-64). — III. L' « Odyssée » de la Légion... et de Langwerth : garnisons et expéditions diverses, 1804-1808 (p. 64-106). — IV. L' « Iliade » de la Légion... et de Langwerth : Portugal et Espagne, 1808-1809 (p. 106-170). — V. Conclusion (p. 170-175). Les réminiscences classiques ci-dessus ne sont pas de moi.

de ses chefs et soucieux de faire toujours son devoir. M. B., qui se plaint qu'on n'ait pas encore rendu à son héros la justice que celui-ci méritait [1], semble avoir voulu écrire d'abord une *Vie du général de Langwerth*. Car, en dépit du titre définitivement choisi, Langwerth est presque toujours au centre de l'ouvrage, du moins dans les deux premiers tiers. Quand Langwerth n'est pas avec la Légion, l'auteur ne nous dit presque rien d'elle et, si le livre s'arrête à Talavera, c'est évidemment parce que Langwerth succomba dans la bataille. Sur ce personnage, sur sa vie, ses amis, ses parents, ses déplacements, son mariage, ses enfants, l'état de sa fortune, M. B. dit évidemment tout ce qu'il est arrivé à savoir. Mais n'eût-il pas mieux valu dès lors faire figurer dans le titre de l'ouvrage le nom de Langwerth ?

Pour retracer la vie du général, l'auteur a eu à sa disposition un très bref journal tenu par Langwerth et des lettres adressées par celui-ci à sa femme, dans les moments où il était séparé d'elle. M. B. les a abondamment citées, et il a eu raison en principe, puisqu'elles constituent à peu près, avec quelques fragments inédits de lettres ou de souvenirs d'officiers hanovriens, le seul élément nouveau de sa documentation. Il aurait toutefois fallu, à notre avis, être plus sobre dans la transcription des citations : il y en a vraiment trop qui n'ont pas d'autre intérêt que de montrer l'affection de Langwerth pour « sa bonne, son excellente Julie ». Mais on glanera aussi dans cette correspondance conjugale des passages intéressants sur l'état des esprits en Hanovre à la fin de 1803 (p. 34-35), et en Angleterre de décembre 1803 à mars 1804 (p. 35-52), sur l'organisation de la Légion et la possibilité d'un débarquement français (ibid.), sur l'expédition inutile entreprise en 1808 pour aller secourir la Suède contre le Danemark (p. 97-105), sur les débuts de la campagne de Talavera (p. 138-149). On y trouvera encore, semés çà et là, quelques renseignements intéressants sur le caractère de certains généraux anglais, notamment de sir John Moore et de sir Arthur Wellesley, lequel d'ailleurs ne fut pas fait duc (p. 166), mais seulement vicomte Wellington en récompense de sa victoire de Talavera (le titre de duc vint après Vitoria).

Il y a, au début de l'ouvrage, sous le titre ambitieux de « Quellen-Nachweis », une sorte de bibliographie confuse, où seraient à signaler tant de lacunes qu'il vaut mieux y renoncer. Elle ne comprend notamment pas la plupart des livres essentiels sur l'histoire de la guerre de la

1. Il y a pourtant un article assez long sur Langwerth dans l'*Allgemeine deutsche Biographie* (fait d'après Beamisch Ludlow). Il est parfaitement clair, très précis et très suffisant. Mais M. B. regrette que le seul monument élevé à la mémoire de Langwerth soit dans l'église Saint-Paul de Londres.

péninsule (Arteche, Foy, Oman, etc.). En revanche, on y voit citer le « Moniteur de Paris, 1808 et 1809 ». Il est probable que M. B. n'a jamais manié le *Moniteur*, puisqu'il le cite sous un titre inexact. D'autre part, pour se renseigner sur l'histoire générale, il n'a pas toujours employé les ouvrages les mieux informés. Enfin des erreurs assez fréquentes [1], qui portent parfois sur des événements très connus qu'on n'a pas le droit de déformer, des assertions très contestables, une certaine tendance à la partialité, plutôt d'ailleurs dans le sens hanovrien [2] que dans le sens allemand, contribuent à montrer que M. B. n'était pas très bien préparé à faire son métier d'historien, même vulgarisateur. — Pierre CONARD.

Baron Marc de VILLIERS. **Histoire des clubs de femmes et des légions d'amazones, 1793-1848-1871.** Paris, Plon-Nourrit, 1910. In-8, 422 pages.

L'histoire du féminisme depuis la Révolution est un gros sujet, intéressant, encore très mal connu, et qu'il conviendra, si on veut le traiter à fond, d'aborder par tranches chronologiques. M. de Villiers n'en a retenu qu'une partie ; il a voulu dresser la liste, le tableau des sociétés et assemblées de femmes formées de 1789 à nos jours, en insistant sur celles qui ont joué un rôle particulièrement important ; de plus, il donne des renseignements sur les légions d'amazones de 1793, de 1848, de 1870. Une moitié du livre est consacrée à l'époque révolutionnaire. En quatre premiers chapitres, l'auteur étudie les revendications féministes ou féminines sous la Constituante, la Société du Cirque du Palais-Royal, celle des

1. Il est vraisemblable que la réunion d'une armée d'observation prusso-hanovrienne sur la Weser en 1796 doit être attribuée non aux victoires de Bonaparte, mais à la marche de Jourdan et (accessoirement) de Moreau (p. 6) ; il faut, en mai 1803, parler non du « maréchal » mais du « général » Mortier (p. 19) ; en juin 1803, de « Bonaparte » et non de « Napoléon » (p. 26). Il ne faut pas croire, avec M. B., que l'armée de Mack ne comptait, en entrant en Bavière, que les « trente mille hommes » qui furent pris à Ulm (p. 66). Il est vraiment excessif de dire à propos de Trafalgar : « La flotte française fut si complètement anéantie qu'elle a eu besoin *presque d'un siècle* pour se relever du désastre » (p. 67). La Russie n'a pas pris part à la paix de Presbourg, comme le dit l'auteur (p. 69). Les troupes hanovriennes ont peut-être été en garnison à Gibraltar de 1776 à 1782, mais ne s'y battirent certainement pas avant 1779 (p. 74). Junot n'a jamais été maréchal (p. 109). En marchant de Lisbonne et environs sur Obidos, les troupes de Wellesley ont forcément passé à Cintra avant de passer à Mafra (p. 131) ; etc.

2. Voir surtout la fin de la conclusion : « Mais il (Langwerth) avait une mère basse-saxonne, il était né en Basse-Saxe, y avait été élevé et était resté toute sa vie et jusqu'à la fin sous les influences basses-saxonnes ; car sa femme aussi était une vraie Basse-Saxonne. Et ainsi nous pouvons à bon droit l'appeler un des nôtres. Il a vécu comme un Bas-Saxon, et, comme tant d'autres du même pays avant lui, depuis le temps de Witikind, il est mort pour les droits et la liberté de la Basse-Saxe » (p. 175).

« Amies de la Vérité », les sociétés fraternelles des deux sexes, les tentatives d'organisation de légions d'amazones, à Paris et dans les départements, pendant la Terreur ; il esquisse le portrait des coryphées du mouvement, Olympe de Gouges, Etta Palm d'Aelders, Mme Robert-Kéralio, Théroigne de Méricourt, Pauline Léon. Le chapitre V, qui a plus de 100 pages, traite des *Clubs de citoyennes et manifestations féminines en province*, de 1791 à 1794 ; c'est le plus neuf du volume. Le chapitre VI nous ramène à Paris, avec le Club des Citoyennes révolutionnaires et Rose Lacombe. La seconde partie se compose, comme la première, de six chapitres ; en voici les titres : chap. VII, *Du 9 thermidor au 25 février 1848* (indications sur la princesse de Salm-Dyck, Claire Démar, Flora Tristan) ; chap. VIII, *Les amazones de 1848* (Borme et les Vésuviennes) ; chap. IX, *Le mouvement féministe de 1848* (Mme Niboyet et la Société de la voix des femmes) ; chap. X, *Le Club des femmes (1848)* ; chap. XI, *De juillet 1848 au mois d'octobre 1870* (candidature de Jeanne Deroin et manifestations féministes de la fin de l'Empire) ; chap. XII, *Le siège de Paris et la Commune* (les bataillons d'amazones de Félix Belly, le club du citoyen Allix, la participation des femmes à la Commune). Tout cela représente des recherches étendues. La mise en œuvre appelle quelques critiques : les références ne sont pas, sauf exception, assez précises ; le ton est doucement badin : à quoi bon ? les nombreuses citations qui émaillent le texte sont suffisamment piquantes, et les commentaires plaisants de l'auteur n'y ajoutent rien ; il aurait mieux valu essayer de dégager ce qu'elles peuvent contenir de profond et de sérieux. En somme, ouvrage agréable, assez superficiel, mais qui cependant a coûté du travail, et qui est utile ; il rassemble beaucoup de faits isolés, perdus dans une foule de publications ; il rendra des services aux historiens qui reprendront, avec des préoccupations plus austères, l'étude de la question. — P. Caron.

J.-F. Jeanjean. **Armand Barbès (1809-1870).** *Sa vie, son action politique, sa correspondance, d'après de nombreux documents inédits.* Tome Ier. Paris, E. Cornély, 1909. In-8, xi-272.

Dans la préface qu'il a mise en tête de cet ouvrage, M. G. Renard prévient que « M. Jeanjean, qui s'est proposé de dresser en pied l'image de Barbès, ne se présente pas comme un professionnel de l'histoire scientifique ». On constate en effet dans le courant de cette étude une certaine inexpérience des procédés critiques : mauvaise disposition typographique qui ne permet pas de distinguer nettement les documents publiés du récit de l'auteur ; citations confuses faites la plupart du temps sans aucune référence précise ; lacunes bibliographiques sur les points les plus impor-

tants du sujet. Il n'est pas question de reprocher à M. J. l'absence d'un vain appareil d'érudition ; mais ces défauts de méthode l'ont empêché d'atteindre le but qu'il s'était fixé et de renouveler, avec les documents qu'il possédait, la biographie d'Armand Barbès. Une critique rigoureuse était ici d'autant plus nécessaire qu'il s'agissait de toucher aux événements les plus obscurs de l'histoire politique du règne de Louis-Philippe : l'organisation et le rôle des sociétés secrètes. C'est dans ce milieu mal connu que jusqu'en 1839, s'est déroulée toute l'action de Barbès. M. J. s'est contenté d'énumérations mal contrôlées (p. 14) et d'indications vagues. Il semble avoir puisé toute sa documentation dans les comptes rendus des procès politiques (p. 34, 36, 38). Il ne paraît même pas avoir songé à utiliser le livre de L. De La Hodde sur *Les sociétés secrètes et le parti républicain de 1830 à 1848*, qui reste, quelque défiance que l'on puisse avoir, un document essentiel.

Sur la vie même d'Armand Barbès, ce premier volume nous conduit jusqu'en 1848. L'action de Barbès durant la seconde République est à peine ébauchée et fera sans doute l'objet d'une étude plus approfondie dans un volume suivant. M. J. s'est pour ainsi dire borné à élucider surtout le rôle de Barbès dans l'incident soulevé autour du nom de Blanqui par la publication du document Taschereau.

Pour toute cette partie biographique, M. J. a utilisé un certain nombre de documents inédits, les uns tirés des Archives départementales de l'Aude à Carcassonne, où résidait la famille de Barbès, les autres communiqués par la nièce du révolutionnaire. La plupart de ces documents sont publiés en appendice. Voici l'énumération de ceux qui présentent un intérêt historique : 1° un dossier des Archives de l'Aude, relatif à la détention de Barbès à la prison de Carcassonne au commencement de 1837 ; plusieurs de ces pièces auraient dû être accompagnées d'éclaircissements, notamment une lettre écrite le 9 mai 1837 par le directeur de la police générale au préfet de l'Aude, qui signale les relations actives de Barbès avec les révolutionnaires (p. 205-206) ; 2° une série de lettres inédites de Barbès écrites à différentes époques ; 3° un projet de défense devant la Cour d'assises de l'Aude, en 1837, à la suite de la publication de sa brochure *Quelques mots à ceux qui possèdent en faveur des prolétaires sans travail* ; 4° un projet de discours devant la police correctionnelle de Paris en 1838 ; 5° quelques lettres reçues par Barbès ; 6° les papiers du jury d'honneur constitué dès le 5 avril 1848 pour élucider la question Blanqui soulevée par le document Taschereau ; ces papiers forment la partie la plus nouvelle des documents inédits utilisés. Sans permettre de trancher définitivement l'énigme posée par cette affaire, ils apportent une très intéres-

sante contribution à cette obscure histoire des clubs de 1848. On peut regretter que M. J. n'ait pas publié complètement ces papiers du jury d'honneur. — A. Crémieux.

Correspondance du duc d'Aumale et de Cuvillier-Fleury (1840 à 1848 et 1848 à 1859). Introductions par Vallery-Radot. Paris, Plon-Nourrit, 1910. 2 vol. in-8, xliii-430 et xx-543 pp.

Sur les 1.950 lettres que comprend la correspondance inédite échangée pendant près de cinquante ans entre le duc d'Aumale et Cuvillier-Fleury, et donnée à l'Institut le 24 avril 1909, un des exécuteurs testamentaires du duc, M. Limbourg, vient d'en publier 550 en deux volumes ; l'un débutant après la première campagne d'Afrique en 1840 pour se fermer à la Révolution de février, l'autre embrassant les années du premier exil de 1848 à 1859. M. Vallery-Radot a écrit pour chacun d'eux une introduction spirituelle, alerte, enthousiaste, sur la vie et les relations de l'élève et du précepteur depuis 1827. L'édition est bien faite, avec un index des noms propres et une table très utile où sont indiqués généralement les dates et les sujets principaux des lettres. Peut-être manque-t-elle parfois de notes explicatives, et eût-on pu négliger certains billets de nul intérêt.

Le premier volume apparaît dans son ensemble, sinon comme un « dictionnaire d'histoire contemporaine » (lettre 157), du moins comme une critique des gens et des faits sous le ministère Guizot, tracée par deux hommes intelligents et sincères, admirablement, placés à Alger et aux Tuileries, pour bien savoir et bien juger, qui se renseignaient, se faisaient des confidences sans songer à la postérité ni à la publicité (style lâché, p. 19, 49, 227). Il nous apporte donc, moins des faits nouveaux que des aperçus nouveaux sur les événements connus, des jugements de contemporains en qui on peut avoir confiance : le duc, jeune, robuste, plein d'enthousiasme, soldat par goût et par vocation, exubérant comme un cadet de Gascogne, mais modeste et franc ; Cuvillier-Fleury, l'ancien précepteur, fier de son élève, un parfait nouvelliste, peignant les hommes en deux traits de plume et les jugeant avec infiniment d'esprit et de liberté d'esprit.

La plupart des événements de l'époque apparaissent dans cette correspondance, malgré des lacunes correspondant aux séjours du duc en France (1842, 1843, 1845 et 1847), malgré la brièveté des lettres écrites avant 1842 et après 1846. Tout ce qui est relatif à l'année 1844 et qui occupe les deux tiers du volume est du plus haut intérêt. Sur l'Algérie, le duc développe ses idées relatives à l'extension de la conquête, au mode de

colonisation et à la vice-royauté. Sur la France, « tout le carnaval du monde et de la politique », nous est présenté par la plume fringante de C.-F. : la lutte du clergé contre l'Université, les palinodies de M. de Salvandy, la tactique des Jésuites, les coalitions des partis extrêmes contre Guizot (C. F. échoua devant l'une d'elles, en 1846, aux élections législatives dans la Creuse), la politique mondaine, gastronomique et académique, tout cela est exposé avec sincérité, analysé avec précision et finesse. Il y aura beaucoup à glaner en fait de jugements, d'aperçus critiques, de mots à l'emporte-pièces, même d'anecdotes et de potins ; et ce livre plaira autant aux historiens qu'aux gens du monde, sans doute parce que celui qui reçut ou écrivit ces lettres eut au plus haut point les qualités des uns et des autres.

Le second volume offre un intérêt plus spécial. D'Aumale est, avec la famille royale, dans l'exil que tous les ans quelque deuil nouveau vient attrister. Ne pouvant suivre que de très loin, avec son cœur de patriote impénitent et de soldat réduit à l'inaction, les opérations de la guerre de Crimée et de la campagne d'Italie où s'illustrent ses anciennes troupes d'Afrique, il s'occupe exclusivement d'études historiques et d'achats de livres. C.-F. lui sert d'intermédiaire auprès des relieurs, des bouquinistes, des imprimeurs, du sévère Buloz, dirige pour lui des recherches aux Archives nationales ou de la Guerre, gère Chantilly. Ces quatre cents lettres nous racontent les péripéties de la composition et de la publication des articles sur les *Zouaves*, les *Chasseurs à pied*, des *Notes et documents relatifs au roi Jean*, du livre sur *Alesia*, du premier volume des *Princes de Condé*, ainsi que les luttes héroïques soutenues par le duc pour acquérir tant de manuscrits et de livres rares, pour obtenir ces belles reliures, joyaux de la bibliothèque de Chantilly. A peine de loin en loin apparaît une courte note sur la politique extérieure ou académique. Le duc n'a pas le tempérament d'un cabaleur ; la vie publique ne l'intéresse plus ; d'ailleurs il a trop peur du cabinet noir, et il ne voudrait pas attirer des ennuis à C.-F, et aux *Débats* ou à la *Revue des Deux Mondes*.

Ainsi, tandis que le premier volume nous dépeint un jeune général et son ancien maître, le second nous montre un bibliophile et un nouvelliste, son homme de confiance. Mais ce qui forme leur lien, c'est la force de l'amitié : il y eut entre ces deux hommes une intimité profonde et durable, une affection vive, simple et franche, faite de dévouement chez l'un, de reconnaissance chez l'autre. C.-F. fut le confident à qui le duc racontait toutes ses joies, ses fiançailles, la naissance de ses enfants, ses victoires, toutes ses peines aussi, embarras d'argent, deuils multiples et méchanceté de l'opinion, parce qu'il savait s'adresser à un homme de cœur

capable de se réjouir et de pleurer avec lui. Et c'est peut-être dans cette franchise d'une amitié si complète qu'est le plus grand intérêt, en tout cas la beauté de ces lettres. — Marcel Nesi.

Joseph Chailley. **L'Inde britannique**. *Société indigène, Politique indigène, les Idées directrices*. Paris, Armand Colin, 1910. In-8, 520 p. (2 cartes).

M. Joseph Chailley est un des Français qui connaissent le mieux l'histoire et les méthodes de la colonisation européenne. Depuis longtemps il s'est attaché à l'étude des méthodes coloniales, notamment des méthodes suivies à Java, dans l'Indo-Chine, dans les Indes néerlandaises. Aujourd'hui, dans un livre longuement préparé, résultat d'observations personnelles et d'enquêtes faites au cours de deux voyages, c'est l'étude critique de la colonisation britannique aux Indes qu'il aborde. Il a voulu décrire les sociétés indigènes et montrer comment les Anglais les gouvernent et les administrent ; en dépit du titre, en effet, son livre est uniquement consacré à l'Inde administrée directement par les autorités britanniques, à l'exclusion de l'Inde demeurée sous l'administration des Princes. Il était difficile, après les nombreux ouvrages de sociologues ou d'historiens écrits sur ce sujet depuis quelques années, de donner une description originale de la Société indigène. Cette description, M. J. C. ne l'a pas tentée. Dans sa première partie, il s'est borné, en des pages toujours claires, souvent attachantes, à analyser les principaux éléments de cette société et à signaler quelques aspects physiques et pittoresques du pays. Du climat, il nous dit ce qui suffit pour comprendre pourquoi l'administration a pris l'allure et le caractère « d'une administration nomade ». Du sol, il indique la variété de structure que révèlent les deltas du Gange et de l'Iraouaddi avec leurs immenses nappes de riz, le Décan heurté et chaotique, au sol rocailleux, sans eaux courantes, sans culture, si ce n'est au fond « des cuvettes », le Sind et le Pendjab occidental, véritables déserts où l'irrigation commence à créer des champs fertiles. De l'Inde contemporaine, qui se transforme à côté de l'Inde qui se complaît dans le passé, il nous montre Bombay, mi-européenne et mi-asiatique, où viennent aboutir les graines et les cotons du Goudjerat, du Décan, de l'Inde centrale ; Rangoun, ville nouvelle émergeant des boues du Delta, où l'Iraouaddi apporte le riz du Delta et les bois précieux de la Birmanie ; Calcutta, « emporium immense et gigantesque usine », où affluent les convois de jute, de coton et d'indigo.... Des hommes, il décrit les langues et les races, la religion, les professions et les métiers pour la plupart ruraux, la condition économique, les idées de réforme sociale et politique, les aspirations nationales. En somme, il n'a voulu retenir,

dans ce rapide tableau de la société indienne (p. 1-154), que les traits nécessaires à l'intelligence de la politique indigène du gouvernement britannique qui fait l'objet de la partie la plus longue de son ouvrage (p. 157-494). Sa préoccupation dominante, sa seule préoccupation même, a été de rechercher comment on peut approcher cette société si singulière et si compliquée « sans la heurter, la gouverner sans la froisser, et ménager à la fois ses intérêts multiples et complexes et ceux de la nation qui a charge de la conduire. » Cette dernière partie, où l'exposé et la critique des événements et des institutions s'entremêlent de théories personnelles, est une œuvre incontestablement originale. Dans les différents chapitres consacrés aux États indigènes de l'Inde, aux tribus de la Birmanie qui s'essayent au travail régulier et à la paix, aux classes agricoles et à la propriété foncière, dont le bill de 1900 a limité la liberté d'aliénation dans le Pendjab, à la loi qui s'efforce de se plier aux besoins et aux mœurs de l'Inde, à la justice encore trop lente et trop compliquée, au problème de l'éducation des indigènes dont lord Curzon a remanié l'organisation en 1904, à la part, déjà large, des Indiens dans l'administration de leur pays, ce sont tous les tâtonnements, toutes les erreurs et tous les progrès du gouvernement de l'Inde cherchant à faire évoluer les populations indigènes et à leur inspirer, sinon l'amour, du moins l'acceptation consciente de la domination anglaise, que l'on suit avec intérêt au long d'un récit détaillé et pénétrant. Le livre tout entier sera beaucoup lu et peut-être beaucoup discuté à cette heure où les questions coloniales attirent de plus en plus l'attention des gouvernants et du public, où les méthodes de colonisation tendent à se transformer un peu partout. Il vaut assurément qu'on s'y arrête. Et puisqu'il est dédié au « grand parti colonial français », souhaitons qu'il lui donne le désir et la volonté de substituer la « politique indigène » à l'administration coloniale, dont il s'est jusqu'ici accommodé. — J. Letaconnoux.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Annales Révolutionnaires. 1909.

Avril-Juin. = A. Mathiez. *Les Théophilanthropes et les autorités à Paris (ans VI et VII, 1797-1799).* [Publie et commente divers documents tirés des Archives de la Seine d'où il ressort que les théophilanthropes ne trouvèrent auprès des autorités municipales parisiennes que mauvais vouloir et tracasseries.] — H. Monin. *Histoire extraordinaire des papiers Baudot et de leur publication.* [Établit, par une étude critique et grâce à des documents inédits : 1° que le manuscrit de Baudot utilisé par Quinet contenait, non les mémoires du conventionnel, mais des notes prises pour la rédaction de ces mémoires (qui, vraisemblablement, ont existé et existent peut-être encore) ; 2° que l'édition de ces notes, donnée en 1893 d'après le manuscrit aujourd'hui déposé à la Bibliothèque nationale, a été faite d'après une méthode défectueuse.] — Ch. Vellay. *Robespierre et le procès du paratonnerre (1780-1784).* [Fin.] — H. Buffenoir. *Les portraits de Robespierre.* [Suite ; fin en juill.-sept.] — *Mélanges et documents* : C. V. *Guffroy contre Robespierre en 1789.* [Brève analyse d'une brochure publiée contre Robespierre au moment de l'élection aux États généraux, par son ex-collègue B.-J. Guffroy, le futur *Rougyff.*] A. Mz. *Les premiers membres de la Société du Jeu de paume.* [D'après une liste insérée en 1790 dans le procès-verbal de la Constituante ; les noms les plus saillants sont ceux de Romme, C. Desmoulins, Lacretelle, Lanthenas, Duplay, etc.] A. Mathiez. *Danton et le Club des Bons-Enfants.* [Un passage du *Journal du club des Cordeliers*, n° 3, donne à penser que Danton a été, en 1791, un moment affilié à ce club aristocratique.] A. Mz. *Les préposés laïcs des paroisses constitutionnelles.* [Note portant rectification à un article publié dans le numéro de janv.-mars (cf. la *Revue*, t. XII, p. 135) : les préposés laïcs n'ont peut-être été que des employés subalternes, chantres, bedeaux, etc.] C. V. *Une lettre de Robespierre à Buissart (août 1792).* [Écrite à la veille du 10 août, pleine de la fièvre du moment.] C. V. *Une lettre de Danton au père de Camille Desmoulins (1792).* [A l'occasion de la nomination de Desmoulins père comme commissaire national près le district de Vervins. A. Mz. *Instituteurs et curés sous le Consulat.* [L'évêque de Versailles, dans une lettre à Portalis, du 6 thermidor an XI, réclame la subordination des instituteurs aux évêques.] — *Notes et glanes.* [Notes de lectures sur Carnot et Louis XVIII, Danton et les émigrés, François de Neufchâteau et le Temple à l'Industrie, le retour de Lafayette en 1779, Legendre, précurseur de Carrier, Robespierre et La Harpe.]

Juillet-Septembre. = A. MATHIEZ. *Robespierre et la déchristianisation.* [Fin en oct.-déc. Critique l'exposé fait par M. Aulard, dans son livre sur le culte de la Raison, de la crise de brumaire an II, et soutient la thèse suivante : la campagne de déchristianisation a été l'œuvre des Indulgents autant que celle des Exagérés, et elle était destinée à voiler une autre campagne, politique celle-là, contre le Comité de salut public ; Robespierre a aperçu la manœuvre et l'a déjouée, avec le concours des Hébertistes et sans celui de Danton ; il est faux que Robespierre ai voulu par le décret du 18 frimaire, sauver le catholicisme.] — F. VERMALE. *Joseph de Maistre franc-maçon.* [D'après les archives de la maçonnerie savoyarde. L'auteur établit que Jos. de Maistre a été maçon au moins pendant quinze ans, qu'il est parvenu aux grandes dignités, et que l'atelier auquel il a appartenu n'était pas « une simple loge blanche parfaitement insignifiante ».] — *Mélanges et documents* : L.-G. PÉLISSIER. *La propagande fédéraliste dans les Bouches-du-Rhône (30 mai-11 juillet 1793).* [Reproduit, d'après l'original conservé aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône, le rapport de sept commissaires envoyés le 30 mai par les sections de Marseille dans le district de Salon pour y faire accepter la politique fédéraliste.] — *Notes et glanes.* [Notes de lecture sur Benjamin Constant et les chefs du côté gauche avant le 10 août, David et M. de Pougens, une apologie de Robespierre en 1814.]

Octobre-Décembre. = O. KARMIN. *Une offrande genevoise à l'Assemblée nationale.* [Fait connaître en détail, à l'aide de documents inédits qu'il reproduit, l'affaire des 900.000 livres recueillies par souscription à Genève et offertes à la France en décembre 1789 ; la Constituante décida à l'unanimité de ne pas les accepter.] — E. CAMPAGNAC. *Le comité de surveillance de Melun.* [Fin. Étude des attributions et des opérations du comité : exécution de la loi sur les suspects (120 suspects arrêtés en brumaire an II, pas une condamnation à mort), exécution des lois sur les subsistances, affaires militaires, affaires religieuses. L'auteur conclut que les membres du comité ont mis les contre-révolutionnaires dans l'impossibilité de nuire, que leur activité a rendu « d'immenses services », et qu'ils n'ont été ni inhumains, ni sanguinaires, comme leurs ennemis l'ont prétendu.] — *Mélanges et documents* : A. MZ. *Un prêtre marié par contrat sous seing privé en mai 1790.* [Pièce tirée du « Journal des clubs », numéro du 30 juillet 1791.] A. MZ. *Les mouchards des tribunes de la Constituante.* [D'après un dossier conservé dans le fonds du Comité des recherches, aux Archives nationales ; la présence de mouchards dans les tribunes de l'Assemblée est dénoncée en janvier 1791 par *l'Ami du Peuple* : Marat ne se trompait pas ; ces individus étaient à la solde du côté droit, de Mirabeau et de Lafayette.] A. MZ. *Un pamphlet de Danton inconnu.* [D'après une mention tirée de la *Feuille du jour* du 9 août 1791 ; dans ce pamphlet, Danton faisait l'apologie de son rôle lors du massacre du Champ-de-Mars.] C. V. *L'arrestation de Taschereau de Fargues en septembre 1793.* [Taschereau, arrêté à l'Hôtel de Ville au cours du mouvement des 4-5 septembre 1793, écrit à Robespierre pour réclamer son intervention.] L.-G. PÉLISSIER. *Un projet d'importation de faux assignats.* [Document daté de septembre 1794 et provenant des Archives d'État de Venise.] — *Notes et glanes.* [Notes de lectures sur la Bible de Robespierre, une fête à Limoges, en

l'an II, en l'honneur de Marat, Louis XVI en février 1794, Robespierre et la disette de 1794.]

1910. Janvier-Mars. = A. MATHIEZ. *Le massacre et le procès du Champ-de-Mars (17 juillet-13 septembre 1791)*. [Fragment de l'ouvrage récent du même auteur sur « Le club des Cordeliers pendant la crise de Varennes et le massacre du Champ de Mars ».] — Ct PINET. *Le peintre Neveu et le 10 août*. [Texte de la « déposition faite à sa section immédiatement après l'émeute par le peintre Neveu, qui passa la nuit du 9 au 10 au château comme grenadier volontaire et qui fut acteur et témoin de la journée du lendemain. Cette déposition porte tous les caractères de la sincérité. Elle est accablante pour les Suisses, et confirme la thèse d'après laquelle les patriotes furent victimes d'un guet-apens quand on les laissa entrer au château ».] — H. BUFFENOIR. *Une fête à Montmorency en l'honneur de Jean-Jacques Rousseau (25 septembre 1791)*. [D'après une brochure contemporaine.] — A. MATHIEZ. *La promulgation de la Constitution civile du clergé*. [La promulgation de la Constitution civile, qui n'était d'ailleurs qu'une formalité, les décrets étant acceptés, fut « une satisfaction donnée à l'opinion publique et peut-être aussi un avertissement au pape d'avoir à se hâter. Elle ne fut pas un obstacle sérieux à la marche de la négociation. Mais elle offrit au pape l'occasion de formuler une plainte de plus contre l'Assemblée ». La promulgation était nécessaire au succès de la vente des biens nationaux ; elle devait fixer les ecclésiastiques dépossédés sur leur situation future, donner la sécurité aux acquéreurs. Néanmoins l'Assemblée laissa le garde des sceaux retarder le plus longtemps possible cette mesure ; la proclamation royale du 24 août fut très lentement notifiée aux départements. Au même moment (août 1790), l'Assemblée donnait, en ajournant le débat sur la proposition de réunir Avignon, une nouvelle preuve de son esprit politique et de son désir de ne pas gêner la négociation engagée avec Rome.] — *Mélanges et documents* : G. RUDLER. *Robespierre et les Jacobins dans la correspondance de Benjamin Constant (1793-1794)*. [Vingt-six lettres et fragments de lettres, adressées, sauf exception, à Mme de Charrière.] H. BUFFENOIR. *Fausse légende sur la famille de Robespierre*. [Réfute, d'après Paris, les légendes sur la nationalité de Robespierre, sur sa prétendue parenté avec Damiens, et sur les motifs de la disparition de son père.] A. MZ. *A quelle date Robespierre s'est-il installé chez Duplay ?* [Sans doute pas avant le milieu d'août, et non le 17 juillet, comme le veut une version recueillie par Hamel.]

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. 1910.

Mars-Avril. = Ch. SCHNETZLER. *Neuveville et le Refuge*. [Neuveville, sur le lac de Bienne ; quelques pages sur l'histoire de cette localité, description des principaux monuments historiques, renseignements généraux sur l'assistance accordée aux réfugiés, protestation de l'ambassadeur de France M. de Sainte-Colombe, en 1705, contre ces secours. A suivre.] — R. FROMAGE. *Clément Marot. Identification d'Anne (de Beauregard)*. [Suite. Énumération des pièces où il est question d'Anne. Identification avec Anne de Beauregard, demoiselle de la maison de Renée de France, duchesse de Ferrare, morte en décembre 1535, pendant le séjour de Marot à Fer-

rare.] — R. GARETTA. *Notes concernant l'histoire de la Réforme dans le pays de Bray (Normandie).* [La Réforme à Saint-Saire, arr. de Neufchâtel-en-Bray, Seine-Inférieure : la famille de Boulainviller ; à Neufchâtel. A suivre.] — F. P[UAUX.] *Une légitimation en 1788.* [Celle du mariage d'Antoine Puaux et de Marianne Pouget, 20 septembre 1788.] — D. BENOIT. *Colognac a-t-il tué Bagars?* [Essaye de prouver, contrairement à l'assertion de M. Bost dans son article : *La mort du consul Louis de Bagars* (voir *supra*, p. 103), que Colognac est innocent de ce meurtre ; M. Bost répond en maintenant son affirmation.]

Mai-juin. = FRANCK-PUAUX. *Discours prononcé à la cinquante-quatrième assemblée générale tenue à Paris le 28 avril 1910* [Éloge du baron Fernand de Schickler, auquel M. F. Puaux a succédé comme président de la Société.] — H. MONOD. *Quelques pages d'Agrippa d'Aubigné.* [Extraits de l'*Histoire d'Henri IV*, de l'*Histoire universelle*, des *Tragiques*, etc.] — N. WEISS. *Quelques textes et remarques sur la neutralité dans l'enseignement de l'histoire.* [La neutralité, c'est l'impartialité, le culte de la vérité objective. Citations empruntées à des Manuels d'histoire, catholiques et laïques, montrant de quelle façon est accommodée l'histoire de la Réforme et des guerres religieuses]. — CH. SCHNETZLER. *Neuveville et le Refuge.* [Suite et fin. Liste, par année, et avec quelques détails, des réfugiés hébergés à Neuveville entre 1684 et 1723. Indication des familles issues du Refuge huguenot qui se sont fixées à Neuveville; la plus importante fut la famille Gros, originaire du Diois, aujourd'hui encore abondamment représentée en Suisse. En 1850, la bourgeoisie de Neuveville s'accrut de 14 familles françaises venues de Berne et isssues, elles aussi, de réfugiés français]. — G. BONET-MAURY. *Relations des frères de Bohème avec les protestants français* [au temps de Calvin et de nos jours].

Juillet-Août. = Paul BAER. *Les protestants de Moulins en 1561-1562.* [Jusque vers 1560, le protestantisme ne paraît pas avoir eu de nombreux adhérents à Moulins. En 1561, la Réforme y a fait des progrès assez sérieux pour qu'un pasteur soit demandé à Genève : c'est François Bourgoing qui fut envoyé et organisa l'église naissante. M. B. reproduit le procès-verbal de l'élection des officiers de cette église qui eut lieu au château de Foulet le 2 décembre 1561. Il donne également la liste des protestants de Moulins. La situation ne fut guère troublée jusqu'en mars 1562. Après le massacre de Vassy, Jean de Marconnay, sr de Montarel, fut envoyé par le maréchal de Saint-André pour mettre Moulins en état de défense et garantir la ville contre un coup de main des protestants. L'armée protestante fut en effet obligée de se retirer (9 juin 1562). Il y eut alors quelques mesures de représailles : le seigneur de Foulet et l'avocat Brison furent mis à mort. Charles IX ayant prescrit le 25 juillet de lever 2000 livres sur les habitants de Moulins, dont 1800 sur les protestants, il fallut rechercher ces protestants, qui par la suite, protestèrent contre cette répartition abusive et la Cour des Aides leur donna raison par un arrêt en date du 19 avril 1564.] — Louis DELAVAU. *Les nouveaux convertis dans la Saintonge et l'Aunis.* [Publie quelques documents intéressants sur les procédés employés contre les nouveaux convertis (1695-1700).] — E. GRISELLE. *Avant et après la Révocation de l'édit de Nantes. Chronique des événements relatifs au Protestantisme de 1682 à 1687.* [Du 8 mai au 15 juin 1686. A suivre.] — W. SOBIESKI. *La*

Pologne et les Huguenots au lendemain de la Saint-Barthélemy. [Analyse de cet ouvrage publié en polonais à Cracovie.]

Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Juillet. = H. WELSCHINGER. [Préface de l'ouvrage: *La guerre de 1870-71. Causes et responsabilités.* Cette préface, nullement historique, démontre la nécessité, pour notre pays, d'un patriotisme actif et toujours en éveil.] E. RODOCANACHI. *La richesse des cardinaux romains au temps de Jules II et de Léon X.* [Renseignements sur l'importance de leurs revenus et bénéfices, leur genre de vie, leur budget. Les cardinaux, titulaires de biens immenses, ne les possédaient qu'à titre précaire et n'en pouvaient disposer, par testament, que si des décrets pontificaux les y autorisaient, dans chaque cas. Le Saint-Siège possédait, en outre, le droit de déshérence sur toute leur fortune. « Ainsi, conclut M. R., si les cardinaux de la Renaissance jouissaient abondamment, durant leur vie, des avantages que leur accordaient les souverains pontifes, l'Église rentrait dans son bien, après leur mort, et de cette façon, se trouvait corrigé ce que la prodigalité des papes pouvait avoir d'excessif. »]

Feuilles d'histoire. 1910.

1er juillet. = P. ARGANT. *Charles de Lorraine et Béatrice de Cusance.* [A propos du récent livre de M. Maréchal: *Une cause célèbre au XVIIe siècle.*] — P. LABORDERIE. *Paoli homme d'état.* [Rapide biographie]. — A. CHUQUET. *Camille Desmoulins en juillet 1789.* [En 1789, C. Desmoulins ne réussit pas à devenir député du Tiers : il dut se contenter d'être électeur du bailliage de Guise à l'assemblée générale de Laon, et ne le pardonna pas aux Guisards. Venu à Paris, il s'introduisit dans le monde politique, et suivit avec passion les débats de l'Assemblée. Il fréquentait le Procope et le Palais-Royal. Après sa harangue du 12 juillet, on ne sait exactement ce qu'il fit. Le 13, il pérora dans les groupes. Le 14, il arriva quand la Bastille était prise. Le 17, il se réjouit de la rentrée du roi à Paris. Il réclamait sur les ruines de la Bastille « le congrès des quarante-cinq provinces de France. » — N. BONAPARTE. *Quatre lettres de 1793.* — DUBOIS-DILANGE. *Fâcheux prénom* [Le citoyen Decourtive fit donner à son fils le prénom de Robespierre, et ne put obtenir une rectification après la mort du « tyran ».] — A. VOVARD. *La mort de l'amiral Villeneuve.* [Ce fut un suicide, dont les ennemis de l'empereur voulurent faire un crime. On accusa le capitaine de vaisseau Magendie, d'avoir tué son ancien amiral. En 1826, la version de l'assassinat fut reprise dans les *Mémoires* du sergent Guillemard ; mais en 1830, l'auteur de ce faux dut reconnaître que Guillemard n'était qu'un personnage imaginaire, et ses prétendus Mémoires un roman historique.] — R. GUYOT. *La duchesse de Dino.* — Général JARRY. *La défection de Ney.* [Récit fait à un de ceux qui se refusèrent à suivre le Maréchal.] — LOUIS SPACH. *Stendhal-Beyle* [traduction par M. Chuquet des pages les plus intéressantes d'une étude consacrée à Beyle]. — A. GRÜN. *Emile Augier garde national.* [lettre à Persigny pour obtenir une exemption]. — A. DEHÉRAIN. *Le baron Dhanis* [officier belge mort en 1901 et qui

rendit de grands services à l'état indépendant du Congo ; courte biographie]. — A. DUQUET. *La patrie est en danger*. — *Mélanges*. [Deux lettres de Mme Monge en 1797 à son mari, alors en Egypte. — Une lettre de Frénilly au fils du vicomte de Bonald en 1832].

1er Août. = A. CHUQUET. *Le carnet de Kléber*. [Réimpression d'après le manuscrit des Archives de la Guerre]. — J. DURIEUX. *Fénelon en 1709*. [Complète les indications données par Emmanuel de Broglie et Gazier sur la charité active de Fénelon pendant l'hiver de 1709]. — H. MALO. *Les corsaires américains à Dunkerque*. [Étude faite en partie d'après les archives locales : les ministres anglais réclamèrent dès 1776 contre les fréquents armements des Américains dans les ports de France. L'affaire qui eut le plus de retentissement fut celle du vaisseau *la Revanche*, ayant à son bord des matelots français. Vergennes et Sartine firent de leur mieux sans y réussir, pour éviter de donner prise aux réclamations anglaises. L'auteur s'arrête en 1778. A suivre]. — G. FRANCERY. *Le colonel Bergeron*. [Deux lettres de lui à sa mère, datées de 1793]. — G. DEVÈZE. *Un prêtre jacobin* [Acquitté par le tribunal révolutionnaire en 1791 grâce à un certificat de civisme de 1792 et une lettre que M. Devèze publie.] — M. DARDENNÉ. *La dotation de Bonaparte* [Proposée en vain par Malibran, député de l'Hérault en 1797 à la suite de la campagne d'Italie.] — A. RAUCROIX. *Le conventionnel Espinassy*. [Mémoire auto-biographique de ce conventionnel girondin, qui prit sa retraite comme général de brigade d'artillerie en 1811, rédigé en 1810 et publié par M. Raucroix.] — A. DE TARLÉ. *La mission du colonel Leclerc à Naples en 1810*. [Murat ayant désarmé la forteresse de Gaëte, l'empereur, inquiet de ses projets aventureux contre la Sicile, lui envoya, porteur de diverses lettres, le colonel Leclerc. Murat renonça à l'expédition ; mais il ne pardonna pas à son beau-frère, auquel Leclerc avait pourtant transmis un rapport optimiste sur l'état du royaume de Naples.] — E. CAZALAS. *Mme de Staël et la princesse Koutouzov* [lettres extraites de la *Rousskaïa Starina* de 1872 : Mme de Staël applaudit aux succès de Koutouzov en 1812. « Puisse l'Europe, écrit-elle de Stockholm en 1813, pour exprimer à la princesse ses condoléances de la mort récente de son mari, être délivrée par l'héritage de gloire que le maréchal laisse après lui ! »] — HENRI MORIS. *La réunion de Nice à la France en 1860* [bref exposé des événements de 1860]. — H. BARAUDE. *Martin des Pallières et le prince de Joinville*. [Dans l'expédition navale de 1844 contre le Maroc, Martin des Pallières fut embarqué comme sous-lieutenant d'infanterie de marine, blessé devant Mogador et décoré. En 1870, il commandait le 15e corps à l'armée de la Loire quand Joinville vint lui demander en vain la permission de combattre dans les rangs français.] — E. DENIS. *La culture française en Russie* [compte rendu élogieux du récent livre d'E. Haumant.] — *Mélanges* [Un mot authentique de Siéyès : « Si Bonaparte a fait la grande nation nous avions fait auparavant la nation. » — Notice biographique sur Étienne Donna général de brigade pendant les Cent-Jours, par A. Chuquet.]

La Révolution de 1848. 1909.

Mai-Juin. = CH. SEIGNOBOS. *Les opérations des commissions mixtes en 1852*. [D'après les documents du Ministère de la Justice, récemment versés aux Archives

nationales. Le dossier n'est pas complet : il manque les états relatifs à 21 départements sur 82 ; cette lacune porte notamment sur les départements du ressort de Paris, dont aucun, sauf la Marne, n'est représenté. Les commissions n'ont pas compris leur tâche de la même manière ; elles ont hésité sur la procédure à suivre, sur l'étendue de leurs pouvoirs, sur la forme à adopter pour les jugements. Les individus arrêtés ont été au nombre de 26.884. Quels départements et quelles professions ont été les plus frappés ? Ce sont surtout les départements du sud-est, sud-ouest et centre, surtout les paysans, artisans, aubergistes (990), parmi les bourgeois, particulièrement les médecins (325), officiers ministériels, avocats, journalistes, et les instituteurs (261). On ne trouve que 8 *vagabonds*... La sévérité des décisions n'est en rapport ni avec l'importance des troubles du département, ni avec la force du parti républicain ; elle paraît avoir dépendu surtout de la personne des membres de la commission, probablement du procureur, de son caractère et de ses idées sur la répression. En général, la décision paraît dominée par deux intentions parfois contradictoires, très différentes : frapper les chefs du « Socialisme » et ménager les véritables bourgeois en proportion de leur influence ; épargner les hommes sans importance et purger le pays des gens sans aveu déjà condamnés ou décriés ». Il conviendrait d'étudier par département les opérations des commissions, en complétant les documents des Archives nationales avec ceux des Archives de la Guerre.] — J. Prudhommeaux. *L'opposition socialiste sous la présidence de Louis-Napoléon. Louis Blanc, Étienne Cabet, Pierre Leroux en 1851.* [Publie une correspondance relative au projet de création d'un grand organe démocratique, par la transformation du *Populaire*. Louis Blanc et Pierre Leroux, qui avaient d'abord paru disposés à s'associer à l'entreprise, se récusèrent finalement. Cabet ne se découragea pas, et lança le *Républicain populaire et social* ; « quelques semaines après, le Deux Décembre justifiait tragiquement la prudente abstention de L. Blanc et de P. Leroux ».] — *Rapport fait au conseil général de la Haute-Garonne par M. Delmas, préfet de ce département (1849).* [Vaste programme de réformes et d'améliorations économiques et sociales.] — P. Muller. *Le 13 juin 1849 et le premier président de la Cour d'appel de Colmar.* [Lettre du premier président Rossée au docteur Jaenger, compromis dans l'affaire : Rossée déclare n'attacher aucune importance au mouvement qui s'était produit à Colmar les 14 et 15 juin.]

Juillet-Août. = R. de Félice. *La journée du 13 juin 1849 à Paris. Ses origines. Son épilogue devant la Haute-Cour.* [Continué en sept.-oct. ; fin en nov.-déc. D'après les sources imprimées connues.] — O. Beuve. *Étienne Cabet à Troyes (3 août 1851). Notes pour servir à l'histoire de la presse en 1850-1851.* [A partir de septembre 1850, le *Populaire* (*de 1841*) fut imprimé à Troyes ; Cabet évitait ainsi l'énorme cautionnement exigé par la loi Tinguy pour les périodiques imprimés dans les villes de plus de 50.000 habitants : Troyes n'avait que 27.000 âmes. On ignore pour quels motifs Cabet se rendit dans cette ville le 3 août 1851 : mesure urgente à prendre relativement au *Populaire* ? simple visite de propagande ? L'article de M. B. est complété par des renseignements sur la presse démocratique dans l'Aube, en 1850 et 1851.] — J. Fontane. *Autour du Coup d'État. Souvenirs d'un paysan.* [Recueillis par A. Détrez. Le mouvement démocratique à Anduze (Gard)

après 1848 ; la « chasse aux républicains », après le Coup d'État.] — A. L[EBEY]. *Liste de quelques clubs de Lyon d'après des médailles.* [Clubs de 1848.] — A.-M. GOSSEZ. *Discours d'un curé de campagne pour la plantation de l'arbre de la Liberté.* [L'abbé Isaac, curé de Fresnoy-Folny, Seine-Inférieure. Discours d'avril 1848 ; compatibilité facile, nécessaire, entre les préceptes de l'Évangile et l'idée républicaine.]

Septembre-Octobre. = P. MULLER. *Autour du Coup d'État dans le Haut-Rhin.* [Le vote du 10 décembre 1848 ; les élections de 1849 (sur dix députés à la Législative, huit montagnards) ; la visite du Prince-Président en août 1850 (d'après les souvenirs du préfet, le comte de Durckheim-Montmartin) ; le coup d'État (accepté sans résistance) ; coup d'œil sur l'état politique du département jusqu'en 1870.] — E. DAGNAN. *La réaction conservatrice dans l'Ouest, le Centre et le Sud-Ouest de la France en 1848, 1849 et 1850.* [Fin en nov.-déc. D'après la correspondance politique des procureurs généraux, conservée aux Archives nationales. Deux chapitres, intitulés : La réaction de Juin sous la Constituante (juin 1848-mai 1849), et : La réaction sous la Législative. Tableau des incidents d'ordre politique signalés par les rapports des procureurs d'Angers, Bourges, Poitiers, Riom, Bordeaux, Toulouse ; les ressorts de Pau et d'Agen n'ont rien fourni qui mérite d'être retenu.] — A. L[EBEY]. *Les réflexions d'un homme de rien sur la garde nationale en général et sur la classe bourgeoise en particulier depuis 1830 jusqu'à ce jour.* [Continué en nov.-déc. ; fin en janv.-févr. 1910. Manuscrit rédigé en 1851 par le sieur Henri Marin, garde national du 6e arrondissement, et adressé par lui à son ancien colonel. Œuvre d'un bourgeois hostile au prolétariat, inspirées du plus pur esprit de classe, ces réflexions « nous font connaître l'état d'esprit de la garde nationale sous Louis-Philippe et à la veille du coup d'État, comme aussitôt après celui-ci ».]

Novembre-Décembre. = F. DUTACQ. *Un projet de retraites ouvrières communales sous la deuxième République.* [Élaboré par le conseil municipal de la Croix-Rousse en 1851. La pension est fixée à 150 francs ; le fonds de pensions sera constitué par un prélèvement de 2 % sur les recettes brutes de l'octroi, et par le revenu de diverses sommes capitalisées ; l'admission des candidats sera prononcée par un jury tiré du sein du conseil municipal ou élu par lui ; les candidats devront justifier de 25 ans de résidence et de travail dans la commune. Ce projet avait été approuvé par le gouvernement. Les événements qui suivirent le Deux Décembre empêchèrent sa mise à exécution.]

1910. Janvier-Février. = P. MULLER. *Le Bas-Rhin de 1848 à 1852.* [Vitalité particulière de l'esprit démocratique dans le Bas-Rhin après 1848 ; en 1849, 11 rouges élus contre un bleu ; en 1850, des élections partielles amènent de nouveaux triomphes des rouges ; voyage du Prince Président en Alsace ; il est accueilli à Strasbourg par des manifestations républicaines. Efforts des autorités pour faire accepter le coup d'État ; la commission mixte prononce d'assez nombreuses condamnations, dont 9 à la déportation en Algérie ; sur 12 députés du Bas-Rhin à la Législative, 9 avaient été exilés. L'écrasement du parti républicain est consommé, et le rétablissement de l'Empire ne rencontre dans le Bas-Rhin qu'une insignifiante opposition.] — P. BRAUN. *Le département de la Meuse en 1848.* [Deux documents : réponse de V. Léoutre, commissaire dans la Meuse, à des dénonciations dont il

avait été l'objet (1er avril 1848) ; rapport du même au ministre de l'intérieur sur la situation politique et matérielle du département (25 mai 1848).] — ROBERT PIMIENTA. *La propagande bonapartiste en 1848.* [Continué en mars-avril, mai-juin, juill.-août, et à suivre. Bibliographie. Première partie : La propagande avant l'insurrection de juin. Ce travail sera tiré à part et paraîtra dans la Bibliothèque de la Société d'histoire de la Révolution de 1848.]

Mars-Avril. = Lectures faites à l'assemblée générale de la Société d'histoire de la Révolution de 1848, le 24 février 1910 : G. RENARD. *Une lettre relative au document Taschereau.* [Lettre écrite le 15 mars 1857 à Mme Blanqui, à l'occasion d'un procès intenté à Hippolyte Castille, par Victor Bouton, éditeur et publiciste, tempérament passablement exalté. Bouton affirme que le document Taschereau fut forgé pour perdre Blanqui et qu'il fut l'œuvre de Lamieussens ; cette assertion doit être accueillie sous réserves.] A. LEBEY. *Lettre de Victor Considerant au R. P. Cipoletti.* [Du 27 oct. 1838 ; Considerant offre au P. Cipoletti, ancien général de l'ordre des Frères prêcheurs, de lui ouvrir les colonnes de *la Phalange* pour publier une réfutation au fouriérisme qu'il vient, paraît-il, de prononcer à Rome.] H. MOYSSET. *Les commencements de l'Assemblée nationale constituante.* [Fragment du mémorial d'Hippolyte Carnot, dont M. Moysset prépare l'édition pour la Bibliothèque de la Société.] — *Une lettre inédite d'Alphonse Baudin à sa sœur Adèle.* [Du 4 août 1848.]

Mai-Juin. = G. MONOD. *Les œuvres posthumes de Michelet sur l'Italie : Rome, Le Banquet.* [Le premier de ces deux ouvrages a été rédigé par Mme Michelet à l'aide d'un cahier de notes prises par son mari ; le second, que Michelet avait laissé inachevé, a été terminé par elle dans les mêmes conditions. M. M. donne « deux exemples curieux de sa manière de travailler et de l'intelligence avec laquelle elle a interprété la pensée de son mari ».] — E. RÉVEIL. *Notice sur le jeton du Comité provisoire de Lyon en 1848.* [De documents reproduits par M. R., il ressort que les membres du Comité provisoire ont touché « 1.870 jetons ayant nécessité une dépense de 7.480 francs ».] — P. RAPHAËL. *Une association de postiers en 1848.* [Appel adressé, en mars 1848, par un groupe de postiers à leurs collègues pour les convier à se grouper en une association professionnelle, dont le but « pour les employés est de s'éclairer sur leurs intérêts ».] — J.-F. JEANJEAN. *Louis Blanc et Ledru-Rollin. Lettres inédites.* [Deux documents : lettre d'Émile Aucante, ami de George Sand, à Barbès, 27 août 1850 ; lettre, du 3 septembre 1850, dans laquelle L. Blanc expose longuement les griefs qu'il a contre Ledru-Rollin.]

Juillet-Août. = P. MULLER. *Autour du 24 Février dans le Haut-Rhin.* [Le mouvement politique dans le département à la fin de la Monarchie de juillet ; la campagne pour les élections à la Constituante. L'auteur a eu à sa disposition les papiers d'Antoine Struch, qui fut commissaire du gouvernement dans le Haut-Rhin.] — V. CHAZELAS. *Un épisode de la lutte de classes à Limoges. Le coup du 27 avril 1848 et ses origines (juin 1847-mai 1848).* [Bibliographie et avant-propos. I. Avant le 25 février 1848. La ville de Limoges en 1847 ; population (23.000 habitants, dont environ 15.000 ouvriers) ; situation économique et sociale (le tissage est alors plus prospère que l'industrie de la porcelaine, dont le grand développement date

de 1860). L'opposition entre la classe bourgeoise et la classe ouvrière avant février 1848 ; elle s'affirme notamment à l'occasion d'un banquet offert à P. Leroux le 2 janvier. Situation politique et administrative de la ville à la veille du 25 février ; le personnel des hauts fonctionnaires est au complet ; le conseil municipal est désorganisé par la démission récente du maire et des adjoints ; la garde nationale est également désorganisée. La crise va se produire au moment où la classe bourgeoise se trouve privée de deux points d'appui essentiels. A suivre.] — A. Lebey. *Blanqui et Raspail à Doullens en 1849.* [Documents des Archives nationales, sur tout une lettre de Blanqui au procureur de la République, du 20 oct. ; il se plaint avec véhémence des rigueurs dont il se dit l'objet.] — L.-G. Pélissier. *Sur la journée du 13 juin 1849.* [Fragments de deux lettres de la princesse de Craon ; elles respirent la peur du « Spectre rouge ».]

La Révolution française. 1910.

14 Août. = A. Aulard. *Napoléon et l'instruction publique : les deux premières années du Consulat.* [Suite et fin. « La création des Écoles centrales fut un mémorable effort pour établir un enseignement d'État national, laïque, à base scientifique, conforme aux théories philosophiques et pédagogiques du XVIIIe siècle, afin de former des citoyens, des républicains. » Quelques-unes eurent un très grand et notoire succès ; généralement, sous le Consulat, le nombre des élèves, dans chaque École centrale, alla en s'élevant. Prises dans l'ensemble, elles prospéraient, mais elles n'étaient soutenues que par une partie de l'opinion, par les philosophes, les hommes de la Révolution ; elles avaient contre elles les amis de la routine et la bourgeoisie catholique. Les uns leur reprochaient d'être trop laïques ; pour ceux qui ne tenaient pas à l'enseignement religieux, elles avaient l'inconvénient d'être des externats. Un autre grief, c'est que le latin n'y était plus la base de l'enseignement. Le recrutement était rendu difficile par l'absence d'écoles intermédiaires entre les écoles primaires et les Écoles centrales ; enfin il n'y avait pas, dans chaque établissement, d'unité de direction. Néanmoins, les avantages l'emportaient sur les inconvénients, et cette institution vivait et prospérait quand on l'abolit. Quant à l'enseignement supérieur, il était donné dans des écoles spéciales isolées, sans lien entre elles : Museum d'histoire naturelle, École polytechnique, Cours de langues orientales vivantes, les trois Écoles de santé, l'Observatoire, l'École de peinture, le Collège de France. A côté de l'enseignement d'État, étaient deux établissements d'enseignement supérieur privé : le Lycée de Paris (l'Athénée, en l'an X), et le Lycée des Arts (l'Athénée des Arts, en l'an X). Au-dessus de tous les établissements d'instruction publique était l'Institut national des sciences et des arts. Sous le Consulat comme sous le Directoire, ces divers établissements sont sous l'autorité du ministre de l'Intérieur. Vers 1802, les dépenses pour l'instruction publique s'élèvent, dans le budget de l'État, à environ cinq millions et demi.] — A. Houtin. *Le Père Tyrrell et la Société de Jésus.* [Intérêt que présentent, pour la connaissance de la Compagnie de Jésus, une cinquantaine de pages de réflexions sur l'état actuel de cette Compagnie, écrites en 1904 au général des Jésuites par le P. Tyrrell pour deman-

der sa sécularisation, et qui viennent d'être publiées (dans *l'Affaire Tyrrell*, par R. Gout, Paris, Nourry, 1910).] — A. Fribourg. *Le Club des Jacobins en 1790, d'après de nouveaux documents.* [Suite et fin. Dix-huit séances, du 15 septembre 1790 au 3 février 1791. Celle du 15 septembre contient un long « projet de finances » de M. Trevilliers, qui n'admet ni assignats ni quittances de finances.] — *Notes de lecture. La question Louis XVII et les archives russes.* [Conclusion d'un article de M. E. Daudet, paru dans *l'Éclair* des 27 et 28 juillet 1910. Le grand-duc Nicolas écrivait à M. D., le 16 décembre 1909, qu'il n'avait jamais entendu parler de l'existence, dans les archives russes, de n'importe quel document concernant Louis XVII.]

14 Septembre. = G. Bussière. *Drouet, prisonnier de guerre, et son parachute.* [Enfermé dans la forteresse de Spielberg, en Moravie, Drouet tenta, en juillet 1794, de s'évader à l'aide d'une « machine aérienne », qu'il fabriqua avec les draps de son lit et des brins de bois arrachés dans sa prison. Il s'élança du haut de la terrasse, mais, s'étant blessé au pied, il poussa des cris et fut repris par les sentinelles. Récit de sa tentative d'évasion d'après le rapport de Drouet au Conseil des Cinq-Cents.] — M. Rouff. *Un opéra politique de Beaumarchais.* [Dans *Tarare*, qui fut achevé en 1784, il y a une tendance philosophique, des allusions politiques, des théories musicales nouvelles. Beaumarchais organisa une réclame savante, excita la curiosité publique autour de son œuvre, qui fut représentée le 8 juin 1787, obtint un vif succès et fut jouée trente et une fois jusqu'au 26 février 1788. A suivre.] — A. Aulard. *Napoléon et l'instruction publique : la loi du 11 floréal an X et son application.* [Dans cette loi, le régime de l'enseignement primaire n'est que la continuation du régime précédent, peu modifié : cet enseignement est abandonné aux communes et les instituteurs restent sans traitement, ce qui avait été une des principales causes de sa nullité. L'application n'en diffère pas non plus, c'est-à-dire que le gouvernement continue à s'en désintéresser. Mais, à cette époque, l'enseignement primaire congréganiste reparaît, surtout l'institut des Frères des écoles chrétiennes. Pour l'enseignement secondaire, la loi distingue deux sortes d'établissements : les uns, communaux ou privés, appelés Écoles secondaires ; les autres, d'État, appelés Lycées. Les écoles secondaires ne peuvent être établies sans l'autorisation du gouvernement, elles sont placées sous la surveillance et l'inspection des préfets. La plupart des municipalités qui, ayant une école centrale, n'ont pas de lycée, transforment leurs écoles centrales en écoles secondaires. Il doit y avoir au moins un lycée par arrondissement de chaque tribunal d'appel. On y enseigne les langues anciennes, la rhétorique, la logique, la morale, les éléments des sciences mathématiques et physiques. Il doit y être entretenu aux frais de la République 6.400 pensionnaires. Chaque lycée est administré par un proviseur, un censeur et un procureur-gérant (économe), nommés par le Premier Consul. Trois inspecteurs généraux, également nommés par lui, doivent visiter les lycées et éclairer le gouvernement sur leur état. L'instruction religieuse en est écartée ; la nouvelle loi scolaire a donc un caractère nettement laïque. A suivre.] — Cl. Perroud. *La famille de Madame Brissot.* [Marie-Catherine Cléry, veuve Dupont, avait un fils et quatre filles. L'aînée, Félicité, épousa Brissot le 17 septembre 1782. En l'an VII,

Mme Dupont ouvrit à Versailles un pensionnat qui ne réussit pas. Mme Brissot mourut le 4 janvier 1818. Une de ses sœurs, Augustine, avait épousé vers 1799 un M. Vivien dont elle eut un fils, qui fut ministre de la deuxième République.] — P. MAUTOUCHET. *Un trait de Carnot.* [Sollicité par une lettre anonyme en faveur d'un ancien militaire âgé de 93 ans, réduit à la misère, Carnot fait prendre des renseignements sur le vieillard et rédige un arrêté (2 frimaire an IV) lui accordant un secours de 1.000 livres et prescrivant qu'il soit pourvu à sa subsistance.] — *Notes de lecture. Proscription des pièces anticléricales et du* Mariage de Figaro *en l'an II.* [Le *Journal des Spectacles*, du 14 nivôse an II, annonce l'interdiction, à Paris, de *la Fête à la Raison*, de Sylvain Maréchal, et de *la Sainte-Omelette, pièce capucinique*, et reproduit un arrêté de la Commission municipale de Marseille, défendant de jouer le *Mariage de Figaro* au théâtre Brutus de cette ville.]

Revue de Paris. 1910.

1er Juillet. = L. DE CONTENSON. *Un agent royaliste en 1814.* [Fin le 15 juillet. Publication de la correspondance entre Jean-Anne-François La Courtête de La Barthe et diverses personnalités royalistes, à partir de décembre 1813 jusqu'à la rentrée des Bourbons. François de La Barthe fut nommé, en récompense de ses services, gouverneur en second de la Martinique.]

1er Août. = *Souvenirs d'un cadet en Espagne*, publiés par le Ct LARREGUY DE CIVRIEUX. [Fin le 15 août. Silvain Larreguy, cadet d'une vieille famille basque, fit ses études à Marseille ; après un voyage mouvementé, il rejoint en Espagne son père, directeur des domaines d'Aragon, à Saragosse, demeure quelque temps auprès de son frère François, directeur des douanes à Valence. Il quitta cette ville avec les Français en juillet 1813 ; son père fut tué pendant la retraite. Silvain Larregny s'engage au 116e de ligne : il a dix-sept ans, il participe aux petits combats autour de Villafranca, devient rapidement sergent major, et rentra en France en mars 1814].

15 Août. = Lt-Cl ERNEST PICARD. *Sedan. Les pourparlers de Donchery.* [Les Français demandent à parlementer ; Bismarck ne peut croire que Napoléon III soit encore à Sedan et il est très étonné quand il apprend qu'il a reçu en personne le parlementaire. C'est le général Reille qui vient apporter à Guillaume la lettre de reddition de Napoléon III, et qui rapporte l'acceptation. Napoléon désigne, pour traiter de la capitulation de l'armée, le général de Wimpffen qui refuse d'abord, puis finit par accepter, après s'être vivement querellé avec Ducrot. Wimpffen et sa suite sont reçus à Donchery vers onze heures du soir, par Bismarck, Moltke et quelques officiers du Grand État-Major. Moltke refuse sèchement d'atténuer les rigueurs de la capitulation. Wimpffen prie, menace sans effet. La discussion devient politique. Bismarck y prend part ; c'est la France qui a voulu la guerre, dit-il, c'est la masse turbulente de la population qui a acculé Napoléon III à la faire. Il semble que Bismarck ait quelque intention de terminer la guerre, tandis que Moltke voudrait au contraire la continuer. L'entrevue se prolonge sans autre résultat que d'amener dans la bouche de Moltke cette réplique au projet de trouée à travers les lignes allemandes : « Vous ne connaissez pas la topographie du pays... Vous avez fait

distribuer aux officiers des cartes d'Allemagne et ils n'en ont pas de leur pays ». Wimpften accepte enfin en principe la capitulation. Le 2 septembre, Napoléon part de Sedan en civil, au milieu de la colère sourde de tous : il demande à voir le roi de Prusse : Bismarck refuse l'entrevue; Moltke maintient strictement ses exigences. Ainsi l'empereur est prisonnier sans que sa reddition puisse atténuer pour l'armée en quoi que ce soit les rigueurs de la capitulation.]

Revue des Deux Mondes. 1910.

1er Mai. = V. Cherbuliez. *Le Roman français. L'homme de qualité et l'aventurier Gil Blas* [Suite]. — Aug. Filon. *La Chambre des Lords dans le passé et dans l'avenir.*

15 Mai. = A. Mézières. *Les premières années du duc d'Aumale.* [D'après le *Journal et correspondance intime de Cuvillier-Fleury* et la *Correspondance du duc d'Aumale et de Cuvillier-Fleury*].

1er Juin. = V. Cherbuliez. *Le roman français. Le cœur sensible. La Nouvelle Héloïse.* [Suite]. — A. Gazier. *L'École primaire et les évêques constitutionnels sous le Directoire.* [M. G. rappelle d'abord la « faillite » de l'enseignement primaire public dès 1793, par suite du manque de maîtres et surtout du peu de confiance des parents dans l'enseignement de l'État. Aussi, lorsque le décret de ventôse an III eut proclamé la liberté des cultes, le clergé constitutionnel — le seul qui existât vraiment — fit paraître deux encycliques relatives à la constitution de l'Église ; la seconde concernait plus particulièrement l'enseignement et contenait à cet égard, une véritable déclaration organisant l'enseignement primaire privé dans toutes les paroisses de la République ; l'esprit religieux y tenait une grande place. Le succès fut considérable ; les 20.000 lettres que reçut Grégoire dans la seule année 1795 en sont la preuve. L'instituteur fut très souvent le curé, la constitution de l'an III ayant établi la liberté à peu près absolue de l'enseignement. Le Directoire, inquiet de la désertion des écoles publiques, essaya d'y remédier, en faisant disparaître les livres d'éducation bizarres que l'on y avait précédemment introduits ; au point de vue moral, il essaya d'un système de neutralité vaguement spiritualiste ; il s'efforça aussi de réglementer l'enseignement libre : le tout sans succès. En 1797, un véritable concile de l'Église constitutionnelle s'occupa activement de l'enseignement, il fit imprimer, le 5 novembre de la même année, une lettre synodique... « aux pères et aux mères et à tous ceux qui sont chargés de l'éducation de la jeunesse » ; on y rappelait la nécessité de l'instruction, en particulier de l'instruction donnée chretiennement ; par suite, on condamnait l'enseignement neutre de l'État. L'auteur insiste sur ce fait, que le Directoire n'en prit aucunement prétexte pour frapper l'enseignement libre.]

15 Juin. = V. du Bled. *Les comédiens et la société polie.* [Recueil d'anecdotes.]

1er Juillet. = V. Cherbuliez. *Le roman français.* [VI. La sensitive et l'homme de bonne compagnie. — La Marianne.]

15 Juillet. = L. Bertrand. *Les carnets de Gustave Flaubert.* [Extraits inédits communiqués à M. B. par la nièce de Flaubert.] — *Une correspondance d'Émile Pouvillon.* [Vingt-cinq lettres inédites de 1891 à 1905.]

1er Août. = E. Seillière. *L'inspiratrice de la « Symphonie en blanc majeur », Marie de Nesselrode, comtesse Kalergis-Mouchanoff.* [Nièce du fameux chancelier russe, mariée une première fois au grec Jean Kalergis, puis, sur la fin de sa vie, au colonel russe Mouchanoff, qui fut préfet de police à Varsovie, Marie de Nesselrode séjourna successivement dans la plupart des pays de l'Europe centrale où sa beauté, son esprit et son talent de musicienne lui attirèrent une cour d'admirateurs, parmi les hommes politiques, les littérateurs et les souverains. A Paris, où elle séjourna au moment de la splendeur de l'Empire, elle inspira à Théophile Gautier la « Symphonie en blanc majeur ». Elle connut Napoléon III qu'elle appelle « le plus grand homme des temps modernes ». La guerre de 1866 et celle de 1870 diminuèrent son admiration pour l'Empereur et pour la France. Une partie de sa correspondance a été publiée à Leipzig en 1907 par La Mara sous le titre : « Marie von Mouchanoff-Kalergis, in Briefen an ihre Tochter ».] — G. Goyau. *Bismarck et la papauté.* [La guerre (1870-72). — Les débats scolaires. — L'incident Hohenlohe. — La loi contre les Jésuites.]

15 Août. = V. Giraud. *Un moraliste d'autrefois. Joubert, d'après des documents inédits.* — E. Faguet. *Théophile de Viau.*

1er Septembre. = A. Albert-Petit. *Deux conceptions de l'histoire de la Révolution. Taine et M. Aulard.* [Critique du livre récent de M. Aulard : *Taine historien de la Révolution française.* M. A.-P. reproche à l'auteur d'avoir considérablement exagéré les inexactitudes matérielles de Taine et d'avoir dans bien des cas blâmé à tort ses généralisations. L'élément psychologique en histoire doit conserver une place à côté de la simple connaissance des faits. C'est par lui que ceux-ci acquièrent toute leur valeur.] — V. Cherbuliez. *Le roman français.* [VII. L'amant de la Nature. Paul et Virginie.]

15 Septembre. = A. Mézières. *Le premier exil du duc d'Aumale.* [D'après le second volume de sa correspondance avec Cuvillier-Fleury (1848-1859), récemment publié chez Plon. Obligé de s'expatrier en Angleterre après la Révolution de 48, le duc occupe ses loisirs par l'étude. Il devient bibliographe et se révèle écrivain. La guerre de Crimée lui inspire deux articles sur les Zouaves et les Chasseurs à pied qui paraissent dans la *Revue des Deux-Mondes.* Il publie en outre le « Journal de la dépense du roi Jean pendant sa captivité en Angleterre » et prépare des matériaux pour sa grande « Histoire des Condés ».] — E. Dupuy. *Alfred de Vigny et Brizeux, d'après des documents inédits.* [Nombreuses lettres inédites de Brizeux.]

Revue des Pyrénées. 1910.

1er Trimestre. = [Abbé] F. Galabert. *Le Cahier des doléances de Monteils près de Caussade (Tarn-et-Garonne), 4 mars 1789.* [Document dans lequel les questions politiques sont entièrement laissées de côté tandis que les questions économiques relatives aux impôts, revenus du clergé, sont exposées avec des chiffres très précis.] — François de Gélis. *Autour de Palaprat.* [Suite et fin. Palaprat, nommé secrétaire des commandements du grand prieur de Vendôme, le suit dans ses campagnes de Flandre, d'Italie, d'Espagne ; il meurt à Paris en 1721 ; coup d'œil sur son

œuvre littéraire et dramatique.] — E. Lamouzèle. *A propos de Sermet évêque constitutionnel de la Haute-Garonne (Lettres et documents inédits : 1791-1800).* [Publication de plusieurs lettres conservées dans des archives privées et qui donnent quelques renseignements sur son caractère et son administration ; lettres d'indiction du concile métropolitain et du synode diocésain de 1800.]

2e Trimestre. = J. Adher. *La Haute-Garonne pendant la Révolution. Correspondance inédite du curé constitutionnel Déjean de 1791 à 1793.* [Déjean curé de Levignac-sur-Save (canton de Légnevin, Haute-Garonne) adopte dès l'origine les idées de la Révolution, fait partie de sociétés populaires, se marie en l'an III à 68 ans, devient instituteur de la commune en l'an VI, meurt en 1811. Analyse et extraits de sa correspondance, relative aux menées des Dames Noires qui dirigent la maison d'éducation de Lévignac.] — Ulysse Lala. *L'enseignement supérieur de la physique à Toulouse pendant un demi-siècle (1832-1882).* [Notice sur la vie et les travaux des titulaires de la chaire pendant cette période.]

Revue des Questions historiques. 1910.

1er juillet. = Hyrvoix de Landosle. *L'enlèvement du grand-prieur Philippe de Vendôme.* [Suite. Lorsque Philippe de Vendôme, au sortir du col de Spluegen, pénétra dans la vallée du Rhin, Masner l'enleva avec ses compagnons, le 28 octobre 1710 ; il demanda alors à faire l'échange de son prisonnier ; il le relâcherait si on lui rendait son fils. M. du Luc fut très embarrassé, mais le roi ne s'émut guère de l'aventure du grand-prieur ; ce qui le touchait seulement, en cette affaire, c'était la violation, faite à ses dépens, d'un territoire neutre ; des représentations furent adressées à la République des Grisons. Pour obtenir sa délivrance, Philippe de Vendôme essaya vainement d'intéresser à sa cause l'empereur et son cousin le prince Eugène. D'ailleurs, dans les diverses résidences où il fut gardé par Masner, sa philosophie épicurienne lui fit trouver le temps moins long. L'empereur donna à la fin du mois de décembre l'ordre de le tirer des mains de Masner ; mais il fut conduit à Munich où il resta encore prisonnier. A la mort de l'empereur Joseph, Philippe de Vendôme fit de nouveaux efforts pour obtenir sa libération définitive ; on ne la lui accorda qu'en mai 1711, après lui avoir fait signer un acte par lequel il s'engageait à obtenir l'élargissement du fils de Masner et à s'entremettre pour arranger les affaires du père, faute de quoi, il devrait, au bout de trois mois, se remettre prisonnier. Philippe de Vendôme était bien résolu à ne pas tenir sa parole, mais le roi ne voulut pas tout d'abord le laisser rentrer dans le royaume qu'il avait quitté sans sa permission. En décembre 1711 il finit par l'autoriser à rentrer à condition de ne pas dépasser Lyon. A suivre.] — M. Prévost. *Autour de la fête de la Fédération. La vie parisienne du 10 au 20 juillet 1790.* [On s'était préoccupé un mois à l'avance, à Paris, de trouver des logements pour les fédérés ; les uns furent logés chez l'habitant ; d'autres campèrent sous la tente dans les environs du Champ-de-Mars, d'autres furent placés dans des appartements vides, dans les maisons religieuses. Malgré cela il n'y eut pas de place pour tout le monde et les hôteliers profitèrent de l'affluence pour élever leurs prix. L'organisation maté-

rielle de la fête fut également préparée longuement à l'avance. Les ouvriers ne mettant pas à leur tâche un zèle suffisant, des volontaires vinrent, à l'exemple de La Fayette, remuer la terre au Champ-de-Mars. Tout Paris vint bientôt y travailler. Aux abords de la grande journée des bruits sinistres coururent dans Paris; on disait que les aristocrates étaient prêts à tout pour empêcher la fête; on en arriva aux suppositions les plus invraisemblables; beaucoup de nobles et de gens timorés quittèrent alors Paris. Un règlement de police détaillé fut rédigé pour assurer l'ordre, et les précautions les plus minutieuses furent prises par la municipalité. Le 13 juillet eurent lieu les préparatifs du cortège, délivrance des cartes, des médailles commémoratives; les fédérés firent visite au roi, à l'Assemblée, assistèrent à un *Te Deum* solennel à Notre-Dame, etc. Le 14, le cortège officiel se forma place de la Bastille; sa tête arriva vers midi au Champ-de-Mars et la cérémonie commença vers trois heures; elle eut lieu sous la pluie. Le soir un grand nombre de fédérés se rendirent au château de la Muette, où un repas avait été préparé pour 22.000 personnes. Le sentiment dominant chez les fédérés est un grand respect pour le roi; les journaux patriotes soulignent le fait avec mauvaise humeur; après le roi, le personnage le plus populaire est La Fayette. Par contre, les fédérés nourrissent une haine violente contre les aristocrates. Des réjouissances populaires retinrent quelques jours les fédérés dans la capitale, mais vers le 25 presque tous l'avaient quittée.] — G. Saint-Yves. *La lutte contre Napoléon dans l'Inde. La chute de Tipou-sultan.* [Richard Colley Wesley, qui se fit appeler Wellesley, débarqua dans l'Inde, comme gouverneur général, le 26 avril 1798; il avait mission de défendre les possessions britanniques contre les attaques éventuelles de la France. Le principal péril pour l'Angleterre consistait dans l'hostilité latente des deux puissances indigènes le Nizam et le sultan de Mysore, qui avaient à leur cour de nombreux aventuriers français. Le Nizam avait eu recours, dans sa lutte contre les Mahrattes, à un ancien officier de Lally, Raymond qui avait constitué une armée de 14.000 hommes assez bien disciplinée et pourvue d'artillerie; mais Raymond mourut et ses successeurs Piron et Baptiste ne le valaient pas. A la nouvelle de l'expédition d'Égypte, les Anglais traitèrent avec le Nizam; il était entendu que celui-ci congédierait les officiers et sous-officiers français, qui seraient arrêtés et renvoyés en Europe, disait un article additionnel secret. Ce traité fut exécuté sans trop de peine, les officiers français n'ayant pas résisté. Tipou était plus dangereux; il s'appuyait ouvertement sur la France comme son père Haïdar-Ali et avait longtemps lutté avec succès contre les armes anglaises. En 1791-1792 cependant, lord Cornwallis avait très sérieusement menacé Tipou et l'avait contraint à demander la paix; il ne l'avait obtenue qu'au prix de la cession d'importants territoires et du paiement d'une forte indemnité de guerre. En avril 1797, Tipou envoya une ambassade à l'île de France pour demander des secours et l'envoi d'un fort contingent. Le gouverneur qui ne disposait d'aucun élément d'expédition fut fort embarrassé; il ne put faire partir pour l'Inde que 150 hommes environ qui allèrent rejoindre les 60 français qui résidaient déjà à Seringapatam. Wellesley surveillait depuis longtemps les menées de Tipou; il tenta de négocier avec lui; mais le sultan de Mysore ne lui ayant fait que des réponses dilatoires, il se décida

à anéantir cette puissance. La guerre reprit au début de l'année 1799, et malgré l'activité déployée par Tipou au début de la campagne, il fut contraint par les efforts réunis des armées de Madras et de Bombay de s'enfermer dans sa capitale. Il fut tué pendant l'assaut. On conserva un état de Mysore sous le contrôle de la compagnie ; on replaça à la tête de cet état l'ancienne dynastie hindoue dépossédée par Haïdar-Ali, alors représentée par un enfant sous le nom duquel gouverna une Commission dont faisaient partie les deux frères Wellesley.] — G. GAUTHEROT. *Les Cahiers de 1789. La rédaction artificielle des doléances révolutionnaires.* [Les Cahiers de 1789 ne sont pas, comme l'a écrit Tocqueville, la manifestation authentique des volontés dernières de la société française de l'Ancien régime. « On constate d'un bout de la France à l'autre, dit M. G., l'existence des mêmes menées et l'application des mêmes procédés. On met au jour les ramifications d'un parti centralisé qui donne partout de tout puissants mots d'ordre et on expose le jeu des influences qui expliquent cette énigme, une France profondément royaliste et attachée à ses traditions qui se précipite soudain avec frénésie sur la voie de la Révolution ». Selon M. G. l'étude des Cahiers de 1789 révèle « une campagne occulte menée avec une habileté inouïe par les comités révolutionnaires ». Cette habileté du parti révolutionnaire, philosophique, maçonnique, a même été si grande que pour connaître son action, on n'a que de très rares documents et « qu'il faut d'ordinaire remonter des effets aux causes en procédant par comparaison. ».] — Lt-Colonel PICARD. *Le siège de Dantzig il y a cent ans.* [Suite et fin. Récit des derniers jours du siège. Le général Kalhreuth obtint, en capitulant, des conditions analogues à celles qu'il avait accordées, en 1793, à la garnison de Mayence.]

Revue d'histoire de Lyon. 1910.

Mars-Avril. = E. LEROUDIER. *Les agrandissements de Lyon à la fin du XVIIIe siècle.* [Création du quartier Saint-Clair sur l'initiative de l'architecte Germain Soufflot, projet d'agrandissement dans la direction du confluent du Rhône et de la Saône, dû au sculpteur Perrache ; enfin l'œuvre de Morand, qui prévoit l'importance que prendrait plus tard la rive gauche du Rhône et le quartier des Brotteaux, dresse un magnifique plan d'agrandissement de ce côté et construit un pont en bois sur le Rhône pour relier les deux rives : le pont Morand (1772-1774).] — F. DUTACQ. *L'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à Lyon, octobre-décembre 1848.* [Suite et fin. La propagande bonapartiste par la chanson, par le théâtre ; menus incidents de la campagne électorale ; les résultats du vote : sur 142.649 votants, Napoléon obtient 105.937 voix alors que Cavaignac n'en recueille que 21.961, Raspail 9.513, Ledru-Rollin 2.670 et Lamartine 288. La caractéristique du vote c'est que les ouvriers qui, en septembre précédent, avaient voté pour Raspail, ont passé pour la plupart à Napoléon, par haine contre Cavaignac.] — E. VIAL. *Présents d'honneur et gourmandises.* [Nature et destinataires des présents d'honneur offerts par la ville et ses représentants, d'après les Archives communales, depuis la fin du XIVe siècle. A suivre].

Mai-Juin. = L. LÉVY-SCHNEIDER. *Le gouvernement insurrectionnel de l'Hôtel de Ville, en novembre 1831, et le rôle de L. M. Pérenon.* [Fin au no de Juillet-Août.

Quelques détails biographiques sur Pérenon écrivailleur légitimiste et déclassé; étude détaillée, presque heure par heure, de la journée du 23 novembre, où l'insurrection lyonnaise jusque-là à peu près exclusivement ouvrière et d'ordre économique, prend un caractère politique. Formation d'un gouvernement insurrectionnel à l'Hôtel de Ville, dans la matinée, par apports successifs, d'abord des ouvriers, puis des petits bourgeois en quête d'un coup de main politique, puis Lacombe, un ouvrier, qui devient seul commandant du poste de l'Hôtel de Ville et dont le rôle sera assez complexe et équivoque, enfin Pérenon et un journaliste Granier; hétérogénéité de ce gouvernement comprenant des ouvriers et des conspirateurs. A la fin de la matinée, ce gouvernement lance deux proclamations, l'une pleine de bonnes intentions, l'autre subversive, cette dernière, M. L. S. le prouve, œuvre de Pérenon. Pendant que ces proclamations s'impriment, un des membres de ce gouvernement insurrectionnel, Rosset, essaye de se substituer au préfet Bouvier-Dumolart. Cette première tentative ne réussit pas, par suite de l'attitude énergique de ce dernier. Discordes entre les éléments constitutifs de la municipalité insurrectionnelle, qui, le soir du 23 novembre, assurent la victoire de la municipalité légitime et du préfet. Ce qui reste du gouvernement insurrectionnel disparaît bizarrement dans la matinée du 24. Conduite cependant très prudente et presque timorée du préfet qui s'efforce de maintenir, sous le nom d'état-major provisoire, un comité formé de bourgeois et d'ouvriers sur lequel il a toute influence. Cet état-major est constitué à la suite d'une proclamation du 24 novembre. Le 25, Granier et Pérenon essayèrent de réveiller l'agitation, mais vainement. Après le 29 novembre la répression commence. Le préfet Bouvier-Dumolart est remplacé par un homme à poigne, Gasparini. Quant aux conspirateurs de l'Hôtel de Ville, arrêtés, à l'exception de Pérenon et de Dervieux, ils furent traduits devant la Cour d'assises du Puy-de-Dôme, à Riom, et acquittés en juin 1832. Pérenon et Dervieux le furent à leur tour en novembre suivant. Portée et conséquence du mouvement de novembre 1831. Publications de Pérenon jusqu'en 1851, où l'on perd sa trace.] — M. Audin. *Répertoire des plans et vues générales de la ville de Lyon, des origines à la fin du XVIIe siècle, extrait de la Bibliographie iconographique du Lyonnais*. [Liste détaillée, comprenant 114 numéros avec quinze reproductions.]

Juillet-Août. = *Une plaque de baudrier lyonnaise*. [Appartenant à Honoré Bertrand, membre de la Compagnie des Avoués de Pierre-Scize (1767-1779) et caporal du pennonage de Pierre-Scize de 1780 à la Révolution. Les « Avoués » étaient les gardes, les défenseurs de Pierre-Scize.] — E. Vial. *Présents d'honneur et gourmandises*. [Suite. Les dépenses de bouche du Consulat, pour les banquets d'anniversaire et dans une foule d'autres circonstances. Vaines tentatives pour restreindre les dépenses provenant de ce chef. En pièce annexe, les gourmandises lyonnaises, liste par ordre de matières, des denrées offertes en présent d'honneur ou servies dans les festins consulaires. A suivre.]

Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales. 1910.

N° 2. = G. Weulersse. *Notes inédites du marquis de Mirabeau sur Boisguillebert*. [Ces notes datent vraisemblablement de la fin de 1758. Elles sont inté-

ressantes pour l'histoire des idées de Mirabeau, parce qu'elles le montrent encore attaché à l'école de Montesquieu quoiqu'il ait déjà adopté les principes de Quesnay ; elles contiennent principalement des réflexions sur la politique financière et sur le régime colbertiste de l'industrie, et ce qu'elles pourraient avoir d'obscur est éclairci par des notes de M. W.]

Revue historique. 1910.

Juillet-août. = L. Lévêque. *Le comte de Brienne 1596-1666.* [Suite et fin. Au début du ministère de Mazarin, Brienne a, au Conseil, la préséance sur ses collègues ; il est le titulaire du département le plus important, rédige les dépêches, reçoit les rapports. A vrai dire ce n'est cependant pas lui qui dirige notre politique extérieure ; il ne fait que mettre en forme les décisions du premier ministre. Brienne n'était pas dans les bonnes grâces de Mazarin et le bruit courut plusieurs fois de sa retraite. La mésintelligence éclata surtout pendant le séjour de Mazarin à Brühl en 1651 et le froid persista au retour du cardinal. L'âge et les maladies permirent à Mazarin d'éloigner progressivement Brienne des affaires : c'est ainsi qu'il ne semble pas avoir été mis au courant des instructions données à Grammont et à de Lionne pour leur ambassade en Allemagne, au moment de l'élection impériale ; il fut tenu à l'écart encore pour la négociation de la paix des Pyrénées. Hugues de Lionne, qui avait reçu, en même temps que lui, le titre de Ministre d'État, l'avait déjà supplanté en fait. Brienne espérait beaucoup de la mort de Mazarin, à tort on le sait ; Louis XIV n'aimait ni son indépendance ni sa liberté de langage. Il dut vendre sa charge à la fin de 1662. Sa situation matérielle était assez pénible et, d'autre part, sa vieillesse fut assombrie par de nombreux deuils de famille. Il mourut le 5 novembre 1666. Brienne fut avant tout un dévot ; la religion a profondément pénétré sa vie et imprégné son caractère. Son indépendance tient à ses croyances par des liens étroits ; elle lui fit accomplir un certain nombre d'actes courageux et méritoires pour un homme de Cour. D'autre part Brienne aima par trop les belles affaires et son administration fut par trop vénale. Il est juste d'ajouter qu'il se ruina en aumônes et en bonnes œuvres. Sa valeur intellectuelle était médiocre ; il eut de la bonne volonté, mais peu de talent ; il n'a guère eu que des qualités de second ordre.] — Ph. Sagnac. *La politique commerciale de la France avec l'étranger de la paix de Ryswik à la paix d'Utrecht (1697-1713).* [La paix de Ryswyk marque, dans la politique commerciale de la France, une date importante, car c'est à partir de ce moment que le gouvernement tend à se relâcher du protectionnisme à outrance qu'il avait adopté jusqu'alors. I. Le traité de Ryswyk fut pour les Hollandais une victoire économique. Louis XIV était obligé d'exempter leurs navires de la taxe de 50 sols par tonneau qui avait été maintenue depuis Fouquet ; il leur assurait en outre de précieux avantages qui les assimilaient presque complètement aux regnicoles ; le tarif qui fut établi en 1699 était intermédiaire entre celui de 1667 et celui de 1664. Immédiatement la navigation des Hollandais en France s'accrut. En même temps, les commerçants français essayaient d'engager le gouvernement dans une politique commerciale nouvelle.

Le Conseil de commerce restauré, où siégeaient, à côté des représentants du roi, 12 députés des villes de commerce, tint séance le 29 novembre 1700. Les députés rédigèrent de longs mémoires sur la situation économique, attaquant le protectionnisme régnant, demandant un tarif fixe, modéré et la suppression des monopoles et privilèges. Cependant si le mot de liberté revient à tout moment sous leur plume, il faut avouer qu'ils n'ont pas toujours des idées très fermes et que tout en souhaitant la liberté, ils ne sont pas sans en redouter les effets. II. L'idée d'un régime économique plus libéral pénètre dans le gouvernement ; malgré la guerre de la Succession d'Espagne qui l'oblige à maintenir plus que jamais sa fiscalité, il fait preuve de bonne volonté. La franchise des ports de Dunkerque et de Marseille est rétablie plus ou moins partiellement, des faveurs sont accordées aux neutres, de nombreux traités de commerce sont signés de 1708 à 1714 avec la Moscovie, la Perse, le Portugal, la Hollande, les Pays-Bas autrichiens, la Prusse. On essaya même de conclure un accord avec l'Angleterre. En 1710 en effet, les tories arrivèrent au pouvoir et Louis XIV résolut de reprendre des négociations qui n'avaient pu réussir tant que les whigs avaient été à la tête du Gouvernement. Les négociations furent menées par Mesnager, député de Rouen au Conseil de commerce, de concert avec l'abbé Gautier ; les pourparlers furent menés au milieu de grandes difficultés pendant trois ans et finalement n'aboutirent pas, à cause du retour des whigs au pouvoir, à l'avènement de Georges Ier. D'ailleurs les velléités libérales du Gouvernement français devaient être de courte durée. Après le traité d'Utrecht, on revint peu à peu au protectionnisme à outrance. Mais cette courte période n'aura cependant pas été sans résultats ; les traités de commerce subsisteront, et au XVIIIe siècle, grâce à la paix, le commerce extérieur se développera plus que jamais.] — Cte CARLOS D'ESCHEVANNÈS. *La campagne de 1761 en Westphalie, d'après les lettres du maréchal de Crissé au prince de Saxe.* [Suite et fin. Ce numéro contient 11 lettres, qui vont du 14 juillet au 10 décembre 1761.]

Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde. 1910.

Mars-Avril. = HENRI AIMEL. *Le poids public à Bordeaux et ses anciennes corporations.* [Le poids public est le plus ancien des services communaux bordelais ; le premier document relatif au poids public signalé par l'auteur est daté du 12 mai 1305. A suivre.] — Dr G. MARTIN. *Études historiques sur la vinification.* [Le vin treuillis ou vin de presse]. — F. GÉBELIN. *Le gouvernement du maréchal de Matignon; en Guyenne pendant les premières années du règne de Henri IV* (1589-1594). [Suite. Deuxième partie : Opérations militaires (1589-1592). Incident Épernon-Aubeterre et prise de Villebois-la-Valette par d'Épernon ; campagne de Matignon de 1590 ; Matignon à Prions et à Mussidan. A suivre.] — E. LABADIE. *La topographie de Bordeaux à travers les siècles* [ou catalogue historique et descriptif des vues et plans généraux de la ville de Bordeaux des origines à la fin du XIXe siècle. Suite. § III. Plans et vues du XVIIIe siècle (1705-1800). A suivre.]

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des Sciences morales et politiques :

6 Août : M. Arthur Chuquet lit une étude sur « la nourrice de Napoléon ».

13 Août : M. Esmein commence la lecture d'un mémoire sur : « la Chambre des lords et la démocratie », dans lequel il étudie la crise constitutionnelle anglaise actuelle ; il continue sa lecture aux séances des 20 et 27 août et l'achève le 3 septembre.

20 Août : M. le Cte Georges de Lhomel communique une notice sur Antoine de Lumbres, ambassadeur de France (1645-1666).

10 Septembre : M. Arthur Chuquet lit un mémoire sur « L'Alsace à la veille des Cent Jours ». Il retrace l'opposition faite aux Bourbons dans toute la province, l'agitation des impérialistes qui entretenaient le culte de l'Empereur et croyaient à son retour. Le duc de Berry vint en Alsace, mais y déplut par sa brusquerie et sa fierté ; cependant le pays était calme ; à la nouvelle du débarquement de l'Empereur, le drapeau tricolore apparaît sur la cathédrale de Strasbourg.

17 Septembre : M. Charles Benoist communique une étude intitulée : « La hiérarchie des professions dans l'ancienne société française » dont il donnera lecture à la séance publique annuelle de l'Institut le 25 octobre.

M. Arthur Chuquet lit un mémoire sur : « Napoléon dans les Hautes-Alpes en 1815 et le général Rostollant, commandant le département », dans lequel il montre la conduite hésitante du général vis-à-vis de l'Empereur, tour à tour fidèle, hostile, puis rallié.

24 Septembre : M. Gabriel Monod lit une étude de M. Frédéric Passy sur Étienne de Grelet, qui, né dans le Limousin, passa en Amérique où il se convertit à la religion des Quakers.

M. Arthur Chuquet communique un article sur le colonel Constant de Brancas. Fils naturel du duc de Brancas-Lauraguais et de Sophie Arnould, il devint adjudant-général à l'armée du Nord en 1793, mais dénoncé par Hoche, il se retira auprès de sa mère ; réintégré, il se signala aux batailles de Zurich et de Hohenlinden, devint baron de l'Empire, colonel, et fut tué à Essling.

1er octobre : M. Félix Rocquain donne lecture d'une étude sur l'instruction publique au Japon. M. Arthur Chuquet lit des extraits d'un mémoire intitulé : « Roture et Noblesse dans l'armée royale », où il étudie la lutte que la noblesse soutint contre le roture qui avait envahi peu à peu le corps des officiers, sous le règne de Louis XVI et les mesures qui restreignirent la nomination des non nobles aux grades supérieurs de l'armée.

— Académie des Inscriptions et Belles-Lettres :

12 Août : M. Henri Cordier lit une note sur les papiers inédits du naturaliste Aimé Bonpland (1773-1858), compagnon d'Alexandre de Humbold. Ces documents conservés à Buenos-Aires vont être l'objet d'une publication qui formera probablement 5 volumes.

9 Septembre : M. Henri Cordier donne lecture d'un fragment d'une étude sur « les Jeunes de langues », enfants élevés au lycée Louis-le-Grand dans le dessein de les préparer au métier d'interprètes dans les pays orientaux. Dans ce chapitre, l'auteur s'occupe de Joseph-Marie Jouannin (1783-1844), interprète du géneral Brune, lors de son ambassade à Constantinople en 1802, chargé de mission sur les côtes d'Asie, plus tard attaché au ministère des Affaires étrangères.

19 Septembre : M. Léon Dorez commente une lettre d'Odet de Selve, ambassadeur à Venise, au connétable Anne de Montmorency, datée du 15 septembre 1553 et relative au séjour d'Henri Estienne en Italie. D'après M. Dorez, l'illustre philologue et imprimeur n'a fait qu'un seul séjour en Italie, du mois de juin 1552 au mois de janvier 1556, séjour interrompu par un court voyage à Paris pendant l'année 1554.

— L'Assemblée générale annuelle de la Société de l'histoire de France s'est tenue le 3 mai, sous la présidence de M. J. Delaville le Roulx. Le dernier fascicule de l'*Annuaire* de la Société nous fait connaître le rapport lu à la séance par M. Noël Valois. Comme de coutume, le secrétaire général passe en revue rapidement les publications distribuées au cours de l'année : Table de l'*Histoire Universelle* d'Agrippa d'Aubigné (par P. de Vaissière) ; t. II des *Mémoires* de Richelieu (pub. par le Cte Horric de Beaucaire et R. Lavollée) ; t. Ier des *Mémoires* de Turenne (pub. par P. Marichal) ; t. III des *Mémoires* de Saint-Hilaire (pub. par L. Lecestre) ; puis les ouvrages en cours d'impression : *Mémoires* du Mal d'Estrées, des frères Du Bellay, de Florange, *Correspondance* de Vivonne et donne enfin des renseignements sur les éditions en préparation. Pour la période moderne, deux projets ont été acceptés par le conseil ; la publication, d'un *Journal* de la guerre de Sept ans, tenu par un gentilhomme obscur du Vivarais, Jacques de Mercoyrol de Beaulieu, récemment découvert par le Mis de Vogüé et une série de relations intéressant la politique extérieure de la France avec les États scandinaves et les Pays-Bas au milieu du XVIIe siècle, écrites par Simon Arnauld, marquis de Pomponne sur ses ambassades en Suède (de 1666 à 1669 et en 1671) et aux Pays-Bas (de 1669 à 1671). Ces documents doivent être publiés et commentés par M. René Pichard du Page.

— La 5e réunion de la « Conférence des Sociétés savantes de Seine-et-Oise » s'est tenue à Saint-Germain-en-Laye du 28 au 30 mai, sous la présidence de MM. Salomon Reinach et Alfred Paisant. Diverses études intéressant la région et le département ont été lues par MM. Bonnet, Bonneau, Dr Duhaut, Forteau, P. Fromageot, G. Houdard, etc ; elles seront recueillies dans un volume. Les adhérents à la Conférence ont discuté les projets de publication d'un Dictionnaire

topographique et archéologique de Seine-et-Oise et d'une Bibliographie du département, à l'aide du manuscrit, préparé depuis de longues années, par M. Paul Pinson.

— La librairie Cornély entreprend la publication d'une « Collection de textes sur l'histoire des institutions et des services publics de la France moderne et contemporaine », sous la direction de M. Camille Bloch, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives.

Les travailleurs savent la difficulté de réunir ou même de consulter les textes législatifs et administratifs sur une institution ou un service public de l'Ancien régime, de la Révolution ou du XIXe siècle. Grouper les textes essentiels dans des volumes de dimension moyenne, les commenter historiquement, tel est le but de cette collection qui sera divisée par matières formant autant de recueils séparés. Chaque volume comprendra trois parties : une introduction historique ; le recueil de textes, partie essentielle ; une bibliographie des sources manuscrites et imprimées et des ouvrages de seconde main. Le premier volume qui vient de paraître a pour titre : *Les impôts directs sous l'Ancien régime, principalement au XVIIIe siècle*, par M. Marcel Marion. Parmi les autres volumes à paraître ou en préparation, citons les suivants : *Le gouvernement révolutionnaire*, par P.-R. Mautouchet, *Les impôts indirects sous l'Ancien régime, principalement au XVIIIe siècle*, par G. Besnier, *L'administration provinciale au XVIIIe siècle*, par C. Bloch, *L'administration municipale sous l'Ancien régime, principalement au XVIIIe siècle*, par F. Mourlot, *Le crédit aux XVIIe et XVIIIe siècles*, par Germain Martin, *Les impôts directs depuis 1789*, par E. Allix, *Le recrutement de l'armée de 1789 à 1815*, par P. Caron.

— Une circulaire annonce la prochaine réapparition de la *Correspondance historique et archéologique*, dont la publication avait été suspendue après la mort de son fondateur, Fernand Bournon. Le directeur actuel, M. E. Mareuse, qui s'est adjoint M. Jacob, archiviste-paléographe, informe les anciens abonnés qu'il est en mesure de remettre la Revue tout à fait au courant avant la fin de l'année. Tout en gardant le plan primitif, la *Correspondance*, « sera de plus en plus, dit la circulaire, un organe d'informations mutuelles entre historiens et archéologues. La chronique régulière des travaux des sociétés savantes de France et de l'étranger en fera l'auxiliaire indispensable de tous ceux qui s'intéressent au mouvement des études historiques. »

— On annonce la fondation d'un nouveau périodique consacré à l'histoire de la Révolution sous le titre : *Revue des curiosités révolutionnaires*. Le directeur et créateur de cette revue, devant paraître mensuellement, est M. Hector Fleischmann, le secrétaire de la rédaction M. Pierre Bart. Le prospectus publié par des libraires fait assez connaître le genre du nouveau périodique. Il s'adressera particulièrement aux « amateurs de trouvailles, d'autographes, d'anecdotes ignorées, à tous les curieux des dessous de l'histoire révolutionnaire, des coulisses de la crise ouverte en 1789 et fermée en 1815 » et comblera « la lacune » qui existerait entre les « revues historiques consacrées à des études spéciales,

abstraites, ignorées ou dédaignées du grand public et certains recueils ne publiant que des réimpressions sans intérêt pour le curieux ».

— De grandes bibliothèques ont été fondées ou dotées aux États-Unis par la munificence de simples particuliers ; pareilles libéralités sont encores rares en notre pays, aussi convient-il de faire connaître une récente création due à l'initiative privée et destinée à rendre à une catégorie d'érudits les plus grands services : la « Bibliothèque d'art et d'archéologie de M. J. Doucet ».

M. Jacques Doucet, dont la riche collection artistique sur notre XVIIIe siècle français est depuis longtemps célèbre, s'est appliqué à constituer, depuis quelques années, une bibliothèque spéciale sur l'histoire de l'art. S'entourant de conseils d'érudits, M. J. Doucet a recherché tous les meilleurs ouvrages en toutes les langues traitant de l'histoire des arts, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, plus particulièrement de l'art français. Bien que des livres rares et précieux aient naturellement trouvé place dans cette « librairie », ce n'est pas un « cabinet de livres » de simple dilettante qui a été ainsi constitué, mais une collection destinée aux archéologues, devant servir aux recherches des érudits, car son fondateur permet libéralement l'accès de ses trésors à tout travailleur sérieux [1]. Le caractère particulier qui distingue cette Bibliothèque et la distinguera de plus en plus, c'est la qualité des livres qui la composent, tous choisis et non venus par le hasard des envois officiels ou des dons comme aux bibliothèques publiques. A côté des grandes collections de périodiques, souvent rares en nos dépôts publics, surtout en ce qui concerne les publications étrangères, on s'est efforcé de réunir avec le plus grand soin les plaquettes, si vite anéanties parfois, les catalogue des musées, de ventes, les livrets d'expositions, instruments indispensables aux chercheurs pour découvrir les œuvres dispersées. Des découpures d'articles de journaux, des placards, des affiches viendront se grouper en des cartons, car la Bibliothèque s'enrichit sans cesse. Tout est rangé, classé, catalogué par le soin de bibliothécaires actifs.

Mais M. J. Doucet ne se borne pas à la recherche des livres, il forme d'autres collections de documents, non moins utiles aux travailleurs, plus précieuses même par leur rareté. Tout d'abord des collections de reproductions d'œuvres d'art par la photographie et la gravure. Photographies publiées par des éditeurs, par des administrations (Monuments historiques), par des amateurs, et photographies exécutées par les soins de la Bibliothèque. C'est ainsi que la plupart des œuvres de valeur conservées en nos musées provinciaux seront successivement reproduites et les clichés resteront utilisables (service considérable rendu aux études sur l'art français moderne), que des collections anciennes aujourd'hui dispersées seront reconstituées par le groupement des images (exemple : les « morceaux de réception » de l'Académie royale de peinture et sculpture). A côté des documents figurés, les documents écrits, spécialement ceux relatifs à l'art français moderne, sont rassemblés ou catalogués. Soit par les inventaires publiés, soit par

1. La bibliothèque est située à Paris, 19, rue Spontini.

l'examen des documents mêmes, des fonds d'archives sont analysés, des pièces copiées ou résumées, des index dressés (aux Archives nationales, séries de la maison du roi; Archives de la Seine, Archives des musées nationaux, de la direction des beaux-arts, etc.). Ainsi se constituent des catalogues, des répertoires sur fiches, groupant les renseignements épars autour du nom d'un artiste et guidant le chercheur à travers les dépôts d'archives. En ajoutant les dépouillements des catalogues de ventes d'autographes, des documents originaux acquis en grand nombre, on comprendra l'importance de la « bibliothèque d'art et d'archéologie » pour les études artistiques et les ressources qu'elle met à la portée des travailleurs.

Bientôt même M. J. Doucet rendra service aux archéologues éloignés de Paris par la série de ses « publications pour faciliter les études d'art en France ». Des travaux bibliographiques entrepris à l'usage de la Bibliothèque sont en effet, édités. Parmi ces travaux, se trouvent en première ligne des tables de périodiques. On sait combien de revues, et de bonnes revues, ont disparu sans être munies d'aucun index. Quantité d'articles, de documents, de petits faits sont enfouis ignorés, faute d'un fil conducteur pour les découvrir. Plusieurs bibliographes ont été employés à ces besognes minutieuses et ingrates; des journaux du XVIIIe siècle ont été dépouillés afin d'en extraire les renseignements artistiques qu'ils contiennent et y demeurent comme cachés : le *Journal de Paris* (de 1777 à 1811), les *Petites affiches* (1746 à 1811) ; les articles de revues d'art du XIXe siècle ont été recueillis : *L'Artiste*, *L'Art*[1]. Le premier volume publié est un *Index du Mercure de France* (1672-1832), donnant l'indication, par ordre alphabétique, de toutes les notices, mentions, annonces, etc. concernant les beaux-arts et l'archéologie, rédigé par M. Étienne DEVILLE (Paris, J. Schemit, 1910; in-8, XL-268 p.). Ce travail considérable paraît avoir été accompli avec grand soin[2], les mentions artistiques fournies par le *Mercure* sont souvent fort courtes, mais précieuses par leur exactitude chronologique. Il faut souhaiter que d'autres tables déjà prêtes soient publiées de même, avec autant de clarté et une aussi élégante disposition typographique.

Enfin, un *Répertoire d'art et d'archéologie*, contenant le dépouillement des revues spéciales éditées en France et à l'étranger vient d'être fondé. Par fascicules trimestriels, dont le premier porte la date de 1910 (1er trimestre, Paris, in-8), les collaborateurs de ce bulletin, dont le secrétaire est M. Marcel AUBERT, donneront le signalement des articles et documents paraissant aux multiples périodiques d'art

---

1. Une table de la *Revue universelle des arts* (1855 à 1866) a été publiée, sous la direction de M. Maurice Tourneux, par les soins de la Société française de Bibliographie (1908, in-8) ; on annonce la prochaine apparition d'une table générale de la *Gazette des Beaux-Arts*.

2. L'auteur n'a pas pris la peine d'identifier tous les noms qu'il relevait, aussi certains artistes sont-ils mentionnés sous deux formes différentes et les homonymes confondus pêle-mêle ; exemples : les Coustou (p. 51), les Coypel (p. 52), les Gabriel (p. 94), David (p. 57), Lemonnier (p. 136) etc., mais on trouve bien les références, et c'est l'essentiel.

dont le nombre s'est singulièrement accru depuis quelques années. Les publications sont classées par ordre alphabétique de pays et les articles analysés dans l'ordre de la pagination, toutes les illustrations sont mentionnées, chaque article est l'objet d'une analyse courte mais substantielle. Des tables onomastique, chronologique et méthodique termineront chaque année le fascicule afin de faciliter les recherches que le plan adopté ne rendrait pas aisées. Nous ne pouvons que souhaiter longue vie à ce nouvel instrument de travail. — L'on voit que par les ressources accumulées, les publications faites ou à naître, M. J. Doucet a créé un véritable « Institut archéologique », un remarquable office d'informations et d'études sur l'art français : les érudits doivent lui en témoigner leur gratitude.

— M. le comte Albert Vandal est mort prématurément le 30 août, à Paris, d'une congestion pulmonaire, il n'avait que cinquante-sept ans. Après des études de droit, Albert Vandal était entré au Conseil d'État, où il resta dix ans. Il commença ses recherches historiques en écrivant une étude sur la politique française en Russie, au début du règne de Louis XV, sous le titre : *Louis XV et Élisabeth de Russie* (Paris, 1882), d'après les archives des Affaires étrangères. A. Vandal poursuivit l'étude de la politique orientale de la France à Constantinople et publia successivement un travail sur *Le pacha Bonneval* (1885) et *Une ambassade française en Orient sous Louis XV. La mission du marquis de Villeneuve* (1728-1741). Il s'occupa toujours des relations diplomatiques de la France avec les pays orientaux, écrivit plus tard *Les voyages du marquis de Nointel* (1670-1680) et s'intéressant activement aux mouvements contemporains en Turquie. Mais l'ouvrage qui devait faire connaître le nom d'Albert Vandal fut l'histoire des relations de Napoléon Ier avec la Russie, qu'il publia de 1891 à 1896 en trois volumes : *Napoléon et Alexandre Ier. L'alliance russe sous le premier Empire*. Dans ces dernières années, M. Albert Vandal avait entamé une grande histoire du Consulat sous le titre : *L'avénement de Bonaparte* ; deux tomes parurent en 1902 (La genèse du Consulat. Brumaire) et 1907 (La République consulaire) ; ils demeurent son œuvre la plus forte. Professeur à l'École des sciences politiques, A. Vandal occupait la chaire d'histoire diplomatique de l'Europe au XIXe siècle ; il était entré à l'Académie française en 1897, succédant à Léon Say.

— Avec M. Léopold Delisle, qui s'est éteint à Chantilly le 22 juillet, dans sa quatre-vingt-quatrième année, a disparu l'un des maîtres les plus illustres de l'érudition médiévale, l'un de ceux qui, au XIXe siècle, ont continué la tradition d'un Mabillon ou d'un Du Cange. Il ne nous appartient pas ici de retracer l'œuvre si complexe du savant, qui explora presque tous les domaines de l'histoire du Moyen âge et ne fit que de rares incursions dans l'histoire moderne. Il a consacré cependant d'importants travaux au XVIe siècle, particulièrement sur l'imprimerie et la miniature et, dans son grand ouvrage sur le *Cabinet des Manuscrits*, il a retracé, en même temps que les vicissitudes du dépôt jusqu'à la Révolution et au XIXe siècle, l'histoire des collections qui vinrent enrichir successivement aux XVIIe et XVIIIe siècles le fonds royal. Il serait injuste de ne pas rappeler la part prise par Léopold Delisle au progrès général des études historiques en France. A l'Acadé-

mie des Inscriptions et belles-lettres, où il siégea plus de cinquante années, au Comité des travaux historiques, à la Société de l'histoire de France, à la Société de l'histoire de Paris, à l'École des Chartes, il a discuté, patronné, surveillé ou dirigé maintes publications de textes, ou en a pris l'initiative, comme aux Travaux historiques de la Ville de Paris, quand il désignait M. Tourneux pour exécuter la *Bibliographie* qui s'achève en ce moment. Enfin, à la tête de la Bibliothèque nationale qu'il dirigea si longtemps (1874 à 1905), il a rendu service à tous en favorisant l'accroissement des dépôts, l'amélioration des services, surtout l'établissement de catalogues dont il rédigea un grand nombre (aux Manuscrits et à la Réserve) ou établit les plans, comme le *Catalogue général des Imprimés*. Léopold Delisle travailla presque jusqu'au dernier jour, gardant la lucidité de son esprit ; ce fut une belle vie de savant, consacrée tout entière à la science, au labeur désintéressé.

— Dans le courant du mois de septembre ont disparu deux excellents fonctionnaires de la Bibliothèque nationale, qui, tous deux, passèrent dans la maison presque toute leur existence et bornèrent leur ambition à bien accomplir leur service, à surveiller l'accroissement et le classement des collections dont ils eurent la garde.

M. Paul Marchal, conservateur du département des Imprimés, s'était employé à améliorer le fonctionnement de l'énorme dépôt des livres ; il avait pris une grande part à l'élaboration du *Catalogue général des Imprimés*. Au début de sa carrière, il avait achevé par des tables le *Catalogue de l'Histoire de France*.

Fils du grand dessinateur, M. Auguste Raffet était devenu conservateur-adjoint du Cabinet des Estampes dont il était aujourd'hui le plus ancien employé ; il avait 71 ans. Non content de donner à la Bibliothèque plusieurs cartons des admirables croquis et gravures de son père, il avait formé, à l'aide de ses propres dessins, de précieux recueils de costumes, surtout d'uniformes militaires, qui garderont au département des Estampes son nom de l'oubli, quand disparaîtront à leur tour ceux qui auront pu connaître son obligeance et son érudition.

— M. Louis Legrand, mort en son château de Belliocamps (Nord), à soixante-huit ans, au mois de septembre, qui avait accompli une longue carrière dans la politique (député du Nord, de 1876 à 1882), la diplomatie (ministre à La Haye en 1882), et l'administration (sous-préfet en 1870, conseiller d'État depuis 1896), avait écrit plusieurs ouvrages importants de droit et d'histoire. Parmi ces derniers, nous citerons *Sénac de Meilhan*, thèse de doctorat ès-lettres, *Le mariage et les mœurs en France*, *La Révolution française en Hollande*, *La République batave*. Correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques, M. L. Legrand était vice-président de la Société des « Amis du Louvre », dont il avait été l'un des créateurs.

— Deux présidents successifs de l'« Union centrale des arts décoratifs », deux des plus actifs artisans de la création du beau Musée qui a pris une si rapide extension sont morts à peu de temps l'un de l'autre : M. Georges Berger et M. Henry Bouilhet.

Georges Berger, avait 77 ans ; son rôle dans l'organisation d'expositions universelles, surtout celle de 1889, avait rendu son nom populaire. Par son activité, sa

cordialité, son expérience des affaires et des hommes, il avait aidé au succès de maintes expositions rétrospectives artistiques ; en ces dernières années, son patronage était devenu indispensable à tout comité. Président de la société des « Amis du Louvre » depuis la fondation, M. G. Berger était entré à l'Académie des Beaux-arts comme membre libre. Jadis, H. Taine lui avait fait l'honneur de le désigner comme suppléant dans sa chaire de l'École des Beaux-arts ; du cours qu'il professa alors, M. G. Berger avait tiré un livre sur l'*École française de peinture, des origines à la fin du règne de Louis XIV* (1879, in-12).

Dans un rôle plus modeste, plus effacé, mais singulièrement utile, M. Henry Bouilhet avait été l'un des organisateurs de l'« Union centrale » et du Musée. Orfèvre, directeur de la maison Christofle, il avait tenu une place importante dans l'évolution de cette grande industrie d'art. Le rapport qu'il écrivit à la suite de l'Exposition de 1900 était devenu un ouvrage considérable dont la première partie a été publiée sous le titre : *L'orfèvrerie française au XVIII*e siècle (Paris, Laurens, 1909) ; il est à espérer que ce remarquable travail aura été achevé par son auteur et qu'il sera publié avec autant de soin.

— J. Paquier. *Lettres familières de Jérôme Aléandre (1510-1540)*. Paris, Alph. Picard, 1909; in-8 [VIII]-183 p. — M. l'abbé Paquier s'est constitué le biographe de Jérome Aléandre. Il a retracé déjà dans une consciencieuse thèse de doctorat parue en 1898 [1], la première partie de la vie de ce personnage et publié quelques-uns des documents qu'il a été conduit à rassembler. Il nous donne aujourd'hui cent lettres familières écrites par Aléandre ou à lui adressées, entre 1510 et 1540. La correspondance politique en a été distraite pour prendre place dans les *Nuntiaturberichte aus Deutschland*. L'intérêt de ces lettres familières demeure cependant assez grand pour justifier la publication que M. l'abbé P. en a faite. Elles éclairent les relations de l'humaniste, ses préoccupations matérielles, la crise qu'on a qualifiée, avec un peu d'exagération peut-être, de conversion. La correspondance se fait malheureusement plus rare pour les dernières années. M. l'abbé P. a fait précéder chaque lettre d'un sommaire et s'est efforcé, en des notes brèves et précises, d'identifier les noms de personnages et d'expliquer les affaires auxquelles il est fait allusion. Un index complète utilement cette édition qui, nous l'espérons, hâtera l'apparition de la seconde et dernière partie de la biographie d'Aléandre. — V.-L. B.

— L. Romier. *Les guerres d'Henri II et le traité de Cateau-Cambrésis (1554-1559)*. [Extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome*, tome XXX.] — M. Romier, l'auteur d'une biographie de *Jacques d'Albon, sieur de Saint-André*, dont nous avons rendu compte [2], publie, en les faisant précéder d'une succincte biographie, des extraits du *Diaire* écrit par Philibert Emmanuel, duc de Savoie. Ces extraits sont relatifs aux faits de guerre auxquels le jeune duc fut amené à prendre part et aux négociations diplomatiques d'où sortit le

1. Cf. la *Revue*, t. II, p. 209-212.
2. Voir la *Revue*, tome XIII, p. 71-72.

traité de Cateau-Cambrésis. Il convient de savoir gré à M. R. d'avoir fait connaître une source jusqu'ici inutilisée de l'histoire de France et du soin qu'il a mis à éclaircir par des notes succinctes et précises les passages qu'il a reproduits. — V.-L. B.

— P. Gentil de Vendosme et Antoine Achelis. *Le siège de Malte par les Turcs en 1565, publié en français et en grec d'après les éditions de 1567 et de 1571* avec 20 reproductions par H. Pernot. Paris, Champion, 1910; in-8, xvi-200 p. — Ce volume fait partie de la *Collection des Monuments pour servir à l'étude de la langue et de la littérature néo-helléniques*; c'est dire qu'il a surtout un intérêt philologique et linguistique. Le récit du siège de Malte en 1565 fut écrit en italien par Pierre Gentil de Vendosme, et M. Pernot en cite trois éditions, plus une traduction française imprimée à Paris en 1567. C'est cette traduction qui est reproduite tout d'abord. Quant au poème rédigé en grec par Achelis, il paraît avoir été fabriqué d'après l'un des textes italiens et plus exactement d'après celui qui est intitulé : *Il vero successo della potentissima armato di Solimano Imperatore de Turchi, venuta sopra l'Isola di Malta l'anno 1565*. L'éditeur a relevé les emprunts faits par Achelis à son modèle. En dehors du texte même du récit de P. Gentil de Vendosme, les historiens ne trouveront pas grand chose à prendre dans ce volume. L'éditeur, poursuivant seulement une œuvre grammaticale, n'a pas cru devoir donner le moindre détail sur l'auteur du récit, ni sur les personnages qui y sont cités. — V.-L. B.

— Rudolf Jung. *Die englische Flüchtlings-Gemeinde in Frankfurt am Mein 1554-1559*. Frankfurt a. M. (Baer) 1910; in-8, 66 p. (3e fascicule des *Frankfurter Historische Forschungen*). — Ce travail de M. Rudolf Jung n'intéresse que très indirectement la France. Il est consacré à la colonie de protestants anglais, qui, chassés de leur pays par les persécutions de la reine Marie, se réfugièrent à Francfort et y séjournèrent jusqu'à l'avènement d'Élisabeth. Le savant auteur n'a pas voulu étudier la vie intime des membres de cette colonie, leurs rapports avec des colonies analogues de Français et de Flamands réfugiés : il s'est attaché à dresser une liste nominative par ordre alphabétique des Anglais qui ont séjourné à Francfort et pour chacun d'eux il a donné des renseignements biographiques succincts. Cette liste onomastique rendra certainement de grands services aux historiens qui s'occuperont de la diffusion du calvinisme, et c'est à ce titre que nous pouvons en faire état dans cette *Revue*. — V.-L. B.

— M. Armand Dayot poursuit son utile entreprise de vulgarisation de l'« Histoire de France par l'image ». Après avoir groupé une ample collection de documents figurés relatifs au xviiie siècle, à la Révolution, à Napoléon, à la Restauration, à la Monarchie de Juillet, au Second Empire et à la guerre de 1870-71, voici qu'il remonte au xviie siècle et fait paraître *Louis XIV* (Paris, Flammarion, s. d. [1910]; in-8 oblong de 316 p.). La documentation artistique est tellement abondante pour cette époque qu'il semble inutile et même nuisible d'introduire des œuvres modernes à côté des gravures, peintures et sculptures contemporaines du grand Roi ; les scènes historiques reconstituées par le pinceau des Gérard, des Franque, des Biard, des Alaux devaient être complètement négligées tandis que

l'on regrette l'absence de certains sujets de la célèbre « Histoire du Roi », qui n'est reproduite que partiellement et d'après de médiocres gravures. Quelques indications sur le degré de véracité et d'exactitude des documents publiés eussent été utiles ; fort curieuses sont les planches extraites d'« Almanachs », les estampes populaires, mais leurs interprétations des personnages et des lieux sont souvent pleines de fantaisie ; (exemple, p. 311 : Louis XIV sur son lit de mort est figuré dans une pièce qui ne rappelle par aucun trait la chambre où s'éteignit le souverain en son château de Versailles).

L'on peut reprocher à M. D. d'avoir trop souvent négligé la vérification des épreuves en ce qui concerne les légendes, et d'avoir laissé subsister trop d'erreurs dans la désignation, soit des noms d'artistes, soit de l'emplacement des œuvres d'art. Citons au hasard quelques-unes des ces négligences : p 163, lire : *Ferdinand Elle* au lieu de : *F. Élie* ; p. 2, la statue de Louis XIV enfant, est un bronze, par S. Guillain, conservé aujourd'hui au Louvre, ayant fait partie du monument élevé sur le Pont-au-Change ; p. 68, l'original de ce tableau fut peint par Philippe de Champaigne, et se trouve au Musée de Grenoble ; p. 248, cette boutique de lingère ne peut représenter un « appartement du Roi » ; p. 168 et 170, est reproduit le même sujet d'après deux gravures, l'une ancienne, l'autre arrangée et moderne ; p. 127, dans la gravure d'un champ de bataille d'après J. Parrocel, on ne saurait voir un soldat blessé qui « tend la main vers le champ de carnage, avec un geste de malédiction », mais un moine donnant l'absolution à un mourant. — G. Br.

— M. Germain Martin étudie *Les famines de 1694 et de 1709*, dans un intéressant article du *Bulletin des Sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques* (27 p. in-8). — Il montre la hausse des prix de 1693-1694 et de 1690 à 1712, à Paris, et il la fait voir dans un graphique. Les causes de cette hausse furent les mauvaises récoltes, la crainte de la disette, « le facteur psychologique », comme il dit, dont il précise le rôle et montre l'action, maintenant ou augmentant les prix, à des moments où ils auraient dû baisser, en 1709 et 1710 ; enfin la spéculation, niée par Pierre Clément, et révélée par une foule de documents de la série G7 surtout, — publiés par de Boislisle, en partie seulement, — de la série KK, etc., aux Archives nationales. On n'ignorait pas le rôle de la spéculation, du resserrement des grains par les gros négociants, les riches propriétaires, les munitionnaires des armées. Dans son article très intéressant, mais un peu touffu, M. G. M. le précise. Il insiste avec raison sur les munitionnaires et accapareurs qui ont l'autorisation de faire des amas de grains, et que l'on n'inquiète pas. Ce n'est pas toujours pour les armées qu'ils travaillent ; ils revendent parfois les grains dans des régions dépourvues de blé et font de gros bénéfices. Nous rencontrons ici Samuel Bernard ; il y aurait eu intérêt à étudier plus à fond son rôle de fournisseur des armées ; les documents ne manquent pas. En somme, on sait encore peu de chose sur les résultats précis de la spéculation et les gains opérés par les accapareurs. Les saura-t-on jamais ? — M. G. M. tient compte de la valeur relative de l'argent ; mais pourquoi nous parler du marc d'argent au lieu de la livre tournois,

puisque tous les prix sont donnés en livres? Tout le monde n'est pas familier avec les variations et la valeur des monnaies sous Louis XIV, et, dans un bref exposé, il faut éviter au lecteur toute complication ou obscurité. En somme, c'est un travail très utile sur un sujet important. — PH. S.

— P. RAMBAUD. *Contribution à l'étude des confréries religieuses dans les maîtrises et corporations de Poitiers.* Poitiers, 1910; in-8, 42 p. — Cet opuscule, extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, est destiné à compléter sur quelques points de détail l'étude de M. P. Boissonnade parue dans le même recueil sur l'*Organisation du travail en Poitou* [1]. L'auteur, laissant de côté les questions économiques, ne s'attache qu'à l'activité des confréries religieuses dans la ville même de Poitiers ; il utilise pour cette courte étude les archives de la Vienne, les registres des délibérations municipales de la ville de Poitiers, et des minutes de notaires. Après quelques renseignements généraux assez décousus sur l'organisation des confréries, il fournit des indications spéciales sur 36 confréries, rangées selon l'ordre alphabétique des métiers. Ces indications, dont l'intérêt, comme l'abondance, est très inégal, sont relatives aux points suivants : patron de la confrérie et jour de sa fête ; contrat passé avec les moines de tel ou tel couvent pour la location d'une chambre destinée à la tenue de l'assemblée générale, pour la célébration de la fête annuelle, et, le lendemain, du service pour les défunts ; prix de ces cérémonies ; droits d'entrée, cotisations, amendes, payées souvent en nature sous forme de cire, cierges ou torches. Tous ces renseignements permettraient de se faire une idée de la richesse des différentes confréries, s'ils étaient plus complets, de même époque et toujours comparables entre eux, mais ce n'est pas le cas : tantôt ils datent du début du XVIIe, et tantôt de la fin du XVIIIe siècle ; ici il s'agit de dépense totale, là de cotisation individuelle. Certains contrastes cependant sont intéressants : ainsi les boulangers donnent 30 livres pour avoir une messe par semaine et, lors de leur fête annuelle, les vêpres la veille, et, le jour même, « matines, une grand' messe et les orgues sonnantes, et la prédication » ; ils abusent, naturellement, du pain bénit. Au contraire, les porteurs d'eau qui sont au nombre de 116, dont deux femmes, se contentent à leur fête annuelle d'une messe basse de 20 sous [2]. — A. C.

— L'histoire économique de la Franche-Comté, malgré tout l'intérêt qu'elle présente, a été presque complètement négligée jusqu'à ce jour. Il faut donc savoir gré à M. Marius POUCHENOT, d'avoir pris comme sujet de thèse à l'École des Hautes Études : *Le Budget communal de Besançon au début du XVIIIe siècle.* (Paris, Champion, 1910, 8°. Bibliothèque de l'École des Hautes Études, fasc. 184.) — A vrai dire M. P. nous donne surtout une série de textes sur cette question et on a pu à juste titre lui reprocher de n'avoir pas cherché à tracer un tableau plus synthétique de la situation budgétaire, des revenus et dépenses de la commune de Besançon à cette époque. Mais pour réussir dans cette tâche, il lui aurait fallu

1. Cf. la *Revue*, t. II, p. 414-419.
2. Le *clerc de boîte*, donné comme un secrétaire (p. 6), est avant tout un trésorier.

connaître à fond les institutions politiques et financières de la vieille ville impériale, alors qu'il n'a guère eu le temps de consulter que les registres municipaux et les comptes de Besançon entre les années 1690 à 1700. Pourquoi d'autre part a-t-il pris comme sujet d'études le début du XVIIIe siècle, c'est-à-dire le moment où la ville de Besançon, épuisée par les guerres terribles du XVIIe siècle, les impositions et les ruineux travaux militaires exigés par les nouveaux maîtres du pays, était dans une situation financière lamentable et d'ailleurs passagère? Le début du XVIIe siècle par exemple aurait été autrement intéressant et significatif. M. P. annonce un travail plus étendu qui embrassera l'histoire économique de la Franche-Comté, de la conquête française à la Révolution. Les textes, qu'il a réunis et publiés avec grand soin dans l'ouvrage qui vient de paraître lui fourniront une base solide pour l'étude qu'il veut entreprendre et qu'il saura, nous n'en doutons pas, mener à bonne fin. — G. G.

— L. Chanoine Davranches. *La dépense de la Maison du roi sous Louis XV.* Rouen, impr. Gy, 1910; in-8, 95 p. — Le titre de cette étude ne donne pas une idée tout à fait exacte de son contenu. En fait de dépenses, M. C. D. se borne en effet à peu près exclusivement à celles de la table qui, pour importantes qu'elles aient pu être, étaient loin de représenter le total des sommes qu'absorbait chaque année l'entretien de la Maison du roi. Les renseignements détaillés contenus dans cette brochure et qui concernent l'organisation et les frais du service de la table royale au milieu du règne de Louis XV, le cérémonial des repas, les menus, etc..., sont empruntés pour la plupart, nous dit l'auteur, à un *État et menu général de la Maison du roi pour l'année 1744.* On eût aimé à avoir sur ce document un peu plus de détails, savoir notamment où il se trouve, ce que M. C. D. ne nous dit pas. — R. G.

— G. Duchesne. *Mademoiselle de Charolais, procureuse du Roi.* Paris, Daragon, 1909; in-8, XII-198 p. (grav.) — En admettant qu'il fût très nécessaire de consacrer à Mademoiselle de Charolais une étude spéciale, l'histoire de cette petite-fille du grand Condé dont toute l'illustration est venue d'avoir accepté, faute de mieux, à la Cour, un rôle qui la faisait partout mépriser, aurait pu tenir en quelques pages. Aussi ne s'étonnera-t-on pas, qu'en dépit du titre, il soit fort peu question d'elle dans ce livre, dont la plus grande partie est occupée par l'histoire des cinq sœurs de Nesles et de leurs amours successifs ou simultanés avec Louis XV, sans que l'on puisse d'ailleurs noter au cours de ce récit ni un document nouveau, ni un jugement original. C'est donc un ouvrage qui vient s'ajouter inutilement à la liste déjà si longue, et qui n'est pourtant pas près sans doute d'être close, des livres que ce sujet a déjà suscités. — R. G.

— Jean Harmand. *L'automne d'un prince. Le duc Philippe d'Orléans et la marquise de Montesson (1773).* Paris, Grasset, 1910; in-16, 95 p. (portrait). — M. J. H. publie sous ce titre la correspondance inédite qu'échangèrent, durant les derniers mois qui précédèrent leur mariage secret, Philippe d'Orléans, père de Philippe-Égalité, — celui qu'on appelait familièrement « le gros Philippe » — et la marquise de

Montesson, au cours d'un voyage que celle-ci avait cru devoir faire en Belgique pour permettre au duc de triompher des dernières hésitations de Louis XV et de celles de son fils, tous les deux opposés au mariage. Une copie de cette correspondance, prise autrefois par le cabinet noir, se trouve actuellement conservée dans les archives du Ministère des Affaires étrangères, où l'auteur l'a découverte, sous la cote France 319. Les lettres assez nombreuses qu'a ainsi mises au jour M. J. H. ne nous révèlent pas une Mme de Montesson absolument inconnue ; elles complètent cependant d'une façon vivante le portrait d'elle récemment tracé par M. J. Turquan et nous donnent une preuve nouvelle et « authentique » de la vertu de la marquise dont M. J. Turquan s'était déjà fait le défenseur. Ce sont bien là en effet, comme le dit l'auteur, des lettres de fiancés — sans rien de plus — qui échangent entre eux le récit des événements quotidiens, où l'histoire des potins de Cour et les descriptions de la Belgique, tiennent souvent moins de place que le regret sans cesse exprimé de leur séparation. — R. G.

— M. G. Lacour-Gayet a fait paraître une seconde édition de son livre *La marine militaire de la France sous le règne de Louis XV* (Paris, Champion, 1910 ; in-8, 518 p.), couronné autrefois par l'Académie des Sciences morales et politiques, et dont il a déjà été rendu compte ici même au moment de son apparition (cf. t. IV, p. 277). A part quelques additions et corrections de détails, l'ouvrage n'a pas subi d'importantes modifications. Il est resté le même dans son plan et dans son esprit ; l'auteur s'est seulement borné à le mettre au courant des publications récentes.

— Edmond Lamouzèle. *Essai sur l'administration de la ville de Toulouse à la fin de l'Ancien régime* (1783-1790). Paris, Giard et Brière, 1910 ; in-8, 138 p. — L'étude de M. Lamouzèle est faite presque exclusivement d'après les procès-verbaux du Conseil général, du Conseil politique et des quatre grandes Commissions, imprimés chaque année, à partir de 1783, sous le titre d'ensemble de « Tableau de l'Administration municipale de la ville de Toulouse » ; l'on peut donc regretter que les autres sources, notamment la série C des Archives départementales de la Haute-Garonne et de l'Hérault, et les séries d'histoire provinciale des Archives nationales aient été systématiquement négligées. L'essai de M. L. eût pu être ainsi définitif. D'autre part, un court avant-propos, donnant quelques renseignements de statistique générale sur la ville de Toulouse à la veille de la Révolution, et un plan de la ville n'auraient pas été inutiles. Ces réserves faites, il faut reconnaître que nous avons là un résumé substantiel, clair et intéressant de l'œuvre d'une municipalité active et soucieuse de ses devoirs à la fin de l'Ancien régime. Un détail curieux à noter : la tendance de l'administration municipale à renoncer à la régie directe. — S. C.

— La Société d'histoire moderne vient de faire paraître, dans la « série des instruments de travail », inaugurée par la *Concordance des calendriers républicain et grégorien*, une liste des *Ministères français*, de 1789 à 1909. (Paris, Cornély, 1910 ; in-8, 58 p.) Cette nomenclature, dressée par ordre chronologique, clairement pré-

ent ée, d'un maniement commode, rendra de grands services aux historiens qui, jusqu'ici, devaient avoir recours, soit aux listes anciennes et insuffisantes publiées dans l'*Annuaire de la Société de l'Histoire de France*, soit à l'ouvrage considérable de Léon Muel paru en 1890. Plusieurs erreurs de ce dernier travail ont éte rectifiées dans cette nouvelle plaquette (pour la période de 1789 à 1792 notamment). L'on peut seulement regretter que des considérations matérielles aient empêché d'ajouter des tableaux récapitulatifs des titulaires successifs de chaque département ministériel, et surtout que l'on n'ait pas dressé la liste des membres qui composèrent les 12 Commissions exécutives qui remplacèrent les ministères, d'avril 1794 à octobre 1795.

— Armand Rebillon. *La vente des biens nationaux dans l'ancienne commune de Fougerai* (Ille-et-Vilaine). Extrait des *Annales de Bretagne*, 1909; in-8, 38 p. — M. Rebillon dit que 6 1/2 % seulement de la superficie de la commune furent vendus. Les ventes n'eurent donc pas dans cette commune une grande influence sur la répartition de la propriété. Il y avait peu de biens ecclésiastiques à Fougerai; il en était de même dans la plupart des communes d'Ille-et-Vilaine, sauf dans celles qui renfermaient des abbayes, des chapitres ou des évêchés. Les biens ecclésiastiques de Fougerai n'avaient que 100 hectares. Ceci contribue à démolir de plus en plus la vieille opinion suivant laquelle le clergé possédait un cinquième, d'autres disaient même un quart et davantage, des terres du royaume avant 1789. Les biens d'émigrés dépassèrent de beaucoup à Fougerai, comme dans l'ensemble du département, en étendue et en valeur, les biens ecclésiastiques. Il en était de même dans beaucoup d'autres départements, par exemple, dans la Gironde, et, d'une manière générale, dans les départements du Sud-Ouest où la propriété ecclésiastique était infiniment moins étendue que dans le Nord et dans l'Est (je rappelle ici les travaux divers de M. Marion et surtout son ouvrage sur *La vente des biens nationaux*). Aussi l'étude de M. R. est-elle surtout intéressante en ce qui concerne les ventes de biens d'émigrés et les rachats par les émigrés à leur retour. Il y eut fort peu de rachats, et ils se firent à un très bon prix; les acquéreurs de la Révolution qui revendaient firent de bonnes opérations. Il est curieux de lire le détail. Les paysans du bourg achetèrent surtout des biens ecclésiastiques; les biens d'émigrés, consistant souvent en maisons, allèrent à des bourgeois. — Ph. S.

— *Marat. Biographie, bibliographie, choix de textes*, par Charles Simond. Paris, Louis-Michaud [1909]; in-8, xvii-136 p. — Ce petit livre, publié dans la collection des Prosateurs illustres français et étrangers, contient une brève notice sur l'homme et sur l'œuvre, et des extraits de ses écrits : d'abord son autobiographie, tirée du *Journal de la République française*, puis des pages empruntées aux *Chaînes de l'Esclavage*, publiées à Londres en 1774, au *Plan de législation criminelle*, écrit en 1790, à l'*Ami du Peuple* et au *Journal de la République française*. Ces extraits nous donnent une idée des principes, des théories fondamentales de Marat. Il n'est pas toujours facile de se procurer ces documents; bien des personnes ne connaissent certainement Marat que par ce qui a été écrit sur lui, mais n'ont jamais rien lu de ce qu'il a écrit lui-même. Le livre de Chèvremont n'est pas très répandu,

et beaucoup ne le possèdent pas. C'est donc une heureuse idée d'avoir donné au public le moyen de juger Marat d'après ses écrits, en lui offrant une édition commode à manier et d'un prix abordable. Nous souhaiterions seulement que l'éditeur se fût attaché un peu plus à la bibliographie ; il aurait dû indiquer où l'on peut trouver les éditions originales d'œuvres comme les *Chaînes de l'Esclavage* ou le *Plan de législation criminelle*, de quels numéros de l'*Ami du Peuple* sont tirés les passages qu'il publie. On aimerait également à savoir où se trouvent les originaux des portraits dont ce petit livre contient la reproduction. — P.-R. M.

— Voici une série de publications se rapportant à l'histoire religieuse de la Révolution. De M. l'abbé G. Hautreux : *Dominique-Louis-Marie Vergne, prêtre beaufortais, 1757-1798* (Angers, Germain et Grassin, 1909 ; in-8, 28 p.). Né le 26 février 1757 à Beaufort-en-Vallée, ordonné prêtre en 1781, vicaire à Beaufort, où le curé était Hugues Pelletier, qui devint évêque constitutionnel de Maine-et-Loire, Vergne prêta le serment et devint curé constitutionnel de Beaufort ; mais il rétracta bientôt son serment, se cacha, fut arrêté dans sa retraite après le coup d'État du 18 fructidor et condamné à la déportation. M. H. publie un « Récit historique et funèbre de la vie et de la mort de M. Vergne, prêtre catholique du diocèse d'Angers, décédé en odeur de sainteté et martyr de sa religion, à la Guyane française, au dépôt de Counanama, île de Cayenne, en Amérique, l'an 1798 ou 99 ». Célestin Port attribuait ce récit à un maître en chirurgie nommé Vallin ; M. H. trouve que le style dénoterait plutôt l'œuvre d'un ecclésiastique. C'est en effet, d'un bout à l'autre, le ton du panégyrique et de l'homélie ; ce « récit » est bien plutôt un portrait moral de l'abbé Vergne, un éloge de ses vertus chrétiennes, qu'une narration des événements qui lui sont arrivés. Ces événements, comme son serment, sa rétractation, ne sont souvent indiqués que par allusion. M. H. date ce manuscrit « de la fin du XVIIIe siècle » ; cependant, puisque l'auteur place la mort de son héros en 1798 « ou 99 », il a forcément écrit postérieurement à cette dernière date ; il nous semble donc plus vraisemblable que sa relation soit du XIXe siècle.

De M. H. Moillot, curé d'Échenoz-la-Méline : *Jos. Véraut, prêtre catholique, curé insermenté ; carnet de voyages pendant la Révolution, 1793-1801* (Besançon, imp. cath. de l'Est, s. d. ; in-8, 29 p.). L'abbé Véraut, né à Vesoul en 1741, était curé de Chaux-les-Port au moment de la Révolution ; il refusa le serment, se réfugia en Suisse, puis en sortit le 15 juillet 1793 pour rentrer en France, déguisé en colporteur italien. Il a noté dans son carnet, sinon toutes ses étapes, du moins un certain nombre, relatant les fatigues qu'il a endurées, les dangers auxquels il a échappé, les actes de son ministère, baptêmes, confessions, mariages, qu'il a accomplis. M. M. nous dit dans son *Avant-propos* que son but, en publiant ces notes, a été, non pas d'être utile aux érudits, mais d'édifier ses paroissiens et de les affermir dans leur foi. Mais, en dehors de ce but d'édification religieuse, la lecture de ces pages ne manque pas d'intérêt pour les historiens ; elles nous dévoilent une fois de plus la mentalité des réfractaires, persuadés qu'eux seuls sont dans la vérité, n'admettant pas que les insermentés puissent croire y être. L'abbé Véraut discute

avec un de ses anciens amis, qui a prêté le serment, et comme celui-ci se croit, de son côté, en possession de la vérité, et que les arguments de son contradicteur n'ont aucune prise sur lui, Véraut constate avec douleur « combien le schisme et l'erreur portent l'aveuglement et l'obstination dans l'esprit et le cœur de ceux qui ont eu le malheur de s'en laisser infecter ». Il se voit à tout moment sur le point d'être reconnu, arrêté ; mais comme, chaque fois, il en est quitte pour la peur, il est persuadé que, « sans une protection particulière de la divine Providence », il était perdu, et il trouve, dans « ces soins multipliés de la Providence », la preuve de la bonté de la cause pour laquelle il s'est déclaré, la preuve qu'il a « choisi le bon parti » et que Dieu ratifie son refus « de prêter le serment impie de la Constitution civile du clergé ». Il ne se dit pas que, si l'on applique son raisonnement aux réfractaires qui n'ont pas eu la même chance que lui et qui ont subi la rigueur des lois portées contre eux, on doit conclure que, puisqu'ils n'ont pas bénéficié de la protection divine, c'est qu'ils n'avaient pas choisi le bon parti et que Dieu n'approuvait pas leur refus de prêter serment.

C'est également d'un réfractaire que M. O. Beuve publie le manuscrit (*Souvenirs d'un prêtre réfractaire du diocèse de Troyes* ; Arcis-sur-Aube, Soc. des imprimeries réunies, 1909 ; in-8, XXII-69 p.) ; mais l'édition qu'il en donne est faite avec une méthode et dans un esprit tout différents. François-Pierre Julliot, né à Troyes en 1753, était depuis 1786 curé de Sainte-Savine, quand la Révolution vint transformer l'état de choses existant en France. Il s'en montra dès les débuts adversaire intraitable, condamnant les « entreprises » de l'Assemblée constituante, qu'il qualifiait d' « antichrétiennes et antimonarchiques ». Il refusa le serment, fut remplacé dans sa cure le 3 avril 1791, se réfugia en Suisse en septembre 1792, vécut à Fribourg, rentra en France à une date indéterminée et, du Concordat à l'époque de sa mort, en 1819, fut successivement curé de plusieurs paroisses de l'Aube. En novembre 93, il rédigea un « Précis des faits relatifs à la persécution suscitée contre le clergé et les fidèles du diocèse de Troyes, et plus particulièrement de la ville et de quelques paroisses du doyenné d'Arcis-sur-Aube, depuis le mois de mai 1789 jusqu'au 19 septembre 1792, époque de la déportation pour les ecclésiastiques de ce département ». Ce document, qui appartient aujourd'hui à la Bibliothèque de Troyes, a déjà été utilisé par M. l'abbé Prévost, dans son *Histoire du diocèse de Troyes pendant la Révolution* (2 vol. parus, Troyes, 1908 et 1909) ; mais, tandis que cet historien s'est servi du récit de Julliot sans indiquer la source à laquelle il puisait, le copiant souvent presque mot à mot, sans le citer, en adoptant les assertions, les accusations contre les révolutionnaires et surtout le clergé constitutionnel, sans faire la critique de ce témoignage, M. B nous a donné une édition véritablement critique de ce document. Les affirmations de Julliot, en effet, ne doivent être utilisées qu'avec une extrême prudence. Plus encore que les notes de l'abbé Véraut, les *Souvenirs* de l'abbé Julliot mettent à nu l'état d'âme d'un réfractaire. Comme le dit M. B., ils sont l' « œuvre d'un prêtre, à coup sûr intelligent, mais intransigeant, aigri par quatre années d'une campagne acharnée autant que malheureuse contre un régime qu'il détestait en bloc et *a priori*,... irrité par les vexations et les tribulations endurées..., dépossédé de sa cure, dans laquelle il vit s'installer

l'intrus détesté, jeté par l'exil sur la terre étrangère... » Peut-être pourrait-on trouver que la charité chrétienne aurait dû inspirer à cet ecclésiastique le pardon des injures, une plus grande indulgence pour ses adversaires ; mais, après tout, ce prêtre est un homme ; il a parlé, écrit, comme un homme qui ressent vivement les torts qu'on lui fait, et l'on ne trouve nulle trace de charité chrétienne dans son récit, où « il a déversé, dit justement M. B.,... tout le fiel, toute la rancœur et toutes les rancunes accumulés en lui-même ». Pas un seul des prêtres assermentés dont il parle n'est, à l'en croire, estimable ; ils sont tous débauchés, méprisables, dominés par l'orgueil, l'ambition ; il ne leur reconnaît aucune vertu ; l'indéniable charité de Sibille, curé de Saint-Pantaléon, élu évêque de l'Aube, n'est pour Julliot qu'hypocrisie. Ses appréciations sont donc plus que suspectes ; quant à son récit des faits eux-mêmes, il peut être utilisé, mais avec précaution ; sous l'influence de la passion, ces faits « sont souvent exagérés par Julliot, comme dans le tableau qu'il nous trace des violences exercées contre les réfractaires, ou mal interprétés, comme les mesures de police prises par la municipalité pour maintenir l'ordre et empêcher des rixes entre les ministres et les partisans des deux clergés ». L'édition, pourvue d'une abondante annotation, que nous donne M. B., permet au lecteur de contrôler certaines affirmations de Julliot, qui ne concordent pas, par exemple, avec tel renseignement du chanoine Tremet, dans son Journal (p. 4), avec tel récit du *Journal du département de l'Aube* (p. 30 et 58). Une table onomastique termine cette édition, de tous points excellente, et qui mérite d'être proposée comme modèle pour les publications de ce genre.

Dans *Une scène de la Révolution à Limoges, le meurtre de l'abbé Chabrol, 15 juillet 1792* (Limoges, imp. Ussel, 1910; in-8, 68 p.), M. Fray-Fournier étudie un problème d'histoire locale, qui offre un intérêt général à cause des deux solutions qui lui ont été données. L'abbé Jacques Chabrol, « prêtre habitué », fut massacré par la foule, dans un moment de fureur collective, le soir du 15 juillet 1792. Ce prêtre n'ayant pas prêté serment, les abbés Barruel et Bullat, qui ont raconté le fait, l'un dans son *Histoire du clergé pendant la Révolution*, l'autre, dans son *Tableau ecclésiastique du diocèse de Limoges*, ont attribué ce meurtre aux passions antireligieuses, à la haine de la populace contre les réfractaires. Plus récemment, M. le chanoine Lecler, dans ses *Martyrs et confesseurs de la foi du diocèse de Limoges pendant la Révolution française*, et M. Leroux, ex-archiviste de la Haute-Vienne, dans une étude publiée par le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, ont adopté la même version. D'après ces historiens, l'abbé Chabrol est un martyr de la persécution contre le clergé catholique ; il fut assassiné en sa qualité de réfractaire, son meurtre fut prémédité. M. F.-F. soutient une thèse toute contraire, et l'étaie sur les documents, qu'il étudie avec un soin scrupuleux. Il fait le portrait de Chabrol, solide gaillard aux manières brutales, qui composait des onguents et des élixirs et réduisait les fractures, mais savait aussi casser bras et jambes à ceux avec qui il avait maille à partir. Il nous dépeint l'émotion causée à Limoges par la publication, faite le matin du 15 juillet, du décret déclarant la patrie en danger. La foule demande et obtient le désarmement des citoyens considérés comme suspects ; elle apprend dans l'après-midi que Chabrol détient des

armes qu'il refuse de livrer ; on saisit chez lui un fusil à deux coups, on emmène Chabrol chez le juge de paix pour y être interrogé. Le bruit se répand de proche en proche qu'on a trouvé chez lui un grand nombre d'armes, — un dépôt d'armes, — d'armes chargées ; l'effervescence populaire va en grandissant, les autorités sont impuissantes à la calmer, la maison du juge de paix est envahie, Chabrol est saisi, entraîné, frappé, et finalement il succombe sous les coups. M. F.-F. ne voit dans ce crime ni préméditation ni haine des réfractaires. Il fait d'ailleurs une juste distinction entre les *insermentés* et les *réfractaires*. Les premiers étaient les ecclésiastiques qui n'avaient pas prêté serment : Chabrol était dans ce cas, puisque, simple prêtre, non chargé d'un service paroissial ou autre, il n'était assujetti à aucun serment. Les réfractaires étaient ceux « qui, astreints obligatoirement au serment, se refusaient à le prêter, ou le rétractaient après l'avoir prêté » : ce n'était pas le cas de Chabrol. Pour M. F.-F., « le refus de Chabrol de livrer son arme, et aussi ses brutalités répétées envers autrui, furent la cause déterminante de l'explosion, le coup de foudre final dont il devait être la victime ». Il discute minutieusement la thèse opposée et appuie solidement la sienne d'arguments fournis par les documents contemporains.

M. le Dr J. Birot a consacré à Primat, évêque constitutionnel du Nord en 1791, puis du Rhône en l'an VI, et enfin archevêque concordataire de Toulouse en 1802, une notice (*Claude-François-Marie Primat, 1746-1816* ; Lyon, Lardanchet ; Trévoux, Jeannin, 1909 ; in-8, 164 p., av. 3 portr.), dans laquelle il déclare n'avoir voulu faire « ni une histoire de l'époque troublée où vécut Primat, ni une critique de ses actes », mais simplement reproduire les documents qu'il a pu réunir sur ce personnage ; il a relié entre eux ces documents par un récit suffisamment objectif. Né à Lyon le 27 juillet 1746, tonsuré en 1766, entré l'année suivante dans la congrégation de l'Oratoire, envoyé à Douai en 1786, Primat prête le serment en 1791 ; élu deux mois après évêque constitutionnel du département du Nord, il renonce à l'épiscopat en 92 et dépose même ses lettres de prêtrise ; il reprend son titre d'évêque en l'an III et tente de réorganiser le culte constitutionnel dans son diocèse. Il est élu en l'an VI évêque du Rhône, puis désigné par Bonaparte, après la signature du Concordat, pour l'archevêché de Toulouse, qu'il occupe jusqu'à sa mort. En 1804, il rétracte formellement son serment à la Constitution civile. Sénateur sous l'Empire, avec le titre de comte, commandeur de la Légion d'honneur, il prescrit, par un mandement du 5 février 1814, des prières « pour la prospérité des armes de l'Empereur », publie le 28 mai un autre mandement « en actions de grâces du retour très heureux de S. M. Très Chrétienne Louis XVIII dans la capitale de ses États », ordonne le 1er avril 1815 des prières publiques pendant neuf jours pour la prospérité des armes de S. M. Royale Louis XVIII, écrit le 21 avril au général comte Mathieu qu'il a donné des ordres « pour que, dans toutes les paroisses, on fasse pour l'Empereur les prières qui étaient d'usage il y a quinze mois », ordonne, par un mandement du 21 juillet, des prières publiques en actions de grâces de l'heureux retour de S. M. Louis XVIII dans ses États, et meurt avant qu'un autre changement de régime ait fait tourner son dévouement et sa fidélité dans une nouvelle direction. — Dans le titre de sa brochure, M. B. qualifie Primat

« évêque constitutionnel de Cambrai, puis de Lyon » ; cependant il dit lui-même (p. 29) que, « d'après la Constitution, les nouveaux évêques étaient désignés, non par le nom de la ville où ils sont établis, mais par celui du département qui formait leur diocèse » ; il dit également, il est vrai (p. 66) que, en 1797, « depuis quelque temps, les évêques ne se faisaient plus désigner par le département, mais étaient revenus aux usages anciens » ; nous remarquons pourtant que, dans le document, de 1798, qu'il reproduit p. 69, l'expression employée est « évêque métropolitain du département du Rhône ». Il parle à plusieurs reprises, pour les années 1790 et 1791, de la *Société populaire* de Douai : ce terme ne fut employé que sous la Convention ; dans les documents qu'il cite (p. 44, 46), elle se dénomme « Société des Amis de la Constitution ». D'autre part, quand l'auteur nous dit (p. 65) que, en mai 1797, Primat se rendit à Estaires « pour y conférer avec les Jacobins sur les mesures à prendre au sujet des missionnaires qui recommençaient à circuler en plein jour », il n'y a pas de doute sur ces missionnaires : c'étaient des prêtres insermentés ; mais les *Jacobins* ? que représente ce mot en mai 1797 ? J'ai dit que le ton de M. B. était suffisamment objectif ; néanmoins, le serment de Primat est qualifié d' « apostasie », de « chute », de « défection ». Ailleurs, l'auteur écrit (p. 20) : « La Société populaire de Douai était nombreuse [en 1790]..., et en plus grande partie composée de gens tarés ». Sur quoi appuie-t-il cette affirmation catégorique ? a-t-il la liste des membres à cette époque ? s'il l'a, possède-t-il sur la majorité de ces membres des renseignements lui permettant de déclarer que c'étaient des gens tarés ? Si oui, il aurait dû donner ses preuves. Mais ces petits défauts n'empêchent que l'étude de M. B. contient d'intéressants détails, par exemple sur l'état du culte constitutionnel dans le Nord après la Terreur, sur les divisions du clergé dans le diocèse de Toulouse à la suite du Concordat, divisions qui mettaient aux prises, non seulement les anciens « jureurs » et les anciens réfractaires, mais, parmi ceux-ci, les partisans et les adversaires du Concordat (« chambristes » ou Petite Église), sur les relations de l'archevêque avec le pouvoir civil et l'ingérence gouvernementale dans les affaires ecclésiastiques à la fin du Consulat et au début de l'Empire, etc. — P.-R. M.

— [Abbé] Pierre Lorette. *Petite histoire de l'Église catholique au XIXe siècle.* Paris, Bloud et Barral, 1909; in-16, 128 p. (Collection *Science et Religion*). — Ce petit volume fait partie d'une collection apologétique. Dans son Avant-Propos, l'auteur nous apprend qu'il « reproduit en substance une série de leçons données aux lycéens de l'École Bossuet » ; dans son Introduction p. 5, note 1, qu'il se borne à résumer le cours d'Histoire ecclésiastique professé au séminaire Saint-Sulpice. Nous voilà prévenus : on ne saurait lui demander une entière objectivité. Le ton est celui d'un plaidoyer *pro domo* ; ajoutons toutefois d'un plaidoyer généralement bien informé malgré une certaine imprécision dans les références bibliographiques, modéré d'expression et à tout prendre assez honnête. Il est vrai que pour obtenir l'*Imprimatur* qui s'étale en première page, M. L. était évidemment tenu de ne pas tout dire, ou du moins de ne pas tout dire explicitement. De là, à chaque instant, des réticences ou des demi-vérités : par exemple dans le coup d'œil sur la

situation de l'Eglise, p. 9 « si elle parait *avoir extérieurement échoué* dans la société moderne d'Europe, elle a fait d'immenses progrès dans le reste du monde ». — P. 11 « L'Eglise a accepté *à peu près* les résultats du mouvement politique (issu de la Révolution) ; elle n'a pas combattu directement le mouvement social, tout en lui faisant une *résistance indirecte.* » — P. 26-27 sur la Congrégation : « Quel que fut le caractère religieux de cette association de jeunes gens qui appartenaient aux familles les plus haut placées du parti royaliste, *il est bien difficile de penser que ses membres pussent maintenir constamment leurs efforts sur un terrain totalement étranger à la politique* ». Naturellement le mouvement catholique libéral a toutes les sympathies de M. L. p. 28-45. Je relève en passant ce jugement sur Lamennais, p. 35 « L'œuvre abandonnée par Lamennais fut reprise avec prudence et modération par ses amis, Lacordaire, Montalembert, Ozanam justement persuadés que toute réforme entreprise au nom des principes chrétiens ne saurait espérer le succès si elle ne s'accomplit au sein même de l'Eglise et que la première condition pour radouber un navire est de ne point se jeter soi-même par dessus bord. » Sur l'alliance de l'Eglise et de la bourgeoisie au lendemain de la Révolution de 1848, M. L. ose écrire p. 46 : « Dans la mesure où sa lutte contre le gallicanisme et le libéralisme a paru prendre appui sur la puissance politique, dont elle s'affirmait par ailleurs indépendante, l'Eglise s'est vue immanquablement condamnée à partager l'impopularité et la mauvaise fortune des gouvernements toujours empressés à lier le sort incertain et misérable de leur politique aux immortelles destinées de la société chrétienne. » Le chapitre sur la Question romaine est exempt de la rhétorique sentimentale d'ordinaire de rigueur sur la chute du pouvoir temporel. Visiblement M. L. s'en console in-petto et considère l'affaire comme réglée. Il écrit même p. 47 : « (Le Pontificat de Pie IX) *marque la fin du pouvoir temporel du Pape* et il clôt par là « l'ère théocratique » dont le Moyen-Age sous les pontificats de Grégoire VII et d'Innocent III avait vu l'apogée. » Celui sur le Syllabus, terrain particulièrement dangereux, est traité en conséquence avec une particulière sobriété : p. 53 « Pie IX *crut devoir* frapper de nouveau solennellement, après Grégoire XVI, les doctrines libérales », là-dessus une citation de Goyau, rappel de la distinction, classique chez les catholiques libéraux depuis Dupanloup, entre la thèse et l'hypothèse, et voilà doublé le cap des Tempêtes. Il en est de même du chapitre sur le concile du Vatican. A noter que M. L. ne dissimule pas, comme le font d'ordinaire les historiens ecclésiastiques, les amères protestations de Montalembert et de Gratry « au seuil de la tombe », contre « le romantisme exclusif » p. 58. Ici se termine la première partie de l'ouvrage consacrée à l'étude du développement interne de l'Eglise, la seconde comprend celle de son expansion extérieure. Le chapitre Ier, l'Eglise et la Science, est le plus mauvais de tous. Franchement on n'a pas lavé l'Eglise du reproche d'hostilité systématique à la science pendant le XIXe siècle, particulièrement aux disciplines biologiques et historiques quand on a reproduit les phrases creuses de Léon XIII sur l'histoire, aligné les noms de Mgr Duchesne, de Branly et de l'abbé Rousselot, et terminé par une citation du paradoxal G. Sorel. J'engage M. L. a relire *la Question biblique au XIXe siècle* de M. Houtin. Les chapitres II et III sont un tableau des relations

d'Église avec les chrétientés séparées. Le mouvement d'Oxford excite l'enthousiasme de M. L. ; peut-être l'anglicanisme est-il moins malade qu'il ne le croit. Le chapitre IV, l'Église et le peuple, est un éloge dithyrambique du « catholicisme social » de Léon XIII. L'auteur a arrêté son exposé aux débuts du pontificat de Pie X : c'est de la prudence à toutes sortes d'égards. Avec ses omissions volontaires et son style savamment énigmatique, cette courte brochure est à lire. Elle atteste l'infiltration de l'esprit critique dans les rangs du clergé, en dépit de tout. — R. D.

— *Histoire de la Congrégation du Bon-Secours de Paris (1824-1902)* par l'auteur de « Allons au ciel ». Paris, imprimerie Saint-Paul, 6, rue Cassette, 1908. 2 vol. in-8, XV-379 et 381 p. — D'après la préface, l'auteur s'est proposé d'écrire un ouvrage d'édification, et surtout un « livre de la famille » pour les sœurs du Bon-Secours, en retraçant la fondation et les développements de la congrégation, le gouvernement des supérieures générales, le rôle joué par les sœurs dans leurs différents établissements, les nombreux miracles obtenus par leurs prières, etc. Dans ce récit copieux, on pourra trouver plus d'un détail intéressant pour l'histoire du mouvement religieux en France au XIXe siècle, et de la propagande catholique en Angleterre. La congrégation a été la première consacrée à « faire passer », selon l'expression des *Constitutions*, « le soin des malades, des mains mercenaires dans celles de la religion ». Reconnue par le gouvernement dès 1827, elle a reçu de Rome un bref d'éloges en 1864 et l'approbation définitive en 1875. Elle s'est surtout développée depuis 1860, date à laquelle elle ne comptait encore que 5 maisons ; elle en avait 18 en 1902 réparties de la façon suivante : 13 en France (la maison-mère à Paris, 7 dans la région du Nord, dont une très importante à Lille, 3 en Bretagne, 2 dans le reste de la France) ; — 3 en Irlande et une à Londres, où elles ont travaillé à la conversion des anglicans, une à Baltimore. Outre les soins donnés à des particuliers, l'auteur rappelle que les sœurs du Bon-Secours ont assisté d'illustres malades comme Musset et Louis-Philippe, et qu'elles se sont distinguées dans plusieurs calamités publiques (choléra de 1832, soins aux blessés en 1848 et 1870). — A. C.

— [Abbé] F. Andrault. *Une physionomie poitevine. L'abbé Benjamin Bernaud, curé de Notre-Dame-la-Grande.* Poitiers, Liévin-Bonamy et Raphorin-Jamin, 1909 ; in-12, 101 p. (port.). — Cette biographie d'un curé de Poitiers de nos jours, écrite par un autre curé d'après ses souvenirs personnels, dans un style d'une onction parfois divertissante [1], n'est pas dépourvue d'intérêt. Né en 1825, élève du séminaire de Saint-Sulpice de 1846 à 1848, l'abbé Bernaud fut le confident de l'évêque de Poitiers dans la réforme liturgique de son diocèse d'après les idées ultramontaines de Dom Guéranger (p. 45-46). Il fut en relations avec la plupart des notabilités catholiques d'alors, Louis Veuillot, l'abbé Gay, Le Play, Auguste Nicolas, Mgr de Ségur, le ministre Ernoul, et un certain nombre de futurs

1. Ex. p. 10 : « Dans l'Harmonie du séminaire, il était une clarinette appréciée. Mais ce qu'il préférait à la clarinette, c'était la lyre. »

évêques, Fulbert-Petit, Thomas, Eyssautier. On songea même à lui pour la coadjutorerie du siège de Meaux (p. 75); au dernier moment il déclina cet honneur (p. 80). Depuis 1879, il était curé d'une des principales paroisses de Poitiers, Notre-Dame-la-Grande. Il mourut en décembre 1907. Les historiens qui s'occupent de l'Église catholique au XIXe siècle ont à leur disposition quantité de biographies de personnages de premier plan, en général des évêques ou des supérieurs de congrégations. Celles d'individualités de second ordre, curés ou religieux, sont plus rares, comme de juste. Il n'est cependant pas inutile de savoir comment vivait, ce que pensait la moyenne du clergé français. A cet égard, la biographie de l'abbé Bernaud rendra quelques services : à tout prendre, il semble n'avoir été ni plus inintelligent, ni plus fanatique que nombre de ses confrères ; peut-être même fut-il un peu plus cultivé. Mais je ne sais si ce n'est pas lui prêter une perspicacité exagérée que de prétendre qu'il ait flairé « ce mouvement inquiétant qui devait aboutir au modernisme » (p. 94). — R. D.

LIVRES NOUVEAUX

Généralités. — *V. Chapot.* L'organisation des bibliothèques (Publications de la « Revue de Synthèse historique »). Paris, Cerf, 2. 50. — *A. Chuquet.* Épisodes et portraits. Troisième série. Paris, Champion, 3. 50. — *A. Chuquet.* Études d'histoire. 3e série. Paris, Fontemoing, 3. 50. — Extraits des autographes de la bibliothèque de Reims. Lettres diverses du XVIe au XIXe siècle, publiées par *H. Jadart.* Reims, L. Michaud. — *H. Lemaître.* Histoire du dépôt légal (France). Paris, Masson, 8. 00. — *Lorenz.* Catalogue général de la librairie française. Tome XXI. 1er fasc. (A-C). Paris, Jordell. — *F. Masson.* Petites histoires. Paris, Ollendorff, 3. 50.

Histoire politique intérieure. — *Duchesse d'Abrantès.* Mémoires publiés par *L. Loviot* (Collection des Mémoires et souvenirs). Paris, A. Fayard, 1. 50. — *Bourrienne.* Révélations intimes sur l'Empereur (Bibliothèque d'histoire anecdotique). Paris, Tallandier, 0. 95. — *V. Cabrol.* Documents sur le soulèvement des paysans du Bas-Rouergue dits « Croquants » au commencement du règne de Louis XIV. Rodez, Carrère, 1. 00. — *H. Carré* et *Ph. Sagnac.* Histoire de France, sous la direction de *E. Lavisse.* Tome IX. Le règne de Louis XVI. 59e fasc. Paris, Hachette, 1. 50. — *F. Clerget.* Robespierre, destructeur de la première république. Paris, libr. des Saints-Pères. — *Galin Durand.* Erinnerungen über Napoleons Familien leben. Iena. H. Costenoble, 4 mk. — *H. Fleischmann.* Les coulisses du Tribunal révolutionnaire. Paris, Soc. d'éditions et de public. parisiennes, 5. 00. — *H. Fleischmann.* Marat et sa maîtresse. Paris, les Publications modernes, 0. 95. — — *G. Gautherot.* L'échange des otages. Thiers et Mgr Darbois. Paris, Plon, 3. 50. — *Lessing.* Rehberg uber die französische Revolution. Freiburg, J. Bielefeld, 3 mk. 50. — *A. Mathiez.* Robespierre et le culte de l'Être suprême (Extr. des

« Annales révolutionnaires »). — *G. Mathieu*. Note sur les Comités révolutionnaires de Tulle. Limoges, Ducourtieux et Goût. — *L. Matte*. Crimes et procès politiques sous Louis XIV (Le procès de Fouquet. La conspiration du chevalier de Rohan. Le Masque de fer). Paris, Soc. française d'impr. et de libr. — Journal d'un émigré. Étapes d'Outre-Rhin, 1794-1795, publié par son arrière petit-fils, *R. Paillot*. Paris, Champion, 5.00. — *Psse Schahovskoy-Strechneff*. Le Cte de Fersen. Charles-Gustave de Lilienfeld. La Princesse Zelmire. Paris, Perrin. — *Tenneberg*. Die Liebesgeheimnisse und Intriguen Kaiser Napoleons und seiner Familie. Leipzig, W. Herchen, 1 mk. — *E. Welvert*. Autour d'une dame d'honneur. Françoise de Chalus, duchesse de Narbonne-Lara, 1734-1821. Paris, Calmann-Lévy, 7. 50.

Histoire diplomatique. — *P. Braun*. L'évolution de l'Alsace-Lorraine (1871-1910). Paris, Berger-Levrault. — *J. Claretie*. Quarante ans après. Impressions d'Alsace et de Lorraine (1870-1910). Paris, Fasquelle, 3. 50. — *C. Cocuaud*. 1870. Origines et responsabilités. Tome I. Paris, Soc. des public. littéraires illustrées, 1.00. — *Y. de Constantin* et *F. Marty*. 1870. Les organisateurs de la défaite. Paris, Libr. du XXe siécle, 3.50. — *E. Crauffon*. Les premières responsabilités de 1870. Réponse à Émile Ollivier. Tulle, Crauffon, 1.00. — *E. Guillon*. Napoléon et la Suisse, 1803-1815. Paris, Plon, 5.00. — Les origines diplomatiques de la guerre de 1870-1871. Recueil de documents officiels publiés par le Ministère des Affaires étrangères. Tomes I et II. Paris, G. Ficker, chaque vol. 7. 50.

Histoire militaire. — La guerre des Alpes (guerre de la succession d'Autriche), d'après la correspondance de la cour et des généraux par F.-E. de Vault (1763-1790), revue par le Col *P. Arvers*. Paris, Berger-Levrault, 30.00. — *R. Bazin*. L'enseigne de vaisseau Paul Henry, défenseur de la mission de Pékin. Tours, Mame. — *C. Bleibtreu*. Die Kämpfe um Metz. Metz, Metzer Stadt und Schlachpfelderverlag, 2 mk. — *H. Brüning*. Die Götlinger Studentenschaft zu Aufang des 19. Jahrh., ihr Verkindungswesen, ihre Teilnahme au den Freiheitskriegen 1813-15. Hannover, E. Geibel, 1 mk. — *R. Drouault*. Le régiment de Limoges offert par la ville à Louis XIV (1689-1699). Limoges, Ducourtieux et Goût. — *M. Dumoulin*. Précis d'histoire militaire. Révolution et Empire. Fasc. 11 et 12. Paris, H. Barrère. — *Lt Henckens*. Mémoires (1803-1816). La Haye, Martinus Nijhoff. Paris, Pedone. 5.00. — Lettres d'un soldat à sa mère, de 1849 à 1870 (Afrique, Crimée, Italie, Mexique), publiées par *J. Japy*. Paris, Champion, 5.00. — Die Kriege Friedrichs des Grossen, herausgegeben vom Grossen Generalstahe-Abteilung II, III (1756-1763). Berlin, Mittler, 27 mk. 50. — *G. Lechartier*. Les soldats de la Révolution et de l'Empire, à propos d'un ouvrage récent. Paris, Charles-Lavauzelle, 1.25. — Souvenirs militaires du chef d'escadron *Mathieu*, de 1787 à 1815, publiés par *C. Lévi*. Paris, Charles-Lavauzelle, 1.00. — La Grande armée, récits de *Césare de Laugier*, officier de la garde du prince Eugène, trad. de l'italien par *H.-L. Yonnet* (Collect. des Mémoires et souvenirs). Paris, A. Fayard, 1.50. — *L. Ray*. Les Prussiens à Montbéliard. Soc. anonyme d'impr. montbéliardaise. — *Cne J. Reval*. Turenne, essai de psychologie militaire. Paris, Charles-Lavauzelle, 6.00. — *Gal Rozat de Mandres*. Les régiments de la division Margueritte et les charges à Sedan. Paris, Berger-Levrault, 7. 50. — Fragment des mémoires de *G. L. H. de Valory*, enseigne au régiment de Piémont, 1692-1710, publié par le *Cne M. Sautai*. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq. — *Gal Schempp*. Das

schwäbische Kreiskorps bei Kehl 1796. Berlin, Mittler. — *Schmid*. Das franzosische generalstabswerk über den Krieg 1870-1871. 9 Heft. Die armee von Chalons. Leipzig, Engelmann, 11 mk. — *Dr Sieffermann*. Souvenirs de l'année terrible (1870-1871). Paris, L. Geisler. — *C. de Valmy*. Les campagnes de France. L'invasion, 1814-1870. Reims, imp. coopérative.

Histoire religieuse. — *P. Delarue*. Le clergé et le culte catholique en Bretagne pendant la Révolution. District de Dol. Documents inédits. 6e partie. Rennes, Plihon et Hommay, 7.50. — *E. de Gigord*. Les Jésuites d'Aubenas (1601-1762). Paris, A. Picard, 10.00. — *E. Girou*. Monseigneur Xavier-Marie-Joseph Barbier de Montault. Angers, Siraudeau. — *G. Lambin*. Les rapports de Bossuet avec l'Angleterre (1672-1704). Paris, H. Leclerc. — *G. de Pascal*. Monseigneur Gay, évêque d'Anthédon, auxiliaire du cardinal Pie, d'après sa correspondance (Les grands hommes de l'Église au XIXe siècle). Paris, P.-J. Béduchaud. — *C. Urbain*. La bibliothèque de P. Daniel Huet, évêque d'Avranches. Paris, H. Leclerc. — *Dom J.-B. Vuillemin*. La vie de la vénérable Alix Le Clerc, en religion Mère Thérèse de Jésus, fondatrice de l'ordre des religieuses de la congrégation de Notre-Dame. Paris, Desclée et de Brouwer.

Histoire économique et sociale. — *Michel Bakounine*. Œuvres. Tome IV. Paris, Stock, 3.50. — *J. Birot*. Statistique annuelle de géographie comparée. 1910. Paris, Hachette, 0.90. — *P. Degrully*. Essai historique et économique sur la production et le marché des vins en France. Montpellier, Roumégons et Déhan. — Le Havre et le département de la Seine-Inférieure (Études économiques, publiées par la Chambre de commerce). Paris, Delagrave, 10.00. — *A. Mazure*. Les idées de l'abbé Morellet. Paris, Larose et Tenin. — *A. Raffalovitch*. Le marché financier, 1909-1910. Paris, Alcan, 12.00. — *J. Riol*. Le vignoble de Gaillac, depuis ses origines jusqu'à nos jours. Paris, Champion, 3.50. — Statistique agricole annuelle publiée par le Ministère de l'agriculture. Paris, Berger-Levrault, 2.50.

Histoire des mœurs. — *J. Boulaud*. Les deux mariages de la marquise de Mirabeau, née de Vassan (1738-1743). Limoges, Ducourtieux et Goût. — *Dr Cabanès*. Mœurs intimes du passé. 3e série. Paris, Albin Michel, 3.50. — *Dr A. Crussaire*. Un médecin au XVIIe siècle (le docteur Vaillant). Une malade imaginaire (Mme de Sablé). Paris, Vigot, 4.00. — *E. Le Senne*. Madame de Païva. Paris, Daragon, 4.00. — *Ct de Richoufftz*. La vie à la campagne d'un gentilhomme picard à la fin du XVIe siècle. Abbeville, impr. Paillart. — *R. Rodière*. Le livre de raison des Hibon de la Fresnoye, 1552-1778. Boulogne-sur-mer, impr. G. Hamain. — *P. de Vaissière*. Une correspondance de famille au commencement du XVIe siècle. Lettres de la maison d'Aumont (1515-1528). Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.

Histoire littéraire. Histoire des sciences. — *J. Bertaut*. Victor Hugo (La vie anecdotique et pittoresque des grands écrivains). Paris, Louis-Michaud, 2.25. — *G. Bohn*. Alfred Giard et son œuvre. Paris, « Mercure de France », 0.75. — *A. Bourdeaut*. Joachim du Bellay et Olive de Sévigné. Angers, Grassin. — *G. Bourgeois*. Un chirurgien ardennais au XVIIe siècle. Jean Bienaise. Reims, H. Matot. — *R. Eucken*. Les grands courants de la pensée contemporaine, trad. de l'allemand par *H. Buriot* et *G.-H. Luquet*. Paris, Alcan, 10.00. — Œuvres com-

plètes de *Victor Hugo* (Édition de l'impr. nationale). Les Châtiments. Paris, Ollendorff, 20.00. — *R. Johannet*. L'évolution du roman social au XIXe siècle. Reims, « Action populaire », rue des Trois-Raisinets, 1.50. — *Ch. Joret*. D'Ansse de Villoison et l'hellénisme en France pendant le dernier tiers du XVIIIe siècle. Paris, Champion, 18.00. — *A. Lefebvre*. L'inconnue de Mérimée. Paris, Sansot, 3.50. — *J. de Maumigny*. Étude sur Guy Coquille, publiciste et jurisconsulte. Paris, Larose. — *H.-J. Molinier*. Mellin de Saint-Gelays (1490?-1558). Rodez, imp. Carrère. — *Mlle E. Ollion*. Les idées philosophiques, morales et pédagogiques de Mme de Staël. Mâcon, Protat. — *P. Pic*. Guy Patin. Paris, G. Steinheil, 8.00. — *P.-A. Pidoux*. Un humaniste comtois, Gilbert Cousin, chanoine de Nozeroy, secrétaire d'Erasme (1506-1572). Lons-le-Saunier, impr. Declame. — *L. Pinvert*. Sur l'opinion que le XVIIe siècle a eu du XVIe. Paris, H. Leclerc. — *M. Schiff*. La fille d'alliance de Montaigne, Marie de Gournay. Paris, Champion, 5.00. — *A. Varloy*. Gustave Nadaud (1820-1893). Paris, Daragon. 3.50.

Histoire de l'art. — *Mlle B. Chamchine*. Le château de Choisy. Paris, Jouve, 16.00. — *J. de Foville*. Histoire de la peinture classique (gravures en couleurs). Paris, Laurens, 25.00. — *G. Mâcon*. Chantilly et le Musée Condé. Paris, Laurens, 15.00. — *L. Morel-Payen*. Troyes et Provins (Les villes d'art célèbres). Paris, Laurens, 5.00. — *M. Roy*. Quelques hôtels de Fontainebleau au XVIe siècle. Fontainebleau, impr. M. Bourges. — *A. Sandier* et *G. Lechevallier-Chevignard*. Les cartons de la manufacture de Sèvres (Époques Louis XVI et Empire). Paris, Libr. générale de l'architecture et des arts décoratifs, 50.00.

Histoire locale et généalogique. — *A. Hallays*. En flânant. A travers la France. Autour de Paris. Paris, Perrin, 5.00. — *V. Dauphin*. Sanctions prises en 1721 à Angers contre la peste. Angers, Grassin. — *A. Lamoot*. Armentières sous la Révolution, et depuis la Révolution jusqu'à nos jours (1789-1858). 2e éd. Lille, impr. Maeght. — *Chne R. Veillet*. Recherches sur la ville et sur l'église de Bayonne, publié par l'abbé *V. Dubarrat* et l'abbé *J.-B. Daranatz*. T. Ier: Bayonne, R. Lasserre et Pau, A. Lafon et Ve Ribaut. — *E. Longin*. Recueil de documents sur le Beaujolais à la fin du XVIe siècle. Lyon, L. Brun. — *H. Guibon*. Mémoire historique concernant l'Hôtel-Dieu de Dieppe au XVIIe siècle. Rouen. impr. Gy. — *H. Poulet*. Les Lorrains à Florence. François de Lorraine, grand-duc de Toscane et le Ministère lorrain (1737-1757). Paris, Berger-Levrault. — *E. Chauvet*. Nangis, recherches historiques. Provins, C. Lovage. — *E. Arène*. Nice autrefois (Souvenirs de cinquante ans). Nice, impr. Lersch et Emanuel. — Documents sur Toulouse et sa région. Lettres, sciences, beaux-arts, agriculture, commerce, industrie, travaux publics, etc. T. I et II. Toulouse, E. Privat. — *G. Mathieu*. Note sur l'hôpital général de Tulle. Tulle, Crauffon.

J. de Jaurgain. Trois villes, d'Artagnan et les Trois Mousquetaires, études biographiques et héraldiques. Paris, Champion, 4.00. — *L. Rostaing*. La famille de Montgolfier. Lyon, A. Rey. — De Roussel, barons de Goder-Villé et de Puisseguin en Normandie et en Guyenne. Limoges, impr. Perrette.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES COMPTES RENDUS ET LES NOTES ET NOUVELLES

Aerssen (*F. d'*), voir : *Nouaillac*.

Andrault (*Abbé F.*), L'abbé B. Bernaud (R. D.), 440.

Assada (*I.*), Les transformations économiques récentes dans le bassin de Bellegarde-sur-Vaiserine (J. Letaconnoux), 225.

Aubin (*E.*), En Haïti. Planteurs d'autrefois, Nègres d'aujourd'hui (J. Letaconnoux), 219.

Audouard (*J.*), Un drame passionnel à la fin du XVIIIe siècle. Le crime du marquis d'Entrecasteaux, président à mortier au Parlement de Provence, 1784 (R. G.), 286.

Augé-Chiquet (*M.*), La vie, les idées et l'œuvre de Jean-Antoine de Baïf ; — Les amours de Jean-Antoine de Baïf (Amours de Méline), édition critique (J. Marsan), 233.

Aumale (*Duc d'*), voir : Correspondance...

Avenel (*Vte G. d'*), Découvertes d'histoire sociale, 1200-1910 (Ph. Sagnac), 105.

Avenel (*Vte G. d'*), Les riches depuis sept cents ans (J. Letaconnoux), 217.

Aymès (*Noël*), La France de Louis XIII (G. Morizet), 362.

Ballauff (*M.*), Des Königs deutsche Legion bis zur Schlacht bei Talavera (1809) (P. Conard), 389.

Bardoux (*J.*), La reine Victoria d'après sa correspondance inédite, traduction française. Tomes I, II, et III (P. Muret), 258.

Besset (*A.*), Un illustre Bourguignon, Noël Bouton, marquis de Chamilly, maréchal de France, 1636-1715 (V.-L. B.), 146.

Beuve (*O.*), Souvenirs d'un prêtre réfractaire du diocèse de Troyes (P.-R. M.), 435.

Birot (*J.*), Cl.-Fr.-M. Primat, 1746-1816 (P.-R. M.), 437.

Boissonnade (*P.*), Les voies de communication en Poitou sous le règne de Henri IV et l'œuvre du gouvernement royal (J. Letaconnoux), 230.

Boissonnade (*P.*), L'état, l'organisation et la crise de l'industrie languedocienne pendant les soixante premières années du XVIIe siècle (J. Letaconnoux), 227.

Bossuet, voir : *Urbain* et *Levesque*.

Boucher (*H.*), Souvenirs d'un Parisien. Deuxième série, 1853-1862 (A. C.), 289.

Caillet, voir : Voyage d'un Anglais en France.

Chailley (*J.*), L'Inde britannique (J. Letaconnoux), 398.

Chanoine Davranches (*L.*), La dépense de la Maison du Roi sous Louis XV (R. G.), 431.

Charles-Roux (*T.*) et *Ch. Depincé*, Exposition coloniale de Marseille, 1906. Compte rendu des travaux du congrès colonial de Marseille (J. Letaconnoux), 229.

Chauvigné (*A.*), Monographie de la commune de Vouvray et de son vignoble (J. Letaconnoux), 218.

Clémanceau (*J.*), Histoire de la guerre de la Vendée (1793-1815), publiée par l'abbé F. Uzureau (P.-R. Mautouchet), 101.

Compayré (*G.*), Jules Gaufrès, sa vie et son œuvre (J. L.), 289.

Correspondance du *Duc d'Aumale* et de

Cuvillier-Fleury (1840-1859). Introductions par *Vallery-Radot* (M. Nesi), 396.
Coynart (*Ch. de*), Les Guérin de Tencin (1520-1758) (R. Girard), 377.
Cuvillier-Fleury, voir : Correspondance du duc d'Aumale...
Dayot (*A.*), Louis XIV (G. Br.), 428.
Dedieu (*J.*), Montesquieu et la tradition politique anglaise en France. Les sources anglaises de l'Esprit des Lois (A. Girard), 95.
Debaut (*Abbé J.*), Prêtres victimes de la Révolution dans le diocèse de Cambrai, 1792-1799 (C. Richard), 99.
Delplanque (*A.*), Fénelon et ses amis (A. Cans), 373.
Demolière (*P.-F.*), Les corsaires dunkerquois sous Louis XIV (R. G.), 284.
Depincé (*Ch.*), voir : *Charles-Roux*.
Desvoyes (*A.*), Avranches en 1815, 288.
Drouhet (*Ch.*), Le poète François Mainard (J. Marsan), 369.
Dubois (*P.*), Société industrielle d'Amiens. Cours public d'histoire de l'industrie et du commerce à Amiens et en Picardie (J. Letaconnoux), 214.
Duchesne (*G.*), Mademoiselle de Charolais, procureuse du Roi (R. G.), 431.
Dumas (*F.*), La réglementation industrielle après Colbert (F. G.), 285.
Esslinger (*A.*), Le Conseil particulier des Finances à l'époque de la Polysynodie (J. Letaconnoux), 217.
Féron (*A.*), Contribution à l'histoire du jansénisme en Normandie, 1er fasc. Ses origines dans le diocèse de Rouen, 1629-1643 (A. C.), 283.
Fleury-Vindry, Les parlementaires français au XVIe siècle. Tome Ier, fasc. II (V.-L. B.), 282.
Fouqueray (*P. Henry*), Histoire de la Compagnie de Jésus en France. T. Ier. Les origines et les premières luttes (1528-1575) (V.-L. Bourrilly), 359.
Fournier (*A.*), Wie wir zu Bosnien Kamen (R. Guyot), 263.
Fournier (*J.*), La chambre de commerce de Marseille d'après ses archives historiques (J. Letaconnoux), 215.
Frain de La Gaulayrie (*P.*), Les majorats depuis le premier Empire jusqu'à nos jours, 289.
Fray-Fournier, Une scène de la Révolution à Limoges, le meurtre de l'abbé Chabrol, 15 juiller 1792 (P.-R. M.), 436.
Frotier de La Messelière (*Vte H.*), Souvenirs en forme de mémoires d'Henriette de Monbielle d'Hus, marquise de Ferrières-Marsay, 1744-1837 (R. G.), 287.
Fuchs (*E.*), Illustrierte Sittengeschichte vom Mittelalter bis zur gegenwart. Tome Ier (L. D.), 281.
Gazier (*A.*), Port-Royal au XVIIe siècle. Images et portraits avec des notes historiques et iconographiques (Ph. S.), 284.
Gentil de Vendosme et *A. Achelis*, Le siège de Malte par les Turcs en 1565, pub. par *H. Pernot* (V.-L. B.), 428.
Gide (*Ch.*) et *Ch. Rist*, Histoire des doctrines économiques depuis les Physiocrates jusqu'à nos jours (R. Picard), 249.
Grueber, Sous les aigles autrichiennes. Souvenirs du chevalier de Grueber, officier de cavalerie autrichien (1800-1820), publiés par le *Cne de Maleissye-Melun* (P. Caron), 104.
Harmand (*J.*), Le duc Philippe d'Orléans et la marquise de Montesson (1773) (R G.), 431.
Hautreux (*Abbé G.*), D.-L.-M. Vergne, prêtre beaufortais (1757-1798) (P.-R. M.), 434.
Hayem (*F.*), Le Maréchal d'Ancre et Léonora Galigaï (G. Morizet), 364.
Hildenfinger (*P. A.*), L'adresse de la commune de Strasbourg à l'Assemblée nationale, contre les Juifs (avril 1790), 288.
Histoire de la Congrégation du Bon-Secours de Paris (1824-1902) (A. C.), 440.
Hocquart de Turtot (*E.*), La conquête des Communes, mai-juillet 1789 (Ph. Sagnac), 250.
Hollings (*M. A.*), Europe in Renaissance and Reformation, 1453-1659 (V.-L. B.), 281.
Hue (*G.*), Un complot de police sous le Consulat. La conspiration de Ceracchi et Arena (an IX) (J. E. Driault), 387.
Jeanjean (*J. F.*), Armand Barbès (1809-1870). T. Ier (A. Crémieux), 394.
Jung (*R.*), Die englische Flüchtlings-

Gemeinde in Frankfurt am Mein, 1554-1559 (V.-L. B.), 428.
Lachèvre (*Fr.*), Le libertinage devant le Parlement de Paris. Le procès du poète Théophile de Viau (J. Marsan), 367.
Lacour-Gayet (*G.*), La marine militaire de la France sous Louis XV, 2e édit., 432.
Lamouzèle (*Ed.*), Essai sur l'administration de la ville de Toulouse à la fin de l'Ancien régime (S. C.), 432.
La Roncière (*Ch. de*), Histoire de la Marine française. T. IV (V.-L. Bourrilly), 365.
Laubot, Nos grands républicains du XIXe siècle, 290.
Lecestre (*L.*), voir : *Saint-Hilaire*.
Leclercq (*Dom H.*), Les Martyrs. T. IX : Le XVIIe siècle (A. Cans), 93.
Legrand-Girarde (*Gal*), Turenne en Alsace. Campagne de 1674-1675 (C.-G. Picavet), 91.
Lelong (*J.*), La vie et les œuvres de Loyseau, 1564-1627 (V.-L. B.), 283.
Le Marié (*G.*), Le métayage dans l'arrondissement de Laval (J. Letaconnoux), 224.
Lenglen (*M.*), voir : *Leroux*.
Lennel (*F.*), L'instruction primaire dans le département du Nord pendant la Révolution, 1789-1802 (C. Richard), 252.
Leroux (*Th.*) et *M. Lenglen*, L'agriculture dans le département de l'Oise (J. Letaconnoux), 220.
Levesque (*E.*), voir : *Urbain*.
Locussol (*E.*), Les industries du Velay. Dentelle et rubanerie (J. Letaconnoux), 225.
Loridan (*J.*), La Terreur rouge à Valenciennes, 1794-1795 (P. Caron), 251.
Lorette (*Abbé P.*), Petite histoire de l'Eglise catholique au XIXe siècle (R. D.), 438.
Lesort, voir : *Sée*.
Maleissye-Melun (*Cne de*), voir : *Grueber*.
Marat. Biographie, choix de textes, par *Ch. Simond* (P.-R. M.), 433.
Maricourt (*A. de*), voir: Voyage d'un Anglais en France.
Maréchal (*Dr P.*), Une cause célèbre au XVIIe siècle. Béatrix de Cusance, Caroline d'Autriche, Charles IV de Lorraine (L. Davillé), 241.
Mareschal de Bièvre (*Cte G.*), Le marquis de Bièvre, sa vie, ses calembours, ses comédies, 1747-1789 (R. Girard), 247.
Martenot (*P.*), voir : *Germain Martin*.
Martin (*Germain*), Les famines de 1694 et de 1709 (Ph. S.), 429.
Martin (*Germain*) et *P. Martenot*, Contribution à l'histoire des classes rurales en France au XIXe siècle, la Côte-d'Or (J. Letaconnoux), 220.
Martin-Dupont (*M.*), François Rabelais (V.-L. Bourrilly), 90.
Masson (*P.-M.*), Une vie de femme au XVIIIe siècle. Mme de Tencin (1682-1749) (R. Girard), 377.
Maugain (*G.*), Étude sur l'évolution intellectuelle de l'Italie de 1657 à 1750 environ (V.-L. Bourrilly), 370.
Meyer (*A.*), Étude critique sur les relations d'Erasme et de Luther (V.-L. Bourrilly), 89.
Ministères français (Les), de 1789 à 1909, 432.
Mnémon (*S.*), La conspiration du cardinal Albéroni, la franc-maçonnerie et Stanislas Poniatowski (A. G.), 286.
Moillot (*Abbé H.*), J. Véraut, prêtre catholique, curé insermenté, carnet de voyages pendant la Révolution, 1793-1801 (P.-R. M.), 434.
Monbielle d'Hus (*H. de, marquise de Ferrières-Marsay*), voir : *Frotier de La Messelière*.
Moreau-Bérillon (*C.*), Le mouton en Champagne (J. Letaconnoux), 223.
Moulin, Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans les Bouches-du-Rhône. Tome II (M. Marion), 98.
Nesselrode (Lettres et papiers du chancelier Cte de), publiés par le Cte A. de Nesselrode. T. VII et VIII (1828-1848) (J.-E. Driault), 256.
Nouaillac (*J.*), Villeroy, secrétaire d'Etat et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV, 1543-1610 ; — Lettres inédites de François d'Aerssen à Jacques Valcke, trésorier de Zélande, 1599-1603 (R. Durand), 237.
Paquier (*Abbé J.*), Lettres familières de Jérôme Aléandre (V.-L. B.), 427.

Pernot (*H.*), voir : *Gentil de Vendosme.*
Pouchenot (*M.*), Le buget communal de Besançon au début du XVIIIe siècle (G. G.), 430.
Rambaud (*P.*), Contribution à l'étude des confréries religieuses dans les maîtrises et corporations de Poitiers (A. C.), 430.
Rebillon (*A.*), La vente des biens nationaux dans l'ancienne commune de Fougerai (Ph. S.), 433.
Rigby (*Dr*), voir : Voyage d'un Anglais en France.
Rist (*Ch.*), voir : *Gide.*
Robinet de Cléry, Les prétentions dynastiques de la branche d'Orléans, 289.
Rocheblave (*S.*), Agrippa d'Aubigné (V.-L. Bourrilly), 236.
Romier (*L.*), Les guerres d'Henri II et le traité de Cateau-Cambrésis (V.-L. B.), 427.
Rouchon (*U.*), Recherches sur les inondations de la Loire supérieure et de ses affluents dans le département de la Haute-Loire (J. Letaconnoux), 231.
Rougé (*J.*), La ville de Ligueil et le canton pendant la Révolution, 1789 à 1800 (P.-R. M.), 287.
Saint-Hilaire, Mémoires, publiées par *L. Lecestre.* T. III, 1697-1704 (V.-L. B.), 284.
Schneider (*Dr F. J.*), Die Freimaurerei und ihr Einfluss auf die geistige Kultur in Deutschland am Ende des XVIII. Jahrhunderts (Ph. S.), 286.
Sée (*H.*) et *Lesort*, Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Rennes. Tome Ier (M. Marion), 98.
Ségur (*Mis de*), Au couchant de la Monarchie. Louis XVI et Turgot (1774-1776) (Ph. Sagnac), 382.
Simond (*Ch.*), voir : *Marat.*
Stenger (*G.*), Le retour de l'Empereur. Du Capitole à la roche Tarpéienne. L'immolation, 1815 (Ph. G.), 288.
Tréca (*Lt G.*), Les doctrines et les réformes de droit public, en réaction entre l'absolutisme de Louis XIV, dans l'entourage du duc de Bourgogne (R. Picard), 376.
Urbain (*Ch.*) et *E. Levesque*, Correspondance de Bossuet. Tome II, 1677-1683 (A. Cans), 245.
Uzureau (*Abbé F.*), voir : *Clémanceau.*
Vallery-Radot, voir : Correspondance du duc d'Aumale et de Cuvillier-Fleury.
Vernier, Cahiers de doléances du bailliage de Troyes et du bailliage de Bar-sur-Seine. Tome Ier (M. Marion), 98.
Viala (*L.*), La question des grains et de leur commerce à Toulouse au XVIIIe siècle (J. Letaconnoux), 228.
Victoria (*La reine*), voir : *Bardoux.*
Villiers (*Bon Marc de*), Histoire des clubs de femmes et des légions d'amazones, 1793-1848-1871 (P. Caron) 393.
Voyage d'un anglais en France en 1789. Lettres du *Dr Rigby*, traduites par *M. Caillet*, introduction par *A. de Maricourt* (P.-R. Mautouchet), 385.

TABLE DES MATIÈRES

Articles de fond :

CARON (P.). Les publications officieuses du Ministère de l'Intérieur en 1793 et 1794 5-43
FRÉDÉRIC-SIMON (P.). La communication des archives judiciaires aux historiens 132-137
GIRARD (A.). Les routes de commerce vers l'Extrême-Orient à la fin du XVIe et au commencement du XVIIIe siècle 332-354
LETACONNOUX (J.). Bulletin d'histoire et de géographie économiques 214-232
MURET (P.). Émile Ollivier et le duc de Gramont les 12 et 13 juillet 1870 (Suite et fin) 178-213
MURET (P.). Les articles de M. H. Welschinger et de M. J. Reinach sur la déclaration de guerre et sur les papiers de Cercay 80-88
RAPHAËL (P.). La loi du 31 mai 1850 (Suite et fin) 44-79, 297-331
SAGNAC (PH.). Les origines de la Révolution. La décomposition de l'Ancien régime (1788-mai 1789) 153-177
SAGNAC (PH.). Une lettre inédite sur les gardes suisses en 1792 355-358

Comptes rendus (voir l'Index alphabétique) 89, 233, 359

Livres nouveaux 148, 291, 441

Revue des Périodiques :

Annales de Bretagne 109
Annales des Sciences politiques 109
Annales du Midi 266
Annales révolutionnaires 400
Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français 402
Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques 110, 266, 404
Études 267
Feuilles d'histoire 110, 404
Journal des Économistes 267
La Grande Revue 268
La Révolution de 1848 405
La Révolution française 112, 269, 409
La Revue 114
Le Correspondant 114, 270

Mercure de France 115, 272
Revue bleue 115, 272
Revue de Paris 116, 273, 411
Revue des Deux Mondes 117, 412
Revue des Pyrénées 413
Revue des Questions historiques 121, 414
Revue de Synthèse historique 122
Revue d'histoire de Lyon 416
Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales 122, 273, 417
Revue d'histoire diplomatique 124, 274
Revue du Mois 127
Revue du Nord 275
Revue historique 127, 276, 418
Revue historique de Bordeaux 130, 419
Revue politique et parlementaire 130
Revue socialiste 130

Notes et nouvelles :

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres 140, 421
Académie des Sciences morales et politiques 139, 278, 420
Bibliothèque d'art et d'archéologie J. Doucet, ses publications 423
Collection de textes sur l'histoire des institutions et des services publics de la France moderne 422
Commission de l'histoire économique de la Révolution 279
Conférence de M. J. Viénot sur « Fénelon et les protestants » 145
Conférence des Sociétés savantes de Seine-et-Oise 421
Congrès des Sociétés savantes 140
Correspondance :
Lettres de MM. Kleinclausz et J. Letaconnoux 146
Lettre de M. R. Durand 147
Diplômes d'études supérieures d'histoire et de géographie, sujets de mémoires soutenus à la Faculté des Lettres de Paris 280
Exposition des « transformations de Paris sous le Second Empire » 145
Mouvement des périodiques :
Bulletin bibliographique d'histoire économique et sociale 281
La Correspondance historique et archéologique 422
Le Correspondant 145
Revue des curiosités révolutionnaires 422
Nécrologies :
G. Berger 426
H. Bouilhet 427
L. Delisle 425
L. Legrand 426
P. Marchal 426
A. Raffet 426
A. Vandal 425
Ouvrages en préparation et sous presse 145
Prix décernés par les Académies à des ouvrages d'histoire moderne 138

Réunion des Sociétés des Beaux-arts des départements..... 142
Société de l'histoire de France..... 421
Société de l'histoire de l'Art français..... 142, 279
Société des Antiquaires de France..... 142
Société d'histoire contemporaine..... 279
Société d'histoire moderne..... 141
Soutenances de thèses de doctorat :
M. A. Cans..... 143
M. F. Dutacq..... 280

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'un des propriétaires-gérants* : P. CARON.

D
1
R27
t.14

Revue d'histoire moderne et contemporaine

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY